LE MASSACRE D'ORADOUR...

CINQ ANS DE LUTTE
CONTRE
LES DÉFENSEURS ACHARNÉS DES MENSONGES OFFICIELS

(photo A.M.R.).

De gauche à droite : *M. le préfet, Pierre Mutz, Robert Hébras, Jean-Claude Peyronnet, Jean-Pierre Demerliat.*

J.B
Alençon

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME

1- Nos premières réponses à ceux qui appelaient à la censure	feuilles jaunes
2- Le VHO et moi-même contre-attaquons sur le terrain judiciaire	feuille rouge
3- Les mensonges relevés au Centre de la Mémoire d'Oradour	feuilles vertes
4- Les autorités font interdire ma cassette vidéo	feuilles blanches
5- La Justice s'en mêle : perquisitions, convocations...	feuilles jaunes
6- Je suis placé sous contrôle judiciaire et interdit de séjour en Haute-Vienne	feuilles vertes
7- Ma cassette vidéo interdite en vertu d'une loi sur la« répression des infractions sexuelles »	feuilles bleues
8- Deux grandes victoires pour les révisionnistes	feuilles blanches

1

NOS PREMIÈRES RÉPONSES À CEUX QUI APPELAIENT À LA CENSURE

Notre ouvrage sur Oradour parut peu avant l'été 1997.

Dans les semaines qui suivirent, une intense campagne de presse fut organisée. Le coup d'envoi fut donné le 17 mai par *Le Populaire du Centre*. La campagne se développa ensuite pendant plusieurs semaines, avec, comme leitmotiv, l'appel à la censure.

A cette époque, la construction d'un vaste musée, le futur Centre de la Mémoire d'Oradour, était projetée sur les lieux mêmes de la tragédie. Le directeur de ce projet grandiose s'appelait Jean-Jacques Fouché. Contrairement aux libres chercheurs que nous étions, il bénéficiait de toutes les autorisations pour consulter les archives inaccessibles au public. C'est lui qui fut chargé de répondre à notre livre. Le 13 juin 1997, il rendit un rapport de plusieurs pages sobrement intitulé : « Note de lecture ». Ce texte ne fut pas rendu public. Mais il fut envoyé au ministre de l'Intérieur d'alors, Jean-Pierre Chevènement, afin d'appuyer une demande d'interdiction de notre ouvrage. Cette démarche aboutit : le 2 septembre 1997, le ministre signa un décret interdisant « *la circulation, la distribution et la mise en vente* » du *Massacre d'Oradour : un demi-siècle de mise en scène*. Les défenseurs de la thèse officielle venaient de marquer un point.

Mais la riposte ne se fit point attendre. Un ami parvint à nous procurer la « note de lecture » rendue par J.-J. Fouché. En octobre 1997, nous la publiâmes, en l'accompagnant de deux réponses : celle du collectif qui avait rédigé l'ouvrage et la mienne. Trois mois plus tard, nous publiâmes d'autres textes, dont une étude sur la façon dont la campagne de presse s'était développée durant l'été et sur les méthodes de voyous adoptées par les défenseurs de la thèse officielle. Ce sont ces textes que nous vous proposons maintenant de découvrir.

ORADOUR :

LA PRESSE CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Par un arrêté publié au *Journal officiel* le 7 septembre 1997 (p.13095), le ministère de l'Intérieur a interdit « *la circulation, la distribution, la mise en vente* » de notre livre portant sur le drame d'Oradour. Motif principal : le contenu de cette publication, « *qui constitue une provocation à l'égard des résistants et des victimes des crimes de guerre nazis commis à Oradour-sur-Glane, fait courir un risque à l'ordre public* ».
Cette interdiction est le fruit d'une vigoureuse campagne orchestrée dans le Limousin dès la sortie de notre ouvrage. Comment s'est-elle organisée et qui y a pris part ? Des éléments de réponse ont pu être glanés dans la presse régionale, et plus particulièrement dans *Le Populaire du Centre*. Nous les livrons au public pour lui permettre d'apprécier les méthodes employées par les défenseurs patentés de la tolérance et de la liberté.

Les bons de commande pour notre livre sur Oradour (avec l'adresse provisoire de V. Reynouard à St-Jean-de-Monts et son numéro de téléphone) furent envoyés à nos lecteurs le 2 mai 1997. Quelques jours plus tard, un événement imprévu vint lancer l'affaire. En Haute-Vienne, des provocateurs photocopièrent ces bons et les diffusèrent à Oradour-sur-Glane et dans sa région ; le petit-fils du docteur Desourteaux —dont le grand-père, le père, la mère et les deux sœurs trépassèrent le 10 juin 1944— en reçut un qui lui avait été personnellement envoyé le 10 mai 1997 de Rilhac-Rancon (Haute-Vienne).
Notre collectif dégage toute responsabilité dans cette provocation. Nous n'avons ni distribué, ni fait distribuer ces documents à Oradour.
Quoi qu'il en soit, une avalanche d'appels téléphoniques anonymes insultants parvinrent chez V. Reynouard.

Le 17 mai, il reçut la lettre anonyme suivante :

Avec votre infâme saloperie sur « Le Massacre d'Oradour, etc », vous vous inscrivez parmi la horde des « révisionnistes », émanation directe des fachos et des nazis (F...N...) d'hier et d'aujourd'hui.
Vous êtes passible de poursuites (selon la loi Fabius-Gayssot de 1991) ; le gouvernement actuel —aussi pourri que vous— se gardera bien d'appliquer la loi à votre encontre. Mais vous resterez, soyez-en sûr, dans le collimateur de ceux qui, en Haute-Vienne notamment, veillent à ce que la mémoire des victimes des barbares nazis (vos potes et inspirateurs...) ne soit pas salie par des dégueulasses tels que vous et les vôtres.

Ce même jour, une première « brève » parut dans un journal de Limoges, *Le Populaire du Centre*. Intitulée : « Toujours la bête immonde... », on lisait :

En pleine période électorale, on voit resurgir encore et encore la bête immonde. A Oradour et St-Junien notamment circule un tract vantant un livre de 400 pages, avec photos, baptisé « le Massacre d'Oradour : un demi-siècle de mise en scène ». Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le sujet, mais l'adresse à laquelle on peut se procurer cet ouvrage révisionniste, négationniste et néo-nazi est inscrite noir sur blanc.
Il paraît évident qu'une fois de plus l'association des familles martyres va devoir aller en justice.

Ces deux documents annonçaient les axes de la stratégie des détracteurs du livre dans les semaines suivantes, à savoir : l'insulte (« *saloperie* », « *dégueulasses* »...), l'amalgame le plus éculé (libre recherche = fascisme, nazisme), et la menace (« vous *êtes passible de poursuites... l'association des familles martyres va devoir aller en justice* »).

Une période de calme relatif s'ensuivit durant laquelle la presse observa le silence et les appels téléphoniques se firent de plus en plus rares jusqu'à s'interrompre. Cette fatigue

s'explique probablement par une attente angoissée du livre. Début juin, pourtant, avec le début de sa diffusion, la situation changea brusquement :
Le 6 juin, *Le Populaire du Centre* publia, sous la rubrique « Mémoire », un petit article intitulé : « Résistance : Le combat pour la vérité continue ». On y évoquait la sortie du deuxième numéro du bulletin édité par « Les amis du musée de la Résistance » :

Outre l'appel de 18 anciens collaborateurs du général De Gaulle au sujet de l'Europe, terminait le journaliste, **les falsifications et déformations de l'histoire, qu'il s'agisse du massacre d'Oradour-sur-Glane ou d'une fausse mission du général Leclerc à Limoges, sont toujours dénoncées dans les différents textes. La lutte pour l'exactitude continue. Le président Valéry, le colonel Guingouin et Alain Baron, délégué à la commission historique, n'en auront sans doute jamais fini de lutter pied à pied pour rétablir la vérité.**

Le 10 juin, un incident mit le feu aux poudres. Un membre de notre collectif, Henri Lewkowicz, avait coutume d'assister chaque année, le 10 juin, à la commémoration du drame. Malgré la sortie du livre, il avait décidé, cette année, de ne pas changer ses habitudes et de se rendre discrètement à Oradour. Arrivé vers 8 h 30 dans le village martyr, il commença par se recueillir dans la nouvelle église, avant le début de la cérémonie. Il en sortit vers 9 h avec l'intention d'aller revoir les ruines. Place de la (nouvelle) mairie, il rencontra l'un des deux guides d'Oradour, M. Hyvernaud, qu'il connaît bien. Une discussion amicale s'engagea et comme le guide se dirigeait vers la mairie, H. Lewkowicz marcha à ses côtés. Arrivé en face du bâtiment, M. Hyvernaud lui fit signe d'entrer avec lui. Il lui présenta une personne qui se tenait là, Marcel Darthout, et alors que les deux hommes se serraient la main, le guide déclara perfidement que H. Lewkowicz était « *l'auteur du livre* ». A partir de ce moment là, tout alla très vite.
Cinq ou six personnes se tenaient autour de M. Darthout.

L'une d'entre elles l'apostropha : « *C'est vous qui nous traitez de menteurs* ». H. Lewkowicz répondit qu'il n'était pas l'auteur du livre, mais seulement un ami de l'auteur. Visiblement, ceux qui lui faisaient face ne le crurent pas. « *Vous avez écrit " 50 ans de mise en scène"* » lui demanda-t-on alors. Avant qu'il n'ait eu le temps de répondre, un des individus présents l'attrapa par le bras, le tira hors de la mairie en lui disant qu'il était un survivant du drame et en le traitant de SS. Puis il lui intima l'ordre de partir. H. Lewkowicz voulut ouvrir sa musette pour lui montrer la photographie de ses grands-parents portant l'étoile jaune. L'homme lui dit « *laisse ta musette !* » (ou « *ferme ta musette !* »). Toujours sous le choc, H. Lewkowicz déclara qu'il était petit-fils de déportés. La réponse claqua : « *Je m'en fous, vas-t-en !* ». Devant une telle absence de convivialité, notre ami choisit de partir. Toutefois, avant de quitter Oradour, il s'arrêta chez Madame Clavaud (la libraire du village) pour lui demander si elle possédait le livre qui avait déclenché une polémique. Mme Clavaud lui répondit qu'elle l'avait chez elle mais qu'elle ne l'avait pas encore lu et qu'elle ne le vendait pas « *parce que l'auteur du livre est révisionniste* ».

Dès le lendemain, la presse locale s'empara de cet incident pour déclencher l'offensive. Le 11 juin, *L'Echo du Centre* titra en première page : « Oradour-sur-Glane, 53 ans après. La mémoire s'oppose au révisionnisme ». En page 3, un article de Jean-Paul Métayer s'intitulait : « La mémoire fait face au révisionnisme ».

Comment imaginer, écrivait le journaliste, **que des individus puissent tenter de réécrire l'histoire en trempant leurs plumes dans l'encre fielleuse du révisionnisme. Après les odieuses négations de l'existence des camps de la mort des nazis [sic], le massacre d'Oradour-sur-Glane n'est malheureusement pas épargné par ce même type de révisionnistes qui vont jusqu'à la provocation la plus indigne.**

L'article se poursuivait avec le sous-titre : « L'offense ».

Ainsi, hier matin, alors que les quelques rescapés du massacre et les familles des martyrs s'apprêtaient à emprunter le parcours du souvenir, l'un des instigateurs du livre négationniste « Le massacre d'Oradour : un demi-siècle de mise en scène » où le témoignage des survivants est odieusement contesté, osait se présenter à eux. L'intervention de Raymond Frugier [maire d'Oradour] devait cependant éviter tout incident qui aurait été malvenu en de telles circonstances.
Les rescapés et les familles ont en effet vécu cette présence comme une offense. « Ça m'insupporte de voir ça », s'insurgeait hier matin Maurice Beaubreuil, qui a échappé au massacre alors qu'il avait 20 ans à l'époque, « pourquoi autorise-t-on cette publication, comment peut-on laisser de tels individus nous narguer ainsi, je n'étais pas un gamin le 10 juin 44, j'ai vu et entendu, c'est honteux de jeter ainsi le doute, après ce que nous, les rescapés, nous avons vécu.

Le lendemain 12 juin, *Le Populaire du Centre* titrait : « Provocation à Oradour-sur-Glane ».

Il s'en est fallu d'un rien, écrivait le journaliste, **pour qu'un incident vienne ternir les cérémonies commémorant le 53e anniversaire du massacre d'Oradour-sur-Glane. Juste avant le départ du défilé, un inconnu âgé d'une soixantaine d'années s'est présenté aux membres de l'Association nationale des familles de martyrs. L'homme a été très fraîchement accueilli et à même dû quitter les lieux sous la pression de quelques habitants de la commune martyre.**
Il s'agissait, en effet, de l'un des coauteurs d'un livre faisant la part belle aux thèses révisionnistes. Un livre au parfum de scandale qui va complètement à contre-courant de la vérité historique.
Interdit de séjour à Oradour, notre homme a donc dû rebrousser chemin sans avoir eu l'occasion de parler plus longuement de son livre comme il l'aurait sans doute souhaité. Sa présence a été assimilée à une « provocation » par le maire, Raymond Frugier, et par le président de l'Association des familles, Marcel Darthout.

[...] à Oradour, on a beaucoup de mal à comprendre le comportement de ces révisionnistes sans scrupules qui osent venir sur place lors d'une journée d'anniversaire affronter le regard des rescapés et profaner ouvertement la mémoire des victimes.

On notera la présentation tendancieuse des faits : H. Lewkowicz ne s'est pas présenté aux rescapés. C'est M. Hyvernaud qui, volontairement, l'a conduit à la mairie et l'a présenté. Si les deux hommes ne s'étaient pas rencontrés, H. Lewkowicz aurait assisté aux commémorations comme les années passées, c'est-à-dire de façon anonyme, mélangé à la foule. Quant à vouloir parler du livre le 10 juin, c'eût été peine perdue et jamais notre ami n'en a manifesté l'envie.

A partir de cet instant, les voix du Limousin retentirent non pour inviter au débat ou pour apporter une réponse à nos arguments, mais pour réclamer l'interdiction du livre et des poursuites contre ses auteurs.

D'après l'*Écho du Centre* (livraison du 11 juin), dès le 10 juin, le maire d'Oradour sur-Glane s'était :

entretenu avec le préfet de région pour décider avec ce dernier des modalités d'une intervention pour interdire définitivement la vente de ce livre.

Deux jours plus tard, l'adjoint au maire de Limoges, Patrick Charles (communiste), regrettait « *que les services de l'État ne puissent avoir une intervention plus efficace face à des problèmes de ce type* » (voy. *L'Écho du Centre*, livraison du 12 juin 1997, article intitulé : « L'État doit intervenir contre le révisionnisme »). Celui-ci déclarait en outre que, dès février dernier, des amis qui participaient à un « comité du vigilance » l'avaient averti d'une annonce parue dans *Rivarol* au sujet de la sortie prochaine de notre livre. Son titre (provisoire) était « *Oradour : 50 ans de mensonges* ». Patrick Charles avait

« *saisi le ministère de l'Intérieur le 13 février dernier ainsi que le préfet afin d'empêcher la publication et la diffusion de ce livre* ». En vain : le ministère de l'Intérieur s'était contenté de répondre qu'il « *saisissait le ministère de la Justice, compétent pour intervenir* » ; quant au préfet, il se borna à lui indiquer « *qu'il serait très attentif aux problèmes susceptibles d'être engendrés par la parution de ce document* » (*Ibid.*).
Les dictateurs ont la réputation de brûler des livres déjà parus. P. Charles, pour sa part, va plus loin : appuyé par un « comité de vigilance », il n'hésite pas à scruter la presse « ennemie » pour tenter de faire interdire des ouvrages avant même leur parution.

Le 13 juin, le responsable du projet de Centre de la Mémoire d'Oradour, Jean-Jacques Fouché, envoyait au président du Conseil général de Haute-Vienne une « note de lecture » longue de six pages à propos de notre livre. Cette note, bassement polémique et navrante par son contenu, avait été rédigée uniquement afin d'appuyer la demande d'interdiction du livre (sur le texte de J.J. Fouché et la réponse que nous y avons apportée, voy. LNM n°1 p.13).

Quatre jours plus tard, d'ailleurs, sous le titre « Oradour : J.P. Chevènement saisit le garde des Sceaux », *Le Populaire du Centre* écrivait :

Une motion d'urgence a été présentée hier devant le Conseil général de la Haute-Vienne par Roland Mazoin, Marcel Rigout, André Demery et le groupe communiste ADS, pour la saisie d'un ouvrage révisionniste sur la tragédie d'Oradour-sur-Glane.
En effet, après la publication récente, par un auteur lié à l'extrême-droite, d'un ouvrage révisionniste sur la tragédie d'Oradour-sur-Glane, les élus ont voulu souligner le danger que constituaient la publication et la circulation d'ouvrages falsifiant l'Histoire et constituant une insulte à la mémoire des victimes et de leurs familles. Dans cette motion, votée à l'unanimité, le

Conseil général de la Haute-Vienne demande instamment au ministre de l'Intérieur la saisie de la publication incriminée et des poursuites contre son auteur.
De son côté, le préfet Michel Diefenbacher a indiqué que le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, avait saisi le garde des Sceaux pour que soient engagées des poursuites judiciaires. Les services de l'État feront tout pour que « *tous les moyens légaux soient mis en œuvre pour aboutir à une interdiction* ».

Le même jour, la *Charente Libre* publiait un article de Daniel Foury intitulé : « Les révisionnistes attaquent Oradour ». Le journaliste ne faisait que résumer la « note de lecture » de J.J. Fouché et reproduire certains de ses propos qu'il avait recueillis. Sa stratégie était identique à celle utilisée contre les révisionnistes depuis près de 20 ans : elle consistait non à répondre aux arguments avancés par V. Reynouard, mais tout d'abord à discréditer l'auteur, puis à employer l'argument d'autorité et à caricaturer ses raisonnements pour les tourner en ridicule, enfin à attaquer ses prétendues motivations secrètes.

- Discréditer l'auteur : D. Foury rappelait que V. Reynouard avait été « *tout récemment révoqué de l'Éducation nationale* » et qu'il « *avait été condamné, en 1992 et 96, à des peines de prison avec sursis pour distributions de tracts niant la réalité du génocide des juifs* ». Soucieux de faire apparaître l'auteur du livre comme un « négationniste », le journaliste n'hésitait pas à inventer des faits, prétendant par exemple que le professeur Robert Faurisson l'avait aidé « *en relisant le manuscrit* », ce qui est entièrement faux.
- Emploi de l'argument d'autorité : D. Foury n'hésitait pas à écrire : « *A peu près tout ce qui est écrit [dans le livre] est faux, exceptés la date et le lieu du massacre* ».
- Caricature des raisonnements : Le journaliste affirmait que, « *selon les révisionnistes, les témoins auraient menti, les rescapés auraient fait un mauvais rêve* ».

- Attaque de nos prétendues motivations : D. Foury terminait son article en citant J.J. Fouché selon lequel : « *ce travail de faussaire est repris une nouvelle fois dans le but de réhabiliter les SS* ».

Cet article pourrait sembler insignifiant tant la volonté de nuire est patente. Néanmoins, il acquiert une réelle importance si on le rapproche des propos que D. Foury avait tenus à M. Lewkowicz, deux jours avant sa parution. Le 15 juin, en effet, celui-ci avait reçu un appel téléphonique du journaliste de *La Charente Libre* qui, visiblement, préparait son article. Après un quart d'heure d'entretien, les deux hommes en étaient venus à parler des événements survenus dans l'église le 10 juin 1944. Voici la transcription dont le style parlé a été conservé :

- D. Foury : *On a le nom du sous-officier allemand qui a monté les explosifs dans le clocher* [...]. *Dans ce cas là, vous avez tout faux* [lorsque vous prétendez que l'explosion du clocher est imputable aux maquisards qui avaient stocké des munitions sous les combles de l'église].
- Henri Lewkowicz : *Exactement [...]. Sans indiscrétion, ce nom, vous l'avez trouvé où ?*
- *Dans la littérature. Ce n'est pas moi qui l'ai trouvé, c'est un historien..*
- *Et vous avez le nom de ce sous-officier ?*
- *Absolument, et je l'écrirai [...].*
- *Si vraiment vous avez raison, dans ce cas là, on a tout faux.*
- *Je peux écrire cela ?*
- *Mais bien sûr [...]. Vous pensez écrire un article quel jour s'il vous-plaît ?*
- *Je ne sais pas. J'écrirai sans doute demain, pour après-demain ou...*
- *Bon, alors, naturellement, si on a le nom, de façon irréfutable, du sous-officier allemand qui a monté les explosifs dans le clocher et qui les a fait sauter...*

- Mais bien sûr.
- ... dans ce cas là, concernant l'église, on a tout faux.
- Est-ce que vous croyez que M. Reynouard le reconnaîtra ?
- Oh sûr! [...]. Alors là, je suis prêt à parier ce que vous voulez, M. Reynouard est un type très gentil, très heu... très tolérant [...]. Excusez-moi, dans votre article, vous allez mettre qu'on a le nom du sous-officier qui a monté les explosifs dans le clocher...
- Mais je l'écrirai ce nom !
- Oui, bon, mais est-ce que vous écrirez votre source ?
- Bien entendu.
- Dans ce cas là, aussitôt que j'aurai le journal, je téléphonerai à mon ami Vincent Reynouard pour lui dire : eh bien ! on s'est planté.
- Est-ce qu'il le reconnaîtra publiquement ?
- Oh oui [...] il est prêt à le reconnaître publiquement si on lui prouve de façon irréfutable qu'il s'est planté, il le reconnaîtra publiquement [...] je m'en porte garant. Et moi aussi par la même occasion, je reconnaîtrai publiquement... si on a le nom de...
- D'accord.
- ... du sous-officier qui a monté les explosifs dans le clocher, qui a fait exploser les explosifs dans le clocher, ce qui a eu pour résultat de faire fondre les cloches, de faire sauter la toiture du clocher, de démolir la voûte qui est au-dessous des cloches...
- C'est ça.
- ... et en même temps de démolir la toiture...
- Oui.
- ... qui était au-dessus de la nef...
- Oui.
- ... [...] alors là, oui, alors là, comme vous dites on a tout faux.
- Bon.

Cet entretien est primordial pour deux raisons :
D. Foury, qui s'est entretenu avec l'historien J.J. Fouché (responsable du projet du centre de la mémoire d'Oradour et donc garant de l'Histoire officielle), se rallie maintenant à l'idée que la destruction de la toiture du clocher, de la toiture de la nef, de la voûte sous les cloches et la fusion de celles-ci a été causée par une détonation résultant de l'allumage d'explosifs présents dans le clocher. Ce ralliement est un élément nouveau et inespéré qui confirme le bien-fondé de la thèse révisionniste sur l'origine des destructions infligées à l'église ; en même temps que se trouve réduite à néant la thèse officielle de l'incendie, imposée pendant plus de cinquante ans. Afin, toutefois, de déclarer les Waffen-SS coupables de la mort des femmes et des enfants, D. Foury a, tout comme Pascal Maysounave, prétendu que les explosifs responsables du drame avaient été apportés non par des maquisards, mais par un sous-officier allemand. Il a promis d'en dévoiler l'identité (trouvée « *dans la littérature* » par « *un historien* ») le lendemain ou le surlendemain.

C'était il y a plus de deux mois. Il est manifestement inutile d'attendre plus longtemps. Aucun nom d'aucun sous-officier allemand n'est apparu dans l'un quelconque de ses articles. Aujourd'hui, ainsi, les officiels admettent que l'église a explosé mais, malgré leurs vœux, ils demeurent incapables de trouver le nom d'un Waffen-SS complaisant, susceptible d'endosser cette responsabilité ; le Waffen-SS qui aurait pu monter les explosifs dans le clocher et, d'ailleurs, où les aurait-il pris ? Rappelons en effet que la compagnie venue à Oradour était une compagnie de Panzergrenadiers, qu'elle ne disposait donc ni d'explosifs, ni d'hommes capables de s'en servir. Or, la Waffen-SS n'était pas la Résistance. Elle était dotée d'une organisation rigide, connue et d'archives minutieusement établies puis conservées. Si, vraiment, des explosifs capables d'ébranler une église avaient été utilisés à Oradour, il serait possible de connaître leur provenance et leurs utilisateurs.

Toujours le 17 juin, un article paraissait dans la presse nationale. Sous le titre « *Haute-Vienne : demande de saisie d'un ouvrage révisionniste* », *l'Humanité* informait ses lecteurs que le conseil général de Haute-Vienne avait, la veille, « *demandé la saisie d'un ouvrage révisionniste sur le massacre d'Oradour-sur-Glane* » (p.2) :

Les conseillers généraux ont adopté à l'unanimité, lors de leur séance plénière, une motion d'urgence qui, outre la saisie du livre "Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène", demande que « des poursuites soient engagées contre son auteur » Vincent Reynouard. Vincent Reynouard a été exclu le 18 avril dernier pour avoir notamment stocké des documents niant l'Holocauste du peuple juif sur l'ordinateur d'un lycée professionnel de Honfleur (Calvados).

Le soir et le lendemain midi (18 juin) la télévision régionale de Limoges évoqua l'affaire. Devant les caméras, M. Wilmar affirma que notre livre, intolérable, était le fruit de recherches dont on ne connaissait pas les sources, une reprise des thèses nazies etc... ; l'ancien maire d'Oradour, Robert Lapuelle, après nous avoir accusés de dédier le livre à ceux que nous offensons, nous accusa de camoufler l'histoire et d'enlever la notion pédagogique aux générations. Cette fameuse « notion pédagogique », il est vrai, lui est chère. En 1992, n'avait-il pas déclaré :

Il faut aujourd'hui expliquer, informer — en particulier les enfants — où mènent certaines idées pour enrayer leur banalisation. Oradour n'est pas un accident de l'Histoire[1].

Ces propos démontrent une nouvelle fois que derrière la Mémoire se cache avant tout une machine de guerre contre « certaines idées »...

[1] Voy. *Notre Temps*, n° 276, décembre 1992, p.79, col. A. Article intitulé : « Le combat pacifique pour Oradour ».

Un changement d'attitude survint toutefois le soir. Au journal de 19 h 15, aucun reportage ne fut consacré au livre ; la présentatrice se contenta de déclarer : « *l'Association des familles des martyrs dit que c'est une falsification qui ne mérite pas qu'on s'y attarde* ». Ces propos lénifiants furent immédiatement suivi d'effet. Pendant plus d'un mois, la radio, la presse et la télévision allaient observer un silence quasi total. Tout juste put-on lire, dans *Le Populaire* du 26 juin, rubrique « Petites phrases », une information selon laquelle une ancienne déportée (Thérèse Menot) aujourd'hui conseillère municipale dans le Limousin, avait :

souligné [...] la parution d'un ouvrage tendant à faire penser qu'il n'y aurait pas eu de réelle tragédie à Oradour.

L'affaire allait connaître de nouveaux développements fin juillet à l'occasion des cérémonies commémoratives de la « Libération ».
Le 20 juillet eut lieu, en présence de Georges Guigouin, la commémoration des combats du Mont-Gargan. Sous le titre « Mont-Gargan : Le devoir de vérité face aux " faussaires de l'Histoire " », *Le Populaire* écrivit (livraison du 21 juillet) :

Georges Guingouin, dont le verbe est toujours sonore et incisif, ne mâche pas ses mots pour dénoncer une nouvelle fois l'action pernicieuse « des faussaires de l'Histoire », ceux qui (comme certains enseignants, fort heureusement révoqués) osent falsifier la vérité même en présence des survivants de drames comme celui d'Oradour-sur-Glane.

Le président cantonal de l'ANACR, Louis Gendillou, partage évidemment cette inquiétude, en soulignant que le sacrifice de tous ceux dont les noms sont gravés sur les stèles « *doit rester présent dans les mémoires* » pour qu'on puisse faire face « *à la résurgence du nazisme et rester vigilant face aux assassins de la mémoire* ». Réponses à tous les révisionnistes, les stèles parsemant la campagne limousine [...].

Quinze jours plus tard, *Le Populaire* (livraison du 5 août) consacrait un article aux commémorations organisées à Bellac. Sous le titre : « 53ème anniversaire des combats de la Libération », on pouvait lire :

[...] la foule écouta également les discours des délégués de l'ANACR dénonçant la multiplication des ouvrages révisionnistes, négationnistes. Tous attendent que l'on intervienne plus fermement car ces publications fleurissent encore en librairie, véritables insultes au souvenir des morts et à la vérité historique. Ils souhaitent également qu'on s'inspire du nouveau programme de CNR, que les jeunes générations soient aussi mieux informées. Pierre Laborie, secrétaire de l'ANACR, est de ceux qui comptent beaucoup sur cette action quand il dit : « *Nous devons nous tourner résolument vers cette jeunesse actuellement désemparée et soumise à toutes les tentations. Nous devons leur expliquer que les Résistants se battaient non seulement pour chasser l'occupant mais aussi pour faire en sorte que les générations suivantes connaissent un avenir meilleur de liberté et de justice* ».

On notera une nouvelle fois, outre la langue de bois adoptée par ces individus et le caractère très politique de leur combat tourné « *vers la jeunesse* », leur folie répressive contre tout ce qui ne pense pas comme eux. Derrière l'intervention plus ferme demandée par les délégués de l'ANACR contre les révisionnistes se cache une volonté de censure pure et simple.

Par ailleurs, signalons que, le 23 juillet, notre éditeur, Herbert Verbeke, avait reçu du ministère de l'Intérieur français, Direction des... Libertés publiques et des Affaires juridiques, une lettre signée Jean-Paul Faugère et l'informant que ses services envisageaient :

de proposer au ministre de l'Intérieur [...] une mesure d'interdiction à l'encontre de l'ouvrage intitulé : *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène* [...], pour le motif suivant :

La publication intitulée *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, de par son contenu qui contribue à la propagation de la thèse négationniste de l'existence de crime contre l'humanité, fait courir un risque de trouble de l'ordre public.

Herbert Verbeke disposait d'un délai de huit jours pour présenter ses « *éventuelles observations* ».
Le motif invoqué était non seulement inepte mais faux. En effet, jamais Oradour n'a reçu la qualification de crime contre l'humanité.
H. Verbeke se contenta de répondre pour la forme. Huit jours plus tard, aucun arrêté d'interdiction n'avait été prononcé. Début août, Pierre Guillaume téléphona au ministère de l'Intérieur afin de prendre des nouvelles. On lui répondit que le décret était prêt et que le ministre n'avait plus qu'à le signer. Or, les jours passèrent et rien ne vint. De façon manifeste, les autorités hésitaient à s'inscrire dans la continuité des services de censure de la puissance occupante.

Le 6 août, la presse du Limousin allait inventer un fait nouveau. Elle informait ses lecteurs qu'un ancien chef d'une des équipes de la Croix-Rouge venues à Oradour plusieurs jours après le drame, l'abbé Philippe Schneider, venait de rédiger une « réponse » à notre livre (nous publierons prochainement un article sur l'abbé Schneider et sa « réponse »). Le 6 août, *Le Populaire* y consacra un article de quatre colonnes (avec trois clichés d'époque) intitulé : « Le combat solitaire d'un témoin d'Oradour-sur-Glane ». On y apprenait que, soucieux de faire saisir notre livre, P. Schneider avait rédigé et fait imprimer « *seul, à ses frais* », « *deux plaquettes destinées à donner* "quelques réponses à l'ouvrage révisionniste de M. Vincent Reynouard" ». Le journaliste écrivait :

« *Il faut parler*, se scandalise-t-il [P. Schneider]. *Si on ne réagit pas c'est la porte ouverte à tous les abus* ». Le livre de Reynouard est maintenant en vente depuis plusieurs mois.

Mais Philippe Schneider combat justement pour qu'il soit interdit. « *J'espère qu'il y aura saisie. J'ai envoyé ma plaquette à Jacques Chirac, Lionel Jospin, Alain Juppé, aux présidents des Conseils régional et général...* ». En tout, il a adressé 200 exemplaires de sa « réponse ».
Le 7 août, la *Charente Libre* fit à son tour écho à l'initiative de l'abbé Schneider. L'article, relativement court, intitulé : « La réponse de l'abbé Schneider au négationnisme », n'était qu'un résumé de celui paru la veille dans *Le Populaire*.
Ces deux articles avaient-ils été rédigés afin que le ministre de l'Intérieur se décide à signer l'arrêté tant attendu dans le Limousin ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, le 8 août, les menaces de répression se précisèrent. Sous le titre : « Oradour et les révisionnistes : Chevènement prépare des poursuites », *Le Populaire* apprenait que, dès le 23 juin dernier, Jean-Pierre Demerliat, sénateur de Haute-Vienne, avait adressé un courrier au ministre de l'Intérieur à propos de notre livre. Dans sa lettre, l'élu avait demandé que tout soit mis en œuvre pour que :

la vente de cette prose scandaleuse qui port[ait] atteinte à la vérité historique, à la mémoire des victimes et à l'honneur de la Résistance, soit interdite sur le territoire national et en Europe [!].
J.P. Chevènement lui avait répondu que :

ses services examin[ai]ent, en liaison avec le ministère de la Justice, les mesures qui pourraient intervenir tant sur le plan pénal que sur le plan administratif.

Le lendemain 9 août, *Le Populaire* publia un nouvel article très virulent intitulé « Oradour : Les révisionnistes persistent et signent !». Ayant été informé, par le biais de la circulaire mensuelle d'André Chelain (éditeur de la revue *L'Autre Histoire* et diffuseur de nombreux livres à caractère historique), que notre livre était épuisé et qu'une réimpression (augmentée) avait été décidée, le journal limougeaud se déchaînait :

Le contenu du catalogue proposé par ce diffuseur breton [A.Chelain] ne laisse aucun doute sur ses sympathies d'extrême-droite et le caractère fascisant de ses publications [...]. Parmi les publications du diffuseur breton de Vincent Reynouard figurent en bonne place deux biographies de Léon Degrelle dont la police a saisi récemment plusieurs livres interdits au cours de contrôles administratifs dans des librairies susceptibles de diffuser des publications racistes, antisémites ou néo-nazies.
Le passé récent de l'auteur lui-même, Vincent Reynouard, 27 ans, père de deux enfants, en dit long sur le sérieux des thèses historiques de ce « libre chercheur »... Condamné en 92 et 96 à des peines de prison avec sursis pour diffusion de tracts niant la réalité du génocide juif, Vincent Reynouard est bien connu en Normandie pour son militantisme pro-nazi.

Toutes les allégations destinées à déconsidérer le travail de l'auteur n'empêcheront pas que le premier tirage s'est monté à 2000 exemplaires entièrement vendus en un temps record, et non 300 exemplaires comme on le lira un peu plus loin.

Le 18 août suivant, alors qu'aucun arrêté d'interdiction n'était venu apaiser les esprits du Limousin, *Le Populaire* retraçait, dans deux articles, les cérémonies qui avaient eu lieu la veille afin de commémorer la « Libération » de Limoges et la « *mémoire des résistants tombés sous les balles de la division " Das Reich" les 9 et 10 août 1944* ». Sous le titre « Il y a 53 ans, 14.000 maquisards encerclaient Limoges...» on apprenait que le maire de Faytiat, Jean-Paul Denanot, avait :

rappelé sans cesse que les vieux démons [étaient] prêts à resurgir : falsification des massacres d'Oradour-sur-Glane dans certaines publications, tentative de mobilisation pour le dixième anniversaire de la mort de Rudolf Hess, dauphin de Hitler, montée inquiétante de l'extrême-droite [...].

Pendant ce temps, Georges Guillot, président de l'ANACR de Magnac et Saint-Sulpice, déclarait :

Nous devons combattre ceux qui osent, par exemple, écrire que les victimes d'Oradour étaient protégées dans les églises par les divisions SS [article « Cérémonie à la mémoire des résistants », Le Populaire, 18 août 1997].

Deux jours plus tard, le 20 août, ce même journal publiait un petit article intitulé : « Oradour et les révisionnistes : Le Garde des Sceaux recherche les moyens de poursuivre ». On y apprenait que :

Répondant à une question que lui avait posée Daniel Boisserie, député de la Haute-Vienne, le ministre de la Justice, Elisabeth Guigou, indiqu[ait] qu'elle fai[sai]t rechercher à ses services la possibilité juridique de poursuivre les auteurs du livre révisionniste [sur Oradour].
« Je pense comme vous que la publication et la diffusion de ce livre sont susceptibles de tomber sous le coup des dispositions (...) de la loi...» indiqu[ait] le garde des Sceaux.

Hélas pour elle, le livre étant paru depuis plus de trois mois, l'éventuel délit de presse était prescrit. Dès lors, que faire ? Le journal donnait la réponse :

Elisabeth Guigou a donc transmis le dossier à la direction des affaires criminelles et des grâces, en vue, indique-t-elle, de rechercher si des éléments d'une autre infraction, non susceptibles d'être prescrits, n'étaient pas réunis, en l'occurence « *la contestation de l'existence d'un crime contre l'humanité* ». « *Dans l'affirmative, poursuit le Garde des Sceaux, les poursuites judiciaires adéquates seront engagées* ».

Aucune poursuite ne fut engagée contre les auteurs. Mais le 7 septembre, le *Journal officiel* publia (p.13095) un arrêté du ministère de l'Intérieur daté du 2 septembre 1997 et « *portant interdiction de circulation de distribution et de mise en vente* » sur l'ensemble du territoire, de notre livre. Motif :

-[...] la publication intitulée : *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, publiée à l'étranger, est d'inspiration étrangère en ce qu'elle a été rédigée à l'aide d'une documentation étrangère ; qu'elle reprend notamment la plus grande partie de l'ouvrage intitulé : Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande d'Otto Weidinger, interdit par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 10 janvier 1991 ;
- [...] la mise en circulation en France de la publication *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, de par son contenu qui constitue une provocation à l'égard des résistants et des familles des victimes des crimes de guerre nazis commis à Oradour-sur-Glane, fait courir un risque de trouble à l'ordre public.

Dans le Limousin, cette interdiction fut accueillie avec satisfaction. Après avoir rappelé que « *dès la parution de cet ouvrage, l'Association des familles des martyrs et le maire d'Oradour, Robert Frugier, avaient saisi le préfet en vue d'obtenir l'interdiction de cet ouvrage révisionniste* » et que « *les parlementaires de la Haute-Vienne s'étaient également saisis du dossier* », *Le Populaire* écrivait :

Cette décision est saluée par le Président de l'Association des familles des martyrs. « *Elle met un terme à cette tentative de falsifier les faits et limite la "publicité" sur cette affaire* ». Cet ouvrage est en effet jusqu'à présent resté relativement confidentiel. A notre connaissance, guère plus de 300 exemplaires auraient été vendus [voy. *Le Populaire*, 8 septembre 1997, p.2].

Le lendemain, dans un article intitulé : « L'association des déportés de Ravensbrück dénonce la remise en liberté de Heinz Barth », ce même journal consacrait quelques lignes aux écrits publiés par l'ANEC, association dont Vincent Reynouard est le président :

[...] l'association ANEC, qui diffuse des ouvrages négationnistes, annonce à ses adhérents [...] qu'elle tient à leur disposition une brochure et deux opuscules concernant les événements de la dernière guerre.

Dans le même temps, elle incite à « diffuser massivement avant le procès Papon » une autre brochure dont on appréciera (!..) le titre : « Papi Papon au pays de l'hypocrisie »... Est-ce dépasser les bornes ? Certes pas pour ces révisionnistes qui vont plus loin en citant même leurs sources en Haute-Vienne.

Après avoir annoncé que nous diffuserions une réponse à la « note de lecture » (non destinée au public) de J.-J. Fouché, *Le Populaire* conclut :

On peut légitimement s'interroger sur l'origine des informations de cette association révisionniste.

Le même jour parut, dans *France-Soir*, un long article (le seul de la presse nationale) sur deux colonnes, intitulé : « *Oradour : Coup d'arrêt au mensonge* » (*France-Soir*, 9 septembre 1997, p. 8B). L'auteur, un certain Arnaud Levy, attaquait violemment Vincent Reynouard et l'accusait entre autres d'avoir utilisé :

des méthodes habituelles en la matière [révisionnisme] **: amalgame, mensonges, calomnies et affabulations.**

Afin d'illustrer son propos, A. Levy citait Marcel Darthout qui déclarait :

[V. Reynouard] **a interrogé un autre rescapé de ce massacre et a fini par trouver une variation d'un quart d'heure entre son récit et mon témoignage [...]. C'est dire le niveau de son argumentation...**

De tels propos ne grandissent pas le président de l'Association des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane. Quoi qu'il en

soit, ils suffisent à montrer de quel côté se trouve le mensonge, la calomnie et l'affabulation et prouvent une nouvelle fois que les autorités du Limousin n'ont rien à nous répondre.

La nouvelle de l'interdiction du livre fut peu ou pas répercutée dans la presse. Par exemple, le quotidien *Le Monde* n'y consacra qu'une brève (sans commentaire) de 7 lignes en page 30 dans sa livraison datée du 10 septembre. Le même jour, en Allemagne, le *Tagespiegel* (Berlin) reprit le télégramme de l'AFP annonçant la décision du ministère de l'Intérieur.

Depuis, c'est le silence. Seul le *Populaire du Centre* évoque parfois, à l'occasion d'une assemblée générale d'anciens résistants, d'une visite d'un officiel à Oradour ou d'une commémoration quelconque :« *le révisionnisme insidieux et permanent* » (livraison du 13 septembre : « AG des anciens du 63e RIFFI ») et « *certains odieux révisionnistes* » (livraison du 13 novembre, p. 6 : « Un hommage lourd de signification »).

Pourtant, dans l'ombre, les intrigues contre la vérité historique se poursuivent.
En juin 1997, dans la 183ème livraison de son bulletin de liaison, l'Association des évadés et incorporés de force (ADEIF) qui regroupe des Alsaciens incorporés dans les armées allemandes pendant la seconde guerre mondiale, avait publié en première page le communiqué suivant :

A lire impérativement

« LE MASSACRE D'ORADOUR »
Un demi-siècle de mise en scène
Dédié notamment aux « Malgré-Nous » que l'on a calomniés sans leur donner le droit de répondre.
Chez : Vincent Reynouard [...][2]

2 Voy. Bulletin de liaison de l'ADEIF, deuxième semestre 1997, p. 1.

Trois mois plus tard, cependant, le « Comité de Rédaction » se ravisa et publia un nouveau communiqué dont le texte était :

Nous avons publié dans notre Bulletin de Liaison n° 183 du 2ème trimestre 97, un encart publicitaire concernant le livre *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène.*
Nous avons procédé à une lecture attentive de cet ouvrage, interdit par un arrêté depuis le 2 septembre 97 par le Ministre de l'Intérieur qui nous amène à prendre fermement position contre les thèses négationistes qui y sont largement développées.
Le devoir de notre association ADEIF est d'expliquer ce que fut le drame des « MALGRÉ-NOUS » dans la seconde guerre mondiale et rappelons par ailleurs avec force notre statut d'incorporés de force dans l'Armée allemande, reconnu par les textes officiels français.
[Signé :] **Le Comité de Rédaction**[3]

Ce deuxième communiqué, nous le savons, a été imposé par les autorités dans les conditions suivantes : peu après la parution du premier encart publicitaire, le président de l'ADEIF du Haut-Rhin fut convoqué par le préfet du même département, Cyrile Schott. Celui-ci, qui déclara agir à l'initiative du président du Conseil général de Haute-Vienne, lui intima l'ordre de prendre position contre le livre. Nous ignorons la nature des menaces qui ont été proférées au cas où l'ADEIF du Haut-Rhin aurait refusé de se soumettre. Quoi qu'il en soit, celle-ci capitula et publia le communiqué reproduit ci-dessus.
S'exprimant en privé, le Président de l'ADEIF déclara : « nous ne pouvons rien faire contre Oradour »...

3 Ibid., n° 184, troisième semestre 97, p. 7.

Aujourd'hui encore, il nous est difficile de croire que le président du Conseil général de Haute-Vienne ait pris, lui-même, l'inititive d'inviter le préfet du Haut-Rhin à faire pression sur l'ADEIF. De façon probable, de hautes autorités ont appuyé la démarche limousine.
Cet épisode reste cependant très instructif, car il met en lumière les méthodes dictatoriales auxquelles les profiteurs du mensonge n'hésitent pas à recourir afin de protéger leurs intérêts.

CONCLUSION

Dans notre ouvrage, nous avons exposé clairement notre argumentation, nous avons produit les documents les plus importants, dont certains étaient inédits. Si nos adversaires avaient été de bonne foi, ils auraient commencé par étudier le livre afin d'apprécier la pertinence de chaque partie et de répondre lorsque cela se révélait nécessaire. Un débat loyal se serait engagé au cours duquel nous aurions, ensemble, exprimé nos points de vue quant à la valeur des documents avancés et des raisonnements construits à partir de ceux-ci.
Au lieu de cela, les personnalités du Limousin (responsables d'associations et élus) ont, dès la sortie du livre (et même avant !) demandé son interdiction et des poursuites contre les auteurs. Une violente campagne de presse a été orchestrée ; durant laquelle nous avons été diffamés (V. Reynouard a été traité de « *faussaire* ») et nos raisonnements caricaturés (on nous accuse d'avoir prétendu qu' « *il n'y aurait pas eu de réelle tragédie à Oradour* », que les « *témoins auraient fait un mauvais rêve* »).
Reprenant une tactique bien rodée, nos adversaires se sont contentés de lever des bras implorants au ciel dans un grand concours de gémissements ; ils ont invoqué la mémoire outragée, la démocratie menacée et le nécessaire combat contre la Bête. Déplorable spectacle offert par une société où des hommes réagissent comme des mégères effarouchées.

Georges Champeau, dès 1941, avait écrit : « *C'est précisément l'une des tares de l'esprit démocratique que la constante abdication de la raison devant les suggestions du sentiment. Le Français moyen est femme. Il n'est plus guère capable que de réactions affectives* »[4].
Toutefois, ne nous y trompons pas. Ces réactions épidermiques ne convainquent guère. A côté de ceux qui sont trompés inconsciemment, se tiennent ceux qui *savent*. Connaissant bien l'histoire d'Oradour (parce qu'ils l'ont vécue ou qu'ils l'ont apprise plus tard), ces derniers auraient pu facilement trouver les points faibles du livre et les attaquer. S'ils ne l'ont pas fait, c'est parce qu'ils savaient qu'au cours d'un débat *sur le fond*, ils auraient été contraints de reconnaître la valeur certaine de nos découvertes (par exemple, le témoignage de l'aviateur australien). Or, l'édifice officiel d'Oradour est si fragile qu'une simple fissure peut le faire s'effondrer. Dans le village martyr, on a trop caché et trop menti. Ainsi que nous l'a écrit un lecteur : « *Vous m'avez incité à aller voir sur place et j'en suis revenu avec l'impression que l'affaire est plus pourrie que je ne l'imaginais [...]* ».

Dès lors, on comprend pourquoi, dans le Limousin, il n'existe aucune alternative. Tout document révisionniste qui menace de ne pas rester strictement confidentiel doit être interdit. Il en va de la survie de la thèse officielle et de ses implications politiques. Car le problème est là. En écoutant parler les responsables d'associations d'anciens Résistants, on comprend qu'Oradour est devenu le symbole d'un combat idéologique et une arme destinée à imposer une certaine vision du monde.

Mais que penser d'une telle vision du monde fondée sur le mensonge et la calomnie ?

---

4 Voy. *La Croisade des Démocraties*, t. I (Publications du centre d'Études de l'Agence Inter-France), 1941, p. XXVIII.

CENTRE DE LA MÊMOIRE D'ORADOUR

NOTE DE LECTURE :

"Le massacre d'Oradour - un demi siècle de mise en scène"

- par un "*collectif de libres chercheurs animé par Vincent Reynouard*".
- édité (ou plus vraisemblablement autoédité) en Belgique (pas d'adresse d'éditeur).
- diffusion hors circuit librairies.
- Vincent Reynouard enseignant de mathématiques-physique dans un lycée professionnel à Honfleur (Calvados) a été successivement suspendu (décembre 96) puis révoqué (avril 97). Il a été **"condamné à deux reprises, en 1992 et 1996, à des peines de prison avec sursis pour avoir distribué des tracts niant la réalité du génocide juif"** (Le Monde du 27.04.1997).
- Reynouard édite un bulletin négationniste "Nouvelle Vision".

Publication dédiée : "*aux vaincus.... **calomniés** sans leur donner le droit de réponse", par un auteur qui se qualifie de "non conformiste en désaccord avec la thèse officielle*". L'ouvrage est **négationniste** par ses références, sa méthode, ses conclusions et son objectif.

Qu'est-ce qu'un auteur "**non conformiste**" en sciences humaines et particulièrement dans le champ de l'histoire ? C'est un individu qui refuse les spécificités du champ concemé, pour lequel il n'a pas de formation : il rejette les méthodes de critique de la documentation et les règles de la déontologie professionnelle. Il ne s'agirait là que d'embar-

ras, comme autant d'obstacles à éliminer. L'histoire "officielle" serait un vaste complot que les auteurs du groupe négationniste dénoncent en se confortant entre eux: "voyez Faurisson"...(Robert Faurisson apparaît comme une **autorité** à remercier pour avoir ouvert **ses** archives, il est souvent cité dans le texte...).

L' "auteur non conformiste" se rattache au groupe des historiens négationnistes, dans la mouvance politique de l'extrême droite et de sa principale organisation.

Quelle est la documentation utilisée ?

Une documentation primaire d'archives restreinte et très lacunaire, avec des indications de sources ne permettant pas de retrouver les documents. La documentation secondaire éditée est faible et systèmatiquement orientée vers le fonds révisionniste et négationniste. La bibliographie recycle des publications interdites à la diffusion en France pour apologie de crimes sans mentionner cette interdiction, c'est par supercherie que des publications négationnistes redeviennent des bases documentaires.

Quelques dossiers ont été consultés aux archives départementales 87, mais pas ceux où sont conservés des documents concernant le massacre d'Oradour, même chose pour les archives nationales ; les deux cotes données dans la bibliographie concernent la commission de contrôle d'armistice: "Direction des services d'armistice" (D.S.A.: secrétariat), les documents mentionnés pour la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine sont publics, et publiés par le Centre de la mémoire d'Oradour en 1996.

L'auteur dispose de tout ou partie d'une sténotypie du procès de Bordeaux de 1953 **sans indiquer l'origine ni la situation de ce document**, ainsi que des copies d'auditions extraites de la procédure, documents remis par un avocat : "*Maître Minges*". Il s'agit d'un avocat de "la défense

alsacienne", qui avait pour client, en 1953, un incorporé de force. Il est vraisemblable que cette documentation issue de la procédure soit très partielle : l'auteur négationniste ne fournit pas une information complète sur l'ensemble de sa documentation (des auteurs mentionnés comme importants dans le texte n'apparaissent pas dans la bibliographie...).
Le conseil de l'ordre des avocats ne devrait-il pas s'interroger sur la déontologie d'un membre d'un barreau (ou peut-être d'un ancien membre) qui extrait une documentation (en totalité ou partie) de son cabinet pour l'apporter à un tiers étranger à la procédure et sur la mission particulière dont il avait la charge au nom d'un client ?

Aux A[rchives] D[épartementales] 87[Haute-Vienne], l'auteur a consulté une liasse de la période 1940-1944 sur les réfugiés et travailleurs étrangers; il en tire des conclusions hasardeuses.

La **bibliographie des sources éditées est lacunaire et orientée**. Elle privilégie des publications négationnistes.

Cette bibliographie "non conformiste" ignore les publications, en langue allemande, des archives de la Wehrmacht, de la direction des SS, du parti nazi... De la même façon que sont ignorées dans les sources primaires les archives, disponibles, en accès libre au Service historique de l'Armée de terre à Vincennes, des "unités allemandes" ayant opéré en France de1940 à 1944 dont la 2ème division de Waffen SS "Das Reich".

Peuvent apparaître dans cette bibliographie des textes non édités, par exemple des brochures non publiées (p.338), *retrouvées dans les archives de Faurisson*", le chapitre p.115 et suivantes: "*Les causes d'Oradour selon les sources allemandes*" n'est pas construit à partir de documents primaires d'archives mais sur la base des publications négationnistes considérées comme une documentation primaire.

L'auteur négationniste ne s'embarrasse pas d'une déontologie professionnelle dans la constitution et l'utilisation des matériaux: il peut interroger des individus (oralement et/ou avec un questionnaire) en dissimulant ses intentions et son objectif.

Qu'est-ce qu'une méthode "non conformiste" ?

Les documents sont soumis à des traitements très différents en fonction de leur provenance. Ceux qui proviennent des témoins rescapés sont soumis à un pilonnage ("hypercritique" qui a pour but de mettre en évidence des contradictions, des invraisemblances soit toutes sortes de défaillances qui peuvent servir la thèse de l'auteur négationniste.

Ce n'est pas le sort réservé aux documents émis par les SS qui sont présentés tel quel, sans appareil critique ni indication de provenance.

Exemple : p. 27, il est question d'un rapport d'un "juge SS" qui serait daté du 4.01.45 et qui aurait été déposé par l'accusation française lors du procès de Nuremberg sous la cote RF 392. "Or, très curieusement, ce document n'a jamais été rendu public" (écrit Reynouard). Le **dossier** RF 392 est reproduit dans le tome 38 des annexes du T.M.I., sous la cote **F 673** (les cotes de la procédure et de l'édition des documents concordent) il est cité par l'accusation française à l'audience du 31.01.46, et par la défense de Keitel à l'audience du 9.07.46. Mais il n'est pas question de ce "rapport Okrent", que Reynouard publie, dans ses annexes, après l'avoir obtenu de Faurisson.

Constat : aucun rapport du "juge SS Okrent" n'a été déposé devant le tribunal par I'accusation française, il n'apparaît pas dans le dossier: ("*...relatif aux exécutions sans jugement, de civils par les autorités allemandes en France*" (tome 38, pages 316 à 363). Ce rapport aurait

logiquement pu être utilisé par la défense, ce ne fut pas le cas. Mais peut-être faut-il faire un retour à la case "complot" dans le discours négationniste ?

Le document publié par Reynouard n'apporte rien de nouveau par rapport à ceux connus par ailleurs et datant de juin/juillet 1944 provenant des SS du SD de Limoges. Mais rien n'est dit sur ce que pouvait être un "juge SS", ni sur le fonctionnement de cette "justice" des SS. Dans le cas présent le document sorti de son contexte ne fait pas l'objet du traitement "hypercritique". On lui évite la mise en évidence des contradictions qu'il contient. Rien n'est dit sur la production d'un tel document par un bureaucrate SS.

Les résultats sont médiocres mais l'essentiel est qu'ils introduisent **le doute sur la parole du témoin.**. En dévalorisant le témoin, I'auteur négationniste construit la justification de son hypothèse. Ainsi le témoin rescapé de l'église aurait sa vie durant répété un récit arrangé et transmis par un personnage "*important de la Résistance*" qui lui aurait soufflé son texte sur un lit d'hôpital ! Si Reynouard pilonne le récit de Madame Rouffanche, seule rescapée de l'église, c'est pour en extraire des fragments qui vont nourrir sa thèse. De même en opposant des témoignages de rescapés sur une chronologie fine, un décalage d'un quart d'heure apparaîtra comme un temps "sans alibi" dans une procédure de cour d'Assise, pour l'auteur négationniste l'histoire doit être un tribunal.

Discrimination entre les documents, mise en oeuvre d'une analyse hypercritique, pour ceux que l'auteur non conformiste souhaite disqualifier, et renfort par des citations d'auteurs négationnistes, constituent la base de la méthode. En effet pour faire scientifique les auteurs négationnistes se citent entre eux, en particulier dans des revues...

A quoi il faut ajouter la désinvolture dans l'utilisation des citations, des références et une étude très approximative des dossiers d'archives.

Exemple d'une lecture fautive d'un dossier d'archives: le cas de réfugiés-émigrés Juifs étrangers. Reynouard découvre l'existence d'un G.T.E. à Oradour-sur-Glane, qui serait selon lui à l'origine d'un groupe de résistants (selon Reynouard, p. 175 et suivantes). Sortie de son contexte, cette affaire d'un groupement de travailleurs étrangers est exploitée sans aucune analyse critique.

Au début de 1939, il y eut l'arrivée en Haute-Vienne, et dans les départements voisins, de républicains espagnols chassés d'Espagne par la victoire de Franco, ils sont à l'origine de compagnies de travailleurs étrangers qui devinrent Groupements de travailleurs étrangers ultérieurement. Les G.T.E. regroupèrent principalement des Juifs à partir de 1941. Pour Reynouard tous les républicains espagnols sont des communistes et les juifs des bolcheviks ! et si ceux dont il a trouvé une liste nominative et habitant Oradour, ne sont pas morts dans le massacre c'est qu'ils sont partis dans la Résistance... Et donc, ils seraient bien ces résistants retranchés dans l'église après y avoir entreposé les munitions.

L'auteur non conformiste oublie la rafle du 26 août 1942 par laquelle la police française arrêta de nombreux juifs étrangers pour les envoyer à Nexon puis dans les camps d'extermination, il s'ensuivit une dispersion de ceux qui échappèrent à une rafle, dont on trouve de nombreuses traces dans les dossiers des AD.87.

Le négationniste procède en isolant un élément particulier de son contexte, puis le présente comme "*un fait matériel démontré*". Par exemple: un pompier, qui est un "expert", lui a dit (sans que soit précisée la documentation) qu'on ne pouvait pas mettre le feu à l'église comme le raconte l' "histoire officielle". Puisque l'expert le dit..., il en déduit que les Waffen SS ne pouvaient pas avoir eu l'idée aberrante de mettre le feu à l'église !

Bien évidemment, il y a une différence entre mettre le feu à et **dans** l'église, comme ce fut le cas, une différence que ne peut saisir l'auteur négationniste.

Aux archives et expertises trafiquées Reynouard ajoute le **trafic d'influence** : ladissimulation de l'objectif dans l'utilisation d'un questionnaire n'est pas acceptable et les "résultats" d'une telle enquête sont à l'évidence le produit d'un trucage.

Quelles sont les conclusions de l'auteur négationniste ? selon Reynouard et en résumant :

- *les Waffen SS qui auraient cherché un officier SS, probablement exécuté à Oradour, se seraient trouvés face à une bande armée de résistants qui, installée dans l'église, y dissimulait des munitions. En voulant s'extraire de l'église ils auraient provoqué des explosions et des combats, qui auraient déclenché les exécutions dans les granges. C'est en faisant exploser les munitions entreposées dans les maisons que les Waffen SS auraient mis le feu au village.*

- s' il n'y a pas eu de traces des résistants tués dans le combat ce serait parce qu'une équipe de résistants, venue dans la nuit, aurait enlevé les cadavres et fait disparaître les traces... (p. 212 et p. 54) : ..."des inconnus ont très probablement fait disparaître les poutres subsistant au dessus de la sacristie et de la chapelle nord, ils ont également enlevé la toiture du choeur...". Il faut supposer que les maquisards étaient nombreux et très bien équipés en engins de levage, échafaudages, camions benne... Mais Reynouard omet la garde de nuit du village par les Waffen SS, le cordon de sentinelles, la relève à 4 heures du matin...

Pour l'auteur négationniste, des Waffen SS auraient été agressés par des résistants, qui, il l'affirme, étaient des criminels sanguinaires, des hors-la-loi ne respectant pas les

lois françaises du gouvernement de Vichy ! Ce serait la Résistance qui devrait porter la responsabilité du massacre, comrne le proclamait la propagande milicienne...

Pour éviter cet affront les "*autorités françaises*" auraient inventé un récit mensonger. Puis ce récit favorable à la Résistance, et accusant les SS, se serait répandu sous l'effet de la terreur jusqu'à devenir l' histoire officielle : un **complot** contre l'élite des SS.
La construction de Reynouard et de ses "libres chercheurs", il pourrait s'agir du groupe d'extrême droite "la Vieille Taupe" est le produit d'une conduite perverse. I1 y aurait eu un complot généralisé pour construire un mensonge officiel imposé par la contrainte. Mais les chevaliers blancs du non conforrnisme apporteraient la vérité (rien de moins) en lessivant les couches mensongères et en les faisant disparaître. La production historique est ici calquée sur la procédure judiciaire : examiner le pour et le contre, mais sans la garantie du Droit ! avec la conception "médiatique" de l'objectivité, comme dans un match télévisé : "cinq minutes pour Hitler, cinq minutes pour les Juifs !"

Le négationniste entend conduire son lecteur vers le doute systématique par un argumentaire piégé. Faut-il entrer dans un débat dont il aura fixé les régles, alors qu'il refuse celles de la déontologie ? La réplique sera de montrer, à partir de quelques exemples, que la documentation est lacunaire et utilisée avec une méthode aberrante pour aboutir à des conclusions perverses.

Dans le texte liminaire (p.22) on peut trouver une expression de la conception de l'histoire telle que l'envisage les négationnistes : il s'agit de "démontrer la matérialité des faits". L'histoire n'est pas la physique ! Mais le négationniste croit qu'il peut écrire l'histoire comme s'il décrivait une expérimentation qui serait répétable.

Reynouard pose des questions (p. 22) auxquelles il invite le lecteur à répondre :

- "*I'auteur a-t-il utilisé toutes les sources à sa disposition ?*" **réponse : non** (en excluant les dépôts d'archives accessibles avec autorisation de consultation...)
- "*A-t-il cité les textes fidèlement* ? " **réponse : non**
- "*A-t-il respecté le contexte* ?" : **réponse : non**
- "*Son interprétation des faits est-elle acceptable* ?" cette question est inepte et résulte de la faiblesse méthodologique de l'auteur négationniste ! **mais réponse : non**
- "*Obéit-elle (I'interprétation) a une logique* ? **réponse : oui** : une **logique perverse de secte !**

Quel peut être l'objectif de cette publication,

Cette publication s'inscrit dans un projet d'ensemble de l'extrême droite qui vise à banaliser le nazisme dans ses manifestations séduisantes : I'ordre, la jeunesse, le sport, les loisirs pour tous (la force par la joie !),... en tentant d'effacer les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Il s'agit d'une entreprise de **réhabilitation globale du discours nazi et de l'idéologie de la collaboration.**

C'est une opération de **blanchiment** d'anciens SS qui dans le cas d'Oradour passe par une démolition de l'action des anciens résistants. En tentant de détruire la respectabilité des anciens résistants aux nazis et à la collaboration c'est viser la légitimité des partis politiques qui ont gouverné la France depuis la Libération. Pour se réintroduire dans le débat politique l'extrême droite décrédibilise les partis démocratiques.

En ce qui concerne le drame d'Oradour, l'extrême droite criminalise la Résistance pour tenter d'effacer un symbole des crimes nazis, une telle entreprise ne paraît pas sans écho, ni sans clientèle électorale potentielle. D'où l'urgence de la vigilance civique, de l'information et de la pédagogie...

Jean-Jacques Fouché
1 3.06.97

RÉPONSE À M. JEAN-JACQUES FOUCHÉ

Collectif

Monsieur Jean-Jacques Fouché est "Président du Mémorial d'Oradour ". A ce titre, il a été chargé de riposter à la publication de notre ouvrage : *Le Massacre d'Oradour. Un demi-siècle de mise en scène*. Il a donc rédigé une " note de lecture " de six pages à l'intention notamment du Président du Conseil général de la Haute-Vienne, organisme qui finance le Centre de la Mémoire d'Oradour, et de diverses personnalités préfectorales et ministérielles, pour appuyer des interventions pressantes dont la presse régionale s'est faite l'écho, **en vue de provoquer l'interdiction de la diffusion de notre livre.**

Conformément à la déclaration de V. Reynouard, dans l'avertissement en tête du livre (p. 20), nous ne répondrons pas aux invectives concernant nos prétendues motivations ou appartenances politiques, car « *les polémiques ad hominem n'ont qu'un seul objectif : détourner l'attention du public et l'empêcher de se concentrer sur le travail en lui-même* ».

Fidèles à cette ligne de conduite, nous répondrons uniquement lorsque les critiques porteront sur notre ouvrage. Pour commencer, quelques remarques générales :

Utilisation maniaque d'une terminologie orientée

Dans cette " note de lecture " le terme " négationniste " (ou ses dérivés) apparaît vingt-deux fois, soit plus de trois fois par page. Cette utilisation maniaque d'un mot qui n'existe dans aucun dictionnaire dénote une volonté de reconduire à l'égard de notre travail sur Oradour l'anathème majeur et général lancé contre les auteurs qui contestent l'histoire officielle de la deuxième guerre mondiale.

Des négationnistes

Ce mot nouveau a été inventé par les défenseurs de l'histoire officielle pour stigmatiser les auteurs révisionnistes, lorsqu'il leur eut bien fallu admettre que l'histoire et le travail de l'historien sont par nature " révisionnistes ". Ils n'ont pas osé utiliser le terme " négateur " qui appelle son complément d'objet avec une insistance impudique, et qui risquait donc de porter le débat sur les preuves de l'existence de la chose contestée. Les " négationnistes " seraient donc des gens qui nient, par principe, **on ne sait pas quoi !**
Inventer des mots nouveaux serait, selon Madame de Staël, le « *symptôme le plus sûr de la stérilité des idées* », mais l'utilisation qui est faite ici de ce mot est en tout cas symptomatique d'une soumission totale au conformisme idéologique ambiant, c'est-à-dire un climat bien peu propice à l'établissement de la vérité historique.

Dans la rhétorique officielle, le " révisionniste " est celui qui opère des révisions " autorisées ". C'est, par exemple, Serge Klarsfeld, lorsqu'il annonce qu'au Mont-Valérien les Allemands n'ont pas fusillé 4 500 personnes comme l'affichait une plaque commémorative, mais 1 007. Dans un élan unanime la presse applaudit (voy. *Journal du Dimanche*, 2 avril 1995). Ou lorsqu'il admet, des années après les révisionnistes, et sans citer la source de son information, que la photo présentée dans son *Mémorial* comme celle de la rafle du Vel d'Hiv. les 16 et 17 juillet 1942, est en fait celle de la rafle et de la concentration des " collaborateurs " en 1944. C'est aussi Jean-Claude Pressac, lorsqu'il affirme, après avoir étudié les archives du camp d'Auschwitz que :

a) la « *machinerie du meurtre de masse* » n'a pas été prévue et élaborée, mais qu'elle est née d'une suite de bricolages et d'improvisations plus ou moins réussie ;

b) le nombre de juifs gazés dans ce camp ne s'élève ni à 4 millions (chiffre officiel figurant sur le monument commémoratif jusqu'en 1990), ni à 1 million (chiffre officiel depuis 1990) mais à 600 000 environ (chiffre provisoirement définitif indiqué dans l'édition allemande de son livre). Avec une touchante unanimité les journalistes applaudissent parce que Pressac préserve les croyances essentielles du dogme de l'Holocauste.
Le " négationniste " en revanche, est celui qui opère des " révisions " interdites par les autorités. Cette fois-ci les journalistes jettent l'anathème. Des poursuites judiciaires sont engagées, qui débouchent sur des procès où les " négationnistes " sont condamnés à de lourdes amendes et à la prison (avec sursis en général — jusqu'ici seul Alain Guionnet a effectué plusieurs mois de prison pour diffusion d'écrits révisionnistes), ce qui aboutit pour les fonctionnaires, depuis la décision récente prise par François Bayrou, à la perte de leur emploi !

Pourtant, ne nous laissons pas abuser. L'étude de l'affaire Faurisson (en France) démontre que, dans la grande majorité des cas, les révisions " autorisées " ne sont que des révisions naguère interdites et recyclées quelques années plus tard par les historiens officiels.
Un " négationniste " ne serait en somme qu'un " révisionniste " en avance sur les conformismes de son temps. C'est celui dont les trouvailles sont inopportunes pour le pouvoir en place qui, dans un premier temps, cherchera à en interdire la diffusion mais ne craindra pas, quelque temps plus tard, de les reprendre sans vergogne à son compte et d'en revendiquer la paternité.

J-J. Fouché : un historien conformiste

Le recours incessant au terme " négationniste " (ou à ses dérivés) dans cette note de lecture sur un livre consacré à l'étude du massacre d'Oradour, où il n'est question ni du

" *génocide des Juifs* ", ni des " *chambres à gaz* ", ne plaide pas en faveur de l'indépendance d'esprit et de l'objectivité de son auteur . Il signale plutôt une personnalité soumise au pouvoir du moment et à ses mots d'ordre, en conformité à un plan de carrière conditionné par la souplesse de l'échine. On le vérifiera d'ailleurs plus loin, lorsque l'auteur de la " note " aura l'impudence d'appeler à la répression en nous accusant d'avoir cité dans notre livre et référencé dans notre bibliographie, des « *publications interdites à la diffusion en France pour apologie de crimes* » sans protester jamais contre l'interdiction administrative d'écrits au seul prétexte qu'ils sont d'origine étrangère — *article 14 de la loi du 29 juillet 1881 modifiée par le décret-loi du 6 mai 1939, sur la liberté (sic) de la presse* — alors que les principaux accusés sont eux-mêmes des étrangers !
De même l'auteur nous reproche-t-il d'avoir pris en compte dans notre analyse, « *des textes non édités, par exemple des brochure non publiées* ». Il s'agit de deux brochures sur un ensemble de 120 documents référencés dont celle, très intéressante, de Jean-Roger Naux, *Au Clocher de leur cœur*. Ce reproche inepte trahit une nouvelle fois le conformisme de J-J. Fouché qui réserve son respect aux publications officielles.
Mais venons-en au fond.

Accusations sans preuve

Tout au long de sa " note de lecture " notre historien officiel porte des jugements critiques sur notre livre mais il oublie simultanément de citer des exemples.
Ainsi affirme-t-il que notre bibliographie « *recycle[rait] des publications interdites à la diffusion en France* » mais aucune n'est citée. Le procédé est malhonnête, car le lecteur ignorera si, sur les 123 sources citées, le nombre des textes *interdits* avoisine les quelques unités, ou les quelques dizaines. Or, sauf erreur de notre part, **un seul** texte dans notre bibliographie est interdit en France :

il s'agit de la brochure d'Otto Weidinger, *Tulle et Oradour...* Car (l'auteur de la note a-t-il été induit en erreur par la désinformation médiatique ?) *Les Annales d'Histoire Révisionniste* qui ont été interdites à la vente aux mineurs et à la publicité par un amendement scélérat à la loi sur la toxicomanie (!) ne sont nullement interdites en France.
Plus loin, il est prétendu que « *des auteurs mentionnés comme importants dans le texte n'apparaissent pas dans la bibliographie* ». On attend ne serait-ce qu'un nom.
Puis, nous sommes accusés « *d'extraire[du témoignage de Mme Rouffanche] des fragments qui vont nourrir [notre] thèse* » mais pas un seul de ces « *fragments* » n'est cité .
Ailleurs, la note dénonce une prétendue « *désinvolture dans l'utilisation des citations* » mais, là également, sans fournir aucun exemple.

Mensonges et falsifications

Cela commence par une interprétation tendancieuse...et une falsification qui dénote plus que de la « *désinvolture dans l'utilisation des citations* ».
L'analyse de notre livre s'ouvre, en effet, sur la prétendue constatation qu'il serait dédié « *aux vaincus* ***calomniés*** *sans leur donner le droit de répondre* ». Cette première affirmation laisse accroire que notre ouvrage s'afficherait comme une tentative de réhabilitation des vaincus. L'accusation est d'ailleurs explicite dans le paragraphe de la « note » intitulé : *Quel peut être l'objectif de cette publication* ? » La réponse coule de source : notre travail est « *une entreprise de réhabilitation globale du discours nazi et de l'idéologie de la collaboration* ». Or, il suffit d'ouvrir le livre pour lire sur une pleine page la dédicace suivante que nous citons *in extenso :*

Nous dédions ce livre à toutes les victimes civiles de la seconde guerre mondiale. En particulier aux femmes et aux enfants d'Oradour-sur-Glane, de Dresde et d'Hiroshima. Nous dédions également ce livre aux vaincus que l'on a calomniés sans leur donner le droit de répondre.

En vérité, notre travail est avant tout un plaidoyer pour la paix, une paix qui, selon nous, a besoin de la vérité pour régner durablement. Nous avions écrit en conclusion de notre livre :

> [...] notre objectif n'est pas la dévalorisation du site d'Oradour, la fermeture du musée souterrain et l'annulation du projet de construction d'un mémorial. La tragédie survenue dans ce bourg appartient à l'Histoire de France et à celle de l'Europe. Il ne saurait être question de l'effacer. Toutefois, nous pensons que la vérité historique donnerait à Oradour un second souffle comme temple de la réconciliation entre les vaincus et les vainqueurs d'hier, dans l'Europe d'aujourd'hui [...]. Pour la première fois, en effet, il serait admis que [...] de leur côté, les Alliés ont aussi commis des crimes [...].
>
> Débarrassée de son aspect blessant et déstabilisateur, la vérité historique deviendrait alors l'occasion d'une réflexion positive. [...] personne [aucun camp] ne pouvant prétendre à l'innocence, le pardon et la compréhension mutuels deviendraient réalité [p. 329].

Notre livre est également un plaidoyer (dont nous ne méconnaissons pas les insuffisances parce que c'est un problème qui nous dépasse largement) en faveur du respect des civils lorsque, par malheur, la guerre vient à éclater.
Dresde et Hiroshima devraient symboliser les horreurs engendrées par la guerre moderne, Auschwitz et le Goulag les monstrueuses conséquences de la nécessité pour l'État

totalitaire de contrôler et de terroriser les populations. Oradour pourrait rappeler les effroyables enchaînements auxquels peut conduire la guerre des partisans, c'est-à-dire une guerre où des combattants clandestins utilisent l'arme du terrorisme et se fondent ensuite dans la population civile sans s'inquiéter des conséquences ou, plus exactement, en les souhaitant le plus tragique possible afin qu'un capital croissant et irréversible de haine conduise à la guerre totale.

Nous écrivions dans notre livre (p. 327) :

> Dès l'instant où, sur le sol national, des maquisards armés débutèrent une guérilla, les lois de la guerre [et la protection toute relative mais effective qu'elles apportaient] cessèrent d'exister tant pour les résistants que pour les civils En effet, il faut se rappeler que les maquisards, une fois leurs actions exécutées, disparaissaient le plus souvent dans les bois ou dans les montagnes, hors de portée de l'occupant qui, dès lors, était en droit, d'après les termes mêmes des traités internationaux, d'exercer des représailles sur les civils innocents.

Nous reconnaissons volontiers que la formulation extraite de son contexte paraît abrupte,. Les représailles contre des populations civiles et contre des innocents sont évidemment toujours intolérables et inacceptables. Aussi les représailles prévues d'*après les termes mêmes des traités internationaux* ne concernaient-elles que des populations civiles présumées coupables de complicité au moins tacite et passive avec " les terroristes ". Ce sont les textes.
Cette référence à des " *traités internationaux* " est capitale. Elle nous permet de relever une nouvelle falsification et dénaturation commise dans la note de Monsieur Fouché, et de fournir un nouvel exemple de " désinvolture dans l'utilisation des citations ". Il est en effet prétendu : « *Pour l'auteur négationniste* [?!], *des Waffen SS auraient été agressés par des résistants qui, il l'affirme* [?], *étaient des criminels sanguinaires, des hors-la-loi ne respectant pas les lois françaises du gouvernement de Vichy ! Ce serait la*

résistance qui devrait porter la responsabilité du massacre, comme le proclamait la propagande milicienne... ». Notre ouvrage ne contient bien évidemment aucune affirmation de ce genre. Selon nous, les résistants étaient hors-la-loi en regard des *conventions internationales*, et notamment de la convention de La Haye, signée en 1907. Les principaux articles de cette convention sont d'ailleurs rappelés à la page 425 de notre livre.

On peut parfaitement rejeter les principes sur lesquels repose cette convention qui tente " d'humaniser " la guerre. On peut leur préférer la guerre totale et l'implication de toute la population dans la mystique belliciste, ce qui semble être devenu la doctrine officielle de tous les résistants d'après 1945, mais on ne peut pas nier que cette convention existait, qu'elle constituait le cadre juridique des accords d'armistice, qu'elle s'imposait aux belligérants, et qu'elle était dans l'ensemble appliquée par les autorités militaires allemandes, *sous réserve de réciprocité*. Il est malhonnête de nous attribuer un engagement idéologique là où nous nous bornons à évoquer un fait.

Une attaque malhonnête de la documentation utilisée

Nous avions écrit dans notre avertissement que pour juger la valeur d'un travail historique, il fallait poser six questions, parmi lesquelles celle-ci : « *L'auteur a-t-il utilisé toutes les sources à sa disposition ?*»
Toute une partie de la " note de lecture " est consacrée à la critique de notre documentation : « *La bibliographie est lacunaire et orientée. Elle privilégie les publications négationnistes* ». Une fois encore, l'utilisation du terme " négationniste " dans le contexte du Massacre d'Oradour dont personne ne peut nier la réalité, est dénuée de sens sinon d'intentions mais, au surplus, cette allégation est

mensongère.
Si l'on excepte les sténotypies des procès, notre bibliographie se compose de trois parties : 1°) Les " ouvrages traitant du drame d'Oradour "; 2°) Les " ouvrages divers " ; 3°) " les journaux et périodiques divers ".
Étudions chacune de ces trois catégories de documents référencés :

	Nombre total de documents cités	Documents cités	%
Ouvrages traitant du drame d'Oradour	25	7	28
Ouvrages divers	55	7	13
Périodiques	33	8	24
TOTAL	113	22	**19**

Seuls 19% des documents référencés peuvent être qualifiés de révisionnistes. Par conséquent, le prétendu privilège accordé à des « publications négationnistes » n'existe que dans la tête du rédacteur de la note et responsable du projet du Mémorial d'Oradour.

J-J. Fouché se discrédite lui-même

Plus loin, le même " historien " ose écrire : « *La bibliographie recycle des publications interdites à la diffusion en France pour apologie de crimes sans mentionner cette interdiction, c'est par supercherie que des publications négationnistes [encore...] redeviennent des bases documentaires* ». Cette phrase constitue une infamie et contient un aveu.
Pour un esprit libre, la valeur d'un ouvrage est intrinsèque, elle ne dépend que de la qualité du travail effectué et, en particulier, ne saurait dépendre d'éventuelles décisions de justice ou des mesures de censure ayant entravé sa

diffusion, tant il est vrai que la censure, outil entre les mains du pouvoir, ne se préoccupe pas de la vérité mais uniquement de " l'ordre public ". A plus forte raison dans le cas qui nous intéresse, où la décision d'interdiction ne relève pas des tribunaux et d'un débat contradictoire, mais du ministre de l'Intérieur, au motif qu'il s'agit d'une publication « d'origine étrangère ». Et, au passage, admirons la xénophobie de cette administration...
L'accusation polémique d'apologie de crime à l'encontre d'auteurs qui se bornent à mettre en doute la version officielle du déroulement des événements pourrait relever de la simple confusion mentale si ne transparaissait, à travers l'ostracisme, la volonté perverse de confisquer l'information.

Mais cette phrase contient aussi aveu puisqu'en s'insurgeant contre le fait que des « *publications négationnistes redeviennent des bases documentaires* », J-J. Fouché admet que ces publications avaient été abusivement retirées du débat, en tant que bases documentaires, au terme d'une censure pure et simple fondée sur un anathème.
Or cette base documentaire censurée *a priori* , c'est très précisément le point de vue des accusés, le point de vue de la défense. Et cette phrase de M. Fouché, président du Mémorial d'Oradour montre que le point de vue des accusés - le point de vue de la défense - n'a été ni **réfuté** ni **déconstruit**, il a été **censuré**.
Purement et simplement **censuré.** Parce que **impensable !**
Cette phrase achève de disqualifier l'auteur de la " note de lecture " en tant qu'historien, et en tant que responsable du projet du Mémorial d'Oradour.
Elle démontre que le travail spécifique de l'histoire ne fait que commencer, car l'" historien " qui écarte des travaux au motif qu'ils ont été interdits par la censure, c'est-à-dire par le pouvoir en place, n'est pas crédible en tant qu'historien.

Au sujet des archives utilisées, Monsieur J.-J. Fouché dénonce : « *Une documentation primaire d'archives*

restreinte et très lacunaire, avec des indications de sources ne permettant pas de retrouver les documents ».
Nous renvoyons le lecteur à la page 337 de notre livre. Pour chaque document d'archives sont indiqués : a) le fonds d'archives d'où il provient, b) le titre du document — lorsqu'il y en avait un — et c) la cote complète du document ! Celle qui a permis précisément à l'employé de l'organisme détenteur de le retrouver dans les rayons de ses réserves et de l'apporter pour consultation !
Cette accusation inexacte ne visait donc qu'à disqualifier notre travail par un argument mensonger et donc à tromper les destinataires de la note.

Plus loin M. Fouché nous reproche : « *De la même façon sont ignorées dans les sources primaires les archives disponibles, en accès libre au Service historique de l'Armée de terre à Vincennes, des unités allemandes ayant opéré en France de 1940 à 1944 dont la deuxième division de la Waffen-SS Das Reich.* ».
Bien que Vincent Reynouard connaisse ce service (le SHAT de Vincennes) qu'il a consulté à plusieurs reprises, il est quand même nécessaire de s'attarder sur cette critique parce que le lecteur peu au fait des difficultés de la recherche indépendante pourrait, en effet, y voir une lacune. Pour effectuer ses enquêtes, le libre chercheur doit prendre sur ses vacances et sur ses fonds propres. La consultation des documents archivés à Vincennes aurait été un pur gaspillage de nos moyens qui sont sans commune mesure avec ceux des historiens officiels profitant du temps et des deniers publics. En effet, ces archives ont été aux mains de tous les partis issus de la résistance depuis 1944, avec toute latitude de les expurger des documents sensibles. Dans le meilleur des cas, ils auraient été transférés au Blanc pour y être mis sous séquestre et soustraits à la curiosité publique.
Alors, que voir dans ce conseil implicite ? Une invitation à nous engager dans une impasse ? Ou, au contraire, une tentative quelque peu tardive et maladroite de participer au

combat de la vérité historique ? Dans ce dernier cas, la bonne foi de M. Fouché, historien officiel reconnu, ne pourrait-elle se manifester en nous obtenant l'autorisation de consulter les archives séquestrées au Blanc dont l'accès nous a été refusé par deux fois ? Ce faisant, il apporterait à la recherche une contribution autrement constructive et peut-être le signal d'une collaboration fructueuse.

J-J. Fouché est impuissant à nous répondre sur le fond

Le constat est net : les historiens conformistes et officiels, en dépit de tous les avantages considérables dont ils disposent pour accéder aux sources documentaires, pour publier, pour diffuser et pour médiatiser, restent comme inhibés devant la qualité de l'argumentation révisionniste. Au point que leur seul recours semble bien être de faire interdire et censurer !

Au sujet du chapitre : « Les causes d' Oradour selon les sources allemandes » M. Fouché écrit que ce chapitre « *n'est pas construit à partir de documents primaires d'archives mais sur la base de publications négationnistes [encore...] considérées comme une documentation primaire* ».
Sur ce point précis, nous donnons raison sans hésitation à M. Fouché, à ceci près que nous n'avons pas considéré ces textes « *comme une documentation primaire* » selon la terminologie fouchéenne, mais que nous avons considéré ces textes et les avons présentés pour ce qu'ils étaient.

La seule question à laquelle J-J. Fouché devait répondre

En réalité, le Président utilise tout son talent à éluder la *seule* question qui importe pour juger le fond de notre livre et la valeur de la thèse qui y est exprimée, et qui est celle-ci : dans les archives qui nous sont fermées et que l' historien illustrement officiel se vante d'avoir pu consulter, a-t-il découvert des documents qui lui permettraient d'infirmer

nos thèses, ou celles véhiculées par les « *publications négationnistes* » ?
Nous pensions trouver la réponse à cette question-là dans la " note de lecture " de M. le Président du Mémorial. Et c'est la réponse à cette question-là qu'attendaient vraisemblablement les autorités politiques et administratives pour savoir quelle attitude adopter. Mais en réponse à cette question-là, nous ne trouvons qu'un grand silence embarrassé... et... éloquent !
En l'absence de documents et d'arguments qui viendraient concrètement infirmer la thèse que nous soutenons (et la" note de lecture " de M. le Président n'en contient aucun), les rodomontades de M. Fouché, ses leçons de déontologie et de méthodologie, ne sont que tartarinades de cuistre.

J-J. Fouché pour la censure

Incapable de détruire l'essentiel de la thèse révisionniste soutenue dans notre livre *Le Massacre d'Oradour. Un demi-siècle de mise en scène,* il en est donc réduit à se démener comme un beau diable pour obtenir des autorités qu'elles interdisent la diffusion du livre !
Car la " note de lecture " de M. le Président du Mémorial d'Oradour n'est pas destinée au public. Il souhaite explicitement que le public n'entende jamais parler de tous ces embarras. Cette note était destinée aux autorités, pour les persuader qu'outre le fait que nous étions très méchants, la thèse que nous soutenions ne tenait pas debout et que notre livre ne valait rien, sinon une interdiction !

Effectivement, par un arrêté du 2 septembre 1997, le ministre français de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement a interdit « *la circulation, la distribution et la mise en vente*» de notre livre « sur l'ensemble du territoire ». Motifs :

> [...] la publication intitulée : *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène,* publiée à l'étranger, est

> d'inspiration étrangère en ce qu'elle a été rédigée à l'aide d'une documentation étrangère ; qu'elle reprend notamment la plus grande partie de l'ouvrage intitulé : *Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande* d'Otto weidinger, interdit par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 1991 ; [...] la mise en circulation en france de la publication *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène,* de par son contenu qui constitue une provocation à l'égard des résistants et des familles des victimes des crimes de guerre nazis commis à Oradour-sur-Glane, fait courir un risque de trouble à l'ordre public.

Ces motifs sont purement réthoriques. La procédure administrative sur le fondement de l'article 14 de la loi modifiée sur la presse permet au ministre de l'Intérieur d'interdire la diffusion en France d'un livre, au seul prétexte qu'il est « d'origine étrangère ».
En la circonstance, l'auteur est français, mais l'éditeur est belge !

On peut aussi se poser la question de la compatibilité de cet article avec les accords d'Helsinki, d'une part, et avec les Conventions de la Communauté Européenne, d'autre part. Mais peu importe, les voies de recours administratives sont longues et les frais annexes importants. La décision qui doit être prise est à l'évidence une décision politique. Le ministre de l'Intérieur sait pertinemment que toutes les mesures d'interdictions prises sur le fondement de cet article 14 sont juridiquement douteuses et intellectuellement insoutenables. Il manœuvre donc pour contourner les règles générales de la loi sur la presse qui ne permettent pas l'interdiction d'un livre sans une décision judiciaire, *après un débat contradictoire devant un tribunal.*

Monsieur le ministre est donc soumis à de très fortes sollicitations pour commettre cette entorse aux grands principes.
Il ne serait pas ministre de l'Intérieur s'il ne savait pas s'asseoir sur les grands principes quand il le faut. Il sait

certainement à quoi s'en tenir au sujet des défenseurs patentés des droits de l'homme et de la liberté d'expression, tous prêts à fermer les yeux et à prêter main forte à la censure dès lors qu'elle s'applique à leurs adversaires. Aussi la première mesure prise par les ennemis de la censure aura-t-elle consisté à censurer : ce paralogisme ne peut recevoir qu'une solution politique. En attendant, cette censure sournoise ne risque-t-elle pas de déclencher plus de vagues que le livre lui-même ?
Si les questions que soulève notre livre sont réelles et ne peuvent être étouffées, alors le ministre qui aura signé le décret scélérat pourrait bien en supporter durablement l'opprobre, et ceux qui l'auront mal conseillé en supporter les conséquences.
Une mesure d'interdiction qui survient après que la totalité du premier tirage soit épuisée, et qu'un deuxième tirage soit sur le point d'être imprimé, ressemble fort à une aide indirecte sous forme de publicité gratuite pour un livre que le pouvoir interdit **faute d'arguments.**

En induisant en erreur sur la substance de notre livre les autorités politiques et préfectorales ainsi que les collaborateurs du ministre chargés de préparer sa décision, la " note de lecture " de M. J-J. Fouché, Président, restera dans les mémoires pour ce qu'elle est : un article de basse propagande destiné à la préservation des avantages acquis.

COMMENTAIRES SUR LA NOTE DE JEAN-JACQUES FOUCHÉ,

par Vincent Reynouard

Note : les numéros de pages sont ceux de notre livre.

J'attendais avec curiosité la réponse que les autorités du Limousin apporteraient à notre livre sur le drame d'Oradour. Cette réponse est venue, rédigée par le Chargé de mission, responsable du projet de Centre de la mémoire d'Oradour, Jean-Jacques Fouché. Je me contenterai de répondre à ses critiques portant sur le fond de l'ouvrage.

J-J. Fouché ne peut détruire la thèse critique sur Oradour

La thèse critique sur Oradour peut se résumer comme suit :

« Le 10 juin 1944, les Waffen-SS se sont rendus à Oradour-sur-Glane non pour exterminer la population et raser le village mais dans le cadre d'une mission qui consistait à rechercher et, si possible, à délivrer un gradé SS capturé la veille par des maquisards.
« S'il y a eu mort de très nombreux civils (plus de 600), c'est suite à l'explosion soudaine et inattendue du clocher de l'église dans lequel un dépôt de munitions avait été installé par des maquisards.

« Cette explosion a ravagé l'église, tuant de très nombreuses femmes et enfants que les Waffen-SS avaient entassés là. Quant aux hommes du village, ils ont été fusillés par les soldats qui, ayant pris l'explosion pour un début d'attaque du maquis, ont immédiatement tiré ».

Cette thèse repose principalement sur trois faits :

A) Deux faits « fondateurs » :
- l'enlèvement, le 9 juin au soir, de Helmut Kämpfe ;
- la présence d'un poste de commandement du maquis dans le village ;

B) Un fait « déclencheur » de la tuerie
- l'explosion dans le clocher de l'église.

Le diagramme ci-contre intitulé : « L'enchaînement des conséquences » (qu'on lit de bas en haut) illustre la façon dont tout l'édifice critique repose sur la présence d'un P.C. du maquis à Oradour et sur la capture de Kämpfe. Conformément à la logique, ce diagramme peut être lu de haut en bas. Il devient alors : « L'enchaînement des causes ».
Dans ce diagramme, on remarque une flèche en pointillé. Cela signifie que la relation de cause à effet entre les deux évènements n'est pas automatique. En effet, l'arrivée des Waffen-SS à Oradour ne devait pas fatalement entraîner l'explosion dans le clocher. Bien que nous ignorions ce qui s'est passé dans l'église, on peut parfaitement imaginer que les choses se soient passées autrement ce samedi 10 juin 1944 et que le dépôt soit resté intact.

Voilà pourquoi la thèse révisionniste nécessite la réalité de trois faits. Deux faits « fondateurs », sur lesquels tout l'édifice

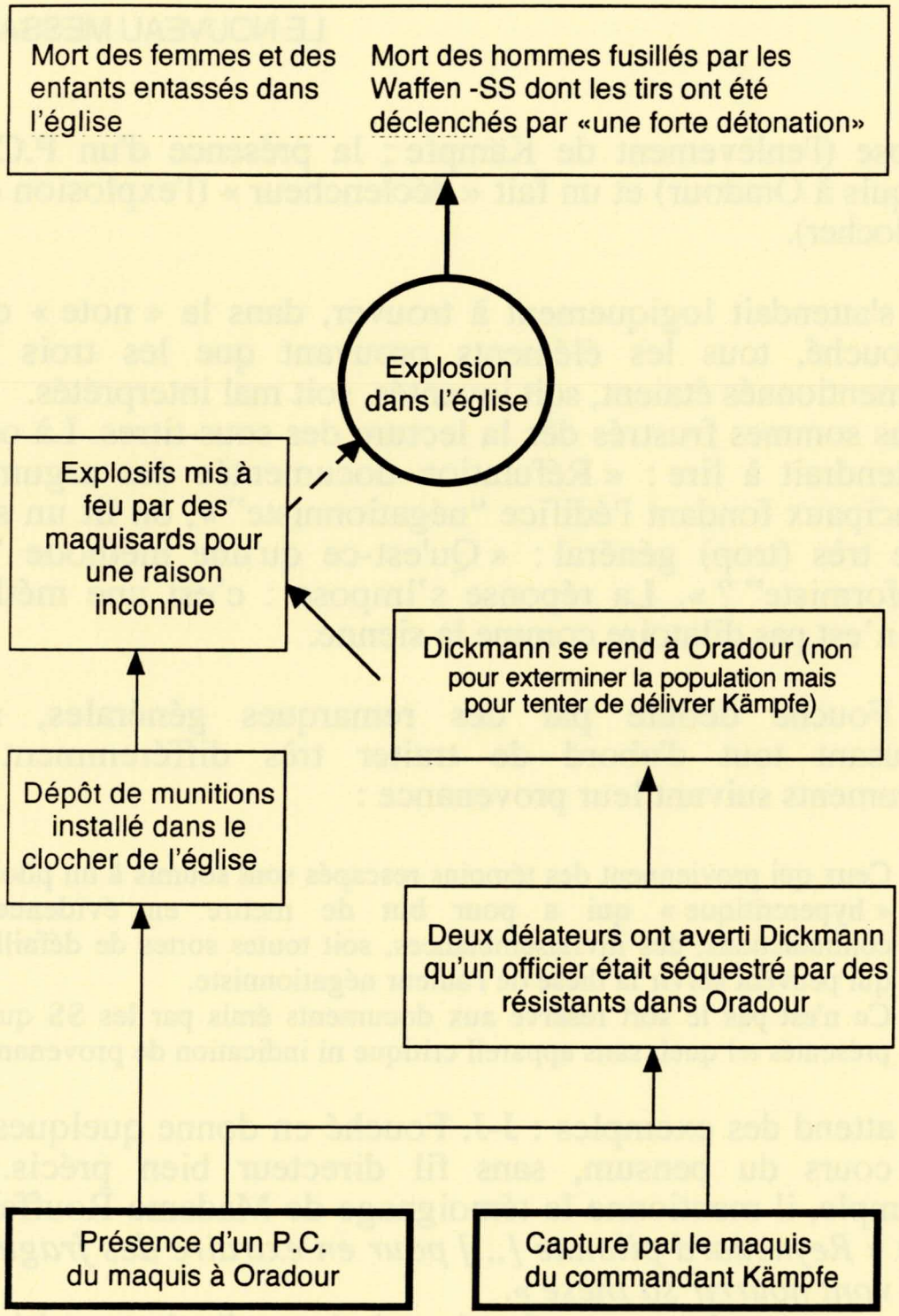

LA THÈSE CRITIQUE DU DRAME D'ORADOUR

L'ENCHAÎNEMENT DES CONSÉQUENCES

repose (l'enlèvement de Kämpfe ; la présence d'un P.C. du maquis à Oradour) et un fait « déclencheur » (l'explosion dans le clocher).

On s'attendait logiquement à trouver, dans la « note » de J-J. Fouché, tous les éléments prouvant que les trois faits susmentionnés étaient, soit inventés, soit mal interprétés.
Nous sommes frustrés dès la lecture des sous-titres. Là où on s'attendrait à lire : « Réfutation documentée des arguments principaux fondant l'édifice "négationniste" », on lit un sous-titre très (trop) général : « Qu'est-ce qu'une méthode "non conformiste" ? ». La réponse s'impose : c'est une méthode qui n'est pas dilatoire comme la sienne.

J-J. Fouché débute par des remarques générales, nous accusant tout d'abord de traiter très différemment les documents suivant leur provenance :

> Ceux qui proviennent des témoins rescapés sont soumis à un pilonnage « hypercritique » qui a pour but de mettre en évidence des contradictions, des invraisemblances, soit toutes sortes de défaillances qui peuvent servir la thèse de l'auteur négationniste.
> Ce n'est pas le sort réservé aux documents émis par les SS qui sont présentés tel quel, sans appareil critique ni indication de provenance.

On attend des exemples : J-J. Fouché en donne quelques-uns au cours du pensum, sans fil directeur bien précis. Par exemple, il mentionne le témoignage de Madame Rouffanche que « *Reynouard pilonne [...] pour en extraire des fragments qui vont nourrir sa thèse* ».
Dans un premier temps, je répondrai que l' « hypercritique » n'est nullement nécessaire pour relever les contradictions et les invraisemblances dans les différents récits (et non « *le récit* » puisqu'il y en a au moins trois) de Mme Rouffanche. Il n'est nullement besoin d'hypercritique pour remarquer qu'à quelques semaines d'intervalle, Mme Rouffanche, qui avait tout d'abord déclaré que la « caisse » apportée par les Waffen-SS

dans l'église n'avait pas explosé, se ravisa et prétendit qu'une « forte explosion » avait secoué l'engin de mort (voy. pp. 62 et suivantes). De même, il n'est nullement besoin d'hypercritique pour s'interroger sur la réalité du saut de plusieurs mètres qu'aurait effectué l'unique rescapée à partir d'un vitrail, puis sur la réalité de sa fuite hors d'atteinte des Waffen-SS avec cinq balles dans le corps (voy. pp. 205 et suivantes).

Que J-J. Fouché me permette de lui poser les questions suivantes :
- Quelle explication donnez-vous aux multiples contradictions de Mme Rouffanche notamment à propos de l'explosion qui se serait produite (ou ne se serait pas produite, c'est selon) dans la « caisse » ?
- Seriez-vous prêt à demander, avec nous, que soit organisé une reconstitution du (prétendu) saut de Mme Rouffanche à travers le vitrail de la façade est ?

J-J. Fouché me reproche d'extraire du témoignage de Mme Rouffanche « *des fragments qui vont nourrir "ma" thèse* ». Comme c'est très souvent le cas dans cette " note ", il ne donne aucun exemple à l'appui de son affirmation. Peut-être pense-t-il à l'extrait des sténotypies du procès dans lequel Mme Rouffanche évoque l'explosion qui s'est produite dans la sacristie (voy. pp. 67 et suivantes). Ma réponse prendra la forme interrogative :

- Face aux juges de Bordeaux, Madame Rouffanche a-t-elle effectivement évoqué une explosion qui s'est produite dans la sacristie ?
- Dans la négative, quels sont les documents qui permettent d'affirmer que, sur ce point précis, les sténotypies qui sont tombées entre nos mains sont mensongères ?
- Si, au contraire, les sténotypies que nous avons citées rapportent bien les paroles de Mme Rouffanche, peut-on affirmer que le témoin a dit la vérité en parlant de cette explosion ?

- Si oui, comment expliquer cette explosion ?
- Si non, que vaut le témoignage d'une personne qui s'est trompée sur un point aussi important ?

J'attends vos réponses.

Au sujet des « *documents émis par les SS* » présentés « *sans appareil critique* », J-J. Fouché cite le « rapport Okrent » publié pour la première fois en France par notre équipe.
Après avoir justement rappelé que, contrairement à ce que nous avons indiqué, ce document n'a pas été présenté par l'accusation française au procès de Nuremberg (dont acte ; nous corrigerons cette erreur lors d'une prochaine édition), vous écrivez :

> [...] rien n'est dit sur ce que pouvait être un « juge SS », ni sur le fonctionnement de cette « justice ». Dans le cas présent, le document sorti de son contexte ne fait pas l'objet du traitement « hypercritique ». On lui évite la mise en évidence des contradictions qu'il contient. Rien n'est dit sur la production d'un tel document par un bureaucrate SS.

Tout d'abord, je renvoie le lecteur à la page 415 de notre livre. Il y trouvera une critique des documents Okrent et y découvrira que nous éprouvons à leur encontre « *une légitime défiance* ». Celle-ci est due aux silences, volontaires selon nous, du juge SS. Par conséquent, il est faux de prétendre que nous présentons les documents « *émis par les SS* » « *sans appareil critique* ».
Notons d'ailleurs que les textes de Okrent ne sont nullement primordiaux lorsqu'il s'agit d'Oradour. Dans notre livre, ils n'ont jamais servi à *fonder* nos thèses sur le drame. Au cours de nos démonstrations, ils ne sont cités qu'à quatre reprises (pp. 167, 226, 277 et 280), toujours secondairement, afin de recouper certains propos tenus par d'autres.

En vérité, jamais nous n'avons accepté sans étude ni justification les allégations contenues dans les documents

révisionnistes, allemands ou non. Au contraire, en chaque occurrence, nous avons expliqué au lecteur pourquoi nous retenions telle ou telle affirmation et pourquoi nous rejetions telle ou telle autre. Cinq exemples précis suffiront :

- p. 117, est évoquée l'affaire des deux délateurs français qui, selon O. Weidinger, seraient venus prévenir Diekmann qu'un officier supérieur allemand était séquestré dans Oradour par des maquisards.

Immédiatement, nous évoquons l'éventualité (nullement absurde au demeurant) que cet épisode ait été inventé « *après coup [par les SS] afin de justifier l'expédition à Oradour* ». C'est seulement après avoir mentionné puis commenté « *quatre faits* » que nous rejetons cette hypothèse.

- p. 119, nous citons *in-extenso* le témoignage du SS Gerlach (qui raconte sa capture par le maquis puis son transit par Oradour le 9 juin 1944 au matin) rapporté par O. Weidinger. Avant de l'accepter, nous mentionnons tout ce qui, dans la littérature française, a été écrit afin de déconsidérer ce témoin : nous expliquons pourquoi la réfutation d'A. Hyvernaud n'a aucune valeur (p. 120) ; le récit de Marie-Thérèse Palan (d'après lequel Gerlach aurait confondu Oradour et Peyrilhac) est reproduit puis analysé (pp. 121-123). Soucieux d'éclaircir l'histoire de Gerlach, V. Reynouard n'a pas hésité à se rendre à Peyrilhac pour retrouver puis interroger deux personnes qui habitaient là en 1944. Finalement, nous citons un article paru dans *Le Populaire du Centre* (journal peu suspect de sympathie à l'égard des révisionnistes) où il est admis que Gerlach est bien passé dans Oradour (p. 123).

Le témoignage de Gerlach n'est accepté qu'après cette étude qui s'étale sur plus de trois pages (grand format).

- p. 211-212, nous citons la déclaration sous serment d'un officier de la Bundeswehr, Eberhard Matthes, selon laquelle en 1963, des gens d'Oradour (parmi lesquels deux femmes se présentant comme des rescapées de l'église, sauvées par des Waffen-SS) lui auraient déclaré que la version officielle des faits était mensongère.

Pendant plusieurs années, nous avons rejeté cette déclaration (pourtant faite sous serment) au motif qu'elle paraissait en totale contradiction avec ce que nous avions pu constater au contact des rescapés d'Oradour (des personnes méfiantes face aux « étrangers »). C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas utilisée dans nos premiers articles sur le drame parus en 1994 (voy. *Nouvelle Vision* n° 34 à 36).
Notre conviction a changé après notre rencontre avec le rescapé T. Par ses réactions à la lecture du document et ses souvenirs personnels, celui-ci nous a convaincus que Matthes avait dit vrai (voy. p. 212).

- Dans sa brochure, Pierre Moreau, qui analyse un cliché paru dans l'ouvrage de Pierre Poitevin (*Dans l'Enfer d'Oradour*), y voit des poutres du clocher éjectées « *60 ou 70 mètres* » au loin (p. 9). Ce fait, poursuit-il, confirme qu'une explosion s'est produite dans le clocher et sous les combles de l'église.
Après examen, nous avons rejeté cet argument pour deux raisons : a) des mesures prises sur les lieux mêmes ont révélé que la distance évaluée par P. Moreau à 60 ou 70 mètres n'était que de 27 mètres ; b) plusieurs personnes consultées nous ont affirmé que les structures visibles sur le cliché publié par P. Poitevin n'étaient pas les poutres du clocher mais les piliers en bois du préau effondré visible à une vingtaine de mètres de l'église.

- p. 182, nous évoquons les révélations de l'ancien pilote de la RAF Len Cotton qui, en décembre 1942, a été caché à Oradour par la Résistance locale après que son bombardier se fut écrasé près de Confolens. Len Cotton n'étant ni allemand, ni « révisionniste », nous aurions pu accueillir ces révélations capitales pour l'Histoire, sans plus d'examen. Pourtant, par prudence, nous avons décidé d'enquêter sur place, à Oradour. C'est seulement après confirmation que nous avons demandé à Len Cotton des détails sur son histoire.
Par conséquent, personne ne peut nous reprocher d'avoir accepté un document sans étude préalable, quelle que soit son origine.

J-J. Fouché nous accuse de ne pas avoir critiqué ces documents comme, par exemple, nous avons critiqué le témoignage de Mme Rouffanche. Il se méprend. Nous les avons critiqués. Mais nous n'y avons nullement relevé les contradictions et les invraisemblances constatées dans les récits de Mme Rouffanche. Voilà pourquoi leur étude paraît beaucoup moins longue.
Nous mettons J-J. Fouché au défi de trouver, dans les récits de MM. Weidinger (à propos des deux délateurs venus voir Diekmann), Gerlach, Matthes et Cotton les contradictions et les invraisemblances telles que celles relevées dans les dépositions de Mme Rouffanche.

J-J. Fouché ne se contente pas d'attaquer la façon dont nous avons utilisé les documents. Il écrit :

> L'auteur négationniste ne s'embarrasse pas d'une déontologie professionnelle dans la constitution et l'utilisation des matériaux : il peut interroger des individus (oralement et/ou avec un questionnaire) en dissimulant ses intentions et son objectif.
> .....
> Aux archives et expertises trafiquées, Reynouard ajoute le trafic d'influence : la dissimulation de l'objectif dans l'utilisation d'un questionnaire n'est pas acceptable et les « résultats » d'une telle enquête sont à l'évidence le produit d'un trucage.

Notre réponse se fera en deux temps.

Lors de ma première venue à Oradour pour inspecter les lieux, je me suis amicalement entretenu avec l'un des deux guides à l'église, M. Hyvernaud. Au cours de la conversation, je lui ai déclaré que la thèse invoquant l'incendie criminel du lieu saint se heurtait à la préservation du confessionnal en bois léger. Je lui ai demandé ce qu'il avait à répondre à cette objection. Perdant son sang-froid, M. Hyvernaud me répondit alors sur le ton de l'énervement : « *Vous êtes un partisan de Weidinger ! Dans ce cas, sortez de l'église, Monsieur* ».

Cette mésaventure arrivée le lendemain de ma première venue sur les lieux me convainquit que, si je souhaitais interroger des gens de la région, mieux valait ne pas se présenter comme un libre chercheur soucieux de découvrir ce que l'on taisait à propos du drame du 10 juin.

Par la suite, d'ailleurs, et malgré les consignes de prudence, nous vécûmes d'autres mésaventures. En mars 1996, ainsi, H. Lewkowicz, E. Siméon et moi-même eûmes le tort (aux yeux du guide M. Lamaud) de rester trop longtemps dans l'église à examiner les restes des cloches et le devant du maître-autel. Lorsque nous partîmes du village martyr, nous découvrîmes que Madame Lamaud (qui vend des brochures à la sortie), nous épiait afin, probablement, de repérer la voiture dans laquelle nous monterions. Nous restâmes donc une dizaine de minutes à regarder la Glane. Pendant tout ce temps Mme Lamaud fit les cent pas à la sortie du village, nous jetant parfois un coup d'oeil. Elle finit tout de même par rentrer dans sa boutique, mais moins d'une minute après, son mari vint prendre la relève. Ayant profité de ce court laps de temps pour nous rendre à la voiture et ouvrir le coffre (ce qui empêchait M. Lamaud, d'où il était placé, de voir la plaque d'immatriculation), nous restâmes encore une dizaine de minutes à manger, appuyés contre le véhicule. Lassé à son tour, M. Lamaud partit.

Ces deux anecdotes suffisent à illustrer la façon dont est accueilli à Oradour celui qui se présente comme un libre chercheur (ou qui est reconnu comme tel). Par conséquent, la prudence affichée au cours de mes entretiens avec des gens de la région se comprend. Elle était nécessaire afin d'obtenir des réponses aux questions. Si je m'étais présenté comme un libre chercheur, les portes seraient restées closes. Il est malhonnête d'y voir un quelconque mépris pour la « *déontologie professionnelle* » et de porter une accusation de « *trafic d'influence* ». Si j'avais reçu un meilleur accueil à Oradour, je ne me serais jamais caché, tant ce genre de comportement me déplaît (voy., par exemple, l'article de E. Conan paru dans l'*Express* du 27 février 1997, pp. 38-39, et intitulé : « Calvados :

le révisionniste sans masque ». Je suis le « révisionniste sans masque » qui, d'après E. Conan, « *a toujours opté pour la transparence et la provocation* » et qui « *milite à visage découvert, signant ses tracts et ses articles* »).
Notons ensuite que je n'ai pas poussé la prudence jusqu'à agir sous un faux nom, muni d'un faux titre, d'un faux mandat avec un papier à fausse en-tête comme a osé le faire Claude Lanzmann pour interroger les « témoins » allemands que l'on voit dans son film *Shoah*. Celui-ci, en effet, se présentait à eux sous le nom de Claude-Marie Sorel, docteur en histoire, du « Centre de recherches et d'études pour l'histoire contemporaine », et possédait du papier à fausse en-tête portant : « Académie de Paris ». Quant à moi, je me suis toujours présenté sous mon vrai nom, je ne me suis jamais prétendu historien et j'inscrivais sur mes lettres ma vraie adresse avec mon vrai numéro de téléphone.
Quant aux questionnaires envoyés à certains témoins, ils n'étaient nullement piégés : les questions étaient la plupart du temps courtes et posées clairement ; la personne interrogée pouvait y répondre librement par oui, par non, ou plus longuement. De tels questionnaires auraient parfaitement pu être envoyés aux témoins par des historiens officiels. D'ailleurs, tous ceux qui les ont reçu y ont répondu sans hésitation, preuve qu'aucun d'entre eux n'y a vu malice.
J-J. Fouché affirme que « *les "résultats" d'une telle enquête sont à l'évidence le produit d'un trucage* ». De quel trucage ? Comment celui-ci a-t-il été opéré ? Où peut-on en trouver la preuve dans notre livre ? J'aurais aimé des précisions. En vérité, les réponses que j'ai reçues ont été utilisées honnêtement, et je mets quiconque au défi de prouver le contraire sur un exemple précis.

Mais venons-en au cœur du débat. Dans sa « note », que dit J-J. Fouché à propos des deux faits « fondateurs » de notre thèse et du fait « déclencheur » ?

-Sur l'enlèvement de Kämpfe (premier fait « fondateur »), on ne trouve rien.

-Rien non plus sur la présence d'un maquis à Oradour, rendue hautement probable par :

- les révélations que m'ont faites des rescapés du drame (pp. 178-180) ;
- la présence de réfugiés politiques ou raciaux à Oradour dont certains ont disparu alors que les rangs de la Résistance grossissaient chaque jour, avant de reparaître une fois le territoire national libéré (pp. 175-178).
- la présence de dépôts de munitions dans la plupart des maisons (pp. 165-168) ;
- le témoignage de l'ancien pâtissier de Bergerac qui aurait à deux ou trois reprises participé au transport de caisses d'explosifs pour les livrer aux maquisards d'Oradour (pp. 181-182) ;
- les révélations de l'ancien pilote de la RAF Len Cotton (pp. 182-184).

Dans sa note, J-J. Fouché garde le silence sur toutes ces questions, exceptée sur celle des étrangers d'Oradour. On ne trouve rien sur les révélations des rescapés du drame ; rien sur l'analyse des photographies qui, selon-nous, démontrent que la majorité des maisons d'Oradour ont explosé ; rien sur le témoignage de l'ancien pâtissier de Bergerac et, ce qui est le plus révélateur, rien au sujet du témoignage CAPITAL de Len Cotton.
La question du maquis à Oradour est si importante qu'il aurait dû répondre à nos arguments. Ses silences apparaissent donc comme autant d'aveux.

Au sujet des étrangers, J-J. Fouché prétend nous invalider en écrivant :

> Au début de 1939, il y eut l'arrivée en Haute-Vienne, et dans les départements voisins, de républicains espagnols chassés de l'Espagne par la victoire de Franco, ils sont à l'origine des compagnies de travailleurs étrangers qui devinrent Groupements de travailleurs étrangers ultérieurement. Les GTE regroupèrent principalement des Juifs à partir de 1941. Pour Reynouard tous les républicains espagnols sont des communistes et les juifs des bolcheviks ! et si ceux dont il a

> trouvé une liste nominative et habitant Oradour ne sont pas morts dans le massacre c'est qu'ils sont partis dans la Résistance... Et, donc, ils seraient bien ces résistants retranchés dans l'église après y avoir entreposés les munitions.
> L'auteur non conformiste oublie la rafle de 26 août 1942 par laquelle la police française arrêta de nombreux juifs étrangers pour les envoyer à Nexon puis dans les camps d'extermination, il s'ensuivit une dispersion de ceux qui échappèrent à une rafle, dont on trouve de nombreuses traces dans les dossiers des AD.87.

Je passerai rapidement sur les accusations mensongères portées contre moi dans cet extrait. Par exemple, je n'ai jamais déclaré que « *tous les républicains espagnols étaient des communistes* » et tous « *les Juifs des bolcheviks* ». Dans notre livre, nous rappelons uniquement que « *les réfugiés espagnols furent très actifs dans la Résistance* » (p. 179), qu'elle ait été communiste ou non (et à Oradour, il y avait au moins un membre de l'Armée Secrète, branche non communiste de la Résistance). Quant aux Juifs, nous n'avons rien écrit sur leurs opinions politiques vraies ou supposées.

> L'argumentation de J-J. Fouché s'articule de la façon suivante : à partir de 1941, les GTE furent composés principalement des Juifs ; or, la plupart de ces Juifs furent raflés en 1942 puis déportés ; les autres se sont dispersés. Donc, il n'y avait pour ainsi dire plus d'étrangers à Oradour à partir de 1943.

Cette argumentation s'effondre lorsqu'on parcourt la liste nominative pour 1941 des travailleurs du 643ème GTE. On y trouve de nombreux Espagnols (exemple : Juan ASENS CABANE, Felix CHORQUES NAVALON, Domingo ESCAMILLA-MUEDRA, Joaquin GIL-EGEA, Gregorio LAHOIZ LATORRE, Ramon LLOVERA TORRAS, Francisco LORENTE PRIOR, Juan Mazachs-PRAT, Francisco MOLIVA VILLABLA, Sebastian MORET CAMARASA, José SRRANO-ROBLES, Manuel TEJEDOR-DELLA, Juan TELLES-DOMINGUEZ).
Quant aux Juifs (étrangers ou de parents étrangers), je rappelle qu'en 1944, et sauf erreur, il en restait encore au moins

quatorze à Oradour-sur-Glane (Robert et Carmen Pinède avec leurs trois enfants ; Jean Jakow ; Sarah Jokobowicz ; Joseph, Maria, Simone et Dora Kanzler, Joseph, Maria et Serge Bergmann). Si, donc, de nombreux Juifs étrangers ont été raflés en 1942, de nombreux autres ont échappé à la rafle et sont restés (ou se sont réfugiés) à Oradour.
J.J. Fouché prétend que selon nous, si les réfugiés dont les noms figurent sur les listes nominatives de 1941 « *ne sont pas morts dans le massacre, c'est qu'ils sont partis dans la Résistance* ». Il s'agit d'une caricature outrancière de notre argumentation. En vérité, nous avons mentionnés des étrangers :

- dont des membres de la famille sont morts à Oradour le 10 juin 1944 ;
- qui étaient présents au 643ème GTE jusqu'en 1943 ou 1944, date à laquelle ils furent rayés des contrôles ;
- qui ont reparu sur les listes une fois le territoire national libéré.

Sachant qu'entre 1943 et 1944, les rangs de la Résistance grossissaient chaque jour, nous en avons déduit que, sans aucun doute, ces étrangers avaient pris le maquis.

Quoi qu'il en soit, ses silences à propos de nos découvertes et la faiblesse de son argumentation à propos des réfugiés politiques ou raciaux d'Oradour démontrent l'incapacité de J-J. Fouché de contredire la présence maquisarde à Oradour.

Les explosions survenues dans l'église et l'absence d'incendie généralisé nous paraissent attestées par :

A) Les constatations matérielles faites dans les ruines.

- l'absence de suie là où il aurait dû y en avoir en cas de simple incendie ;
- le bon état des dalles alors qu'un incendie provoque, par conduction thermique, des dégâts au sol (p. 90).

- la disparition des poutres au niveau notamment du clocher et de la toiture centrale (alors qu'un feu laisse subsister la majorité des poutres) ;
- l'effondrement de la voûte du clocher ;
- l'ébranlement de l'édifice qui a entraîné, plus tard, la chute des voûtes de la nef ;
- la fusion partielle des deux cloches ;
- la préservation de la croix faîtière, du confessionnal et de fleurs en tissu.

B) L'état des cadavres (corps déchiquetés, uniquement brûlés en surface, dont les habits sont parfois intacts).

C) Les témoignages (rescapés ayant entendu une ou plusieurs fortes détonations dans l'église, témoins selon lesquels les femmes et les enfants ont été surpris par la mort « *dans une attitude normale* »...).

Voici ce que J-J. Fouché a répondu :

> Le négationniste procède en isolant un élément particulier de son contexte, puis le présente comme « un fait matériel démontré ». Par exemple : un pompier, qui est un « expert », lui a dit (sans que soit précisé la documentation) qu'on ne pouvait mettre le feu à l'église comme le raconte l' « histoire officielle ». Puisque l'expert le dit... il en déduit que les Waffen-SS ne pouvaient pas avoir eu l'idée aberrante de mettre le feu *à* l'église !
>
> Bien évidemment, il y a une différence entre mettre le feu *à* et **dans** l'église, comme ce fut le cas, une différence que ne peut saisir l'auteur négationniste.

Une nouvelle fois, J-J. Fouché caricature nos raisonnements.
D'abord, je rappelle que, sauf toit en chaume ou mur en bois, mettre le feu **à** une maison se comprend toujours par ***dans*** tant il est vrai qu'un incendie s'allume efficacement de l'intérieur, surtout lorsque les pièces sont petites. Dans un édifice religieux, en revanche, la hauteur des plafonds permet de faire du feu au sol sans le brûler entièrement.
J-J. Fouché aurait mieux fait de s'en tenir à ce qu'il avait écrit plus loin, à savoir que, selon lui, l'Histoire ne consiste pas à

recourir à la science pour tenter de démontrer la matérialité des faits. Il nous reproche en effet d'avoir, dans le « *texte liminaire* » employé :

> une expression [qui illustre] la conception de l'histoire telle que l'envisagent les négationnistes : il s'agit de « démontrer la matérialité des faits ».

Et de s'insurger :

> L'histoire n'est pas la physique ! Mais le négationniste croit qu'il peut écrire l'histoire comme s'il décrivait une expérimentation qui serait répétable.

Pourtant, je rappellerai que la physique et/ou la chimie intervient très souvent dans des problèmes historiques. Citons par exemple toutes les analyses physico-chimiques auxquelles a été soumis le « Saint Suaire de Turin » ; les analyses auxquelles ont été soumis des fragments du cadavre de Napoléon 1er afin de savoir s'il était effectivement mort empoisonné ; les analyses des encres du « Journal » d'Anne Frank...
Certes, « L'histoire n'est pas la physique », mais la physique apporte sa contribution à la recherche historique.

La « note » de J-J. Fouché contient tout de même une (une seule) critique pertinente. Dans notre livre, nous avons démontré que, à l'église, plusieurs explosions ont ravagé le toit de la nef centrale et celui du clocher. Pourtant, *toutes* les poutres de *toutes* les toitures ont disparu. Un pompier ayant affirmé qu'elles avaient dû être démontées après le drame, nous avons émis l'hypothèse (fondée sur un témoignage) que des résistants venus nuitamment avaient fait disparaître les poutres encore en place afin que l'église offre un spectacle uniforme.
J-J. Fouché écrit :

> Il faut supposer que les maquisards étaient nombreux et très bien équipés en engins de levage échaffaudages, camions benne...

Sur ce point précis, notre thèse se heurte effectivement à deux difficultés :

- Pour enlever les poutres, ces « inconnus » auraient dû disposer d'engins de travaux publics ou utiliser des explosifs, les deux méthodes manquant de discrétion ;

- Certes, les grandes lignes de la version officielle des faits s'imposaient d'elles-mêmes et donc la décision de maquillage a pu être prise très rapidement dans un village désert . Seulement, la mise en conformité des ruines nécessitait des compétences certaines et peu communes parmi les résistants et c'est pourquoi nous l'estimons peu probable.

D'après un lecteur, Jean Euclide, la disparition de toutes les toitures peut s'expliquer plus simplement : les explosions dans le clocher et sous les combles de la nef ont provoqué une puissante onde de choc immédiatement suivie d'une dépression. (En août 1990, un rescapé qui, le jour du drame, s'était caché dans un jardin à plus de cent mètres de l'église, m'a déclaré qu'il avait ressenti l'onde de choc née de l'explosion du clocher). Ces deux phénomènes physiques, extrêmement violents dans le cas présent, ont pu suffire à souffler entièrement les toitures environnantes dont celle de la tour carrée (au-dessus du chœur).

Ces oppositions ne remettent toutefois pas en cause la vraisemblance de l'explosion puisque, je le répète, un incendie généralisé aurait laissé en place la majorité des poutres (pp. 52 et suivantes). Le fait qu'il n'en subsiste aucune à l'emplacement des anciennes toitures reste donc la pièce à conviction majeure de notre thèse.

Conclusion

Je savais qu'à Oradour, une réponse à notre livre serait commandée. Le résultat de l'analyse de J-J. Fouché ne m'a guère étonné : une bruyante approbation était invraisemblable. De là à utiliser plus de la moitié du pensum à agonir le révisionnisme, je n'osais l'espérer. L'essentiel des six pages a été gaspillé dans une polémique stérile à base d'invectives et

de mensonges. L'argumentation de J-J. Fouché, lorsqu'elle existe, reste primaire et manifestement destinée à des personnes qui ignorent tout de notre livre. A l'exception d'une remarque judicieuse, elle caricature nos raisonnements en les montrant comme simplistes, ce qui est le procédé habituel de la mauvaise foi. J'y vois un aveu, conscient ou non, d'impuissance à réfuter notre argumentation fondée sur des documents d'époque dont on n'avait pas imaginé qu'ils contribueraient un jour à l'établissement de la vérité historique. En ce sens, je remercie J-J. Fouché.

Tel quel, notre ouvrage constitue désormais une somme incontournable et une base de recherche pour l'historien soucieux d'approfondir certains points restés obscurs. Il est le produit de l'Histoire qui n'est autre qu'une perpétuelle révision, parce que l'accumulation des décennies et des siècles met au jour de nouveaux documents, de nouveaux témoignages inédits et des études dégagées de la passion des temps troublés et révolutionnaires.

Cette Histoire effraye J-J. Fouché au point qu'en fin de « note », il en arrive à perdre son sang-froid. Comme d'autres voient des rats bleus, lui, se met à détecter l'extrême-droite partout même où il est de notoriété qu'elle n'est pas (par exemple, il parle du « *groupe d'extrême droite “ la Vieille Taupe”* » alors qu'il s'agit d'un groupe d'ultra-gauche) et il agite la menace d'une possible renaissance du « fascisme » (« *Il s'agit d'une entreprise de réhabilitation globale du discours nazi et de l'idéologie de la collaboration* » ; « *une telle entreprise ne paraît pas sans écho, ni sans clientèle électorale potentielle* ») afin de demander, à mots couverts, l'interdiction de notre livre (« *D'où l'urgence de la vigilance civique* »).

Sur ce dernier point, J-J. Fouché a gagné : d'après nos informations, un arrêté du ministre de l'Intérieur va bientôt interdire la diffusion de notre ouvrage en France.

Seulement, « Toute censure est un aveu » dit l'adage. Ce nouvel acte de viol des libertés publiques achève de démontrer

l'impuissance des autorités à nous opposer des arguments et, par là-même, le bien-fondé de nos thèses. Il prouve aussi que les déclarations officielles sur la liberté de pensée et d'expression ne sont que des mots vides, des appâts pour les électeurs ; ils ne correspondent chez nos gouvernants (et chez J-J. Fouché) à aucune conviction véritable. Par conséquent, tous les Mémoriaux de France et de Navarre (y compris celui dont J-J. Fouché préside le projet) pour la Paix, la Liberté, la Tolérance etc. sont autant de preuves tangibles de l'hypocrisie qui règne actuellement.

En 1990, les Soviétiques ont reconnu officiellement leur culpabilité dans le massacre de Katyn, mettant fin à une calomnie vieille de 45 ans. Il y a deux ans, un Alsacien qui s'était rendu en Russie nous a montré les images qu'il avait prises lors d'une commémoration du 8 mai 1945 organisée par des Lapons. On y voyait côte à côte d'anciens membres de l'Armée rouge (avec à leur tête un général), des partisans soviétiques, d'anciens membres de la Wehrmacht (avec à leur tête un officier), de la Waffen-SS (avec à leur tête un officier) et d'anciens membres des armées finlandaises (avec à leur tête un colonel) et suédoise (avec à leur tête un général). Au cours de cette cérémonie, des cimetières militaires ont été visités en commun et partout des gerbes ont été déposées. Des discours ont suivi, messages de paix exempts de calomnies envers les vaincus et prononcés sans haine. Pour la première fois de ma vie, j'ai vu une *véritable* réconciliation entre des ennemis acharnés du dernier conflit.

Quel contraste avec la France incapable de conclure la 2ème guerre mondiale. Ici, nulle reconnaissance d'une quelconque culpabilité. Nulle commémoration en commun par les anciens ennemis d'hier, où des maquisards cotoiraient d'anciens Waffen-SS. Rien que le feu de la haine sans cesse attisé par ceux qui prétendent défendre la Paix, la Liberté et la Tolérance, qui parlent de réconciliation en refusant de reconnaître leurs torts et en persistant à calomnier le vaincu,

qui accusent Hitler d'avoir brûlé des livres mais font de même, aujourd'hui, en faisant interdire les livres contestant l'Histoire officielle.

Dans notre livre, nous avons tendu la main aux autorités limousines, J-J. Fouché y compris. Nous avons souligné que notre objectif n'est pas « *la dévalorisation du site d'Oradour, la fermeture du musée souterrain et l'annulation du projet de construction d'un mémorial* ». Nous avons affirmé que la « *tragédie survenue dans ce bourg appartient à l'Histoire de France et même européenne* » et qu'il « *ne saurait être question de l'effacer* ». Notre seul objectif est qu'Oradour devienne un « *temple de la réconciliation entre les vaincus et les vainqueurs d'hier , dans l'Europe d'aujourd'hui* » (p. 333).

Toutefois, cette réconciliation a besoin de la vérité historique pour s'épanouir. A Oradour, notre démarche consistait à enquêter sur un meurtre collectif, comme tel passible de la méthode criminologique et non sur une affaire de sentimentalité, d'idéologie ou de raison d'État. C'est le cheminement scientifique que nous avons suivi, sous réserve des archives encore séquestrées.
Cette main tendue, les autorités limousines en général et J-J. Fouché en particulier l'ont repoussée. A un journaliste de *La Charente Libre* qui l'interrogeait, celui-ci a déclaré que mon travail était celui d'un « faussaire » (livraison du 17 juin 1997, article de Daniel Foury intitulé : « Les révisionnistes attaquent Oradour »). Non, M. l'historien officiel, ils n'attaquent pas Oradour, ils attaquent les vrais faussaires qui ont travesti l'histoire des lieux
Bien qu'une telle réaction me désole, je continuerai à tendre la main aux gens du Limousin, parmi lesquels je sais qu'il existe des esprits capables d'accepter la vérité, quelle qu'elle soit, et susceptibles de nous apporter leur collaboration afin qu'ensemble, nous transmettions un avenir apaisé aux jeunes générations d'Europe.

RÉFLEXIONS AU SUJET DE LA « NOTE DE LECTURE » DU CENTRE DE LA MÉMOIRE D'ORADOUR

par Hervé Saite

« *Qu'est-ce qu'un auteur "non conformiste" en sciences humaines et particulièrement dans le champ de l'histoire ?*» demande J.J. Fouché. Et de répondre (en substance) : c'est un individu qui n'a pas de formation spécifique lui permettant de suivre les méthodes critiques en usage. Nous sommes donc au regret de rejeter de la cohorte des historiens fréquentables : Jules César écrivant *De Bello Gallico*, Grégoire de Tours et ses quarante volumes de l'*Historia Francorum*, Geoffroi de Villehardouin rédigeant la *Conquête de Constantinople*, Jean de Joinville nous racontant *Le Livre des Saintes paroles et des Bons faits de notre Saint Roi Louis*. Peut-on citer Eginhard, auteur de *Vita Caroli Magni* ? C'est fort douteux. Faut-il croire Plutarque lorsqu'il reprochait à Hérodote son « *manque de science sérieuse* » ?

Quittant le domaine de l'Histoire, mais restant dans les sciences humaines, le premier permis de conduire les aéroplanes fut-il décerné par un titulaire de ce permis qui n'existait pas encore ?

Heureusement, J.-J. Fouché nous permet, par sa Note de lecture, de prendre conscience de l'importance du conformisme. En tant qu'historien, cet auteur n'est pas très connu, et son œuvre est passée un peu inaperçue, ce qui ne manque pas d'être regrettable, mais sa Note de lecture permettra une mise au point définitive, irréfutable.

D'autres avant lui avaient tenté de comprendre le problème du conformisme, mais sans y parvenir aussi clairement. Sous Staline, la question avait été abordée, mais la déliquescence du stalinisme avait fait oublier la nécessité absolue de la soumission aux autorités.

En prônant le conformisme, le Centre de la mémoire d'Oradour s'inscrit donc dans une tradition éprouvée. Deux sortes d'archives existent : celles qui sont consultables par les initiés qui ne risquent pas d'en tirer des arguments aberrants, et les autres.
V. Reynouard fait plutôt état des archives publiques laissées aux profanes n'ayant pas requis leur brevet de conformisme. Quand, par hasard, il fait état de documents inédits, les foudres du Conseil de l'Ordre des Avocats sont aussitôt brandies par J.J. Fouché. Celui-ci reconnaît toutefois que : « *la documentation secondaire est faible et systématiquement orientée* ». Cette documentation est faible parce que peu importante, mais peu est tout de même trop.
Et lorsque V. Reynouard va chercher en Australie un ancien pilote de la RAF ayant transité par Oradour, il dépasse nettement les limites de l'acceptable : la pensée conformiste ayant décidé qu'Oradour était un village idyllique sans rapport avec la Résistance, la preuve du contraire ne peut être que le fruit d'une recherche « *systématiquement orientée* ». Mais le Centre de la Mémoire préfère oublier cet avatar.
La déontologie professionnelle des enquêtes est opposée à V. Reynouard dont on nous affirme par ailleurs qu'il est un amateur peu doué : la Note de lecture semble faire preuve d'une certaine incohérence dans la logique de la démonstration. Au demeurant, les instituts professionnels d'enquête savent parfaitement choisir les questions, les paramètres comme ils disent, pour que la réponse obtenue soit de nature à satisfaire le client payant le sondage. Le sujet questionné doit être mis en confiance en premier lieu, et doit percevoir clairement qu'on tient compte de son avis. Il ne s'agit pas de déontologie, mais d'efficacité, *american way of life* oblige. Le Centre de la Mémoire serait donc bien inspiré d'aller faire un tour hors de ses étroites limites. Il pourrait, par exemple, trouver la matière d'une réflexion historique dans une certaine élection législative anticipée, provoquée par des sondages favorables ; cette péripétie fit rire la Terre entière

sauf quelques esprits renfrognés, et la crédibilité des instituts de sondage n'en fut pas entamée.
Par ailleurs, une distinction est faite entre critique et hypercritique. Le deuxième terme ne figure pas dans le dictionnaire *Larousse*, mais sans doute le néologisme doit rendre crédible ce qui ne l'est pas, et si V. Reynouard doit se cantonner dans certaines règles déontologiques valables pour lui seul, on ne saurait être, par ailleurs, trop novateur en matière de Mémoire, en oubliant de surfer sur la vague de la Mode. C'est ainsi que les républicains espagnols de 1939 deviennent des juifs en 1941, sont victimes d'une rafle le 26 août 1942, mais n'en continuent pas moins à émarger au Groupement de Travailleurs étrangers jusqu'au printemps de 1944, disparaissent puis se font réinscrire aux premiers froids. Le préposé à la mémoire semble fort doué pour lire ce qui n'est pas écrit dans le texte de V. Reynouard, mais sans doute est-ce une preuve expérimentale de l'hypercritique appliquée.
En vérité, J.J. Fouché semble accablé par la confusion de sa pensée. Envisager un « trafic d'influence » par « dissimulation de l'objectif » laisse implicitement croire que V. Reynouard a abusé de sa position dominante de nonce du pape ou de ministre de la Justice pour obtenir des renseignements qu'il n'aurait jamais pu se procurer s'il n'avait été qu'un homme ordinaire. Le trafic d'influence entre dans un cadre juridique que le préposé à la mémoire connaît sans doute assez mal.
Il eut été intéressant de lire quelques lignes de J.J. Fouché concernant le journaliste P. Poitevin se rendant au chevet de Marguerite Rouffanche en oubliant soigneusement de révéler qu'il était journaliste et membre depuis longtemps d'un mouvement de résistance. Mais sans doute n'existe-t-il pas dans ce comportement ambigu de « dissimulation de l'objectif » et encore moins de « trafic d'influence ».
J.J. Fouché n'est pas plus bavard en ce qui concerne la disparition totale des poutres de la toiture de l'église après ce qu'il considère être un incendie, sur les photos prises un peu plus tard. Il est vrai que ces photos sélectionnées ne montrent

pas davantage la façade sud du chœur, contigue au presbytère. Le parement actuel de cette façade n'a rien de commun avec le bel ordonnancement roman que l'œil le moins averti peut admirer sur les trois autres faces du chœur. La reconstruction du parement par un entrepreneur peu au fait des techniques romanes a-t-elle fait disparaître un orifice de communication entre le presbytère et les combles du chœur ? La présence de gargouilles laisse envisager une courtine de défense du chœur, au moins au cours du haut Moyen-Age, et, donc, d'un accès à cette courtine.

Pour continuer sur le chapitre maçonnerie, il faut signaler au préposé à la mémoire qu'à la porterie de son domaine, on vend pour 2,50 F l'unité de fort belles cartes postales en couleurs montrant la façade orientale de l'édifice ecclésial. Sur ces cartes, on découvre un joli rectangle rose de briques dont on se fait certifier qu'il existait lorsque le Centre de la Mémoire a reçu la gestion des ruines. Allant voir de plus près ces briques, on s'aperçoit qu'à l'intérieur, dans le débarras sous la sacristie, ce rectangle de briques est doublé d'un linteau en béton. Tout autour, les pierres sont liées par un ciment qui n'est pas le mélange de sable et de chaux employé pour la construction du reste de la sacristie. Au procès de Bordeaux en 1953, Madame Rouffanche a voulu faire croire qu'un feu de bois stocké sous le plancher de la sacristie a provoqué l'effondrement de ce plancher —et elle n'a pas parlé de l'explosion du mur qu'il a fallu consolider par de jolies briques roses et du béton.

« *L'histoire n'est pas la physique* », certifie J.J. Fouché. L'histoire n'est pas une « *expérimentation qui serait répétable* ». Lorsqu'un transport de Justice est jugé nécessaire, sur les lieux d'un accident mortel, J.J. Fouché laisse entendre que la Justice souhaite, plus ou moins ouvertement, qu'un nouvel accident ait lieu pour vérifier par expérimentation. Pauvre Justice que J.J. Fouché accuse de vouloir —non pas écrire l'histoire d'un crime ou d'un délit— mais répéter un spectacle saignant !

Le préposé à la mémoire est un partisan d'une étude méthodologique des textes, mais il n'est nullement un adepte de la confrontation des textes sur le terrain. Sans doute n'a-t-il suffisamment de temps pour lire, par exemple, le n° 226 des *Dossiers d'Archéologie* paru en septembre 1997. Il trouverait, page 4, à propos des moines ermites du IIIème au VIIème siècle : « *ce monachisme égyptien est aujourd'hui mieux connu grâce à l'étude renouvelée des textes et aux fouilles archéologiques* » ; « *Depuis les fouilles des monastères [...] ou du monastère d'Abou Fano (80 km au nord d'Assiout) sont venues affiner et parfois modifier sensiblement notre perception du monachisme ancien, dont la littérature ne nous transmet souvent qu'une image sélective, idéalisée, aseptisée, ne correspondant que partiellement à ce qu'a dû être la réalité* ».

Ah! que voilà un beau texte négationniste ! J.J. Fouché s'étranglerait de rage en le lisant. Il y a là une « *logique perverse de secte* », d'autant plus évidente qu'il s'agit du monachisme. Remettre en cause ce qui a été établi par tant d'auteurs parfois sanctifiés (Saint Jérôme), cela ne peut venir que de l'« Ewige Verneiner » cher à Gœthe, autrement dit, du Diable.

Au fait, ayant pris connaissance de la Note de lecture, peut-on savoir s'il y a eu explosion ou non dans le débarras situé sous la sacristie et dans les combles de l'église ? La réponse est plutôt évasive, mais ce qui est désormais certain, c'est que V. Reynouard est membre d'une secte. Temple solaire ? Réincarnation du Grand Mandaron ? Vouloir déstabiliser le pouvoir actuel « *pour se réintroduire dans le débat politique* » ne peut ressortir que de la politique et J.J. Fouché est formel : il s'agit d'une : « *logique perverse de secte* ». Donc, la politique n'est que contingente et ne constitue tout au plus qu'un moyen d'asseoir l'emprise d'une secte.

Commentant l'arrêté d'interdiction du livre paru au *Journal officiel*, la dépêche AFP en date du 7 septembre 1997 ne va pas jusqu'à suivre la Note de lecture sur le terrain des sectes,

ce dont l'auteur de la susdite Note doit être fort marri. Quoi qu'il en soit, le *Journal officiel* nous indique les bonnes lectures et les autres, selon une méthodologie qui doit tempérer la déception de J.J. Fouché. Un livre n'est pas bon parce qu'il découle d'un autre livre précédemment interdit. Un livre publié à l'étranger est doublement pernicieux. Il est dommage que l'auteur du livre ne soit pas cité dans l'arrêté d'interdiction ; a-t-on craint que, comme Voltaire écrivant entre Ferney et le canton de Genève (territoire notoirement étranger) pour défendre Calas et quelques autres, notre auteur anonyme ne finisse à l'Académie française ? C'est une question qui mérite d'être posée.

Le 11 septembre 1997.

LA CENSURE À LA RESCOUSSE

Par un arrêté du 2 septembre, publié cinq jours plus tard au *Journal officiel*, le ministère de l'Intérieur a interdit, sur l'ensemble du territoire français : « *La circulation, la distribution et la mise en vente de la publication intitulée :* Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène *[...]* »[1]. A l'appui de cette interdiction, les autorités ont invoqué deux motifs énoncés de la façon suivante :

> Considérant que la publication intitulée : *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, publiée à l'étranger, est d'inspiration étrangère en ce qu'elle a été rédigée à l'aide d'une documentation étrangère ; qu'elle reprend notamment la plus grande partie de l'ouvrage intitulé : *Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande* d'Otto Weidinger, interdit par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 1991 ;
> Considérant que la mise en circulation en France de la publication *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, de par son contenu qui constitue une provocation à l'égard des résistants et des familles des victimes des crimes de guerre nazis commis à Oradour-sur-Glane, fait courir un risque de trouble à l'ordre public ;

Intéressons-nous en premier lieu au second motif : le contenu de notre travail constituerait une provocation susceptible de troubler l'ordre public. Cet argument « tarte à la crème » ne s'applique nullement dans le cas présent.

Nulle provocation à l'égard des familles des victimes

Notre livre n'est pas une «*provocation à l'égard [...] des familles des victimes* » d'Oradour. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à ce que nous avons écrit dans la conclusion :

---

[1] Voy. *Journal officiel*, 7 septembre 1997, p.13095.

> [...] il ne saurait être question d'oublier la souffrance de toute cette population, arrachée à la vie dans des conditions terribles. Il ne saurait être question d'oublier ces hommes fauchés par les balles et dont certains durent longtemps agoniser. Il ne saurait être question d'oublier ces femmes et ces enfants dont la mort fut plus atroce encore. Grâce aux photographies, nous savons que certains d'entre eux périrent déchiquetés par les pierres projetées dans la nef et que d'autres furent brûlés par les gaz enflammés. Aujourd'hui, ainsi, il faut s'imaginer les scènes d'enfer qui se déroulèrent dans le sanctuaire immédiatement après la destruction du clocher : baignant dans leur sang, des blessés, gravement mutilés, devaient se contortionner; d'autres, transformés en torches vivantes devaient courir en tout sens. Des femmes virent leurs enfants mourir et réciproquement. Au milieu des hurlements de terreur et de douleur, alors que crépitaient les armes des SS et des maquisards, une panique générale s'empara des survivants qui, aveuglés par la poussière, asphyxiés par les gaz, trébuchant sur les cadavres, les blessés, les membres épars, tentèrent de sortir. Combien d'enfants et de blessés tombés à terre moururent piétinés dans la bousculade ? Combien de mères durent vainement chercher leurs enfants ? L'issue principale étant obstruée par les décombres du clocher, beaucoup voulurent fuir par la sacristie. Mais déjà, la bataille faisait rage entre maquisards et SS. Des femmes et des enfants furent, comme la fille de madame Rouffanche, fauchés par des balles. Et soudain, les munitions cachées dans le sous-sol explosèrent, entraînant la chute du plancher et la culbute des rescapés de l'enfer de la nef.
> Qui pourrait rester insensible à tant de souffrances ? Aujourd'hui, la simple évocation de ces scènes suffit pour faire naître le respect et la compassion [p.330].

> [...] notre objectif n'est pas la dévalorisation du site d'Oradour, la fermeture du musée souterrain et l'annulation du projet de construction d'un mémorial. La tragédie survenue dans le bourg appartient à l'Histoire de France et même européenne. Il ne saurait être question de l'effacer [p.333].

Sont-ce là des textes de provocation ? Certes, non.

Nulle provocation à l'égard de la Résistance

Quant à la Résistance, affirmer qu'elle était en contradiction avec les lois de la guerre (que nous avons citées) et qu'elle a été source de malheurs pour un certain nombre de civils français n'est pas une provocation; c'est l'expression d'une réalité indiscutable.
Dans notre ouvrage, d'ailleurs, nous n'avons pas attaqué la Résistance dans sa totalité. Certes, nous avons déclaré : « *le civil qui prend les armes et qui appelle au soulèvement doit savoir qu'il met en danger toute la population* » (p.332) ; c'est bien une simple évidence. Mais au sujet du drame survenu le 10 juin 1944, nous avons pris soin d'opérer une distinction entre les maquis communistes et les autres organisations (AS etc...) ; selon nous :

> les femmes et les enfants [d'Oradour] furent des victimes indirectes de la « Résistance », et plus particulièrement de la Résistance communiste armée. En effet, sans les bandes de Guingouin, il n'y aurait eu ni enlèvement de Kämpfe, ni incursion des SS à Oradour [p.331].

Aujourd'hui, il est indéniable que, par sa surenchère, la Résistance communiste a provoqué partout en France des drames qui auraient pu être évités. A l'appui de cette affirmation, nous citerons Jean-François Revel, ancien résistant, ancien directeur de l'*Express* , puis éditorialiste du *Point* , c'est-à-dire un homme peu suspect de sympathie pour l'Occupant. Dans ses *Mémoires* , il écrit :

> Ce que j'ignorais [alors que je combattais dans la Résistance], c'est que le parti communiste [alors également dans la Résistance] voulait accumuler le plus possible de « martyrs », pour effacer ou compenser le souvenir du pacte germano-soviétique et de sa collaboration, en 1940, avec les nazis [...]. Et un moyen d'allonger la liste était en effet de commander des attentats qui entraînaient aussitôt, de la part des Allemands, des dizaines d'exécutions[2].

[2] Voy. J.F.Revel, *Mémoires. Le voleur dans la maison vide* (Éd. Plon) ; p.78.

Notons d'ailleurs que les communistes n'ont jamais contesté le lourd tribu payé par la population suite à leurs opérations qu'ils baptisaient : « *Action immédiate* ». Dès 1945, sous le titre : « L'action immédiate fut-elle "payante" ? », ils ont écrit :

> Pour un allemand abattu, dix, vingt, cent otages fusillés... Pour une usine détruite, cent, deux cents Français déportés...
> Oui, le prix dont il fallait payer l'action immédiate était atrocement élevé[3].

Mais ils s'empressaient de justifier ces morts (ou ces déportations) en déclarant que l'« Action immédiate » avait « *sauvé infiniment plus de Français qu'elle n'en a[vait] perdus* » (*Id.*).
Par conséquent, nous nous considérons innocents de toute « *provocation à l'égard des résistants et des familles des victimes* » d'Oradour. Si des troubles de l'ordre public survenaient, ils seraient imputables non à notre désir de provoquer, mais à la susceptibilité hypertrophiée de personnes qui, considérées comme intouchables depuis un demi-siècle, ne supportent ni contradiction, ni mise en doute de leurs récits.

« La liberté d'outrager ou de causer du tort fait précisément partie de la liberté d'expression »

Allons plus loin. Supposons qu'il soit établi que notre travail puisse être considéré comme une provocation. Oublions ce que nous avions écrit dans notre conclusion sur les hommes, les femmes et les enfants d'Oradour ; oublions les mémoires de J.F. Revel et les aveux des organes communistes de Résistance. Oui, supposons que l'on produise des documents où notre collectif clamerait sa volonté de salir la Résistance et déclarerait la mort des femmes et des enfants d'Oradour conforme à la justice.

---

[3] Voy. l'ouvrage collectif : *R5. Au cœur de la France, un champ de bataille secret où tombèrent dix mille Allemands* (Éditions Cosac, 1945).

Notre réponse serait que, dans ce cas même, notre livre ne devrait pas être interdit. La France, en effet, est un pays qui se veut respectueux des libertés fondamentales, parmi lesquelles se trouve la liberté d'expression. Or, ainsi que l'a fait justement remarquer Noam Chomsky :

> c'est l'évidence depuis des années, depuis des siècles même, c'est précisément le droit d'exprimer librement les idées les plus effroyables qui doit être le plus vigoureusement défendu ; il est trop facile de défendre la liberté d'expression de ceux qui n'ont pas besoin d'être défendus[4].

De même, citons la *Jewish Cronicle* (principal hebdomadaire de la communauté juive anglaise) qui, le 14 février 1997, a écrit :

> La liberté d'outrager ou de causer du tort fait précisément partie de la liberté d'expression[5].

En interdisant notre livre au motif qu'il constituerait une « *provocation à l'égard des résistants et des familles des victimes* » d'Oradour, le ministre de l'Intérieur a délibérément bafoué le droit à la liberté d'expression.
Il l'a bafoué en s'appuyant sur la susceptibilité hypertrophiée des nouveaux « intouchables ». Or, il est bien évident que si, par hypothèse fantaisiste, la guerre s'était terminée par une paix blanche ou, par hypothèse encore plus fantaisiste, Hitler avait remporté la victoire, les « intouchables » aujourd'hui seraient les Waffen-SS, les « collaborateurs » et les victimes des crimes alliés, contre lesquels aucune critique ne serait tolérée. Par conséquent, le ministre n'a pas agi par respect de la vérité et de la justice, mais seulement par soumission à la force de l'idéologie dominante. Il faut d'ailleurs remarquer que bien d'autres livres, films, ou expositions touchant à des sujets

[4] Voy. Robert Faurisson, *Mémoire en Défense* (Éd. La Vieille taupe, 1980), préface de N. Chomsky, p.XIV.

[5] Cité par la *Lettre de Magazine Hebdo*, 21 février 1997. Repris également par *L'Action Française Hebdo*, 3 au 9 avril 1997, p.6.

sensibles et donc, susceptibles de troubler l'ordre public, ne sont pas interdits pour autant. Souvenons-nous, par exemple, du film de Martin Scorcese : *La dernière tentation du Christ.* De par son contenu, cette œuvre cinématographique ne pouvait manquer de provoquer des réactions, notamment chez les catholiques fidèles. Et c'est bien ce qui s'est passé, un cinéma qui projetait ce film ayant même été incendié dans le quartier latin à Paris. Les catholiques fidèles n'effrayaient pas le prince : l'œuvre de Scorcese ne fut pas interdite ; mais le lobby résistancialiste, lui, dispose de sérieux moyens de rétorsion et le prince s'incline devant la menace.
Vincent Reynouard, Martin Scorcese, deux poids, deux mesures...

Une documentation en majorité française

Venons-en maintenant au premier motif invoqué : notre publication serait « *d'inspiration étrangère en ce qu'elle [aurait] été rédigée à l'aide d'une documentation étrangère* » et « *qu'elle reprend[rait] notamment la plus grande partie de l'ouvrage intitulé :* Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande *d'OttoWeidinger* ».
Rédigée « *à l'aide d'une documentation étrangère* ». Pour faire justice de cette allégation, il suffit de consulter la bibliographie du livre et de comptabiliser les sources émanant d'auteurs étrangers. Voici les résultats résumés dans un tableau :

	Nbre total	Français	Étrangers	% d'étrangers
Documents d'archive	7	7	0	0
Livres sur Oradour	26	20	6	**23**
Livres divers	54	30	24	44
Sténotypies[6]	3	2	1	33
Périodiques	33	27	6	18
Total	123	86	37	**30**

6 Nous avons omis, dans la bibliographie, les sténotypies du procès de Bordeaux.

Conclusion : moins d'un tiers de nos sources peut être dit d'origine étrangère ; et si l'on s'intéresse plus particulièrement aux livres traitant d'Oradour, cette proportion tombe à moins d'un sur quatre ! De façon évidente, Jean-Pierre Chevènement a signé son arrêté sans même avoir ouvert notre livre. Et, s'il l'a ouvert, on en déduit qui ni lui ni ses collaborateurs n'ont le niveau du certificat d'étude en mathématiques.

On pourra objecter que la bibliographie ne renseigne guère sur l'utilisation de la documentation. En effet, si toutes les publications mentionnées au moins une fois dans le livre y sont répertoriées, rien n'indique la fréquence des citations. On peut donc imaginer que les sources étrangères, qui représentent 30% en nombre de documents, soient, dans le corps du texte, citées bien plus souvent que les autres.
Ce doute disparait en consultant l'index du livre. Prenons, par exemple, les noms « Weidinger » et « Werner », ces deux anciens gradés SS qui ont, sur le drame d'Oradour, fourni une version révisionniste des faits. L'index nous apprend que leur nom apparaît sur 40 pages (25 pour Weidinger et 15 pour Werner). En comparaison, signalons que le seul nom de P. Poitevin (auteur français du livre intitulé : *Dans l'Enfer d'Oradour*) apparaît sur...51 pages !

Dans l'affaire d'Oradour :
- les quatre principaux révisionnistes sont O. Weidinger, H. Werner, H. Taege et P. Moreau : ces quatre noms apparaissent sur 57 pages.
- les quatre principaux auteurs officiels sont P. Poitevin, P. Masfrand (avec G. Pauchou), F. Delage et P. Maysounave. Ces quatre noms apparaissent sur... 127 pages.

Les auteurs français officiels sont donc cités deux fois plus que les auteurs étrangers révisionnistes. Dès lors, seule l'ignorance ou la mauvaise foi peut faire prétendre que nous avons bâti notre travail « *à l'aide d'une documentation étrangère* ».

Weidinger cité lorsque c'était nécessaire

Le ministre de l'Intérieur nous accuse également d'avoir repris « *la plus grande partie de l'ouvrage intitulé :* Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande *d'OttoWeidinger* ». En fait, l'index montre, qu'en 80% des occurences, Weidinger est cité entre les pages 115 et 137, puis 262 et 291. Or, ces pages sont celles des chapitres (ou parties) intitulés : « Les causes d'Oradour selon les sources allemandes » et « Le procès de 1953 ». Comment nous reprocher d'avoir utilisé un document allemand dans deux parties où, précisément, leur utilisation était inévitable ?

La démarche intellectuelle pernicieuse du ministère de l'Intérieur

Certains prétendront : « Ce que l'on vous reproche, ce n'est pas d'avoir cité Weidinger là où, en effet, vous ne pouviez faire autrement ; ce que l'on vous reproche, c'est d'avoir repris à votre compte ses thèses, de les avoir recyclées »[7].
Notre réponse sera que les thèses de l'ancien Waffen-SS n'ont pas été reprises *a priori*. Elles ont été préférées aux thèses françaises après étude comparative approfondie. Dans un premier temps, nous avons objectivement exposé les thèses françaises sur les causes du drame; nous avons démontré leur invraisemblance, leur fragilité et, parfois, leur puérilité. Cette démonstration s'est poursuivie sur onze pages (grand format). Ensuite, nous avons présenté la thèse allemande ; nous en avons dégagé les éléments qui assuraient sa cohérence et sa solidité ; vingt-et-une pages ont été nécessaires (sans compter les pages de notes). Par conséquent, nos conclusions n'ont résulté ni d'un a priori, ni d'un présupposé quelconque mais

[7] Voy. les propos de J.J.Fouché à la *Charente Libre*: « *Ce livre est fait à partir de documents issus d'un recyclage de publications interdites* » (*La Charente Libre*, 12 juin 1997, article de Daniel Foury intitulé : « Les révisionnistes attaquent Oradour »).

d'une étude impartiale menée selon les règles de la critique comparative.
Monsieur le ministre de l'Intérieur n'a pas pris la peine de lire notre livre ; il se moque de nos raisons. Notre ouvrage doit être censuré car nous avons estimé valables, après étude, des thèses dont l'expression avait été interdite voilà six ans par le même ministère de l'Intérieur.
L'ineptie d'une telle démarche est évidente et ses conséquences peuvent être, d'un simple point de vue intellectuel, dramatiques. Au XVIIIème siècle, un biologiste italien, Lazzaro Spallanzani, étudia le mécanisme de reproduction chez les batraciens et démontra le rôle des gamètes mâles (les spermatozoïdes) dans ce processus. Il pensa (et crut l'avoir confirmé par ses observations) que le spermatozoïde contenait le futur être adulte, déjà formé, mais en modèle très réduit. Les scientifiques confirmèrent plus tard ses thèses, à ceci près qu'il fut établi que le spermatozoïde ne contenait pas le modèle réduit de l'adulte. A supposer que les thèses de Spallanzani eussent été interdites et que, par la suite, les autorités aient agi comme le ministère de l'Intérieur aujourd'hui, tout chercheur qui, dans ses travaux, aurait repris les théories du biologiste italien aurait vu, à son tour, ses travaux frappés d'interdit. « *Recyclage de publication interdite* » lui aurait-on dit.
La recherche en biologie en eut été entravée pour des siècles...

En vérité, l'arrêté de J.P. Chevènement trahit la logique des autorités lorsqu'il s'agit d'Histoire, et plus particulièrement de l'Histoire des années 1933-1945. D'après cette logique, tout document, tout essai, toute étude qui ne présentent pas les « nazis » comme des êtres diaboliques doivent être déclarés nuls, maléfiques et passibles de censure. Ce comportement est à rapprocher de celui affiché par certains rationalistes du XIXème siècle, qui rejetaient *automatiquement* tout document histori-que qui, de près ou de loin, prétendait rapporter l'existence d'un fait scientifiquement inexplicable (ou

« miracle »). Dans son livre intitulé *La Guerre aux erreurs historiques*, l'historien catholique Albert Lecoy de la Marche avait stigmatisé cette conduite en écrivant :

> Il s'agit donc de savoir quelle est la méthode à suivre en fait de critique historique, particulièrement vis-à-vis du miracle. Nos adversaires, ceux qui veulent s'arroger le monopole de cette redoutable magistrature, prétendent, en somme, que, lorsqu'on se trouve en face d'un document, il faut se demander tout d'abord : le contenu de cet écrit est-il conforme à notre idée du vrai ? Puis, si la réponse est affirmative, et dans ce cas seulement, on passera aux questions d'usage : Quelle est l'origine de ce texte ? Quel est l'auteur ? Quel crédit mérite-t-il ? De quels moyens d'information a-t-il disposé ? etc...
>
> Évidemment ces derniers points exigent un examen méticuleux, et ceux qui négligent de le faire, catholiques ou rationalistes, ne sont pas dignes du nom d'érudit. Mais ne serait-il pas plus sage et plus prudent de commencer, au contraire, par là, pour en induire ensuite ce qui peut être vrai ? Procédez en premier lieu à cet interrogatoire, à cette investigation minutieuse sur la qualité du texte, sans tenir compte du caractère plus ou moins naturel, à vos yeux, des faits qu'il relate ; et après, si le document résiste à l'épreuve, s'il est constaté qu'il réunit toutes les conditions d'authenticité et de sûreté désirables, admettez loyalement ce qu'il renferme, que cela choque ou non votre sentiment personnel. A la rigueur, déclarez, si vous y tenez, votre méfiance à l'égard des miracles en général; mais reconnaissez de bonne grâce que celui-là se présente correctement, qu'il a ses papiers en règle, et qu'il n'y a rien à objecter contre lui... sinon que c'est un miracle. On saura ce que cela veut dire.
>
> Voilà, semble-t-il, la marche indiquée par la bonne foi et la logique. Mais au lieu de cela, vous vous écriez de prime abord : Ce fait est miraculeux ; les règles ordinaires n'existent pas pour lui ; même s'il vient de bonne source, il ne comptera pas. Vous posez en règle absolue, en principe supérieur, que les résultats de votre enquête seront nuls s'ils infligent un démenti à votre manière de voir sur Dieu, sur la vie future, sur l'âme, sur la nature humaine, sur tout ce que vous voudrez, car il n'y a pas de limite rationnelle dans cette voie[8].

[8] Voy. A. Lecoy de la Marche, *La Guerre aux erreurs historiques* (É. Letouzey et Ané, 1891), ch.II, cité par *Lecture et Tradition* (n°244, juin 1997), p.11.

Si A. Lecoy de la Marche avait vécu aujourd'hui, voici le type de message qu'il aurait pu adresser aux historiens officiels :

« Il s'agit donc de savoir quelle est la méthode à suivre en fait de critique historique, particulièrement vis-à-vis du national-socialisme ou de la Waffen-SS. Nos adversaires, ceux qui veulent s'arroger le monopole de cette redoutable magistrature, prétendent, en somme, que, lorsqu'on se trouve en face d'un document, il faut se demander tout d'abord : le contenu de cet écrit est-il conforme à notre idée du « nazisme » et des Waffen-SS ? Puis, si la réponse est affirmative, et dans ce cas seulement, on passera aux questions d'usage : Quelle est l'origine de ce texte ? Quel est l'auteur ? Quel crédit mérite-t-il ? De quels moyens d'information a-t-il disposé ? etc...

Évidemment ces derniers points exigent un examen méticuleux, et ceux qui négligent de le faire, historiens officiels ou révisionnistes, ne sont pas dignes du nom d'érudit. Mais ne serait-il pas plus sage et plus prudent de commencer, au contraire, par là, pour en induire ensuite ce qui peut être vrai ? Procédez en premier lieu à cet interrogatoire, à cette investigation minutieuse sur la qualité du texte, sans tenir compte du fait qu'il décharge les nazis d'un crime et après, si le document résiste à l'épreuve, s'il est constaté qu'il réunit toutes les conditions d'authenticité et de sûreté désirables, admettez loyalement ce qu'il renferme, que cela choque ou non votre sentiment personnel. A la rigueur, déclarez, si vous y tenez, votre méfiance à l'égard des documents qui paraissent dédouanner les nazis d'un crime ; mais reconnaissez de bonne grâce que celui-là se présente correctement, qu'il a ses papiers en règle, et qu'il n'y a rien à objecter contre lui... sinon que les nazis n'y sont pas présentés comme de coutume. On saura ce que cela veut dire.

Voilà, semble-t-il, la marche indiquée par la bonne foi et la logique. Mais au lieu de cela, vous vous écriez de prime abord : c'est un document (ou une étude) qui dédouanne le nazisme ; les règles ordinaires n'existent pas pour lui ; même s'il vient de bonne source, il ne comptera pas. Vous posez en règle absolue, en principe supérieur, que les résultats de votre enquête seront nuls s'ils infligent un démenti à votre manière de voir sur le national-socialisme, sur la Waffen-SS, sur Vichy, sur les collaborateurs, sur tout ce que vous voudrez, car il n'y a pas de limite rationnelle dans cette voie ».

CONCLUSION

La publication de notre livre sur Oradour a créé un vent de panique dans le Limousin. Incapables de soutenir nos arguments, les autorités ont cherché fébrilement à l'interdire ; des motions d'urgence ont été votées, des courriers ont été envoyés au Président, au premier ministre, au ministère de l'Intérieur etc. Tout comme les Pharisiens qui, devant Pilate, vociféraient : « Crucifie-le ! Crucifie-le ! », les élus du Limousin hurlaient : « Censurez-le ! Censurez-le ! ».

Dans la panique, en pleine période de vacances, les sbires du ministère de l'Intérieur ont hâtivement trouvé un motif d'interdiction : notre ouvrage faisait « *courir un risque de trouble à l'ordre public* » car il contribuait « *à la propagation de la thèse négationniste de l'existence de crime contre l'humanité* »[9]. C'était le 23 juillet. Hélas pour eux, jamais Oradour n'avait été qualifié de crime contre l'humanité. La bourde était telle que le ministre de l'Intérieur tergiversa et, finalement, le mois d'août passa sans qu'aucun décret ne soit signé.

Les élus du Limousin durent attendre le 7 septembre pour obtenir, enfin, satisfaction.

Leur victoire est cependant amère. Dans le journal *Sud-Ouest*, l'ancien président de l'Association des familles des victimes d'Oradour, Robert Hébras, lui-même rescapé du drame, s'est désolé :

> Il a fallu quatre mois de démarches pour que le dernier livre [révisionniste] soit interdit. Tout le monde a pu le lire, et on a laissé faire [...]. Trop tard, le mal est fait[10].

---

[9] Voy. la lettre du ministère de l'Intérieur, Direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques, sous-direction des Libertés publiques et de la Police administrative, à M. Siegfried Verbeke (Réf : 2107D2/SS/GG/72453-LIB/7/N°1606).

[10] Cité par *L'Autre Histoire*, n°9, éditorial, p.2, col.A.

Cette déclaration désabusée constitue un aveu. En effet, la meilleure façon de conjurer « le mal » causé par le livre eut été de convier ses auteurs à un débat public et, en direct, de faire éclater la fausseté de leurs théories. Si, vraiment, nous n'avions fait que recycler les mensonges de la propagande SS, ce travail ne présentait pas de difficulté pour des experts officiels comme J.J. Fouché et ses collaborateurs. Or, les gens du Limousin se sont bien gardés d'agir ainsi ; au contraire, refusant toute confrontation publique, ils ont préféré faire donner la censure.

En œuvrant de la sorte, ils se sont eux-mêmes désignés comme les véritables falsificateurs de l'Histoire.

DERNIÈRE MINUTE

Nos lecteurs apprécieront à sa juste valeur le texte de l'article intitulé « L'outrage fait à Oradour-sur-Glane » récemment publié (3 décembre 1997) dans le quotidien local *Le Populaire du Centre,* que nous reproduisons dans les pages suivantes. La mise en regard des deux éléments suivants vous éclairera mieux qu'un long discours sur les méthodes de voyous utilisées par l'établissement :

- à gauche, le début du second paragraphe de l'article,
- à droite, les faits bruts.

« ... des résistants, historiens ou élus sont de plus en plus outrés par la facilité avec laquelle les thèses révisionnistes sont publiées à l'étranger et distribuées en France ».

La police perquisitionne dans les locaux du V.H.O. (association qui diffuse notre livre) et saisit une grande partie de la deuxième édition. Simultanément, les autorités entament une procédure de dissolution à l'encontre de l'association V.H.O. C'était, il y a quelques semaines, en Belgique...

Les officiels du Limousin se prétendent les défenseurs de la vérité historique mais, dans leurs écrits, ils se rendent coupables de graves falsifications .
On se souvient que, dans sa « Note de lecture », M. Fouché avait reproduit de façon partielle et tendancieuse notre dédicace imprimée au début de l'ouvrage (voy. *Nouveau Messager* n° 1, pp. 27-28).
Aujourd'hui, *Le Populaire du Centre* prétend citer deux questions que V. Reynouard a posées, dans sa *Réponse à J.J. Fouché* à propos des témoignages de Mme Rouffanche.
A gauche, voici ce qu'on y lit. A droite, le texte authentique : (NDLR : les omissions sont en caractères gras. En souligné, un ajout intempestif).

« *A son commentaire s'ajoutent deux questions à Jean-Jacques Fouché concernant à nouveau directement Mme Rouffanche (la seule rescapée de l'église) afin,* écrit V. Reynouard, *de donner* " une explication à ses multiples contradictions à propos de l'explosion qui se serait produite dans la caisse de munitions et encore serait-il prêt à demander une reconstitution du (prétendu selon lui) saut de Mme Rouffanche à travers le vitrail de la façade est ? " ».

Quelles explications [J.J. Fouché] donne-t-il aux multiples contradictions de Mme Rouffanche, ***notamment*** *à propos de l'explosion qui se serait produite* ***(ou ne se serait pas produite c'est selon)*** *dans la "caisse" ? Serait-il prêt à demander,* ***avec nous****, que soit organisée une reconstitution du (prétendu) saut de Mme Rouffanche à travers le vitrail de la façade est ? »*

L'omission de la phrase « ou ne se serait pas produite, c'est selon », ainsi que l'ajout des deux mots « de munitions » relèvent de la falsification. C'est ainsi que le texte dénaturé laisse croire aux lecteurs que notre collectif admettrait l'existence de la caisse mentionnée par Mme Rouffanche et que les munitions qu'elle aurait pu contenir auraient pu exploser.

Nos lecteurs vérifieront dans notre ouvrage (p. 60 et suivantes) que notre collectif émet de sérieux doutes à propos de la « mystérieuse caisse » de Mme Rouffanche.

En outre, il y a trois mois, un spécialiste en engins fumigènes et éclairants, ayant lu notre livre, nous écrit :

« Quant à l'histoire de la caisse avec des mèches et de la fumée, ça ne tient pas debout » (lettre de André M., en date du 29 septembre 1997).

Une nouvelle fois, l'avis d'un expert vient contredire les allégations officielles. Dès lors, on ne sera pas surpris, qu'à Oradour, les autorités refusent toute confrontation avec les révisionnistes et ne trouvent leur salut que dans la censure.

Très provisoirement.

L'OUTRAGE FAIT A ORADOUR-SUR-GLANE

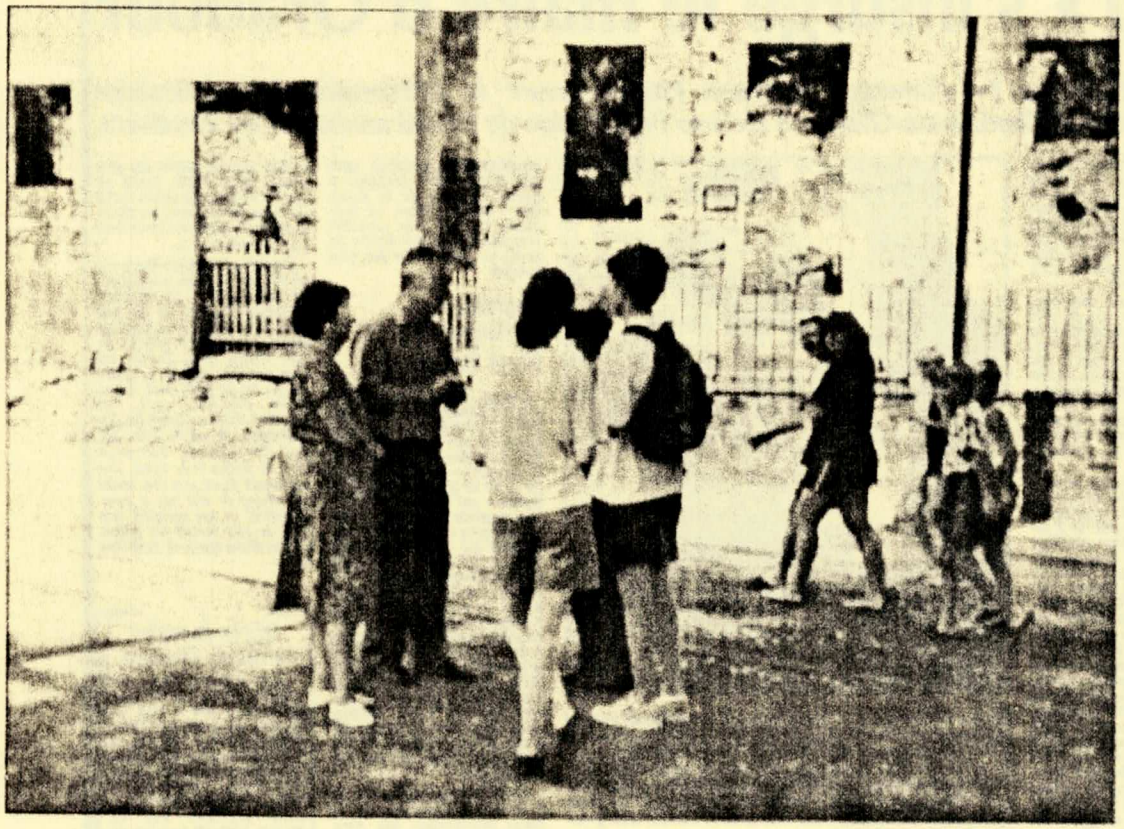

LES visiteurs du village martyr d'Oradour sur Glane (Haute-Vienne) ont été scandalisés le 22 août après-midi quand un visiteur a créé beaucoup d'émotion et de perturbation dans le silence des ruines.

Il brandissait le livre du révisionniste Vincent Reynouard et s'adressait à la cantonade pour poser les questions négationnistes qui y figurent et réfuter les faits historiques. Il a fallu l'intervention énergique du garde du site pour mettre fin à ses propos véhéments. La gendarmerie, alertée, connaît aujourd'hui l'identité de l'individu.

Un photographe amateur a saisi une partie de la scène au moment des faits (*notre document*). C'est la seconde fois cette année que les révisionnistes se manifestent avec tra cas. Beaucoup trop selon les habitants, les élus et surtout l'association des familles des martyrs au moment où l'on apprend le décès de Rene Ge cet acteur de la cité lorraine amie de Charly-Oradour.

(Document Maire de la Ré sistance de Limoges)

(Page 3)

L'histoire révisée : « Trop, c'est trop » s'insurge le maire d'Oradour

« Jusqu'où ira-t-on ? » s'interroge Raymond Frugier devant le déferlement des publications révisionnistes. A Oradour-sur-Glane, on réclame l'application de l'arrêté ministériel les interdisant.

«I [illegible] Raymond Frugier, maire d'Oradour-sur-Glane, dans l'éditorial de son bulletin communal. [illegible]

[illegible]

[illegible]

L'opinion de l'historien Henri Demay

[illegible]

Décès du maire de Charly-Oradour

[illegible]

2

LE VHO ET MOI-MÊME CONTRE-ATTAQUONS SUR LE TERRAIN JUDICIAIRE

Non contents de publier des textes afin de répondre aux défenseurs de la thèses officielle, notre équipe demanda à Maître Eric Delcroix de contre-attaquer sur le terrain judiciaire. Au départ, il y avait cette simple constatation : le ministre de l'Intérieur fondait son arrêté du 2 septembre 1997 sur l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, qui permettait d'interdire la vente, la circulation et la distribution de certaines publications d'origine étrangère. Initialement, cet article visait uniquement les journaux ou écrits périodiques publiés *à l'étranger*, en *langue étrangère*, et importés sur le territoire national. Une première modification était intervenue en 1895, qui étendait l'interdiction aux publications périodiques publiées *en France en langue étrangère*. Malgré cette modification, la loi ne permettait d'interdire ni les publications non périodiques ni, surtout, les publications étrangères en langue française.

Il fallut attendre les années 30 pour qu'un net durcissement intervint. A cette époque, en Europe, une lutte idéologique battait son plein ; sans surprise, une intense propagande en langue française était importée sur le territoire national, qu'elle ait été anarchiste, communiste, fasciste ou nationale-socialiste, qui menaçait d'entamer la cohésion sociale. Pour prévenir ses effets, le gouvernement français publia, le 6 mai 1939, un décret-loi modifiant la loi du 29 juillet 1881. L'article 14 devenait :

> La circulation, la distribution ou la mise en vente en France des journaux ou écrits périodiques ou non, rédigés en langue étrangère peut être interdite par décision du ministre de l'Intérieur.
> Cette interdiction peut également être prononcée à l'encontre des journaux et écrits de provenance étrangère rédigés en langue française, imprimés à l'étranger ou en France.

Depuis, cependant, la situation politique en Europe avait bien changé. Non seulement nous n'étions plus en période de crise grave, mais aussi, une Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme avait été ratifiée. Le 21 octobre 1997, agissant au nom de V. Reynouard et du VHO, Me Delcroix présenta une requête au Tribunal administratif de Paris. Il demandait l'annulation de l'arrêté du 2 septembre 1997 au principal motif qu'en s'appuyant (implicitement) sur le décret-loi du 6 mai 1939, le ministre de l'Intérieur avait violé les articles 10 et 14 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme. L'article 10 prévoyait en effet le droit de « *communiquer des informations ou des idées [...] sans considération de frontière* » et l'article 14 énonçait que ce droit devait être assuré « *sans distinction aucune, fondée notamment sur [...] l'origine nationale [...].* ». Me Delcroix ajoutait que si la tension franco- allemande qui existait en 1939 et la guerre qui suivit avaient pu justifier cette loi, plus rien ne la justifiait depuis le 8 mai 1945 et, surtout, depuis le traité de l'Élysée signé en 1963, par lequel avait été scellée la réconciliation franco-allemande sous l'égide de De Gaulle et Adenauer.

Le Tribunal administratif rejette la requête sans y répondre

Dans son jugement lu le 29 mai 1998, les juges du Tribunal administratif rejetèrent la requête, mais sans répondre aux arguments de Me Delcroix. Concernant l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881, ils parlèrent d'un pouvoir donné au ministre afin de « *concilier les intérêts généraux dont il a la charge avec le respect dû aux libertés*

publiques » et ajoutèrent que, de toutes façons, le juge était là pour, en cas de litige, « *rechercher si la publication interdite [était] de nature à causer à ces intérêts un dommage justifiant l'atteinte portée aux libertés publiques* ». En conséquence, conclurent-ils, le pouvoir du ministre n'était pas incompatible avec les articles 10 et 14 de la Déclaration européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme. Ce qui revenait à dire : « Peu importe de savoir si l'article 14 de la loi sur la presse est contraire aux Droits de l'Homme. En cas de litige, le juge est là pour s'assurer que le ministre n'abuse pas de son droit ». Or, le problème n'était pas de savoir si le juge était là pour limiter le droit, il était de savoir si le droit accordé par l'article 14 était légal.

Face à une si pitoyable dérobade, V. Reynouard et le VHO firent appel.

L'affaire Dreschmann et le jugement du 10 novembre 1998

Un événement important survint peu après. Le 10 novembre 1998, le Tribunal de grande instance de Paris rendit un jugement en faveur de M. Dreschmann, propriétaire de la librairie *La Licorne Bleue*, attaqué pour avoir diffusé le livre de la duchesse de Valence intitulé : *Degrelle m'a dit*. Tout comme *Le Massacre d'Oradour...*, cet ouvrage avait été interdit par le ministre de l'Intérieur sur le fondement de l'article 14 de la loi sur la presse. L'arrêté datait du 14 février 1980. Or, dans le jugement rendu le 10 novembre 1998, le TGI de Paris admit « *l'irrégularité de l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 14 février 1980 au regard de l'article 10, aliéna 2, de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme* ».

Maître Delcroix se retrouvait donc en position de force. Mais, comme d'habitude, les procédures étaient longues. Il fallut donc attendre patiemment que les juges d'appel rendent leur décision. Cette attente se prolongea... plus de trois ans. Mais nous verrons qu'elle ne fut pas vaine.

3

LES MENSONGES RELEVÉS AU CENTRE DE LA MÉMOIRE D'ORADOUR

Le 16 juillet 1999, le Centre de la Mémoire d'Oradour fut inauguré en présence de Jacques Chirac. Dans le courant du mois de juillet, je me rendis sur place afin de le visiter. Sans surprise, j'y relevai de nombreux mensonges.

Le lecteur trouvera ci-après :

- l'extrait d'un entretien que j'ai accordé à Herbert Verbeke (voy. *V.H.O. France Informations...*, n° 19-20, 10 août 1999, pp. 4 à 10) ;

- un de mes articles paru en décembre 1999. J'y effectuais un parallèle entre les mensonges relevés par un historien polonais dans une exposition allemande sur les « crimes de la Wehrmacht » (l'exposition Reemtsma, du nom de son principal organisateur) et ceux que j'avais découverts au Centre de la Mémoire d'Oradour (voy. *Nouvelle Vision*, n° 2, 16 décembre 1999, pp. 88 à 113).

H.V. — Venons-en au Centre de la Mémoire d'Oradour proprement dit. L'avez-vous visité ?

V.R. — Oui, en entier.

H.V. — Quelles ont été vos impressions lors de cette visite ?

V.R. — Je rédigerai une étude complète sur ce musée. Pour l'instant, je ne ferai que citer la réaction de Robert Faurisson à la lecture d'un article du *Monde* qui, le 12 mai 1999, annonçait la prochaine inauguration, par J. Chirac, de ce Centre de la Mémoire. Dans cet article, on expliquait notamment que, faute « ***de pouvoir vraiment expliquer ce "caractère universalisable" du massacre, Jean-Jacques Fouché [le concepteur du musée], a[vait] travaillé à en accentuer la charge pédagogique*** ». Le journaliste précisait ensuite que : « ***Puisqu'il s'agissait de mettre en scène une tragédie, [c'était] à un scénographe, Yves Devraine, que la conception a[vait] été confiée [...]*** ». R. Faurisson a alors rédigé le texte suivant :

Tous nos musées, en particulier ceux du prétendu « Holocauste », ne sont plus qu'une affaire de « mise en scène ». Pour leur conception, on fait désormais appel à des « scénographes », c'est-à-dire à des professionnels de la « mise en scène ».
Et leur propagande s'appelle « pédagogie ».
Le journal Le Monde approuve. Il contribue à cette « pédagogie », à cette propagande mensongère où, jamais, on ne donne la parole à la défense, à la contestation, au vaincu. Le « symbole de tous les massacres » n'est pas Dresde mais Oradour.
C'est ainsi que Jean-Jacques Fouché, « philosophe de formation », a obtenu d'interdic-

tion en France du livre de Vincent Reynouard : Le Massacre d'Oradour.
Silence ! On tourne en rond, toujours dans le même sens, jusqu'à l'ahurissement du chien de Pavlov (ou du mouton de Panurge).
[texte reproduit p. 6]

Je ne puis qu'approuver ce texte et j'invite le lecteur septique à visiter le Mémorial pour la Paix, construit dans la ville de Caen. Dans ce musée, il traversera la salle de l'Holocauste. Celle-ci est conçue sur le modèle des « châteaux fantômes » que l'on trouve dans les fêtes foraines. Tout y est noir, avec seulement quelques veilleuses pour se diriger, et au fur et à mesure que vous avancez, des photographies de déportés prises à la libération des camps s'illuminent devant vous, avant de disparaître dans l'obscurité, telles des apparitions fantomatiques. Comme mise en scène, on ne pouvait pas faire mieux !
Quelques explications sont sonnées à l'entrée de la salle. Mais les auteurs mentent effrontément, allant jusqu'à reproduire le fameux plan truqué d'Auschwitz-Birkenau, tel qu'il a paru en 1983 dans l'*Album d'Auschwitz* de Serge Klarfeld et Jean-Claude Pressac. Les deux compères avaient notamment coupé la route qui allait du quai (sur lequel descendaient les nouveaux arrivants à Auschwitz) au « sauna central ». Cette coupure ayant été faite au niveau des crématoires II et III, elle laissait croire que les déportés qui arrivaient dans le camp et qui étaient emmenés le long de route ne pouvaient qu'aller aux crématoires, alors qu'en vérité, ils étaient tout simplement dirigés vers les douches afin d'être lavés.

(voy. ci-contre, extrait du *Mythe d'Auschwitz* de W. Stäglich [Éd. la Vieille Taupe, 1986), p. 510)

H.V. — Trouve-t-on des falsifications aussi nettes au Centre de la Mémoire d'Oradour ?

V.R. — Oui, à commencer par la présentation du massacre d'Oradour, mais j'y reviendrai dans l'étude que je compte publier. Pour l'instant je me contenterai de souligner que ce musée ne se contente pas d'évoquer le drame survenu dans le village le 10 juin 1944. J.J. Fouché a souhaité évoquer le « contexte » et c'est ainsi que des salles sont consacrées à l'histoire de l'Allemagne à partir de 1933, à l'Occupation en France, au gouvernement de Vichy...
Un grand couloir est couvert d'une succession de panneaux ayant pour titre : « L'empire SS : Terreur à l'Est ». Il y est notamment question de l'Holocauste. Les mensonges débités sont légion. Par exemple, sous le titre : « Génocide : la politique d'extermination raciale », on lit :
« ***Mise en œuvre dès l'été 1941, elle a été confirmée lors de la conférence de Wannsee (banlieue de Berlin) en janvier 1942*** ».
Or, je rappelle que même chez les exterminationistes, la thèse selon laquelle la Solution finale aurait été décidée ou confirmée à Wannsee ne fait plus recette. En 1993, J.-C. Pressac admit que lors de cette réunion : « ***personne ne parla [...] de liquidation industrielle*** » et que « ***dans les jours et les semaines qui suivirent, la Bauleitung d'Auschwitz ne reçut ni appel, ni télégramme, ni lettre réclamant l'étude d'une installation adaptée à cette fin*** »[1].
Peut-on vraiment croire en l'honnêteté d'individus qui, six ans après mise au point, osent encore évoquer Wannsee ?

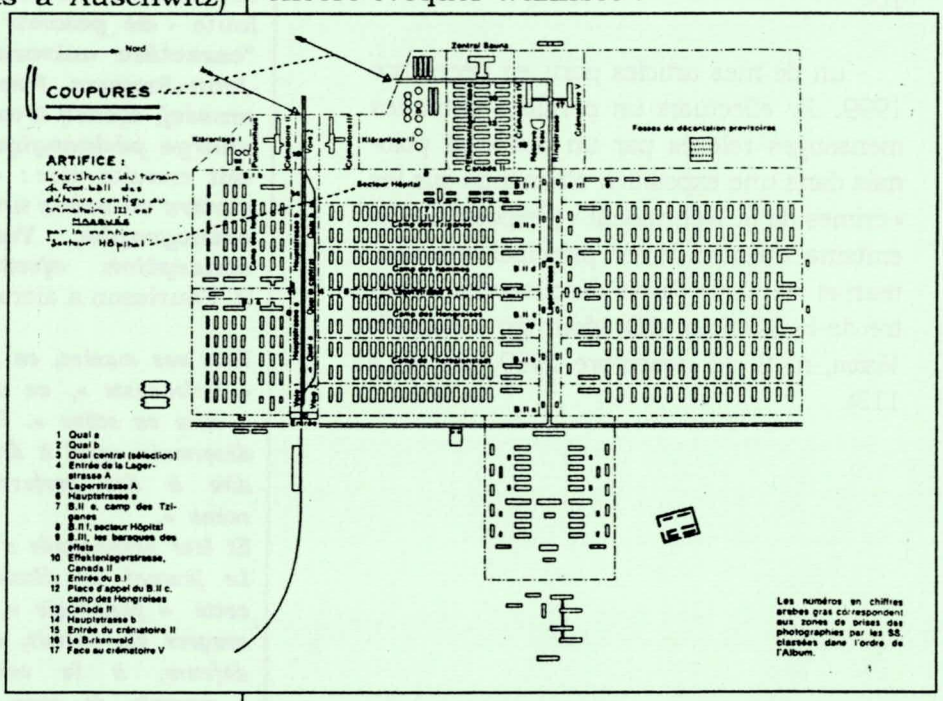

Page ci-contre : document rédigé par Robert Faurisson en date du 12 mai 1999.

[1] Voy. *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse* (Éd. du CNRS, 1993), p. 35.

R. FAURISSON

12 mai 1999

Le Monde, journal oblique (suite)

Oradour-sur-Glane, martyre des nazis, symbole de tous les massacres

Le Monde, 12 mai 1999, p. 1

LIMOGES
de notre correspondant

Le 9 juillet, Jacques Chirac sera à Oradour-sur-Glane. Le président de la République inaugurera le Centre de la mémoire. Au-delà de la commémoration d'une tragédie locale due à la barbarie nazie, ce centre proposera une réflexion sur le siècle, le totalitarisme et l'esprit de résistance. Le 10 juin 1944, ce bourg de la Haute-Vienne fut brûlé par la division SS Das Reich : 642 habitants, dont 244 femmes et 193 enfants, y périrent, pour la plupart enfermés dans l'église incendiée. Depuis, il y a eu des centaines d'Oradour, des guerres coloniales au Kosovo. Le nom du village est si emblématique que 300 000 visiteurs viennent chaque année, de toute l'Europe, parcourir ces ruines soigneusement entretenues. Oradour est devenu le symbole de tous les massacres.

Faute de pouvoir vraiment expliquer ce « *caractère universalisable* » du massacre, Jean-Jacques Fouché, chargé voici cinq ans par le conseil général de la Haute-Vienne de mener à bien le projet, a travaillé à en accentuer la charge pédagogique. « *Tout massacre est unique*, explique ce philosophe de formation, *mais il y a des invariants dans les massacres et c'est ce qu'il fallait faire ressortir* », sur 3 000 mètres carrés de salles d'exposition, de documentation et de rencontres. Coût : 61,5 millions de francs (9,38 millions d'euros), partagés entre le département (55 %), l'Etat (23,8 %), la région (13,3 %) et l'Europe (7,9 %).

Puisqu'il s'agissait de mettre en scène une tragédie, c'est à un scénographe, Yves Devraine, que la conception a été confiée, avec la collaboration de deux architectes, Alberto Carrilero et Jean-Louis Marty. Il ne fallait pas, explique M. Devraine, « *une architecture qui s'impose dans le paysage marqué à la fois par la douceur de la vallée de la Glane et par l'horreur des ruines* ».

C'est une crypte, visible d'un seul côté, par une longue façade-miroir qui renvoie le paysage du vallon où il est édifié. Cette entrée obligée conduit aux ruines conservées du village. Elle est déchirée en son centre par une « blessure » de lames d'acier verticales. L'intérieur est un parcours très dense de documents et de textes qui retracent vingt années du siècle, de 1933 – le nazisme au pouvoir – aux blessures de l'après-guerre. Car il y a des blessures. Lorsque, en 1953, la cour de justice de Bordeaux condamne les « malgré-nous » alsaciens – enrôlés de force dans l'armée allemande – qui ont participé aux massacres, l'Alsace proteste en masse. Quand ces mêmes condamnés sont graciés par l'Assemblée nationale, Oradour renvoie la Légion d'honneur qui lui avait été décernée et la commune interdit toute présence d'un représentant de l'Etat à ses commémorations.

Autre suite, l'affaire du monument d'Apel.les Fenosa. Ce sculpteur catalan offre, en 1946, une œuvre en mémoire des victimes, une femme nue enceinte hurlant dans les flammes. « *Une insulte aux martyrs, un outrage à la douleur des vivants* », proteste Mgr Rastouil, évêque de Limoges. L'œuvre est refusée pour son « esthétique charnelle ». Elle dormira trente ans dans les réserves du mobilier national avant d'être installée à un carrefour de Limoges. Elle va être placée à l'entrée du Centre de la mémoire.

Georges Chatain

Le Monde, 12 mai 1999, p. 1

Tous nos musées, en particulier ceux du prétendu "Holocauste", ne sont plus qu'une affaire de "mise en scène".

Pour leur conception, on fait désormais appel à des "scénographes", c'est-à-dire à des professionnels de la "mise en scène".

Et leur propagande s'appelle "pédagogie".

Le journal Le Monde approuve. Il contribue à cette "pédagogie", à cette propagande mensongère où, jamais, on ne donne la parole à la défense, à la contestation, au vaincu. Le "Symbole de tous les massacres" n'est pas Dresde mais Oradour.

C'est ainsi que ce Jean-Jacques Fouché, "philosophe de formation", a obtenu l'interdiction en France du livre de Vincent Reynouard : Le Massacre d'Oradour.

Silence ! On tourne en rond, toujours dans le même sens, jusqu'à l'abrutissement du chien de Pavlov (ou du mouton de Panurge).

H. V. — Avez-vous pu relever d'autres mensonges ?

V. R. — Oui, et de la pire espèce : je veux parler des mensonges par omission. Dans la première salle, ainsi, consacrée à l'histoire de l'Allemagne après que Adolf Hitler ait reçu le pouvoir, on lit pour l'année 1933 : ***« Le parti [national-socialiste] créa des organisations paramilitaires : des sections d'assaut (la SA) pour l'intimidation généralisée des adversaires »***. C'est faux, archi faux ! Outre que les SA ne furent pas fondées en 1933, mais en 1921, il ne s'agissait pas, alors, d'intimider les adversaires, mais plutôt de protéger les réunions du NSDAP contre les violences de ses adversaires, je veux ici parler des communistes.

Aujourd'hui, les historiens rappellent avec complaisance que, à peine arrivés au pouvoir, les nationaux-socialistes ont commencé à chasser les marxistes. Il est vrai que, dans son discours du 23 mars 1933, A. Hitler a clairement affirmé que son programme de gouvernement avait comme premier objectif la « *suppression du marxisme* ».

Mais il faut savoir qu'en matière de violence, c'était les communistes qui avaient porté le premier coup, qu'ils n'avaient pas hésité à répandre le sang de leurs adversaires — nationaux-socialistes ou non — et qu'avec leurs méthodes terroristes, ils constituaient un danger pour l'État. En ce qui concerne l'Allemagne, quelques dates sont à retenir :

- 28 octobre 1918 : à Wilhelmschafen, émeutes suite à la révolte de marins acquis au bolchevisme ;
- 3-4 novembre : à Kiel, des marins mutins rejoints par des soldats se rendent maîtres de la ville, hissent le drapeau rouge et forment le premier comité d'ouvriers et de soldats. La révolution se propage à Schwerin, Cuxhafen, Flensburg, Brunbüttel et Hambourg.
- 7 novembre : à Munich (en Bavière indépendante), le socialiste juif galicien Kurt Eisner prend la tête d'émeutiers qui envahissent le palais royal et contraignent le souverain Louis III à fuir ;
- 23 décembre 1918 : à Berlin, des émeutes éclatent, provoquées par les Rouges furieux que le congrès des Conseils d'ouvriers et de soldats, légalement réuni, se soit opposé à l'établissement, en Allemagne, du système soviétique. C'est la révolution « spartakiste » menée par Karl Liebknecht ;
- janvier-mai 1919 : en Bavière, après la chute du gouvernement provisoire de K. Eisner, trois Russes, Lewien, Léviné et Axerold, agents de l'Internationale communiste, décrètent la grève générale et organisent, avec des matelots mutins, la dictature des Conseils. Durant cette période, crimes de droit commun, meurtres et attentats contre des personnes se succèdent. Fin avril, la Reichswehr, envoyée sur les lieux, tente de rétablir l'ordre. A Munich, des communistes ripostent en exécutant des otages « bourgeois ». Le 3 mai, les troupes régulières entrent dans la ville. Après une sanglante bataille de rues, les Rouges sont écrasés et une terrible répression s'abat durant laquelle des criminels et des innocents seront pêle-mêle fusillés. Des événements similaires se déroulent à Mannheim, Halle, Brunswick et Oldenburg, où le matelot Mundt proclame la république socialiste d'Oldenburg et de Frise orientale ;
- mars 1920 : création d'une Armée rouge dans la Rhur commandée par Max Holz ;
- 1921 : révoltes en Allemagne centrale, à Hambourg et dans la Rhur, des grèves éclatent partout[1].

Durant ces années, et après, les Rouges, fortement disciplinés, faisaient régner la terreur chez leurs adversaires, interdisant ou sabotant toutes leurs réunions, au besoin par la force. Dans *Mein Kampf*, A. Hitler décrit cette période qui rappelle par certains côtés celle que nous vivons actuellement en France lorsque des organisations comme Ras l'Front ou le SCALP tentent de saboter les réunions tenues par le Front national. Il écrit :

Les marxistes eurent toujours une discipline aveugle, à tel point que l'idée même de tenter de saboter une réunion marxiste ne pouvait se poser, du moins de la part des bourgeois. Par contre, les rouges nourrissaient d'autant plus ces intentions-là. Ils étaient non seulement parvenus sous ce rapport à une véritable virtuosité, mais ils étaient arrivés à faire régner dans de nombreuses provinces cette idée que le seul fait d'y organiser une réunion non-marxiste était une provocation envers le prolétariat ; surtout quand ceux qui tiraient les ficelles chez eux pressentaient que, dans cette réunion, on pourrait peut-

[1] Pour tous ces faits, voy., par exemple, Albert Rivaud, *Le Relèvement de l'Allemagne. 1918-1938* (Librairie Armand Colin, 1939), chapitre III : « Capitulation et Révolution », pp. 36 et suivantes.

être dresser la liste de leurs crimes et dévoiler leur bassesse de menteurs acharnés à tromper le peuple. Quand une telle réunion était annoncée, toute la presse rouge poussait un tollé furieux, et bien souvent ces détracteurs systématiques des lois s'adressaient d'abord aux autorités, avec la prière d'interdire aussitôt cette provocation du prolétariat, afin que « le pire fût évité ». Ils conformaient leur langage à la bêtise de l'administration, et obtenaient ainsi le succès voulu. Mais si, par hasard, ils se trouvaient en face non pas d'une piteuse créature indigne de ses fonctions, mais d'un vrai fonctionnaire allemand qui repoussait leur honteux chantage, alors on lançait l'appel bien connu de ne pas tolérer une telle « provocation du prolétariat » et de se trouver à telle date en masse à cette réunion, pour « rabattre le caquet des misérables bourgeois avec les poings noueux du prolétariat ».

Ah ! il faut avoir vu une de ces réunions bourgeoises, avoir assisté une fois à toute la détresse et à toute l'anxiété de son bureau ! Bien souvent, ils renonçaient à leur réunion. Ou bien, la peur restait si grande qu'ils ne la commençaient qu'à huit heures trois quarts ou à 9 heures au lieu de huit heures. Le président se donnait toutes les peines du monde pour expliquer aux « messieurs de l'opposition » ici présents, en leur faisant mille compliments, combien il lui était agréable (pur mensonge !) à lui et aux autres assistants, que des hommes qui ne partageaient pas encore leurs convictions fussent venus ; car, seule, une discussion contradictoire [...] pouvait conforter les opinions, faire naître la compréhension mutuelle et jeter un pont des uns aux autres. Il assurait encore, de plus, qu'il n'entrait aucunement dans les buts de cette réunion de rendre qui que ce soit infidèle à son ancienne opinion. En effet, chacun peut gagner le ciel à sa façon [note (1) : Mot de Frédéric le Grand : « Ein jeder mag nach seiner Fasson selig werden »], il faut donc laisser à autrui sa liberté d'opinion ; il prie donc qu'on permette au conférencier d'achever son discours, qui d'ailleurs ne sera pas long, et qu'on ne donne pas au monde, du moins dans cette réunion, le spectacle honteux de la discorde entre frères allemands... Pouah !

Les braves frères de gauche, pour la plupart, ne montrèrent aucune mansuétude ; le conférencier n'avait pas eu le temps d'entamer son discours qu'il devait déjà plier bagages sous une pluie d'injures les plus violentes ; et souvent on avait même l'impression qu'il devait encore remercier le sort qui abrégeait de la sorte son martyre. Sous une avalanche de huées, tous ces toréadors des réunions bourgeoises quittaient l'arène, si on ne les faisait pas descendre précipitamment par l'escalier la tête pleine de bosses, ce qui arriva bien souvent[1].

Telle est la raison pour laquelle les cadres du NSDAP constituèrent un service d'ordre musclé, parce que « ***la terreur ne pouvait être brisée que par la terreur*** ». C'est ce qu'explique A. Hitler toujours dans *Mein Kampf* :

Chez les partis bourgeois, ce service d'ordre était effectué la plupart du temps par des personnages qui croyaient que leur âge leur donnait un certain droit à se faire obéir et respecter. Comme les masses embrigadées par le marxisme se souciaient peu de l'âge, de l'autorité et du respect, ce service d'ordre bourgeois était pour ainsi dire inexistant. Dès le début de notre campagne, j'ai jeté les fondements de notre service de protection sous la forme d'un service d'ordre, recruté exclusivement parmi les jeunes. Pour la plupart, c'étaient des camarades de régiment, d'autres étaient de jeunes camarades de parti récemment inscrits, auxquels on devait surtout apprendre ceux-ci : que la terreur ne pouvait être brisée que par la terreur [...]. Ils étaient pénétrés de cette conviction que quand la raison se tait, la dernière décision appartient à la violence, et que la meilleure arme défensive est l'attaque ; et que notre service d'ordre devait être partout précédé de la réputation qu'il n'était pas un club de rhéteurs, mais une association de combat extrêmement énergique [...].

Et comme ces gars entraient alors dans la mêlée ! Comme une nuée de guêpes, ils se ruaient sur les perturbateurs de nos réunions, sans se soucier de leur supériorité numérique, fût-elle écrasante, sans craindre d'être blessés et de verser leur sang, pleins de cette grande idée unique de frayer la voie à la mission sacrée de notre mouvement [*Ibid.*, pp. 488-9].

C'était en 1920. Le service d'ordre n'avait pas encore reçu la dénomination de « sections d'assaut ». Il la reçut le 4 novembre 1921, lors d'une grande réunion national-socialiste qui avait été organisée à Munich dans la salle des fêtes du Hofbräuhaus et que les Rouges avaient l'intention de saboter (« ***nous reçûmes***, écrit Hitler, ***les premières communica-***

[1] Voy. A. Hitler, Mein Kampf (Nouvelles Éditions Latines, conforme à l'édition de 1934), pp. 486-487.

tions annonçant que notre réunion serait impitoyablement sabotée et qu'on avait l'intention d'y envoyer dans ce but de grandes masses d'ouvriers des usines les plus rouges » ; *Ibid.*, p. 500). Pour des raisons d'organisation, seuls soixante hommes environ pourraient protéger la réunion. A. Hitler écrit :

Quand je pénétrai, à 8 heures moins un quart, dans le vestibule du Hofbräuhaus, l'intention de sabotage ne pouvait plus faire de doute. La salle était archi pleine et la police, en conséquence, en avait fermé l'accès. Les adversaires qui étaient venus très tôt, se trouvaient sans la salle et nos propres partisans étaient encore dehors pour la plupart. La petite section d'assaut m'attendait dans le vestibule. Je fis fermer les portes de la grande salle et je dis à nos quarante-cinq ou quarante-six hommes de se mettre au garde à vous. Je déclarai alors à mes gars que c'était la première fois qu'ils devaient prouver leur fidélité au mouvement, quoi qu'il arrive, aucun de nous ne devrait quitter la salle, qu'à l'état de cadavre, personnellement je resterais dans la salle et je ne pouvais croire que nul d'entre eux pût m'abandonner ; si j'en voyais un se conduire en lâche, je lui arracherais moi-même son brassard et lui enlèverais son insigne. Ensuite, je leur enjoignis de réagir immédiatement contre toute tentative de sabotage, et de se rappeler toujours que la meilleure forme de la défense, c'est l'attaque.

Un Heil proféré trois fois, d'un son plus âpre et plus rauque que d'habitude, répondit à mes paroles.

Alors j'entrai dans la salle et je pus me rendre compte de la situation de mes propres yeux. C'était plein et une foule innombrable me foudroyait d'un regard de haine. Tandis que certains proféraient des interjections très explicites avec des grimaces ironiques : « On en finirait avec nous... Nous devions veiller à nos tripes... On nous fermerait la gueule une fois pour toutes » et bien d'autres expressions aussi élégantes. Ils étaient sûrs d'être les plus forts et agissaient en conséquence.

Néanmoins, la séance put être ouverte, et je commençai à parler [...];. Devant moi, surtout à ma gauche, se tenaient assis et debout, exclusivement, des adversaires. C'étaient tous des hommes ou des gars robustes pour la plupart venant de la fabrique Maffei ou de chez Kustermann, ou de l'usine de compteurs Isaria, etc. Le long du mur de la salle, à gauche, ils s'étaient massés jusqu'à ma table même, et ils commandaient sans cesse de la bière, alignant les cruches vides sur la table devant eux. Des batteries entières s'amoncelaient sur la table et je compris qu'il était impossible que la soirée se passât sans accrochage.

Après une heure et demie environ — je pus parler tout ce temps en dépit des interruptions — on put croire que je m'étais rendu maître de la situation. Les meneurs de la troupe de saboteurs paraissaient le sentir aussi, ils devenaient de plus en plus inquiets, sortaient souvent, revenaient et parlaient à leurs hommes avec un énervement manifeste.

Une petite erreur psychologique que je commis en ripostant à une interruption, et dont je me rendis compte sur-le-champ, donna le signal de la tempête.

Quelques interruptions furieuses se firent entendre et tout d'un coup un homme sauta sur une chaise et hurla dans la salle : Liberté ! A ce signal, les champions de la liberté commencèrent leur tâche. En peu de secondes, la salle fut remplie d'une masse humaine hurlante, au-dessus de laquelle, pareilles aux décharges des obusiers, volaient d'innombrables cruches ; tout autour, les craquements des pieds de chaise, l'écrasement des cruches, des hurlements, des beuglements, des cris stridents, c'était un vacarme infernal.

Je restai debout à ma place et je pus observer comment mes gars remplissaient sans réserve leur devoir [...].

La danse n'avait pas encore commencé que mes hommes de la section d'assaut — qui s'appelèrent ainsi depuis ce jour-là — se lancèrent à l'attaque. Comme des loups, ils se jetèrent sur leurs adversaires par meutes de huit à dix, et commencèrent en effet à les chasser de la salle en les rouant de coups. Cinq minutes après, tous étaient couverts de sang. C'étaient des hommes ! J'appris à les connaître en cette occasion : à leur tête, mon brave Maurice ; mon secrétaire particulier actuel, Hess, bien d'autres qui, même grièvement atteints, attaquaient toujours tant qu'ils pouvaient se tenir debout. Le vacarme dura vingt minutes ; à ce moment, les adversaires qui étaient peut-être sept à huit cents, avaient été pour la plupart jetés hors de la salle et chassés au bas de l'escalier par mes hommes qui n'étaient même pas cinquante.

Mais dans le coin à gauche, au fond de la salle, se maintenait encore un bloc considérable d'adversaires qui nous opposaient une résistance acharnée. Tout à coup, près de l'entrée de la salle, éclatèrent deux coups de revolver dans la direction de l'estrade, et il s'ensuivit une terrible

fusillade. Cela faisait tressaillir le cœur d'une sorte de jubilation, en évoquant des souvenirs de guerre.
De mon poste, on ne pouvait distinguer qui tirait ; on ne pouvait établir qu'une chose : à partir de ce moment, la fureur de mes gars ensanglantés atteignit son paroxysme et les derniers saboteurs, vaincus, furent enfin expulsés de la salle. Vingt-cinq minutes à peu près s'étaient écoulées ; il semblait qu'une grenade eût éclaté dans la salle. On pensait beaucoup de mes partisans ; d'autres durent être emmenés en voiture, mais nous étions maîtres de la situation. Hermann Esser, qui avait assumé ce soir la présidence de la réunion, déclara : « La séance continue. La parole est au conférencier », et je continuai mon discours [...].
Ce soir-là, nous avons vraiment appris beaucoup de choses et nos adversaires aussi n'ont plus oublié les leçons qu'ils reçurent alors.
Jusqu'à l'automne de 1923, la Münchener Post [note (1) : Organe socialiste de Munich] ne nous menaça plus des« poings du prolétariat » [*Ibid.*, pp. 501-3].

On aurait cependant tort de croire qu'à partir de cette date, les Rouges n'attaquèrent plus les nationaux-socialistes. Entre 1921 et 1933, plusieurs centaines de militants du NSDAP — Hitler avance le chiffre de 300[1] — furent tués dans le cadre du combat politique.
Par conséquent, seuls les individus malhonnêtes ou de mauvaise foi peuvent prétendre que les SA auraient été formées pour « ***l'intimidation généralisée des adversaires politiques*** ». En vérité, il s'agissait tout d'abord, pour Hitler, de protéger les réunions du NSDAP contre la violence communiste érigée en système de lutte politique.
Certes, aux coups de poing, les SA ont répondu par des coups de poing encore plus fort. Mais, si l'on excepte l'action non-violente des disciples de Gandhi, c'est la première loi du combat politique dans des époques troublées et il n'est pas honnête, aujourd'hui, de ne retenir que les violences des SA, sans s'intéresser à ce qui les a provoquées.

H. V. — En quelques minutes, vous venez de citer de longs extraits de *Mein Kampf*, un livre que, vous en conviendrez, on ne trouve pas partout. Bien que vous ne soyez âgé que de trente ans, dans vos articles, vous citez très souvent des anciens auteurs « sulfureux » (Bardèche, Drumont, Allard, von Ribbentrop, Amery...) dont la plupart sont inconnus du jeune public. Tout cela donne l'impression que vous avez eu accès à une grande bibliothèque familiale qui serait, c'est le moins qu'on puisse dire, orientée politiquement. Alors, permettez-moi de vous poser plusieurs questions personnelles : votre famille a-t-elle une vieille tradition... d' « extrême droite » ? Certains de ses membres se sont-ils engagés politiquement durant la dernière guerre du côté des Allemands ou de Vichy ? N'est-ce pas leur combat que vous cherchez à défendre ?

V. R. — Je répondrai non à ces trois questions. Je suis né en 1969, à Boulogne-Billancourt, de parents médecins. Ma famille n'a pas souffert de la guerre ; mon père et ses parents, qui avaient fui l'Alsace en septembre 1939, l'ont passée en Algérie (alors colonie française) où mon grand-père vivait, gagnant sa vie dans la culture de la vigne. Ma mère et ses parents l'ont passée entre Paris et Saint-Jean-de-Monts (village côtier de l'Ouest de la France). A ma connaissance, aucun membre de ma famille n'a « collaboré » ou « résisté » ; tous n'ont fait qu'attendre la fin des événements.
En 1978, mon père est devenu maire de son village et conseiller général sous l'étiquette républicaine (RPR-UDF). Aujourd'hui, il s'est complètement retiré. A la maison, on parlait peu de la guerre, de l'occupation, de la Libération. Mes parents ne faisaient que répéter, sur ces sujets, ce qu'ils avaient appris à l'école, à savoir que l'hitlérisme était une idéologie criminelle et que si les Anglo-américains n'avaient pas gagné la guerre, nous serions aujourd'hui réduits en esclavage. J'étais donc élevé dans une famille « politiquement correcte » et rien ne me destinait à devenir chercheur anticonformiste.
Dans la bibliothèque de mes parents ou de mes grands-parents, on ne trouvait aucun livre « sulfureux ». La plupart étaient des livres de médecine.

---

[1] Discours prononcé par A. Hitler le 23 mars 1933 : « ***La méthode de terrorisme tant individuel qu collectif a coûté, à elle seule, au mouvement national-socialiste, en l'espace de quelques années, plus de 300 morts et des dizaines de milliers de blessés*** ». Dans la brochure vendue lors de l'Exposition internationale : « Le Bolchevisme contre l'Europe » (sous le haut patronage du Secrétariat général à l'Information, en France), les auteurs parlent de « ***plus de quatre cents tués et de vingt mille blessés*** » (chapitre : « Le Komintern », § : « Allemagne »).

En marge de l'affaire Reemtsma (2)

AUJOURD'HUI L'EXPOSITION REEMTSMA ; DEMAIN LE CENTRE DE LA MÉMOIRE D'ORADOUR ?

par Vincent Reynouard

Dans l' « Avertissement » qu'il a rédigé au livre de l'historien Ignacio Olagüe, *Les Arabes n'ont jamais envahi l'Espagne*, Jean Baert a écrit :

> En notre âge nucléaire, nous pouvons imaginer qu'un cataclysme atomique a détruit l'humanité, n'en laissant que quelques groupes dégénérés, en Australie par exemple. Après de nombreux millénaires, la civilisation a refleuri sur la Terre : les descendants de ces survivants découvrent l'Europe, épicentre du désastre ancien.
> Là, ils ne retrouvent que trois livres : *Das Kapital*, de Marx ; un récit strictement militaire de l'offensive allemande en Russie jusqu'en octobre 1941, et une histoire de la Russie sous Khrouchtov.
> Ayant déchiffré ces textes antiques, un historien présente une thèse : ayant envahi l'Est de l'Europe, les Allemands y ont imposé le marxisme[1].

L'affaire Reemtsma en Allemagne illustre une nouvelle fois la perversité de la méthode qui consiste à traiter un sujet d'Histoire en ne montrant que quelques documents épars, hors contexte et sans lien entre eux. Cette méthode favorise toutes les erreurs et permet toutes les tromperies.

Les concepteurs du mémorial d'Oradour prétendent exposer l'activité de la Wehrmacht dans les territoires de l'Est.

En France, elle a été utilisée par les concepteurs du Centre de la Mémoire d'Oradour. Dans ce musée une longue salle est consacrée à l'action des armées allemandes dans les territoires de l'Est entre 1941 et 1944. L'objectif inavoué est de convaincre le visiteur que le drame d'Oradour s'inscrirait dans le cadre d'une politique de destructions et d'assassinats inaugurée en 1941 sur le front de l'Est. Il ne faudrait donc pas — à la manière des révisionnistes — rechercher les causes du massacre du 10 juin dans l'enlèvement du major Kämpfe ou dans la présence, sous les combles de l'église, d'un gigantesque arsenal...

Dans un premier temps, les concepteurs du mémorial nous expliquent que, peu avant l'invasion de la Russie, les nationaux-socialistes auraient « *radicalement perverti la discipline militaire* » en rédigeant des directives qui auraient poussé les soldats au crime. Sur les panneaux exposés, on lit :

> Les ordres criminels
>
> Juin 1941, l'invasion de l'Union soviétique a été préparée et encadrée par des ordres criminels qui ont radicalement perverti la discipline militaire.

Puis vient le texte d'un de ces ordres :

> [...] Les commandants devront trouver les moyens de faire régner l'ordre [...] appliquant les mesures draconiennes appropriées [...]. Toute résistance est punie, non par des poursuites légales intentées contre les coupables, mais par la pratique d'un système de terreur exercé par les forces d'occupation, et tel qu'il supprimerait radicalement toute velléité de résister.

Comme références, on indique : ordre allemand rédigé le 13 mai 1941 et reproduit à la page 498 du tome XV des comptes rendus du procès de Nuremberg.

Ensuite, les concepteurs du mémorial prétendent montrer au visiteur les conséquences de ces « ordres criminels ». Après avoir rappelé l'existence des fameux *Einzatsgruppen* qui auraient provoqué la mort de 1,3 million de personnes à l'Est, ils reproduisent quelques photographies diverses, sans aucune indication de source. Celles-ci montrent l'attaque d'un village par des Allemands, des pendus, des exécutions sommaires, des cadavres de civils et des fosses communes. La légende porte : « *Massacres collectifs de populations civiles dans l'Est de l'Europe. Outrage aux cadavres et incinération des victimes* ». On croirait cette salle conçue par J.P. Reemtsma et H. Herr !

Le visiteur qui suit cet exposé en retire une impression de cohérence et de solidité : il a lu (croit-il) l'ordre donné avant l'invasion des territoires de l'Est ; puis il en a contemplé, de ses yeux, les conséquences grâce à quelques documents photographiques : un village attaqué, des civils pendus, une fosse commune.

---

[1] Voy. I. Olagüe, *Les Arabes n'ont jamais envahi l'Espagne* (Éd. Flammarion, 1969), Avertissement, p. 5.

Il sort de cette salle convaincu qu'à l'Est, les « nazis » ont mené une guerre impitoyable d'extermination contre les hommes, les femmes et les enfants, incendiant les villages et massacrant les habitants.

En réalité, tout comme l'historien des temps futurs imaginé par J. Baert, ce visiteur a été trompé. Pour s'en apercevoir, il suffit d'avoir accès aux comptes rendus du procès de Nuremberg et de savoir remettre les événements dans leur contexte en étudiant ce que fut la guerre à l'Est entre 1941 et 1945.

L'attaque allemande du 22 juin 1941 était préventive

Aujourd'hui, il est incontestable que l'attaque de la Russie le 21 juin 1941 fut une attaque préventive, décidée par Hitler afin de devancer Staline qui se préparait à lancer ses armées à l'assaut de l'Ouest[1]. Je rappelle d'ailleurs que, dans son discours prononcé quelques heures après l'invasion du territoire russe, A. Hitler avait publiquement révélé les préparatifs d'agression soviétiques :

- politique d'isolement de l'Allemagne avec l'annexion de la Carélie (région finlandaise) et des Pays Baltes, l'attaque de la Bessarabie et l'occupation du nord de la Bucovine, la tentative de renversement du gouvernement bulgare, l'organisation, conjointement avec l'Angleterre, d'un coup d'État en Yougoslavie ;
- préparation d'une agression avec la promesse de livraison d'armes à la Serbie et la concentration massives de troupes à la frontière allemande...[2]

Hitler connaissait les méthodes communistes de combat

Le Führer, qui avait étudié l'histoire et qui avait vu le communistes à l'œuvre en Allemagne dans les années 20, connaissait les méthodes de lutte adoptés par les bolchevistes. Il savait que, par tradition, ceux-ci ne respectaient pas les lois de la guerre. Dès 1849, Karl Marx avait écrit :

> Une nation qui combat pour sa liberté ne doit pas respecter d'une façon absolue les lois de la guerre généralement reconnues. Des soulèvements de masses, des méthodes révolutionnaires, des bandes de partisans partout sont les moyens grâce auxquels une petite nation peut espérer faire face à un adversaire supérieur en nombre et en matériel. C'est en employant ces procédés que le plus faible peut espérer vaincre un ennemi plus fort et mieux organisé que lui[3].

Durant la révolution russe, des partisans communistes avaient aidé les armées bolcheviques et, dans une certaine mesure, contribué à leur victoire. En 1923, Staline leur avait rendu hommage en déclarant, lors du 12ème Congrès du Parti communiste russe :

> Rappelons-nous que la sympathie des peuples opprimés nous était acquise et que c'est grâce à elle que les arrières de Koltchak, Denikine, Wrangel et Youdenich ont été désorganisés [...]. Si nous n'avions pas su la gagner, nous ne serions pas venus à bout de ces généraux[4].

A partir de 1927, le chef des communistes chinois, un inconnu appelé Mao Tsé Toung, avait préconisé, avec succès, la lutte des partisans contre Tchang Kaï Chek. Dix ans plus tard, grâce à l'expérience acquise sur le terrain, il avait codifié la guerre des partisans dans un brochure publiée en 1937 et intitulée : *La Guerre de guérilla.* Les préceptes exposés dans cette brochure servirent lors de la guerre sino-japonaise. Interrogé par Edgar Snow en 1937, Mao Tsé Toung avait déclaré :

> L'ennemi doit être de plus en plus harcelé... Bien organisées et bien conduites... les unités de partisans doivent tenir les japonais en haleine vingt-quatre heures sur vingt-quatre et ceci jusqu'à usure complète[5].

Un an auparavant, il avait souligné les liens qui devaient exister entre les partisans et l'armée régulière d'un même pays : « *Dans notre guerre,* avait-il déclaré, *la population armée et la petite guerre d'une part, l'armée*

---

[1] Voy. V. Suvarov, *Le Brise Glace* (Éd. Olivier Orban, 1989) ainsi que le résumé qu'en a fait Pierre Euclide et qui est paru sous le titre : *En 1941, l'Allemagne s'est sacrifiée pour l'Europe* (réédition de 1998 avec un épilogue de V. Reynouard, disponible au VHO, prix : 25 FF).

[2] Voy. la proclamation d'A. Hitler reproduite en annexe.

[3] Karl Marx dans la *Neue Rheinische Zeitung,* n° 161, 1er avril 1849. Cité par le général G. Aubray Dixon et Otto Heilbrunn dans leur ouvrage intitulé : *Communist Guerrila Warfare* et paru en français sous le titre : *La Guerre sur le front russe. Guérilla et contre-guérilla* (Éd. Charles-Lavauzelle & Cie, 1956), p. 5.

[4] Voy. G. Aubray Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 7-8.

[5] Voy. Edgar Snow, *Red Star over China* (Londres, 1937), p. 106.

rouge... de l'autre sont comme les deux bras d'un homme »[1].

Ces quelques rappels historiques permettent de comprendre pourquoi, devant ses généraux, Hitler avait annoncé que la guerre en Russie ne pourrait être conduite « *selon les méthodes chevaleresques usuelles dans l'Armée* »[2]. Cet avertissement ne trahissait ni une absence d'humanité de la part du Führer, ni un quelconque désir d'exterminer les Russes, mais une connaissance des réalités communistes : Hitler savait que, la guerre venue, les Russes imiteraient Mao et, au mépris des lois de la guerre, livreraient aux forces allemandes une guérilla sans merci pour l'anéantissement des troupes d'occupation.

L'ordre allemand du 13 mai 1941

Il savait en outre que cette guérilla serait menée par des civils qui agiraient en collaboration avec l'Armée rouge et qui, leurs coups de force réalisés, iraient se cacher dans des endroits inaccessibles (montagnes, forêts, marais). Voilà pourquoi, dès le 13 mai 1941, soit cinq semaines avant l'invasion de la Russie, il avait rédigé un ordre qui prévoyait l'utilisation de « *moyens extrêmes* » contre les partisans, un ordre qui autorisait mêmes des représailles collectives *au cas où les coupables ne pourraient pas être retrouvés.* On lisait :

> 2° Les guérillas seront liquidées sans pitié par la troupe, soit au cours du combat, soit au cours de leur repli ;
> 3° Toute agression effectuée par des civils ennemis contre les forces armées, leurs membres et le personnel qui leur est attaché, sera réglée sur place par les troupes et par les moyens extrêmes jusqu'à la liquidation de l'assaillant ;
> 4° Là où les mesures envisagées n'auront pas été prises ou leur mise en vigueur rendue impossible au départ, les éléments suspects seront immédiatement amenés devant un officier qui décidera s'ils doivent ou non être fusillés.
> Des mesures collectives seront immédiatement prises sur l'ordre d'un officier ayant au moins le grade de chef de bataillon contre les localités d'où seraient parties les attaques traîtresses et criminelles contre les forces armées si les circonstances ne permettent pas l'arrestation rapide des coupables [...] [*TMI* XXXIV, doc. C-50, p. 253].

On notera qu'il n'était nullement question, dans cet ordre, de mettre en pratique « *un système de terreur* », comme le prétendent les concepteurs du mémorial d'Oradour. En vérité, l'ordre qu'ils ont reproduit (et mal, comme nous le verrons plus loin) ne date pas du 13 mai 1941, mais du 22 juillet 1941. Cet écart dans le temps est très important. En effet, le 22 juillet 1941, il y avait un mois que l'invasion de la Russie avait commencé. Durant cette courte période, les Allemands avaient pu s'apercevoir de l'ampleur du mouvement de guérilla ainsi que des méthodes déloyales et cruelles utilisées par l'ennemi.

Les méthodes soviétiques de combat

Recours aux « bataillons de destruction »

Dès le début de l'invasion, la Wehrmacht avait dû faire face aux *Istrebijelni*, c'est-à-dire aux « commandos de destruction », ou « bataillons de destruction ». Ces commandos obéissaient à Staline qui, onze jours après l'attaque allemande, avait lancé son fameux ordre aux peuples de la Russie des Soviet afin qu'ils pratiquent la tactique de la « terre brûlée » et anéantissent l'occupant. Staline s'était exprimé en ces termes :

> Dans les régions occupées par l'ennemi, on lèvera des unités de partisans à pied et à cheval ainsi que des groupes de diversion destinés à combattre les troupes adverses, à entreprendre une guerre de guérilla, à faire sauter les ponts et les routes, à couper les communications téléphoniques et télégraphiques, à incendier les forêts, à détruire les dépôts et les trains. La vie en zone occupée doit être rendue intenable à l'ennemi et à ses collaborateurs ; l'adversaire doit être traqué et anéanti partout où il se trouve et toutes les mesures qu'il ordonnera seront sabotées[3].

On le voit, les préceptes de Mao Tsé Toung étaient repris dans les moindres détails par les dirigeants soviétiques.

Loin de rester lettre morte, l'ordre de Staline fut immédiatement mis à exécution. Dans ses mémoires, E. von Manstein écrit que ces bataillons « *détruisaient non seulement les usines, les moulins, etc. mais également les dépôts de vivre de la population* »[4].

---

[1] Voy. G. Dimitroff, Wan Min et Mao Tsé Toung, *Uber die anti-japanische Einheitsfront in China* (Moscou, 1937), p. 101.

[2] Déposition du maréchal von Brauchitsch à Nuremberg (*TMI*, XX, 622).

[3] Voy. J. Staline, *War Speeches, Orders of the Day and Answers for Foreign Press Correspondents* (Londres, 1946).

[4] Voy. Erich von Manstein, *Victoires perdues* (Éd. Plon, 1958), p. 172.

Interrogé comme témoin à Nuremberg, le maréchal Walter von Brauchitsch déclara :

> Depuis cent ans déjà, on savait à quoi s'en tenir quant à la façon barbare de procéder des Russes à cet égard, dans leur propre pays. [Lors de notre avance] [n]ous avons trouvé les ponts et les voies détruits, les usines électriques détruites, des installation industrielles en ruines en quantité. Les mines du Donetz étaient dans un état tel que, malgré nos efforts de plusieurs mois, elles purent à peine être utilisées part nous [*TMI*, XX, 623].

Les partisans entrent dans la danse

Lorsque, deux semaines après l'invasion, les armées soviétiques eurent évacué, sous la pression, des régions entières, un bon nombre de ces commandos restèrent sur le terrain et rejoignirent les bandes de partisans. Ils commencèrent à mener des opérations de guérilla[1]. Les objectifs restaient les mêmes : pratiquer la « terre brûlée » et anéantir l'ennemi. Dans un ordre rédigé très tôt par les Commissaires du peuple de la Russie blanche, on lisait :

> 4. Les unités de partisans seront divisées en sections, compagnies et groupes.
> 5. Elle seront organisées comme suit :
> - a) En sections armées de fusils pour la destruction de la puissance de combat ennemie ;
> - b) En compagnies armées de grenades et de bouteilles d'essence chargées de détruire les blindés et les avions ;
> - c) En groupes spéciaux qui se tiendront derrière les lignes ennemies et qui seront constitués de façon à pouvoir opérer des destructions de voies ferrées, à démolir des ponts et à détruire des dépôts de munitions, d'essence et de ravitaillement, etc[2].

Des combattants sans uniforme...

Afin d'être plus efficaces au combat, les partisans ne portaient presque jamais d'uniforme russe. A Nuremberg, l'avocat du général Jodl, Me Franz Exner, rappela qu'ils avaient ordre de « *se déguiser adroitement* » et de « *se comporter comme des paysans ou travailler aux champs dès que les troupes allemandes s'approch[aient]* » [3]. Un rapport d'information allemand précisait :

> d'une manière ils [les partisans] ne portent ni uniforme, ni insigne, ni grade, mais des vêtements civils de toutes sortes. Ils aiment s'habiller en paysan ou en paysanne d'aspect inoffensif. On en trouve avec des habits civils agrémentés de morceaux d'uniformes, ils peuvent alors, tels des caméléons, se transformer rapidement suivant les circonstances. Nous avons rencontré des bandes portant des uniformes allemands et dont les chefs arboraient les insignes d'officiers et de sous-officiers de chez nous. Nous avons même vu des partisans avec deux uniformes superposés : un allemand et un russe, de façon à pouvoir en changer très vite[4].

... mais bien encadrés et organisés

Bien que certaines bandes aient agi indépendamment de toute autorité, la plupart des groupes de partisans étaient étroitement liés au Parti communiste. G. Aubrey Dixon et O. Heilbrunn écrivent :

> [...] l'Intelligentsia communiste fourni[ssait] des cadres aux unités de partisans. Les chefs de ces unités étaient en fait nommés par les Comités du Parti. Habituellement, le Comité appelait d'abord dans ses bureaux les habitants susceptibles de rejoindre le mouvement partisan, puis nommait le chef du détachement, et enfin formait la bande. D'après une source officielle, nous pouvons dire que « dans la plupart des cas, le commandement des partisans est assuré par le secrétaire du Comité local du Parti, ou le président du Comité rural exécutif, ou le directeur ou un des membres du bureau d'une ferme collective... »[5].

Ces personnes étaient appelées « commissaires politiques », j'y reviendrai.

Le Parti communiste dirigeant l'Armée, il n'est pas étonnant que les liens entre celle-ci et les partisans aient été, dès le début, très étroits. Deux principaux faits l'attestent :
1. Si les partisans ont tout de suite disposé de l'armement nécessaire, c'est parce qu'ils le tenaient de l'Armée elle-même. En effet, lors-

---

[1] « *Après que l'armée rouge eut évacué les secteurs dans lesquels ils opéraient, un bon nombre de ces bataillons sont restés sur place pour entreprendre des opérations de guérilla* » (Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 45).

[2] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 40-1.

[3] Document L-180 lu en partie par Me Exner le 4 juin 1946 à Nuremberg (*TMI*, XV, 347-8).

[4] Cité par G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 19.

[5] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 47-8.

que les soldats russes avaient battu en retraite, ils avaient remis aux bataillons de destruction « *de grandes quantités d'approvisionnements* » à destination des combattants irréguliers[1].

2. Par la suite, les partisans restèrent continuellement en contact avec l'Armée. G. Aubrey Dixon et O. Heilbrunn soulignent :

> Tout détachement de quelque importance était en contact radio régulier avec l'État-Major général de l'Armée rouge de qui il recevait des instructions. De plus, les unités de l'armée étaient en liaison avec les détachements des partisans opérant de part et d'autre, à proximité du front. Les détachements de guérillas, et notamment ceux qui travaillaient près des lignes, avaient des contacts aussi étroits avec l'armée qu'avec leur propre Q.G. Les ordres donnés par l'armée étaient très précis : par exemple, ils fixaient aux bandes les points exacts où elles devaient se rendre et leur donnaient dans ses grandes lignes un plan complet de diversions à effectuer. Ou encore, l'armée leur demandait de faire sauter un point bien déterminé ou encore d'attaquer une prison[2].

Leur degré d'organisation était tel que :

> Certaines bandes comprenaient des membres d'une même profession : policiers, cheminots, mécaniciens etc. Cette sélection fonctionnelle les aidait à se spécialiser dans l'accomplissement de missions relevant de leur métier : les mécaniciens étaient experts dans la confection de bombes à retardement et les cheminots dans la destruction de régulateurs de locomotives, etc. [*Ibid.*, p. 50].

Blessés achevés, soldats torturés...

Les partisans ne se contentaient pas de détruire ou d'opérer des diversions ; ils tuaient également, et de manière bestiale, sans aucun respect pour les lois de la guerre. Ce fait ne saurait surprendre, car les « commissaires politiques » qui étaient présents aussi bien dans l'Armée régulière que dans la quasi-totalité des bandes[3] étaient réputés pour leur fanatisme et leur cruauté. Certains se suicidaient plutôt que d'être faits prisonniers[4] et l'immense majorité prêchaient la haine des Allemands. Un jeune Ukrainien capturé début juillet 1941 déclara :

> Lors d'une attaque des Allemands près de Sviniuchy, le 29 ou le 30 juin, j'ai vu un jeune commissaire politique tuer à coups de pistolet trois soldats allemands sans défense, des blessés étendus sur le sol. Le commissaire à tiré à bout portant sur chaque soldat allemand environ 2 ou 3 balles [...].
> Les commissaires politiques ont ordonné aux hommes rassemblés d'abattre immédiatement en cas de retraite les prisonniers sains et saufs, les prisonniers blessés devant être abandonnés à leur sort[5].

De son côté, le déserteur russe Bronislav Lagutik, affirma que :

> les commissaires politiques avaient prescrit aux soldats de l'Armée rouge de couper les mains aux Allemands lors de leur capture, de les écorcher vifs et de se livrer sur eux à toutes sortes de cruautés [*Ibid.*, document n° 126, p. 313].

Bien que ces témoignages aient paru exagérés, ils étaient confirmés par des rapports venus de presque tous les endroits du front. Le 26 juin, une « communication » écrite avait mentionné le cas de « francs-tireurs » qui, quatre jours auparavant, tout près de la frontière, s'étaient rendus coupables du massacre de deux soldats allemands blessés. On lisait :

> Lors du passage de la frontière, la 6ème compagnie atteignit le 22 juin 1941 vers 4 h 10 le point 38 [...]. A cet endroit là, des francs-tireurs ouvrirent un feu nourri sur la compagnie. Un sergent et 3 soldats tombèrent entre 4 h 50 et 5 h.
> Vers 8 h., le chef de la compagnie [...] et l'adjudant Tratzki observèrent et constatèrent par

---

[1] « *quand l'armée rouge s'est repliée, elle a remis de grandes quantités d'approvisionnements aux bataillons de destruction et lorsque ces derniers sont passés à la guérilla, leurs besoins initiaux étaient largement couverts* » (Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 57).

[2] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 60-1.

[3] « *Il semble que tous les détachements, même les plus petits, ont eu leur commissaire* » (» (Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 49).

[4] Dans son ouvrage, le maréchal Manstein raconte que durant la bataille de Crimée, des soldats russes s'étaient repliés, avec leurs commissaires, dans des galeries souterraines. Bien que tout espoir de fuite fut perdu, les Russes se battirent jusqu'au bout. Lorsque, enfin, les Allemands eurent investi les galeries, il s'aperçurent que les commissaires s'étaient suicidés (voy. E. von Manstein, op. cit., p. 191).

[5] Voy. *Crimes bolchevistes contre les lois de la guerre et l'humanité. Documents recueillis par le Ministère des Affaires étrangères du Reich* (Berlin, 1941), deuxième partie, document n° 42, p. 178.

leurs propres observations et leur propre examen que les francs-tireurs cachés derrières haies et arbres tuaient à coups de crosse et de baïonnette des blessés de la 7ème et de la 5ème compagnie du régiment d'infanterie, et qu'ils arrachaient le pantalon de l'un des blessés, dans l'intention de lui couper les organes génitaux. L'attaque commandée de la 6ème compagnie empêcha toute mutilation.
État des faits :
2 blessés, le crâne défoncé, ont été tués ; 3 des blessés ont été atteints de blessures très graves dues à des coups de baïonnette. Tous les autres avaient reçu de formidables coups de crosse [...][1].

Trois jours auparavant, un premier rapport concernant l'intervention de soldats irréguliers avait été rédigé. Il émanait d'un conseiller de justice militaire, le Dr. Siebert. Celui-ci avait interrogé le caporal-chef R. qui, le jour même, était tombé, avec ses hommes, dans une embuscade. D'après ses dires, les individus qui les avaient attaqués formaient une troupe hétéroclite, « *en partie en civil, en partie en uniforme* », mais avec des « *casquettes civiles* »[2]. Contraints de se replier suite à une offensive allemande, les maquisards avaient assassiné les prisonniers à coups de pistolet et seul le caporal-chef avait échappé à la tuerie (*Ibid.*, p. 110).

Par la suite, le nombre de rapports mentionnant des soldats, des blessés, des médecins et des infirmiers horriblement massacrés ne cessa d'augmenter. Fin 1941, le Ministère des Affaires étrangères allemand en publia 96 qui avaient été récoltés entre le 23 juin et le 22 juillet 1941[3]. Bien qu'il n'ait pas toujours été possible de savoir si les atrocités avaient été commises par des combattants réguliers ou bien par des partisans, de nombreux massacres pouvaient de façon certaine être attribués à ces derniers.

Le lecteur trouvera ci-dessous quelques extraits de ces documents.

- Communication du 21 juillet 1941 sur le cas d'un soldat allemand découvert atrocement mutilé par des inconnus (document n° 91, pp. 257-8) :

« *Le cadavre du tirailleur S [...] a été trouvé le 19 juillet 1941 dans un bois [...]. Le tirailleur S. avait été odieusement mutilé. Le nez était coupé, les yeux crevés et les dents fracassées* ».

La présence de ce corps, isolé dans un bois, faisait supposer à l'action de partisans.

- Communication du 2 juillet 1941 sur les cas de deux prisonniers tués par balle et dont l'un avait été bestialement achevé (document n° 34, pp. 165-6) :

« *Un soldat allemand [...] gisait là, les mains si fortement liées derrière le dos qu'elles en avaient l'air d'être tuméfiées. Les bras étaient de même retenus par une corde. L'épaule gauche et le côté inférieur droit de la poitrine présentaient des blessures causées par une arme à feu, l'orifice d'entrée de la balle et l'orifice de sortie. Le dessus du crâne complètement fracassé par un coup de hache ou de couperet, de sorte que la matière cervicale suintait au dehors. [...] les Russes [...] ont tenté de le tuer d'un coup de feu et l'ont ensuite achevé de la manière la plus barbare et la plus bestiale.*
[...] à quelques 150 mètres de l'issue du bois, gisait dans un fossé en bordure de la route un autre soldat allemand [...] que les Russes avaient fait prisonnier sans qu'il ait été blessé [...] à l'occiput j'ai trouvé un petit orifice d'entrée d'une balle. Il était couché la figure au sol. Du sang s'était échappé de la bouche et du nez ; la main devant la tête en un geste de protection ».

- Procès-verbal du 13 juillet 1941 sur le cas d'un adjudant atrocement mutilé après avoir été blessé au combat (document n° 73, pp. 233-5).

« *L'adjudant d'état-major S. roulait le 12 juillet 1941 vers 19 h avec le lieutenant P. et 2 soldats vers le nord de Kurate. Dans un défilé, les Russes ouvrirent tout à coup sur eux un feu très violent [...]. Tandis que le lieutenant P. et un soldat pouvaient s'échapper promptement, S. fut blessé dans le bassin et l'autre soldat [...] a été tué à cet endroit [...] S. fut encore traîné vivant sur un long parcours. Le cadavre de S., trouvé par la suite, présente des blessures indiquant un dépècement de l'adjudant d'état-major, effectué par les Russes, avec préméditation, de la manière la plus bestiale.*
Les plaies suivantes peuvent être constatées sur le corps de S. :

---

[1] Voy. *Crimes bolchevistes...*, déjà cité, document n° 6, pp. 111-2.
[2] Voy. *Crimes bolchevistes...*, déjà cité, document n° 1, p. 109.
[3] Voy. *Crimes bolchevistes...*, déjà cité.

1° Une large fente s'étendant dans le sens longitudinal sur tout le crâne jusque très bas à la base du crâne, en mettant à nu le globe de l'œil droit. Dans la cavité crânienne il ne demeure plus que de rares restes du cervelet. La fente a manifestement été faite par plusieurs coups de bêche.
2° Sur la partie supérieure du bras gauche, deux trous [...] provenant sans doute d'un coup de baïonnette [ayant traversé le bras].
3° Plus bas, au milieu du bras, à l'intérieur, une plaie par coupure [...].
4° Du côté de l'extension de l'avant-bras, un peu au-dessus du poignet, un endroit blessé à la peau, de la largeur de la main, la musculature étant entièrement à nu.
5° La main droite presque entièrement détachée de l'avant-bras. La main ne pend plus que par quelques tendons musculaires [...].
6° Diverses écorchures sur la poitrine et la partie supérieure du ventre.
7° [...]
8° Plaie par instrument piquant sur la moitié gauche du scrotum.
9° Du côté de l'extension de la cuisse gauche, une plaie par coupure deux fois grande comme la paume de la main, avec large mise à nu et un grand déchirement de la musculature, ainsi que l'écrasement du fémur [...]. Il est possible qu'elle a été faite alors que S. était encore en vie [...].
10° Du côté de l'inflexion de la cuisse gauche se trouvent cinq trous [...].
11° La région de l'anus est déchirée sur une étendue approximativement de la grandeur de la paume de la main.
12° Une plaie par coupure béante de la grandeur de la paume de la main de trouve à l'extrémité inférieure de la colonne vertébrale lombaire.
13° Au milieu du dessus du pied droit, de petites plaies par piqûres carrées, nettement découpées.
14° Le tendon d'Achille droit largement coupé.
Il y a lieu d'admettre avec une probabilité voisine de la certitude que S. a succombé à la fente du crâne. On ne peut pas déterminer avec certitude si S. a reçu d'autres blessures — ni combien — étant encore en vie ».

Lorsqu'on lit ce rapport, le témoignage du déserteur russe B. Lagutik sur les Allemands dont il aurait fallu couper les mains et qu'il fallait écorcher vifs prend un relief tout particulier...

Beaucoup de rapports ne concernaient pas un ou deux soldats assassinés mais plusieurs dizaines. En voici quelques-uns choisis parmi une abondante documentation :

- Procès-verbal du 24 juillet 1941 sur le massacre de 22 soldats allemands par des inconnus (document n° 105, p. 277)

« Le 30 juin 1941, j'ai eu avec quelques autres camarades de ma compagnie à enterrer 22 camarades de ma compagnie [...]. J'ai constaté alors qu'un grand nombre de camarades avaient été lardés de coups de baïonnette ou frappés de coups de crosse ou de botte. J'ai constaté en outre qu'un bon nombre des camardes n'avaient pas été tués par des projectiles ou des coups de baïonnette pendant un combat régulier.
Sergent W. : Il avait reçu des coups (de baïonnette sans doute) dans les yeux et le reste du visage. L'arme avait pénétré au-dessus de la paupière [...]. Les parties supérieures du corps présentaient au moins 15 coups divers qui, d'après leur nature, ont dû être portés à W. lorsqu'il était déjà blessé ou qu'il ne pouvait plus se défendre.
Les caporaux St. et W. portaient également des coups de baïonnette dans les yeux et dans les autres parties du corps [...]. Le sous-lieutenant G. avait la peau du visage toute déchirée et qui pendait ; ses blessures ne peuvent avoir été causées que par des coups de botte à la figure ».

- Procès-verbal du 1er juillet 1941 sur le massacre de 153 soldats prisonniers[1] :
  - déposition du survivant Michael Beer : *« Les blessés qui gisaient dans les fossés ont été tués par les Russes et, comme j'ai pu l'observer, surtout à coups de pistolet et de fusil tirés de près » ;*
  - déposition du survivant Josef Michels : *« J'ai vu de mes yeux ce commissaire tuer, d'un coup de pistolet à la tête, mon camarade, le caporal-chef G.M., qui était blessé déjà d'une balle à la cuisse et qui criait de douleur. Ce commissaire fut aussi le premier à faire feu sur nous. Un autre a jeté une grenade à main au milieu de nous. D'autres Russes tiraient dans le tas. J'ai réussi à m'échapper en sautant dans un champ de blé.*
  - *Rapport récapitulatif du conseiller de justice militaire le Dr Heinrich : « Il se peut qu'en dehors des 153 cadavres que j'ai*

[1] Voy. *Crimes bolchevistes...*, déjà cité, document n° 23, pp. 143-9.

constatés, la troupe qui se préparait à faire des recherches en ait trouvé d'autres ».

- Procès-verbal du 2 juillet 1941 sur l'assassinat de 53 prisonniers retrouvés le crâne défoncé (document n° 36, pp. 167-8) :

« *Le 30 juin 1941, je me trouvais près de Ludvinovo [...]. Il y avait à cet endroit un grand nombre de soldats allemands tombés qui n'avaient pas encore été enterrés [...]. J'ai constaté que quelques-uns des soldats étaient mutilés.*
1° Un capitaine d'artillerie, S., avait reçu un coup de feu au crâne. Après qu'il eut été blessé, on l'avait décapité. Comme nous avons trouvé, en outre, 52 soldats du génie dont le crâne était défoncé, il ne peut s'agir des suites d'un corps-à-corps, il faut que ces soldats aient été tués, après le combat, à coups de crosse.
2° Un soldat était éventré et les intestins sortaient.
3° A un soldat, on avait haché les deux bras, il n'en restait plus que des moignons de 15 centimètres ».

- Procès-verbal du 12 juillet 1941 sur l'assassinat bestial d'un nombre indéterminé de soldats allemands (document n° 70, pp. 228-9) :

« *J'ai vu tous les morts du 2ème bataillon pour les identifier [...].*
Environ 6 soldats avaient des membres, p. ex. un bras ou une jambe, la tête ou la moitié de la tête enlevés au moyens d'instruments tranchants. Beaucoup d'entre eux [...] avaient été tués à coups de crosse.
12 ou 14 soldats avaient les parties génitales coupées.
Les pires mutilations ont été constatées sur un groupe d'une douzaine de soldats qui n'avaient pas été retrouvés lors des premières recherches [...]. Tous étaient garrottés et liés ensemble par groupes de trois ou quatre hommes. Les mutilations extrêmement étendues faisaient conclure à l'usage de quelque explosif. Tout près des corps se trouvaient des cordons de détente de grenades à main allemandes. On pouvait reconnaître encore aux bras ou aux moignons de ceux-ci des parties de cordon. On peut conclure de ceci qu'ils avaient d'abord été ligotés par quatre, puis qu'on avait attaché à leurs bras liés ensemble des grenades à main que l'on faisait exploser ensuite. Il faut admettre que ce traitement a été infligé aux prisonniers encore en vie, puisqu'on a peine à croire que les Russes aient agi ainsi avec des cadavres [...].
L'un des morts [...] portait dans la région du cœur une blessure profonde de 2 cm, ouverte et grande comme une soucoupe, affectant très nettement la forme bien reconnaissable d'une étoile à cinq pointes. Je crois que cette blessure en forme d'étoile a été faite [...] au fer rouge. »

Les médecins et les infirmiers ne sont pas épargnés

Outre des soldats, des médecins et des infirmiers figurèrent également parmi les victimes. Dans ses mémoires, E. von Manstein cite le cas d'un cordon sanitaire allemand détruit avec ses blessés massacrés[1]. Dès le début de l'invasion, de telles exactions furent monnaie courante en Russie, comme en témoignent les rapports qui suivent :

- Communication du 5 juillet 1941 sur l'assassinat d'un brancardier et d'un blessé (document n° 46, p. 181)

« *L'adjudant-chef FF a été blessé à la cuisse [...].*
Je lui fis un pansement et le plaçai sur une civière. Le brancardier M.R. fut laissé auprès de lui avec l'ordre de le charger dans l'auto d'ambulance commandée. Par suite de la pression de l'ennemi, l'auto ne put plus atteindre l'endroit où se trouvait le blessé. Après l'action on trouva l'adjudant-chef F. sur sa civière, tué d'un coup de feu au cou et à côté de lui le brancardier R. tué d'un coup de feu à la tête. Et cependant la qualité de brancardier de R. était nettement reconnaissable à son brassard de neutralité ».

- Communication du 28 juillet 1941 sur l'assassinat de 6 membres des formations sanitaires et de 3 blessés (document n° 109, p. 281)

« *[...] les Russes avaient tué à coups de fusil 4 gradés du service de santé, 3 blessés et, plus loin dans la campagne, un médecin major et un médecin assistant. Tous les morts portaient des coups de feu à la tête* ».

- Rapport du 28 juin 1941 sur le massacre d'une soixantaine de blessés et de sept mem-

[1] « *La 3ème DI, contre-attaquant pour regagner du terrain, retrouva tués et horriblement mutilés 3 officiers et 30 hommes, laissés la veille, comme blessés, dans une ambulance* » (voy. E. von Manstein, *op. cit.*, p. 139).

bres des formations sanitaires (document n° 6, pp. 113-4)

« Au cours de la bataille qui a eu lieu le 25 juin 1941, près de village de Dabrovka [...], 3 gradés des formations sanitaires des 5ème, 6ème et 8ème compagnies, ont été tués, ainsi que 4 brancardiers [...] ils ont tous été abattus dans l'accomplissement de leur tâche, alors qu'ils pensaient des soldats blessés, après que notre troupe eut cédé du terrain ; ils ont été tués à coups de baïonnette et par des coups portés au crâne, de la manière la plus sauvage et la plus brutale, bien qu'ils aient tous porté la Croix-Rouge de Genève. Tous étaient restés dans les "nids" de blessés. Tous les blessés qui ont été abandonnés ont été achevés de cette même manière bestiale, et cruellement défigurés comme j'ai pu le constater personnellement le lendemain de la bataille ».

- Procès-verbal du 1er juillet 1941 sur la destruction totale d'un cordon sanitaire

« Alors qu'elles essayaient de rattraper les premières voitures ambulances [...] eut lieu [...) l'attaque menée subitement par 4 camions où se trouvaient des Russes très vraisemblablement ivres. Ces camions barrèrent la route et, un camion ayant ouvert le feu, tous se mirent à tirer sur le [quatre] voitures ambulances. Les chauffeurs et chauffeurs adjoints des voitures ambulances ripostèrent en tirant à leur tour, tandis qu'un certains nombre de blessés s'enfuyaient dans les champs de blé avoisinants. Mais les Russes sautèrent à bas de leurs voitures, ouvrirent les voitures ambulances et en arrachèrent les blessés, les frappèrent de leurs crosses de fusil, lancèrent sur eux des grenades à main et tuèrent de cette manière, ainsi que par des coups de fusils, une grande partie des blessés [...]. On compta 25 morts parmi les chauffeurs et les blessés transportés. [...] le drapeau de la Croix-Rouge flottait sur toutes les voitures ambulances ».

En 1945, les partisans soviétiques revendiqueront le meurtre de 500 000 Allemands

Je le répète, ces atrocités n'étaient pas toutes imputables aux partisans. Cependant, une proportion non négligeable d'entre elles était leur fait. On se souvient que, dans son fameux ordre aux peuples de la Russie des Soviets, Staline s'était adressé aux partisans en ces termes : *« l'adversaire doit être traqué et anéanti partout où il se trouve »*[1]. Dans un ouvrage paru après guerre, le général Ponomarenko, évalua à 500 000 les nombre d'Allemands abattus par les partisans. Commentant, à Nuremberg, cette estimation, le général Jodl déclara : *« Même si l'on supprime un zéro de ce chiffre, il n'en reste pas moins un résultat impressionnant de l'œuvre accomplie par une paisible population soviétique »* (*TMI*, XV, 349).

Les ordres allemands replacés dans leur contexte

Par conséquent, dès les premiers jours de l'invasion, les militaires allemands purent se rendre compte que les prévisions de Hitler sur l'absence d'esprit chevaleresque chez les bolcheviques étaient avérées, et même dépassées. Tout autour d'eux, des ombres se glissaient, fortement organisées, qui menaient ce que Mao appelaient la *« petite guerre »*. Elles coupaient les voies de communication, ruinaient l'infrastructure du pays, gênaient considérablement le ravitaillement, détruisaient les dépôts de vivres civils, obligeant les Allemands à nourrir eux-mêmes les populations afin qu'elles ne meurent pas de faim[2]. De plus, ces bandes n'hésitaient pas, sur les abords du front ou en arrière des lignes, à tuer bestialement, sous l'impulsion des commissaires politiques, des soldats en uniforme, y compris les blessés et les membres des équipes sanitaires. A la longue, l'armée allemande risquait d'être démoralisée et paralysée — ce qui était l'objectif des autorités soviétiques.

L'ordre du 22 juillet 1941

Afin de faire face à cette situation très grave, les autorités allemandes rédigèrent, le 22 juillet 1941, un ordre dont le sixième paragraphe stipulait :

> Étant donné la vaste étendue des territoires occupés à l'Est, les forces disponibles pour maintenir l'ordre ne seront suffisantes que si toute résistance est punie, non par des poursuites légales intentées contre les coupables,

---

[1] Voy. J. Staline, *War Speeches, Orders of the Day and Answers for Foreign Press Correspondents* (Londres, 1946).

[2] *« [...] les bataillons de destruction [...] détruisaient [...] les dépôts de vivres de la population que nous entreprîmes de nourrir malgré nos propres difficultés »* (voy. E. von Manstein, *op. cit.*, p. 172).

mais par la pratique d'un système de terreur [*Schrecken*] exercé par les forces d'occupation, et tel qu'il supprimerait toute velléité de résister. Les commandants, avec les troupes dont ils disposent, seront tenus pour responsables du maintien de l'ordre dans leurs secteurs respectifs. Ils devront trouver les moyens de faire régner l'ordre dans les régions où ils sont chargés de la sécurité, non en demandant des renforts, mais en appliquant les mesures draconiennes appropriées[1].

C'est le fameux ordre que l'on trouve reproduit — mal : les paragraphes ont été inversés, des coupures ne sont pas signalées — au Centre de la Mémoire d'Oradour. Le fait qu'il ne date pas du 13 mai 1941 mais du 22 juillet est, je le répète, très important ; on en déduit en effet que les autorités allemandes n'avaient pas, avant même l'invasion de la Russie, ordonné aux troupes de faire régner la terreur dans le pays. Non, c'est face aux atrocités commises par les partisans et à leur politique de harcèlement systématique que les Allemands ont, à leur tour, répondu en décidant de pratiquer « *un système de terreur* ».

Je note d'ailleurs qu'à Nuremberg, le général Jodl n'eut aucun mal à justifier cet ordre et que l'avocat général britannique qui le contre interrogeait, D. Roberts, n'eut rien à lui opposer. Dans les comptes rendus du procès, on lit :

M. ROBERTS [Après avoir lu l'ordre du 22 juillet 1941]. — N'est-ce pas un ordre terrible ?

ACCUSÉ JODL. — Non, il n'est pas terrible du tout. Car le Droit international dispose que les habitants d'un territoire occupé doivent se conformer aux ordres et instructions de l'autorité occupante et que toute émeute et toute résistance contre l'Armée occupant le territoire sont interdites ; c'est ce que l'on nomme la guerre des partisans. Et le Droit international ne dit pas suivant quelles règles il faut les combattre. Le principe d'une telle lutte est : « Œil pour œil, dent pour dent », et ce principe n'est pas celui des seuls Allemands.

M. ROBERTS. — Vous ne parlez pas de la « dent » et de l' « œil » de l'innocent ?

ACCUSÉ JODL. — Il ne s'agit pas d'innocents. Il est dit expressément « qu'il supprimera toute velléité de résister ». Il s'agit toujours de ceux qui résistent, c'est-à-dire des partisans.

M. ROBERTS. — Je ne veux pas discuter de cela avec vous. Je conclus que vous approuvez cet ordre.

ACCUSÉ JODL. — Je l'approuve parce que c'est une mesure justifiée, conforme au Droit international, et prise contre un mouvement de résistance étendu, dont les méthodes étaient peu avouables. Nous en avons la preuve.

M. ROBERTS. — Bien. Passons maintenant à un tout autre sujet [*TMI*, XV, 498].

Un général britannique admet que les partisans soviétiques ne respectaient pas les lois de la guerre

Dans son ouvrage paru en 1952, le général anglais G. Aubrey Dixon a reconnu que les partisans soviétiques ne respectaient pas les lois de la guerre. Après avoir rappelé que, d'après la Convention de La Haye, un individu pouvait être considéré comme un combattant régulier s'il arborait un insigne distinctif reconnaissable à distance et s'il portait ouvertement les armes, l'auteur écrivait :

> En ce qui concerne les partisans soviétiques, il est inutile de discuter pour savoir s'ils agissaient conformément aux conditions de l'article 1er de la Convention, puisqu'ils refusaient d'arborer l'insigne distinctif requis et de porter les armes ouvertement. C'est intentionnellement que les partisans russes ont renoncé à la protection de la Convention [...]. Il est évident que les partisans qui ont renoncé à la protection de la Convention de La Haye ne pouvaient s'attendre à trouver grâce auprès de leurs adversaires[2].

Le mouvement partisan se renforce et s'organise

Comme on pouvait s'y attendre, l'ordre du 22 juillet 1941 et le premières mesures prises par les Allemands ne permirent pas d'enrayer le mouvement des partisans. Celui-ci se développa et s'organisa chaque jour davantage. Un *Manuel des Bandes* fut publié qui « *renfermait des instructions générales sur la conduite des opérations* »[3]. Les autorités soviétiques du NKVD fondèrent des « *écoles spéciales de troupe de découverte, d'opérateurs radio et de saboteurs* » (*Id.*).Les partisans éditaient leurs propres journaux qui

---

[1] Voy. *TMI*, XXXIV, document C-52, cité à l'audience du 6 juin 1946 (voy. *TMI*, XV, 497-8).

[2] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 64 et 67.

[3] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 53.

donnaient des informations et des directives. L'un d'entre eux, intitulé *Krasnajo Swiesda*, écrivait dans l'une de ses livraisons :

> Comptant sur son équipement technique, la Wehrmacht a besoin de lignes de communication continues avec l'arrière afin d'assurer le ravitaillement de ses troupes en essence, munitions, vivres et pièces détachées... ; c'est pour cette raison qu'il est absolument nécessaire d'exécuter des destructions le long des routes de ravitaillement et de retraite de l'ennemi [...].
> La destruction des voies ferrées est des plus rentables si elle est faite en des points où le travail de réparation sera rendu plus difficile, c'est-à-dire dans les courbes, dans les défilés ou les remblais. Les explosifs doivent être placés de façon que la voie soit coupée en trois points. Pour faire dérailler un train, il est conseillé de desserrer les éclisses d'assemblage des rails et d'enlever les rivets, car ce travail — contrairement à une coupure de la voie — ne peut être décelé du train lui-même [...].
> Dans les villes et les villages, la circulation peut être interrompue au moment propice en faisant sauter des maisons.
> Le meilleur moyen de détruire un char et les véhicules à moteur est d'employer des mines baladeuses [*Ibid.*, pp. 53-4].

Ailleurs, une notice soviétique écrivait, afin de donner des idées :

> Une ligne de transmission par signaux a été détruite. Puis les partisans ont tendu une embuscade à la section de réparation allemande et l'ont anéantie [*Ibid.*, p. 54].

La radio soviétique avait même prévu un programme à l'usage des partisans. Celui-ci était transmis deux fois par jour, le matin et le soir. Un jour, l'un d'entre eux expliqua comment tuer les sentinelles allemandes. On put alors entendre l'exposé suivant :

> Il faut aller à la chasse aux Allemands comme on va à la chasse aux perdrix. On s'approche lentement des perdrix pendant qu'elles chantent et on s'arrête en se dissimulant quand elles se mettent à regarder autour d'elles. Il faut appliquer la même méthode aux sentinelles allemandes. Approchez-vous dans l'obscurité de la sentinelle à abattre, une hachette à la main. Si elle fait les cent pas ou si elle regarde autour d'elle arrêtez-vous et ne bougez plus. Si elle est plongée dans des pensées profondes, alors glissez-vous furtivement, pas à pas, tout près d'elle. Lorsque vous serez assez près pour l'atteindre sûrement, frappez-la rapidement à la tête avec votre hachette et de toutes vos forces et surtout faites très vite pour qu'elle n'ait pas le temps de crier [*Id.*].

Des rapports inquiétants pour les autorités militaires

Très rapidement, les comptes rendus sur l'activité des partisans arrivèrent de partout : « *Un groupe de 24 partisans s'est installé à Dimitrovska [...] et bloque la route de Simférópol* » ; « *On rend compte de Gomel que la route entre cette ville et Tschernigov est dangereuse la nuit du fait de la présence des partisans* » ; « *Aux environs de Briansk, les partisans ont fait sauter un pont et assassiné plusieurs maires nommés par les autorités d'occupation* » ; « *A 8 km à l'Est de Alutschta, sur la route de Yalta, une voiture postale et un camion d'entretien du train ont été attaqués par une dizaine de partisans* » ; « *Dans le secteur Est, et notamment dans la région de Karasubasar, quatre attaques par surprise ont été effectuées sur des convois allemands. Une de ces attaques a été exécutée par 200 partisans qui portaient des vêtements adaptés à l'époque, c'est-à-dire des vêtements blancs* » ; « *Embuscades et attaques sur la grande route de Crimée orientale...* » ; « *Sabotages sur la ligne de chemin de fer Dsbankof-Armjansk...* »[1].

Destructions d'objectifs importants et assassinats de hauts gradés

Les partisans réalisaient également des coups beaucoup plus audacieux. Ils anéantirent les troupes qui gardaient l'embranchement ferré de Sarny, détruisirent des grands ponts sur la Pitch et la Drissa ainsi que ceux de Navlya et Vygonitz ; ils mirent en fuite la garnison de la gare de Slavnoye, défirent celle de la gare de Prigorye et firent sauter les trains qui étaient stationnés (*Ibid.*, p. 36)...

Le général Ponomarenko attribue en outre aux partisans la mort de nombreux hauts gradés allemands, comme le général R. von Wirtz et sa garde du corps à Leningrad ou le commandant d'armes de la ville de Baranovichi, Frédéric Vench ; (*Ibid.*, p. 18).

Dans ses mémoires, E. von Manstein évoque le cas du lieutenant-colonel von Boddien « *un de nos plus braves officiers, adoré de ses*

---

[1] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 27-8. Les auteurs ajoutent : « *Nos lecteurs voudront bien noter que ces extraits ont été pris au hasard dans une masse de rapports provenant d'un ou deux secteurs seulement d'un front très étendu et qu'ils ont tous été rédigés au cours des premières semaines de 1942* ».

hommes, qui fut tué dans le dos par des partisans cachés » à Eupatoria[1].

Plusieurs milliers d'actions par mois

Ces actions d'éclat que l'Histoire a retenues ne doivent cependant pas nous faire oublier que l'efficacité de la lutte des partisans résidait dans son caractère quotidien. Chaque jour, des dizaines voire des centaines ou des milliers d'actions venaient désorganiser la vie au front et dans les arrières. D'après G. Aubrey Dixon : « *Les groupes de partisans rouges avaient déjà commencé entre eux une sorte de compétition dans l'accomplissement de ces missions* »[2]. C'était à qui en réaliserait le plus. Le 1er mai 1942, Staline annonça fièrement :

> [Dans tous le territoires occupés] le sabotage de l'industrie de guerre, la destruction des dépôts allemands, des trains de troupe, les attentats sur des officiers et des soldats ennemis sont devenus des incidents de tous les jours [*Id*].

Le lendemain, les partisans de la région de Yalta rédigèrent un appel afin que toutes les bandes participent à la compétition ; ils fixèrent des objectifs à atteindre afin « *d'exterminer le plus grand nombre possible d'envahisseurs* ». On lisait :

> Nous, hommes et femmes du détachement de Yalta, sommes soulevés par l'enthousiasme à l'appel que le Chef suprême des Soviets a adressé à la population des régions temporairement occupées [...]. Nous avons décidé à l'unanimité de nous joindre à la compétition ouverte entre les unités de guérilla. Nous n'avons pas d'autre but que d'exécuter les ordres de notre mieux, d'apporter le plus grand soin à la réussite de nos entreprises et d'exterminer le plus grand nombre possible d'envahisseurs.
> C'est pourquoi le détachement de Yalta fait appel à tous les partisans pour qu'ils prennent part à ce concours et observent les règles ci-dessous :
> - chaque partisan doit abattre au moins 5 fascistes ou 5 traîtres ;
> - il doit prendre part à trois opérations au moins par mois [...] [*Ibid.*, pp. 29-30].

A Nuremberg, le général Jodl cita quelques chiffres impressionnants sur l'activité de ces combattants illégaux : « *en juillet 1943, il y eut en Russie 1 560 actes de sabotages des chemins de fer ; 2 600 en septembre, c'est-à-dire 90 par jour* » (*TMI*, XV, 349).

Les Allemands mettent (vainement) en œuvre de grands moyens de défense

Ces sabotages étaient d'autant plus graves qu'en Russie, les voies de chemin de fer étaient vitales pour l'Armée allemande. Les trains servaient non seulement à ravitailler les troupes, mais aussi a opérer des mouvements rapides sur le front. Dans ses mémoires E. von Manstein rappelle qu'il fallait faire venir d'Allemagne « *plusieurs trains quotidiens* » de charbon destiné aux locomotives du front, car le charbon du Donetz était impropre à la consommation[3]. En janvier 1943, 88 trains avaient été indispensables pour ravitailler la seule tête de pont du Kouban (*Ibid.*, p. 300). Début février, après que les Russes eurent enfoncé le front allemand au nord de Kharkov, le général Zeitzler avait demandé 6 divisions du Centre et du Nord afin de tenter de colmater la brèche ; devant l'urgence de la situation, ces divisions devaient être transportées sur un rythme rapide, soit avec 37 trains quotidiens (*Ibid.*, p. 316). Plus tard, lors de la retraite de Dniepr, 2 500 trains furent nécessaire pour évacuer les blessés, le matériel et les approvisionnements (*Ibid.*, p. 382).

Dans ce contexte, on imagine aisément l'effet que pouvait produire les dizaines de sabotages quotidiens de voies ferrées. Afin d'y faire face, les Allemands déployèrent des trésors d'imagination. G. Aubrey Dixon écrit :

> Au début, les Allemands ont placé quelques wagons de marchandises en tête des trains, devant la locomotive. Aussitôt que les partisans s'en aperçurent, ils posèrent sur les rails des mines moins sensibles qui n'explosaient pas sous le passage des wagons de marchandises plus légers mais qui ne pouvaient évidemment pas supporter le poids des machines. Les Allemands ont alors chargé leurs wagons de pierres. Là-dessus, les partisans se sont servis de mines à retardement, et, une fois encore, les wagon ainsi placés en avant du train passaient, et le train sautait quand même. Puis les Allemands envoyèrent une draine devant le convoi pour nettoyer la voie. Alors, les partisans décidèrent de poser les mines après le passage de la draine ; c'était là une entreprise très dangereuse, mais une fois de plus les mesures prises

[1] Voy. E. von Manstein, *op. cit.*, p. 173.
[2] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 29.
[3] Voy. E. von Manstein, *op. cit.*, p. 303.

par les Allemands ne servirent à rien, car les trains sautaient toujours.
Cependant, les Allemands ne renoncèrent pas, pour la simple raison qu'ils ne pouvaient pas se le permettre. Ils organisèrent un formidable système de protection [...].
Ils créèrent donc une sorte de zone protégée sous la forme d'une bande de 300 m de large au moins de part et d'autre des voies. Tous les arbres et les buissons qui encombraient cette zone furent abattus, sauf une mince rangée d'arbres de chaque côté de la voie. De cette façon, les Allemands privaient les partisans de positions de tir abritées et pouvaient camoufler les rails « derrière ce mince rideau d'arbres ».
Seuls, le personnel des chemins de fer, les troupes de transmissions et naturellement les unités de protection pouvaient pénétrer dans la zone protégée ; les civils non munis d'autorisation spéciale qui y étaient rencontrés, étaient généralement fusillés[1].

Le territoire russe était cependant si vaste que les « *effectifs nombreux* » utilisés pour la protections des voient ferrées ne furent « *pas tellement efficaces* » (*Id.*). A son procès, le maréchal von Manstein déclara qu'un jour de 1944 : « *1 000 raids [de partisans avaient] été entrepris sur les routes et les voies ferrées en sept heures* » (*Ibid.*, p. 38).

Dans le même temps, les attentats contre des soldats ou des groupes de soldats se multipliaient. Alain Desroches écrit :

> [...] au cours de la nuit, des formes blanches, pareilles à des fantômes, surgissent tout à coup autour du bivouac. Ce sont des partisans ou des « tirailleurs sibériens ». Quand on les aperçoit, il est déjà trop tard ; ces raids foudroyants contre des détachement isolés font de véritables ravages [...][2].

L'occupant ordonne des représailles

Ces rappels historiques sont d'une importance capitale, car ils permettent de mieux comprendre l'ambiance qui régnait sur le front de l'Est et, par conséquent, la psychologie de l'occupant. En Russie, aucun Allemand n'était à l'abri : ni le soldat, ni le brancardier, ni le chauffeur de train...Chaque jour, des attentats était commis et des morts étaient signalés. A tout moment, le soldat se demandait si le paysan d'aspect inoffensif qu'il croisait n'allait pas soudainement sortir une arme et le tuer dans le dos. Chaque courbe sur la route, chaque talus dans la campagne, chaque bosquet sur le bord du chemin pouvait devenir un piège mortel.
On comprendra aisément que, dans ces conditions, les militaires allemands aient ordonné et adopté des mesures radicales. Comme l'a justement souligné Marc Augier — qui a combattu les partisans aux côtés des Allemands :

> Le sensation d'être sans cesse sur la trajectoire d'une arme braquée use les nerfs. Et tout ce mystère des grandes forêts habitées par des hommes qui ne font pas de quartier, torturent épouvantablement [...] amène un raidissement de tout ce qui incline naturellement l'homme à la pitié[3].

Ainsi s'expliquent les ordres et les actes que nos grandes consciences actuelles qualifient de « criminels ». Le 22 juillet 1941, le maréchal Keitel avait exigé que le les armées d'occupation pratiquent « *un système de terreur* » à l'Est. Il fut suivi le 10 octobre 1941 par le maréchal von Reichenau ; celui-ci rédigea un ordre qui autorisait les représailles collectives :

> Des mesures énergiques seront prises contre les partisans pris les armes à la main dans les arrières de l'armée. Ces mesures seront également appliquées à la partie de la population mâle qui aurait pu empêcher l'exécution des raids en préparation et nous avertir quand il en était encore temps. L'indifférence d'une grande partie des éléments soi-disant antisoviétiques, qui est plutôt une attitude de « wait and see », doit faire place à la décision ferme de coopérer activement dans la lutte contre le bolchevisme. Dans le cas contraire, personne n'a le droit de se plaindre s'il est considéré comme faisant partie du système soviétique et traité en conséquence. Les gens doivent craindre beaucoup plus les représailles allemandes que les menaces des bolcheviques encore en liberté[4].

Quelques semaines plus tard, cette dernière phrase fut reprise quasiment mot pour mot par le général Stéphanus. Dans un mé-

---

[1] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 122-3.
[2] Voy. A. Desroches, *La Campagne de Russie d'Adolf Hitler (juin 1941-mai1945)* (Éd. G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1964), p. 108. Il paraît que A. Desroches serait le pseudonyme d'A. Rosenberg. Je n'ai pu vérifier cette information.
[3] Voy. Marc Augier, *Les Partisans* (Éd. Denoël, 1943), p. 93.
[4] Cité par G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 86.

morandum sur la lutte contre le partisans, celui-ci écrivit : « *La population doit craindre nos représailles plus que celles des partisans* ». (*Ibid.*, p. 96).

De telles représailles furent exercées un peu partout sur les territoire russe. En janvier 1942, l'Armée rouge avait débarqué à Jewpatoria (sur les bords de la Mer Noire), alors occupée par les Allemands. Elle avait été aidée par plusieurs centaines de partisans des environs qui; alors que les bateaux russes s'avançaient, avaient investi la ville et tué des soldats allemands y compris le personnel du central téléphonique. Lorsque, huit jours plus tard, les troupes de la Wehrmacht reprirent la ville, elles fusillèrent 1 200 personnes, parmi lesquelles de nombreux civils « *connus pour leur attitude anti-allemande* » (selon un rapport de la Wehrmacht ; *Ibid.*, p. 25). Quelle armée au monde aurait agi autrement ?

Ailleurs, les troupes se livrèrent en plus d'une occurrence à des représailles féroces. A. Desroches écrit : « *Dans les seuls cantons d'Istra, de Rouza, de Volokolamsk et de Lotochinsk, 2 000 hommes ont été mis à mort ; des villages entiers ont été incendiés* »[1].

Le général britannique G. Aubray admet que les partisans soviétiques ont causé les représailles allemandes

Ces événements sont certes terribles, mais il est nécessaire de rappeler qu'en agissant ainsi, les Allemands ne faisaient que répondre à la terreur organisée par les autorités soviétiques. Dans son ouvrage, d'ailleurs, le général anglais G. Aubrey Dixon l'admet. Il écrit :

> Ces atrocités [commises aussi bien par les partisans russes que par les soldats de l'Armée rouge] ont été très vite connues de l'armée allemande et ont provoqué des représailles [...]. Par ses actes, [l'Union soviétique] a poussé les soldats [allemands] à faire preuve d'une extrême rigueur car cela seul pouvait attiser la flamme qui animait les partisans dans toute la Russie occupée [*Ibid.*, p. 85].

Voilà pourquoi présenter hors contexte — sous forme d'ordres, de récits ou de clichés — les représailles allemandes afin de les assimiler à des actes de cruauté qui auraient été commis contre une population paisible me paraît foncièrement malhonnête.

[1] Voy. A. Desroches, *op. cit.*, p. 109.

Les Allemands ne mènent pas une politique impitoyable

Des partisans arrêtés ont la vie sauve

De plus, on aurait tort de croire que les troupes du Reich se sont comportées impitoyablement en tout temps et en tout lieu. Soulignons par exemple que les partisans qui tombaient entre leurs mains n'étaient pas systématiquement fusillés ou pendus. Le 5 décembre 1941, dans un rapport à ses supérieurs, le général von Manstein évoqua les résultats de la lutte menée par ses hommes contre les maquisards. Il parla de « *19 camps de partisans nettoyés, 640 partisans tués, 522 prisonniers* » (*Ibid.*, p. 95). Par conséquent, près de 45 % des maquisards capturés avaient eu la vie sauve. De son côté, Marc Augier précise :

> Surpris les armes à la mains [les partisans] sont traités comme tels et sont justiciables d'une procédure efficace et sans appel ; mais, lorsqu'ils viennent se constituer prisonniers, ils ont la vie sauve. S'inspirant même de nos méthodes de colonisation marocaine, le commandement allemand fait souvent confiance à d'anciens partisans que l'on retrouve alors munis d'un certificat de bonne vie et mœurs militaires, gardant les voies ferrées, ou mieux, coopérant à la chasse de partisans en activité... Nous avons nous-mêmes combattu en liaison avec ces « repentis » qui se montraient particulièrement braves et tout spécialement acharnés[2].

Le 6 mai 1944, une ordonnance allemande alla plus loin et prescrivit que les partisans qui s'étaient rendus ou qui avaient été capturés soit en vêtements civils, soit sous l'uniforme ennemi, devaient être traités comme des prisonniers de guerre. Seuls ceux qui portaient l'uniforme de l'armée allemande ou d'une armée alliée aux Allemands devaient être exécutés[3].

Par conséquent, il est faux de prétendre que, à l'Est, la Wehrmacht mena une action impitoyable contre les combattants irrégu-

[2] Voy. Marc Augier, *op. cit.*, p. 91.

[3] « *En principe, tout partisan capturé portant l'uniforme ennemi ou des vêtements civils ou qui se rend au cours des combats sera traité comme un prisonnier de guerre [...]. Les partisans en uniforme allemand ou en uniforme d'une de nos armées alliées seront fusillés après un interrogatoire serré, s'ils ont été capturés au cours du combat* » (ordonnance du 6 mai 1944 lue à Nuremberg le 4 juin 1946 ; *TMI*, XV, 350).

liers ; en bien des occurrences, les soldats du Reich ont observé une conduite chevaleresque envers leurs ennemis, même lorsque ceux-ci se mettaient hors des lois de la guerre.

Les populations civiles ne sont généralement pas touchées

Reste, me dira-t-on, le cas des massacres de populations civiles. De telles atrocités ont été perpétrées en Russie, je n'en disconviens pas. Cependant, ont-elles été systématiques ? La réponse est : non. A Nuremberg, l'Accusation, qui avait pourtant fouillé les moindre recoins, ne put montrer un seul document dans lequel les autorités allemandes auraient ordonné l'extermination systématique de populations entières. Le 20 mars 1946, le procureur américain Jackson cita une ordonnance signée par Göring le 26 octobre 1942 et qui prescrivait, dans les zones où les partisans sévissaient, la destruction des villages et la *déportation* des populations civiles. Celles-ci devaient être emmenées soit dans des régions pacifiées, soit en Allemagne, afin d'y être éventuellement employées à des travaux pour le Reich. Les enfants, quant à eux, devaient être placés dans des camps d'accueil spécialement aménagés[1]. Outre qu'il n'était nullement question de meurtre, H. Göring n'eut aucun mal, après la guerre, à justifier cette mesure. Face aux juges de Nuremberg, il déclara :

> les êtres qui de plus en plus étaient enrôlés dans ces bandes [de partisans] pour y servir et pousser à la révolte contre nous, devaient être conduits dans les territoires pacifiés pour y être mis au travail. Je tiens à déclarer ici que c'était une nécessité absolument vitale pour la sécurité de nos troupes combattantes [*TMI*, IX, 601].

[1] « *Au cours de la réalisation de la lutte contre les bandes [...] et du nettoyage effectué en particulier sur les arrières du groupe de l'armée du centre, je demande que les points ci-dessous soient pris en considération et que les conclusions ci-dessous soient mises en pratique :*
1. *[...].*
2. *Toutes les forces disponibles en hommes et femmes qui sont susceptibles d'effectuer un travail quelconque sont à saisir de force et à remettre au plénipotentiaire général à la main-d'œuvre pour leur emploi éventuel dans les zones de l'arrière pacifiées ou en Allemagne. Des camps destinées aux enfants seront organisés en arrière des lignes* » (document PS-1742 à Nuremberg).

Les milliers de villages détruits ne constituent pas une preuve

Voilà pourquoi les milliers de villages détruits en Russie n'apportent pas la preuve que des populations civiles ont été exterminées — très souvent, elles avaient fui ou avaient été déportées auparavant. Ils l'apportent d'autant moins que — ce n'est un secret pour personne — la guerre en Russie fut extrêmement dévastatrice. En effet, dans ce combat titanesque entre deux systèmes philosophiques opposés, des agglomérations furent prises puis reprises plusieurs fois de suite au terme de combats très violents et de très longs pilonnages. A Nuremberg, le général von Manstein déclara :

> Si les destructions, dans la dernière guerre, ont dépassé de beaucoup celles des guerres précédentes, cela provient de la tactique employée dans cette dernière guerre. En 1941, Staline a exigé de ses armées, et cela à bon droit, qu'elles disputent chaque pouce de terrain ; Hitler a adopté cette méthode. Et si l'on force les armées à disputer chaque pouce de terrain et à combattre jusqu'au dernier homme, villes et villages ne sont bientôt plus qu'un amas de décombres.
> Un exemple seulement : Sébastopol, en tant que forteresse, a été défendue pendant huit mois, et finalement la ville même a été défendue. A Stalingrad, pendant des semaines, on a combattu maison par maison. Rostov et Kharkov ont été prises deux fois par nous et deux fois reprises par les armées russes dans des combats très durs, Kiev et Rovno une fois ; Odessa a été conquise par les armées roumaines après des semaines de durs combats. Dans ces conditions, il était inévitable que les villes fussent alors à moitié détruites [TMI, XX, 654].

Lorsque, à leur tour, les Allemands retraitèrent, l'hiver les contraignit à adopter la même stratégie, jusque dans les plus petits villages. A Nuremberg, le général Jodl expliqua :

> Dans cette lutte terrible au cours de l'hiver où la température est descendue jusqu'à 48 °C au-dessous de zéro, les généraux du front ont rendu compte au Führer au Grand Quartier général qu'il s'agissait uniquement dans cette bataille d'une lutte pour les abris chauffés ; celui qui ne possédait pas un système de chauffage, c'est-à-dire une localité avec des poêles susceptibles d'utilisation, ne pouvait pas tenir ; il ne pouvait pas non plus combattre les jours suivants. Il s'agissait donc, en réalité, d'une véritable lutte pour les poêles. Et en consé-

quence, au moment de notre retraite, le Führer spécifia qu'il fallait détruire les cheminées : non seulement il fallait faire sauter les maisons, mais aussi, et surtout, les cheminées, car cela seul pouvait nous éviter la situation critique résultant d'une poursuite éventuelle par les troupes russes [*TMI*, XV, 432].

Par conséquent les clichés qui montrent des ruines de villes et de villages à l'Est ne doivent pas nous impressionner. Dans l'immense majorité des cas, ils prouvent uniquement que des combats acharnés ont eu lieu et que la tactique de la « terre brûlée » a été adoptée par les uns et par les autres. Ils n'apportent pas la preuve que les civils auraient été systématiquement tués par les Allemands.

Revenons aux maquisards.

Lorsque, dans des villes, des partisans se cachaient, les Allemands n'exerçaient pas des représailles aveugles. Ils effectuaient un raid, appréhendaient des suspects et, après vérification, ne gardaient que ceux contre lesquels des doutent subsistaient ou contre lesquels des charges pouvaient être retenues. Le 12 janvier 1942, par exemple, un tel raid fut organisé à Simféropol. 1 550 personnes furent appréhendées. Après vérification, 1 415 furent relâchées, 60 soumises à des interrogatoires prolongés et 75 livrées au S.D. Par conséquent, plus de 91 % des personnes interpellées furent relâchées dans les heures qui suivirent[1].

Lorsque, dans des régions campagnardes qui comprenaient des villages, des nids de maquisards s'étaient formés, les Allemands ne détruisaient pas les localités avec leurs populations. Ils opéraient de façon à cerner de plus en plus près la poche des partisans avant de l'anéantir. Dans son ouvrage, M. Augier expose clairement la méthode utilisée :

> La division de sécurité encercle un carré de forêts et de marécages où s'abritent des « chleulhs » qui se ravitaillent dans une quinzaine de villages. Ce carré mesure environ quinze kilomètres de côté [...]. La première phase de l'encerclement comporte l'établissement d'une ligne de départ, aménagée comme un front avec petits postes, points d'appui, etc [...].
>
> Pendant que les troupes tiennent la ligne de départ, ligne A, des éléments légers doivent explorer le pays sur une profondeur de deux à trois kilomètres. Quand ils se seront bien assurés de l'absence de toute force adverse dans ce secteur, le front d'encerclement se resserrera jusqu'à l'extrême limite de la région explorée et s'installera sur la ligne de résistance B. Le front tenu sur ces nouvelles positions doit avoir dix kilomètres au carré. L'exploration avancée sera répétée. Les villages occupés, l'armée fera un nouveau bond jusqu'à la ligne C, et ainsi de suite, pour obtenir enfin un carré de deux kilomètres de côté dans lequel seront théoriquement enfermés les derniers éléments de résistance pour livrer le « baroud d'honneur » dans le coin le plus sauvage de la forêt. La parole passera alors aux Stukas qui pilonneront la forêt, aux mortiers et aux pièces d'artillerie qui complèteront leur travail. La préparation terminée, les patrouilles entreprendront le nettoyage de la poche enfin réduite[2].

On le voit, alors que des villages se situaient dans la première zone ratissée, les Allemands ne les ont pas détruits et n'ont pas anéanti leur population. Non, ils ont agi afin de réduire la poche au maximum — celle-ci ne comprenant plus qu'une parcelle de forêt inextricable — avant d'ordonner les bombardements. On comparera avec ce que les Américains ont fait au Vietnam, lorsqu'ils ont déversé des produits toxiques sur d'immenses zones comprenant des dizaines de villages...

Au cas où, après avoir commis un attentat, les partisans se cachaient dans les villages à proximité, les Allemands agissaient afin de les découvrir et, ainsi, d'éviter les représailles contre toute la population. Le 23 octobre 1942, dans un entretien avec Mussolini, H. Göring exposa la méthode utilisée en ces termes :

> En cas d'attentat, la population masculine des localités environnantes est séparée de la population féminine. On annonce aux femmes que l'on fusillera tous les hommes à moins qu'elles n'indiquent lesquels de ces hommes n'appartiennent pas au village. Afin de sauver les leurs, elles indiquent toujours quels sont ceux qui ne font pas partie de la population normale du village[3].

Par conséquent, aucun document — que ce soit un ordre, une ordonnance ou un

---

[1] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 110-1.

[2] Voy. Marc Augier, *op. cit.*, pp. 170-1.

[3] Document D-729 lu à Nuremberg le 21 mars 1946 (voy. *TMI*, IX, 645).

compte rendu de conversation — ne vient prouver que les Allemands se seraient rendus coupables, à l'Est, de massacres *systématiques* de populations civiles. Il y eut certes des bavures ici et là, mais on ne saurait se fonder sur quelques exactions isolées pour généraliser et prétendre que, partout, des massacres ont eu lieu.

Les dix commandements du soldat allemand à l'Est : un document qui contredit la thèse officielle

Rappelons d'ailleurs qu'en 1943, le groupe des Armées du Centre avait fait réimprimer les « dix commandements » du soldat allemand en les adaptant à la guerre de Russie. On lisait :

> 1. **Ayez soin de toujours préserver votre autorité vis-à-vis de vos subordonnés**. Ne soyez pas arrogant. Le Russe reconnaît facilement la fausse autorité [...]. L'autorité réelle provient d'aptitudes supérieures et d'une conduite exemplaire.
> 2. **Soyez justes !** Vous devez être sévères mais justes [...]. Le Russe ne hait rien autant que l'injustice. C'est notamment un excellent travailleur. S'il est traité de façon décente, il travaille avec ardeur et durement. Il est intelligent et apprend facilement [...].
> 3. **Félicitez le Russe s'il travaille bien !** S'il n'est pas récompensé, le Russe perd vite son ardeur au travail. De petits cadeaux et des récompenses spéciales opèrent souvent des miracles quand ceci est justifié et si on en donne les raisons.
> 4. **Évitez de battre des Russes.** Le Russe a son amour-propre auquel il attache du prix. Si vous le battez, il ne l'oubliera jamais [...].
> 5. **Évitez toute expression qui laisserait supposer aux Russes que les Allemands appartiennent à une race qui leur est supérieure !** Les Russes et en particulier, les Russes Blancs, les Ukrainiens et les Grands Russiens au nord, appartiennent à la famille des Aryens et ils ont du sang de Viking dans les veines, ils en sont fiers. Le Russe sait que, sous de nombreux aspects, il n'a pas encore atteint le niveau culturel de l'Europe occidentale qu'il s'efforce d'atteindre depuis des siècles non sans succès parfois. Il serait grandement offensé si on le considérait comme un être humain de seconde catégorie ou comme un « peuple colonial ». La propagande des partisans insiste sur le fait que les Allemands veulent réduire les Russes en esclavage et les « colonialiser ». Ne méprisez pas les Russes en tant que peuple ou individu parce qu'étant donné le climat dans lequel ils vivent, ils s'habillent mal et de façon uniforme et parce qu'ils sont fréquemment en haillons par suite des exigences du régime soviétique et des conséquences de la guerre.
> 6. **Respectez les femmes et les jeunes filles russes comme vous le feriez des femmes et des jeunes filles de chez nous.** [...].
> 7. **Ne cherchez pas à vous procurer individuellement ce dont vous avez besoin et évitez les réquisitions arbitraires.** De tels actes sont interdits. Ils donnent aux Russes l'impression qu'ils n'ont plus aucun droit, ce qui ne peut manquer de les aigrir [...].
> 8. **Dans vos conversations avec les Russes, faites toujours une différence entre eux et les Bolcheviques.** [...] Les Russes doivent être traités très sévèrement mais avec justice et dignité.
> 9. **Faites preuve d'une grande réserve en matière de religion.** Il faut donner aux Russes une liberté de culte absolue. Vous n'avez pas le droit d'exercer une pression dans un sens ou dans un autre. Tout empiètement dans le domaine religieux est une cause de désordre et un manque de respect, et ne peut que nuire à notre réputation.
> 10. **Traitez les Russes décemment et sans nervosité, vous obtiendrez beaucoup plus ainsi que par des cris et des menaces.** Aucun Russe ne supporte les cris et les hurlements [...]. Le Russe comprend souvent peu l'allemand et ce n'est pas en criant et en hurlant que notre langue deviendra plus compréhensible pour lui, au contraire[1].

Les Allemands cherchent à se concilier les populations russes

Le 6 mai 1944, dans la directive déjà citée plus haut, les autorités allemandes recommandèrent aux soldats d'entretenir de bons rapports avec la population, afin de faciliter la lutte contre les partisans :

> L'attitude de la population a une grande importance dans le combat contre les bandes. Celles-ci ne peuvent pas vivre longtemps au milieu d'une population qui entretient de bonnes relations avec nous... L'administration doit en tenir compte et amener les populations de notre côté en les traitant avec justice, en les éduquant comme il convient et en les gouvernant suivant un plan établi à l'avance.
> Le but doit être le suivant : amener les paysans à défendre eux-mêmes leur propriété contre les bandits. Pour cela, ils pourront être armés par nos soins et recevoir une aide technique si l'on est certain de pouvoir compter sur eux [*Ibid.*, p. 133].

[1] Cité par G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, pp. 143-4.

Cette méthode avait déjà été adoptée en Crimée où les bandes de partisans, cachées dans des réduits montagneux inexpugnables, pillaient les villages tartares afin de se ravitailler. A Nuremberg, le maréchal von Manstein déclara :

> Nous ne pouvions les approcher, parce que nous n'avions pas de troupes de montagnes. Il ne nous restait plus qu'à tenter d'affamer ces bandes en leur interdisant l'accès des villages tartares qu'ils pillaient pour se procurer des vivres. C'est dans ce but que nous avons donné des armes aux Tartares, aussi pour savoir si nous pouvions compter sur la loyauté des habitants [...]. De même ils ont coopéré au dépistage des dépôts de vivres des partisans [*TMI*, XX, 663].

Plus tard, le général allemand Franz von Roques forma une police locale armée pour protéger la population civile. Elle était appelée EKA (Einwohnerkampfabteilung) ou détachement de combat indigène. Une autre unité indigène portait le nom d' « unité de protection des fermes ». D'après certains rapports, elle aurait tué 137 partisans en ne perdant que cinq des siens[1].

Dans son livre témoignage sur la guerre à l'Est, M. Augier constate que le paysan russe était plus heureux sous l'occupation allemande que sous le joug des Soviets :

> Le paysan russe est-il plus heureux depuis la conquête allemande qu'au temps des Soviets ? Je réponds sans hésiter : beaucoup plus. D'abord, la contrainte politique a disparu. Ensuite le Commissariat du Reich pour les territoires occupés à l'Est multiplie ses avances à la paysannerie... Défense à la troupe de piller... Défense de réquisitionner sans motif d'urgence grave, etc. Le starets [maire désigné par l'occupant] est considéré, écouté comme un homme de bon conseil s'il a donné des garanties de loyalisme [...]. Le paysan manque, sans doute, depuis l'invasion, de pétrole, de sel, de chaussures, de quincaillerie et d'instruments aratoires modernes, mais les Allemands font de réels efforts pour remettre en état les machines agricoles et assurer la fourniture de machines neuves[2].

En 1984 parut en Allemagne un ouvrage intitulé : *Der Überfall*[3]. Les auteurs y ont regroupé et commenté 152 clichés qui montrent la vie des soldats allemands à l'Est entre 1941 et 1945. On les voit travaillant dans les champs, menant des cochons, parlant avec la population, participant à des fêtes locales...Certes, ces clichés n'ont pas, en eux-mêmes, une plus grande valeur que ceux montrés par J.P. Reemtsma. Mais leur existence suffit pour comprendre que, là comme ailleurs, la réalité reste complexe.

Des populations suivent les Allemands dans leur retraite

Rappelons d'ailleurs que, vers la fin, de nombreux civils russes suivirent les armées allemandes lorsque celles-ci retraitèrent. Dans ses mémoires, E. von Manstein écrit à propos de la région du Dniepr :

> [...] un grande partie de la population se joignit volontairement à notre retraite pour échapper aux autorités soviétiques très redoutées. Les gens partirent en longues colonnes, analogues à celles que nous connûmes ultérieurement en Allemagne, les armées leur apportant toute l'aide possible. Des dispositions avaient été prises pour les recevoir de l'autre côté du Dniepr. Ils purent emporter tout ce qui était transportable, même leurs chevaux et leur bétail[4].

Des remises dans le contexte qui s'imposent

Naturellement, restent les cas indéniables de crimes commis contre la population civile. Dans son journal, par exemple, von Hassel écrit :

> La guerre à l'Est est terrible. C'est un véritable retour à la sauvagerie. Un jeune officier [...] a reçu l'ordre de fusiller 350 civils, des soi-disant partisans, parmi lesquels il y avait des femmes et des enfants qui avaient été tous parqués dans une grange. Comme il hésitait, on l'a prévenu que s'il n'exécutait pas l'ordre, il serait lui-même condamné à mort. Il a alors demandé dix minutes de réflexion, puis il a fait exécuter l'ordre à la mitrailleuse[5].

Mentionnons également le cas de la 3ème Panzerdivision qui, en réponse à un raid de partisans, attaqua le village de Bavsuki, l'incendia et fusilla la population (« *La population civile a été fusillée et le village complètement détruit par le feu* » déclare le compte rendu de

---

[1] G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 104.
[2] Voy. Marc Augier, *op. cit.*, pp. 135-6.
[3] *Der Überfall*, Éd. Hoffmann und Campe, 1984.
[4] Voy. E. von Manstein, *op. cit.*, pp. 382-3.
[5] Journal de von Hassel cité par G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 141.

l'opération[1]). De son côté, le rapport allemand « Korueck 580 » déclare :

> Le 16 octobre 1942, des suspects en grand nombre ont été arrêtés et liquidés dans les localités de Weregnigo. Weregnigo elle-même a été brûlée. De nombreux suspects ont été tués au cours du nettoyage de la région et plusieurs villages incendiés [*Id.*].

Ces textes qui mentionnent plus ou moins clairement le massacre de femmes et d'enfants sont certes terribles, mais on se condamne à porter des jugements erronés si l'on ignore qu'en Russie, des femmes et des enfants participaient parfois aux combats.

Des femmes et des enfants participaient aux combats

Après la guerre, un Allemand, ancien membre d'un détachement de reconnaissance et d'écoute sur le front de l'Est, déclara :

> En janvier et février 1941, c'est-à-dire environ six mois avant les hostilités, j'étais employé au dépouillement du journal officiel de l'armée soviétique, l'Étoile Rouge, et à l'écoute des émissions radiophoniques de l'Armée rouge. C'est ainsi qu'à cette époque, j'ai appris que de grandes manœuvres de partisans avaient lieu dans plusieurs régions de l'Union soviétique, et notamment autour de Moscou et dans la zone occidentale, manœuvres auxquelles participaient les populations civiles[2].

Dans ses Mémoires, E. von Manstein évoque des assauts russes durant lesquels les soldats étaient « *souvent précédés par des femmes et des jeunes filles des Jeunesses communistes qui, armées elles-mêmes, excitaient les hommes au combat* »[3]. Plus grave, des adolescents et même des enfants étaient enrôlés dans les bandes de partisans. Dans un ordre rédigé dès 1941 pour l' « Organisation de la Défense du peuple », les Commissaires du peuple de la Russie blanche avaient écrit :

> Des unités de partisans seront constituées [...]. Elles seront composées d'hommes, de femmes, de jeunes gens capables de remplir les missions qui incomberont à la Défense du peuple (partisans)[4].

En 1943, une association de volontaires pour la liquidation du fascisme s'occupait de recruter « *de nouveaux membres destinés à la bande principale [de partisans ravitailleurs] et provenant d'éléments mécontents âgés d'au moins 15 ans* » (*Ibid.*, p. 51). Mais des enfants qui n'avaient pas atteint cet âge furent également employés. Le 14 février 1942, le SD rapporta l'exécution d'une « *fillette de 14 ans qui passait des renseignements aux partisans de la région de Kousch* » (*Ibid.*, p. 32). Le 25 septembre 1943, la police militaire secrète (groupe 626) rédigea un rapport concernant un écolier de douze ans qui avait déjà effectué plusieurs missions pour les partisans :

> Aux environs de Lichovka, près du Dniepr, un écolier de 12 ans, du nom de Derechenko, a été arrêté. Il a commencé à se couper dès le début de son interrogatoire et il a été remis à la police secrète [...]. Au cours de son interrogatoire, il a été prouvé que, malgré son jeune âge, Derechenko avait déjà rempli avec succès deux missions en qualité d'agent des Soviets [...]. Derechenko exécutait les reconnaissances militaires habituelles et surveillait surtout le trafic routier [...]. Tous les deux ou quatre jours, il retournait à un endroit désigné sur les bords du Dniepr où il devait retrouver des membres de l'Armée rouge [...].
> Son chef récompensait ce garçon avec du pain, des cigarettes, des bonbons. Après sa troisième mission, il devait recevoir un costume neuf.
> Derechenko a été fusillé [*Id.*].

Un mois plus tard, un autre rapport déclarait :

> Cas spéciaux. — Un garçon de douze ans a été convaincu d'espionnage [...]. Il avait déjà fait une mission de reconnaissance dans la région de Karkhov avec dix autres de ses camarades. Actuellement, avec deux autres garçons qu'il a perdus en route, il avait reçu la mission de repérer les terrains d'aviation, les unités de chars et les mesures de détail prises pour la protection des ponts de la région [...]. Chacun d'eux portait une étoile rouge comme moyen d'identification [...].
> Un enfant de 14 ans arrêté avait déjà rempli quatre missions d'espionnage [...]. On lui avait promis l'ordre de l'Étoile rouge et les moyens de mener une vie facile après sa dixième mission [*Ibid.*, pp. 32-3].

[1] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 135.
[2] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 44.
[3] Voy. E. von Manstein, *op. cit.*, p. 196.
[4] Voy. G. Anbrey-Dixon et O. Heilbrunn, *op. cit.*, p. 41.

Les enfants ne se contentaient toutefois pas de missions d'espionnage. D'après un compte rendu russe, un partisan de 12 ans avait, en compagnie de camardes, détruit un pont en y plaçant une charge de dynamite (*Ibid.*, p. 33). Dans leur ouvrage, G. Aubrey Dixon et O. Heilbrunn publient un cliché qui montre quatre jeunes partisans russes ; trois d'entre eux sont armée de fusils et de grenades, le dernier porte l'armement d'un « *tueur de sentinelles* » (une hachette et un long couteau) (*Ibid.*, cliché du haut en face de la p. 51).

Ces quelques exemples ont été pris parmi une très abondante documentation. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on découvre des pièces attestant que les Allemands ont tué des femmes ou des enfants russes. Avant d'accuser la Wehrmacht de crime contre l'humanité, il faut se rappeler la réalité russe et tenter de savoir si ces femmes et ces enfants n'avaient pas, eux aussi, commis des actes illégaux.

Chez les Soviétiques la vie comptait pour rien

Enfin, soulignons que chez les Soviétiques la vie comptait pour rien. Dans ses mémoires, le maréchal von Manstein raconte en ces termes la tragédie qui survint lors de la prise de la ville d'Inkermann, en Crimée :

> Au-dessus de la localité s'élevait une haute falaise, presque verticale, où se trouvaient de vastes caves qui avaient servi aux fabriques du champagne de Crimée. Les communistes y avaient logé des munitions ainsi que des milliers de blessés et de civils. Lorsque nos troupes entrèrent dans Inkermann, une explosion effroyable se produisit. La falaise, haute de 30 mètres, s'écroula sur une longueur de 300 mètres, ensevelissant des milliers d'hommes. C'était l'œuvre de quelques commissaires fanatiques et aussi un exemple de ce mépris de la vie humaine qui a été érigé à la hauteur d'un principe dans cette puissance asiatique[1] !

De leur côté, G. Aubrey Dixon et O. Heilbrunn soulignent que, pour venir à bout des guérillas, l'ennemi finit toujours par faire payer des innocents (otages, représailles collectives...). Mais, ajoutent-ils, les « *partisans soviétiques ne s'occupaient pas [...] de ce qui pouvait arriver à la population aussi longtemps qu'ils pouvaient infliger des pertes aux Allemands* » (op. cit., p. 34). Plus loin, ils mentionnent :

> [...] les partisans de Minsk qui avaient projeté d'empoisonner le général allemand gouverneur de la place. Ils avaient avec eux des cultures microbiennes destinées à polluer les puits et les installations du service des eaux de la ville de façon à liquider les troupes allemandes d'occupation, mais la population aussi du même coup. Même leurs enfants étaient sacrifiés sans scrupule [*Id.*].

Cette réalité doit également être connue si l'on veut juger équitablement les troupes allemandes en Russie. Lorsque des individus pour qui la vie ne compte pas vous harcèlent sans relâche et vous assassinent brutalement, il vient un moment où vous réagissez en adoptant leurs méthodes. C'est sans doute terrible, mais c'est humain. A ceux qui, aujourd'hui condamnent moralement, alors qu'ils sont assis bien confortablement dans leur bureau, je réponds : faites un effort pour vous mettre à leur place et, si le parti pris ne vous aveugle pas totalement, vous verrez que votre opinion changera.

Conclusion

Les mensonges en histoire sont de deux sortes : par action ou par omission. Le mensonge par action consiste par exemple à produire un faux témoignage, à confectionner un photomontage ou à apposer, sous un cliché authentique, une légende fausse. Le mensonge par omission est beaucoup plus pervers, car il consiste à déformer la réalité à l'aide d'un faisceau de faits vrais, mais isolés de leur contexte. Nous atteignons ici le summum de la malice où le faux repose sur du vrai.

La guerre germano-soviétique 1941-1945 fut l'occasion de nombreuses atrocités. Celles-ci ont été commises de part et d'autres. Du côté allemand, les autorités militaires ont rédigé des ordres brutaux, illégaux même lorsqu'ils autorisaient les représailles collectives si les coupables n'étaient retrouvés ; suite à ces ordres, des villages entiers ont été brûlés et des populations civiles assassinées. Cependant, pour juger ces actes avec équité, il est nécessaire de se replacer dans le contexte et dans la perspective. Il est nécessaire de rappeler qu'au mépris du Droit international, la mystique communiste prônait le « soulèvement populaire pour l'anéantissement l'envahisseur » et la participation de tout le peuple (y compris les femmes et les adolescents) au combat. Il est nécessaire de

[1] Voy. E. von Manstein, *op. cit.*, p. 193.

rappeler les ponts qui explosaient, les trains qui déraillaient, les dépôts qui brûlaient et, surtout, les milliers de soldats allemands en uniforme retrouvés, dès les premiers jours de lutte, démembrés, les yeux crevés, le corps percé de coups de baïonnette et les organes génitaux coupés. Seule cette remise dans le contexte et dans la perspective permet de porter un jugement juste. A Nuremberg, l'avocat des SS et du SD a eu le courage de lancer : « [...] *dans bien des cas, des actes mis à la charge des troupes allemandes ont été provoqués par l'attitude de la population civile* » (*TMI*, VI, 584).

De son côté, Maurice Bardèche a écrit :

> Il n'est pas juste [...] de prétendre exposer la conduite de l'armée allemande dans les pays de l'Occident [mais également en Russie] sans décrire les conditions d'occupation qui lui ont été imposées par la politique des Alliés. La naissance et le développement des groupes de résistance, les attentats ordonnés par des organismes irresponsables, la propagande juive et l'action communiste, enfin l'organisation des bandes de francs-tireurs ont profondément modifié, d'année et année, le caractère des mesures de défense que l'armée allemande a dû opposer à ces initiatives. De leur côté, les Allemands ont singulièrement aggravé cette situation par des représailles maladroites ou par la stupide conscription des travailleurs. Mais quelle que soit la part de responsabilités allemandes dans ce domaine, on ne peut oublier que leurs adversaires se sont placés les premiers dans une situation où ils n'ont plus le droit de se réclamer du droit des gens. La doctrine de l'état-major allemand en cette matière n'est pas novatrice : elle a été fixée en 1870, elle n'a pas varié depuis, elle est intransigeante mais saine. Elle ne donne le titre de combattants qu'aux troupes en uniforme, elle le refuse à quiconque ne se fait pas connaître comme combattant par le port de cet uniforme. Cette doctrine est inattaquable [...]. Les hommes qui ont pris la responsabilité de pourrir la guerre en recourant à de telles méthodes [lutte des partisans], ont pris une responsabilité effroyable, non seulement à l'égard des hommes qu'ils exposaient ainsi à la mort, mais à l'égard des populations civiles auxquelles ils retiraient toute protection. On ne peut dire que ces hommes n'ont pas été informés. La doctrine de l'état-major allemand a été rappelée constamment pendant cette guerre [...]. Nos francs-tireurs ne sont que des francs-tireurs : le fait d'avoir dans la poche une carte d'un parti « progressiste » ne change rien à leur qualité.
> Cette constatation n'efface pas les représailles sauvages exercées par certaines unités allemandes, mais elle en change le caractère. Le commandement allié a prétendu, à l'approche du débarquement, mettre tous les pays de l'ouest de l'Europe en état de soulèvement permanent [les autorités soviétiques avaient agi de même pour la Russie dès le 22 juin 1941]. Aucune troupe allemande, a-t-il affirmé, ne pouvait avancer qu'au milieu des pièges. Tout était trappe et mines sous ses pas. Chaque boqueteau abritait des tireurs, chaque meule était une menace, chaque tournant préparait un coup de théâtre. Chaque municipalité se vante aujourd'hui d'avoir ravitaillé les maquisards, de les avoir cachés, de les avoir secourus. Nous sommes bien imprudents. Car de telles déclarations, s'il faut les retenir, allègent singulièrement la responsabilité des commandants allemands. Nous pouvons les accuser d'avoir étendu illégalement la notion de « complice de franc-tireur », de l'avoir fait le plus souvent dans la violence de l'action, arbitrairement et sans preuves. Mais cela est tout autre chose que l'accusation de notre Ministère public. Il n'y a pas de « volonté d'extermination » dans ce brutalités de la retraite ; il n'y a pas d'autre « ordre supérieur » que la permanence d'une doctrine juridique inattaquable[1].

Ce texte, qui s'applique également à la campagne de Russie, constitue une réponse irréfutable, formulée 51 ans avant, à J.P. Reemtsma, H. Herr ainsi qu'aux concepteurs du mémorial d'Oradour. L'œuvre des deux premiers est aujourd'hui réduite à néant. Gageons qu'un jour, le Centre de la Mémoire d'Oradour fermera lui aussi ses portes pour... corrections.

Ci-dessous : Entrefilet relevé dans le quotidien belge *Le Soir* (livraison du 28 janvier 1999).

On découvre que partout, les maquisards opéraient de la même façon.

Des grenades dans l'église

Les ouvriers occupés à rénover le plafond de l'église de Virton sont tombés ce mardi sur un véritable arsenal guerrier. En faisant tomber les gravats, l'un d'entre eux a trouvé un engin bizarre. Il s'agissait d'une grenade. En fouillant les décombres, quatre autres grenades ont été trouvées, ainsi qu'un «pain» de TNT et une mine. Le chantier a évidemment été interrompu pour faire place à la brigade de déminage d'Héverlée. Celle-ci allait grossir cette étonnante moisson de 35 autres grenades. Ce trésor de guerre devait probablement être une cache de l'armée secrète. Un arsenal qui a dormi là durant 50 ans, sous sainte protection...

Pages suivantes : discours prononcé par Adolf Hitler le 22 juin 1941 afin de justifier l'attaque de l'Union soviétique.

[1] Voy. Maurice Bardèche, *Nuremberg ou la Terre Promise* (Éd. des Sept Couleurs, 1948), pp. 169-73.

Peuple allemand!

Nationaux-socialistes!

Accablé par de graves soucis, condamné durant de longs mois au silence, l'heure est enfin venue où je puis parler ouvertement.

Lorsque, le 3 septembre 1939, le Reich allemand reçut la déclaration de guerre de l'Angleterre, on vit se répéter la tentative anglaise de faire échouer le début d'une consolidation de l'Europe et, par suite, de l'essor européen, par la lutte contre la puissance momentanément la plus forte sur le continent.

C'est ainsi que l'Angleterre a ruiné jadis l'Espagne par de nombreuses guerres.

C'est ainsi qu'elle a mené ses guerres contre la Hollande.

Et, plus tard, c'est ainsi, qu'avec l'aide de toute l'Europe, elle a combattu la France.

C'est ainsi également qu'au tournant du siècle elle a commencé l'encerclement de l'ancien Empire allemand et la guerre mondiale, en 1914.

C'est seulement par suite de sa désunion intérieure que l'Allemagne a succombé en 1918.

Les conséquences furent terribles.

Après avoir déclaré d'abord hypocritement qu'on avait seulement combattu contre l'empereur et son régime, on commença, après que l'armée allemande eut déposé les armes, à anéantir systématiquement le Reich allemand. Un homme d'Etat français avait dit qu'il y avait en Allemagne 20 millions d'hommes de trop, c'est-à-dire 20 millions d'hommes qui devaient être supprimés par la famine, les maladies ou l'émigration. Ces prédictions semblaient se réaliser à la lettre. C'est alors que le mouvement national-socialiste commença son œuvre d'unification du peuple allemand et préluda, de la sorte, au nouvel essor du Reich.

Ce nouveau redressement de notre peuple enfin sorti de la détresse, de la misère et d'un honteux mépris, s'opérait à la faveur d'une régénération intérieure.

L'Angleterre notamment ne s'en trouvait aucunement touchée, voire menacée.

Néanmoins, la nouvelle politique d'encerclement de l'Allemagne, politique remplie de haine, fut aussitôt reprise.

A l'intérieur et à l'extérieur du pays se forma ce complot, que nous connaissons, entre Juifs et démocrates, bolchévistes et réactionnaires, dans l'unique but d'empêcher que se constituât le nouvel Etat démocratique allemand et de replonger le Reich dans l'impuissance et la misère.

La participation aux biens de ce monde fut contestée, voire atteignit avec nous ces peuples qui, également oubliés par la fortune, étaient obligés de gagner leur pain quotidien dans une lutte des plus dures pour l'existence.

La participation aux biens de ce monde fut contestée, voire formellement interdite, notamment à l'Italie et au Japon, tout comme à l'Allemagne. L'union de ces nations ne constituait donc qu'un acte d'autoprotection contre l'égoïste coalition mondiale de la richesse et de la puissance, qui les menaçait.

Dès 1936, suivant les dépositions faites par le général américain Wood devant une commission de la Chambre des représentants des Etats-Unis, Churchill a déclaré que l'Allemagne devenait de nouveau trop puissante et, par conséquent, devait être anéantie.

Dans l'été de 1939, l'Angleterre trouva le moment venu de pouvoir recommencer l'œuvre d'anéantissement projetée en reprenant contre l'Allemagne une politique d'encerclement de vaste envergure.

Le système de la campagne de mensonges organisée à cet effet consistait tout comme avant la guerre mondiale à représenter d'autres peuples comme menacés, à les capter d'abord par des promesses de garantie et d'assistance de la part de l'Angleterre, puis à les faire marcher contre l'Allemagne.

C'est ainsi que l'Angleterre réussit, de mai à août 1939, à lancer à travers la monde l'affirmation que la Lithuanie l'Esthonie, la Lettonie, la Finlande, la Bessarabie, ainsi que l'Ukraine étaient directement menacées par l'Allemagne. Une partie de ces Etats se laissèrent induire par là à accepter la promesse de garantie jointe à ces allégations et passèrent ainsi dans le nouveau front d'encerclement formé contre l'Allemagne.

Dans ces circonstances, j'ai cru pouvoir, devant ma conscience et l'histoire du peuple allemand, non seulement assurer à ces pays et à leurs gouvernements que les dires de l'Angleterre étaient faux, mais, en outre, calmer tout particulièrement la plus forte puissance de l'Est par des déclarations solennelles relatives aux limites de nos intérêts.

Nationaux-socialistes !

Vous avez tous senti, alors, que cette démarche avait été amère et dure pour moi. Jamais le peuple allemand n'a éprouvé de sentiments hostiles à l'égard des peuples de la Russie. Mais, depuis plus de deux décades, la clique dirigeante judéo-bolchéviste s'est efforcée, de Moscou, de mettre en feu non seulement l'Allemagne, mais l'Europe tout entière. L'Allemagne n'a jamais tenté, de propager son idéologie nationale-socialiste en Russie, alors que les dirigeants juifs et bolchévistes à Moscou n'ont cessé de vouloir imposer leur domination à notre peuple et aux autres peuples de l'Europe, et cela non seulement dans le domaine spirituel, mais surtout par la contrainte et par la force des armes.

L'activité de ce régime n'a abouti, dans tous les pays, qu'au chaos, à la misère et à la famine. Par contre, depuis vingt ans, je me suis efforcé d'établir un nouvel ordre socialiste en Allemagne, avec un minimum de réformes et sans détruire notre production, ordre nouveau qui, non seulement, a mis fin au chômage, mais a aussi fait participer de plus en plus largement l'homme qui travaille au résultat de son labeur.

Les succès de cette politique de réorganisation économique et sociale de notre peuple, dont le but suprême est, en surmontant systématiquement les antagonismes de milieux et de classes, d'atteindre à l'objectif d'une véritable communauté populaire, sont uniques dans le monde.

Ce fut donc pour moi une pénible décision que celle d'envoyer, en août 1939, mon ministre à Moscou pour essayer de contrecarrer la politique anglaise d'encerclement de l'Allemagne.

Je n'ai agi que par sentiment de ma propre responsabilité envers le peuple allemand, mais surtout animé de l'espoir de pouvoir finalement créer une détente durable et réduire le nombre des victimes que nous aurions peut-être eu, autrement, à déplorer.

Tandis que l'Allemagne assurait solennellement à Moscou que les territoires et les pays en question — excepté la Lithuanie — restaient en dehors de la zone de tous les intérêts politiques allemands, un arrangement spécial était encore conclu pour le cas où l'Angleterre réussirait à précipiter effectivement la Pologne dans la guerre. Ici encore, les revendications allemandes furent limitées dans une

mesure qui n'était nullement proportionnée aux exploits de nos armées.

Nationaux-socialistes !

Les conséquences de ce traité, souhaité par moi et conclu dans l'intérêt du peuple allemand, étaient particulièrement pénibles pour les Allemands vivant dans les pays en question

Plus d'un demi-million d'Allemands — tous petits paysans, artisans et ouvriers — furent contraints de quitter presque du jour au lendemain leur ancienne patrie, afin d'échapper à un régime nouveau qui les menaçait tout d'abord d'une misère sans bornes et, à une échéance plus ou moins reculée, de l'extermination totale.

Malgré cela, des milliers d'Allemands sont disparus ! Il fut impossible de jamais rien apprendre sur leur sort ni même sur leur séjour. Parmi eux se trouvent plus de 160 hommes possédant la nationalité allemande.

J'ai gardé le silence sur tout cela parce qu'il me fallait garder ce silence ! Je désirais, en effet, arriver à une détente définitive et, si possible, à une entente durable avec cet Etat.

Déjà pendant notre avance en Pologne, les chefs soviétiques revendiquèrent soudain la Lithuanie, contrairement au traité conclu.

Le Reich allemand n'a jamais eu l'intention d'occuper la Lithuanie, non seulement il n'a jamais fait de proposition semblable au Gouvernement lithuanien, mais il a repoussé, comme ne répondant pas aux buts de la politique allemande, une demande du Gouvernement lithuanien d'alors réclamant l'envoi de troupes allemandes en Lithuanie.

Toutefois, je cédai encore à cette nouvelle exigence russe. Mais ce ne fut là que le début d'une série continue de nouvelles tentatives de chantage.

La victoire de Pologne, remportée exclusivement par des troupes allemandes, m'a fourni l'occasion d'adresser une nouvelle offre de paix aux Puissances occidentales. Les fauteurs de guerre internationaux et juifs firent échouer cette tentative.

Cet échec était dû, dès cette époque, à l'Angleterre qui nourrissait toujours l'espoir de pouvoir mobiliser contre l'Allemagne une coalition européenne comprenant les Balkans et la Russie soviétique.

C'est dans ces conditions que l'on se décida à Londres à envoyer comme ambassadeur à Moscou Mister Cripps. Il fut chargé de la mission bien définie de reprendre à tout prix et de développer dans le sens voulu par l'Angleterre les relations anglo-russes. La presse anglaise parla du progrès de cette mission tant que des raisons d'ordre tactique ne l'obligèrent pas à garder le silence.

Les premiers effets se firent effectivement sentir en automne 1939 et au printemps 1940. Tandis que la Russie procédait à l'asservissement non seulement de la Finlande mais, en outre, des Pays baltes, elle motivait soudain cette action par l'allégation aussi fausse que ridicule qu'il lui fallait protéger ces pays contre une menace étrangère, voire même devancer cette menace.

Il ne pouvait s'agir que de l'Allemagne. Car aucune autre puissance ne pouvait ni pénétrer dans les territoires de la Baltique, ni y faire la guerre. Malgré cela il me fallut garder le silence. Mais les potentats du Kremlin ne s'en tinrent pas là.

Tandis qu'au printemps 1940, et conformément au pacte dit d'amitié, l'Allemagne retirait ses troupes loin de la frontière orientale et même évacuait militairement la majeure partie de ces territoires, il se produisait dès cet instant un déploiement de forces armées russes qui, étant donnée son ampleur, ne pouvait être interprété que comme une menace consciente à l'adresse de l'Allemagne.

Selon une déclaration faite personnellement par M. Molotow, 22 divisions russes se trouvaient, déjà en 1940, dans les Pays baltes.

Etant donné que le Gouvernement russe lui-même prétendait toujours qu'il avait reçu un appel de la population de ces pays, le but de leur présence sur le territoire de ceux-ci ne pouvait être que d'organiser une démonstration à l'adresse de l'Allemagne.

Alors que, à l'Ouest, nos soldats avaient brisé la puissance franco-anglaise dès le 10 mai 1940, le déploiement des forces russes sur notre front oriental prenait des proportions toujours plus menaçantes.

En conséquence, je crus, à partir d'août 1940, que, dans l'intérêt du Reich, je ne pouvais plus prendre la responsabilité de laisser sans protection, en face de ce formidable déploiement des divisions bolchéviques, nos provinces orientales, si souvent ravagées.

Il se produisit alors un résultat visé par la collaboration anglo-soviétique, l'immobilisation à l'Est de forces allemandes si importantes que, particulièrement au point de vue aérien, les chefs allemands ne pouvaient plus répondre d'un achèvement radical de la guerre à l'Ouest.

Cela ne correspondait pas seulement au but de la politique britannique, mais aussi à celui de la politique soviétique. Car l'Angleterre, ainsi que la Russie soviétique, ont l'intention de prolonger la guerre aussi longtemps que possible afin d'affaiblir l'Europe entière et de la réduire à une impuissance toujours plus complète.

La dangereuse attaque de la Russie contre la Roumanie devait également ne servir, en fin de compte, qu'à mettre la main sur une base importante non seulement de la vie économique allemande, mais de celle de toute l'Europe ou, éventuellement tout au moins, de la détruire. Or, le Reich allemand s'est précisément efforcé depuis 1933 avec une patience infinie de se faire des Etats sud-est européens des partenaire commerciaux. Nous avions le plus grand intérêt à leur consolidation en tant qu'Etats et à l'établissement de l'ordre intérieur dans ces pays. L'irruption de la Russie en Roumanie et la liaison de la Grèce à l'Angleterre menaçaient également de transformer en peu de temps ces territoires en un champ de guerre général.

Contrairement à nos principes et à nos usages, je cédai à une prière instante, et je conseillai au Gouvernement roumain d'alors d'obtempérer à l'extorsion russe et d'abandonner la Bessarabie.

Mais le Gouvernement roumain ne crut pouvoir faire accepter cette concession à son peuple qu'à la condition qu'en dédommagement l'Allemagne et l'Italie lui donneraient au moins la garantie que l'on ne ravirait plus rien au reste de la Roumanie.

J'ai fait cela le cœur serré. Déjà et avant tout pour cette raison que, lorsque le Reich allemand donne une garantie, cela veut dire aussi qu'il en accepte la responsabilité. Nous ne sommes, en effet, ni des Anglais ni des Juifs.

Je crus ainsi, à la dernière heure, avoir servi la cause de la paix dans ce domaine, encore qu'au prix d'une obligation grave. Mais pour résoudre ce problème d'une manière définitive et tirer également au clair l'attitude de la Russie envers le Reich, ainsi que sous la pression de la mobilisation qui s'accentuait chaque jour à notre frontière de l'Est, j'ai invité M. Molotow à venir à Berlin.

Le Ministre des Affaires Etrangères soviétique demanda alors à l'Allemagne de se prononcer sur les quatre questions suivantes et, éventuellement, de se rallier au point de vue russe.

1ère question de M. Molotow:

La garantie allemande accordée à la Roumanie serait-elle dirigée également contre l'U.R.S.S. dans le cas d'une attaque de la Roumanie par cette dernière ?

Ma réponse :

La garantie de l'Allemagne est une garantie générale et qui l'engage sans réserve. Mais la Russie ne nous a pas déclaré avoir, en dehors de la Bessarabie, d'autres intérêts en Roumanie. L'occupation du nord de la Bucovine fut déjà une infraction à cette assurance. Je ne croyais donc pas que la Russie pût, dès lors, avoir, tout à coup, sur la Roumanie des visées dépassant celle-là.

2ème question de M. Molotow :

La Russie se sent de nouveau menacée par la Finlande. La Russie est résolue à ne pas tolérer cette menace. L'Allemagne est-elle prête à n'accorder aucun appui à la Finlande et surtout à rappeler immédiatement les troupes allemandes en route vers Kirkenes pour la relève ?

Ma réponse :

L'Allemagne n'a maintenant, pas plus que par le passé, aucun intérêt politique en Finlande. Mais le Gouvernement du Reich allemand ne pourrait plus considérer comme admissible une nouvelle guerre de la Russie contre le petit peuple finnois, d'autant plus que nous ne pourrions jamais croire à une menace dirigée contre la Russie par la Finlande.

Mais nous ne voulions point que la mer Baltique redevînt un champ d'opérations.

3ème question de M. Molotow :

L'Allemagne est-elle prête à consentir à ce que la Russie soviétique donne de son côté une garantie à la Bulgarie et envoie à cet effet des troupes soviétiques dans ce pays. A cette occasion M. Molotow tint à déclarer que la Russie n'avait pas en cette occurence l'intention de détrôner le roi.

Ma réponse :

La Bulgarie est un Etat souverain, et je ne sache pas que la Bulgarie ait même demandé une garantie à l'U.R.S.S., comme

la Roumanie à l'Allemagne. Je devrais en outre conférer à ce sujet avec mes alliés.

4ème question de M. Molotow :

L'U.R.S.S. a absolument besoin d'un passage libre par les Dardanelles et veut en outre, pour assurer sa protection, occuper quelques bases importantes aux Dardanelles ou au Bosphore. L'Allemagne est-elle, ou non, d'accord sur ce point ?

Ma réponse :

L'Allemagne est en tout temps prête à consentir à une modification du statut de Montreux en faveur des Etats de la Mer Noire. L'Allemagne n'est pas disposée à consentir à la prise de possession par la Russie de bases sur les détroits.

Nationaux-socialistes !

J'ai pris ici la seule attitude que pouvais prendre en ma qualité de Führer responsable du Reich allemand, mais aussi en tant que représentant conscient et responsable de la culture et de la civilisation européennes.

La conséquence en fut une intensification de l'activité soviétique contre le Reich, mais surtout le déclenchement immédiat d'un « noyautage » du nouvel Etat roumain et la tentative, faite par la propagande russe de renverser le gouvernement bulgare.

A l'aide d'écervelés de la Légion roumaine, on réussit en Roumanie à monter un coup d'Etat dont le but était de renverser le chef du Gouvernement, le général Antonesco, et de provoquer dans le pays un état chaotique, pour éliminer, par la suppression d'une autorité légale, la condition de l'entrée en vigueur de la promesse de garantie allemande.

J'estimais cependant, malgré tout, que mieux valait encore garder le silence.

Immédiatement après l'échec de cette entreprise, les troupes russes concentrées à la frontière orientale de l'Allemagne furent de nouveau renforcées. Formations blindées et troupes de parachutistes furent transférées en nombre croissant à une proximité menaçante de la frontière allemande. Notre armée et le Pays savent parfaitement qu'il y a peu de semaines encore il n'y avait pas à notre

frontière de l'Est une seule division blindée, non plus qu'une seule division motorisée.

Mais s'il avait fallu une preuve suprême de la coalition formée entretemps entre l'Angleterre et la Russie des Soviets, le conflit yougoslave nous l'aurait fournie, en dépit de tous les subterfuges et de tous les camouflages.

Tandis que je m'efforçais de faire une dernière tentative pour pacifier les Balkans et qu'en une collaboration pleine de compréhension avec le Duce j'invitais la Yougoslavie à adhérer au Pacte tripartite, l'Angleterre et la Russie des Soviets unissant leurs menées organisaient ce coup de main qui, en une nuit, balayait le Gouvernement d'alors prêt à s'entendre avec nous. Car on peut aujourd'hui dire au peuple allemand que le coup d'Etat serbe dirigé contre l'Allemagne n'eut pas lieu uniquement sous les couleurs anglaises, puisqu'il s'accomplit surtout sous l'égide de la Russie des Soviets. Et comme nous nous tûmes également alors à cet égard, le Gouvernement soviétique fit un pas de plus. **Non content d'organiser le coup de force, il conclut quelques jours plus tard avec les nouvelles créatures à sa dévotion le pacte d'amitié bien connu destiné à affermir les Serbes dans leur volonté de résister à la pacification des Balkans et à les exciter contre l'Allemagne.** Et cette intention n'était nullement platonique, car

Moscou exigeait la mobilisation de l'armée serbe.

Et, comme alors encore je croyais qu'il valait mieux se tenir coi, les dirigeants du Kremlin allèrent encore plus loin :

Le Gouvernement du Reich a aujourd'hui en main des documents prouvant que la Russie, pour entraîner définitivement la Serbie dans la lutte, promit ferme de livrer via Salonique armes, avions, munitions ainsi que tout genre de matériel de guerre contre l'Allemagne.

Et cela eut lieu presque au moment où je conseillais moi-même au Dr. Matsuoka, Ministre des Affaires Etrangères du Japon, de chercher à amener une détente avec la Russie, cela toujours dans l'espoir de favoriser ainsi la conservation de la paix.

Seule la percée rapide en direction de Skoplje de nos incomparables divisions ainsi que la prise de Salonique elle-même déjouèrent les intentions de ce complot anglo saxon-soviétique. Mais les officiers aviateurs serbes s'enfuirent en Russie où ils furent immédiatement accueillis en alliés. **La victoire des Puissances de l'Axe dans les Balkans a seule tout d'abord fait échouer le plan qui consistait à empêtrer cet été l'Allemagne dans des combats se prolongeant pendant des mois au Sud-Est et entretemps à parachever de plus en plus la concentration des armées russes, à mettre au point leur préparation, pour, de concert avec l'Angleterre et avec l'appui des livraisons américaines espérées, être à même d'étouffer et d'écraser le Reich et l'Italie.**

Par là Moscou a non seulement violé les arrangements de notre pacte d'amitié, il les a de plus trahis de façon pitoyable. Et tout cela tandis que les dirigeants du Kremlin jusqu'à la dernière minute, absolument comme dans le cas de la Finlande ou de la Roumanie, feignaient hypocritement à l'égard du dehors d'être tout à la paix et tout à l'amitié et rédigeaient des démentis d'apparence innocente.

Mais si jusqu'à présent les circonstances m'ont contraint de toujours me taire, le moment est cependant venu où prolonger l'attente constituerait non seulement **un péché d'omission**, mais encore un crime contre le peuple allemand et même contre l'Europe entière.

Il y a aujourd'hui à notre frontière environs **160 divisions russes.** Il y a des semaines que cette frontière ne cesse d'être violée, non seulement la nôtre proprement dite, mais encore celle du lointain septentrion comme celle de la Roumanie. Les aviateurs russes se font avec la plus parfaite insouciance un plaisir de ne pas tenir compte de ces frontières sans doute pour nous prouver qu'ils se sentent déjà les maîtres de ces territoires. Dans la nuit du 17 au 18 juin, des patrouilles russes ont de nouveau cherché le contact dans le territoire du Reich et n'ont pu être refoulées qu'après un échange de coups de feu prolongé. L'heure est donc venue où il est nécessaire de s'élever contre ce complot des bellicistes judéo-anglo saxons et de la clique dirigeante de l'Office central du bolchévisme de Moscou, également juive.

Peuple allemand !

En ce moment s'accomplit un mouvement de forces dont l'étendue et l'ampleur dépassent tout ce que l'univers a vu jusqu'ici. En union avec les camarades de Finlande, les soldats du chef vainqueur de Narvik se tiennent sur les bords de la Mer Glaciale. Les divisions allemands sous le commandement du conquérant de la Crète protègent [illegible] avec les hér[illegible]

4

LES AUTORITÉS FONT INTERDIRE MA CASSETTE VIDÉO

En décembre 20001, le VHO publia une cassette vidéo que V. Reynouard avait réalisée sur Oradour. Son titre était : *La tragédie d'Oradour-sur-Glane : cinquante ans de mensonges officiels*. De nombreuses séquences avaient été tournées dans les ruines même du village, et plus particulièrement dans l'église. J'exposais au spectateurV. les principales étapes de la démonstration physique que nous avions développée quatre ans auparavant dans notre ouvrage.

Tout comme en 1997, nos adversaires répondirent en déchaînant une campagne de presse et en appelant à la censure.

Le 31 janvier 2001, *Le Populaire du Centre* ouvrit le bal en titrant sur cinq colonnes : « Oradour-sur-Glane : La vidéo d'un révisionniste provoque un tollé ». Huit jours plus tard, celui qui était alors le préfet de la Haute-Vienne, Pierre Mutz, publia un arrêté qui prohibait « la mise en vente, la distribution et la circulation » de la cassette vidéo dans tout le département. Allant plus loin, il demanda que des poursuites soient engagées contre moi.

Nous répliquâmes en diffusant, dans le courant du mois d'avril :

- une « lettre ouverte à Pierre Mutz » que j'avais rédigée le 16 février et corrigée fin mars ;

- un tract intitulé : « Toute censure est un aveu ». Nous y reproduisions les articles relevés dans la presse locale ainsi que la dépêche de l'AFP qui annonçait l'interdiction de la cassette en Haute-Vienne.

Sans surprise, la campagne de presse s'amplifia. La presse ne cessait de répercuter les appels d'associations diverses qui appelaient à la « vigilance » face au révisionnisme. Le 13 mai, nous publiâmes un premier compte rendu de cette nouvelle campagne de presse.

Le lecteur trouvera donc, ci-après :

- L'article paru dans *Le Populaire du Centre* le 31 janvier 2001 ainsi que deux autres articles qui ont été publiés avant le 8 février.
- le texte de l'arrêté du préfet Pierre Mutz interdisant la circulation, la distribution et la vente de ma cassette vidéo ;
- notre tract intitulé : « Toute censure est un aveu » ;
- Un article très révélateur publié le 21 mars 2001 dans *Le Populaire du Centre*.

Oradour-sur-Glane : La vidéo d'un révisionniste provoque un tollé

Sur le thème provocateur de "50 ans de mensonge", le film de 64 minutes réalisé par un révisionniste bafoue une fois encore la loi française.

Le Populaire du Centre, 31 janvier 20001, p. 2.

CETTE fois on aura tout vu ! Un révisionniste bien connu propose en ce début d'année une cassette vidéo sur Oradour-sur-Glane, sur le thème " 50 ans de mensonge."

Son " bon de commande " ne manque pas d'audace épistolaire : *« Une visite guidée par l'un des meilleurs spécialistes de l'affaire d'Oradour »*, propose-t-il en 64 minutes. Et il explique : *« une équipe de professionnels a suivi* (l'auteur) *sur les lieux du drame ; elle l'a filmé alors que, dans les ruines de l'église d'Oradour, il montre les constatations qu'il a faites durant son enquête et expose les conclusions qu'il en a tirées. »*

« Trop, c'est trop ! » écrit l'historien Henri Demay dans le dernier bulletin de l'association des Amis du musée de la Résistance de la Haute-Vienne (*) où il lance un solennel appel à tous les parlementaires au nom de ses camarades de lutte contre le révisionnisme et la négation des camps de la mort. Car le révisionniste en question n'hésite pas à écrire : *« Il n'existe aucune preuve de l'existence des chambres à gaz homicides dans les camps allemands entre 1933 et 1945 »*.

Etrange mansuétude

Le journaliste Henri Demay, qui ferraille avec beaucoup d'autres contre cet individu (dont la prose a été interdite, on le constate sans beaucoup d'efficacité), s'étonne que de telles publications circulent en France, bénéficiant d'une étrange mansuétude et d'une publicité tombant pourtant sous le coup de la loi.

Alors les anciens résistants, déportés, victimes du nazisme demandent aux élus (parlementaires en particulier) et aux pouvoirs publics de *« faire en sorte que ce ramassis de fascistes et de néonazis ne bafoue pas plus longtemps les lois d'interdiction en vigueur en France »*.

On sait que le sénateur Jean-Pierre Demerliat est intervenu depuis longtemps sur cette question, mais la société, et ceux qui sont chargés de la défendre, ont beaucoup " oublié ". Le révisionnisme ne se porte pas trop mal, à tel point qu'il a renversé les rôles : les résistants et leurs publications sont désormais la cible préférée de ces nouveaux et dangereux théoriciens qui s'en prennent même au Centre de la Mémoire d'Oradour.

Jean-Pierre MORLON.

(*) *Les Amis du musée de la Résistance de la Haute-Vienne : 41 avenue du Roussillon à Limoges. Tél. 05.55.79.34.35.*

Au Centre de la Mémoire d'Oradour, c'est l'indignation après la sortie de la cassette révisionniste.

Sur le thème provocateur de "50 ans de mensonge", le film de 64 minutes réalisé par un révisionniste bafoue une fois encore la loi française.

CETTE fois on aura tout vu ! Un révisionniste bien connu propose en ce début d'année une cassette vidéo sur Oradour-sur-Glane, sur le thème " 50 ans de mensonge."

Son " bon de commande " ne manque pas d'audace épistolaire : *« Une visite guidée par l'un des meilleurs spécialistes de l'affaire d'Oradour »*, propose-t-il en 64 minutes. Et il explique : *« une équipe de professionnels a suivi* (l'auteur) *sur les lieux du drame ; elle l'a filmé alors que, dans les ruines de l'église d'Oradour, il montre les constatations qu'il a faites durant son enquête et expose les conclusions qu'il en a tirées. »*

« Trop, c'est trop ! » écrit l'historien Henri Demay dans le dernier bulletin de l'association des Amis du musée de la Résistance de la Haute-Vienne (*) où il lance un solennel appel à tous les parlementaires au nom de ses camarades de lutte contre le révisionnisme et la négation des camps de la mort. Car le révisionniste en question n'hésite pas à écrire : *« Il n'existe aucune preuve de l'existence des chambres à gaz homicides dans les camps allemands entre 1933 et 1945 »*.

Etrange mansuétude

Le journaliste Henri Demay, qui ferraille avec beaucoup d'autres contre cet individu (dont la prose a été interdite, on le constate sans beaucoup d'efficacité), s'étonne que de telles publications circulent en France, bénéficiant d'une étrange mansuétude et d'une publicité tombant pourtant sous le coup de la loi.

Alors les anciens résistants, déportés, victimes du nazisme demandent aux élus (parlementaires en particulier) et aux pouvoirs publics de *« faire en sorte que ce ramassis de fascistes et de néonazis ne bafoue pas plus longtemps les lois d'interdiction en vigueur en France »*.

On sait que le sénateur Jean-Pierre Demerliat est intervenu depuis longtemps sur cette question, mais la société, et ceux qui sont chargés de la défendre, ont beaucoup " oublié ". Le révisionnisme ne se porte pas trop mal, à tel point qu'il a renversé les rôles : les résistants et leurs publications sont désormais la cible préférée de ces nouveaux et dangereux théoriciens qui s'en prennent même au Centre de la Mémoire d'Oradour.

Jean-Pierre MORLON.

(*) *Les Amis du musée de la Résistance de la Haute-Vienne : 41 avenue du Roussillon à Limoges. Tél. 05.55.79.34.35.*

Au Centre de la Mémoire d'Oradour, c'est l'indignation après la sortie de la cassette révisionniste.

Révisionnisme

Oradour, mensonges et vidéo

LIMOGES
DE NOTRE CORRESPONDANT

UNE CASSETTE de soixante-quatre minutes est depuis quelques jours proposée par correspondance à des habitants de la région de Limoges, sur le thème « Oradour, cinquante ans de mensonges ». Réalisée par un révisionniste notoire, connu pour sa mise en cause des chambres à gaz de la Seconde Guerre mondiale, elle réfute les circonstances du massacre qui, le 10 juin 1944, fit 643 victimes dans ce petit bourg de la Haute-Vienne. Les faits historiques ont pourtant, depuis, été largement prouvés ainsi que les exactions menées par la division panzer SS Das Reich et les ruines de la cité martyre accueillent chaque année des milliers de visiteurs. Un Centre de la mémoire a de plus été inauguré par le président Jacques Chirac en 1997 qui démontre, s'il en était besoin, la véracité de cet acte barbare.

Les réactions sont très vives en Limousin, que ce soit du côté des élus, de la population ou des anciens résistants. Le maire d'Oradour réclame l'interdiction de la cassette tandis que le sénateur PS Jean-Pierre Demerliat exige que des mesures soient prises contre ces initiatives révisionnistes. Quant aux descendants des familles entières disparues dans le massacre, ils ne trouvent pas leurs mots pour marquer leur indignation.

J.P.G.

La Parisien Libéré, jeudi 1er février 2001, p. 17

Oradour-sur-Glane

Une cassette révisionniste

«Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise... Il a récidivé. En 94, nous avons pu faire interdire son bouquin qui est un tissu de mensonges, il remet le couvert avec une vidéo qui débite les mêmes âneries. Je suis fatigué de tout ça. Voyez-vous: j'ai 76 ans. On dirait que cette chose va durer toujours, quoi qu'on fasse! Il arrive encore à vendre «ça»... C'est lamentable». Celui qui parle s'appelle Jean-Marcel Darthout, rescapé d'Oradour et ancien président de l'Association des Familles de Martyrs. Il est cité nommément dans les parutions de Vincent Reynouard, cet *«expert»* en révisionnisme et *«spécialiste»* du massacre d'Oradour-sur-Glane, qui n'hésite pas à remettre en cause son témoignage de témoin oculaire.

Cette fois, M. Reynouard a produit une cassette de 64 minutes tournée sur les lieux du massacre du 10 juin 1944. Il y reprend la thèse de son livre, selon laquelle les SS auraient combattu un maquis de républicains espagnols qui avaient entreposé un arsenal dans le clocher de l'église. Bon prétexte pour «justifier» le massacre des femmes et des enfants. Dans une publicité qui circule, une phrase se glisse qui assène cette vraie-fausse vérité pas très nouvelle: *«Il n'existe aucune preuve de l'existence des chambres à gaz dans les camps allemands, entre 1933 et 1945»*. Les anciens résistants limousins demandent aux parlementaires français et européens pour que ces publications illégales soient l'objet de sanctions.

La Charente Libre,
4 février 2001.

Le Préfet de la Région Limousin,

Préfet de la Haute-Vienne

Vu l'article L 2215-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment son 3°, qui dispose que « le représentant de l'Etat dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sécurité et à la salubrité publiques, dont le champ excède le territoire d'une commune » ;

Vu le décret n° 83-1205 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers ;

Vu l'urgence de prendre les mesures susceptibles de prévenir tout trouble à l'ordre public dans le département de la Haute-Vienne, provoqué par la diffusion de la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges", de M. Vincent Reynouard ;

Considérant que la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges" constitue la reprise de la thèse développée par M. Vincent Reynouard dans son livre "Le massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène", ouvrage interdit de circulation, de distribution et de mise en vente par arrêté du ministre de l'Intérieur du 2 septembre 1997 et contient également une annonce publicitaire pour ce même ouvrage ;

Considérant que le contenu de la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges" et réalisée par M. Vincent Reynouard, relève de la négation de crimes de guerre commis par les troupes nazies à l'encontre de la population civile d'Oradour-sur-Glane en 1944 ;

Considérant que la vente de cette vidéocassette a déjà fait l'objet d'une publicité, adressée par la voie postale notamment à l'Association des familles des martyrs et à plusieurs survivants du massacre, causant ainsi un émoi considérable ;

Considérant que la vidéocassette "Oradour, 50 ans de mensonges", constitue, par son contenu, une provocation à l'égard des résistants, des familles des victimes du massacre, et des associations locales et départementales qui les représentent ;

Considérant qu'une telle provocation est susceptible de troubler l'ordre public, tant dans la commune d'Oradour-sur-Glane que dans le département tout entier, du fait du contexte historique ;

Arrête

Article 1er :

La mise en vente, la distribution et la circulation de la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges" sont interdites sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Vienne.

Article 2 :

Le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie sont chargés, dans l'exercice de leurs compétences respectives, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 8 février 2001

Le Préfet,
Pierre Mutz.

TOUTE CENSURE EST UN AVEU

En juin 1997, Vincent Reynouard avait publié un ouvrage intitulé : *Les massacre d'Oradour. Un demi siècle de mise en scène*. S'appuyant non seulement sur des documents et des témoignages, mais aussi sur des arguments relevant de la physique et de la chimie, il expliquait pourquoi la thèse officielle du drame d'Oradour (plus de 600 personnes qui auraient massacrées par des waffen SS, parmi lesquelles environ 500 femmes et enfants brûlés vifs dans l'église) était mensongère.

Refusant d'entamer le moindre débat, les autorités du Limousin parvinrent à faire interdire ce livre sur tout le territoire français. C'était le 2 septembre 1997.

Au mois de décembre dernier, le VHO a proposé à ses lecteurs une cassette vidéo intitulée : *La tragédie d'Oradour-sur-Glane, cinquante ans de mensonges officiels*. On y voit V. Reynouard qui, dans les ruines de l'église notamment, explique les principaux argument exposés dans son livre.

Une nouvelle fois, la réaction des autorités du Limousin ne s'est pas fait attendre (voy. ci-dessous). Mesure d'interdiction locale, demande d'interdiction nationale, exigences de poursuites contre l'auteur…

Cette attitude n'est-elle pas suspecte ?

Pourquoi craint-on la contradiction à Oradour ?

Oradour-sur-Glane : La vidéo d'un révisionniste provoque un tollé

Sur le thème provocateur de "50 ans de mensonge", le film de 64 minutes réalisé par un révisionniste bafoue une fois encore la loi française.

Populaire du Centre, 31 janvier 2001

CETTE fois on aura tout vu ! Un révisionniste bien connu propose en ce début d'année une cassette vidéo sur Oradour-sur-Glane, sur le thème " 50 ans de mensonge "

Son " bon de commande " ne manque pas d'audace épistolaire : « *Une main guidée par l'un des meilleurs spécialistes de l'affaire d'Oradour* », propose-t-il en 64 minutes. Et il explique : « *une équipe de professionnels a suivi (l'auteur) sur les lieux du drame elle l'a filmé alors que, dans les ruines de l'église d'Oradour, il montre les constatations qu'il a faites durant son enquête et expose les conclusions qu'il en a tirées.* »

« *Trop, c'est trop !* » écrit l'historien Henri Dernay dans le dernier bulletin de l'association des Amis du musée de la Résistance de la Haute-Vienne (*) où il lance un solennel appel à tous les parlementaires au nom de ses camarades de lutte contre le révisionnisme et la négation des camps de la mort. Car le révisionniste en question n'hésite pas à écrire : « *Il n'existe aucune preuve de l'existence des chambres à gaz homicides dans les camps allemands entre 1933 et 1945* ».

Etrange mansuétude

Le journaliste Henri Dernay, qui ferraille avec beaucoup d'autres contre cet individu (dont la prose a été interdite, on le constate sans beaucoup d'efficacité), s'étonne que de telles publications circulent en France, bénéficiant d'une étrange mansuétude et d'une publicité tombant pourtant sous le coup de la loi.

Alors les anciens résistants, déportés, victimes du nazisme demandent aux élus (parlementaires en particulier) et aux pouvoirs publics de « *faire en sorte que ce ramassis de fascistes et de négationnistes ne bafoue pas plus longtemps les lois d'interdiction en vigueur en France* ».

On sait que le sénateur Jean-Pierre Demerliat est intervenu depuis longtemps sur cette question, mais la société, et ceux qui sont chargés de la défendre, ont beaucoup " oublié ". Le révisionnisme ne se porte pas trop mal, à tel point qu'il a récemment les rôles : les résistants et leurs publications sont désormais la cible préférée de ces nouveaux et dangereux théoriciens qui s'en prennent même au Centre de la Mémoire d'Oradour.

Jean-Pierre MORLON.

(*) *Le*

09/02/2001 12h11 - Général - ORADOUR-REVISIONNISME

Interdiction de vente en Haute-Vienne d'une vidéo révisionniste sur Oradour

LIMOGES, 9 fév (AFP) - Le préfet de Haute-Vienne, Pierre Mutz, a pris un arrêté interdisant "la mise en vente, la distribution et la circulation" dans le département d'une cassette vidéo révisionniste intitulée "Oradour, 50 ans de mensonge", a-t-on appris vendredi à Limoges auprès de la préfecture.

M. Mutz, qui a également demandé au ministère de l'Intérieur la même interdiction pour tout le territoire national, a par ailleurs saisi le procureur de la République de Limoges, afin qu'une action judiciaire pour négation de crimes de guerre soit engagée "dans les meilleurs délais" à l'encontre de l'auteur de la cassette, Vincent Reynouard.

Récemment, le Centre de la mémoire du village martyr d'Oradour-sur-Glane a reçu, en provenance d'Anvers (Belgique), une offre de vente de la cassette.

La même publicité a été expédiée de Rilhac-Rancon (Haute-Vienne) au président de l'Association nationale des familles des martyrs, ainsi qu'à deux rescapés, et au maire de la commune.

Vincent Reynouard, l'auteur de la cassette, a publié en 1977 "Le massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène", interdit de diffusion par le ministère de l'Intérieur le 2 septembre 19997, rappelle dans son communiqué la préfecture de Haute-Vienne.

Le 10 juin 1944, une colonne de la division SS Das Reich remontant vers le front de Normandie avait investi le petit village, situé près de Limoges, dont les 642 habitants avaient été massacrés. Parmi les victimes se trouvaient 245 femmes et 207 enfants, séparés des hommes et enfermés dans l'église, où ils périrent mitraillés et brûlés.

lm/ebe/mnv

AFP

Oradour-sur-Glane

Une cassette révisionniste

«Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise... Il a récidivé. En 94, nous avions pu faire interdire son bouquin qui est un tissu de mensonges, il remet le couvert avec une vidéo qui débite les mêmes âneries. Je suis fatigué de tout ça. Voyez-vous: j'ai 76 ans. On dirait que cette chose va durer toujours, quoi qu'on fasse! Il arrive encore à vendre «ça»... C'est lamentable». Celui qui parle s'appelle Jean-Marcel Darthout, rescapé d'Oradour et ancien président de l'Association des Familles de Martyrs.

La Charente Libre, 4 février 2001

Glane

La vidéo révisionniste interdite

La cassette vidéo intitulée «Oradour, 50 ans de mensonge» dont l'auteur est Vincent Reynouard est interdite de circulation et de vente en Haute-Vienne.

Le préfet de ce département Pierre Mutz vient de prendre une décision en ce sens. Parallèlement, il a alerté le ministre de l'Intérieur en lui suggérant de prendre une décision dans le même sens concernant l'ensemble du territoire national. Le préfet demande au procureur de la République de Limoges d'engager des poursuites.

Cette vidéo de 64 minutes, tournée subrepticement dans les ruines d'Oradour-sur-Glane, tend à accréditer une version du massacre du 10 juin 1944 contradictoire avec tous les témoignages, notamment ceux des rescapés.

«C'est une insulte à la mémoire des victimes», a déclaré le maire d'Oradour, Raymond Frugier. Lui-même et les habitants d'Oradour ont reçu en guise de provocation une publicité et un bon de commande accompagnés des bons vœux de l'auteur. M. Reynouard est un professeur de mathématiques révoqué de l'Education nationale pour propagande révisionniste. Il a publié un livre sur le même sujet qui a été interdit en 1994.

La Charente Libre, 10 février 2001

Le Populaire du Centre, 10 février 2001

Vidéo révisionniste : Le préfet demande l'ouverture de poursuites

PIERRE MUTZ, le préfet de la Haute-Vienne, a pris jeudi un arrêté interdisant la mise en vente dans le département de la cassette vidéo révisionniste sur le massacre d'Oradour-sur-Glane. Ce film de 64 minutes, intitulé « 50 ans de mensonge », a été réalisé par un individu "spécialisé" dans la production de ce type de documents niant la réalité des crimes nazis (notre édition du 31 janvier).

« Les propos tenus dans cet enregistrement constituent vraisemblablement un délit de contestation de crime contre l'humanité », estime-t-on à la préfecture de la Haute-Vienne. Pierre Mutz a donc décidé d'adopter une triple démarche. Dans un premier temps, le représentant de l'Etat a saisi le procureur de la République afin qu'une action judiciaire soit engagée dans les meilleurs délais à l'encontre du réalisateur du film tourné dans l'enceinte même de la cité martyre. En vertu des pouvoirs de police administrative dont il dispose, Pierre Mutz a également pris un arrêté, daté du 8 février, interdisant en Haute-Vienne, *« la mise en vente, la distribution et la circulation de la vidéocassette »*. Le préfet considère, en effet, que par son contenu le film *« constitue une provocation à l'égard des résistants, des familles des victimes du massacre, et des associations locales et départementales qui les représentent »*. Pierre Mutz a enfin demandé au ministre de l'Intérieur de prendre une mesure d'interdiction similaire pour l'ensemble du territoire national.

La cassette est « l'œuvre » (?) d'un certain Vincent Reynouard qui était déjà l'auteur d'un livre sur le même thème, publié en 1997, et qui avait été interdit de diffusion par arrêté du ministre de l'Intérieur. Une offre d'achat de la vidéo, postée d'Anvers, en Belgique, a été envoyée au... Centre de la mémoire d'Oradour. La même publicité est parvenue au président de l'Association nationale des familles des martyrs ainsi qu'à deux rescapés, et au maire de la commune. Mais cette fois, les propositions avaient été expédiées de Rilhac-Rancon, en Haute-Vienne.

V. Reynouard propose, il expose, il n'impose point...

Jugez par vous-même.

Procurez-vous la cassette vidéo de Vincent Reynouard à l'adresse suivante :

V.H.O.

B.P. 60

B-2600 BERCHEM 2

Prix : 135 F

BELGIQUE

Le 16 février 2001
[revue et corrigée le 31 mars 2001]

LETTRE OUVERTE À PIERRE MUTZ
par Vincent Reynouard

Monsieur le Préfet,

Une dépêche de l'AFP en date du 9 février 2001 m'a appris que vous veniez d'interdire, dans tout le Limousin, « *la mise en vente, la distribution et la circulation* » de ma cassette vidéo intitulée : *Le massacre d'Oradour, cinquante ans de mensonges officiels* ; de plus, vous auriez demandé aux autorités d'étendre cette interdiction à tout le territoire et de me poursuivre pour « négation de crimes de guerre ».

Moins de quatre ans, donc, après mon livre : *Le massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, ma cassette se voit à son tour frappée par un arrêté similaire[1].

D'un point de vue purement intellectuel, cette interdiction rapide me satisfait. Elle confirme en effet que les autorités d'Oradour n'ont rien de probant à m'opposer et que pour sauver une thèse historique insoutenable, seule leur reste la censure brutale.

Des rodomontades qui n'accusent que leurs auteurs

Afin, probablement, de cacher leur sentiment d'impuissance, ces autorités répètent — et font répéter — que la thèse officielle du massacre d'Oradour n'est pas susceptible d'être remise en question. Dans un court article consacré à ma cassette, *Le Parisien Libéré* a écrit : « *Les faits historiques ont pourtant, depuis, été largement prouvés* » ; « *Un Centre de la mémoire a de plus été inauguré [...] qui démontre, s'il en était besoin, la véracité de cet acte barbare* » (voy. Annexe). De son côté, l'ancien président de l'Association nationale des Familles des Martyrs d'Oradour (AFMO), Jean-Marcel Darthout, a déclaré que mon livre était « *un tissu de mensonges* » et que dans ma cassette, je « *débit[ais] les mêmes âneries* » (*La Charente Libre*, 4 février 2001).

Toutes ces rodomontades ne sauveront pas la thèse officielle, bien au contraire. Car les gens de bon sens — il y en a encore et c'est à eux que je m'adresse — se diront : « Si les faits sont prouvés et si V. Reynouard n'est qu'un âne qui nie l'évidence, pourquoi cet empressement à demander — et obtenir — l'interdiction de ses travaux dès qu'ils paraissent ? Que craignent les autorités d'Oradour ? ».

En 1816, Th. Jefferson a écrit : « *L'homme qui ne craint pas la vérité n'a rien à craindre du mensonge* ». Si, vraiment, les autorités d'Oradour étaient honnêtes, elles ne se démèneraient pas pour obtenir l'interdiction de mes travaux sur tout le territoire. Au contraire, elle en encourageraient l'étude afin que tout le monde puisse juger, sur pièce, l'ineptie de mes conclusions.

Peut-être tenterez-vous de justifier ces mesures d'interdiction en déclarant que, comme tous les révisionnistes, je sais habilement dissimuler mes mensonges sous le masque de la scientificité et qu'ainsi, de nombreuses personnes pourraient être trompées au point de croire ce que j'avance. Loin, donc, d'être un aveu de désespoir, les initiatives des autorités à l'encontre de mes travaux seraient des mesures de protection publique.

Admettons, mais il faut cohérent : on ne peut, d'un côté, promouvoir la démocratie en prétendant que le peuple est assez sage pour gouverner — *via* des représentants — et, de l'autre, interdire des travaux historiques au motif que ce même peuple pourrait être trompé par d'obscurs libres chercheurs qui nient l'évidence.

En outre, je connais une méthode très efficace pour confondre un menteur qui sait habilement se dissimuler : c'est de le convier à un débat, afin de le confronter directement à ses contradicteurs.

Ce débat, Monsieur Mutz, pourquoi ne l'organisez-vous pas ? Qu'attendez-vous pour saisir l'occasion que je vous offre de me confondre publiquement ?

Je sais qu'en 1987, Pierre Vidal-Naquet a écrit : « *On peut et on doit discuter* sur *les "révisionnistes" [...], on ne discute pas* avec *les "révisionnistes"* »[2]. Il y a quelques semaines encore, Jacques Tarnero, auteur du documentaire intitulé : *Autopsie d'un mensonge (le négationnisme)* a déclaré :

> Le parti était pris de ne pas leur donner la parole [aux révisionnistes], de ne pas les interviewer, de ne pas discuter avec eux. On discute d'eux, mais pas avec eux. Il n'était pas question d'entamer l'ombre d'un soupçon de dialogue ou de débat avec ces gens-là. Si à un moment j'ai laissé Henri Roques s'exprimer c'est pour laisser entendre le grotesque de ses propos [*Cinéduc*, n° 6, janvier 2001, p. 9].

Les anti-révisionnistes prétendent justifier cette règle de conduite en disant que débattre avec les « négateurs » serait légitimer leurs thèses et reconnaître qu'ils formeraient une école historique alors qu'ils ne méritent pas d'être appelés « historiens » et que leurs thèses sont un ramassis de mensonges habilement déguisés.

Au cas où, dans le Limousin, on serait tenté de reprendre cette argumentation, je dis dès maintenant qu'elle est sans valeur, car elle consiste à prendre pour principe et base certaine ce qui est justement en discussion. C'est au terme d'une confrontation entre mon équipe et les historiens officiels qu'on pourra dire quel camp sert la vérité. On n'est pas autorisé à le dire avant, et ce n'est pas l'une des parties en cause qui peut le dire.

Reste l'argument selon lequel l'expression de mes thèses constituerait « *une provocation à l'égard des résistants, des familles des victimes du massacre, et des associations locales et départementales qui les représentent* » ; ce sont les termes de votre arrêté d'interdiction repris dans la presse locale (*Le Populaire du Centre*, 10 février 2001, p. 2, voy. annexe). « *Quant aux descendants des familles entières disparues dans le massacre, ils ne trouvent pas leurs mots pour marquer leur indignation* », a-t-on également pu lire dans *Le Parisien Libéré*.

Ma réponse se fera en deux temps.

Tout d'abord, je souligne que — même à supposer vraie l'histoire officielle — les gardiens de la Mémoire d'Oradour sont mal placés pour donner des leçons. En effet, la tragédie du 10 juin 1944 a été exploitée pour accabler non seulement la Waffen SS, mais aussi... le peuple allemand tout entier, en des termes qui, s'ils étaient appliqués à d'autres, tomberaient sous le coup des lois dites « antiracistes ». En 1945, l'Office français d'édition publia un dossier sur le drame, dossier qui se terminait ainsi :

> « [L'Allemand] tue consciencieusement d'abord, puis joyeusement, puis avec une sorte d'ivresse, tous ceux qui ont la malchance de se trouver dans telles limites arbitrairement choisies ; où exerce sa "Schadenfreude" sa joie de faire le mal [...] telle est cette race d'homme qui, périodiquement, refleurit sur l'Allemagne, au cours de ces irrésistibles remontées de préhistoire, dont le nazisme n'a été que la manifestation la plus récente. Ce redoutable mystère de l'âme germanique ne mérite-t-il pas un instant de méditation ? [3]

De son côté, Franck Delage — auteur du livre intitulé : *Oradour, ville martyre* — écrivait :

> La doctrine farouche qui a forgé pour la guerre vingt générations d'Allemands leur a inculqué le mépris absolu de ce qu'enseignent la conscience humaine et la conscience chrétienne, la morale naturelle et la morale religieuse. [2]

Quant à l'Association nationale des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane, elle déclarait, dans son ouvrage officiel : « *Les Allemands se distinguent des autres peuples par un goût délirant de la torture, de la mort et du sang* »[5].

Pourtant, de très nombreux faits historiques sont connus, qui viennent contredire la thèse selon laquelle l'« âme germanique » serait par essence sanguinaire et immorale. Je rappelle par exemple que, durant la guerre de 1870, de très nombreux blessés français furent charitablement secourus par les Allemands. Dans son livre *Souvenir d'un blessé*, M. Hector Malo a écrit :

> La supériorité de l'organisation médicale allemande, je l'ai éprouvée personnellement à Pont-à-Mousson. Au milieu des blessés français et bavarois, circulaient des infirmiers volontaires, des chevaliers de Saint-Jean, des diaconesses, des sœurs de charité accourues de Wurtenberg, de la Bavière, car tandis que chez nous (en France), on avait opposé mille empêchements à l'initiative particulière [...] en Allemagne, au contraire, on avait sollicité l'organisation d'ambulances libres qui suivaient l'armée et venait en aide aux ambulances militaires.
> Après Forbach et Froeschwiller, ces volontaires de la charité admirablement organisés, pourvus de tout, étaient accourus sur le champ de bataille, et, grâce à eux, les blessés avaient été secourus avec intelligence sans qu'on tînt compte de leur nationalité. Sans eux, combien de nos malheureux soldats seraient morts abandonnés [...]. Pour moi et mes camarades, la vérité est que nous avons été traités aussi bien que possible, avec compassion et même sympathie.

En novembre 1983, dans *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, le colonel H. Ramé expliqua que son père, lieutenant lors de la guerre de 1870, avait été fait prisonnier lors de la reddition de Metz et emmené en captivité à Hambourg :

> Il y fut prisonnier sur parole, logé chez l'habitant à l'aide d'un billet de logement. Il m'a raconté, dans ma prime jeunesse, qu'il faisait du patin à glace sur le lac gelé du centre de la ville, avec des jeunes filles de la bonne société hambourgeoise [*L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, novembre 1983, p. 1128].

Aujourd'hui, il est malhonnête d'oublier qu'en 1940, lors de la débâcle française, de nombreux civils français et belges ont été sauvés par l'Assistance populaire national-socialiste, la N.S.V. Dans une France qui avait sombré dans l'anarchie, la NSV réquisitionna des vivres, organisa des distributions et s'occupa de remettre de l'ordre. Là encore, la place me manquant, je ne citerai que deux exemples : au Havre, où avaient échoué des milliers des réfugiés venus des régions du Nord, cette association parvint à sauver 1 500 demi bœufs et 500 moutons, 7 000 caisses de pommes 25 000 caisses de conserves de fruits et légumes, 10 000 caisses de pois etc. grâce auxquels les habitants du Havre, mais aussi les réfugiés de Rouen, Fécamp, Yvetot, Amiens, Compiègne et Beaumont purent être nourris (*Les Hommes au Travail*, n° 8, octobre 1942, p. 10). A Abbeville, deux infirmières de la NSV aidées de deux assistantes soignèrent en un après-midi 300 enfants de moins de deux ans que comptait un flot de réfugiés (*Id.*). Des cliniques de fortunes furent installées un peu partout et des véhicules sillonnèrent les régions afin de venir en aide aux civils.

Dans son livre intitulé : *Le Guerre du Mensonge*, Paul Allard a écrit :

> J'ai vu ! Qui d'entre nous ne racontera pas son anecdote personnelle commençant par « J'ai vu... ».
> J'ai vu des Allemands donner des litres d'essence à des réfugiés [...] pour qu'ils puissent regagner leurs foyers. J'ai vu, dans un petit village de l'Yonne, un médecin allemand passer la nuit auprès d'un jeune Français soudainement atteint, dans la nuit, par le croup [laryngite d'origine diphtérique]. J'ai vu, dans le même village, des soldats allemands distribuer, après les avoir goûtés, des bonbons aux enfants [...]. Nous avons tous vu des Allemands donner des habits civils à certains de nos prisonniers pour qu'ils puissent rentrer aussitôt chez eux. Nous avons tous vu les soldats allemands céder leur place dans le métro et se ranger sur les côtés du trottoir pour laisser passer les femmes [*La Guerre du Mensonge*, éditions de France, 1940, p. 264].

Le nom d'André Soyer ne vous dit probablement rien, M . Mutz. C'était un sergent qui, lors de la campagne de France, fut transporté mortellement blessé dans un hôpital militaire allemand. Sachant qu'il allait mourir, il demanda l'autorisation de revoir une dernière fois sa femme. Les autorités du Reich acceptèrent et le notifièrent à Paris, *via* Genève. La France, cependant, ne donna aucune suite et A. Soyer mourut sans avoir revu son épouse (voy. Otto Abetz, *Histoire d'une politique franco-allemande, 1930-50*, p. 116].

De même, le nom d'Howard Squire ne vous dit probablement rien. C'était un sergent de la RAF dont l'avion fut abattu, le 26 février 1941, aux environs de Calais. Le pilote ayant réussi à effectuer un atterrissage forcé, il fut fait prisonnier. Afin d'éviter à sa famille des semaines et de semaines d'an-

goisse, les Allemands lui firent écrire un petit mot afin de rassurer ses proches. Ce mot, ils le lancèrent au-dessus de l'Angleterre lors d'une mission suivante. En 1969, la revue *Jägerblatt* publia le fac-similé du message, que je reproduis à mon tour (voy. ci-contre).

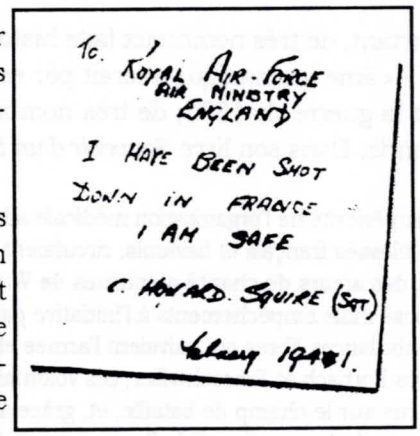
To. / ROYAL AIR-FORCE AIR MINISTRY ENGLAND
I HAVE BEEN SHOT DOWN IN FRANCE
I AM SAFE
C. HOWARD. SQUIRE (SGT)
6 June 1941.

Traduction :
« A la RAF,
ministre de l'Air,
Angleterre.
J'ai été descendu en
France.
Je suis vivant.

Aujourd'hui encore, en Allemagne, de très nombreux anciens combattants vivent avec le sentiment de s'être battus loyalement, en respectant les droits et usages de la guerre ; des familles perpétuent le souvenir des leurs tombés au front avec la conviction qu'ils ne se sont pas comportés comme des criminels. Le 21 mars 2001, d'ailleurs, un Allemand, qui avait eu une copie de la première version de cette lettre entre les mains, m'écrivit immédiatement :

> Il va sans dire que je me compte moi aussi parmi les « très nombreux anciens combattants vivant avec le sentiment de s'être battus loyalement [...] ». J'étais au front de l'Ouest (France, Belgique, Hollande [Arnhem]) aussi bien qu'au front de l'Est (Pologne, Ukraine). En Ukraine, j'ai lutté dans la « HKL » (principale ligne de combat) contre les troupes régulières aussi bien contre des vrais partisans (que nous avons traités en tant que soldats) [...]. En dépit de la cruauté de cette guerre surtout en Pologne et dans l'Union soviétique, nous nous sommes toujours efforcés d'épargner le plus possible les souffrances à la population locale, en Pologne, en Ukraine, aussi bien qu'en France, en Belgique et ailleurs [Lettre de Hans-Rudolf H., de B.-L., original en possession de l'auteur].

Vous êtes-vous déjà demandé ce que peuvent ressentir ces personnes — qui étaient parfois à des milliers de km d'Oradour le 10 juin 1944 — lorsqu'elles se voient mises au ban de l'humanité au motif que leur peuple se distinguerait des autres par un « *goût délirant de la torture, de la mort et du sang* » ? Ne s'agit-il pas là d'une « provocation » à l'encontre d'une nation entière ?

Certes, vous pourrez me répondre qu'à Oradour, le discours a changé et qu'aujourd'hui, on n'y accable plus le peuple allemand tout entier. Peut-être, mais les motifs invoqués pour interdire ma cassette n'en sont pas sauvés pour autant. Vous prétendez que mes thèses constituerait « *une provocation à l'égard des résistants, des familles des victimes du massacre, et des associations locales et départementales qui les représentent* ». Soit, mais derrière cette formule creuse, que me reproche-t-on exactement ?

- d'avoir nié que des centaines de civils soient morts dans la tragédie d'Oradour ? Nulle part, dans mon livre ou dans ma cassette, je n'ai remis en cause le décompte des victimes ;
- d'avoir craché sur la mémoire des femmes et des enfants d'Oradour en disant (comme les enfants) que « c'était bien fait » et qu'ils avaient eu ce qu'ils méritaient ? Je n'en ai jamais eu la volonté et je mets au défi quiconque de me prouver le contraire ;
- d'avoir nié les souffrances des victimes ? Dans mon livre, j'ai écrit : « *il ne saurait être question d'oublier la souffrance de toute cette population arrachée à la vie dans des conditions terribles* » avant d'ajouter : « *la simple évocation de ces scènes terribles fait monter en nous compassion et respect* » (p. 330) ;
- d'avoir réclamé l'oubli de cette tragédie ? Dans mon livre, j'ai écrit : « *notre objectif n'est pas la dévalorisation du site d'Oradour [...]. La tragédie survenue dans le bourg appartient à l'Histoire de France et même européenne. Il ne saurait être question de l'effacer* » (p. 333).

Non, ce que l'on me reproche, c'est d'avoir déclaré que les femmes et les enfants d'Oradour avaient été des « *victimes indirectes de la "Résistance", et plus particulièrement de la Résistance communiste armée* » (p. 331). En effet, poursuivais-je, sans les bandes de maquisards, il n'y aurait eu ni enlèvement de Kämpfe (Waffen SS kidnappé la veille du drame par l'équipe de Jean Canou), ni incursion des SS à Oradour, ni dépôt de munitions pour exploser sous les combles de l'église (explosion qui a été la cause directe du drame).

Voilà donc mon « crime » suprême : en contestant que la mort des civils à Oradour ait été due à la « barbarie nazie » et en rappelant la responsabilité de la Résistance armée, je ne me suis attaqué au *message politique* que sous-tend l'histoire officielle du drame du 10 juin 1944.

Car il est indéniable que, depuis juin 1944, la tragédie survenue dans ce petit village du Limousin a été « récupérée ».

Dès 1944, la thèse officielle du drame d'Oradour a été utilisée pour appeler à la vengeance. « *Pas de pitié. Pas de quartier*, lançaient les auteurs d'un tract anonyme diffusé fin juin 1944. *Faisons payer aux Barbares, aux Huns de notre époque, le prix de leurs crimes sadiques. Il faut que le boche paye. Il paiera* ». Quelques semaines plus tard (août 1944), le mensuel *Les Lettres Françaises* publia en première page un poème intitulé « Oradour » et dans lequel on lisait : « *Oradour honte des hommes/ Oradour honte éternelle/ Nos cœurs ne s'apaiseront/ Que par la pire vengeance/ Haine et honte pour toujours* »[6].

Aujourd'hui, ce genre de discours n'est plus tenu. Toutefois, Oradour reste utilisé pour véhiculer un message politique. Dans le Limousin, d'ailleurs, on ne s'en cache pas. Rappelons que dès 1996, le sénateur de la Haute-Vienne, Jean-Claude Peyronnet, a annoncé que l'objectif du Centre de la mémoire d'Oradour serait « *de mettre, autant que possible, le passé au service du présent* » (*Ibid.*, p. 3). Quatre ans auparavant, dans une brochure intitulée : *Oradour-sur-Glane. Le drame heure par heure*, un rescapé de la tragédie, Robert Hébras, a écrit : « *souhaitons de tout cœur, qu'elles [les ruines d'Oradour] permettent de ne pas oublier les ravages qu'engendrent le fanatisme et l'intolérance* »[7]. Dans les ruines, M. Lamaud (un guide) tient un discours similaire, s'adressant aux jeunes pour qu'ils soient vigilants et rejettent les idéologies de haine. Certes, aucune idéologie n'est citée nommément, mais le fait que ces discours soient tenus à Oradour (qui reste le « symbole de la barbarie nazie ») et qu'au Centre de la mémoire, on ne trouve aucun exposé sur les massacres commis par les « démocraties » — qu'elles soient libérales ou populaires — (massacres de la Révolution française, élimination des Indiens d'Amérique du Nord, guerres d'agression américaines, camps de concentration anglais en Afrique du Sud au début du siècle, génocides communistes [en Ukraine, chez les Koulaks, au Cambodge, en Chine...], villes allemandes et japonaises englouties ou atomisées, viols massifs d'Allemandes par l'Armée rouge, atrocités américaines au Vietnam, crimes de guerre des alliés en Irak etc.) démontre que derrière une apparente neutralité, le message véhiculé reste passablement orienté ; ce que l'on y dénonce, ce sont les idéologies qualifiées de « fascisantes ».

Les fanatiques de la Mémoire veulent si peu entendre parler des crimes des « bons » qu'Henry Demay (l'homme qui m'insulte de mois en mois dans les colonne du Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne) m'a reproché d'avoir évoqué les camps de concentration britanniques en Afrique du Sud. Commentant notre brochure sur le sujet, il a écrit :

> [...] à propos de V. Reynouard, lui et sa « bande » continuent à sévir, en toute impunité, et avec la même arrogance. Leur haine viscérale (et pour cause !) des adversaires du IIIe Reich ne connaît plus de limites. A preuve : le titre d'une brochure récente : « *30 juin 2000 – Il y a cent ans... Les Britanniques enfermaient des dizaines de milliers de femmes et d'enfants dans des camps de concentration* » (c'était... en Afrique du Sud) [*Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne*, n° 51, troisième trimestre 2000, p. 10].

Pour H. Demay, donc, parler sans cesse des « camps nazis », c'est faire œuvre de pédagogie utile pour l'avenir. Mais oser parler des camps de concentration britanniques, c'est faire preuve d'une « haine viscérale sans limite ».

Ce fait ne me surprend pas, car si les armes se sont tues en 1945, la guerre continue depuis, sur le plan idéologique. Elle continue par la volonté des Alliés qui, non contents d'avoir forcé la citadelle allemande, voulaient également forcer les consciences en convainquant les peuples que le national-socialisme (et tout ce qui lui était apparenté) représentait le mal absolu. Tel fut le principal objectif du premier procès de Nuremberg. Dans une lettre privée datée d'avril 1946, Sir Normann Birkett, juge suppléant au Tribunal de Nuremberg, déclara : « *le procès n'est un procès judiciaire que par la forme mais*

son importance principale est politique »[8]. Trois mois plus tard, le 26 juillet 1946, alors qu'en Europe, le canon avait cessé de tonner depuis plus d'un an, le procureur général américain à Nuremberg déclara : « *Les Alliés sont encore techniquement en guerre contre l'Allemagne, quoique les institutions politiques et militaires de l'ennemi aient disparu. En tant que Tribunal militaire, nous poursuivons l'effort de guerre des nations alliées* » (*TMI*, XIX, 415).

Depuis, la guerre idéologique contre les « fascismes » continue, avec comme arme principale l'incessant rappel des « crimes nazis » par le biais de livres, de films, d'expositions et de musées. « *Voyez ce que les nazis ont fait*, lance-t-on aux jeunes générations, *souvenez-vous en car ceux qui oublient le passé sont condamnés à le revivre et soutenez la démocratie qui est votre seul rempart contre le fascisme renaissant* ». Le Centre de la mémoire d'Oradour s'inscrit dans cette vaste opération de propagande idéologique orchestrée par les « démocraties ». Celles-ci ont été jusqu'à établir une nouvelle morale — à base d'universalisme — qui, prétendent-elles, permettrait d'éviter le retour de l'horreur. Maurice Bardèche avait raison lorsque, dès 1948, il écrivait :

> La condamnation du parti national-socialiste va beaucoup plus loin qu'elle n'en a l'air. Elle atteint, en réalité, toutes les formes solides, toutes les formes géologiques de la vie politique. Toute nation, tout parti qui se souviennent du sol, de la tradition, du métier, de la race sont suspects. Quiconque se réclame du droit du premier occupant et atteste des choses aussi évidentes que la propriété de la cité offense une morale universelle qui nie le droit des peuples à rédiger leurs lois. Ce n'est pas les Allemands seulement, c'est nous tous qui sommes dépossédés[9].

L'ennui est qu'en recyclant les allégations diffusées pendant la guerre par les officines de propagande anti-allemandes, les vainqueurs ont repris à leur compte de nombreux bobards. Dès lors, il était immanquable qu'un jour, des jeunes qui refusent la tyrannie de cette nouvelle morale universelle s'interrogent, vérifient et découvrent que depuis 56 ans, on nous ment.

En diffusant ma cassette vidéo, j'ai conscience de prendre part, du côté des vaincus, à cette guerre idéologique qui se poursuit depuis 56 ans. En interdisant ma cassette en Haute-Vienne, en demandant son interdiction sur tout le territoire et en réclamant des poursuites à mon encontre, vous agissez en soldat au service des vainqueurs de 1945. C'est de bonne guerre et je ne vous en veux pas. Mais au nom du Ciel, assez d'hypocrisie. Car dans cette affaire :

- qui manque de respect aux victimes : ceux qui cherchent objectivement les circonstances de leur mort ou ceux qui mentent et les prostituent afin qu'elles servent un idéal politique ?
-
- qui véhicule la haine : ceux qui — comme nous — dédient leur livre « *à toutes les victimes civiles de la seconde guerre mondiale. En particulier aux femmes et aux enfants d'Oradour-sur-Glane, de Dresde et d'Hiroshima* » ou ceux qui écrivent que « *Les Allemands se distinguent des autres peuples par un goût délirant de la torture, de la mort et du sang* » ?

Les gardiens de la Mémoire sont aujourd'hui trop englués dans leurs mensonges et dans leurs contradictions pour pouvoir soutenir la lutte. Dans un article publié le 31 janvier dernier, Jean-Pierre Morlon a constaté que le révisionnisme « *a renversé les rôles* » :

> les résistants et leurs publication sont désormais la cible préférée de ces nouveaux et dangereux théoriciens qui s'en prennent même au Centre de la Mémoire d'Oradour [*Le Populaire du Centre*, 31 janvier 2001, p. 2].

Et pourquoi en serait-il autrement ? Les révisionnistes, eux, ont travaillé ; ils ont amassé les armes intellectuelles ; il ont mis en place un véritable arsenal. Aujourd'hui, ils le mettent à profit pour attaquer, de front, les mensonges. La vérité est en marche ; rien ne pourra l'arrêter, ni les lois, ni la répression, ni les arrêtés d'interdiction. A ce sujet, je tiens à vous dire que le VHO tiendra aucun compte de votre récent arrêté d'interdiction. Nous hésiterons d'autant moins à le violer que, s'adressant aux jeunes, Lucie Aubrac a écrit : « *La désobéissance volontaire fait partie de l'esprit résistant* »[10]. Sachant que

nous sommes les nouveaux résistants — au Nouvel ordre mondial —, nous suivrons les enseignements de L. Aubrac...

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments choisis.

Vincent Reynouard

Notes :

(1) : Mon livre a été interdit de mise en vente, de distribution et de circulation par un arrêté du 2 septembre 1997.

(2) : Voy. Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire* (éd. La Découverte, 1987), pp. 9-10.

(3) : Voy. *Oradour-sur-Glane* (Office Français d'Édition, 1945), p. 117.

(4) : Voy. F. Delage, *Oradour. Ville Martyre* (éd. Mellottée, mars 1945), p. 60

(5) : Voy. *Oradour-sur-Glane. Vision d'épouvante* (Lavauzelle Graphic, première édition de 1945, réédition de 1970), p. 132.

(6) : Ces deux documents sont reproduits dans le catalogue de l'exposition intitulée : « La mémoire d'Oradour » (juin-septembre 1996), voy. pp. 69 et 73.

(7) : Voy. R. Hébras, *Oradour-sur-Glane. Le drame. Heure par heure* (éd. CMD, 1992), p. 36.

(8) : Voy. Werner Manser, *Nuremberg : A Nation on Trial* (éd. Scribner's, 1979), pp. 281-2.

(9) : Voy. M. Bardèche, *Nuremberg ou la terre promise* (éd. des Sept Couleurs, 1948), p. 55.

(10) : Voy. L. Aubrac, *La Résistance expliquée à mes petits-enfants* (éd. du Seuil, janvier 2000), p. 15.

Le Populaire du Centre,
21 mars 2001

ORADOUR-SUR-GLANE

Les résistants remontent à la source belge du négationnisme

Avec un mépris total des interdictions des autorités et de la justice françaises qui frappent ses ouvrages, le négationniste Vincent Reynouard poursuit ses publications depuis la Belgique. Pierre Mutz, préfet de la Haute-Vienne et du Limousin, a demandé en février l'ouverture de poursuites en saisissant le procureur de la République (1) et interdisant la vente des productions écrites ou filmées de l'auteur sur le territoire national.

Dans une autre brochure, sous forme de lettre ouverte au préfet de la Haute-Vienne au ton plutôt cavalier, le révisionniste propose au représentant de l'Etat un débat en affirmant par ailleurs *« qu'il ne tiendra aucun compte de l'arrêté d'interdiction »* qui le frappe. Il va jusqu'à écrire qu'il *« hésitera d'autant moins à violer l'arrêté que, s'adressant aux jeunes, Lucie Aubrac a écrit "la désobéissance volontaire fait partie de l'esprit résistant". »* On voit que le révisionniste sait utiliser les textes !

Il est par ailleurs très bien informé de la vigilance des anciens résistants limousins (possédant semble-t-il un correspondant limougeaud efficace) et poursuit en Hauts-de-Seine des actions aussi scandaleuses qu'à Oradour-sur-Glane. On apprend, dans une récente publication de l'ANACR (2) que Vincent Reynouard a adressé à un collège de ce département et plusieurs autres établissements scolaires une brochure intitulée "Les camps de concentration allemands, 1941-1945" avec pour sous-titre : "Mythes propagés et réalités occultées". Inutile de préciser plus avant...

Vincent Reynouard (3) va plus loin dans la provocation en s'adressant aux étudiants à travers une circulaire, faux intégral, qui reprend une citation authentique de Lucie Aubrac habilement trafiquée et portant en guise de signature l'anagramme de la courageuse résistante : Lucienne Curuba. Un comble certes, mais une procédure qui aurait pu abuser des élèves si leurs enseignants n'avaient été vigilants. La circulaire accompagnait une brochure interdite le 27 mars 2000 tout de même envoyée aux établissements le 9 avril. Ce qui étonne dans cette affaire c'est la grande facilité avec laquelle le révisionniste publie, diffuse, utilise le nom d'une résistante très connue sans être inquiété par la justice...

En agissant depuis la Belgique, il bénéficie de la plus grande liberté d'expression. André Baron, vice-président de l'association des Amis du musée de la Résistance de la Haute-Vienne, constate avec ses amis résistants *« que rien ne fait reculer Reynouard »*, en précisant *« si on ne met pas la justice européenne sur cette affaire, on n'éradiquera pas la source en Belgique »*.

« De plus, enchaîne André Baron, *Reynouard nargue désormais tout le monde au départ de France et continue la publicité de sa cassette qui porte quand même le titre de "50 ans de mensonges officiels", ce qui devrait réveiller les autorités mises en cause. »* André Baron souligne également les erreurs historiques de la brochure faisant *« l'apologie du nazisme avec l'interview d'un ancien SS de la Das Reich* (qui n'était pas à Oradour) *mais nie formellement le massacre qu'il considère contraire à l'honneur du soldat allemand ! »*

Voilà du grain à moudre pour les enquêteurs chargés du dossier d'Oradour-sur-Glane...

J.-P. M...

---

(1) *« Le Populaire du Centre » du 10 février 2001.*

(2) *« Le Journal de la Résistance », 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris.*

(3) *Ancien membre du Parti national européen, ingénieur chimiste, il fut employé en qualité de maître auxiliaire dans l'académie de Caen avant d'être nommé professeur titulaire en 95, suspendu en 96 pour avoir diffusé à ses élèves un texte de Robert Faurisson. Il est révoqué en 97 par le ministre François Bayrou. Il demeure en Belgique.* (Source ANACR).

5

LA JUSTICE S'EN MÊLE : PERQUISITIONS, CONVOCATIONS...

Le 16 mai à 6 heures du matin, la Police belge se présenta à mon domicile ainsi qu'aux locaux du VHO. Agissant sur ordre de la Justice française, elle perquisitionna et vida quasiment mon bureau, saisissant au passage de nombreux papiers personnels. Ce fut l'occasion d'apprendre qu'une instruction avait été ouverte contre moi à Limoges pour « apologie de crime de guerre ». Le juge d'instruction chargé de l'enquête, Madame Christine Fourel, avait ordonné ces perquisitions. Le même jour, mon compte en France ainsi que celui de mon épouse furent bloqués (ils le sont toujours aujourd'hui). Peu après, enfin, j'appris que j'étais convoqué le 19 juin 2001 dans le bureau de C. Fourel pour une première audition.

Le lecteur trouvera ci-après :

- Le communiqué du VHO rédigé le 16 au soir ;
- Mon communiqué rédigé le lendemain ;
- Une « *Lettre ouverte à ceux qui, dans le Limousin, organisent la répression antirévisionniste* » ;
- Un extrait d'article paru dans le deuxième numéro du *Révisionniste*. On y trouve un document concernant le blocage de nos comptes et deux autres relatifs aux saisies.

Les chantres de la Mémoire veulent la mort des activistes révisionnistes...

PERQUISITIONS AU VHO

Papiers personnels saisis, ordinateurs saisis, lettres saisies plus de soixante caisses de livre emportées, des mois de travail perdus...

Le 16 mai 2001, à 6 h. du matin, des membres des forces de l'ordre belges ont perquisitionné simultanément aux domiciles personnels de Vincent Reynouard et Siegfried Verbeke, ainsi que dans l'imprimerie du VHO.

Ils agissaient sur l'ordre d'une juge d'instruction de Limoges.

Chez S. Verbeke, ils ont saisi, outre quelques affaires personnelles, les stocks des livres sur Oradour en français et en allemand ainsi que les originaux d'ouvrages révisionnistes. Chez V. Reynouard, c'est beaucoup plus grave. Au terme d'une perquisition de près de quatre heures, allant jusqu'à fouiller dans le sac à main de Madame Reynouard, ils sont partis emportant notamment :

- plus de soixante caisses de livres (des stocks et des livres personnels) ;
- les papiers personnels de V. Reynouard (de l'agenda jusqu'aux factures d'assurances...)
- les deux ordinateurs ;
- les pochettes contenant divers dossiers constitués dans le cadre de recherches historiques (des mois de travail sont donc perdues...).

Cette liste n'est pas exhaustive, car V. Reynouard, absent au moment des faits, n'a pas encore pu faire l'inventaire de tout ce qui manque.

Cette affaire vient quelques semaines après que nous nous soyons aperçus que des pressions étaient exercées sur les banques afin de nous asphyxier financièrement. Depuis plusieurs semaines en effet, celles-ci refusaient d'encaisser tous nos chèques, non seulement ceux rédigés à l'ordre du VHO, mais aussi... les chèques personnels ! De plus, la banque traditionnelle du VHO à Lille demandait *sans raison* la clôture de notre compte, au motif qu'elle nous souhaitait plus entretenir avec nous des relations commerciales (voy. *Le Révisionniste* n° 1, pp. 1 et suivantes).

Or, il faut savoir que ces chèques ont juste eu le temps d'être détruits avant les perquisitions, afin que personne ne puisse mettre la main dessus. Ils sont donc perdus, entraînant pour le VHO un manque à gagner de plusieurs dizaines de milliers de francs (français). Autant dire que nous sommes en faillite...

Répondant à une question de Mme Reynouard, un des inspecteurs a déclaré que la juge d'instruction de Limoges souhaitait entendre V. Reynouard et que s'il ne se présentait pas, un mandat d'amener serait lancé contre lui.

Ce magistrat ne peut agir que suite à une plainte déposée par les chantres de la Mémoire d'Oradour. Il faut donc croire que cette affaire n'en restera pas là et qu'elle débouchera sur un procès. Le VHO s'y prépare et compte bien ne pas adopter un profil bas. Lorsqu'on défend la vérité, on n'en a pas le droit.

V H O
BP 60
B-2600 BERCHEM-2

17 mai 2001

Communiqué de Vincent Reynouard

L'Histoire se répète. Il y a quatre ans, les gendarmes de St-Gildas-des-Bois (petit village de Loire Antlantique où j'habitais alors) ont saisi une partie de mes stocks ainsi que mon ordinateur. Ils agissaient sur ordre d'un juge d'instruction de Saint-Nazaire, saisi d'une plainte parce que mon association (l'ANEC) diffusait le Rapport Rudolf interdit en France.

L'ordinateur que j'avais acheté quelques jours après cette première saisie vient d'être saisi à son tour, par des membres des forces de l'ordre belges cette fois. Celles-ci ont également saisi la quasi-totalité des stocks que j'avais chez moi (livres, brochures, tracts, cassettes vidéo, le tout représentant une cinquantaine de cartons), ainsi que des livres de ma bibliothèque personnelle, mon agenda personnel, mon passeport, mes deux cartes d'indentité (française et belge), mes archives sur Oradour (trois gros cartons), des dossiers de recherche historique et différents papiers personnels (carte de bibliothèque, fiches de paie...). Bref, une véritable razzia.

Si l'on ajoute les chèques détruits (donc que nous ne pouvons encaisser), j'estime la perte à environ 40 000 FF.

Bien que ce soit énorme, je ne me découragerai pas. Lorsqu'on est en guerre, il faut accepter de perdre des batailles. Car c'est bien une guerre que nous menons aux falsificateurs de l'Histoire. Certes, nous agissons sur le terrain des idées et eux nous frappent physiquement, en portant plainte, en faisant interdire nos publications et en lâchant sur nous les chiens de garde du Système. Ils veulent nous faire taire afin que notre message ne parvienne pas aux oreilles de ceux qui sont encore capables de réfléchir. S'ils parviennent à nous décourager, à nous asphyxier, ils auront gagné. .

Mais je le répète, je ne me découragerai pas, car la Vérité vaut bien plus de 40 000 FF. Elle n'a pas de prix. Jeté à terre, je me relèverai et je reprendrai le combat en tirant les leçon de cette défaite afin de ne plus commettre les mêmes erreurs.

Reste maintenant à éviter l'asphyxie. Et c'est ici que votre action est indispensable. Dans un premier temps, j'encourage tous nos lecteurs à consulter leurs relevés bancaires afin de voir si leurs chèques au VHO ont bien été débités. S'ils ne l'ont pas été, qu'ils nous refassent le plus vite possible un chèque à l'ordre de "V R" et qu'ils l'envoient à l'adresse de S. Verbeke (Konigstraat, 13 / B-2000 ANTWERPEN). Les dons sont également les bienvenus, afin de se rééquiper et de réimprimer une partie de ce qui a été saisi.

Enfin, je vous encourage à diffuser la nouvelle partout autour de vous, en invitant les gens à nous contacter et à s'abonner à notre bulletin nouvelle formule. Prix de l'abonnement d'essai (6 numéros) : 200 FF.

Ensemble, faisons en sorte que cette défaite se transforme en victoire... Merci pour votre confiance et votre soutien.

V H O
BP 60
B-2600 BERCHEM-2

LETTRE OUVERTE

de Vincent Reynouard
à ceux qui, dans le Limousin, organisent la répression antirévisionniste

Le 21 mai 2001

Messieurs,

Après les saisies opérées il y a cinq jours, votre cause devient de plus en plus indéfendable.

Certes, vous pourrez sourire en lisant cela. En effet, ce n'est pas chez vous que les chiens de garde du Système sont venus, mais chez moi. Et ce n'est pas contre vous qu'un procès pour « *apologie de crime de guerre* » semble se préparer, mais contre moi. Cependant, je raisonne à long terme. Car dans ce genre d'affaire, nos petites personnes importent peu. Ce qui importe, c'est ce que l'Histoire retiendra. Et que retiendra-t-elle ? Qu'à partir de 1997, une équipe de libres chercheurs a entrepris de contester la version officielle d'un fait ; qu'elle a publié ouvertement un livre ; que ses arguments étaient rationnels ; qu'elle n'a pas prêché la haine ; qu'elle a même tendu la main à ses adversaires ; qu'elle a appelé au débat loyal. Et l'Histoire retiendra que dans le même temps, en face, on a refusé tout débat, on a insulté, on a demandé (et obtenu) des interdictions, des saisies, des procès...

Avez-vous déjà songé aux conclusions qu'en tireront ceux qui, dans une quinzaine d'années, lorsque vous aurez cessé d'empoisonner l'atmosphère avec votre haine partisane, étudieront l'Histoire avec sérénité ? Pouvez-vous croire qu'aucun d'entre eux ne se dira : « Mais que disait donc V. Reynouard pour susciter une telle animosité ? Ses écrits méritaient-ils d'être interdits ? L'auteur méritait-il d'être pourchassé avec une telle violence ? » Pour répondre à ces questions, ces jeunes historiens iront consulter nos publications. Ils compareront nos arguments aux vôtres. Alors ils comprendront pourquoi vous n'aviez pas le choix, pourquoi vous deviez, comme tous les menteurs, faire taire celui qui dénonçait haut et fort vos artifices.

Mais je suis sûr de ne rien vous apprendre en écrivant cela. Cette analyse, vous l'avez faite depuis longtemps. C'est pourquoi plus vos rangs se clairsèment et plus votre propagande auprès des jeunes s'intensifie (visites dans les établissements scolaires, multiplication des concours, voyages pédagogiques dans les « lieux de mémoire »). Car vous n'avez pas le choix : vous savez qu'un jeune qui analysera l'Histoire avec sérénité nous donnera raison. Par conséquent, vous vous démenez afin de léguer aux jeunes générations les mêmes sentiments de haine partisane qui vous animent depuis 1944, afin que, comme vous, elles ne puissent jamais juger avec sérénité. C'est ce que vous appelez « transmettre les valeurs de la Résistance », « passer le flambeau », « garder intacte la Mémoire »[i]. La perpétuation de l'état d'esprit qui règnait à la « Libération », voilà le prix à payer pour maintenir les dogmes officiels et faire admettre au peuple qu'on puisse pourchasser, châtier et ruiner des citoyens uniquement parce qu'ils sont coupables d'exprimer des opinions dissidentes. Certes, les pelotons d'exécution n'existent plus, mais les tribunaux chargés de faire appliquer les lois dites « antiracistes » et « antirévisionnistes » ressemblent aux Cours de Justice qui, après la guerre, fabriquaient à la chaîne des « morts vivants » (citoyens condamnés à l' « indignité nationale »).

Permettez-moi donc de sourire lorsque je vous vois vous présenter en apôtres de la liberté et de la tolérance. Ce que vous souhaitez léguer aux jeunes générations, c'est une société dictatoriale, où l'on pourra certes choisir sa destination de vacances et son programme télé du soir, mais où toute remise en cause des vérités officielles de principe sera sévèrement réprimée.

Ce qui me rassure, toutefois, c'est que vous nous fournissez en même temps les armes pour secouer le joug. Car une fois débarrassé de tout verbiage, ce que vous appelez l'idéal de la Résistance se résume ainsi : « rebellion contre l'autorité » (car Vichy était l'autorité). Dès 1947, Maurice Bardèche écrivait à François Mauriac :

> [...] vous avez semé pour l'avenir un germe de rébellion permanent, vous avez justifié toutes les mutineries à venir. Vous avez fait triompher le principe que, dans toute crise grave, l'individu est désormais juge de l'honneur et de l'intérêt national, qu'il lui est permis de refuser l'obéissance et même de combattre le pouvoir légitime au nom de sa propre conception de l'honneur et de l'intérêt du pays, que non seulement cette rebellion est permise, mais qu'elle est même obligatoire, et que quiconque n'aura pas été rebelle sera poursuivi pour sa loyauté[ii].

Aujourd'hui, vous voilà pris à votre propre piège, car en refusant d'obéir à vos lois et en menant une guérilla intellectuelle, nous ne faisons qu'appliquer les principes par lesquels vous justifiez toutes les actions commises sur le sol national entre 1941 et 1944.

Je sais ce que vous me répondrez : « Nous, nous luttions pour une cause juste. Vous, vous êtes les partisans d'une idéologie criminelle ». Vous avez parfaitement le droit de tenir un tel discours. Mais ce droit implique un devoir : celui de justifier votre assertion et, surtout, de laisser à l'accusé (celui auquel on reproche de soutenir une idéologie criminelle) la possibilité de se défendre *librement*. Or, ce droit, vous nous le refusez. Plusieurs fois, j'ai réclamé un débat avec mes contradicteurs, que ce soit sur Oradour ou, plus généralement, sur le bilan des régimes démocratiques comparé à celui des régimes fascistes. Vous ne m'avez jamais répondu, préférant vous réfugier dans les jupes de la Justice. Ce seul fait démontre votre hypocrisie.

Voilà pourquoi loin de constituer une défaite, mon bureau partiellement vidé (64 caisses d'ouvrages et de papiers personnels saisis, cela se voit) est pour moi une victoire sur le plan intellectuel. Reste à la faire connaître aux gens encore capables de réfléchir. Nous y travaillerons...

Veuillez croire, Messieurs, en l'expression de mes sentiments attristés.

Vincent Reynouard

P.S. : A supposer qu'un jour, les musulmans établis en France (et devenus Français) décident, sur l'injontion d'une quelconque capitale d'un pays arabe, que l'intérêt national est de bâtir une république musulmanne et que face à l'opposition des laïques au pouvoir, ils se livrent au terrorisme, que leur répondrez-vous ?

---

[i] Le 7 juillet 2000, les lauréats de Concours scolaire de la Résistance et de la Déportation furent emmenés au camp du Struthof. A l'issue du voyage, une des élèves déclara : « *Ce fut pour tous une émouvante leçon de mémoire* » (voy. *Le Déporté pour la Liberté*, avril 2001, p. 19). Cette déclaration résume tout. L'utilisation de l'adjectif « émouvante » démontre que durant leur voyage, les jeunes n'ont pas été appelés à réfléchir (comme doit le faire tout historien) mais à ressentir. Voilà d'ailleurs pourquoi la demoiselle n'a pas parlé d'une « leçon d'Histoire », mais d'une « leçon de mémoire ».

[ii] Voy. Maurice Bardèche, *Lettre à François Mauriac* (La Pensée Libre, 1947), p. 64.

LA FAMILLE REYNOUARD DANS LA TOURMENTE

Deux semaines après les perquisitions opérées par la police politique belge, les informations que nous avons pu recueillir confirment la volonté des autorités d'en finir avec V Reynouard et leVHO.

Les comptes bancaires de M. et Mme Reynouard bloqués

Bien qu'installés en Belgique depuis 1999, Vincent Reynouard et son épouse avaient gardé leurs comptes, ouverts au Crédit Agricole lorsqu'ils habitaient en France dans la région de Gap (fin 1998). Une petite somme d'argent nécessaire en cas de besoin y avait été déposée (environ 2 000 FF). Le 24 mai, ils eurent la surprise d'apprendre que depuis le 16 (jour des perquisitions), non seulement leur compte joint, mais également le compte personnel de Mme Reynouard étaient bloqués. En outre, les frais de blocage (1 049,25 FF au total) leur étaient imputés, soit la moitié de leurs maigres économies.

Jamais une telle mesure avait été prise contre l'auteur du *Drame d'Oradour...*, même aux pires moments de la répression, en 1997.

Deux dossiers ouverts contre V Reynouard

Ce même 24 mai, V. Reynouard s'est rendu dans les locaux de la police fédérale belge, chez le commissaire qui avait mené la perquisition à son domicile. Ce dernier l'avait invité à venir, faute de quoi il se verrait dans l'obligation de l'appréhender et de l'emmener de force.

Dans un premier temps, le fonctionnaire déclara au libre chercheur qu'en France, une information était ouverte contre lui par un juge d'instruction de Limoges, Christine Fourel, pour « apologie de crime de guerre ». V. Reynouard se vit alors remettre une convocation au Tribunal de Grande Instance de Limoges, pour y être entendu le 19 juin prochain dans le cadre de l'enquête préliminaire (voy. annexe I). Ce document lui permit d'apprendre qu'il aurait commis le crime d'apologie :

> - en contestant la version historique du drame d'Oradour-sur-Glane et en justifiant l'action des Waffen SS par des argumentaires reposant sur des soi-disant expertises et travaux d'historiens non cités alors que lui-même ne parait pas titulaire de diplômes ou d'expérience dans cette discipline, par des témoignages tronqués ;

MME MARINA REYNOUARD — 18685 — 156
RELEVE COMPTE CHEQUES FRF — M OU MME VINCENT REYNOUARD

NUMERO DE COMPTE	DATE	FOLIO
[redacted]	17 05 2001	1

DATE	VALEUR	LIBELLE	N° PIECE	DEBITS	CREDITS
		ANCIEN SOLDE AU 17 12 99			427,02
		MESURE EXECUTOIRE NOTIFIEE LE 16/05/2001 BLOCAGE : 427,02 LE 16/05			
160501	1605	FRAIS BLOCAGE CPTE CONVERSION -80,00 EUR		524,77	
		TOTAL MOUVEMENTS		524,77	
		MONTANT BLOQUE SUR NOUVEAU SOLDE 427,02			
		NOUVEAU SOLDE -14,90 EUROS		97,75	

VALEUR OFFICIELLE D'UN EURO : 4,55957
ACCEDEZ AVEC VOTRE CODE PERSONNEL AUX SERVICES CREDIT AGRICOLE EN LIGNE (SAUF MINITEL)
CODE MARINA REYNOUARD

Relevé bancaire adressé à M. et Mme Reynouard, avec la mention du blocage du compte de Madame le 16 mai 2001

- en employant des expressions telles que « Oradour, pas un massacre prémédité, une tragédie due à l'impéritie des hommes plongés dans la folie de la guerre » ou « pour en savoir plus, lisez Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène ».

Le commissaire lui remit ensuite un premier inventaire de saisie, long de sept pages et dressant la liste de tout ce que les autorités françaises avaient emmené en France « par valise diplomatique ». Y figuraient notamment les archives accumulées lors des sept ans d'enquête sur Oradour (soit trois gros cartons de livres, documents, photos, films...). Les reverra-t-il un jour ? On peut en douter...

Cette affaire réglée, le commissaire informa V. Reynouard qu'un dossier était également ouvert contre lui en Belgique, au motif que d'importants stocks d'ouvrages révisionnistes et de livres personnels avaient été trouvés à son domicile, alors que l'activisme révisionniste était interdit sur le territoire. Il lui remit alors un nouvel « inventaire des objets emportés », long de six pages (voy. annexe II), et en profita pour lui rendre ses papiers d'identité ainsi que son agenda.

V. Reynouard fut alors interrogé sur les raisons de sa présence en Belgique et sur ses activités dans le domaine de la recherche historique. Le commissaire lui demanda notamment s'il estimait contrevenir à la loi antirévisionniste belge de 1995. Notre collaborateur répondit par la négative, expliquant qu'il s'occupait d'une clientèle française, qu'il postait ses envois de France, et qu'il s'interdisait de s'immiscer dans les affaires intérieures belges (voy. annexe III). Le commissaire enregistra ses déclarations puis le relâcha après lui avoir dit que les documents saisis seraient étudiés et qu'il serait peut-être convoqué une nouvelle fois.

V. Reynouard livré aux autorités françaises ?

Avec ces deux nouvelles affaires, la situation de V. Reyouard en Belgique devient précaire. En effet, la loi belge prévoit que tout étranger déclaré susceptible de troubler l'ordre intérieur peut être reconduit à la frontière. De plus, l'article 52 du Code pénal français stipule que tout Français vivant à l'étranger et contre lequel une information est ouverte peut être mis en détention préventive pour la durée de l'enquête.

V. Reynouard va-t-il être livré aux autorités françaises ? Nos fidèles lecteurs seront bien entendu informés de la suite des événements.

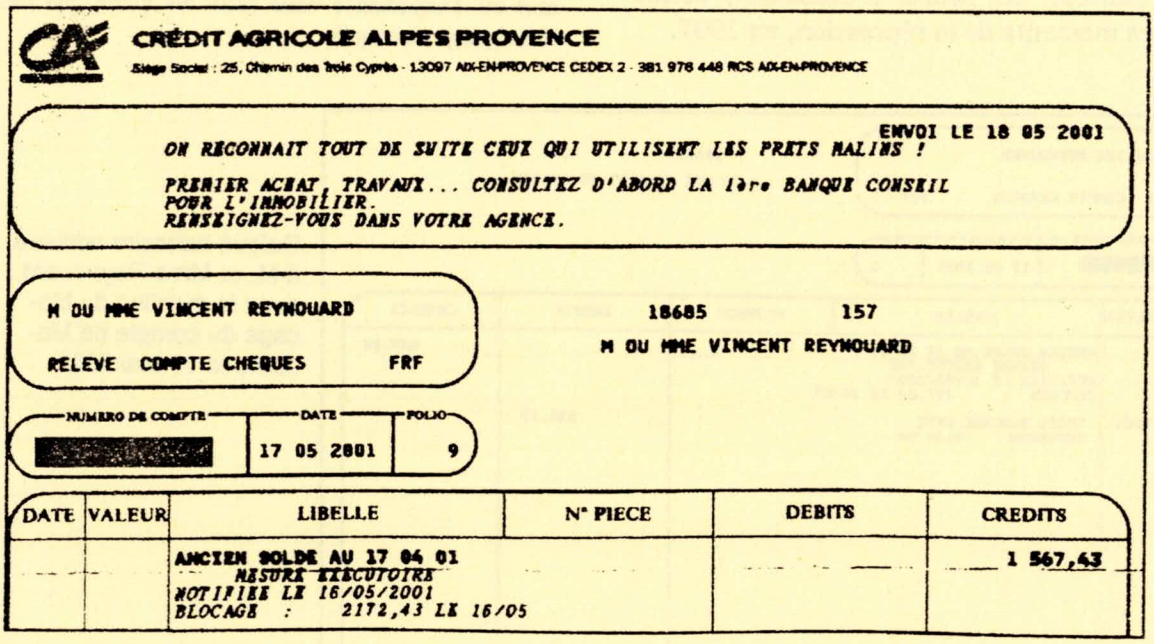

CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE

Siège Social : 25, Chemin des Trois Cyprès - 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381 978 448 RCS AIX-EN-PROVENCE

ENVOI LE 18 05 2001

ON RECONNAIT TOUT DE SUITE CEUX QUI UTILISENT LES PRETS MALINS !

PREMIER ACHAT, TRAVAUX... CONSULTEZ D'ABORD LA 1ère BANQUE CONSEIL POUR L'IMMOBILIER.
RENSEIGNEZ-VOUS DANS VOTRE AGENCE.

M OU MME VINCENT REYNOUARD

RELEVE COMPTE CHEQUES FRF

18685 157

M OU MME VINCENT REYNOUARD

NUMERO DE COMPTE	DATE	FOLIO
[redacted]	17 05 2001	9

DATE	VALEUR	LIBELLE	N° PIECE	DEBITS	CREDITS
		ANCIEN SOLDE AU 17 04 01			1 567,43
		MESURE EXECUTOIRE NOTIFIEE LE 16/05/2001			
		BLOCAGE : 2172,43 LE 16/05			

Annexe I

Convocation de V. Reynouard à Limoges

COUR D'APPEL
DE LIMOGES

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE LIMOGES

CABINET DE
CHRISTINE FOUREL
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INSTRUCTION

N° du Parquet : . 01001002 .
N° Instruction : . 2/01/17 .

CONVOCATION pour PREMIERE COMPARUTION

le juge d'instruction

à

M. REYNOUARD Vincent

né le *à*
de
et de

LETTRE RECOMMANDEE

Limoges, le 16 Mai 2001

Monsieur,

En application de l'article 80-2 du Code de Procédure Pénale, je vous informe que j'envisage votre mise en examen. A cette fin, je vous convoque pour procéder à votre première comparution, dans une information ouverte pour :

AVOIR À LIMOGES, ORADOUR SU GLANE (87) ET EN TOUT CAS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, DEPUIS DÉCEMBRE 2000 JUSQU'AU 1ER MARS 2001, PAR CASSETTE VIDÉO INTITULÉE ORADOUR, 50 ANS DE MENSONGES, MOYEN DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE, FAIT L'APOLOGIE :

- EN CONTESTANT LA VERSION HISTORIQUE DU DRAME D'ORADOUR SUR GLANE ET EN JUSTIFIANT L'ACTION DES WAFFEN SS PAR DES ARGUMENTAIRES REPOSANT SUR DES SOI-DISANT EXPERTISES ET TRAVAUX D'HISTORIENS NON CITÉS ALORS QUE LUI-MÊME NE PARAÎT PAS TITULAIRE DE DIPLÔMES OU D'EXPÉRIENCE DANS CETTE DISCIPLINE, PAR DES TÉMOIGNAGES TRONQUÉS ;

- EN EMPLOYANT DES EXPRESSIONS TELLES QUE ORADOUR, *PAS UN MASSACRE PRÉMÉDITÉ, UNE TRAGÉDIE DUE À L'IMPÉRITIE DES HOMMES PLONGÉS DANS LA FOLIE DE LA GUERRE*, OU *POUR EN SAVOIR PLUS, LISEZ LE MASSACRE D'ORADOUR, UN DEMI SIÈCLE DE MISE EN SCÈNE*;

- DES CRIMES COMMIS LE 10 JUIN 1944 À ORADOUR SU GLANE, QUALIFIÉS DE CRIMES DE GUERRE PAR LES TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT DE BORDEAUX LE 13 FÉVRIER 1953, ET CE EN QUALITÉ D'AUTEUR ET DE DISTRIBUTEUR.

FAITS PRÉVUS ET RÉPRIMÉS PAR LES ARTICLES 23 ET 24 ALINÉAS 1 ET 5 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881

en vertu d'un réquisitoire de M. le Procureur de la République en date du 01 Mars 2001

Vous êtes convoqué le 19 Juin 2001 à 14 heures 30 minutes.

à mon Cabinet sis au TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE de Limoges, Place d'Aine 87031 Limoges, Porte N°: (demander à l'accueil).

Annexe II

Deux pages de l'inventaire des objets saisis au domicile de V. Reynouard le 16 mai 2001

POLICE FEDERALE

INVENTAIRE DES OBJETS EMPORTES

Dossier n°: ~~1006/01 de Mme le Juge d'Instruction HAYEZ de Bruxelles~~
BR 92 66 106871/01. Parquet Bol

Le 16 mai 2001

Lieu :

SJA BRU DIR 3
TEROP
Rue de la Croix de Fer, 77
1000 - BRUXELLES
Tél: 02-507.93.38
Fax: 02-507.93.66

Correspondant: G. GOSEE

Différentes caisses numérotées de 1 à 55 scellées par nous et certifiés contenir dont descriptif ci-dessous.

N° de caisse	Description du contenu		Remarque
1	13 livres intitulés	: Repentance de la repentance	
	12	: Réponse à Taher Ben Jelloun	
	27	: Combien de juifs ont effectivement disparus	
	19	: Réponse à Valérie Igounet	
2	51	: Réponse à Valérie Igounet	
3	7	: Atrocités et crimes commis par les vainqueurs	
	13	: 6/10/39 La force des bellicistes	
	26	: La question juive	
	34	: En 1941 l'Allemagne s'est sacrifiée	
	30	: Injustices au procès de Nuremberg	
4	19	: L'enfer de big brother	
	56	: Le mensonge d'Auschwitz	
	30	: La controverse sur l'extermination des juifs	
5	14	: Le contre rapport Berger	
	43	: Le juif talmudisk	
	55	: Le grand Bornand	
6	125	: Carlos Porter répond à ses accusations	
7	118	: Le nouveau messager automne 97	
	31	: Le nouveau messager hiver 97	
8	35	: La controverse sur l'extermination	
9	33	: Le rapport Rudolf	
10	37	: Auschwitz le premier gazage	
11	21	: La controverse sur l'extermination	
12	25	: catalogue alphabétique des camps...	
	23	: quand Alain Decau raconte...	
	22	: réponse à J.C. Pressac	

41 suite	1 farde: Le droit de vivre 1 farde : Bulletin périodique de la presse allemande 1 paquet de feuilles: Stichting vrij historisch onderzoek 11 feuillets info n°19 12 n°25 15 n° 23-24 42 n°20	
42	50 revues: VHO France Info sept 99 31 juin 99 15 mai 99 2 revues non reliées : Ghetto de Varsovie 1 revue : Nouvelle vision oct 99 46 revues: Nouvelles vision déc 99 +- 50 tracts: Serbie dans létau mondialiste	
43	1 livre: Tu périras sur l'échafaud 1 : Oui à la peine de mort 1 : Hasard de l'histoire 1 : L'argent 1 : Le scandale des disparus 1 : Le sens du conflit 2 livres: La révolution européenne 2 livres : Le sabotage officiel de France 1 livre: Si tu veus la paix 1 : Carnet d'autre siècle 1 : Nous n'irons plus au bois 1 : Les dessous de l'espionnage français 1 : L'attentat Mers-EL-Kebir 1 : La chasse aux bobards 1 : Profanation 1 : Amérique 1 : Le syndrome de Munchausen 1 : La gerbe des forces 1 : Bilan du monde moderne 1 : Grandeur et mysère d'une victoire	
44	1 paquet de tract: Preuve documentaire? Méfiance! 1 paquet de tracts: faut-il interdire les révisionnistes – invitation d'un colloque sur le révisionnisme (automne 99)	
45	1 paquet autocollants: Info révisionniste 29 revues: Nouvelle vision	
46	11 brochures : Photos et plans sur les camps d'exterminations	
47	1 farde : divers documents sur les camps 1 farde avec texte vidéo: Le dernier dandy 4 revues: Commission d'enquête internationale sur les crimes de guerre commis par les USA lors de la guerre du Golf 1 revue: Vrouwpentjesalbum van vlaams oostfronters 1 classeur : courrier et presse concernant le révisionnisme	
48	14 livres: la police de la pensée contre le révisionnisme	

Livres personnels

Annexe III

Q.: Les autorités françaises nous font savoir que vous avez été condamné en FRANCE pour négationnisme. Est-ce exact ?

R.: oui, plusieurs fois.

Q.: Est-ce un motif expliquant votre présence en Belgique ?

R.: non. Après ma révocation comme professeur, j'ai enseigné dans le complètement privé en FRANCE mais ait été escroqué par le directeur. N'ayant plus de ressources et connaissant très bien Mr aussi pour sa générosité, je lui ai téléphoné pour savoir s'il ne connaissait personne pour me louer quelquechose. IL m'a fait savoir que je pouvais occuper un étage de sa maison contre participation aux frais.
Je ne suis donc nullement venu pour me protéger, d'ailleurs dés mon arrivée je me suis inscrit au consulat de FRANCE et à la commune.

Q.: Connaissez vous la loi belge de 23 mars 95 relative au révisionnisme et négationnisme ?

R.: oui.

Q.: Avez-vous le sentiment d'y contrevenir ?

R.: Je ne fais aucun activisme en Belgique même. Je poste même mes brochures depuis la France.
Je ne m'occupe en rien des activités internes de la Belgique.
Je ne suis inscrit auprès d'aucune parti ou mouvement belge.

Q.: Connaissez-vous les antécédants des frères Verbeke en cette matière ?

R.: oui de manière globale.

Q.: Si nous vous comprenons bien, nonobstant vos condamnations pour « négationnisme « vous poursuivez vos recherches, vos études, vos ouvrages en la matière ?

R.: oui, je poursuis de manière ouverte. J'ai toujours signé de mon nom. Je n'ai pas de nom de plume.
J'ai même, dans le cas d'espèce d'Oradour, proposé un débat publique. Proposition restée sans suite.
J'ai agi de même pour mon ouvrage sur les camps, resté sans suite également.

6

JE SUIS PLACÉ SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE ET INTERDIT DE SÉJOUR EN HAUTE-VIENNE

Dans les semaines qui suivirent, la lecture de la presse adverse m'apprit que, depuis février, les autorités du Limousin s'étaient démenées afin que la répression s'abatte sur moi. Le 27 mars, un Sénateur honoraire, R. Laucournet, avait alerté le Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, Jean-Pierre Masseret, afin qu'il agisse. Un mois plus tôt, le Député de la Haute-Vienne Daniel Boisserie avait écrit au Premier Ministre d'alors, Lionel Jospin, afin que celui-ci prenne des mesures.

Le 19 juin, je me rendis dans le cabinet du juge Fourel. Celle-ci me signifia que j'étais désormais placé sous contrôle judiciaire, avec mon passeport saisi pour la durée de l'enquête (il l'est encore aujourd'hui), et que j'étais interdit de séjour en Haute-Vienne (j'y suis encore aujourd'hui).

Nullement abattu par ces tracas, je continuais le combat, répondant aux arguments inepte avancés par les défenseurs de la thèse officielle et renforçant mon argumentation grâce à de nouvelles comparaisons photographiques, comme en témoignent les deux comptes rendus reproduits ci-dessous (extraits du *Révisionniste*, année I, n° 3, pp. 5 à 15, et n° 4-5, pp. 29 à 37 ainsi qu'une planche hors-texte).

AFFAIRE D'ORADOUR...
VINCENT REYNOUARD PLACE SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE ET INTERDIT DE SÉJOUR EN HAUTE-VIENNE

A Limoges le 19 juin

Le 19 juin, répondant à une convocation que nous avons publiée dans notre dernier numéro, Vincent Reynouard s'est rendu à Limoges dans le bureau du juge d'instruction Christine Fourel. Le libre chercheur n'ayant pas choisi d'avocat, Madame le juge s'est contentée — conformément aux dispositions du Code de procédure pénale — de lui signifier qu'il était mis en examen pour « apologie de crimes de guerre » et qu'il serait convoqué à nouveau le 18 septembre prochain pour un interrogatoire. V. Reynouard a tout de même souhaité faire quelques remarques d'ordre général, lesquelles ont été enregistrées par la greffière.

C. Fourel lui a ensuite déclaré que, sachant qu'il résidait en Belgique, elle avait prévu de le mettre en prison préventive le temps de l'enquête (devant elle se trouvait un dossier avec tous les papiers prêts). Toutefois, puisqu'il avait montré sa bonne volonté en se rendant à la convocation et en faisant spontanément quelques déclarations, elle décidait de le laisser repartir libre et se contentait de le placer sous contrôle judiciaire en attendant sa prochaine convocation. L'auteur du livre sur Oradour a donc dû donner son passeport aux autorités (afin de prévenir toute fuite). De plus, il doit élire un domicile en France et prévenir la Justice de tout déplacement supérieur à trois jours. Enfin, il est... interdit de séjour en Haute-Vienne, sauf pour répondre aux convocations de l'autorité judiciaire (voy. annexe I).

Deux articles de journaux

Trois jours après l'audition de Vincent Reynouard, deux journaux locaux, *Le Populaire du Centre* et *L'Écho du Centre* ont informé leurs lecteurs que le libre chercheur s'était rendu à Limoges (ci-contre).

Oradour : L'auteur de la vidéo révisionniste mis en examen

Vincent Reynouard, l'auteur de la vidéo révisionniste sur le massacre d'Oradour-sur-Glane, a été mis en examen pour apologie de crime de guerre par le juge d'instruction limougeaud Christine Fourel.

Entendu en fin de semaine dernière, il a été placé, à l'issue de son audition, sous contrôle judiciaire. Auteur d'un livre sur le même thème, cet ancien professeur d'histoire, âgé aujourd'hui de 31 ans, avait réalisé le film dans l'enceinte même d'Oradour.

Intitulé "50 ans de supercherie", ce film d'une durée de 64 minutes avait même été proposé à l'achat aux familles des victimes... Elles avaient immédiatement alerté les autorités au début de l'année.

Le préfet de région, Pierre Mutz, avait pris, début février, un arrêté interdisant la mise en vente de la cassette dans le département de la Haute-Vienne et avait demandé au procureur de la République, Pierre Billard, d'engager une action judiciaire à l'encontre de son auteur (notre édition du 10 février).

Au début du mois de mai, la juge d'instruction Christine Fourel, assistée des officiers du SRPJ de Limoges, prenait part à des perquisitions menées à Bruxelles et Anvers par un magistrat belge. Pas moins de 64 cartons de livres étaient emmenés par les autorités, dont 300 exemplaires de l'ouvrage "Le massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène" et 175 exemplaires de sa version allemande.

Une convocation devant le juge d'instruction limougeaud avait été remise à cette occasion à Vincent Reynouard. Semblant assumer son œuvre révisionniste, ce dernier s'est donc présenté en fin de semaine dernière à Limoges devant la juge.

Mis en examen et placé sous contrôle judiciaire, il devrait être de nouveau entendu sur le fond de l'affaire ultérieurement, le temps pour lui de préparer sa défense.

Vincent Reynouard avait déjà été inquiété par le passé pour des faits similaires, alors qu'il était encore professeur d'histoire en Normandie. Il avait, à l'époque, été condamné à 6 mois de prison avec sursis.

F. L.

Faits divers et justice

Justice

Révisionniste mis en examen

Le 9 février dernier, le préfet de Haute-Vienne, Pierre Mutz, a pris un arrêté interdisant "la mise en vente, la distribution et la circulation" dans le département d'une cassette vidéo révisionniste intitulée "Oradour, 50 ans de mensonge" et a, par ailleurs, saisi le procureur de la République de Limoges, afin qu'une action judiciaire pour négation de crimes de guerre soit engagée "dans les meilleurs délais" à l'encontre de l'auteur de la cassette, Vincent Reynouard.

Une publicité, en provenance d'Anvers (Belgique), proposant la vente de cette cassette avait été adressée quelques jours avant au Centre de la mémoire du village martyr d'Oradour-sur-Glane. En avril dernier, Christine Fourel, juge d'instruction de Limoges a qui l'instruction de ce dossier a été confiée s'est rendue en Belgique, au siège de la société d'édition. Mardi, elle a reçu l'auteur, Vincent Reynouard, 30 ans, professeur de mathématiques en classes de BEP au lycée d'enseignement professionnel (LEP) de la Côte Fleurie à Honfleur, qui a été suspendu de ses fonctions en avril 98. La magistrate lui a signifié sa mise en examen pour apologie de crimes de guerre. Il a été laissé en liberté mais placé sous contrôle judiciaire lui interdisant, notamment de séjourner en Haute-Vienne. Son passeport lui a été retiré.

Je passerai rapidement sur les erreurs et les omissions concernant l'auteur. Le *Populaire...* parle de lui comme d'un « *ancien professeur d'histoire* » (alors qu'il était professeur de mathématiques & sciences physiques) et l'*Écho...* déclare qu'il a été « *suspendu de ses fonctions en avril 1998* » alors qu'en vérité, il a été purement et simplement révoqué en avril 1997. La différence est de taille, car si l'enseignant suspendu continue à recevoir son traitement (amputé ou non), celui qui est frappé par un arrêté de révocation pour faute grave se retrouve du jour au lendemain privé de salaire et dans l'impossibilité de toucher des allocations chômage.

Plus intéressante est la remarque du *Populaire...* qui a écrit : « *Semblant assumer son œuvre révisionniste, [V. Reynouard] s'est donc présenté en fin de semaine dernière à Limoges devant la juge* ». Probablement victime de la propagande qui présente les révisionnistes comme des menteurs, le journaliste paraît avoir peine à croire qu'un libre chercheur ne se dérobe pas et qu'il accepte de s'expliquer devant un juge. Il devra cependant se faire à cette idée, car V. Reynouard ne craint pas la confrontation, bien au contraire. Certes, il aurait préféré un débat loyal et serein ; mais si la confrontation doit se dérouler dans une ambiance surchauffée au tribunal de Limoges, il l'acceptera. Quand on est persuadé de défendre la vérité, on ne craint que le silence...

En marge de l'affaire

Les menteurs en pleine contradiction

Dans leur dernière livraison, les *Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne* ont publié des documents relatifs à l'affaire provoquée par la diffusion de notre cassette vidéo sur le drame d'Oradour-sur-Glane. Il s'agit, outre du texte intégral du décret d'interdiction pris le 8 février dernier par le préfet de Haute-Vienne, de quatre lettres d'élus de la nation.

Nous les reproduisons intégralement afin que nos lecteurs puissent en prendre connaissance (voy. annexe II). On y découvre que le député de la Haute-Vienne Daniel Boisserie a décidé de partir en croisade pour « *couper la tête de l'hydre* » (révisionniste). Pour cela, il n'hésite pas à mentir en prétendant que notre cassette vidéo « *conteste ce crime contre l'humanité* », alors que le drame d'Oradour a été jugé comme un crime de guerre. Ce mensonge n'est pas innocent, car en parlant de négation d'un crime contre l'humanité, on pouvait espérer obtenir des poursuites immédiates en vertu de la loi Fabius-Gayssot. Mais la ficelle était un peu grosse, d'autant que dans son arrêté d'interdiction, le préfet de Haute-Vienne avait logiquement parlé d'une cassette dont le contenu « *relève de la négation des crimes de guerre* ». L'ennui est qu'aucune loi ne réprime en France une telle négation. Pourtant, il fallait impérativement engager des poursuites contre l' « *odieux révisionniste nommé Vincent Reynouard* » (*dixit* le sénateur R. Laucournet). Voilà pourquoi les autorités ont finalement choisi de le mettre en examen pour « *apologie de crimes de guerre* ». Aujourd'hui, donc, le libre chercheur se voit accusé de faire l'apologie d'un crime (d'où des poursuites) qu'il est en même temps reconnu coupable de nier (d'où interdiction de sa cassette). Englués dans leurs mensonges, paniqués face à une équipe de chercheurs déterminés, les chantres de la Mémoire ne reculent devant aucune contradiction pour tenter de sauver leurs thèses mensongères.

Des pressions sur l'autorité judiciaire ?

Toutefois, l'intérêt de ces documents ne cesse pas là. Dans son arrêté d'interdiction, le préfet de Haute-Vienne a déclaré que la publicité pour notre cassette avait causé « *un émoi considérable* » et que le contenu de la vidéo constituait une « *provocation à l'égard des résistants, des familles des victimes du massacre, et des associations locales et départementales qui les représentent* ». De son côté, le député

D. Boisserie a évoqué la « *colère légitime des anciens combattants de la Résistance* », l' « *émoi [...] considérable chez les familles des victimes de la tragédie, parmi les élus, mais aussi dans la population du département tout entier* » ainsi que les « *citoyens blessés* » dont il se fait l'interprète. Quant au sénateur R. Laucournet, il parle d'une « *parution intolérable [qui] remplit de tristesse et de colère toute la population Limousine* ».

C'est avant tout au nom de cet émoi, de cette tristesse et de cette colère que l'interdiction de la cassette et des poursuites contre V. Reynouard ont été demandées puis justifiées. Citons par exemple R. Laucournet qui a demandé au Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattant de lui « *apporter des éléments de nature à apaiser [s]es concitoyens* ».

Pierre Mutz, D. Boisserie et R. Laucournet me font penser à ceux qui, en 1944, réclamaient des têtes au motif qu'il fallait « venger les morts » et, ainsi, apaiser la colère d'une certaine fraction du peuple. A l'époque, Maurice Bardèche leur avait répondu :

> Ce raisonnement est un aveu. Vous concédez quelque chose à la colère du peuple. Autant dire que vous ne jugez pas. Vous limitez les dégâts. Mais à quel prix ! Vous avez glissé dans la vie de la nation, dans le sang de la nation, un poison mortel. Un gouvernement ne doit pas couvrir de son autorité les opérations de haine [Voy. *Lettre à François Mauriac* (Éditions La Pensée Libre, 1947), p. 29].

Bien qu'il ne s'agisse plus aujourd'hui de réclamer la tête de V. Reynouard (encore que...), le raisonnement est le même. P. Mutz, notamment, n'a pas agi en conformité avec la Justice. Il a rédigé son arrêté face à la colère de quelques fanatiques de la Mémoire.

Je pense d'ailleurs que la publication, par les *Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne*, du texte de l'arrêté ainsi que des quatre lettres — dont celle de Lionel Jospin — n'est pas innocente. Elle a servi à faire pression sur les autorités judiciaires. « Constatez l'émoi suscité par l'odieux V. Reynouard. Même Lionel Jospin s'est joint au concert d'indignations. L'affaire est désormais sur la place publique. L'ordre public est en danger. Les victimes et ceux qui les représentent réclament des sanctions. Allez-vous rester passifs (ce qui pourrait être considéré comme une collusion avec le démon) ? ». Paranoïa ? Peut-être, mais il est intéressant de noter que le *Bulletin des Amis du Musée...* est daté du premier trimestre 2001, donc qu'il a paru fin mars, et que les perquisitions ont été opérées le 16 mai.

Dans le même ordre d'idée, je remarque que le nom du juge d'instruction en charge de l'affaire Reynouard à Limoges a été dévoilé dans la presse, ce qui apparaît inhabituel dans des petites affaires. N'est-ce pas, là aussi, une manière d'exercer une certaine pression sur l'autorité judiciaire ? On me répondra que le juge d'instruction n'a aucun pouvoir pour renvoyer un justiciable devant un tribunal. C'est le procureur qui prend la décision. Sans doute, mais il la prend après avoir consulté le dossier du juge d'instruction qui lui-même donne un avis.

Les insultes d'Henri Demay

Pour finir, on notera que dans la dernière livraison du *Bulletin des Amis du Musée...*, l'insulteur de service Henri Demay s'est surpassé. Peut-être d'ailleurs est-il chargé d'incarner la « colère » des populations du Limousin... Quoi qu'il en soit, ses trois derniers textes sont tels que nous ne pouvons résister à l'envie de les reproduire *in extenso* (voy. annexe III) ainsi que la réponse de par V. Reynouard (voy. annexe IV).

ANNEXE I

COUR D'APPEL DE LIMOGES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LIMOGES

CABINET DE CHRISTINE FOUREL
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INSTRUCTION

ORDONNANCE DE PLACEMENT SOUS CONTROLE JUDICIAIRE

N° du Parquet : . 01001002 .
N° Instruction : . 2/01/17 .
PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

Le 19 Juin 2001,

Nous, Christine FOUREL, Vice-Président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Limoges, étant en notre cabinet,

Vu la procédure suivie contre **M. REYNOUARD Vincent**

Mis en examen du(des) chef(s) de :

AVOIR À LIMOGES, ORADOUR SU GLANE (87) ET EN TOUT CAS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, DEPUIS DÉCEMBRE 2000 JUSQU'AU ~~1ER~~ 12 Juin MARS 2001, PAR CASSETTE VIDÉO INTITULÉE ORADOUR, 50 ANS DE MENSONGES, MOYEN DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE, FAIT L'APOLOGIE :

- EN CONTESTANT LA VERSION HISTORIQUE DU DRAME D'ORADOUR SUR GLANE ET EN JUSTIFIANT L'ACTION DES WAFFEN SS PAR DES ARGUMENTAIRES REPOSANT SUR DES SOI-DISANT EXPERTISES ET TRAVAUX D'HISTORIENS NON CITÉS ALORS QUE LUI-MÊME NE PARAÎT PA STITULAIRE DE DIPLÔMES OU D'EXPÉRIENCE DANS CETTE DISCIPLINE, PAR DES TÉMOIGNAGES TRONQUÉS ;

- EN EMPLOYANT DES EXPRESSIONS TELLES QUE ORADOUR, PAS DE MASSACRE PRÉMÉDITÉ, UNE TRAGÉDIE DUE À L'IMPÉRITIE DES HOMMES PLONGÉS DANS LA FOLIE DE LA GUERRE, OU POUR EN SAVOIRPLUS, LISEZ LE MASSACRE D'ORADOUR, UN DEMI SIÈCLE DE MISE EN SCÈNE;

- DES CRIMES COMMIS LE 10 JUIN 1944 À ORADOUR SU GLANE, QUALIFIÉS DE CRIMES DE GUERRE PAR LES TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT DE BORDEAUX LE 13 FÉVRIER 1953, ET CE EN QUALITÉ D'AUTEUR ET DE DISTRIBUTEUR.

FAITS PRÉVUS ET RÉPRIMÉS PAR LES ARTICLES 23 ET 24 ALINÉAS 1 ET 5 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881

Vu les articles 137 et suivants du Code de Procédure Pénale;
Vu les réquisitions du Procureur de la république;

Attendu que la personne mise en examen encourt au minimum une peine d'emprisonnement correctionnel. Qu'en raison des nécessités de l'instruction, qu'à titre de mesure de sûreté, il est nécessaire de la placer sous contrôle judiciaire.

PAR CES MOTIFS :

PLACONS SOUS CONTROLE JUDICIAIRE la personne mise en examen qui sera astreinte à se soumettre aux obligations suivantes :

- Ne pas se rendre dans les lieux suivants :
  - **Département de la Haute-Vienne, sauf pour répondre aux convocations de l'autorité Judiciaire**

- Informer le Juge d'Instruction de tout déplacement au-delà des limites suivantes :
  tous déplacements supérieurs à une durée e trois jours

- Répondre aux convocations de l'autorité judiciaire:

- Remettre à Monsieurle Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de limoges **Avant le 30 JUIN 2001 les documents justificatifs de son identité suivants :**
  - PASSEPORT

le Vice-Président chargé de l'instruction

Christine FOUREL

PRIS CONNAISSANCE du fait que vu l'article 141-2 du C.P.P. tout manquement volontaire aux obligations ci-dessus pourrait entrainer à mon égard une mesure de placement en détention provisoire.

conforme

Le Greffier

Avis a été donné ce jour au Procureur de la République,
Le greffier,

Recu copie intégrale le 19 juin 2001
la personne mise en examen,

Pages suivantes : Annexe II
Extrait du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance de Haute-Vienne*, n° 53, 1er trimestre 2001, pp. 3 et 4.

D'après les médias, plus nous en parlons, plus nous leur faisons de la publicité. Nous nous inscrivons en faux pour un tel jugement ! Les citoyens de la Haute-Vienne et du Limousin dans leur ensemble ne supporteront jamais que de sinistres individus bafouent leurs martyrs.

Veuillez trouver ci-après texte de l'arrêté pris en priorité par le préfet de la Région Limousin, préfet de la Haute-Vienne et les échanges de correspondance de nos amis avec le Premier ministre et le Sénat. Nous attendons des réponses précises. Nous sollicitons également le concours de nos députés européens, car nous ne voudrions pas que nos enfants et petits-enfants subissent comme nous l'application de l'idéologie hitlérienne de "Mein Kampf".

Le Préfet de la Région Limousin,

Préfet de la Haute-Vienne

Vu l'article L 2215-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment son 3°, qui dispose que « le représentant de l'Etat dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sécurité et à la salubrité publiques, dont le champ excède le territoire d'une commune » ;

Vu le décret n° 83-1205 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers ;

Vu l'urgence de prendre les mesures susceptibles de prévenir tout trouble à l'ordre public dans le département de la Haute-Vienne, provoqué par la diffusion de la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges", de M. Vincent Reynouard ;

Considérant que la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges" constitue la reprise de la thèse développée par M. Vincent Reynouard dans son livre "Le massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène", ouvrage interdit de circulation, de distribution et de mise en vente par arrêté du ministre de l'Intérieur du 2 septembre 1997 et contient également une annonce publicitaire pour ce même ouvrage ;

Considérant que le contenu de la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges" et réalisée par M. Vincent Reynouard, relève de la négation de crimes de guerre commis par les troupes nazies à l'encontre de la population civile d'Oradour-sur-Glane en 1944 ;

Considérant que la vente de cette vidéocassette a déjà fait l'objet d'une publicité, adressée par la voie postale notamment à l'Association des familles des martyrs et à plusieurs survivants du massacre, causant ainsi un émoi considérable ;

Considérant que la vidéocassette "Oradour, 50 ans de mensonges", constitue, par son contenu, une provocation à l'égard des résistants, des familles des victimes du massacre, et des associations locales et départementales qui les représentent ;

Considérant qu'une telle provocation est susceptible de troubler l'ordre public, tant dans la commune d'Oradour-sur-Glane que dans le département tout entier, du fait du contexte historique ;

Arrête

Article 1er :

La mise en vente, la distribution et la circulation de la vidéocassette intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges" sont interdites sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Vienne.

Article 2 :

Le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie sont chargés, dans l'exercice de leurs compétences respectives, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 8 février 2001

Le Préfet,
Pierre Mutz.

Daniel Boisserie Saint-Yrieix, le 22 février 2001
Député de la Haute-Vienne
Maire de Saint-Yrieix-la-Perche
Conseiller général de la Haute-Vienne

Monsieur Jacques Valéry
Président des Amis du Musée
de la Résistance de Limoges
41, avenue du Roussillon
87000 Limoges

Réf. : DB-ST / 01-02-212

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de la colère légitime des anciens combattants de la Résistance à la suite de la dernière publication révisionniste sur Oradour-sur-Glane.
Une nouvelle fois, les républicains que nous sommes se doivent d'être vigilants face aux atteintes renouvelées à la vérité historique, à la mémoire de celles et ceux qui sont tombés, victimes de la barbarie nazie.
Je suis intervenu avec force et solennité auprès de Monsieur Lionel Jospin, Premier Ministre, afin que des mesures soient prises (interdiction de la cassette, poursuites judiciaires) afin de " couper la tête de l'hydre ".
Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui me sera apportée.
Dans cette attente et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Daniel Boisserie.

Daniel Boisserie Saint-Yrieix, le 22 février 2001
Député de la Haute-Vienne
Maire de Saint-Yrieix-la-Perche
Conseiller général de la Haute-Vienne

Monsieur Lionel Jospin
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Réf. : DB-ST / 01-02-211

Monsieur le Premier Ministre,

Une nouvelle fois, la ville martyre d'Oradour-sur-Glane vient d'être victime d'un acte odieux.
Une vidéo intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges" conteste ce crime contre l'humanité. Cet enregistrement est l'œuvre de Vincent Reynouard, auteur révisionniste de l'ouvrage "Le massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène ".
L'émoi est considérable chez les familles de victimes de la tragédie, parmi les élus, mais aussi dans la population du département tout entier. Il est en effet intolérable que cet individu, qui a déjà sévi au travers de plusieurs autres écrits négationnistes, puisse à nouveau commettre un tel forfait.
Le préfet de Région a fort justement pris un arrêté interdisant la mise en vente et la circulation de cet infâme document dans le département.
Je connais votre engagement marqué en faveur de la défense de la République et de ses valeurs. Les citoyens blessés dont je me fais l'interprète attendent de vous la mise en œuvre de tous les moyens légaux afin que soient sanctionnés de tels agissements.
Je vous remercie pour votre réponse et vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et de mon amicale fidélité.

Daniel Boisserie.

Le Premier Ministre

Paris, le 21 mars 2001

Monsieur Daniel Boisserie
Député de la Haute-Vienne
62 *bis*, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
B.P. 15
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Monsieur le Député, Cher Ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les écrits et la vidéo à caractère négationniste de M. Vincent Reynouard concernant le massacre perpétré à Oradour-sur-Glane, le 10 juin 1944.

Croyez que je partage votre émotion.

J'ai pris note de votre démarche et de la mesure prise par le préfet de la Haute-Vienne. Comme vous le savez, j'attache une importance toute particulière au devoir de mémoire et aux dangers que représentent, pour la jeunesse, les travaux révisionnsites et négationnistes.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai signalé votre correspondance à Mme Marylise Lebranchu, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, en lui demandant de vous tenir directement informé des suites qui pourront être réservées à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lionel Jospin.

Isle, le 27 mars 2001

R. Laucournet,
Sénateur honoraire
B.P. 12
87170 Isle

Monsieur Jean-Pierre Masseret,
Secrétaire d'Etat à la Défense
et aux Anciens Combattants
Rue de Bellechasse
Paris VII

Monsieur le Ministre,

Je me rappelle à notre confraternité sur les bancs de la Haute Assemblée et à l'amitié profonde qui s'est liée entre nous pour vous demander votre aide dans un sujet particulièrement sensible dans mon département qui compte Oradour-sur-Glane dans ses localités.

Un odieux révisionniste nommé Vincent Reynouard, publie en Belgique depuis quelque temps une vidéo intitulée "Oradour, 50 ans de mensonges". Cette parution intolérable remplit de tristesse et de colère toute la population Limousine.

Nos sénateurs et députés sont intervenus par des questions orales et écrites. Récemment le Premier ministre faisait parvenir à Daniel Boisserie une lettre dont copie jointe. Le préfet de Région a saisi le Procureur de la République pour qu'une action soit engagée et a demandé au ministre de l'Intérieur l'interdiction de vente et de circulation du document.

En raison des liens personnels qui nous lient, je serais heureux que vous puissiez faire le point dans cette affaire et m'apporter des éléments de nature à apaiser mes concitoyens.

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

R. Laucournet.

Annexe III

Extrait du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance de Haute-Vienne*, n° 53, 1er trimestre 2001, p. 15.

Oui ou non :

* Va-t-on faire cesser le scandale pronazi qu'est le révisionnisme ?

Reynouard, l'énergumène délirant que l'on sait, continue à narguer une "justice" qui, du reste — et jusqu'à présent — fait preuve envers lui d'une étrange... tolérance.

Dans la dernière livraison de son "sac d'ordures" imprimées[1], ce zigoto s'en prend tout à la fois, et en vrac : au préfet de la Haute-Vienne (Pierre Mutz) qui a — très judicieusement ! — demandé l'interdiction de l'ignoble cassette vidéo de ce jeune détraqué mental[2] ; aux familles et aux rescapés (notamment à notre ami Robert Hébras) d'Oradour ; et aussi, à moi, modeste serviteur de la mémoire et de l'idéal (ô combien bafoué !) de la Résistance.

Reynouard me traite, une fois de plus, d'insulteur : que non, sinistre faussaire, on ne vous "insulte" pas : on vous dénonce, on vous dément, on vous accuse et, avant tout, on vous démasque ; vous, bêlant (ou aboyant) avec vos pairs, ces chantres du nazisme, le fléau totalitaire, meurtrier, exterminateur, et... imbécile du XXe siècle.

*
* *

Avec une morgue persistante (et toujours impunie !) ce nuisible crétin ressasse ses inqualifiables infamies ; du genre : « (...) la thèse officielle (le massacre d'Oradour, par les SS) est mensongère. »

Et, bien sûr, Reynouard diffuse aussi le reste de la propagande démentielle, venimeuse, sournoise, insultante et calomnieuse de ses complices en affabulations criminelles. Par exemple, il refile une circulaire pour un certain torche-chose (116 pages grand format) dans lequel il est prétendu que « *ni Auschwitz, ni Treblinka, ni Belzec, ni Sobibor n'ont été des "camps d'extermination* ».

Abominable et révoltant !

*
* *

Reynouard et son gang d'excités fascistes nous taxent de "fanatiques de la mémoire".

Lui et ses acolytes (gamins intoxiqués, nostalgiques stériles, hérauts véreux, revanchards ou manipulés), adorateurs nouveau-nés ou racornis du IIIe Reich, sont bel et bien des assassins de la mémoire, à neutraliser de toute urgence.[2]

C'est pourquoi nous réitérons notre "*appel solennel à tous les parlementaires*" pour que l'autorité publique mette fin, très rapidement, et de façon radicale, à la propagande mensongère, aux intrigues, à l'activisme néofasciste des révisionnistes de tous poils.

H. D.

(1) Une brochure de 75 pages (mais qui, qui donc, paie tout cela ?).

(2) "Oradour-sur-Glane : un demi-siècle de mensonge officiel". A noter que Pierre Mutz a, parallèlement, demandé que des poursuites judiciaires soient engagées à l'encontre de Reynouard.

* Oradour.com = danger

« En terme de témoignages, on observe (...) une montée de propos négationnistes qui remettent en cause les crimes de la Seconde Guerre mondiale. Une cassette (...) a été interdite en Limousin, à l'initiative du préfet. Plus grave encore ! Lorsqu'on surf sur la toile, et qu'on se rend sur le site "Oradour-sur-Glane.com", les informations (...) vont à l'encontre de la totalité des témoignages du Centre de la mémoire : une volonté de falsification de l'Histoire qui appelle chacun de nous à la plus grande vigilance. »[1]

(1) Le Populaire du Centre (13-03-2001), dans un article signé par A. Meyer.

Annexe III (suite)
Extrait du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance de Haute-Vienne*, n° 53, 1er trimestre 2001, p. 14.

"Echos" du révisionnisme

• **Février 2001** — L'offensive publicitaire des révisionnistes se poursuit, de la part des librairies "du genre" (toujours en toute... sérénité ! Avec en tête, adresse, n^{os} de téléphone et de fax, etc.) L'impunité a du bon !

Celle-ci (à Paris) nous propose (sic) bouquins et cassettes et C.D. : des "nouveautés signées par des membres (notoires ou moins connus) et des sympathisants de l'extrême droite : Jean-Claude Martinez (lepéniste sinistre) ; Léon Degrelle (dit "le führer belge"...) ; Dominique Venner ; Alain Griotteray ; et bien sûr les plus "rassis" des fachos, toujours resservis, tels Bardèche, Philippe Henriot, Jean-Yves Le Gallou (F.N.). Et bien sûr, on en passe, du même tonneau malodorant...

*
* *

• **Même mois...** — Le nuisible énergumène, bavard, gesticulateur, et fanatique du IIIe Reich, à savoir "le" Vincent Reynouard, expédie, depuis son repaire belge, deux brochures ordurières, évidemment — et comme d'habitude — destinées à salir, insulter et "criminaliser"... les alliés (de 1940-45), les résistants de France et d'ailleurs ; et, parallèlement, à absoudre (avec amour !) les SS et autres tortionnaires hitlériens.

Quelques brefs exposés de cette prose à travers laquelle — on ne le répétera jamais trop — l'ineptie primaire, la haine aveugle, le disputent à la connerie pathologique, voire atavique... :

« Juifs, sachez que (...) la plupart des juifs morts à Auschwitz sont morts de causes naturelles. »[1]

« J'entends pour la première fois la voix du général de Gaulle. Etonné par la sottise et la bassesse de ses propos, je ne regrette plus de n'avoir pu rejoindre cet individu (...) »

« (...) Quant aux juifs, si un certain nombre fut déporté, beaucoup n'eurent cependant aucun ennui. »

« (...) Tous ces fainéants rebelles au S.T.O. (...) »

« (...) Toute l'histoire est à revoir (...) les jeunes de tous pays devraient s'unir pour imposer un révisionnisme constant et complet, et pour refuser de devoir avaler sans contrôle un ensemble de dogmes imposés (...) »[2]

---

(1) « (...) Le mythe de l'Holocauste est définitivement mort » (brochure datée du 11 janvier 2001, en Belgique...

(2) « Souvenirs de l'occupation et de la "libération" de la Belgique (1940-47) par le docteur (...) (brochure datée du 27 janvier 2001, en Belgique...).

Dar
cert
de
Me
épis
Dar
et d
cier
nels
fant
ress
nas
gau
Cep
avo
s'au
neu
Cor
Bre
nul
Ma
piq
pou
Ext

Une très judicieuse mesure

Le 8 février 2001, Pierre Mutz, préfet de la Haute-Vienne, a pris un arrêté « interdisant la mise en vente, dans le département, de la cassette vidéo révisionniste sur le massacre d'Oradour-sur-Glane » (auteur de cette ignoble cassette : le triste individu, V. Reynouard).

Pierre Mutz a demandé au ministre de l'intérieur de « prendre une mesure d'interdiction similaire pour l'ensemble du territoire national ».[1]

Mais surtout, le préfet a saisi le procureur de la République afin qu'une action judiciaire soit engagée dans les meilleurs délais à l'encontre (...) de ce Reynouard. Espérons que les agissements de cet énergumène pronazi finiront par être neutralisés.

---

[1] [illegible]

Annexe IV
Lettre de V. Reynouard à H. Demay.

Le 28 juin 2001

Cher Monsieur Demay,

J'ai lu vos derniers textes avec une curiosité amusée. Cette fois, vous vous êtes surpassé, puisque vous avez été jusqu'à parler de « *connerie pathologique, voire atavique* », ce qui constitue une injure non seulement pour moi, mais aussi pour ma famille (l'atavisme relevant de l'hérédité). Heureusement que nous ne sommes pas en Sicile, car cette histoire pourrait bien se terminer en vendetta.

Certains de mes amis m'ont demandé si je comptais porter plainte pour « injure ». Je leur ai répondu négativement. En effet, j'aurais vraiment tort de vouloir faire punir un allié. Eh oui ! cher Monsieur Demay, je vous considère comme mon allié, un allié précieux même. Car comme je l'ai écrit dans ma « lettre ouverte à ce qui, dans le Limousin, organisent la répression antirévisionniste », lorsque les historiens à venir liront votre prose, je veux parler de vos flots d'injures entre lesquelles on ne trouve même pas l'ombre d'un argument raisonnable, ils sauront tout de suite qui, de vous et moi, était l'honnête homme et qui était le menteur inquiet.

Vous m'êtes d'autant plus précieux que — c'est tout à votre honneur — vous ne cultivez pas l'hypocrisie, sur quelques points tout au moins. Certains en effet crient leur attachement à la liberté alors qu'en sous-main, ils exigent une répression impitoyable des dissidents. De votre côté, pas de faux semblant : vous réclamez ouvertement la censure contre les mauvais pendants et applaudissez fort lorsqu'elle est appliquée. Dans la dernière livraison du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance en Haute-Vienne,* ainsi, vous qualifiez de « *mesure judicieuse* » l'interdiction de ma cassette vidéo. Ça a l'avantage d'être honnête. Mais quel aveu d'impuissance !

J'ajoute que s'il s'agissait de lettres personnelles que vous m'envoyiez, tout cela n'aurait pas une grande importance. Car on peut comprendre que, perdant leur sang-froid lorsqu'ils voient leurs mensonges sont découverts, certains agités se laissent aller à écrire des textes comme les vôtres. Mais le fait que vos injures soient publiées — donc approuvées par un comité de rédaction — dans le *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance en Haute-Vienne* suffira pour jeter le discrédit sur cette publication et, par ricochet, sur le combat que vous et vos amis mènent. Je ne puis que m'en réjouir...

Enfin, paraphrasant le proverbe connu, je dirai : « c'est face à l'opposition qu'on reconnaît le fanatique ». Pendant cinquante ans, vous et vos amis êtes parvenus à faire illusion. Vous avez pu vous faire passer comme des apôtres de la vérité, de la liberté et du respect de l'autre, des apôtres qui avaient risqué leur vie pour ces « valeurs » et qui s'engageaient à les défendre jusqu'au bout. Mais vous parliez ainsi alors qu'en face il n'y avait aucun adversaire déterminé. Il est facile de se prétendre magnanime lorsqu'on ne rencontre aucune opposition réelle.

Cependant, l'heure de l'épreuve est venue. C'était en 1997. Une équipe de libres chercheurs déterminés a publié un livre qui, sur un drame érigé en symbole, prenait franchement le contre-pied de votre version. C'était l'occasion de montrer votre amour de la tolérance, votre respect du pluralisme. Si vous aviez été certains que la vérité était de votre côté, si vous aviez vraiment aimé la liberté et si vous aviez respecté vos adversaires (qui restaient des hommes après tout), vous auriez engagé le débat ou, au minimum, vous auriez entre-

pris de réfuter leur travail en exposant objectivement leurs thèses. Je rappelle par exemple que lorsque, en février 1934, le Pape mit à l'*Index* l'ouvrage d'A. Rosenberg : *Der Mythus des 20 Jahrhunderts* (Le Mythe du XXe siècle) la *Documentation Catholique* publia près de trois pages (grand format) d'extraits de ce livre ainsi qu'une réfutation argumentée et sans haine du R. P. M. Barbera [Voy. la *Documentation Catholique*, n° 694, 10 mars 1934, 611-26]. Je rappelle également qui si, aujourd'hui, on connaît l'argumentation de Celse contre le christianisme bien qu'on ait perdu son œuvre, c'est grâce à son contradicteur Origène, auteur de *Contra Celsum*.

Or, à supposer que, dans plusieurs décennies, on ait perdu toute trace de mon livre et de ma cassette vidéo, on ne pourrait nullement s'appuyer sur vos écrits pour découvrir mon argumentation. Car de votre côté, que voit-on depuis quatre ans ? Des individus qui, abandonnant tout débat de fond, insultent, exigent des poursuites, des saisies, réclament à grands cris le recours à la censure et applaudissent les mesures d'interdiction. Quel contraste ! En moins d'un lustre ainsi, à l'occasion d'une première mise à l'épreuve, tout l'édifice mensonger établi depuis plus de cinquante ans s'est effondré. Vous et vos amis avez montré votre vrai visage, celui de fanatiques.

Voilà pourquoi je ne porterai pas plainte contre vous, Monsieur Demay. Car pour celui qui analyse avec sérénité, vos textes apparaissent comme autant de pièces qui militent en ma faveur. Continuez donc à m'insulter, à exiger des actions en Justice, à approuver la censure et à publier votre prose. A chaque fois, votre cause devient un peu plus indéfendable.

Vincent Reynouard

P.S. **:** Je terminé cette lettre le 28 juin 2001, jour anniversaire du meurtre de Philippe Henriot, ce magnifique orateur qui disait la vérité et qui était pour cette raison copieusement insulté par les gaullistes.

Ne vous méprenez pas ! Je ne me prends pas pour Philippe Henriot. Je n'ai pas son talent admirable. Mais je crois que vous êtes un digne successeur de celui qui l'insultait régulièrement et qui se faisait appeler Julien Lesage. Il pouvait l'injurier sans crainte ; il était planqué à l'étranger et ne risquait rien. De votre côté, vous pouvez m'injurier et me traiter de faussaire (j'en passe et des meilleures). Vous savez que les lois sont de votre côté et que je n'aurai jamais la possibilité d'organiser en France un débat loyal. La veille d'être assassiné, P. Henriot en terminé son éditorial de 19 h 40 en lançant à ce « J. Lesage » : « *Injuriez donc, couvrez-moi de ce que vous appellerez vos outrages. Mais je ne répondrai plus. [...] je vous méprise trop pour avoir encore quelque chose à vous dire.* » Bien que je vous considère comme un allié, je n'oublie pas que vous l'êtes malgré vous et je vous adresse les mêmes paroles que celles de P.Henriot à « J. Lesage ».

DOSSIER ORADOUR...

par Vincent Reynouard

Une nouvelle explication grotesque

Les cadavres déchiquetés dans l'église

Dans mon ouvrage sur la tragédie d'Oradour, j'ai souligné le fait que les corps retrouvés dans l'église étaient non pas brûlés, mais déchiquetés*. Ce constat milite en faveur de la thèse d'une explosion, car il est connu que, contrairement au feu qui consume sans arracher les membres, les explosifs ont des effets physiques dévastateurs. Les deux clichés reproduits hors-texte** (qui datent de la première guerre mondiale) en témoignent : le premier montre un soldat dont les deux jambes ont été emportées ; le deuxième montre ce qui restait d'une jeune mère après qu'en mars 1918, une maternité parisienne ait été atteinte par des obus de la *grosse Bertha****. Tout le haut du corps à disparu à partir du bassin. Remarque en passant : on ne peut s'empêcher de rapprocher cette photo de celle que j'ai publiée dans mon ouvrage à la page 80 et qui montre les restes d'un enfant retrouvés dans l'église d'Oradour**. Là aussi, tout le haut du corps a disparu. La similitude à plus de trente ans d'écart est frappante. Citons également le cas — bien oublié —du caporal canadien Patrice Nault, mort en Normandie le 14 août 1944, son groupe ayant été atteint par une bombe qui ne lui était pas destinée, puisqu'elle avait été larguée par... un avion allié. Je lis :

> Le carnage fut horrible. Un certain Euny, compagnon de Patrice, déclara qu'il était mieux que celui-ci ne survécut pas. Il était tout en lambeaux. La terrible bombe avait emporté ses bras et ses jambes [Voy. *La Voix des Nau*, vol. 4, n° 4, p. 10].

Des faits expliqués par un prétendu « acharnement des bourreaux »

A Oradour, cependant, il semble qu'on ait trouvé une explication aux corps déchiquetés. En mai dernier, le mensuel *Valeurs Mutualistes* a consacré deux pages à l'exposition que l'on peut actuellement voir au Centre de la Mémoire d'Oradour — si l'on n'est pas interdit de séjour dans le département ! — et qui s'intitule : « Mémoires d'enfants, 1920-10 juin 1944 »+. La journaliste écrit :

> A l'horreur de la tuerie s'ajoutera l'acharnement des bourreaux à interdire l'identification des cadavres, en les mutilant, les brûlant et en les enfouissant dans des charniers [p. 29, col. A].
> Le 11 juin au matin, les soldats allemands brûlent les corps et les jettent dans un puits et des fosses [p. 29, encadré].

Nous sommes donc invités à croire que le lendemain du massacre, les Waffen SS revenus avec des objets contondants ont défiguré et découpé les bras, les jambes, les têtes pour confisquer le deuil du reste de la population. Voilà les extrémités auxquelles pousse la volonté de sauvegarder à tout prix la thèse officielle.

Quant à l'enfouissement des corps, j'ai expliqué dans mon livre (p. 222) qu'il s'agissait non d'une tentative de camouflage — et j'ajouterai aujourd'hui : ni d'une tentative de confisquer le deuil — mais d'une simple mesure de prophylaxie prise

---

* Voy. *Le Massacre d'Oradour. Un demi-siècle de mise en scène* (éd. VHO, 1997), pp. 79 et ss.
** Planche n° 2, hors-texte.
*** Les deux clichés ont été extraits d'une étude de Paul Allard : « Images secrètes de la guerre. 200 photographies censurées en France », publiée dans la première livraison du bimestriel *Témoignages* (édité par Les Illustrés Français), mai 1933, sans pagination.
+ Voy. *Valeurs Mutualistes*, mai 2001, pp. 28-9.

dans l'urgence. Il est malhonnête d'y voir un prétendu « acharnement des bourreaux ».

Entre 1933 et 1945, les Allemands n'ont pu que faire le mal

Mais il est vrai qu'aujourd'hui, tout ce qu'ont fait les Allemands entre 1933 et 1945 est décrit comme une inexcusable manifestation du mal. En mars dernier, encore, le journal allemand *Die Zeit* s'est offusqué ; dans le village Creglingen (où des Juifs furent assassinés le 25 mars 1933) : « *on a même entendu certains [habitants actuels] affirmer :* "Il n'y a pas eu que du mauvais sous le IIIe Reich *[...]*" »*. Quel scandale !

Cette façon d'agir n'est pas nouvelle. En 1945, le correspondant de guerre James de Coquet a publié son carnet de route écrit lors de l'invasion de l'Allemagne. Le titre était : *Nous sommes les Occupants*. A la page 41, il raconte que, dans l'espoir d'échapper aux bombardements aériens, les habitants de Carlsruhe avaient tenté de dissimuler le château qui était un point de repère très visible pour les pilotes alliés. Quoi de plus naturel, me direz-vous ? Eh bien non, pas quand il s'agit des Allemands. L'auteur constate : « *Il ne semble pas que ce camouflage ait beaucoup trompé l'aviation alliée. Si le château est intact, la ville a assez souffert des bombardements* ». Et de poursuivre en lançant :

> C'est justice. Car si l'on réfléchit à cette pratique de camouflage, on s'aperçoit qu'elle est dictée par un farouche égoïsme. Qu'espéraient les gens de Carlsruhe en modifiant la physionomie de la ville ? Ils ne pensaient tout de même pas que, faute de l'avoir découverte, les bombardiers alliés venus pour lui rendre visite s'en retourneraient en Angleterre avec leur chargement de bombes. Ce serait pour d'autres, voilà tout. L'unique objet du camouflage c'est de détourner sur la tête du voisin les bombes qui vous sont personnellement destinées. C'est une pratique immorale [pp. 41-2]**.

Bref, si l'on pousse jusqu'au bout la logique de J. de Coquet, les Allemands auraient dû à partir de 1943 signaler tous les objectifs avec de grands panneaux (« Ici radar », « Ici usine de munitions », « Ici Carlsruhe ») afin que les bombes personnellement destinées aux uns ne tombent surtout pas sur d'autres.

Si l'auteur était encore vivant, je lui poserais la simple question suivante : « Seriez-vous prêt à porter la même condamnation contre les maquisards qui, une fois leur forfait exécuté, disparaissaient dans leurs cachettes, détournant ainsi sur la tête d'innocent les représailles qui leur étaient personnellement destinées ? »

Enfin, notons le cynisme de J. de Coquet ; pour lui, les avions qui venaient écraser les agglomérations allemandes — et leurs habitants — sous des tonnes de bombes incendiaires « rendaient visite » à ces villes. Quelle serait la réaction si, de mon côté, j'écrivais que le 10 juin 1944, les Waffen SS avaient « rendu visite à Oradour » ?

*
* *

Ces omissions et ces mensonges révélateurs

Dans le dernier numéro du *Révisionniste*, Herbert Verbeke a rédigé un compte rendu sur l'affaire d'Oradour. Je me permettrai de le compléter par quelques remarques issues de la lecture des articles parus depuis le 17 mai dernier ainsi que de l'arrêté d'interdiction pris le 8 février 2001 par le préfet du Limousin, Pierre Mutz.

D'après la presse aux ordres, les thèses révisionnistes que je défends seraient inaptes (et je serais trop lâche pour assumer mes responsabilités). Or, il suffit de lire les comptes rendus de presse pour s'apercevoir que ceux qui lancent ces accusations n'y croient pas. Leur peur du révisionnisme est telle qu'ils utilisent les moyens les plus déshonnêtes pour que détourner le public de

---

* Voy. *Courrier International*, n° 543, 29 mars au 4 avril 2001, p. 1. On y cite de larges extraits du journal *Die Zeit*.

** Voy. le fac-similé de cette incroyable texte, annexe I, p. 36.

nos travaux. Comment ? C'est ce que je vais maintenant expliquer sur des exemples précis.

Mensonges en rafale

Il est toujours bon de présenter ses adversaires comme des lâches. Le 9 juillet 1947, le vice-président de la Haute Cour, Benjamin Krigel, dit Kriegel-Valrimont, avait déclaré à propos des Français poursuivis pour « collaboration » : « *Ces hommes ont choisi d'êtres responsables avant d'étaler leur lâcheté devant les juges* »*. Cette remarque lui avait valu une réponse cinglante de Xavier Vallat, ancien Commissaire général aux Questions juives sous Vichy, poursuivi devant la Haute Cour en 1947. X. Vallat terminait en disant :

> J'ajoute que si j'étais, moi, juif français naturalisé Polonais depuis moins de vingt ans, je ne me permettrais pas de me croire digne de juger du patriotisme d'un Polonais quelconque [...]. Pour la même raison, je ne permettrai pas à M. Benjamin Kriegel, fils d'Isaac, Français depuis moins de vingt ans, de juger l'ancien officier de chasseurs que je suis [*Id.*].

Dans mon affaire, on se rappelle que le 22 juin 2001, *Le Populaire du Centre* avait écrit : « *Semblant assumer son œuvre révisionniste, [V. Reynouard] s'est donc présenté en fin de semaine dernière à Limoges devant la juge* ». Le journaliste me faisait donc apparaître comme un lâche dont on pouvait douter qu'il assumerait ses écrits. Il est vrai que je vis en Belgique depuis deux ans, ce qui peut être interprété comme une fuite. Mais je le répète : je n'ai pas « fui » là-bas. J'y suis allé parce que, ruiné en 1998 et incapable de payer un loyer, un ami belge a mis gracieusement à ma disposition une partie de son logement. S'il s'était agi d'un Français, je serais resté dans mon pays natal. J'ajoute qu'une fois arrivé en Belgique, je me suis inscrit au consulat français. Je ne me suis donc jamais caché puisque les autorités ont toujours su où me trouver.

Le Populaire du Centre n'est cependant pas le journal le plus venimeux. En Belgique, le quotidien *La Dernière Heure* a relaté d'une façon délirante les perquisitions du 16 mai. Sous le titre : « Chasse au facho », cet organe de presse a prétendu que les policiers seraient venus chez moi pour m'appréhender, car, suite à la publication de mon livre sur Oradour, je vivrais « *caché en Belgique* », étant « *recherché en raison de la loi française qui réprime la négation des crimes contre l'humanité* ». Soucieux d'accréditer la thèse du « facho » lâche donc en fuite, le journaliste terminait en écrivant : « *Ils ne l'ont pas vu...* ».

Certes, le jour des perquisitions, le hasard a voulu que je sois en France. Mais dès le lendemain, j'étais de retour et quelques jours plus tard, je me rendais spontanément à une convocation d'un commissaire qui sou-

Chasse au facho

Vague de perquisitions, hier, à Bruxelles et à Anvers en vertu de la loi contre le négationnisme

IXELLES ▽ A la demande de la justice française – un juge d'instruction de Limoges –, une série de perquisitions ont été effectuées à Bruxelles et à Anvers. Objectifs : la chasse au facho, en la personne de Vincent Reynouard, un révisionniste français de 32 ans.

L'homme est connu pour avoir rédigé un ouvrage intitulé *Le massacre d'Oradour*. L'œuvre conteste la version historique de l'exécution par un détachement de la division SS *Das Reich* de centaines d'habitants de ce petit village français, le 10 juin 1944.

L'ouvrage a connu un grand succès. Et pas qu'en français. Il a également été traduit en allemand.

C'est précisément pour avoir écrit ce livre que Vincent Reynouard est recherché en raison de la loi française de 1990 qui réprime la négation des crimes contre l'humanité.

Le livre avait été diffusé par la VZO, la Vrij Historisch Onderzoek, à Anvers.

Hier matin, dès 8 h, plusieurs perquisitions ont été menées dans le pays. Un ordinateur, une imprimante, un scanner et 64 cartons contenant des livres ont été saisis. Les enquêteurs sont intervenus à deux adresses d'Ixelles. Dont l'une abrite une librairie. Les enquêteurs espéraient trouver le fameux Vincent Reynouard, caché en Belgique depuis qu'il est recherché en France. Ils ne l'ont pas vu...

E. Pr.

Dernière Heure, 17 mai 2001

---

* Voy. le compte rendu intégral du procès Xavier Vallat, non publié mais consultable sur papier pelure à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, audience du 2 décembre 1947, p. 7.

haitait m'interroger. Quant à prétendre que je serais recherché parce que poursuivi en vertu de la loi Gayssot, c'est une absurdité puisque la tragédie d'Oradour reste qualifiée de « crime de guerre » et non de « crime contre l'humanité ».

Cet article démontre que depuis B. Krigel, les méthodes n'ont pas changé.

Pratique de l'amalgame

Toujours en Belgique, *Le Soir Magazine* a évoqué les saisies du 16 mai dernier (livraison du 23 mai, p. 21). L'article — plus exact que celui de la *Denière Heure* — offre en lui-même peu d'intérêt. En revanche, l'illustration est très révélatrice. Le magazine publie en effet le crane d'un jeune homme rasé de façon à faire apparaître le sigle « SS ». Il s'agit probablement d'un jeune activiste « d'extrême droite » photographié lors d'un concert, d'un défilé ou d'une réunion. Ne cherchez pas le rapport avec Oradour, le VHO, les frères Verbeke ou moi-même. Il n'y en a aucun. Mais c'est si pratique de présenter les libres chercheurs comme membres des milieux extrémistes violents...

" [...] à ce jour, l'intitulé exact de ma cassette n'est apparu nulle part, pas même dans l'arrêté d'interdiction tel qu'il a été publié dans le Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne ".

Une troncature qui n'est pas innocente

Certes, l'exemple du *Soir Magazine* est caricatural. Mais il existe des procédés plus subtils, comme celui utilisé par le préfet P. Mutz. Le titre de ma cassette vidéo est : « La tragédie d'Oradour-sur-Glane : cinquante ans de mensonges officiels ». Cette formule indique que, dans mon esprit, ce qui s'est passé le 10 juin 1944 dans le petit village du Limousin reste tragique, même si les circonstances ne sont pas celles décrites officiellement.

Les autorités ont tout de suite vu le danger. Car une personne qui remet en cause la version officielle d'Oradour sans pour autant nier qu'il se soit agi d'une tragédie n'est certainement pas l'abominable « nazi », le monstre tel que le décrit, par exemple, H. Demay. Voilà pourquoi il fallait à tout prix cacher ce titre qui pouvait amener certains lecteurs à réfléchir. C'est ainsi qu'à ce jour, l'intitulé exact de ma cassette n'est apparu nulle part, pas même dans l'arrêté d'interdiction tel qu'il a été publié dans le *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne*. Le 31 janvier, *Le Populaire du Centre* parla d'une cassette « *sur le thème "50 ans de mensonge"* ». Dix jours plus tard, il évoquait un « *film de 64 minutes intitulé "50 ans de mensonge"* » alors que *La Charente Libre* parlait pour sa part d'une « *cassette vidéo intitulée "Oradour, 50 ans de mensonge"* ». La veille, une dépêche de l'AFP avait informé la presse que le préfet de Haute-Vienne venait de prendre « *un arrêté interdisant "la mise en vente, la distribution et la circulation" dans le département d'une cassette vidéo intitulée "Oradour, 50 ans de mensonge"* ». Fin mars, les Amis du Musée de la Résistance... publièrent l'intégralité dudit arrêté préfectoral ; on découvrait qu'effectivement, la vidéocassette y était décrite comme portant le titre repris par l'AFP. Par la suite, *Le Populaire du Centre*, *L'Écho du Centre* et *La Charente Libre* évoquèrent ma comparution à Limoges devant le juge d'instruction (éditions des 22 et 23 juin 2001). Une fois encore, le titre exact de la cassette incriminée n'apparut pas, ces trois organes de presse s'abstenant de reprendre l'expression : « *La tragédie d'Oradour-sur-Glane* ».

Je note en outre que la mise au singulier du mot « mensonge » (au pluriel dans le titre exact) n'est pas innocente non plus. En effet, elle laisse croire que pour moi, le massacre d'Oradour serait *un* mensonge, c'est-à-dire qu'il n'aurait jamais existé, ce qui serait naturellement absurde.

La Charente Libre caricature ma thèse

Mais il est vrai que les antirévisionnistes n'hésitent pas à caricaturer

les thèses des libres chercheurs afin de les présenter comme ineptes. Dans sa livraison du 23 juin, ainsi, *La Charente Libre* écrit :

> [...] Vincent Reynouard a tenté d'accréditer la thèse selon laquelle le massacre aurait été provoqué par une attaque d[u] maquis contre l'unité [Waffen SS] en cause. Aucun élément historique ne confirme cette version.

C'est grotesque. Ni dans mon livre, ni dans ma cassette je ne soutiens une telle théorie. Même si je ne repousse pas l'hypothèse selon laquelle les Waffen SS auraient pu essuyer quelques coups de feu à leur entrée dans le bourg, je n'en fais nullement un événement déclencheur. Si le journaliste avait pris soin de lire ne serait-ce que le résumé qui se trouve au dos de la cassette, il aurait d'ailleurs vu cette phrase : « *Croyant à une attaque du maquis, les Waffen SS mitraillèrent les hommes* ». C'est clair.

Oradour-sur-Glane

V. Reynouard en examen pour «apologie de crime de guerre»

Vincent Reynouard, l'auteur de la vidéo révisionniste sur le drame d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne) a été mis en examen pour «apologie de crime de guerre» par la juge d'instruction de Limoges Christine Fourel. Il a été entendu et placé sous contrôle judiciaire la semaine dernière. Cet ancien professeur de 31 ans, révoqué pour des faits semblables, et condamné pour révisionnisme en Normandie, a commis un livre, «Le massacre d'Oradour-sur-Glane, un demi-siècle de mensonge», puis une cassette intitulée «Oradour, 50 ans de mensonge» reprenant la même thèse. Le livre, interdit en France, a été vendu par correspondance. Le préfet de la Haute-Vienne, Pierre Mutz, a pris en février un arrêté interdisant la vente de la vidéo, que Reynouard proposait aux familles des victimes. En mai, le SRPJ de Limoges a saisi en Belgique 300 exemplaires de l'ouvrage en langue française et 175 rédigés en allemand. Reprenant des récits tendancieux du massacre de 642 personnes le 10 juin 1944 par une unité de Waffen SS – émanant des milieux d'anciens nazis –, Vincent Reynouard a tenté d'accréditer la thèse selon laquelle le massacre aurait été provoqué par une attaque de maquis contre l'unité en cause. Aucun élément historique ne confirme cette version.

Ci-dessus : l'article paru dans *La Charente Libre* (23 juin 2001, p. 5). Le journaliste caricature mes thèses afin de les faire apparaître ineptes.

H. Demay occulte ou tronque les titres pour occulter les études révisionnistes

Cette volonté de présenter les thèses révisionnistes comme ineptes nécessite de cacher le fait que les libres chercheurs ont à leur actif des études très sérieuses, comme les expertises de Germar Rudolf, de John Ball ou de Richard Krege.

Dans le dernier numéro du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne*, ainsi, H. Demay évoque notre circulaire publicitaire pour l'ouvrage de John Ball : *La preuve par la photographie aérienne*. Mais de façon extrêmement révélatrice, ce militant de la Mémoire s'abstient d'en mentionner le titre ; il se contente de parler d' « *un certain torche chose (116 pages grand format) dans lequel il est prétendu que* "ni Auschwitz, ni Treblinka, ni Belzec, ni Sobibor n'ont été des 'camps d'extermination" », avant d'ajouter : « *Abominable et révoltant !* » (voy. *Le Bulletin...*, n° 53, p. 15).

"Cette volonté de présenter les thèses révisionnistes comme ineptes nécessite de cacher le fait que les libres chercheurs ont à leur actif des études très sérieuses [...]"

Cette occultation ne me surprend pas, car les photographies aériennes sont le cauchemar des historiens officiels, tant elles infligent un total démenti aux légendes forgées sur les prétendus « camps d'extermination ». Trente ans après la guerre, aucune d'entre elles n'avait encore été publiée. Mais en 1976, le révisionniste américain Arthur R. Butz déclara qu'elles devaient exister quelque part dans les archives. Il fallut attendre 1979 pour qu'enfin les Américains consentent à en publier quelques-unes d'Auschwitz et de Birkenau.

La gêne des historiens officiels face à ces documents est indéniable. Pour s'en convaincre, il suffit de lire leurs explications puériles et contradictoires que l'on trouve dans leurs études destinées au grand public. S'appuyant sur un compte rendu paru dans *Le Monde Juif*, l'historien de la photographie Clément Chéroux écrit que les clichés aériens d'Auschwitz-Birkenau permettent bien « *de distinguer le nombre de wagons des convois, les files de prisonniers et les chambres à gaz elles-mêmes* ». Mais, poursuit-il, cette analyse n'était :

> possible que *a posteriori*, grâce aux recoupements de diverses informations et témoignages sur le camp. L'interprète de l'époque, les yeux rivés sur les usines IG Farben, ne pouvait guère imaginer que se pratiquait à côté une autre industrie... une industrie de mort. En somme, tout était là à l'état latent. Mais [...] il aurait fallu savoir voir et vouloir voir*.

D'après C. Chéroux, donc, les analystes des clichés n'avaient aucune curiosité (ils restaient fixés sur les usines et n'allaient surtout pas regarder les détails situés quelques centimètres plus haut sur les photos) ; de plus, ils étaient totalement dépourvus d'imagination et ne voyaient qu'à condition de posséder au préalable les informations qui leur disaient ce qu'il fallait voir. Dans ces conditions, on se demande bien à quoi peut servir un analyste...

L'ineptie de cette thèse est patente. J'ajoute qu'elle entre en contradiction avec la version (admise dans les milieux officiels) selon laquelle dès l'automne 1942, les principaux dirigeants alliés savaient qu'un génocide se perpétrait à l'Est**. Car comment croire alors que l'information n'ait pas été transmise aux analystes des clichés aériens ? Voilà sans doute pourquoi dans un dossier publié par *Science & Vie Junior*, Laurent Lemire et Jean Lopez adoptent une autre version. Après avoir écrit que dès 1942, Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt savaient « *ce qui se passait dans les camps* », ils déclarent qu'au printemps 1944, les Alliés ont photographié « *en détail Auschwitz-Birkenau* », permettant le bombardement à quatre reprises des usines proches***. S'ils n'ont pas bombardé les « *chambres à gaz et les fours crématoires* », c'est parce que :

> les militaires avaient d'autres priorités. Pour eux, l'essentiel était de gagner la guerre, au plus vite, et rien ne devait retarder cet objectif prioritaire. A l'heure de la victoire, les Juifs, eux aussi, seraient libérés [*Ibid.*, col. B].

Il n'est donc plus ici question d'une ignorance due aux analystes mais d'une volonté délibérée d'épargner les (prétendues) installations de mort. L'ennui est que cette thèse se révèle tout aussi inepte que la précédente. Car à partir du moment où une mission était décidée au-dessus du complexe industriel d'Auschwitz, ajouter une cible située à 4 km de là n'aurait nullement retardé « *l'objectif prioritaire* » (la victoire).

Ces explications puériles et contradictoires trahissent la gêne des exterminationnistes face aux photographies aériennes. On notera d'ailleurs que, dans l'ouvrage de vulgarisation intitulé : « *Dites-le à vos enfants* ». *Histoire de la Shoah en Europe, 1933-1945* et diffusé gratuitement aux établissements scolaires, on n'en trouve aucune mention ; les deux auteurs ont préféré ignorer cette question embarrassante. Voilà sans doute pourquoi H. Demay n'a pas mentionné le titre du livre de John Ball. Pour les fanatiques de la mémoire, le grand public doit ignorer que les libres chercheurs étudient des documents d'époque qui montrent la matérialité des faits.

Il en est de même à propos de Richard Krege, cet ingénieur australien qui a analysé le terrain lequel se trouvaient les prétendus « camps d'extermination ». Le 11 janvier dernier, nous avons publié un compte rendu de ses recherches sous le titre : *L'expertise de Richard Krege. Le Mythe de l'Holocauste est définitivement mort*. Le surtitre était : « Après le Rapport Leuchter, le Rapport Ball et le Rapport Rudolf... ». En quelques lignes, donc, nous rappelions les principales études révisionnistes, dont celle

---

* Voy. *Mémoire des Camps* (éd. Marval, 2001), p. 98.

** Voy. par exemple André Kaspi, « Génocide : les Alliés savaient ! » *in L'Allemagne de Hitler. 1933-1945* (éd. du Seuil, 1991), pp. 278 et ss.

*** « *Winston Churchill et Franklin Roosevelt avaient été informés dès 1942 par le représentant du Congrès juif mondial à Genève puis par des résistants polonais de ce qui se passait dans les camps* » ; « *Au printemps 1944, les Alliés photographient en détail Auschwitz-Birkenau et bombardent à quatre reprises les usines proches* » (*Science & Vie Junior*, n° 38, hors série, octobre 1999, p. 50).

récemment effectuée. Dans son paragraphe intitulé : « "Echos" du révisionnisme », H. Demay a extrait une phrase de cette brochure. Mais au moment de donner la référence, il a supprimé le surtitre et la première phrase du titre, gardant uniquement : « *(...) Le Mythe de l'Holocauste est définitivement mort* » (voy. ci-dessous). En agissant ainsi, il cachait à son lecteur l'existence des quatre expertises révisionnistes. Or, si vraiment nous étions les pervers et les déments qu'il prétend, si vraiment nos thèses ne valaient rien, H. Demay n'aurait pas peur de citer nos publications. Au contraire, il en encouragerait l'étude afin que tout le monde puisse se rendre compte, sur pièces, de notre folie. Le fait qu'il supprime toute référence aux expertises apparaît comme un aveu ; l'aveu qu'il soupçonne — au minimum — la valeur des travaux révisionniste et que son flot d'injures proférées à notre encontre sert uniquement à cacher son impuissance.

Conclusion

La peur que les autorités ont du révisionnisme se constate à chaque fois qu'un libre chercheur défraye la chronique. Il suffit de lire la presse aux ordres et d'étudier comment l'affaire est relatée. On s'aperçoit alors que non contentes de rendre quasiment inaccessibles au grand public les travaux révisionnistes, les autorités agissent pour que les citoyens n'aient même plus le désir de se faire une opinion par eux-mêmes. La méthode utilisée est simple ; elle consiste à : 1°) présenter les libres chercheurs comme des monstres, incapables du moindre sentiment d'humanité et liés aux milieux extrémistes les plus violents ; 2°) caricaturer leurs thèses afin de les faire apparaître comme ineptes et cacher le fait que les révisionnistes ont à leur actif des études très sérieuses.

Le comportement de la presse dans l'affaire d'Oradour est exemplaire. On y retrouve tous les aspects de la méthode anti-révisionniste (amalgames, caricatures, mensonges...). Quant aux injures proférées par H. Demay, l'analyse démontre qu'elles trahissent non une légitime colère que pourrait éprouver l'honnête homme outragé par des mensonges, mais plutôt la peur panique du menteur qui sait ses artifices démasqués.

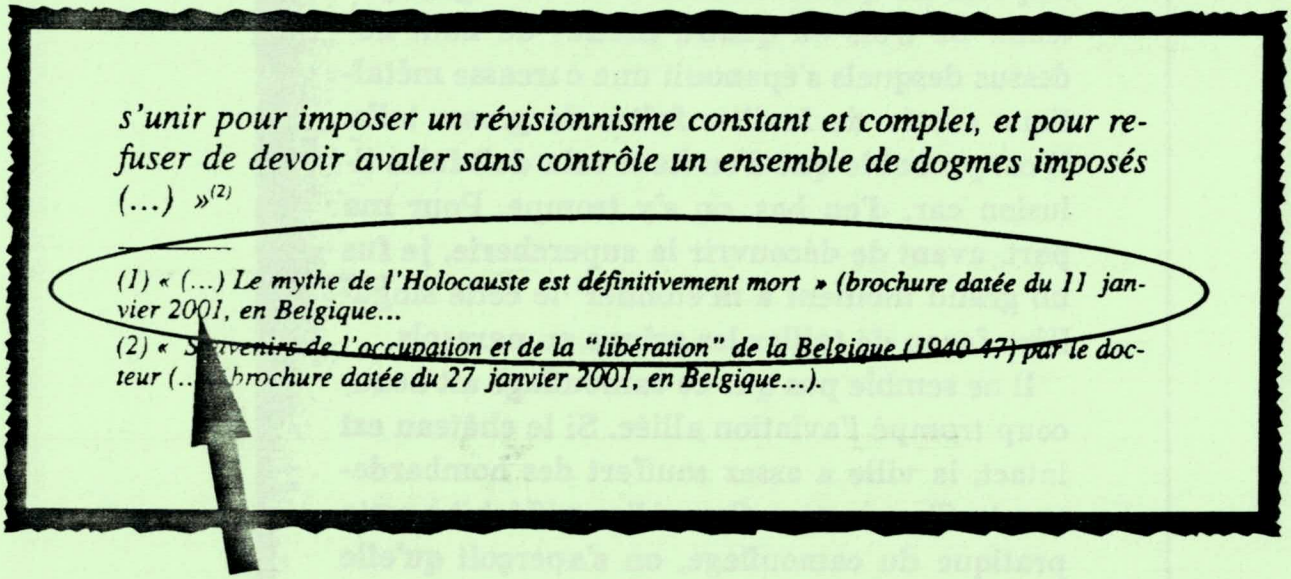

s'unir pour imposer un révisionnisme constant et complet, et pour refuser de devoir avaler sans contrôle un ensemble de dogmes imposés (...) »[2]

(1) « (...) Le mythe de l'Holocauste est définitivement mort » (brochure datée du 11 janvier 2001, en Belgique...

(2) « Souvenirs de l'occupation et de la "libération" de la Belgique (1940-47) par le docteur (... brochure datée du 27 janvier 2001, en Belgique...).

Fragment (agrandi) de la page 14 du *Le Bulletin des Amis de Musée de la Résistance en Haute-Vienne*, n° 53, premier trimestre 2001. L'auteur de l'article, Henri Demay, tronque une partie du titre afin de cacher à ses lecteurs les références des expertises menées par les révisionnistes. A-t-il peur que certains esprits curieux aient l'idée d'aller voir par eux-mêmes ?

ANNEXE : L'INCROYABLE JUGEMENT MORAL PORTÉ PAR JAMES DE COQUET SUR LES ALLEMANDS QUI VOULAIENT SE PROTÉGER DES BOMBARDEMENTS DE TERREUR ALLIÉS.

Fac-similé des pages 41 et 42 de son livre : ***Nous sommes les Occupants*** (1945)
(Consultable à la BDIC sous forme de microfilm)

des bordereaux et des mandats-poste. Le chaos guerrier et l'ordre administratif viennent de s'affronter. On voit d'un coup d'œil qui a eu le dessous.

Carlsruhe est une ville bâtie en éventail avec son château pour articulation. Cette configuration peu commune était facile à identifier pour l'aviation alliée. Aussi s'est-on efforcé de la modifier le plus possible en dissimulant le château. Celui-ci est adossé à la forêt et sa façade s'ouvrait sur une large esplanade qui formait le manche de l'éventail. Pour camoufler cette dernière, on l'a plantée d'arbres artificiels disposés en quinconces. Ce sont de légers poteaux de trois ou quatre mètres de haut au-dessus desquels s'épanouit une carcasse métallique semée de feuilles faites de grosse toile. Il est probable que d'en haut cela doit faire illusion car, d'en bas, on s'y trompe. Pour ma part, avant de découvrir la supercherie, je fus un grand moment à m'étonner de cette singulière façon de tailler les arbres en parasols.

Il ne semble pas que ce camouflage ait beaucoup trompé l'aviation alliée. Si le château est intact, la ville a assez souffert des bombardements. C'est justice. Car, si l'on réfléchit à cette pratique du camouflage, on s'aperçoit qu'elle est dictée par le plus farouche égoïsme.

Qu'espéraient les gens de Carlsruhe en modifiant la physionomie de leur ville? Ils ne pensaient tout de même pas que, faute de l'avoir découverte, les bombardiers alliés venus pour lui rendre visite s'en retourneraient en Angleterre avec leur chargement de bombes. Ce serait pour d'autres, voilà tout. L'unique objet du camouflage c'est de détourner sur la tête du voisin les bombes qui vous sont personnellement destinées. C'est une pratique immorale.

Avec quelques camarades, nous avons déjeuné sur un banc, devant le château, à l'ombre d'un arbre artificiel. Nous avions nos rations K et un de nos chauffeurs a sorti de sa jeep une motte de beurre que, nous dit-il, il avait sauvé de l'incendie. Elle n'a pas dû approcher le feu de très près; elle est glacée. Un article manquait à ces agapes, c'était la boisson. Au moment où nous faisions cette constatation, un jeune cycliste s'approche de nous, une bouteille sous le bras. C'est un Polonais qui nous fit comprendre dans son langage, fait de quelques mots français et anglais et de beaucoup de gestes, qu'il avait dix-sept ans et qu'il venait d'être libéré. Il avait l'œil brillant, les pommettes rouges, le verbe haut; il était visible qu'il avait un peu bu. Il nous offrit sa bouteille

7

MA CASSETTE VIDÉO INTERDITE EN VERTU D'UNE LOI SUR LA « RÉPRESSION DES INFRACTIONS SEXUELLES ».

En juillet et en août 2001, les chantres de la mémoire du Limousin continuèrent à me couvrir d'injures et à mentir sur mon compte. Prenant prétexte d'un dessin qui figurait sur la couverture d'une livraison du *Révisionniste* (voy. ci-contre), un certain Jean-Pierre Morlon, journaliste au *Populaire du Centre*, alla jusqu'à affirmer que j'avais publiquement outragé C. Fourel. De façon évidente, cette manœuvre était destinée à obtenir du juge d'instruction qu'il me traite durement. Je rédigeai immédiatement un droit de réponse, démontrant que le dessin était sans rapport avec mon affaire à Limoges. Sans surprise, *Le Populaire* s'abstint de le publier ; mais j'avais pris soin d'en envoyer une copie à C. Fourel. La manœuvre des chantres de la mémoires se solda finalement par par un échec. Le juge ne porta pas plainte pour outrage.

Mais les défenseurs acharnés de la thèse officielle allaient bientôt pouvoir se réjouir : le 10 octobre 2001, le ministre de l'Intérieur signa un arrêté qui interdisait « *de proposer, de donner, de louer ou de vendre à des mineurs* » ma cassette vidéo ainsi que d'en faire de la publicité « *en dehors des lieux dont l'accès est interdit aux mineurs* ». Comble du ridicule, le ministre fondait cet arrêt sur une loi de 1998 relative « *à la prévention et à la répression des infractions sexuelles* ». Mais les chantres de la mémoire s'en moquaient. Ils annoncèrent triomphant l'interdiction de la cassette en omettant de préciser sur quoi elle se fondait.

Tous ces faits furent exposés dans deux comptes rendus que nous publiâmes en octobre 2001 puis en janvier 2002. Le lecteur les trouvera reproduit ci-après.

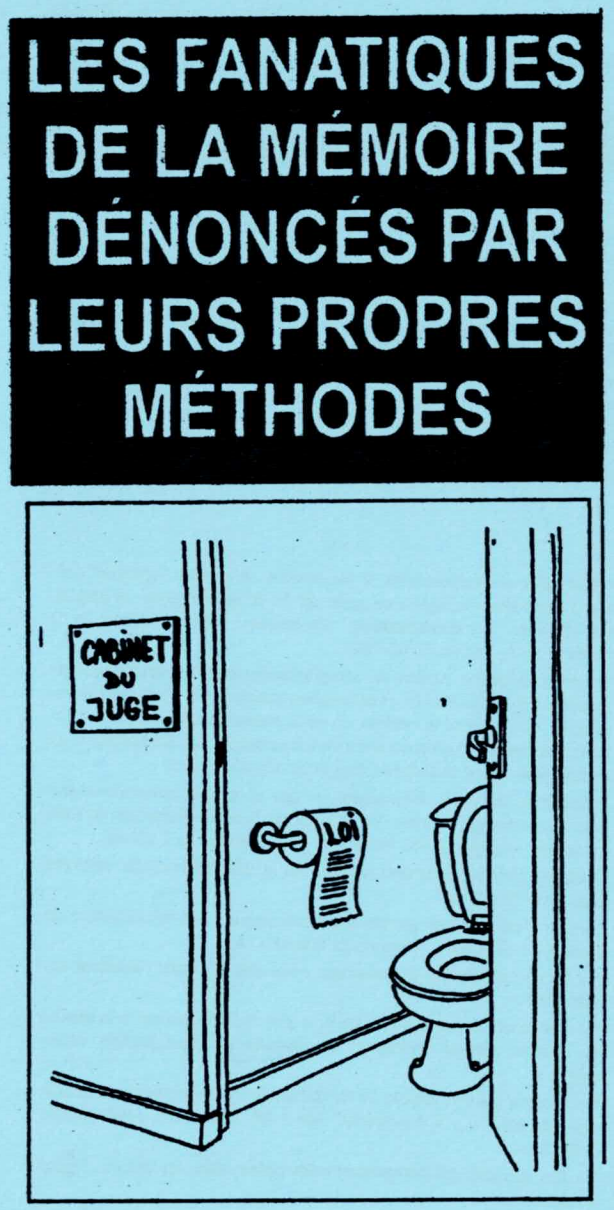

Dossier Oradour...
La cassette vidéo de V. Reynouard interdite en vertu d'une loi sur la « répression des infractions sexuelles »

De mois en mois, l'affaire V. Reynouard à propos d'Oradour-sur-Glane prend une tournure de plus en plus délirante. En voici les derniers développements :

- *Juillet 2001.* Parution du cinquante-quatrième numéro du bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne. Comme d'habitude, l'incontournable Henri Demay vomit ses injures contre les révisionnistes en général et contre V. Reynouard en particulier. En bon stalinien, il n'hésite pas à écrire que l'auteur du livre sur Oradour « *relève désormais, preuves à l'appui, de l'hôpital psychiatrique* ». Nous reproduisons ci-dessous la page 16 de ce bulletin, afin que nos lecteurs puissent rire un peu.

"Echos" du révisionnisme

• **Mercredi 16 mai 2001** — Une juge d'instruction de Limoges, Christine Fourel, prend part à des perquisitions menées par un magistrat belge à Bruxelles et à Anvers pour "retrouver de la littérature révisionniste concernant le massacre d'Oradour-sur-Glane".

Ces perquisitions ont été effectuées suite à l'information judiciaire ouverte par le procureur de la République de Limoges, Pierre Billard, pour **"Apologie de crime de guerre"**.

Ainsi, 64 cartons de livres auraient été emmenés par les policiers et les magistrats, dont 300 exemplaires de **"Le massacre d'Oradour : un demi-siècle de mise en scène"** (de Vincent Reynouard) et 175 exemplaires de la version **allemande** de ce nauséabond et mensonger bouquin...(1).

*
* *

• **Mai 2001** — Evidemment, V. Reynouard, le sinistre "galopin", réagit à l'opération judiciaire en question. Et de quelle façon ! Il publie, sur 35 pages, **"Le Révisionniste"** (en lettres... gothiques, bien sûr !) année 1, n° 1, daté du 13-05-2001...

Il y ressasse, serine, rumine ses sempiternelles inepties, ses pseudo-arguments désormais éculés, et néanmoins toujours aussi injurieux et insultants, qu'il génère lui-même, ou qu'il emprunte à de sombres créatures extrémistes passées ou présentes (exemples : M. Bardèche, ou un certain Jean-Marie Boisdefeu, hargneux négationniste).

Prétentieux, solennel, Reynouard — qui se prend, alternativement, pour un martyr (de la cause "croix gammée") ou un redresseur de torts incompris — dépasse, ici, les bornes du ridicule et de l'odieux.

Quelques phrases, marquées au coin de la débilité mentale, relevées dans cette "brochure" :

* « (...) c'est bien une guerre que nous menons aux falsificateurs de l'histoire » (à savoir : résistants et déportés !).
* « les (...) sentiments de haine qui vous (les résistants) animent depuis 1944 ».
* « (les) cours de justice qui, après la guerre, fabriquaient à la chaîne des "morts vivants" (citoyens condamnés à "l'indignation nationale"). »
* « Il n'y a aucune preuve de la réalité de l'extermination de multitudes de juifs (...) à Auschwitz" (de J.-M. Boisdefeu, révisionniste fieffé...). »
* « Ces déportés qui composaient des opéras dans les camps et dans les ghettos. »
* **Le juif,** Laurent Fabius...
* « (...) j'ai réclamé un débat sur le bilan des régimes démocratiques comparé à celui des régimes fascistes » (Reynouard dixit. Parbleu!).
* "L'hystérie antirévisionniste" des "Chantres de la mémoire".

*

Dans ce ramassis de sornettes dangereuses, "le" Reynouard, donc, instrument béat et manipulé de l'extrême droite activiste, s'en prend, cette fois, à la plupart d'entre nous, membres du bureau des "Amis du Musée de la Résistance de la Haute-Vienne", ainsi qu'au journal limousin "le Populaire du Centre".

Ce nuisible individu — on ne le dira jamais assez — qui persiste à dire et faire les choses les plus bêtes, les plus viles, et les plus scandaleuses, pour tenter de sortir d'un anonymat amplement mérité, relève désormais, preuves à l'appui, de l'hôpital psychiatrique...

*

Et nous réitérons notre question : *Où trouve-t-il l'argent ?* Qui paie et *le* paie ? A coup sûr, la "nébuleuse" néonazie ; mais depuis quel "site" *européen* ? Depuis quel Etat, quelle ville ?

Lequel de ces chenapans avouera ?

*
* *

• **Mai 2001** — Encore des "prospectus" — sereinement et **impunément** distribués en France — émanant de librairies (et "d'associations") révisionnistes et négationnistes sises à Paris.

Des "auteurs" d'extrême droite archi-racornis : Lehideux, Griotteray, **François Brigneau** (ex-milicien...), **Roland Gaucher** (ex-milicien...), de Brinon (du gouvernement de Vichy), Henri Dorgères (leader fasciste des "chemises vertes"), Marcel **Déat**, et l'inénarrable Philippe Randa, jeune révisionniste d'extrême droite, bruyant, gesticulateur, et qui s'acharne à se "faire de la publicité" avec des sornettes malfaisante et bêtes à pleurer, tous azimuts.

Et voguent la bêtise, le mensonge, alliés à la propagande néofasciste...

H. D.

(1) Le Populaire du Centre, 19-05-2001.

*
* *

• **Juin 2001** — Décidemment financé "suffisamment" (par qui ?), Reynouard et ses comparses "sortent" le n° 2 (déjà) de leur "canard" révisionniste, dans lequel un incertain S. Verbeke s'en prend, d'emblée et à la fois, à notre bulletin (des Amis du Musée de la Résistance) et à ma modeste personne ; peu nous importe.

Sempiternellement, ces papelards distillent le **même** venin antisémite (primaire et orienté, dans la **stricte** doctrine nazie des années 30), la même xénophobie, les mêmes affabulations anti-historiques, toujours cibées de la même façon et dans un "seul et unique" but, qu'on peut résumer en quelques mots : en salissant la Résistance et les alliés (39-45) tenter de **justifier, absoudre** et bien sûr, **réhabiliter le IIIe Reich,** qui causa 60 millions de morts...

Pour ces gredins, nous, nous restons les "fanatiques" (sic) de la mémoire.

Eux, ils persitent, forcément, à exalter l'angélisme immaculé, et les splendeurs humanistes (à croix gammée) des camps de concentration (pardon : de transit (sic) ou de travail (resic)), des chambres à gaz et des fours crématoires qui — nous disent-ils — étaient de simples installations... sanitaires servant à combattre et réduire les... épidémies !

A un tel degré de connerie (feinte ou réelle ?) que rétorquer ?

H. D.

- *Août 2001.* Dans notre avant-dernière livraison, nous avions dénoncé les méthodes des fanatiques de la mémoire qui, selon nous, souhaitaient faire pression Mme Fourel afin qu'elle traite V. Reynouard le plus durement possible (voy. *Le Révisionniste* n° 3, pp. 6-7). Une confirmation est venue durant l'été. Le 6 août, *Le Populaire du Centre* publia sur cinq colonnes un article intitulé : « Oradour : Reynouard ajoute l'outrage à la provoc' ». Non content de ressasser toujours les mêmes accusations, l'auteur (un certain Jean-Pierre Morlon) prétendait que le dessin imprimé sur la couverture du *Révisionniste* n° 4-5 avait été publié pour outrager Mme Fourel. Il écrivait :

> Vincent Reynouard [...] ose illustrer le sommaire de couverture de la revue [*Le Révisionniste*] d'un dessin signalant l'entrée du cabinet du juge derrière la porte duquel la Loi s'inscrit sur papier réservé aux toilettes... On mesure d'ici le talent et la hauteur d'esprit de son auteur... Mais il ne s'agit pas ici d'humour, car malgré des mesures récemment prises à son encontre, l'idéologue du nazisme porte aujourd'hui l'insulte et l'outrage au cœur même du palais de justice, s'en prenant directement à celle qui le recevait en première comparution le 19 juin à 14 h 30 [Voy. annexe I].

Sans attendre, V. Reynouard envoya au quotidien le droit de réponse suivant :

Monsieur [le Directeur responsable],

En vertu de la législation sur le droit de réponse en matière de presse, je vous prie de bien vouloir insérer dans la prochaine livraison du *Populaire* l'intégralité du texte reproduit ci-dessous :

« Dans sa livraison du 6 août 2001, en page 2, Le Populaire a reproduit une partie de la couverture d'une revue à laquelle je collabore et qui s'intitule : Le Révisionniste. Sur cette couverture (il s'agit du n° 4-5 ; juillet 2001), à gauche du sommaire, un dessin représente un « cabinet du juge » sous la forme de toilettes véritables où la Loi sert de papier hygiénique. L'article de Jean-Pierre Morlon qui accompagne cette reproduction est intitulé : « Oradour : Reynouard ajoute l'outrage à la provoc' ». J.-P. Morlon prétend que j'aurais fait publier ce dessin pour outrager Christine Fourel, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Limoges, qui m'a mis en examen pour « apologie de crime de guerre » et placé sous contrôle judiciaire.

C'est une grave erreur.

En vérité, ce dessin (qui circule depuis longtemps dans les milieux révisionnistes) accompagnait une lettre que Robert Faurisson a adressée le 10 juillet dernier au juge d'instruction suisse Michel Favre, ce dernier l'ayant condamné (sans même l'avoir entendu) à un mois de prison ferme pour contestation de crime contre l'humanité. Dans son n° 4-5, Le Révisionniste a publié (pages 45 et suivantes) cette lettre de R. Faurisson à M. Favre. Il était dès lors tout naturel de reproduire également ce dessin.

C'est donc à tort que J.-P. Morlon y voit une œuvre de circonstance destinée à outrager la juge chargée de mon affaire.

Je rappelle qu'un compte rendu de ma première audition à Limoges par Madame Fourel est paru dans Le Révisionniste n° 3 (29 juin 2001). Par conséquent, si j'avais voulu m'en prendre cette dernière, c'est dans le n° 3 que j'aurais publié un dessin outrageant, et non dans le n° 4-5, où le nom de Christine Fourel n'est pas mentionné une seule fois.

J'ajoute que dans le compte rendu de ma première audition (rédigé à partir de mes informations), S. Verbeke a pris soin de déclarer que Madame le juge avait appliqué la loi à la lettre, s'abstenant de me poser la moindre question puisque je m'étais présenté sans avocat. Il a également rapporté le fait que, m'acordant sa confiance et persuadée que je répondrai à sa prochaine convocation, Madame le juge ne m'a pas placé en prison préventive, alors qu'elle aurait pu le faire puisque je réside à l'étranger.

Je n'hésite donc pas à le dire : Madame Fourel a été d'une parfaite correction vis-à-vis de moi. Par conséquent, je n'ai nulle raison ni de l'outrager d'une quelconque manière, ni de prétendre qu'elle se moque de la Loi.

Non content de me prêter des intentions que je n'ai pas, J.-P. Morlon pratique la désinformation. Il m'accuse par exemple d' « attaque[r] vertement l'historien Henri Demay qui réfute et condamne [m]es thèses révionnistes ». Or, non seulement H. Demay ne m'a jamais répondu sur le fond, mais de plus, c'est lui qui a commencé à m'insulter (alors que je ne le connaissais même pas) et qui, depuis plusieurs années, me couvre régulièrement d'injures dans Le Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne. Dans le n° 53 (daté du 1er trimestre 2001), il m'a consacré une cinquantaine de lignes. On y trouve les mots et expressions suivants : « nuisible énergumène », « gesticulateur », « énergumène délirant », « zigoto », « détraqué mental », « sinistre faussaire », « nuisible crétin », « gamins intoxiqués », « nostalgiques stériles », « hérauts véreux », « propagande démentielle, venimeuse », « brochures ordurières », « ignoble cassette vidéo », « un certain torche-chose », « affabulations criminelles », « ineptie primaire », « connerie pathologique, voire atavique ». Tout cela en une cinquantaine de lignes ! Que trahissent ces insultes, si ce n'est une impuissance à me répondre sur le fond ?

Plusieurs fois, d'ailleurs, j'ai proposé l'organisation d'un débat public sur le drame d'Oradour (car quelle que soit la vérité sur les événements du 10 juin 1944, la mort d'hommes, de femmes et d'enfants innocents reste un drame). Pourquoi cette proposition est-elle restée sans suite ? Si, vraiment, les thèses que je défends sont inepties ; si, vraiment, je suis le détraqué mental qu'Henri Demay présente, il devrait être facile de me ridiculiser lors d'une confrontation. Aujourd'hui encore, je propose donc à H. Demay de m'affronter lors d'un débat public qui serait organisé à Limoges. S'il refuse, vos lecteurs sauront en tirer les conclusions qui s'imposent. »

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'expression de mes sentiments choisis.

Vincent Reynouard

Comme on pouvait s'y attendre, *Le Populaire* se garda bien de publier ce texte et ne daigna même pas justifier son refus. Par prudence, cependant, V. Reynouard en avait envoyé une copie au juge d'instruction. Mme Fourel a-t-elle été sensible à cette démarche ? Ou avait-elle déjà apprécié à sa juste valeur la prose de J.-P. Morlon ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, la manœuvre des fanatiques de la mémoire a échoué ; aucune plainte n'a été déposée contre V. Reynouard ou contre moi-même pour outrage à magistrat.

- *Septembre 2001.* Le 18, Vincent Reynouard se rendit à la nouvelle convocation du juge Fourel. Il était accompagné par son avocat, Maître Delcroix.

Un premier entretien avec Mme Fourel se déroula entre 11 h et 11 h 30. V. Reynouard fut interrogé sur l'envoi, en juin dernier, de la version allemande de son livre à un survivant de drame d'Oradour (M. Robert Hébras). Cette version, parue en 1999, est diffusée en Allemagne par Druffel Verlag, une maison dirigée par M. Sudholt. L'auteur révisionniste répondit qu'il n'avait ni envoyé ni fait envoyer l'ouvrage en question et qu'il ignorait pourquoi R. Hébras en avait reçu un.

Le second interrogatoire étant prévu à 14 h 30, V. Reynouard disposa d'environ trois heures pour parcourir le dossier d'instruction constitué par le Justice suite à la plainte déposée contre lui pour « apologie de crime de guerre » (affaire de la cassette vidéo sur Oradour). C'était toute juste suffisant. En effet, le dossier est déjà épais d'une quinzaine de centimètres.

Pour des raisons tactiques, nous tairons les remarques que nous inspire son contenu. Certaines pièces sont très importantes et les réponses que V. Reynouard formulera seront publiées au moment voulu par le VHO. Pour l'instant, on se contentera de noter que les autorités traitent cette affaire comme s'il s'agissait d'un viol suivi d'un meurtre. En effet, elles ont été jusqu'à demander une... analyse de l'ADN d'Henri Lewkowicz, afin de savoir si c'était lui qui avait envoyé à des habitants d'Oradour des lettres vantant la cassette vidéo intitulée : *La tragédie d'Oradour-sur-Glane : cinquante ans de mensonges officiels*. Elles ont également contacté des entreprises de téléphonie mobile afin de savoir si V. Reynouard et son épouse possédaient un téléphone portable (ce qui aurait sans doute permis de les suivre à la trace).

Dans un dossier aussi fourni, on s'attendait à trouver toutes les pièces relatives aux saisies opérées le 16 mai dernier à Bruxelles et à Anvers. Or, Maître Delcroix souligna qu'elles n'y figuraient pas. De retour dans le bureau du juge d'instruction, il exigea la production de ces pièces, faute de quoi il s'estimerait dans l'impossibilité de défendre efficacement son client. Mme Fourel répondit qu'un dossier d'instruction « était vivant », qu'elle n'avait donc nulle raison de répondre favorablement à sa demande et qu'elle allait maintenant interroger le prévenu. Maître Delcroix rétorqua que dans ces conditions, il s'estimait mis dans l'impossibilité de défendre son client. Après avoir répondu à une question, V. Reynouard déclara que tout bien réfléchi, face à une telle entrave à la défense, il restait à la disposition de la Justice mais décidait de ne plus répondre à aucune question tant que les pièce demandées par son avocat ne figureraient pas au dossier. Mme Fourel mit alors fin à l'entretien, précisant qu'ils seraient convoqués ultérieurement.

Il était donc un peu plus de quinze heures lorsque les deux hommes sortirent du tribunal. D'après Maître Delcroix, ce refus de présenter les pièces relatives aux perquisitions opérées le 16 mai est extrêmement suspect. Les autorités se sont-elles rendues compte qu'il y avait un vice de forme susceptible de faire annuler toute la procédure ? Il est encore trop tôt pour répondre. Mais on notera que neuf jours seulement après cet entretien, un arrêté du ministre de l'Intérieur interdit de « proposer, de donner, de louer ou de vendre à des mineurs » la cassette de V. Reynouard. Cet arrêté se fonde sur « *l'article 36 de la loi [...] du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs* » *(voy. annexe II). Heureusement que le ridicule ne tue pas, et que l'hypocrisie non plus.*

Annexe I
Le Populaire du Centre, 6 août 2001, p. 2.

Oradour : Reynouard ajoute l'outrage à la provoc'...

Après la diffusion de sa cassette sur Oradour-sur-Glane, le révisionniste Vincent Reynouard s'en prend directement au juge qui l'a mis en examen !

SANS anticiper sur les inévitables et certainement prochaines décisions de Christine Fourel, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Limoges, un dessin de la revue "Le Révisionniste" devrait coûter cher à son auteur.

Vincent Reynouard, pourtant mis en examen pour « apologie de crime de guerre » et placé sous contrôle judiciaire, ose illustrer le sommaire de couverture de la revue d'un dessin signalant l'entrée du cabinet du juge derrière la porte duquel la Loi s'inscrit sur papier réservé aux toilettes... On mesure d'ici le talent et la hauteur d'esprit de son auteur...

Mais il ne s'agit pas ici d'humour, car malgré des mesures prises récemment à son encontre, l'idéologue du nazisme porte aujourd'hui l'insulte et l'outrage au cœur même du palais de justice, s'en prenant directement à celle qui le recevait en première comparution le 19 juin à 14 h 30, place d'Aine à Limoges. Christine Fournel ne lui cachait déjà pas, dans son courrier du 16 mai 2001, qu'elle envisageait sa mise en examen à la suite de l'information ouverte pour « des faits prévus et réprimés par la loi » tombant d'ailleurs directement sous le coup de l'arrêt du préfet Pierre Mutz de février 2001.

Ces faits portent évidemment sur la diffusion de ce film vidéo qu'il a réussi à tourner à Oradour, reprenant la thèse développée dans son livre « Le massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène ». L'ouvrage est interdit de circulation, de distribution et de mise en vente depuis 1997 et relève de la négation de crimes de guerre commis par les troupes nazies en juin 1944. Il y conteste la version historique du drame d'Oradour, justifie l'action des Waffen SS par des arguments reposant sur de soi-disant expertises et travaux d'historiens, ou des témoignages tronqués.

Admirateur (aussi...) de Mussolini

Vincent Reynouard, qui se qualifie de « libre chercheur », vit actuellement en Belgique avec sa famille depuis 1999. Il a été l'objet de perquisitions de la part des polices belge et française (SRPJ de Limoges), et l'inventaire de la saisie de 300 exemplaires, en langues française et allemande, en dit long sur les documents qu'il utilise pour alimenter le contenu de ses publications.

Dans son dernier bulletin (*), il ne cache pas son admiration pour l'équipe italienne de « Fascismo et Libertà » qui revendique l'héritage de Benito Mussolini dans son journal "Il Popolo d'Italia" ; ouvre ses colonnes à son ami Robert Faurisson (condamné à un mois de prison ferme par un juge suisse)... En revanche, il attaque vertement l'historien limougeaud Henri Demay qui réfute et condamne ses thèses révisionnistes.

Loin du Limousin, Vincent Reynouard semble posséder de dévoués informateurs à Limoges comme en Charente... Ils lui ont certainement fait parvenir un exemplaire de la lettre du député d'Oradour, Daniel Boisserie, qui écrivait au Premier ministre Lionel Jospin en février au sujet de la diffusion de la trop célèbre cassette vidéo : *« L'émoi est considérable chez les familles de victimes de la tragédie, parmi les élus, mais aussi dans la population de département tout entier. Il est intolérable que cet individu, qui a déjà sévi au travers de plusieurs autres écrits négationnistes, puisse à nouveau commettre un tel forfait. »*

Un texte fort, précis, hélas toujours d'actualité, mais qui concerne aujourd'hui un magistrat et à travers lui la justice, la mémoire et l'honneur d'Oradour-sur-Glane.

Jean-Pierre MORLON.

(*) *Diffusé par abonnements, parfois posté en Mayenne ou dans le Nord, le bulletin « organe d'informations de la Fondation européenne pour le libre examen historique » est (peut-être) édité en Belgique par VHO. Dans le numéro 2 de l'année 1 (3 juin 2001) les éditeurs, à travers la plume de leur éditorialiste S. Verbeke, annoncent qu'ils sont « contraints de travailler dans la clandestinité ».*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 septembre 2001 portant interdiction de proposer, de donner, de louer ou de vendre à des mineurs et de faire de la publicité d'une vidéocassette

NOR : *INTD0100584A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 27 septembre 2001, considérant qu'au prétexte d'une enquête sur la tragédie d'Oradour-sur-Glane et sans que les faits concrets qu'il allègue soient établis, ce document procède à un traitement complaisant de crimes de guerre et que le contenu de ce document présente un danger dont il y a lieu de protéger tout particulièrement des mineurs qui ne sont pas à même de porter une appréciation sur les affirmations qui y sont proférées, il est interdit, sous les peines prévues au sixième alinéa de l'article 36 de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, de proposer, de donner, de louer ou de vendre à des mineurs le vidéogramme intitulé *Oradour-sur-Glane*, est interdite sous les mêmes peines la publicité faite pour cette vidéocassette par quelque moyen que ce soit en dehors des lieux dont l'accès est interdit aux mineurs.

Annexe II
Le *J.O. de la République française*, 10 octobre 2001, p. 15923

DANS LE LIMOUSIN, BIEN DU NOUVEAU

Par Vincent Reynouard

L'interdiction de ma cassette vidéo est saluée dans le Limousin...

On se souvient que, le 10 octobre 2001, est paru au *Journal officiel de la République française* un arrêté du ministère de l'Intérieur interdisant « *de proposer, de donner, de louer ou de vendre à des mineurs* » ma cassette vidéo sur la tragédie d'Oradour-sur-Glane. Était également prohibé d'en faire la publicité « *en dehors des lieux dont l'accès est interdit aux mineurs* » (voy. *Le Révisionniste*, n° 6-8, p. 83). Cet arrêté, d'étendue nationale, s'appuyait sur une loi de 1998 « *relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs* ».

Dans le Limousin, cette interdiction a été immédiatement annoncée et saluée. Dès le 12 octobre, *Le Populaire du Centre* (Limoges) titra en deuxième page et sur cinq colonnes : « La cassette révisionniste interdite sur tout le territoire national ». Peu après, le *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne* l'annonça dans un encadré sur un tiers de page (Voy. *Le Bulletin...*, n° 55, 3ème trimestre 2001, p. 16). Le 22 novembre, enfin, Jean-Pierre Morlon parla d'un « *grand pas [...] fait dans la lutte contre le révisionnisme* », avouant ainsi que, face aux libres chercheurs, les autorités officielles n'avaient plus que l'interdiction brutale (Voy. *Le Populaire du Centre*, 22 novembre 2001, p. 2. « *Un grand pas a été fait voici quelques semaines dans la lutte contre le révisionnisme avec la décision du ministre de l'Intérieur d'étendre l'interdiction à la vente de la vidéocassette sur Oradour-sur-Glane du révisionniste Vincent Reynouard sur l'ensemble du territoire national* ».).

...mais personne n'ose révéler la loi sur laquelle se fonde l'interdiction

On notera que ni le *Populaire du Centre* ni le *Bulletin...* ne précisèrent que cette interdiction s'appuyait sur une loi réprimant les « *infractions sexuelles* ». A chaque fois, seule était citée la partie de l'arrêté où le ministre justifiait sa mesure en prétendant que je procédais « *à un traitement complaisant*

Ci-dessous :
- Extrait du *Populaire du Centre*, 12 octobre 2001, p. 2.
- Extrait du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute*, n° 55, 3ème trimestre 2001, p. 16.

La cassette révisionniste interdite sur le territoire national

La vente de la vidéocassette consacrée au massacre d'Oradour-sur-Glane vient d'être interdite sur l'ensemble du territoire national. Une mesure similaire avait déjà été prise, en février, dans le département de la Haute-Vienne, par le préfet Pierre Mutz qui, dans le même temps, avait saisi le ministre de l'Intérieur. Ce dernier motive sa décision par le fait que le document — tourné dans les ruines du village martyr — « *procède à un traitement complaisant de crimes de guerre et que le contenu de ce document présente un danger dont il y a lieu de protéger tout particulièrement les mineurs qui ne sont pas à même de porter une appréciation sur les affirmations qui y sont proférées* ». L'auteur de la cassette, un ancien enseignant déjà connu pour de tels faits, a été mis en examen par le juge d'instruction de Limoges, Christine Fourel.

DERNIÈRE MINUTE

Au moment de mettre sous presse, nous parvient l'information suivante :

La vente de la vidéocassette révisionniste consacrée au massacre d'Oradour-sur-Glane vient d'être interdite sur l'ensemble du territoire national.

Une mesure similaire avait déjà été prise, en février, dans le département de la Haute-Vienne, par le préfet Pierre Mutz qui, dans le même temps, avait saisi le ministre de l'Intérieur. Ce dernier motive sa décision par le fait que le document — tourné dans les ruines du village martyr — « *procède à un traitement complaisant de crimes de guerre et que le contenu de ce document présente un danger dont il y a lieu de protéger tout particulièrement les mineurs qui ne sont pas à même de porter une appréciation sur les affirmations qui y sont proférées* ».
L'auteur de la cassette, un ancien enseignant déjà connu pour de tels faits, a été mis en examen par le juge d'instruction de Limoges, Christine Fourel.

des crimes de guerre » et que « *le contenu de ce document présent[ait] un danger dont il y a[vait] lieu de protéger tout particulièrement les mineurs* ». J.-P. Morlon s'empressait d'ailleurs d'ajouter, comme s'il eut voulu interpeller le ministre :

> Pas seulement les jeunes, car le révisionnisme trouve hélas des oreilles et des lecteurs attentifs partout sur la planète en mettant à la disposition des visiteurs de sites internet bien particuliers un incroyable fatras d'énormités profanatrices de la vérité historique [Voy. *Le Populaire*, 22 novembre 2001].

En revanche, tout ce petit monde rappelait que j'étais « *mis en examen par le juge d'instruction de Limoges, Christine Fourel* ».

Deux jours pour effectuer un inventaire (incomplet) des saisies

A ce sujet, je signale que les 6 et 7 novembre derniers, je me suis retrouvé en compagnie du juge Fourel dans les locaux de la Police judiciaire de Limoges. Je devais assister à l'ouverture des cartons renfermant tout ce qui avait été saisi chez moi et dans les locaux du VHO le 16 mai 2001*. Pendant deux jours, à raison de sept heures par jour, deux membres de la P.J. ont ouvert les cartons, faisant l'inventaire du contenu qu'ils donnaient ensuite au juge. Celui-ci effectuait alors un tri entre ce qu'il fallait saisir dans le cadre de la procédure et ce qu'il fallait me rendre. Je précise que les trois quarts des documents me furent finalement rendus, parmi lesquels figurait un petit stock de notre ouvrage sur Oradour (une quarantaine d'exemplaires environ) ainsi qu'une grande partie (mais pas la totalité) des archives accumulées lors des recherches. Toutefois, une cinquantaine de documents divers ont été replacés sous scellé, et ce malgré les protestations de mon avocat, Me Eric Delcroix, qui rappela au juge qu'en matière de presse (lorsque le diffuseur était à l'étranger), seuls quatre exemplaires du document délictueux pouvaient être saisis par la Justice.

J'ajoute que plusieurs cartons restent à ouvrir (d'où une nouvelle convocation le 20 février prochain), laissant supposer que la liste des scellés définitifs va encore s'allonger.

Mon ADN analysée

Les autorités ont profité de ma venue à Limoges pour me prélever deux échantillons de muqueuse buccale et de salive aux fins... d'analyse d'ADN. J'ai alors eu l'occasion d'apprendre qu'un prélèvement semblable avait été opéré chez Henri Lewkowicz. Motif ? Il y a quelques semaines, ma cassette vidéo a été anonymement envoyée à plusieurs habitants d'Oradour. Suite à un dépôt de plainte, les autorités recherchent des auteurs de cette action. De l'ADN humain ayant probablement été retrouvé sous les timbres collés, la Justice tente de confondre le (ou les) coupable(s) en effectuant des analyses comparatives.

On le voit, alors que de nombreux truands courent les rues, agissant impunément, et que des enquêtes sont sabotées lorsque de hautes personnalités sont impliquées (voy. la récente démission du juge Alphen), rien n'est négligé lorsqu'il s'agit des révisionnistes : interdictions, poursuites, mise sous contrôle judiciaire, saisies à l'étranger, placement sous scellés, analyse ADN. Pendant deux jours, un juge d'instruction, sa secrétaire et deux membres de la PJ ont été mobilisés à temps plein parce que — horreur ! — un individu remet en cause la version officielle du drame d'Oradour.

Rien n'est négligé lorsqu'il s'agit de « mauvais pensants »

Et ne parlons pas du temps perdu pour l'enquête. En parcourant mes différents dossiers (le dossier belge relatif aux saisies du 16 mai dernier et le dossier français relatif à la plainte pour « apologie de crime de guerre »), j'ai découvert que, peu avant les saisies, la Police judiciaire belge avait surveillé tôt le matin mon habitation, probablement afin de connaître mes habitudes. S'étant aperçue qu'une femme sonnait chez nous (elle venait chercher mes enfants pour les amener à l'école), elle a relevé la plaque minéralogique de son véhicule et mené une rapide enquête sur cette personne.

De son côté, Christine Fourel a interrogé plusieurs entreprises de téléphonie mobile afin de savoir si mon épouse ou moi-même possédions un téléphone portable. Le plus amusant est qu'elle a reçu une réponse positive, dans laquelle on lui annonçait qu'une personne avait acquis dans le Nord de la France un mobile sous le nom de jeune fille de mon

* Voy. *Le Révisionniste*, n° 2, 30 mai 2001, pp. 1 et ss

épouse. Le numéro de téléphone étant donné, je me suis empressé de téléphoner. Une charmante personne m'a répondu. Elle était née la même année que ma femme et portait non seulement le même nom (de jeune fille) mais aussi le même prénom. Mais il s'agissait d'un homonyme. Avec Me Delcroix, nous avons bien ri en pensant que cette demoiselle avait probablement été placée sur écoute...

Ces rescapés que j'ai interrogés et qui, aujourd'hui, prétendent ne m'avoir jamais vu

Je souhaite d'ailleurs bien du courage à Mme Fourel pour démêler le vrai du faux dans les informations qu'elle a recueillies au cours de son enquête. Toujours en parcourant mon dossier, j'ai appris qu'elle avait fait interroger deux rescapés dont je parle dans ma cassette et dans notre livre ; il s'agit d'Aimé Renaud et de Maurice Beaubreuil. J'ai rencontré celui-ci une fois, en 1990, et j'ai rencontré celui-là quatre fois, entre 1990 et 1996 (nous avions pratiquement sympathisé). A l'époque, ceux-ci m'avaient longuement parlé et fait d'importantes révélations. Aujourd'hui, l'un et l'autre affirment... ne m'avoir jamais vu. A. Renaud, notamment, prétend qu'il ne m'a jamais emmené dans les ruines d'Oradour afin de me montrer où il était caché le 10 juin tragique et qu'il ne m'a jamais révélé avoir reçu l'onde de choc suite à l'explosion du clocher. J'aurais donc purement et simplement inventé ce que je dis dans ma cassette vidéo !

Désolé, Monsieur Renaud, mais je dois vous l'avouer : j'ai failli vous dédicacer notre livre. En effet, lorsque j'ai commencé mon enquête sur Oradour, je ne savais pas trop ce que je trouverais et si je continuerais ; mais après vous avoir écouté lors de notre première rencontre (c'était un soir d'août 1990), après vous avoir notamment entendu parler du clocher et de l'onde de choc que vous aviez ressentie, j'ai eu la ferme certitude que l'affaire n'était pas claire et qu'il y avait matière à recherche. Je vous dois donc énormément et sans la crainte de vous attirer des ennuis, sachant que vous habitez le nouvel Oradour, je vous aurais sans hésitation dédié notre livre.

Je comprends d'ailleurs sans peine que MM. Renaud et Beaubreuil prétendent aujourd'hui ne m'avoir jamais vu. Connaissant un peu l'ambiance dans la région, il n'est pas inepte de supposer que ces rescapés ont dû subir l'ire des fanatiques de la Mémoire pour avoir fait d'imprudentes révélations à un inconnu. Par conséquent, seule leur reste aujourd'hui la négation brutale, comme l'enfant qui, pris en faute, tente de se soustraire à la colère de son père (« C'est pas moi. J'ai rien dit, j'ai rien fait, je sais rien. »).

Les insultes et les tricheries d'Henri Demay

Parmi ces fanatiques de la Mémoire, citons l'incontournable Henri Demay, digne d'intérêt uniquement parce que ses outrances et ses tricheries desservent la cause qu'il défend.

Toujours les insultes

Dans son dernier « "Échos" du révisionnisme » (voy. *Le Bulletin...*, n° 55, p. 8, reproduit page 8), les insultes contre moi sont cette fois moins violentes. Je reste tout de même un « *triste galopin* » qui fait partie d'une « *clique révisionniste* » composée de « *gredins* » et d' « *énergumènes* ». Philippe Henriot, pour sa part, est un « *vaurien* », un « *abominable* », « *haineux insulteur de la Résistance* » ; également qualifiés d' « *abominables individus* » Céline et Xavier Vallat, ce dernier étant en outre traité de « *fieffée canaille collaborationniste* ». Quant au bulletin *Le Révisionniste*, il est rempli d'une « *infecte prose* », « *nauséabonde* », sortie du ventre de « *l'hydre révisionniste* » et remplie de « *"fabulations" grossières, délirantes, et* ***profanatrices*** ».

H. Demay ajoute que je ne possède « *aucune des qualités, aucun des talents littéraires propres (et nécessaires) à l'écrivain ou au journaliste* ». A le lire, on pense que parmi ces « talents » doit figurer la capacité à sortir une insulte tous les vingt mots. H. Demay a donc raison de se demander s'il vit sur la même planète que nous (« *En lisant ces insanités, on se demande toujours [...] si tous ces gredins (jeunes et vieux) vivent sur la même planète que nous ...* »). Physiquement oui, nous vivons — hélas — sur la même planète, mais intellectuellement non. Sur notre planète, Monsieur Demay, un écrivain n'insulte pas son adversaire...

L'inculture historique d'H. Demay

Incapable de me répondre sur le fond, H. Demay s'attaque à ma propre personne, en rappelant que je suis politiquement très incorrect. Ayant intitulé sa page : « Sous le révisionnisme : le néofascisme », il écrit :

> [...] Reynouard surpasserait presque ses (anciens) maîtres à penser. Qu'on en juge : « La France **tradition-**

> **nelle**, celle des terroirs, celle de l'**ordre**, celle du **drapeau**, celle qui se souciait de sa **race**, est (devenue) suspecte ».
> On se croirait revenus 60 ans en arrière [...].

C'est probablement le rappel d'une France soucieuse « *de sa race* » qui a le plus choqué H. Demay. J'appelle alors son attention sur une petite erreur qu'il a commise. Il ne fallait pas écrire : « *On se croirait revenus 60 ans en arrière* » mais « ...62 ans en arrière ». Cette différence est de taille, car on revenait alors *avant* Vichy, c'est-à-dire en juillet 1939 (le 29 exactement), lorsque la République française adoptait un « *Décret relatif à la famille et à la natalité françaises* » (voy. le *Journal Officiel* du 30 juillet 1939). Le chapitre III du titre II (« Protection de la famille ») était intitulé : « Protection de la race ». Eh ! oui, Monsieur Demay, en juillet 1939, la République française adoptait un décret qui prévoyait la « protection de la race » par la lutte contre la diffusion des œuvres « *contraires au bonne mœurs* » (section I), contre le trafic des « *substances vénéneuses* » (section II) et contre l'alcoolisme (section III). Aujourd'hui, la pornographie s'étale sur tous les murs, on dépénalise les drogues et de nombreux jeunes se tuent au volant après une soirée trop arrosée.

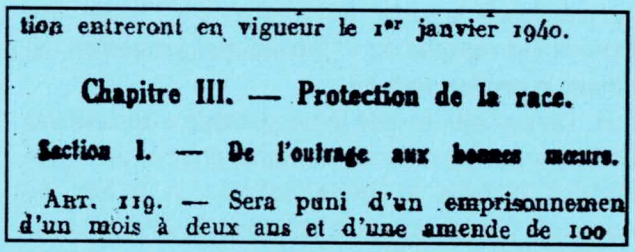

tion entreront en vigueur le 1er janvier 1940.

Chapitre III. — Protection de la race.

Section I. — De l'outrage aux bonnes mœurs.

ART. 119. — Sera puni d'un emprisonnemen d'un mois à deux ans et d'une amende de 100

Fragment du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises. La République se souciait de « la race ».

Pourquoi H. Demay refuse tout débat avec moi

Dans une note, l'insulteur de service poursuit :

> Rappelons que — selon son **propre** aveu — Reynouard est un « ancien » membre du parti ultra-fasciste et ouvertement pronazi : « Parti national français et européen » (P.N.F.E.), **encore plus** extrémiste que le F.N. ! Qu'il se dit lui-même catholique intégriste (messe en latin, prières quotidiennes avec « Chapelet et angélus » (*sic*) [...]).

Quand on lit cela, on comprend pourquoi jamais H. Demay n'a accepté de débattre publiquement avec moi. En cas de confrontation, en effet, voici ce que le public entendrait :

Vincent Reynouard. — Que m'opposez-vous lorsque j'affirme qu'un confessionnal en bois et que des fleurs en tissus ne peuvent pas être préservées dans une église incendiée et transformée en four crématoire pour 200 personnes ?
Henri Demay. — De votre propre aveu, vous êtes un catholique intégriste.
Vincent Reynouard. — Bon. Mais, revenons à nos moutons. Que m'opposez-vous lorsque j'affirme qu'un confessionnal en bois et que des fleurs en tissus ne peuvent pas être préservées dans une église incendiée et transformée en four crématoire pour 200 personnes ?
Henri Demay. — Vous osez vous référer à une France soucieuse de sa race. On voit qui sont vos maîtres à penser !
Vincent Reynouard. — Bon. Mais cela ne répond pas à ma question. Que m'opposez-vous lorsque j'affirme...
Henri Demay. — Vous voulez innocenter les SS parce que vous êtes un pronazi !
Vincent Reynouard. — Bon. Mais vous ne m'avez toujours pas répondu. Que m'opposez-vous lorsque j'affirme...

H. Demay le tricheur

Personnellement, je n'ai nullement besoin de m'appuyer sur les convictions politiques et religieuses d'H. Demay pour le combattre. La simple lecture de sa prose suffit à le faire apparaître sous son vrai visage : celui d'un insulteur et, surtout, d'un tricheur. Un exemple flagrant peut d'ailleurs être cité.

Dans une lettre datée du 28 juin 2001 et publiée par *Le Révisionniste*, j'avais écrit à H. Demay :

> J'ai lu vos derniers textes avec une curiosité amusée. Cette fois, vous vous êtes surpassé, puisque vous avez été jusqu'à parler [à mon encontre] de « *connerie pathologique, voire atavique* », ce qui constitue une injure non seulement pour moi, mais aussi pour ma famille (l'atavisme relevant de l'hérédité). Heureusement que nous ne sommes pas en Sicile, car cette histoire pourrait bien se terminer en vendetta.
> Certains de mes amis m'ont demandé si je comptais porter plainte pour « injure ». Je leur ai répondu négativement. En effet, j'aurais vraiment tort de vouloir faire punir un allié. Eh oui ! cher Monsieur Demay, je vous considère comme mon allié, un allié précieux même. Car [...] lorsque les historiens à venir liront votre prose,

> je veux parler de vos flots d'injures entre lesquelles on ne trouve même pas l'ombre d'un argument raisonnable, ils sauront tout de suite qui, de vous et moi, était l'honnête homme et qui était le menteur inquiet [Voy. *Le Révisionniste*, n° 3, p. 14, col. A].

Le ton de ce texte était à l'évidence ironique. Mais H. Demay était résolu à s'en servir. Dans le dernier *Bulletin...*, ainsi, il m'accuse le plus sérieusement du monde d'avoir proféré à son encontre... « *une espèce de "menace de mort" à peine déguisée* ». Puis il ajoute (toujours aussi sérieux) : « *Personnellement, si j'ai quelques conseil à donner à ce jeune adepte de feu le IIIe Reich [...] c'est celui de ne pas se hasarder à mettre en chantier l'une et/ou l'autre de ses menaces... Autrement, attention !* ».

Afin de justifier son accusation, H. Demay me cite de la façon suivante. Il écrit :

> Reynouard brandit : « Certains de mes amis m'ont demandé si je comptais porter plainte (contre Demay, et les « Amis du musée ») pour « injure » (...) ».
> « (...) cette histoire pourrait bien se terminer en vendetta » (ah ! ah ! nous voici parvenus, de la part de Reynouard, à une espèce de « menace de mort » à peine déguisée ! ! Tiens, tiens !)

On le voit, H. Demay a sauvagement tronqué le texte et inversé l'ordre des paragraphes :

- pour lui ôter son ton ironique ;
- pour sortir de son contexte la mention (amusée) d'une possible « vendetta », faisant notamment disparaître le fait qu'il ne pouvait en être question puisque nous n'étions pas en Sicile ;
- pour cacher le fait que je ne souhaitais même pas porter plainte contre lui puisque je le considérais comme... un allié précieux ; or, comment peut-on vouloir la mort d'un allié précieux ?

Voilà donc comment cette personne qui se flatte de lutter contre le mensonge tronque et bouleverse quelques lignes d'une lettre ironique afin de la présenter comme « *une espèce de "menace de mort" à peine déguisée* ». Dès lors, comment pourrait-on faire confiance à H. Demay et à ceux qui le publient lorsqu'ils prétendent ensuite nous raconter l'Histoire de la seconde guerre mondiale ? La vérité est que ces individus sont incapables de produire un travail objectif.

Page 8 du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne*
(n° 55, 3ème trimestre 2001)

"Echos" du révisionnisme

Sous le révisionnisme : le néofascisme

Juillet 2001 — Numéro 3 de la liasse révisionniste en question. Dans cet habituel fatras sournoisement rendu inextricable, pour masquer les "fabulations" grossières, délirantes, et **profanatrices** qu'il contient, Reynouard[1] s'en prend de nouveau à nous "Amis du Musée de la Résistance", et moi[2].

Après une double **menace** (à peine voilée)[3] — p. 14 et 15 — il essaie de "briller" au fil d'un pseudo-morceau de bravoure contre moi (et nous) ; mais le bougre ne possède aucune des qualités, aucun des talents littéraires propres (et nécessaires) à l'écrivain ou au journaliste.

Pour le reste c'est, sempiternellement, la louange des Hitlériens, la haine antisémite et anti-alliée : les "énormités" insolentes et insultantes habituelles à la mémoire des victimes du nazisme, et aux actions des résistants...

Cependant, là-dedans, la "note" **la plus odieusement** significative de la nature et des buts politiques de la clique révisionniste qui "cornaque" Reynouard, la voici : sous une photo du propagandiste notoire de la "collaboration franco-nazie", du haineux insulteur de la Résistance (à l'époque) (Etat vichyste, 1940-1944) l'**abominable** Philippe Henriot, fasciste **avoué** donc, "on" indique : IN MEMORIAM - Philippe Henriot, **assassiné** le 28 juin 1944 par la Résistance.

Plus loin, et au sujet de ce vaurien, Reynouard écrit : "(...) le 28 juin 2001, anniversaire du **meurtre** de Ph. Henriot, ce **magnifique orateur** (sic) qui disait la vérité (resic) et qui était, pour cette raison, copieusement insulté par les gaullistes" (fin de citation...).

En lisant ces insanités, on se demande toujours, nous, les prétendus "fanatiques (sic) de la mémoire", si on ne rêve pas... Et si tous ces gredins (jeunes et vieux) sont sur la même planète que nous...

H. D.

(1) Placé sous contrôle judiciaire, et interdit de séjour en Haute-Vienne.
(2) Reynouard s'en prend également au préfet Pierre Mutz, à nos amis Robert Laucournet et Daniel Boisserie.
(3) Reynouard brandit : « Certains de mes amis m'ont demandé si je comptais porter plainte (contre Demay, et les "Amis du musée") pour "injure" (...) »
« (...) cette histoire pourrait bien se terminer en vendetta » (ah ! ah ! nous voici parvenus, de la part de Reynouard, à une espèce de "menace de mort" à peine déguisé !! Tiens, tiens ! »
Personnellement, si j'ai quelque conseil à donner à ce jeune adepte de feu le IIIe Reich — Reynouard étant né plusieurs décennies après la fin de la guerre 39-45 ; il ne sait donc pas de quoi il bavarde — c'est celui de ne pas se hasarder à mettre en chantier l'une ou/et l'autre de ses menaces...
Autrement, attention !

AUTOCONFIRMATION, ET AVEU :

23 juillet 2001 — Un numéro **double** de l'infecte prose que l'on sait paraît, en précisant qu'il est l'organe (sic) d'une certaine fondation **européenne**... On s'en serait douté !

Là encore, même phraséologie oiseuse ; mêmes ratiocinations délirantes ; mêmes mensonges éhontés ; mêmes insultes directes ou indirectes, envers les alliés de 40-45 et les résistants intérieurs et extérieurs ; même sempiternel plaidoyer pour la réhabilitation du IIIe Reich ; même culte pour son idéologie, ses méthodes, son système.

Mais, au-delà de toutes ces insanités sans cesse ressassées, agitées, ruminées, une **obsession** véritablement **pathologique** "anti-holocauste" ; avec, comme points d'appui, la référence (sic) à d'abominables individus tels que Céline[1] et ... Xavier Vallat ![2]

Xavier Vallat, que "le" Reynouard[3] cite ici, (en l'approuvant, of course) face à notre ami le grand résistant Kriegel-Valrimont.

Exemples des titres et intertitres de cette nauséabonde "livraison".

1945 – le mythe de l'holocauste fut le grand alibi qui permit (...) de masquer tous **les crimes des alliés...**

2001 – le mythe de l'holocauste sert à **criminaliser le nationalisme,** et ainsi, à empêcher toute **renaissance nationale.**

Pour une défense sans complexe du maréchal Pétain (sic !)

Et là, Reynouard surpasserait presque ses (anciens) maîtres à penser. Qu'on en juge : « La France **traditionnelle,** celle des terroirs, celle de l'**ordre**, celle du **drapeau,** celle qui se souciait de sa **race,** est (devenue) suspecte. »

On se croirait revenus 60 ans en arrière (30 ans **avant** que naisse ce triste galopin !)

Passons sur le mépris qu'il affiche, nous concernant. Nous ? C'est-à-dire : notre association, la presse limousine, mon humble personne, mais aussi, l'institution judiciaire (limousine, en l'occurrence), qu'il agresse, bien sûr, ~~au moyen d~~'un "dessin" à la ... scatologie provocatrice.

On constate que, désormais, l'hydre révisionniste utilise de plus en plus le langage et la terminologie **habituels** de l'extrême droite ; et que ses tenants — Reynouard inclus — voudraient se prendre (et qu'on les prenne !) pour d'étincelants "intellectuels". Bref : consciemment ou non, ces énergumènes dévoilent leur nature **originelle,** que nous, nous connaissons depuis toujours.

Et — c'est presque un "scoop", pour certains — ce numéro contient l'**aveu**, naïf ou volontairement arrogant et calculé, de la dite nature : page 51, on lit :

« Contrairement à la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie n'est pas dotée d'une loi antirévisionniste (...) (Le) mouvement **Fascismo e Libertà** (Fascisme et Liberté). Présidé par Guiseppe Martorana, ce parti assume sans complexe l'héritage du Duce[4] (...). L'équipe de **Fascismo e Libertà** a compris l'intérêt du révisionnisme dans le combat **politique**. Elle sait qu'il s'agit de **l'arme n° 1.**

(...) le 27 mai dernier, ce parti a invité Vincent Reynouard et Robert Faurisson à venir s'exprimer à Trieste (...) V. Reynouard a présenté (...) les principaux arguments des libres chercheurs sur la question de l'holocauste ?[5].

Fascismo e Libertà : "Un parti qui a compris l'intérêt primordial de révisionnisme dans la lutte pour une renaissance nationale".

Parbleu ! On allait le dire ; en remplaçant, néanmoins, le mot fourre-tout : **"nationale",** par celui, nettement plus approprié, en l'occurrence de : **"fasciste"...**

H. D.

* * *

(1) Le "Patriote Résistant" (n° d'août 2001) rappelle à propos de ***Céline*** *(alias le docteur Louis Destouches), que celui-ci écrivait,* ***en 1937,*** *dans son "Bagatelles pour un massacre" : « Moi, je voudrais bien faire alliance avec Hitler ».* ***En 1942,*** *Céline confirmait : « Je veux être le plus nazi de tous les collaborateurs (...) s'il faut qu'on saigne les juifs : c'est mon avis... je les butte et sans frémir, jusqu'au dernier » Ainsi de suite...*
(2) Xavier Vallat : une fieffée canaille collaborationniste, bien sûr, qui fut commissaire général aux questions juives (sic) sous Vichy.
(3) Rappelons que — selon son ***propre*** *aveu — Reynouard est un "ancien" membre du parti ultra-fasciste et ouvertement pronazi : "Parti national français et européen" (P.N.F.E.),* ***encore plus*** *extrémiste que le F.N. ! Qu'il se dit lui-même catholique intégriste (messe en latin, prières quotidiennes avec "Chapelet et angélus" (sic). (Cf : le Patriote résistant — janvier 2000 et le bulletin des A.M.R. - 4e trimestre 2000).*
(4) L'organe de ce parti fasciste "Il Populo d'Italia" indique bien : fondateur : Benito Mussolini.
(5) Reynouard, ou "l'obsédé" de l'holocauste... Allez savoir pourquoi !

* * *

*** Au sujet de cet infect "numéro double", voir dans "Le Populaire du Centre" du 6 août 2001, le judicieux et excellent article de notre ami Jean-Pierre Morlon.**

* * *

ET TOUJOURS : L'INSULTE ENVERS LES RÉSISTANTS...

Juillet 2001 — La "littérature" révisionniste d'extrême droite (pléonasme) va toujours... bon train ! Les librairies, la concernant, vont de même et — répétons-le — **en toute impunité.** Avec ici, en l'occurrence, l'une de ces officines parisiennes, qui diffuse son catalogue de "nouveautés" (sic !) : ses "auteurs" profascistes, pronazis", nationalistes ; d'hier et d'aujourd'hui ; connus ou ... nouveau-nés : l'incontournable Maurice Bardèche ; Jean-Yves le Gallou (F.N.) qui — bien sûr ! — affirme que « l'identité (nationale) n'est pas incompatible avec une mondialisation raisonnée » (resic), et que « la préférence nationale de civilisation doit venir compléter la préférence nationale » (parbleu, on allait le dire !).

On en passe et des pires (si c'est possible) : les Benoist-Méchin, Jean Mabire, François Brigneau, Roger Holindre, Fernand de Brinon... général Bigeard, même Jean Dutourd, c'est pour dire...

A noter (au passage) l'annonce pour un bouquin signé Henri de Fersan, où l'on s'en prend aux organisations antiracistes et dans laquelle on lit : "(...) De Gaulle, héros ou salaud ? (...) Aubrac et Guingouin, résistants ou criminels de guerre ?"(...).

De telles sornettes nauséabondes, marinant dans le venin et la haine, nous ramènent 60 ans en arrière ; aux temps noirs de la propagande, et de l'occupation, nazies... Goebbels doit frétiller dans sa tombe...

H. D.

8

DEUX GRANDES VICTOIRES POUR LES RÉVISIONNISTES

Jusqu'à ce jour, les gardiens de la thèse officielle n'avaient connu que des victoires. Mais ils allaient bientôt déchanter. En octobre 2001, Jean-Jacques Fouché publia aux éditions Liana Levi un ouvrage sobrement intitulé : *Oradour.* Contrairement à toute attente, cet ouvrage fut très mal accueilli dans la région de Limoges. Étant parvenu à m'en procurer un exemplaire grâce à un habitant Limoges, je le lus avidement. Loin de me troubler, cette lecture fut pour moi un régal. Bien que l'auteur nous ait attaqué à de multiples reprises, nous traitant de menteurs et de faussaires, son livre apportait, sur de multiples points, une confirmation à nos conclusions.

Je m'apprêtais à en rédiger un compte rendu lorsqu'un texte me parvint anonymement . Il s'agissait d'une réponse au livre de J.-J. Fouché. Elle était l'œuvre d'un historien de formation qui avait été révolté par les malhonnêtetés de l'auteur.

Sans plus attendre, le VHO publia cette réponse agrémentée d'un petit article que j'avais rédigé afin d'apporter quelques précisions. C'était au début du mois de janvier 2001. Le lecteur trouvera ces textes ci-après.

Quelques jours plus tard, une autre bonne nouvelle allait nous réjouir. Dans un jugement rendu le 22 janvier, la Cour administrative d'appel de Paris annula l'arrêté du 2 septembre 1997 qui interdisait notre ouvrage *Le Massacre d'Oradour : un demi-siècle de mise en scène.* Les juges avaient donné raison à maître Delcroix et déclaré que le décret-loi du 6 mai 1939 ne pouvait plus se justifier aujourd'hui. Le jugement est reproduit après la réponse à J.-J. Fouché.

En guise de conclusion provisoire

A l'heure où j'écris, on peut donc dire que les révisionnistes ont gagné sur presque toute la ligne : ils ont mis en échec les censeurs et ont démontré que leurs conclusions développées en 1997 ne pouvaient être réfutées, même par J.-J. Fouché qui avait pourtant eu accès à toutes les archives.

Reste maintenant à savoir comment l'affaire qui est à l'instruction à Limoges se terminera. Personnellement, l'hypothèse d'un procès ne me fait pas peur, car celui qui est persuadé de défendre la vérité ne craint pas la confrontation.

Le 4 février 2003

8

ÉDITORIAL

UNE GRANDE VICTOIRE

Le mois d'octobre 2001 sera à marquer d'une pierre blanche. Quatre ans, en effet, après l'interdiction du livre de V. Reynouard sur Oradour, un ouvrage est venu confirmer que, sur de nombreux points, les libres chercheurs étaient dans le vrai. Certes, l'auteur ne le dit pas expressément, bien au contraire ; il accuse les révisionnistes d'« *affabulation* » et défend mordicus la thèse officielle du drame. Mais sa façon de la défendre le trahit, surtout que l'auteur n'est pas le premier venu. Il s'agit de Jean-Jacques Fouché, l'homme qui, de 1994 à 1999, a été le « chef de projet » du Centre de la Mémoire d'Oradour, cet immense mémorial visité chaque année par des dizaines de milliers de touristes.

Pendant cinq ans, bénéficiant d'autorisations spéciales, du temps et des fonds nécessaires, il a pu consulter toutes les archives, même celles qui restent d'accès réservé. On s'attendait donc à découvrir dans son ouvrage une réfutation détaillée et argumentée du travail réalisé par V. Reynouard et son collectif de libres chercheurs. On s'attendait à découvrir une foule de documents et de considérations à l'appui de la thèse selon laquelle l'église aurait été mise à feu par des Waffen SS criminels. Mais non, Jean-Jacques Fouché s'est piteusement dérobé. Que ce soit sur la matérialité des faits, les témoignages contradictoires de Mme Rouffanche, l'histoire de l'aviateur australien etc., il a tout de suite déclaré forfait, s'abstenant d'en parler et justifiant parfois son silence au prix d'une flagrante contre vérité.

Sa méthode d'exposition est d'une malhonnêteté telle que V. Reynouard n'a même pas eu besoin de rédiger une réponse complète. Un texte est parvenu anonymement au VHO. Il émane d'un historien de formation qui, scandalisé par les fripponneries de J.-J. Fouché, a choisi de lui répondre, sur le fondement d'une documentation en sa possession. Cette réponse, le lecteur la trouvera ci-après. Dans un article qui la précède, V. Reynouard apporte certaines précisions à partir de documents que, visiblement, l'auteur anonyme ne possédait pas.

Le fait qu'un historien sans préjugés favorables au révisionnisme ait choisi de contrer J.-J. Fouché ne nous surprend guère. Plusieurs fois, V. Reynouard m'a raconté que, lorsqu'il enquêtait sur les lieux mêmes du drame, le soir, il avait l'habitude d'enregistrer sur cassette ses impressions de la journée. Cet enregistrement étant réalisé dans un camping qui, à l'époque, existait à Oradour, ses voisins de tente (qui changeait régulièrement) l'entendaient. Très souvent, ils allaient ensuite le voir pour le questionner. A chaque fois, V. Reynouard ne cachait pas qu'il remettait en cause la version officielle des faits. Il expliquait pourquoi, en se fondant notamment sur les constatations matérielles faites à l'église. Puis il invitait les personnes à aller voir d'elles-mêmes. Lorsque, le lendemain, il lui arrivait de rencontrer ses interlocuteurs de la veille, ceux-ci lui disaient invariablement : « Vous avez raison, ça ne tient pas debout ». Par deux fois, en outre, il vit des touristes poser d'eux-mêmes des questions pertinentes. Ainsi, alors qu'il tournait la cassette vidéo dans les ruines, une demoiselle qui visitait l'église dit à ses parents : « Comment se fait-il que le confessionnal n'ait pas brûlé ? ». Ceux-ci ne répondirent rien et, soucieux d'éviter l'esclandre, V. Reynouard se tut également. Mais je reste persuadé que cette demoiselle serait convaincue par les arguments des révisionnistes.

La conclusion est donc toujours la même : les libres chercheurs connaîtront encore de nombreuses défaites sur le terrain judiciaire ; ils seront de plus en plus persécutés, victimes de saisies, frappés d'interdictions diverses. Mais le révisionnisme continuera à progresser dans les populations. A ce sujet, je crois utile de reproduire (page suivante) une lettre que nous avons reçue en 2001 et qui émane d'un néophyte en matière de révisionnisme. Je n'y apporterai aucun commentaire, elle parle d'elle-même.

La combat pour la vérité historique continuera en 2002, malgré vents et marées...

Merci à tous ceux qui nous soutiennent.

Herbert Verbeke

L'ouvrage de Jean-Jacques Fouché

Sur l'auteur

Une nouvelle preuve vient d'ailleurs d'être apportée par une personne que nos fidèles lecteurs connaissent bien, je veux parler de Jean-Jacques Fouché. Philosophe de formation, cet ancien enseignant est devenu, au terme d'un parcours professionnel bien rempli, inspecteur général au ministère de la Culture. En 1994, il a été choisi par le Conseil général de la Haute-Vienne pour devenir le « chef du projet » du Centre de la Mémoire d'Oradour. Sa mission était d'assurer les recherches historiques en vue de réaliser l'exposition permanente qui serait installée dans le futur mémorial.

J.-J. Fouché mena sa tâche à bien et, en juillet 1999, le musée fut inauguré en présence du Président de la République française Jacques Chirac. Le « chef de projet » y produisit encore cinq expositions temporaires avant de quitter son poste fin 1999.

Un livre bien accueilli par la presse spécialisée

En octobre dernier, enfin, il publia aux éditions Liana Levi un livre de 287 pages sobrement intitulé : *Oradour*. L'ouvrage reçut un accueil favorable dans la presse spécialisée ; le mensuel *L'Histoire*, par exemple, écrivit dans sa livraison de décembre 2001 :

> Jean-Jacques Fouché a été le chef de projet du centre de la mémoire d'Oradour. Pour mener à bien la réalisation de ce lieu de mémoire, il s'est livré à une relecture des témoignages et a pu bénéficier de l'ouverture de cartons d'archives jusqu'alors fermés. Il en résulte une analyse minutieuse, probe et convaincante du massacre [*L'Histoire*, n° 260, décembre 2001, p. 87].

Un livre dont je prévoyais la médiocrité et la malhonnêteté

Avouons le tout de suite : malgré de tels comptes rendus, je ne m'attendais pas à trouver dans cet ouvrage une œuvre historique probe. J'avais en effet gardé à l'esprit la « note » que le philosophe historien avait rédigée en 1997 afin d'obtenir du ministre de l'Intérieur l'interdiction de notre ouvrage : *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*. Bien que les autorités limousines soient parvenues à leur fin (notre livre a été interdit par un arrêté ministériel du 2 septembre 1997), cette « note » était

d'une telle indigence (intellectuelle et historique) que nous n'avions eu aucun mal à y répondre (voy. *Le Nouveau Messager*, n° 1, pp. 14 à 58). J'en avais d'ailleurs profité pour poser à J.-J. Fouché quelques questions précises (sur les témoignages contradictoires de l' « unique rescapée de l'église », notamment), questions auxquelles il s'était prudemment abstenu de répondre.

En outre, j'avais eu l'occasion de visiter en 1999 le Centre de la mémoire d'Oradour et j'en étais ressorti scandalisé par toutes les falsifications historiques qu'on y trouvait. Peu après, d'ailleurs, j'avais publié une étude intitulée : « Aujourd'hui l'exposition Reemtsma ; demain le Centre de la mémoire d'Oradour ? » (Voy. *Nouvelle Vision*, n° 2, 16 décembre 1999, pp. 88 et ss.). Le titre faisait référence à la scandaleuse exposition sur les (prétendus) « crimes de la Wehrmacht », exposition qui avait dû précipitamment fermer ses portes après qu'un historien polonais ait révélé les tricheries des auteurs. Mon étude se terminait sur ces mots : « *Gageons qu'un jour, le Centre de la mémoire d'Oradour fermera aussi ses portes pour... corrections* » (*Ibid.*, p. 108). Là encore, l'historien-philosophe — qui n'a pas pu ne pas avoir mon texte entre les mains — n'avait rien répondu. Ces pitoyables dérobades m'avaient permis de juger l'homme et je ne voyais pas très bien ce qu'il pouvait apporter de nouveau en 2001.

Un auteur anonyme répond à J.-J. Fouché

Toutefois, je ne pouvais penser que, dans cet ouvrage, le mensonge irait si loin qu'il pousserait un simple quidam à prendre la plume pour marquer sa désapprobation. M'étant procuré le livre en question et l'ayant lu, je m'apprêtais à rédiger une réponse lorsqu'un texte parvint anonymement au VHO. Son auteur, « Yves C. », avait été tellement scandalisé par les manipulations de J.-J. Fouché qu'il lui avait répondu.

Une réponse sérieuse et documentée

A priori méfiant, j'ai d'abord vérifié les allégations de cet anonyme. Rapidement, toutefois, il m'est apparu que son travail était sérieux. Yves C. avait d'ailleurs pris soin de nous envoyer une copie d'une pièce originale détenue dans les archives militaires afin de nous prouver que la copie redactylographiée sur laquelle nous nous étions appuyés contenait une différence capitale. Il s'agit du procès-verbal de l'interrogatoire d'un ancien Waffen SS alsacien, Auguste Lohner, daté du 22 novembre 1945. D'après la copie que j'avais découverte dans des archives alsaciennes (les archives militaires m'étant fermées) et que nous avons reproduite dans notre livre (voy. le document 4.1) l'ancien Waffen SS aurait déclaré qu'à Oradour, il avait été chargé de surveiller l'église « *pour veiller à ce que personne ne s'échappe, cela au moment où les hommes avaient tenté de s'échapper par les vitraux* ». Ce témoignage, nous l'avions qualifié de « *capital* » car il venait confirmer que des hommes (donc des maquisards) s'étaient trouvés dans l'église (voy. *Le Massacre...*, pp. 209 et 254). Or, dans la pièce conservée aux archives militaires, A. Lohner déclare qu'il avait été chargé de surveiller l'église « *pour veiller à ce que personne ne s'échappe, cela au moment où des femmes avaient tenté de s'échapper par les vitraux* ». La différence est donc primordiale.

Sachant que la pièce envoyée par Yves C. comporte ce qui paraît être la signature d'A. Lohner, il serait logique de lui accorder une plus grande confiance qu'à la nôtre, une simple copie redactylographiée et sans signature destinée à la Défense au procès de Bordeaux. Toutefois, on peut s'interroger : comment une dactylographe a-t-elle pu commettre une erreur si importante ?

- Simple inattention ? On pourrait le soutenir si, par exemple, « des femmes » avait été changé en « **l**es femmes » ; mais lorsque « **d**es **fe**mmes » deviennent « **l**es **ho**mmes », changeant radicalement la portée du témoignage, cela paraît extrêmement improbable ;
- Sur une demande de la Défense ? Cette hypothèse est inepte, sachant qu'à Bordeaux, les avocats des anciens Waffen SS n'ont à aucun moment songé à remettre en cause la version officielle et qu'une telle falsification n'aurait servi à rien, puisque l'Accusation détenait la pièce originale, rendant facile la comparaison ;
- Faut-il alors invoquer l'existence de deux procès-verbaux datés du même jour mais différents quant au contenu ? Dans ce cas, il faudrait croire qu'A. Lohner aurait tout d'abord parlé d' « hommes » mais que, par la suite, le procès-verbal aurait été recopié et modifié afin qu'il ne vienne plus remettre en cause la thèse officielle. Toutefois, une dactylographe en aurait pris une copie avant la falsification. Quant à la signature d'A. Lohner, il aurait été possible de l'obtenir (contre une promesse de clémence) ou de l'imiter.

Sachant que le procès de Bordeaux a été une

monstrueuse mise en scène, la dernière hypothèse ne saurait être écartée d'un revers de manche. Toutefois, je reste méfiant devant ce genre de scénario digne de *1984* de G. Orwell, avec ses archives continuellement truquées. Par conséquent, je ne l'adopterai que si des preuves indéniables sont apportées. A. Lohner étant décédé, le seul espoir de découvrir la vérité réside dans la consultation de toutes les pièces originales détenues dans les archives militaires. Mais cette voie nous est actuellement fermée.

Voilà pourquoi, jusqu'à plus ample information, je ne m'appuierai plus sur les déclarations faites par A. Lohner le 22 novembre 1945. Cela ne remet nullement en cause le fait que les Waffen SS ne sont pas venus à Oradour pour exterminer la population, que l'église n'a manifestement pas été détruite par un incendie et que les femmes et les enfants enfermés dans le lieu saint ont été déchiquetés.

L'auteur anonyme en a d'ailleurs conscience et ses conclusions sont sans appel. Son analyse, j'aurais donc pu l'écrire et le VHO n'hésite pas à la publier intégralement, sans rien y changer. Je me contenterai juste d'y ajouter les quelques précisions suivantes.

Deux petites vérités que J.-J. Fouché n'a pas pu taire

Dans un premier temps, je soulignerai deux — petites — vérités que nous avions énoncées et que J.-J. Fouché n'a pas pu taire.

Gleiniger était très probablement un antinazi

En 1944, le général allemand Gleiniger commandait la place de Limoges. Quelques jours seulement après la tragédie, alors que des versions contradictoires circulaient, il présenta ses « excuses » aux autorités françaises pour la mort des hommes, des femmes et des enfants. Depuis 1945, les tenants de la thèse officielle s'appuient sur ce *mea culpa* pour prétendre qu'il s'agissait effectivement d'un massacre inexcusable commis par des fanatiques. Dans notre ouvrage, cependant, nous avons expliqué pourquoi, de façon très probable, Gleiniger « *fit partie de ces antinazis allemands* » qui, avec la défaite de plus en plus probable du Reich, n'hésitèrent pas à trahir les intérêts de leur pays. Par conséquent, ses excuses précipitées n'avaient, selon nous, aucune valeur probante. Elles étaient dictées uniquement par l'intérêt, sans souci de la vérité (voy. *Le Massacre...*, pp. 227-9).

J.-J. Fouché confirme en partie notre analyse. Concernant les sentiments intérieurs du général, il écrit :

> Nous n'avons trouvé aucune trace de rencontre, fût-ce protocolaire, entre les officiers SS et ceux, guère appréciés par les SS, de l'état-major de liaison. La méfiance réciproque semble réelle. C'est la période où des officiers de la Wehrmacht, en particulier à l'échelon parisien, préparent l'attentat contre Hitler qui aura lieu le 20 juillet. Sans préjuger d'une liaison entre Paris et Limoges, une divergence de vue existe entre les officiers traditionalistes, estimant que la guerre et perdue, et les nazis convaincus qui entendent la poursuivre en amplifiant la violence [*sic*] [p. 215].

Bien que les termes utilisés soient prudents, J.-J. Fouché estime probable que Gleiniger se soit placé — au moins de cœur — du côté de ceux qui voulaient en finir avec Hitler. Dès lors, nous avons eu raison de ne pas prendre en compte ses excuses étrangement précipitées pour une tragédie dont il ne savait presque rien à l'époque. Aujourd'hui, nous persistons à penser que le général agit sans souci de la vérité, mais uniquement par intérêt politique.

Les Waffen SS ne se sont pas trompés d'Oradour

Dans notre ouvrage, nous avons rejeté, documents à l'appui, l'hypothèse encore répandue selon laquelle les Waffen SS se seraient trompés d'Oradour. Ayant programmé une expédition punitive contre Oradour-sur-Vayre (où un maquis existait), ils se seraient finalement trompés en allant à Oradour-sur-Glane, petit village innocent (voy. *Le Massacre...*, pp. 107-9).

Sur ce point, J.-J. Fouché confirme entièrement nos conclusions. Concernant cette prétendue confusion, il parle d'une « *rumeur [...] née à Saint-Junien dès le 10 juin au soir* » et conclut : « *Ces rumeurs [...] sont des assemblages d'éléments parfois vérifiables isolément, mais elles ne résistent pas à l'enquête historique* » (p. 19).

La méthode de J.-J. Fouché

Mais si l'on excepte ces deux petites vérités sur lesquelles nous sommes d'accord, force est de constater que, sur le centre de la question (les événements survenus à l'église le 10 juin 1944), J.-

J. Fouché prend le contre-pied de nos conclusions et défend la thèse officielle.

C'est son droit, me dira-t-on. Certes, mais à condition de la défendre honnêtement. Or, nous allons voir maintenant que l'ancien « chef de projet » a agi avec une indéniable malhonnêteté.

J.-J. Fouché ignore la matérialité des faits

Dans son exposé, Yves C,. lui reproche avec raison le mépris qu'il affiche pour la matérialité des faits. Aux exemples qu'il donne, j'en ajouterai un, flagrant. A la page 165 de son ouvrage, l'ancien « chef de projet » cite le Waffen SS Paul Graff qui déclara avoir vu dans l'église d'Oradour « *le sergent Genari [...] arracher les portes du confessionnal* ». En guise de commentaire, le philosophe promu historien écrit : « *La profanation comporte un engagement physique des Waffen SS, et l'engagement dans la violence exige la profanation* » (*Id.*).

C'est sans doute bien pensé et agréablement exprimé, mais un ennui subsiste : le confessionnal de l'église d'Oradour est encore visible aujourd'hui, dans la chapelle latérale de la Vierge (voy. *Le Massacre...*, p. 42). Préservé le jour du 10 juin 1944, il est intact, y compris son *unique* porte qui tourne encore autour de ses gonds*. Et J.-J. Fouché ne tente même pas d'expliquer cette contradiction. A croire qu'en sept ans, il n'a jamais remarqué la présence de ce confessionnal intact ! Personnellement, je préfère moins penser psychologie et davantage ouvrir les yeux sur la réalité matérielle.

Trois clichés que J.-J. Fouché écarterait d'office

J'en profite pour présenter au lecteur trois clichés (reproduits hors texte). Le premier représente la collégiale de Nivelles (en Belgique) après un bombardement allemand le 14 mai 1940 au cours duquel 1 500 bombes explosives et incendiaires furent larguées afin d'anéantir un terrain d'aviation (voy. *Le Soir*, 28 juin 2001, p. 21). La collégiale ayant été touchée par des bombes, on note la disparition de la flèche ainsi que de la plupart des toitures. En outre, bien que le cliché soit de qualité médiocre, on ne détecte aucune trace de suie autour des ouvertures du clocher.

Les deuxième et troisième clichés sont plus nets. Ils montrent la collégiale de Saint-Gildas-des-Bois (en France) après un bombardement américain en 1944. Une femme ayant vécu les événements me raconta qu'une bombe était entrée juste dans le clocher avant d'exploser à l'intérieur. Là encore, on note la disparition totale de la flèche, bien que les murs soient intact, sans même une trace de suie.

Maintenant, comparons ces trois clichés avec celui que publie J.-J. Fouché et qui montre le clocher de l'église d'Oradour. La similitude est frappante. De là à conclure que le même phénomène s'est produit dans les trois lieux saints (une explosion dans le clocher, au niveau des voûtes) il n'y a qu'un pas... que l'ancien « chef de projet » ne fera jamais, puisqu'il se moque des constations matérielles.

Comment J.-J. Fouché utilise les « témoignages »

Refusant d'étudier la matérialité des faits, J.-J. Fouché prétendait écrire « *un récit historique du massacre en croisant témoignages des victimes et auditions des exécuteurs* » (p. 26). Dans son analyse, Yves C. démontre la faillite de cette méthode et prouve que loin de « croiser les témoignages », l'ancien « chef de projet » *sélectionne* uniquement ceux qui l'arrangent (j'y reviendrai plus bas). Sa démonstration est excellente et je n'y ajouterai rien. Je me contenterai uniquement de compléter une analyse qu'il n'a pas pu mener à son terme, faute d'avoir disposé de la documentation suffisante.

Dans son ouvrage, J.-J. Fouché se couvre de ridicule lorsqu'il prétend « prouver » par quatre témoignages que les Waffen SS auraient commis des « *violences sexuelles* » à Oradour. Ces « témoignages » sont si flous et si contradictoires qu'on se demande comment l'ancien « chef de projet » a pu prétendre qu'ils se confirmaient les uns les autres. D'après un témoin, en effet, la femme violée était « *dévêtue dans sa partie inférieure* » et ne portait « *aucune trace de brûlure* » ; mais un autre parlait de « *vêtements complètements brûlés* », pendant qu'un troisième évoquait un « *corps carbonisé d'une femme sans doute* » (pp. 182-3). La manœuvre était si grossière qu'à Oradour, le maire lui-même s'est élevé contre les conclusions de J.-J. Fouché, déclarant qu'à l'évidence, les « *quatre témoins* » n'avaient « *pas vu la*

* Cette porte permettait au prêtre d'entrer dans l'emplacement qui lui était réservé. Comme dans la quasi-totalité des confessionnaux, les deux emplacements prévus pour les fidèles étaient clos par des rideaux. Bien que ces rideaux aient disparu à Oradour, on ne relève aucune trace de ce qui aurait été des gonds pour porte.

même chose » (« *Violences sexuelles ? L'hypothèse est émise à partir du témoignage d'un rescapé, mais quatre témoins, en tout, n'ont pas vu la même chose* »*).

Cette affaire, Yves C. la relève. Mais il n'en soupçonne pas toute la gravité. En effet, elle démontre que l'ancien « chef de projet » n'est pas un historien objectif, mais un homme uniquement soucieux de confirmer ses préjugés. Je m'explique.

En 1998, J.-J. Fouché a rédigé une communication pour un colloque organisé à Postdam par le centre Marc Bloch et le Einstein Forum. Elle s'intitulait : « La Déception des témoins. Le conflit des récits du massacre à Oradour-sur-Glane » (voy. la note 1 du chapitre 8 de son livre).

Le « chef de projet » du mémorial d'Oradour écrivait notamment :

> Le massacre à Oradour fut perçu, dans les circonstances de 1944, comme l'archétype des massacres. Il en concentre la plupart des éléments : l'arrivée par surprise d'une force militaire ; une population paisible [*sic*] et déculpabilisée par rapport à l'agresseur ; le déchaînement d'une violence transgressive dirigée contre une population sans défense ; des manifestations de cruauté de la part des agresseurs ; l'outrage aux morts qui porte un interdit sur le deuil... Le seul écart entre le massacre d'Oradour et l'archétype reste — en l'état actuel de la documentation — l'absence de mention de violences sexuelles dans les récits des témoins-victimes et des agresseurs ; avec cette différence, le récit, à partir de la documentation, confirme l'archétype.

On le voit, J.-J. Fouché était presque parvenu à faire d'Oradour « l'archétype des massacres ». Mais il manquait — « *en l'état actuel de la documentation* » — les violences sexuelles.

C'était en 1998. Trois, ans plus tard, ce texte a été publié dans un ouvrage collectif intitulé : *Le Génocide des Juifs entre procès et histoire* (éd. Complexe, Bruxelles). A supposer que des documents nouveaux aient été découverts, attestant des violences sexuelles, J.-J. Fouché aurait inséré une note afin d'actualiser sa communication. Il ne l'a pas fait, preuve qu'au début de l'année 2001 la mention de violences sexuelles était encore absente.

Quelques mois plus tard, cependant, l'ancien « chef de projet » opérait un virage à 180 degrés. Quatre témoignages, disait-il, venaient confirmer que les Waffen SS avaient également violé à Oradour. De zéro, on était soudainement passé à... quatre. Où les avait-il découverts ? La lecture des notes en fin de livre apporte la réponse : trois étaient extraits des archives de la Justice militaire, le quatrième émanait du haut commandement allié, le SHAEF. Or, ces archives, il y avait bien longtemps que J.-J. Fouché les avaient consultées, analysées et croisées. Ces témoignages n'avaient donc pu lui échapper.

Dès lors, tout s'éclaire : dans son ouvrage définitif, l'ancien « chef de projet » *voulait à tout prix* présenter Oradour comme l'archétype (complet) des massacres. Mais les preuves documentaires manquaient. Au pied du mur, il a hâtivement regroupé quatre témoignages contradictoires pour bâtir un récit conforme à ses vœux.

Tel est J.-J. Fouché, l'homme qui, en 1997, m'accusait de rejeter « *les règles de la déontologie professionnelle* » (voy. *Le Nouveau Messager*, n° 1, p. 13).

Mais il y a plus grave encore.

J.-J. Fouché utilise un faux communiste

Dans sa note de 1997, l'ancien « chef de projet » m'accusait également de rejeter les « *méthodes de critique de la documentation* » (*Id.*). A l'époque, déjà, il nous reprochait d'avoir publié et utilisé le rapport du juge SS Okrent que nous avions obtenu des archives allemandes grâce à Robert Faurisson (voy. *Le Massacre...*, documents 7.1 à 7.3).

Dans son récent ouvrage, le même reproche est exprimé en ces termes :

> Le militant négationniste exhibe parfois un document d'archive, comme preuve irréfutable de son discours, mais il est incapable de donner l'origine et le destinataire du document [p. 217].

Certes, nous sommes incapables de donner l'origine et le destinataire du rapport Okrent. Mais l'original de ce document existe et je suis persuadé que J.-J. Fouché en a eu la confirmation, puisqu'il n'a pas osé mettre en doute son authenticité. Tout ce qu'il nous reproche, c'est de l'avoir obtenu irrégulièrement et d'en ignorer le destinataire.

Maintenant, ouvrons l'ouvrage de J.-J. Fouché à la page 214. On découvre que notre redresseur de tort utilise pour nous répondre un document à priori impressionnant : un communiqué interne allemand daté du 13 juin 1944 et dans lequel l'Occupant lui-même avoue avoir inventé la thèse du dépôt d'explosif qui aurait explosé soudainement, dé-

* Voy. *Le Populaire du Centre*, 27 novembre 2001, p. 3

truisant l'église et tuant ceux qui s'y trouvaient. En voici le texte :

> Par le truchement d'environ cinq cents hommes de confiance, nous procédons à la diffusion de la version suivante concernant les événements d'Oradour. Les femmes et les enfants de la localité avaient été rassemblés dans l'église en vue d'assurer leur sécurité. Les terroristes avaient installé un dépôt d'explosifs et de munitions sous l'église, qui a pris feu pendant les combats et a provoqué une explosion qui détruisit l'église [voy. p. 214].

L'ennui est que :
-ce document est apparu soudainement, neuf ans après les faits, alors que le procès des Waffen SS se terminait à Bordeaux ;
-il a été publié en fac-similé par le quotidien l'*Humanité*, et seulement par lui ;
-il n'a plus été utilisé depuis et l'original reste... introuvable (J.-J. Fouché lui même écrit : « *[Ce document] ne se trouve pas dans le dossier remis par le quotidien aux archives départementales* »).

Sans hésiter, Yves C. en conclut qu'il s'agit d'un faux d'origine communiste forgé alors que le procès de Bordeaux se terminait afin de faire pression sur la Justice. L'auteur anonyme démontre d'ailleurs que J.-J. Fouché ment grossièrement lorsqu'il prétend établir indirectement l'authenticité de ce communiqué.

Yves C. aurait cependant pu trouver un autre argument beaucoup plus fort s'il s'était reporté au journal l'*Humanité*. En effet, le document cité par J.-J. Fouché avait été publié en fac-similé le 4 février 1953. Il était tapé à la machine et ne comprenait ni en-tête, ni tampon, juste une signature illisible et, en haut, ce qu'on présentait comme « *la griffe du général nazi Gleiniger* ». Or, le lendemain, le même quotidien publia une pièce beaucoup plus impressionnante : un texte manuscrit du général Gleiniger dans lequel celui-ci expliquait que, face à « *l'agitation [qui] s'était emparée de la population* » de la région après les événements d'Oradour :

> on fit répandre oralement par environ 500 hommes de confiance la version selon laquelle les femmes et les enfants avaient été emmenés dans l'église pour leur protection, église qui a pris feu pour une raison quelconque, et que de ce fait un dépôt de munitions et d'explosifs a explosé, dépôt qui avait été établi là par des terroristes.

Pour les tenants de la thèse officielle, on ne pouvait imaginer mieux : l'aveu de la main même d'un général allemand que la thèse du dépôt de munition était un mensonge de propagande. Pourquoi J.-J. Fouché ne l'a-t-il pas cité ? Pourquoi n'en a-t-il même pas parlé ? Tout simplement parce qu'il s'agit d'un faux manifeste. En effet, les communistes ont également publié ce document sous forme d'un fac-similé. Or, la signature du général qui trouve au bas du texte ne ressemble absolument pas à celle de Gleiniger, telle qu'on la connaît (elle apparaît dans la reproduction photographique de l'Ausweis — authentique, lui — délivré par le général aux deux médecins de la Croix-Rouge chargés de superviser les opérations de secours à Oradour). Et même à supposer qu'il s'agisse d'un simple paraphe, le « G » de Gleiniger est très différent d'un document à l'autre (voy. pp. 14-15).

De façon évidente, les faussaires avaient travaillé trop vite. Il est vrai que Gleiniger étant mort, ils n'avaient aucune crainte d'être dénoncés. Or, si le document publié le 5 février 1953 était un faux, il y a avait toutes les chances pour que celui publié la veille (et qui ne comportait ni en-tête, ni tampon, ni signature lisible) en soit un lui aussi.

Voilà donc très probablement pourquoi J.-J. Fouché a dissimulé le faux manifeste du 5 février, pour n'utiliser que celui — moins manifeste — de la veille. Mais en agissant ainsi, il se démasquait et se montrait tel qu'il était : un vulgaire falsificateur qui n'hésitait pas à utiliser des pièces forgées...

J.-J. Fouché dissimule les documents qui le gênent

Ces précisions effectuées, poursuivons. Dans son exposé, Yves C, dénonce un J.-J. Fouché dont la méthode consiste à dissimuler les documents qui le gênent. A ce propos, je m'attarderai sur deux sujets sans rapport direct avec Oradour et délaissés par l'auteur anonyme mais qui permettent d'appréhender la malhonnêteté de J.-J. Fouché, dont la méthode consiste à dissimuler les documents qui le gênent.

Les menées communistes d'août 1939 à juin 1941

Il existe une période de leur histoire que les communistes aimeraient pouvoir faire oublier. Je veux parler de la période qui commence le 23 août 1939, avec la signature du pacte germano-

Ci-contre : fragment de la page 214 du livre de J.-J. Fouché. L'auteur utilise un document qui paraît accablant...

Ci-dessous : fragment de la page du même ouvrage où l'auteur donne ses sources. On s'aperçoit que l'original du document publié par l'Humanité est... introuvable.

sacre s'intègre dans une propagande stigmatisant les « bandes ».

Les SS diffusent deux versions pour justifier le massacre.

La première l'explique par la présence d'une « bande » à l'intérieur du bourg, voire de l'église : les combats qui s'y seraient déroulés auraient provoqué le massacre et l'incendie. La destruction du village serait accidentelle. Le 13 juin, le responsable allemand de la censure militaire à Limoges diffuse un communiqué : « Par le truchement d'environ cinq cents hommes de confiance, nous procédons à la diffusion de la version suivante concernant les événements d'Oradour. Les femmes et les enfants de la localité avaient été rassemblés dans l'église en vue d'assurer leur sécurité. Les terroristes avaient installé un dépôt d'explosifs et de munitions sous l'église, qui a pris feu pendant les combats et a provoqué une explosion qui détruisit l'église[2]. » Le 19 juin, cette version est répétée devant la presse locale[3]. Selon un officier, dépendant du ministère de Gœbbels, « la troupe allemande n'est pas allée là-bas au hasard ». Pierre Poitevin a rendu compte de cette réunion destinée aux représentants de la censure française et aux directeurs de journaux.

sur-Glane, p. 189 et suiv. ; le texte en est ici remanié et augmenté.

2. Document publié, en fac-similé, par l'*Humanité* le 4 février 1953, au cours des audiences du procès. Il ne se trouve pas dans le dossier remis par le quotidien aux archives départementales.

3. Pierre Poitevin, *op. cit.*, p. 116 et suiv.

4. AJM, carton 549, liasse VI.

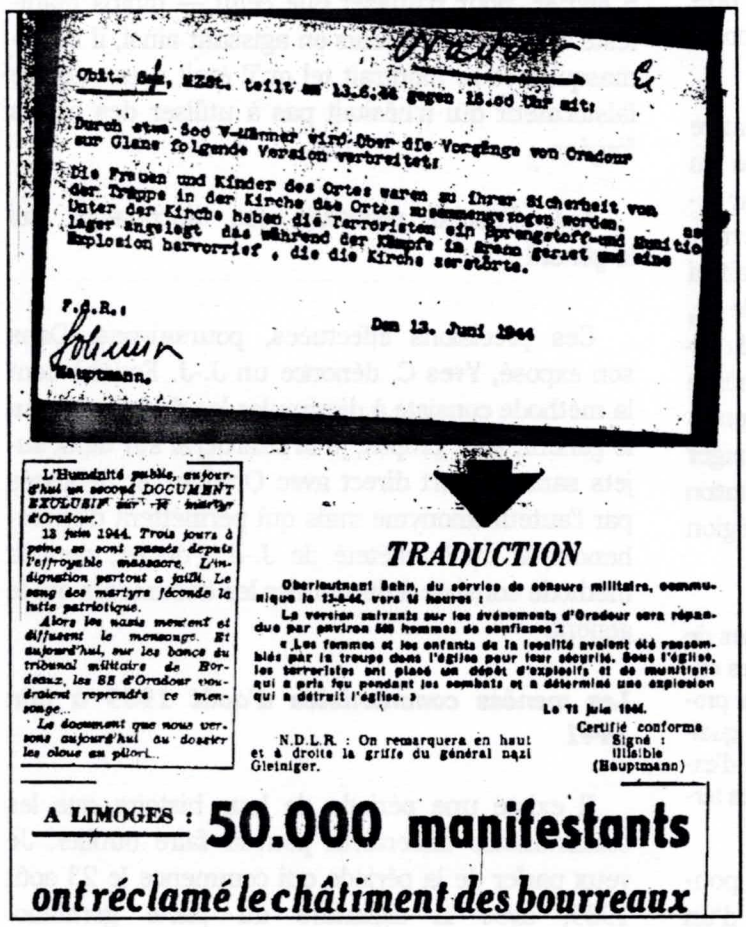

Obit. Sam, MZSt. teilt am 13.6.44 gegen 15.00 Uhr mit:

Durch etwa 500 V-Männer wird über die Vorgänge von Oradour sur Glane folgende Version verbreitet:

Die Frauen und Kinder des Ortes waren zu ihrer Sicherheit von der Truppe in der Kirche das Ortes zusammengezogen worden. Unter der Kirche haben die Terroristen ein Sprengstoff-und Munitionslager angelegt das während der Kämpfe in Brand geriet und eine Explosion hervorrief, die die Kirche zerstörte.

F.d.R.:

Dem 13. Juni 1944

Hauptmann.

L'Humanité publie, aujourd'hui un second DOCUMENT EXCLUSIF sur le martyr d'Oradour.

13 juin 1944. Trois jours à peine se sont passés depuis l'effroyable massacre. L'indignation partout a jailli. Le sang des martyrs féconde la lutte patriotique.

Alors les nazis mentent et diffusent le mensonge. Et aujourd'hui, sur les bancs du tribunal militaire de Bordeaux, les SS d'Oradour voudraient reprendre ce mensonge...

Le document que nous versons aujourd'hui au dossier les cloue au pilori...

TRADUCTION

Oberleutnant Sahn, du service de censure militaire, communique le 13-6-44, vers 15 heures :

La version suivante sur les événements d'Oradour sera répandue par environ 500 hommes de confiance :

« Les femmes et les enfants de la localité avaient été rassemblés par la troupe dans l'église pour leur sécurité. Sous l'église, les terroristes ont placé un dépôt d'explosifs et de munitions qui a pris feu pendant les combats et a déterminé une explosion qui a détruit l'église. »

Le 13 juin 1944.

Certifié conforme
Signé :
illisible
(Hauptmann)

N.D.L.R. : On remarquera en haut et à droite la griffe du général nazi Gleiniger.

A LIMOGES : **50.000 manifestants ont réclamé le châtiment des bourreaux**

Ci-contre : fragment de la page 8 de l'*Humanité* du 4 février 1953.

Remarque :

Le document apparu soudainement neuf ans après les faits et publié ne comporte ni en-tête, ni tampon, ni signature lisible.

Ci-contre : fragment de la page 8 de l'*Humanité* du 5 février 1953.
Le quotidien communiste produit un document encore plus accablant que la veille : l'aveu manuscrit d'un général allemand que la thèse du dépôt de munitions aménagé dans l'église est un mensonge de propagande.

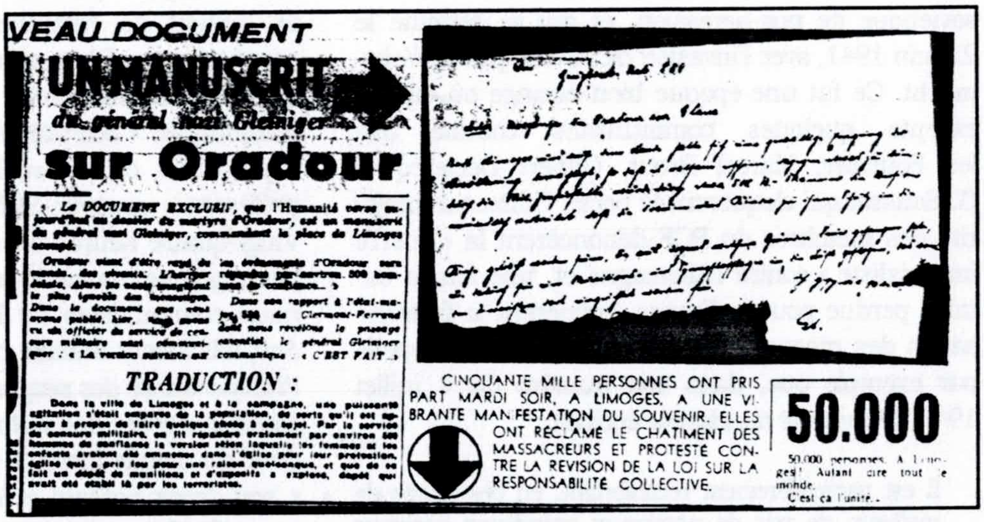
VEAU DOCUMENT

UN MANUSCRIT du général nazi Gleiniger sur Oradour

Le DOCUMENT EXCLUSIF, que l'Humanité verse aujourd'hui au dossier du martyre d'Oradour, est un manuscrit du général nazi Gleiniger, commandant la place de Limoges occupé.

Oradour vient d'être rayé du monde des vivants. [illegible] Dans le document que nous avons publié, hier, nous avons vu un officier du service de censure militaire nazi communiquer : « La version suivante sur les événements d'Oradour sera répandue par environ 500 hommes de confiance... »

Dans son rapport à l'état-major [illegible] de Clermont-Ferrand dont nous révélons le passage essentiel, le général Gleiniger communique : « C'EST FAIT... »

TRADUCTION :

Dans la ville de Limoges et à la campagne, une puissante agitation s'était emparée de la population, de sorte qu'il est apparu à propos de faire quelque chose à ce sujet. Par le service de censure militaire, on fit répandre oralement par environ 500 hommes de confiance la version selon laquelle les femmes et les enfants avaient été emmenés dans l'église pour leur protection, église qui a pris feu pour une raison quelconque, et que de ce fait un dépôt de munitions et d'explosifs a explosé, dépôt qui avait été établi là par les terroristes.

CINQUANTE MILLE PERSONNES ONT PRIS PART MARDI SOIR, A LIMOGES, A UNE VIBRANTE MANIFESTATION DU SOUVENIR. ELLES ONT RÉCLAMÉ LE CHATIMENT DES MASSACREURS ET PROTESTÉ CONTRE LA RÉVISION DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE.

50.000

50.000 personnes. A Limoges ! Autant dire tout le monde. C'est ça l'unité.

Ci-contre : reproduction agrandie du document publié par l'*Humanité*, avec au bas la (prétendue) signature du général Gleiniger.

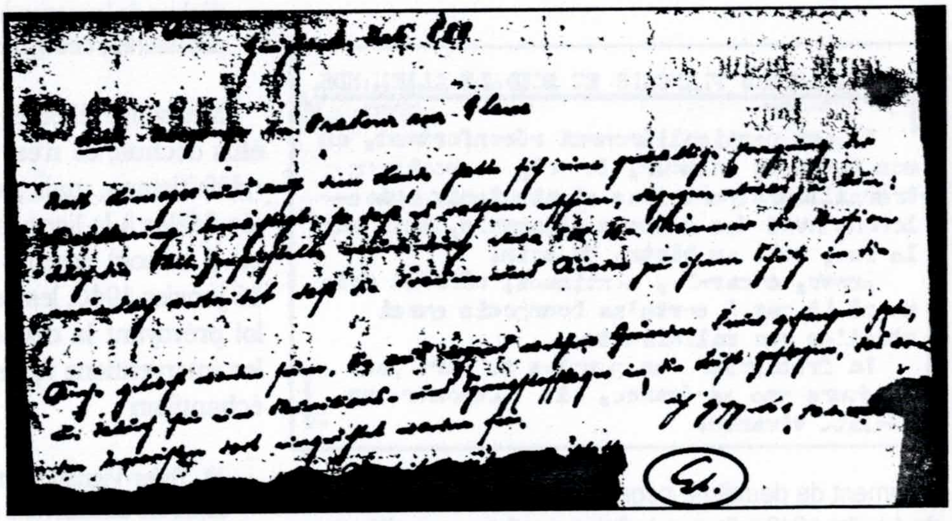

En bas : reproduction photographique de l'*Ausweis* délivré par le général Gleiniger aux deux médecins de la Croix-Rouge chargés de superviser les opérations de secours à Oradour (publié par P. Poitevin, *Dans l'Enfer d'Oradour*, Limoges, 1944, p. 126).

Comparez la (prétendue) signature qui trouve au bas du document publié dans le quotidien communiste et celle qui apparaît au bas du laissez-passer. Même à supposer qu'il s'agisse d'un simple paraphe, le « G » de Gleiniger est très différent d'un document à l'autre.

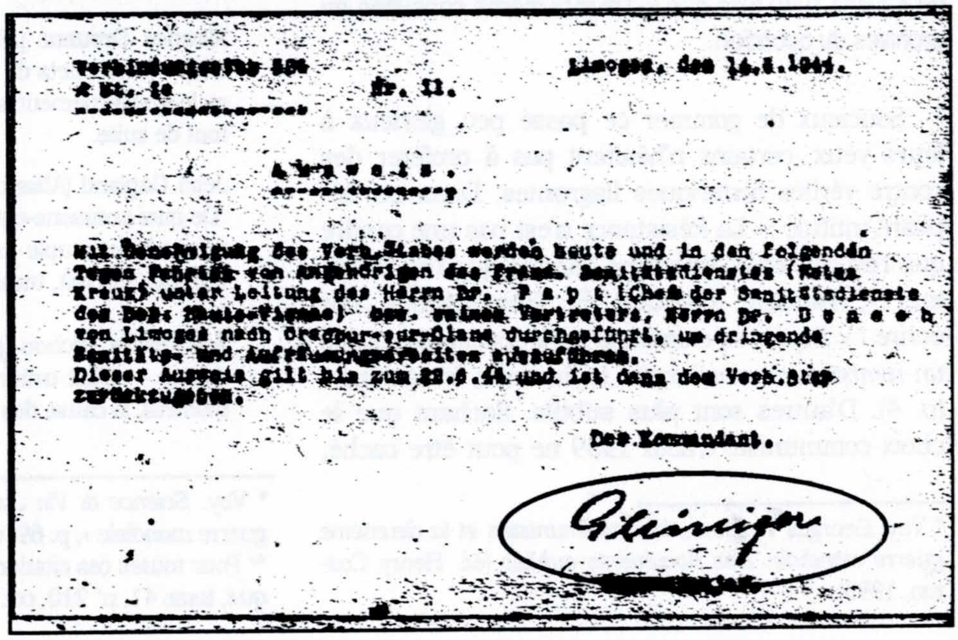
[illegible] Limoges, den [illegible]

Nr. 11.

Ausweis.

Mit Genehmigung des Verb.Stabes werden heute und in den folgenden Tagen [illegible] von Angehörigen des franz. Sanitätsdienstes (Roten Kreuz) unter Leitung des Herrn Dr. [illegible] (Chef der Sanitätsdienste [illegible]) [illegible] seines Vertreters, Herrn Dr. [illegible] von Limoges nach Oradour-sur-Glane durchgeführt, um dringende Sanitäts- und Aufräumungsarbeiten auszuführen.
Dieser Ausweis gilt bis zum [illegible] und ist dann dem Verb.Stab zurückzugeben.

Der Kommandant.

Gleiniger

soviétique de non-agression, et qui se termine le 22 juin 1941, avec l'invasion de l'URSS par la Wehrmacht. Ce fut une époque bien étrange où, si l'on excepte quelques communistes comme Jules Fournier, Marcel Brout, Gilbert Declercq et G. Saussot qui claquèrent la porte, l'immense majorité des membres du PCF dénoncèrent la « guerre impérialiste » contre l'Allemagne et, une fois la bataille perdue pour la France, prônèrent la fraternisation des masses franco-allemandes*. Je rappelle par exemple que, dans son numéro du 4 juillet 1940, l'*Humanité clandestine* écrivait :

> Il est particulièrement réconfortant, en ces temps de malheur, de voir de nombreux travailleurs parisiens s'entretenir amicalement avec les soldats allemands, soit dans la rue, soit au bistrot du coin.
> Bravo, camarade, continuez, même si cela ne plaît pas à certains bourgeois aussi stupides que malfaisants.
> La fraternité des peuples ne sera pas toujours une espérance, elle deviendra une réalité vivante.

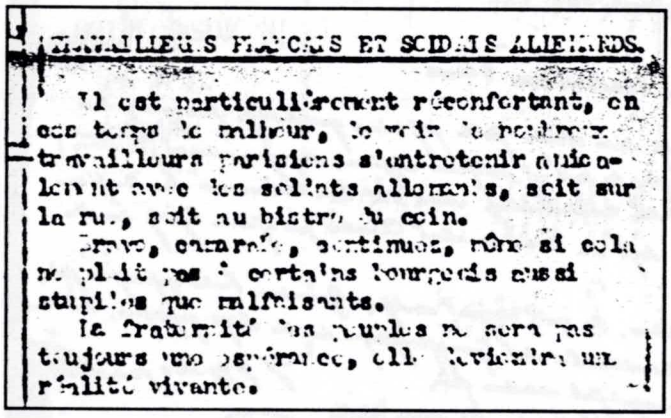

Fragment de deuxième page de *l'Humanité clandestine* du 4 juillet 1940 telle que je l'ai moi-même consultée au archives du quotidien.

Soucieux de gommer ce passé peu glorieux à leurs yeux, certains n'hésitent pas à proférer des contre vérités historiques flagrantes. Dans un dépliant intitulé : « La Résistance n'est pas une cendre que l'on conserve, mais une flamme que l'on transmet », l'ancien Résistant R. Bergougnoux ose écrire : « *Depuis sa création le Parti Communiste mène un combat sans merci contre le fascisme, le nazisme* » (p. 4). D'autres sont plus subtils. Sachant que le choix communiste d'août 1939 ne peut être caché, ils tentent de l'atténuer et d'en minimiser ses conséquences. Dans un dossier destiné aux jeunes, ainsi, l'historien Olivier Voizeux évoque un parti communiste « *écartelé entre son devoir national et la défense des choix soviétiques* » et qui, finalement, préférera « *soutenir Staline* »*. Écartelé le PCF ? Vingt-quatre heures à peine après la signature du pacte germano-soviétique, les deux plus grand journaux communistes de l'époque, *L'Humanité* et *Ce Soir*, félicitaient Staline, ce « *champion de la paix et de l'indépendance des peuples* », ce qui leur valut d'être saisis sur ordre des autorités. O. Voizeux se moque donc du monde lorsqu'il parle du PCF déchiré entre « *son devoir national et la défense des choix soviétique* ». Quelques communistes ont pu, à titre personnel, être déchirés. Mais le PCF, lui, n'a pas hésité : les choix de Staline primaient, un point c'est tout.

L'historien poursuit en écrivant :

> Résultat [de son soutien au pacte germano-soviétique] : le PCF, accusé de défaitisme, est interdit, ses députés déchus de leur mandat, de nombreux membres chassés des mairies, des syndicats etc. [*Ibid.*, pp. 69-70].

Mensonge éhonté ! Si le PCF fut interdit et ses élus déchus, ce n'est pas parce qu'il fut accusé de « défaitisme », mais parce que les communistes restés fidèles à la ligne du Parti furent reconnus (à tort ou à raison) comme des « traîtres ». Lorsque, le 16 janvier 1940, les députés discutèrent le projet de loi prévoyant la déchéance des élus communistes, les interventions furent sans équivoque. En voici en échantillon :

> M. Tixier-Vignancourt. — Nous les excluons parce que nous les considérons comme des traîtres au pays.
>
> Maurice Drouaut (Alliance des républicains de gauche). — Les valets de Staline sont les serviteurs d'Hitler et le gouvernement a le devoir d'en finir avec eux, et tout de suite.
>
> Jean Gapiand (Alliance des républicains de gauche). — De quoi accusons-nous le Parti communiste, sinon d'avoir trahi le peuple jusqu'à l'amener à la guerre et d'avoir, par surcroît, trahi la France ?
>
> Jean-Pierre Plichon (groupe des républicains indépendants). — C'est trahir que de continuer à servir, en ce moment, la cause des Soviets**.

* Voy. Georges Vinebeau, *Les communistes et la deuxième guerre mondiale. Des documents oubliés* (éd. Henry Coston, 1995).

* Voy. *Science & Vie Junior*, octobre 1999, « La seconde guerre mondiale », p. 69, col. B.

** Pour toutes ces citations, voy. *La Documentation Catholique*, tome 41, n° 210, col. 226-227.

Quant au rapporteur du projet de loi, le socialiste Georges Barthélémy (de la S.F.I.O.), il lança :

> Il faut en finir une bonne fois, avec le danger bolcheviste. Telle a été l'opinion unanime des membres de la Commission [chargée d'élaborer le projet de loi], quel que soit leur parti...
> Il serait intolérable qu'au sein même de cette Assemblée puissent continuer à siéger ceux qui sont à la solde des puissances ennemies, car le bolchevisme, désormais, est démasqué et synonyme de trahison [*Ibid.*, col. 227].

Revenons à J.-J. Fouché. Dans son ouvrage, il évoque la guerre 1939-1940, la défaite et ses conséquences. Comment va-t-il aborder la question des menées communistes pendant cette période ? Il se contente d'écrire qu'en juin 1940, sur le sol français : « *personne, et les communistes encore moins que d'autres, n'imagine une possible "résistance"* » (p. 100). Notez l'habile mensonge. Sur le plan des faits bruts, la phrase est vraie. Mais J.-J. Fouché mélange deux catégories de personnes :

- celles qui, bien que refusant la défaite, savaient qu'il était matériellement impossible de s'y opposer (au moins pour l'instant), d'où la nécessité d'attendre en espérant tout de même reprendre plus tard le combat contre un vainqueur qui restait l'ennemi ;
- celles qui (comme les communistes restés fidèles à la ligne du Parti) se réjouissaient de la défaite des « impérialistes » et appelaient à une fraternisation avec le vainqueur du moment.

J.-J. Fouché a pu habilement mentir parce qu'il a tout simplement caché les documents irrécusables qui dénoncent les menées communistes d'alors : leur refus de la guerre « impérialiste » et leurs appels à la « fraternisation » avec l'occupant.

Ce n'est pas la seule fois.

Ces maquisards qui souhaitaient provoquer des représailles

Dans la conclusion de notre livre sur Oradour, nous avons appelé l'attention sur le fait — indéniable — que la Résistance armée a provoqué des tragédies parmi des civils innocents, qu'ils aient été les victimes de représailles aveugles ou de drames comme à Oradour.

Naturellement, j'aurais été surpris que, sur ce point, J.-J. Fouché nous donnât raison. Et, effectivement, il ne l'a pas fait. Toutefois, il est contraint de reconnaître que :

> Du fait de l'absence de coordination, et pour certains de l'inexpérience de la lutte armée, les résistants n'avaient pas tous la même évaluation des risques, en particulier ceux encourus pas la population non engagée [p. 70].

L'ennui est que cette constatation cache une partie de la vérité, à savoir que des maquisards ont agi en sachant très bien les conséquences qu'auraient leurs coups de main. Ils n'ont d'ailleurs jamais caché l'existence de cette politique puisque dès 1945, ils s'en sont glorifiés et ont prétendu la justifier. Dans la brochure laudatrice publiée à l'époque, un article est intitulé : « L'action immédiate fut-elle "payante" ? ». L'auteur écrivait :

> Pour un Allemand abattu , dix, vingt, cent otages fusillés... Pour une usine détruite, cent, deux cents Français déportés...
> Oui, le prix dont il fallait payer l'action immédiate était atrocement élevé. Aussi de nombreux Français ont-ils jamais approuvé cette action immédiate dont notre ami Degliame-Fouché nous dit même qu'elle ne ralliait pas les suffrages de tous les responsables de la Résistance.
> Posons aujourd'hui cruellement la question : l'action immédiate fut-elle « payante » ?... A-t-il été utile, en fin de compte, de sacrifier tant d'innocents et d'allonger presque à l'infini la liste des martyrs de la liberté ?...
> La réponse est nette : oui... L'action immédiate a non seulement été glorieuse, mais elle a été fructueuse, et, lorsqu'on veut bien en dresser le bilan, on s'aperçoit qu'elle a sauvé infiniment plus de Français qu'elle n'en a perdus*.

Il est intéressant de noter que l'auteur classe dans l' « action immédiate » le meurtre d'un seul Allemand, sachant qu'il pouvait provoquer l'exécution de dix, vingt, voire cent Français. Si l'on peut admettre que la destruction d'une usine ait pu à la rigueur gêner l'occupant, on ne voit pas très bien en quoi l'assassinat d'un soldat pouvait changer le cours de la guerre. Dès lors, une question se pose : certains groupes de maquisards n'ont-ils pas frappé uniquement afin d'exploiter ensuite les inévitables représailles que leurs actions provoqueraient ?

---

* Voy. *R5. Au centre de la France, un champ de bataille secret où tombèrent dix mille Allemands* (éd. COSAC, 1945), 82 p. Je note que cette stratégie de défense a été refusée à Paul Touvier. Le fait qu'il a sacrifié sept vies pour en sauver 23 n'a pas été considéré comme un argument valable. P. Touvier est mort en prison couvert d'opprobre ; les maquisards sont morts (ou mourront) dans leur lit couverts de gloire.

En 1999, l'hebdomadaire *Rivarol* publia la lettre d'un lecteur qui se souvenait avoir entendu un ancien responsable FTP répondre aux questions d'un journaliste. Interrogé pour savoir s'il avait eu conscience à l'époque que les meurtres perpétrés « *entraîneraient des représailles qui coûteraient la vie à de nombreux Français* », l'ancien maquisard aurait répondu :

> Oui bien sûr, nous en avions longuement discuté mais nous espérions que ces représailles pourraient provoquer un soulèvement général du peuple français [voy. *Rivarol*, 19 septembre 1999].

On me répondra que le lecteur se trompait, afin de salir la résistance communiste. Admettons. Mais l'historien O. Voizeux est tout aussi net lorsqu'il écrit :

> Cette lutte par les armes, menée par des combattants baptisés FTP (Francs-tireurs et partisans), est critiquée, même à l'intérieur du parti, car elle déclenche de sanglantes représailles. Les communistes font un pari risqué : ouvrir les yeux de la population sur la dureté des nazis en la provoquant. Et ça marche. L'opinion, secouée puis révoltée par les exécutions, devient globalement hostile*.

Encore une fois, J.-J. Fouché a pu mentir par omission parce qu'il a dissimulé certains documents et certaines analyses aujourd'hui reconnues.

Les événements de Tulle

Un troisième exemple, encore plus net, peut enfin être cité, lorsque l'ancien « chef de projet » parle des événements de Tulle (7 juin 1944). Il écrit :

> L'attaque de la ville de Tulle, où la garnison allemande ne comprend que deux compagnies, soit environ 400 hommes, est à leur portée [celle des maquisards]. Les Francs-Tireurs et Partisans (FTP) décident de l'attaque pour le 7 juin. Ils doivent être rejoints par des groupes de l'Armée secrète. Mais l'AS n'est pas au rendez-vous. Cependant les FTP, numériquement supérieurs, prennent le contrôle de la ville lors de combats meurtriers pour l'occupant. Ils n'ont pas placé de dispositifs extérieurs d'alerte. Dans l'urgence de la bataille et de la prise de pouvoir, ils ne soupçonnent pas l'arrivée de la troupe de Waffen SS spécialement dépêchée. Surpris, ils se replient en abandonnant la ville. Tulle alors subit la répression, comme à l'Est.
> Une affiche du général SS, qui a installé son état-major de campagne dans la ville, informe les habitants que, compte tenu du nombre de morts Allemands, « 120 maquis[ards] et leurs complices seront pendus. Leurs corps seront jetés dans le fleuve »*. Les SS sélectionnent des otages parmi plusieurs centaines d'hommes, rassemblés dans la cour de la manufacture d'armes. Les pendaisons, par groupe de dix, aux balcons et aux réverbères, s'arrêtent au chiffre de 99 victimes [pp. 64-5].

En vérité, si Tulle subit la répression, c'est parce que les maquisards avaient assassiné bestialement des soldats Allemands réduits à l'impuissance lors de l'attaque de la ville. En 1957, un juge allemand qui avait été appelé à l'époque pour faire les constatations écrivit :

> Quand la ville [de Tulle] fut reprise par les troupes allemandes, on trouva des corps de soldats allemands auxquels on avait défoncé le crâne, et arraché les yeux ; les terroristes avaient fait rouler de lourds camions sur des soldats allemands encore vivants et les avaient mutilés de façon à les rendre méconnaissables [...].
> Quelques morts furent enterrés sans être identifiés parce que d'inimaginables mutilations au visage empêchaient de les reconnaître. J'ai trouvé un mort à qui on avait percé dans les chevilles des trous par lesquels on avait passé une corde ; manifestement, on l'avait ainsi traîné en rond ; sur de nombreux cadavres, je pus compter jusqu'à 6 blessures de balles à la plante des pieds... [voy. *Le Massacre...*, pp. 429-30, témoignage de de Hans Luther].

Un jeune Waffen SS alsacien, appelé pour relever les corps, déclara plus tard :

> En soulevant nos camarades morts... nous nous interdisions de regarder de près ces cadavres couverts de croûtes de sang. Était-ce seulement le recul devant la mort, ou refusions-nous intérieurement d'admettre que des Français fussent capables d'une telle boucherie ?...

---

* Voy. *Science & Vie Junior*, déjà cité, p. 70, col. A. On notera l'étrange logique de l'auteur selon laquelle les Résistants auraient mis en lumière « *la dureté des nazis en la provoquant* ». Si je tire les moustaches d'un chien et qu'il me mord, je ne peux nullement prétendre avoir démontré sa méchanceté. J'ai uniquement démontré (en le provoquant) que cet animal a un réflexe naturel de défense. Il en est de même avec l'armée allemande : en la harcelant et en provoquant des représailles, les maquisards ont uniquement démontré que la Wehrmacht se défendait comme toutes les armées du monde.

* Les pendus ne seront pas jetés dans le fleuve, mais enterrés dans deux fosses communes et un prêtre leur donnera l'absoute (voy. *Les Années 40. La vie des Français de l'Occupation à la Libération* [Librairie Jules Tallandier, 1980], n° 66, « Oradour, Tulle : tueries des SS », p. 1840, col. B, article de Rémy). J.-J. Fouché omet de le dire (NDLR).

> Avant de faire emporter ces corps, l'officier de santé prit encore la peine de fermer ici une veste, là un pantalon, ou encore, avec notre aide, de remettre un pantalon à certains à qui on l'avait ôté [*Id.*]

J.-J. Fouché cache ces témoignages (et d'autres non cités ici) afin de pouvoir tranquillement présenter les Waffen SS comme des adeptes des représailles sanglantes et démesurées. Telle est sa méthode d'exposition, qu'Yves C. va d'ailleurs dénoncer tout au long de son exposé.

J.-J. Fouché doit en savoir beaucoup plus qu'il n'en dit

Personnellement, j'ai la conviction que J.-J. Fouché en sait beaucoup plus qu'il n'en dit, mais qu'il cache certaines informations parce qu'elles viennent desservir sa thèse. Il en résulte de nombreux passage où l'auteur surprend par son manque de curiosité ainsi que par ses explications qui, en vérité, n'expliquent rien.

L'affaire du tramway d'essai

Prenons par exemple ce que, dans notre ouvrage, nous avons appelé : « L'affaire du tramway d'essai ».

Rappel des faits : le 10 juin 1944, vers 15 h 30, un tramway arriva de Limoges en vue d'Oradour. D'après Pascal Maysounave (auteur de : *Oradour, plus près de la vérité*) l'engin testait « *ses coussins de contact en bronze* » ; dépourvu de passager, il était « *conduit par Martial Dauriat, accompagné de Tabaraud, graisseur, et de Chalard, monteur* ». Si l'on en croit l'histoire officielle, les Waffen SS auraient arrêté l'engin, tué Chalard (qui était descendu) de quatre balles (dont deux dans la tête pour l'achever) et ordonné à ses deux collègues de repartir à Limoges avec leur motrice. Quatre heures plus tard, environ, un autre tramway, bondé de passager cette fois, serait arrivé de Limoges en vue d'Oradour.

Dans notre ouvrage, nous avions écrit :

> Cette histoire donne lieu à de multiples interrogations. Pourquoi, par exemple, les SS ont-ils tué M. Chalard et lui seul ? Pourquoi ont-ils permis aux autres membres de l'équipe de repartir vers Limoges alors que ceux-ci avaient vu le village flamber.
>
> Bien plus, l'arrivée d'un deuxième tramway quelques heures plus tard semble indiquer qu'à Limoges l'alerte n'avait pas été donnée et qu'ainsi un engin bondé de civils avait pu repartir vers un village où, manifestement, un drame se déroulait. Ce fait heurte la logique la plus élémentaire. MM. Tabaraud et Dauriat avaient vu leur collègue se faire assassiner par les SS ; d'après P. Maysounave, ils avaient également été témoins de l'incendie du bourg. Dès lors, comment croire qu'arrivés à Limoges ils se soient tus ou que, s'ils avaient donné l'alerte, les autorités aient cru devoir rester passives ? De façon évidente, il y a ici quelques chose d'inexplicable [voy. *Le Massacre...*, pp. 274-5].

Dans son ouvrage, J.-J. Fouché raconte ainsi le meurtre de Chalard :

> Le « tramway » est stoppé peu avant le pont [de la Glane] et la machine doit être calée pour rester immobile ; au même moment, un groupe, ramassé à la périphérie, passe encadré de Waffen SS. Un employé nommé Chalard, celui qui est le « passager », descend de voiture. Les Waffen SS lui ordonnent-ils de se joindre au groupe en marche vers le bourg ? Esquisse-t-il un geste ou un mouvement vers ses collègues ? Il est immédiatement abattu, puis achevé, et son corps jeté dans le lit de la rivière à la vue du groupe et de ses camarades de travail [p. 141. On soulignera qu'aucun appel de note ne vient ici renvoyer à une source où à une référence quelconque].

Plus loin, enfin, l'ancien « chef de projet » parle de l'arrivée de deuxième tramway « *parti de Limoges malgré l'incident dramatique de l'après-midi avec la machine d'essai qui avait été refoulée et la mort d'un agent des chemins de fer départementaux* » (p. 169).

Conclusion : celui qui se vante d'avoir eu accès à toutes les archives ne pose aucune question, ni sur les circonstances du meurtre de Chalard (et de lui seul) ni sur l'arrivée de ce deuxième tramway « *malgré l'incident dramatique de l'après-midi* ».

Sachant qu'il a lu notre livre, ce manque de curiosité peut paraître étonnant.

Cependant, je crois pouvoir l'expliquer. J.-J. Fouché livre en effet un détail que l'on ne trouve nulle part dans la littérature disponible. Il révèle que, contrairement à ce que laisse entendre P. Maysounave, Chalard « *n'[était] pas en service* » ce samedi 10 juin 1944 (voilà pourquoi il le qualifie de « *passager* » dans l'extrait que nous avons cité).

Mais alors, que faisait-il dans la motrice qui testait ses coussins de contact ? L'ancien « chef de projet » déclare qu'il venait « *à Oradour chez un artisan* » (« *L'un d'entre eux, qui n'est pas de service, vient à Oradour chez un artisan* », p. 141). Quel artisan (alors qu'il devait y en avait de nombreux à Limo-

ges, où M. Chalard résidait*) ? Et pour quoi faire ? J.-J. Fouché ne donne aucune indication et il n'indique pas ses sources, empêchant quiconque d'aller s'informer.

Nous en sommes donc réduits aux hypothèses. Mais sachant que des trois occupants de la motrice, Chalard était le seul qui n'aurait pas dû être là, qu'il se rendait à Oradour pour des raisons inconnues, qu'il a été le seul tué dans des circonstances restées obscures et que ses deux collègues ont pu repartir sans encombre, j'incline à penser que Chalard était un Résistant avec une mission à accomplir à Oradour ce 10 juin 1944. Il aura vu trop tard le piège se refermer sur lui et aura probablement été tué après qu'il ait tenté de fuir (ce que les auteurs officiels traduisent par « *Chalard descend de voiture* »). Quant à ses deux collègues, P. Maysounave nous apprend qu'ils ont été amenés à Oradour et présentés à un officier qui les laissa finalement repartir « *après avoir examiné leurs papiers, libellés en français et en allemand* » (Voy. *Le Massacre...*, p. 273). Les deux hommes — qui étaient peut-être eux aussi des Résistants — auront donc pu se justifier en exhibant des papiers en règle.

Cette hypothèse permet en outre d'expliquer pourquoi, revenus à Limoges, MM. Dauriat et Tabaraud n'ont pas donné l'alerte ; ils n'avaient pas intérêt à révéler la présence d'un Résistant en mission dans la motrice, de peur d'éveiller les soupçons sur eux également. Ils seront donc revenus au dépôt en disant que leur mission était accomplie, sans plus de précision.

Je le concède : il ne s'agit-là que de suppositions. Mais elles ne sont pas avancées gratuitement. En effet :

- pourquoi a-t-il fallu attendre cinquante-sept ans pour apprendre que l'employé du tramway d'essai tué par les Waffen SS n'était pas de service ce jour là ?
- pourquoi celui qui le révèle reste-t-il flou quant aux motifs de sa venue à Oradour et quant aux circonstances exactes de son assassinat ?
- pourquoi ne semble-t-il pas surpris qu'un deuxième tramway soit arrivé quatre heures plus tard ?
- pourquoi cache-t-il ses sources ?
-

* Voy. G. Pauchou et P. Masfrand, *Oradour-sur-Glane. Vision d'épouvante*, p. 134 : Marcelin Chalard habitait 11 rue d'Aixe, à Limoges.

Le cas d'Albert Mirablon

Mais ce n'est pas tout. J.-J. Fouché parle d'un Résistant de Limoges qui était en mission ce 10 juin 1944 et qui se trouvait... à Oradour. Il s'agit d'Albert Mirablon. On lit :

> Sa mère, Anna Chaleix, née à Oradour en 1885 et morte dans le massacre, avait émigré avec sa sœur Maria au début du siècle. Elles s'étaient mariées dans le milieu des émigrants européens du New Jersey ; veuves, elles étaient rentrées au pays. Albert Mirablon avait deux centres d'intérêt : la bicyclette et la photographie. Il avait rejoint le mouvement « Libération Sud » dès sa création à Limoges par Armand Dutreix en 1941[55] [note 55 : Laurent Douzou, *La Désobéissance. Histoire du mouvement Libération-Sud, op. cit.* : Albert Mirablon est cité dans l'annexe des membres du mouvement]. C'est à vélo qu'il venait rendre visite à sa mère à Oradour ce 10 juin, à l'aller ou au retour d'une mission à Saint-Junien où il avait été envoyé par le responsable de son mouvement[56] [note 56 : Attestation du ministère des Armées en date du 3 octobre 1946, archives de la famille Mirablon.] [p. 157].

A priori, la présence d'A. Mirablon à Oradour est une pure coïncidence et restait sans rapport avec sa mission ; il venait « rendre visite » à sa vieille mère qui avait 69 ans. L'ennui est que :

- d'après une attestation délivrée en 1947 par le chef régional des Mouvements Unis de la Résistance, Gaston Hyllaire *alias* Léonie, A. Mirablon est déclaré mort « *en mission* » après avoir été « *arrêté* » : « *Étant en mission, a été arrêté et brûlé à Oradour par les Allemands le 10 juin 1944* » (ce document, issu des archives de la famille Mirablon, est reproduit dans l'ouvrage de J.-J. Fouché, nous le reproduisons ci-contre).
- sur la liste des victimes, Anna Chaleix, veuve Mirablon, est domiciliée à Limoges, 14 av. de Toulouse*. Naturellement, elle pouvait fort bien être venue à Oradour ce jour-là. Mais dire que son fils, qui habitait aussi Limoges, serait venu lui « rendre visite » est une explication que je rejette comme illogique.

Quel était donc le motif réel de la présence d'A. Mirablon à Oradour-sur-Glane le 10 juin tragique ? J'ai l'intime conviction que J.-J. Fouché en sait beaucoup plus qu'il n'en dit...

* Voy. G. Pauchou et P. Masfrand, *op. cit.*, p. 148.

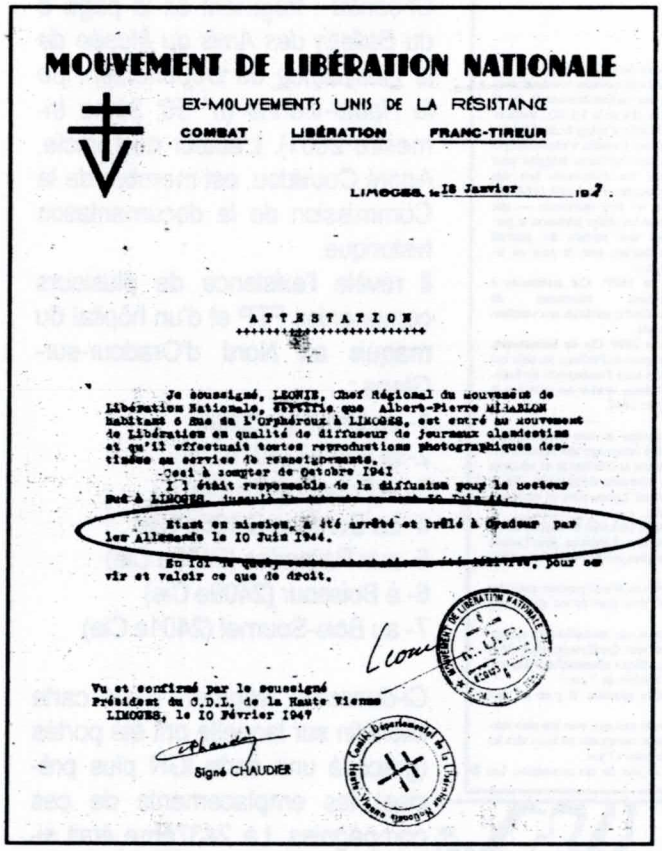

MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE

EX-MOUVEMENTS UNIS DE LA RÉSISTANCE

COMBAT LIBÉRATION FRANC-TIREUR

LIMOGES, le 18 Janvier 1947.

ATTESTATION

Je soussigné, LEONIE, Chef Régional du Mouvement de Libération Nationale, ATTESTE que Albert-Pierre MIRABLON habitant 6 Rue de l'Orphéroux à LIMOGES, est entré au Mouvement de Libération en qualité de diffuseur de journaux clandestins et qu'il effectuait toutes reproductions photographiques destinées au service de renseignements.

Cecl à compter de Octobre 1941

Il était responsable de la diffusion pour le secteur Sud à LIMOGES, jusqu'au [illegible] 10 Juin 44.

Etant en mission, a été arrêté et brûlé à Oradour par les Allemands le 10 Juin 1944.

En foi de quoi, [illegible], pour servir et valoir ce que de droit.

Vu et confirmé par le soussigné
Président du C.D.L. de la Haute Vienne
LIMOGES, le 10 Février 1947

Signé CHAUDIER

Albert Mirablon : un Résistant de Limoges qui était en mission le 10 juin 1944 et qui a été « *arrêté* » à... Oradour-sur-Glane.

Les maquis des monts de Blond

J'ajoute que l'ancien « chef de projet » est étonnamment flou lorsqu'il parle des maquis de la région. Il se contente d'écrire :

> Trop exposé, lieu de passage et de commerce, le village d'Oradour n'est pas un site propice à l'implantation d'un maquis. En revanche, un maquis s'installe dans les monts de Blond, une forêt à peu de kilomètres au nord [p. 122].

J.-J. Fouché ne donne aucune autre information. En particulier, il omet de préciser que ce maquis « *à peu de kilomètres au nord* » n'était pas un simple groupement hétéroclite d'hommes. Il était constitué par six compagnies FTP : la 2407ème (au Savary et à la Feyre), la 2409ème (à Boissour), la 2401ème (à Bois-Sournet), la 2430ème (aux Ramades), la 2437ème (à Le Four) et la 2438ème (à La Borderie). Il disposait en outre d'un hôpital organisé au Breuil et d'un terrain de parachutages à Savary (voy. le *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne*, n° 55, 3ème trimestre 2001, p. 3). Il s'agissait donc d'un maquis très organisé et très actif. L'auteur de ces révélations, André Couvidou, n'hésite d'ailleurs pas à écrire : « *Je ne crois pas me tromper en pensant que Blond fut le deuxième centre de maquis après celui, incontesté, que commandait notre président d'honneur et ami Georges Guigouin* » (*Id.*).

Quand on note les emplacements sur une carte, on s'aperçoit que toutes ces compagnies (la 2438ème exceptée) étaient implantées à moins de 12 km d'Oradour, la 2437ème se trouvant à environ 7 km du bourg (voy. p. 22).

Personnellement, je ne puis croire que J.-J. Fouché, qui a eu accès à toute la documentation, ait ignoré l'existence de ces compagnies FTP si proches d'Oradour. Pourquoi, alors, n'en a-t-il pas parlé ? A-t-il craint que nouvelles données renforcent notre thèse selon laquelle le « village martyr » était en réalité une base arrière, un PC pour ces maquis.

Telles sont les précisions que j'ai tenu à ajouter à l'exposé — déjà très complet — d'Yves C. Je terminerai par trois réflexions supplémentaires, en guise de conclusion.

En guise de conclusion

L'ouvrage de J.-J. Fouché engage la responsabilité de nombreuses personnes

Dans un premier temps, j'évoquerai les conclusions qu'il faut tirer de la publication d'un livre si malhonnête. Certains diront que seule la responsabilité de son auteur est engagée. Même à l'admettre, je rappelle tout de même que J.-J. Fouché a été le « chef de projet » du Centre de la mémoire d'Oradour. Par conséquent, la malhonnêteté de son livre doit au minimum nous conduire à émettre des doutes quant à la valeur de l'exposition permanente qui est organisée dans ce mémorial.

Mais il y a plus grave.

Le livre de J.-J. Fouché commençait par les « Remerciements ». On y apprenait que l'auteur avait été aidé dans ses recherches par un « *conseil scientifique comprenant trois historiens — Madeleine Rebérioux* [qui a *"lu deux états intermédiaires du manuscrit"*], *Robert Frank et Alain Corbin pour la période 1994-1996 — et trois personnes qualifiées — Olivier Philip, ancien préfet, Jean-Marc Lavieille, juriste universitaire, et Marc Wilmart, journaliste à la télévision* » (p. 6). A ce « conseil scientifique » s'ajoutaient :

Un peu d'histoire

C'était pendant les vacances scolaires de février. Nous venions d'apprendre qu'une pâte empoisonnée venait de lever l'Autriche et qu'un vent mauvais, porteur de graines mortelles toujours prêtes à germer, venait de souffler sur ce pays.

Si nous manquons de mémoire, si nous ne connaissons pas notre histoire, une autre tempête bien plus forte que celle que nous venons malheureusement de subir pourrait nous surprendre. Quelles en seraient les prochaines victimes ?

Il s'appelle Jérôme, ce lycéen de 16 ans que je reçus chez moi. Passionné d'histoire, il désirait se documenter. Il avait longuement visité le Centre de mémoire d'Oradour-sur-Glane. Il voulait photographier, dans le cimetière de Périlhac la tombe du commandant du 1er bataillon de volontaires de la Haute-Vienne pendant la Révolution(1). Il comparait — à juste titre — ces volontaires qui quittèrent leur village sans uniforme et les pieds sans souliers, dont le courage fut immortalisé par Victor Hugo, aux maquisards qui connurent, eux aussi, la pénurie d'équipements, d'armements et les mêmes souffrances. Comme leurs aînés ils allèrent au sacrifice suprême pour que la France reste le pays des droits de l'homme éclairé par le phare de la liberté.

Nantiat - Le Bourg - 14 juillet 1944 - Un détachement de la 2409e Cie commandé par le lieutenant Cabirol (alias Jacques). Elle participera aux combats, au complet, des 7 et 8 août.

Je fus surpris quand il m'avoua que, pour lui, le maquis c'était Eymoutiers, Châteauneuf et les combats du Mont Gargan. Il ignorait tout des autres maquis : Cussac, Ambazac, Blond, etc. Je le renseignai de mon mieux et ce qui devint cet article.

—

Je ne crois pas me tromper en pensant que Blond fut le deuxième centre de maquis après celui, incontesté, que commandait notre président d'honneur et ami Georges Guingouin.

Début 1943, les premiers embryons furent créés au Bois-du-Roi et dans la forêt des Tourrettes donnant naissance à 4 compagnies F.T.P. dans les monts de Blond.

— La 2407e au Savary et à la Feyre.

— La 2437e au Brudou, Le Four, La Basse-Forêt.

— La 2438e à La Borderie.

— La 2430e aux Ramades.

le premier parachutage eut lieu à Vacqueur, mais ce terrain trop près de Bellac fut abandonné au profit du terrain du Savary. Au Breuil fut installé un hôpital. Naturellement ces maquis intéressèrent vivement ceux qui trahissaient sans vergogne au service des maîtres du moment, tel un individu du nord du département, membre zélé de la S.I.P.O., connaissant bien la région. Il y tissa une véritable toile d'araignée de délateurs bien rétribués, recrutés dans tous les milieux. Certains n'hésiteront pas à porter l'uniforme feldgrau pour guider les Allemands lors des combats des 7 et 8 août 1944. Les noms — trop nombreux — que portent les stèles jalonnent le parcours des soldats du général Ottenbacher, sont là pour en témoigner.

— La 2409e Cie stationnée à Boissour, commune de Chamborêt, participa aux combats précités.

— La 2401e Cie de Boissournet, commune de Périlhac, fut celle qui tomba dans l'embuscade de Saint-Victurnien tendue par la milice le 27 juin 1944.

—

Je profitai de cette occasion pour rendre hommage aux femmes qui aidèrent la Résistance et vécurent des moments dramatiques. En lisant ces lignes, elles se reconnaîtront :

Vous, Marie qui, mère de 5 enfants, dont le père était au maquis, aviez tant de fois "trempé la soupe" comme on dit en Limousin, pour l'armée des ombres venant chez vous, la nuit, par groupes de 5 à 10 dès le début de 1944.

Vous, Marguerite(2) qui soigniez les blessés au Breuil pendant que votre époux était au maquis avec son fils aîné. Votre mari fut tué et son nom figure sur une des stèles.

Vous, Louise, dont le mari était prisonnier, qui ravitailliez les maquisards, trouvant chez vous le gîte et le couvert. Quelle angoisse a été la vôtre quand, fouillant votre maison, un officier allemand mis son pistolet sur la tempe de votre enfant… un bambin de 7 ans !

Je vous cite toutes les trois… un chiffre symbole. Il y en eut tant d'autres.

Hommage à vous les "benjamins", toi mon ami qui, avec ton père attelait les bœufs les nuits de parachutage pour transporter en lieux sûrs les armes de la liberté tombées du ciel : tu avais 17 ans.

Toi, mon ami qui avait le même âge le jour de ton arrestation. Les ▶

Ci-contre : fragment de la page 8 du *Bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne* (n° 55, 3ème trimestre 2001). L'auteur de l'article, André Couvidou, est membre de la Commission de la documentation historique.

Il révèle l'existence de plusieurs compagnies FTP et d'un hôpital du maquis au Nord d'Oradour-sur-Glane :

1- au Breuil (l'hôpital) ;
2- la Feyre (2407e Cie) ;
3- le Four (2437e Cie)
4- La Borderie (2438e Cie)
5- aux Ramades (2430e Cie)
6- à Boissour (2409e Cie)
7- au Bois-Sournet (2401e Cie)

Ci-dessous : fragment d'une carte Michelin sur laquelle ont été portés (grâce à une carte IGN plus précise) les emplacements de ces compagnies. La 2437ème était située à 7 km d'Oradour.

On a également rappelé la présence d'un maquis à Peyrilhac ainsi que la forte implantation résistante à Saint-Junien.

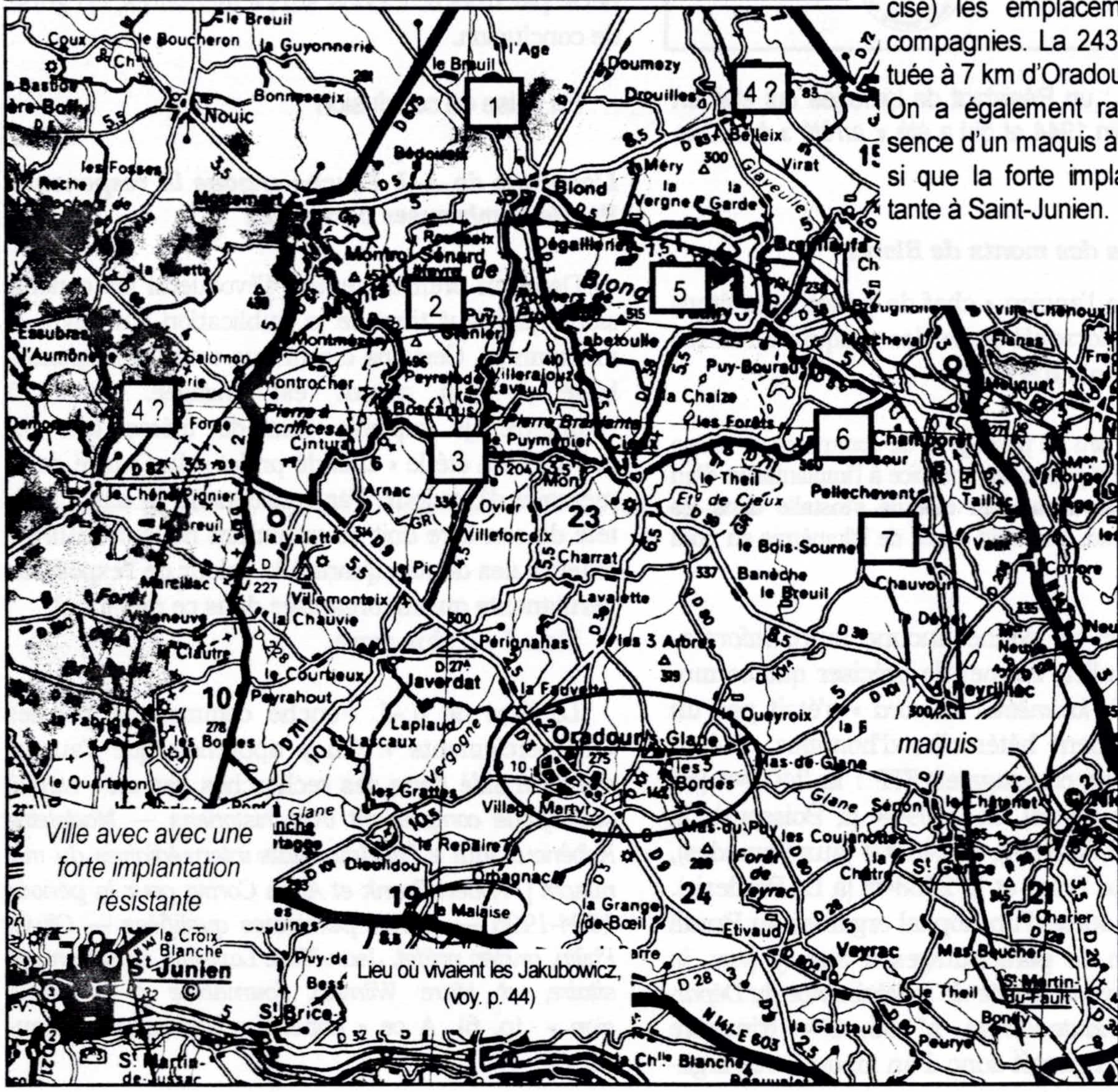

- Sarah Farmer, universitaire américaine auteur de l'ouvrage : *Oradour, arrêt sur mémoire* (éd. Calmann-Lévy, 1994) ; elle avait « *également lu la première version* » du manuscrit ;

- Annette Wieworka, historienne du CNRS auteur (parfois en collaboration) de nombreux ouvrages dont : *Auschwitz expliqué à ma fille* (éd. du Seuil, 1999) ; elle avait « *accompagné, d'octobre 2000 à avril 2001, la rédaction finale* » du livre (*Id.*) ;

- Jean-Claude Peyronnet, historien de métier, sénateur et président du Conseil général de Haute-Vienne, et président du Centre de la mémoire d'Oradour ; il avait participé à l'élaboration du cinquième chapitre du livre, intitulé : « Oradour, un village ordinaire ? » (voy. *Le Populaire du Centre* 29 novembre 2001, p. 2).

L'ouvrage était donc le fruit d'un travail collectif de personnes parmi lesquelles figuraient de prestigieux historiens ainsi qu'un élu influent. Je n'hésite pas à la dire : la responsabilité de toutes ces personnes est engagée, je pense notamment à Jean-Claude Peyronnet, actuel président du Centre de la mémoire d'Oradour, qui n'a pas cessé d'agir pour que des mesures soient prises contre moi et mes publications.

Une stratégie de lutte contre les falsificateurs

Ces premières réflexions exposées, j'en viens à des considérations de stratégie dans la lutte contre les falsificateurs. L'analyse du livre de J.-J. Fouché démontre que l'ancien « chef de projet » a dissimulé de nombreux documents gênants pour la thèse officielle. En agissant ainsi, il a apporté — bien malgré lui — une nouvelle preuve que la version imposée depuis 1944 est un échafaudage branlant destiné à masquer la vérité.

Après la parution du livre de J.-J. Fouché et l'analyse qu'en fait d'Yves C., je considère comme certain :

- qu'Oradour était une base arrière du maquis ;
- que les femmes et les enfants morts dans l'église ont été victimes d'une série d'explosions ;
- que le témoignage de « l'unique rescapée » est mensonger ;
- que les hommes enfermés dans les granges ont été fusillés suite aux explosions survenues dans le lieu saint.

Sachant enfin que les autorités cachent depuis 1944 les explosions meurtrières dans l'église, j'en déduis que les Waffen SS n'en portent pas la responsabilité. Telle sont, aujourd'hui, mes certitudes.

Reste la question de savoir ce qui s'est vraiment passé à l'église ce 10 juin 1944. Le récit intégral et véridique des événements est très probablement gravé dans la tête de rescapés et d'anciens Waffen SS qui vivent encore aujourd'hui. Mais ils se taisent. Ce récit est peut-être consigné dans un feuillet qui dort quelque part. Mais personne n'osera le publier. Peut-être dort-il dans un carton aux archives militaires. Mais les libres chercheurs n'y auront jamais accès.

Nous en sommes donc réduits aux hypothèses. Dans notre ouvrage, nous en avons avancé quelques-unes. On peut les discuter et en avancer d'autres que l'on pourra encore discuter sans que les débats s'achèvent un jour. Voilà pourquoi si c'était à refaire, je ne me hasarderais plus à vouloir deviner ce qui a pu se passer. Car on risque alors de se concentrer sur l'arbre qui cache la forêt. L'arbre, ce sont les discussions interminables autour des essais de reconstitution. La forêt, c'est le grand nombre de constatations matérielles, qui démontrent surabondamment la fausseté du discours officiel : c'est le confessionnal intact, c'est la croix faîtière préservée, ce sont les roses en tissus trouvées sur l'autel de la Vierge, ce sont ces cadavres de femmes et d'enfants déchiquetés comme après une bombardement. Ce sont également les contradictions et les incohérences trouvées dans les récits de l' « unique rescapée », c'est le témoignage (non réfuté) de Len Cotton...

Si nous voulons un jour être entendus, il faut dire : « J'ignore ce qu'il s'est passé à Oradour et je ne peux pas tout expliquer ; mais je sais que la version officielle est mensongère. Voici mes preuves et voilà ce qu'en face, on répond. Maintenant, jugez ! ». J'ai conscience qu'un tel discours pourra paraître décevant. Détruire une thèse sans la remplacer par une autre laisse un goût amer. Mais à qui la faute ? Qui n'a cessé de mentir pendant cinquante ans ? Qui ferme les bouches ? Qui retient les documents ? Qui interdit toute discussion sereine et refuse tout débat loyal ? Qui injurie ? Qui se sert de la justice aux ordres pour persécuter les libres chercheurs ? Qui applaudit lorsque des livres, des cassettes vidéo sont interdits et que leur auteur est mis en examen, placé sous contrôle judiciaire et interdit de séjour en Haute-Vienne ? Ces questions font également partie de notre démonstration, car elles mettent en lumière des comportements qui sont ceux des menteurs inquiets.

Et c'est précisément ce que nous devons faire comprendre aux jeunes : qu'ils sont bernés par d'habiles menteurs. Aujourd'hui, ainsi, il n'est plus question d' « histoire » mais de « mémoire » et dans le langage des falsificateurs, « transmettre la mémoire aux jeunes » signifie « faire perdurer les mensonges de génération en génération ». L'affaire va d'ailleurs si loin qu'à l'heure actuelle, les collégiens de l'académie de Limoges sont conviés à participer à un concours scolaire très particulier. Son objet est d' « *écrire un livre pour les enfants de 6 à 9 ans sur Oradour-sur-Glane. Leur raconter une histoire tragique avec l'envie de transmettre un message* » (voy. *Le Populaire*, 18 octobre 2001). Comme « *fil conducteur du récit* », les concurrents devront prendre l'histoire de... Roger Godfrin. Je rappelle que ce jeune Alsacien réfugié à Oradour avait huit ans le 10 juin 1944 et qu'appelé à témoigner au procès de Bordeaux, il raconta une histoire rocambolesque de course-poursuite, de mouvement autour d'une maison, d'une mort simulée, de saut dans la rivière etc. (voy. *Le Massacre...*, pp. 251-2). Ce témoignage était si délirant que J.-J. Fouché n'a pas osé le citer dans son ouvrage ; il a préféré citer (en la tronquant pour ôter déjà quelques invraisemblances) sa déposition faite en décembre 1944 (voy. p. 139). Voilà donc le personnage dont les enfants devront s'inspirer afin de créer leur « *héros* ».

Les jeunes inscrits au concours « *pourront également participer à des activités d'accompagnement proposées par le Centre de la mémoire* », parmi lesquelles « *certaines conférences* » et des « *rencontres directement liée[e]s au sujet de leur livre* ». Bref : une année scolaire de propagande à l'issue de laquelle il faudra rendre un travail. Naturellement, le projet récompensé ne dormira pas sur une étagère : « *Le premier prix se soldera par l'édition du livre réalisé par les lauréats et sera pris en charge par une maison d'édition* ».

Le plus inquiétant, dans cette affaire, sont les motivations des organisateurs. On lit dans *Le Populaire* : « *Il [leur] a paru intéressant de demander aux jeunes participants de transmettre, à leur tour, cette mémoire qu'ils se seront appropriée auparavant* » (article déjà cité). Ces propos sont graves pour deux raisons :

1°) L'enfant qui apprenait l'Histoire gardait toujours une distance entre lui et l'objet de son apprentissage, ce qui lui permettait de remettre en cause s'il le souhaitait. Il en va autrement avec la « mémoire ». Cette fois, l'enfant doit se « *l'approprier* », c'est-à-dire bannir toute distance entre lui et elle. Cette « mémoire » doit donc devenir la sienne, rendant très difficile toute remise en question (« C'est vrai : je m'en souviens »).

2°) A supposer que la manœuvre réussisse, il ne sera plus possible de dire : « C'est de l'histoire ancienne », puisque chaque génération se sera approprié la « mémoire » comme s'il s'agissait d'événements récents. A jamais, donc, les plaies seront ouvertes, ce qui empêchera tout débat serein.

Loin d'apaiser les passions, les fanatiques de la mémoire souhaitent que le monde vive à perpétuité l'après-guerre, lorsque les esprits étaient surchauffés contre tout ce qui était coupable de « mal penser ».

Notre devoir est de dire : non. De lutter pour faire comprendre aux jeunes que les enjeux de la « Mémoire » sont une gigantesque escroquerie politico-financière qui repose entièrement sur des mensonges de propagande. Et dans cette lutte, l'affaire d'Oradour occupe une place de choix en France. En juin 1944, un tract (probablement d'origine communiste) circula qui était intitulé : « Katyn limousin – Oradour-sur-Glane ». Ses auteurs lançaient : « *Oradour-sur-Glane est devenu Katyn* ». Depuis 1989, on sait officiellement que Katyn ne fut pas un massacre perpétré par les Allemands. Un jour, il faudra bien reconnaître que les femmes et les enfants d'Oradour n'ont pas non plus été massacrés par les Allemands...

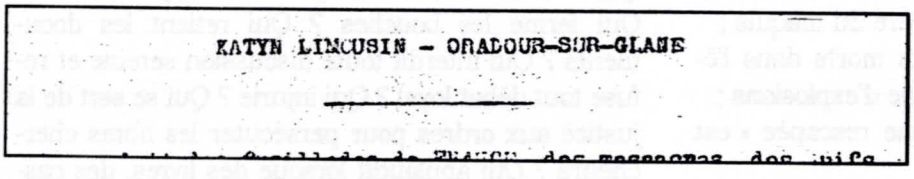

KATYN LIMOUSIN - ORADOUR-SUR-GLANE

Deux fragments du tract qui, en 1944, assimilait Oradour au massacre de Katyn.

Prophétique ?

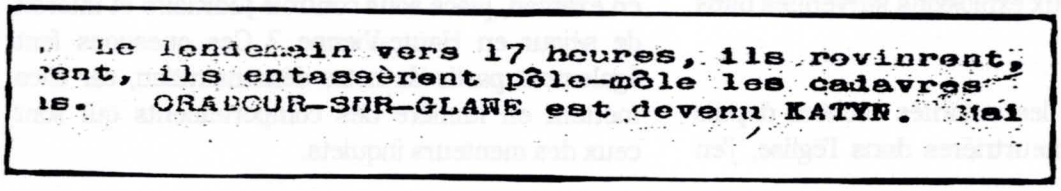

Le lendemain vers 17 heures, ils revinrent,
ent, ils entassèrent pêle-mêle les cadavres
s. ORADOUR-SUR-GLANE est devenu KATYN. Mai

CONTRE JEAN-JACQUES FOUCHÉ
JUSTICE POUR ORADOUR

Par Yves C...

AVANT-PROPOS

Cette étude est le produit de deux événements fortuits.

Bien qu'historien de formation, les aléas de l'existence m'ont amené à pratiquer un métier sans rapport direct avec l'étude du passé. Durant l'automne 2001, je séjournais dans le Limousin pour des raisons professionnelles. En lisant la presse locale, j'appris la récente publication d'un ouvrage intitulé *Oradour* qui provoquait ici une polémique acerbe, l'auteur ayant plus ou moins sali la réputation du village martyr. Cette information retint mon attention car mon père, légiste de profession, spécialiste du Droit militaire (jeune, il avait connu Lucien Langlois) était devenu le proche collaborateur d'un juriste qui avait activement participé au procès des Waffen SS accusés de cette tuerie. A ce titre, il disposait de nombreux documents de l'instruction dans un dossier qui, à son décès, fit partie avec beaucoup d'autres, de sa succession.

J'ai donc acheté et lu le livre qui faisait débat. A première vue, le travail de Jean-Jacques Fouché, son auteur, me parut acceptable. J'apprenais notamment que l'auteur n'était pas le premier venu :

Enseignant de philosophie, ayant suivi un stage de muséographie au ministère de la Culture (voir 4ème de couverture de son livre), il avait été chargé de 1994 à 1999 de la création du Centre de la Mémoire d'Oradour : un gigantesque mémorial construit à côté du village martyr, inauguré en 1999 et visité chaque année par des dizaines de milliers de personnes. Durant cinq ans, il a dirigé les recherches historiques afin de composer l'exposition permanente qui retrace les événements tragiques de 1944.

Revenu chez moi, j'ai ouvert le dossier en question, que je n'avais jamais consulté. Au départ, je voulais juste savoir ce qu'il contenait mais rapidement j'y retrouvais certaines pièces citées sous forme d'extraits dans le livre de J.-J. Fouché. Par comparaison, je constatais alors des anomalies qui ne pouvaient être, en aucun cas, le fruit du hasard ou de la seule incompétence.

Cette découverte me convainquit de poursuivre la recherche. Depuis, ce que j'ai appris m'a tellement intéressé et, en même temps, révolté, que j'ai décidé de prendre la plume dans le but de dénoncer cette altération historique. J'ignore si le Ciel existe. Mais s'il existe, les morts d'Oradour doivent certainement considérer avec commisération les individus capables d'insulter si bassement les pauvres victimes de la catastrophe en traitant ainsi par le mépris la matérialité des faits.

Voilà pourquoi je laisse pleine et entière liberté à tous ceux qui voudront diffuser ce texte sous la forme qui leur paraîtra la meilleure. Je sais que les falsificateurs n'en feront rien, ou pire, exerceront de nouveau leurs talents de faussaires mais je fais confiance aux hommes de bonne volonté pour le diffuser sans le dénaturer.

Yves C.

N.B. :

- Lorsque seule la page d'un texte cité est donnée, ce texte est extrait de livre de Jean-Jacques Fouché.
- L'ouvrage du collectif de libres chercheurs animé par Vincent Reynouard sera appelé : *Le Massacre...*
- De longs passages du livre de V. Reynouard ont été cités. Ils le sont dans une écriture sensiblement différente.
- Dans les extraits cités du livre de V. Reynouard, les notes et les appels de note ont été enlevés. Le lecteur intéressé pourra se référer à l'ouvrage.

CHAPITRE PREMIER

UN MANQUEMENT COUPABLE

« Les hommes » ou « des femmes »

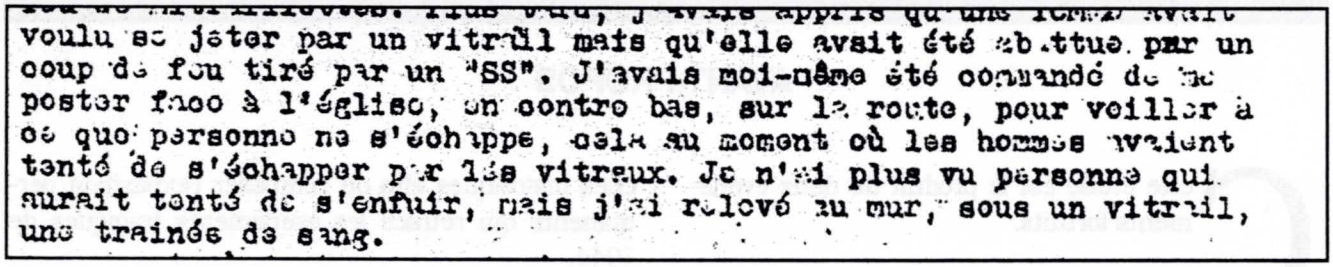

voulu se jeter par un vitrail mais qu'elle avait été abattue par un coup de feu tiré par un "SS". J'avais moi-même été commandé de me poster face à l'église, en contre bas, sur la route, pour veiller à ce que personne ne s'échappe, cela au moment où les hommes avaient tenté de s'échapper par les vitraux. Je n'ai plus vu personne qui aurait tenté de s'enfuir, mais j'ai relevé au mur, sous un vitrail, une traînée de sang.

Ci-dessus : fragment d'une copie dactylographiée du procès-verbal d'audition d'un ancien Waffen SS, Auguste Lohner, en date du 22 novembre 1945. A. Lohner était présent à Oradour-sur-Glane le jour du drame (10 juin 1944). Lors du procès de Bordeaux de 1953, c'est ce document qui était remis aux avocats pour assurer la défense des accusés.

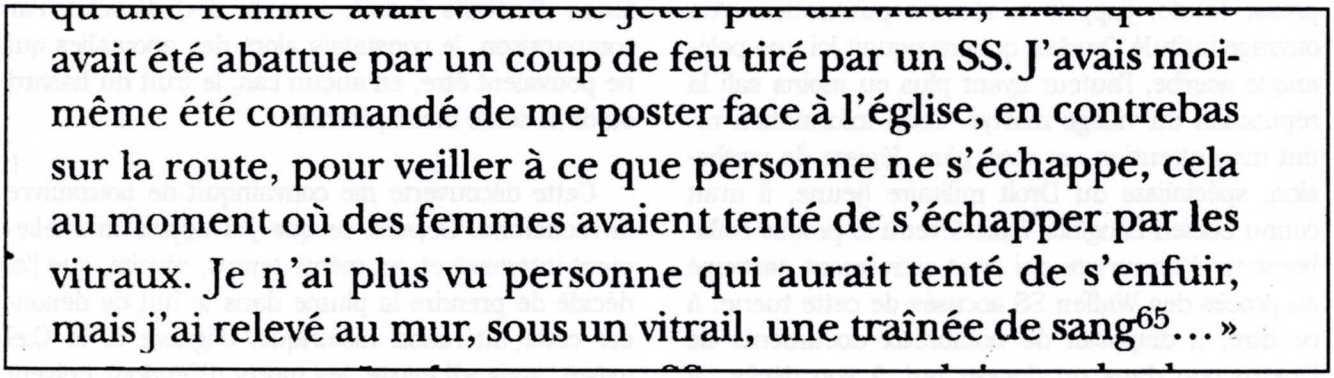

qu'une femme avait voulu se jeter par un vitrail, mais qu'elle avait été abattue par un coup de feu tiré par un SS. J'avais moi-même été commandé de me poster face à l'église, en contrebas sur la route, pour veiller à ce que personne ne s'échappe, cela au moment où des femmes avaient tenté de s'échapper par les vitraux. Je n'ai plus vu personne qui aurait tenté de s'enfuir, mais j'ai relevé au mur, sous un vitrail, une traînée de sang[65]... »

Ci-dessous, fragment de la page 162 du livre de Jean-Jacques Fouché paru en octobre 2001 et intitulé : *Oradour*. L'auteur reprend ici la déposition de Lohner en date du 22 novembre 1945 telle qu'elle figure dans le document donné comme original et conservé au Blanc (Archives de la Gendarmerie nationale). J.-J. Fouché se vante d'y avoir eu accès au titre de privilège spécial. Il s'agit manifestement du même procès verbal d'audition.

Une différence capitale

Avons-nous bien lu ? Dans le premier extrait, A Lohner dit que *les hommes* tentaient de s'échapper par les vitraux, dans le second, ce sont *les femmes*... Que voilà une chose étonnante dont la portée est capitale ! Rappelons les faits tels qu'ils sont habituellement présentés. Le 10 juin 1944 vers 14 heures, des Waffen SS ont fait brusquement irruption dans le village d'Oradour-sur-Glane. Après avoir rabattu la population sur la place du Champ de Foire, ils ont séparé les hommes des femmes et des enfants. Les hommes ont été parqués par petits groupes dans six granges, garages ou chais. Le femmes et les enfants, quant à eux, ont été enfermés dans l'église. Sans prévenir, les soldats ont fusillé les hommes avant de les brûler. Cette sinistre besogne accomplie, ils ont massacré les femmes et les enfants en tirant dans la foule puis en les brûlant vifs dans l'incendie des lieux saints. En perpétrant ce crime monstrueux, ils souhaitaient « faire un exemple » afin de terroriser les populations et de « pacifier » les régions qui se soulevaient contre l'Occupant.

Qui pourrait soutenir l'éventualité d'une erreur de transcription alors que cette substitution entraîne la grave conséquence de faire basculer le scénario de la tragédie : elle aurait été immédiatement décelée. On répondra que si la pièce de la défense

est exacte, le Waffen SS se trompait ou il mentait. Peut-être. Mais dans ce cas, pourquoi J.-J. Fouché qui se vante d'avoir été le seul à disposer de l'ensemble de la documentation n'a-t-il pas mentionné ce désaccord fondamental entre les différentes versions d'un même interrogatoire, comme s'il fallait impérativement cacher quelque chose ?

En effet, si réellement les *hommes* s'enfuyaient par les vitraux, il ne pouvait s'agir que de résistants, en contradiction avec l'Histoire officielle qui défend le caractère paisible de la bourgade.

Un auteur critiqué par ailleurs

Ce qui peut apparaître comme une simple négligence est coupable pour deux raisons :

1°) Dans une affaire si pénible, où des centaines de personnes sont mortes dans des conditions horribles, où des individus ont été qualifiés de monstres assoiffés de sang, où tant de gens ont souffert et où certains restent marqués, dans une affaire qui est devenue et qui tient à demeurer un symbole, avec tous les enjeux moraux qui en découlent, on n'a pas le droit de mentir même par omission ;

2°) Pendant plusieurs années, J.-J. Fouché a pu fouiller beaucoup d'archives (Archives départementales de la Haute-Vienne, Archives nationales, Service historique de l'armée de terre à Vincennes, Médiathèque du patrimoine...). Il a même bénéficié d'une autorisation spéciale du ministère de la Défense pour consulter des archives de la justice militaire interdites au public, à savoir : le dossier d'instruction du procès intenté en 1953 à une vingtaine d'anciens Waffen SS qui étaient sur place à Oradour le 10 juin 1944 (dont A. Lohner). (p. 23 : « *Parmi les archives consultées, grâce à une autorisation du ministère de la Défense, le dossier conservé par les archives de la justice militaire : les pièces écrites de la procédure préalable au procès devant le tribunal militaire permanent de Bordeaux en 1953* »). J.-J. Fouché n'hésitait d'ailleurs pas à le rappeler, en présentant son ouvrage comme supérieur à tous les autres. Dans un entretien au *Populaire du Centre*, il déclarait :

> J'ai fait ce livre parce que je disposais des archives nécessaires [...]. On a beaucoup écrit sur Oradour. Le premier livre, écrit par un journaliste, paraît en 1944. Puis toutes les composantes de la politique sociale ont fait le leur. Mais tous font l'objet de sources lacunaires. En fait, je suis le premier à avoir ouvert les archives à ce sujet. Les publications postérieures [aux années 1944-45] sont autant insatisfaisantes car, outre le manque de sources, le projet n'est jamais clairement établi [*Le Populaire du Centre*, 15 octobre 2001].

Dès lors, ce manquement était-il le seul ou s'agissait-il de la partie émergée de l'iceberg ?

Cette question me paraissait d'autant plus pertinente qu'en bien d'autres occurrences, J.-J. Fouché semblait avoir agi avec une absence de probité regrettable. C'est du moins ce qui ressortit d'articles de presse parus dans la région. Le 27 novembre 2001, un quotidien de Limoges avait écrit en première page :

> L'ouvrage est vivement critiqué par l'Association nationale des familles de martyrs et la municipalité [d'Oradour], lesquelles dénoncent des affirmations tendancieuses et des approximations historiques .

D'après le maire d'Oradour (Raymond Frugier) et le président de l'Association nationale des familles de martyrs (Claude Milord) :

> Trop fréquemment, [Jean-Jacques Fouché avait] fait la démarche inverse de celle de l'historien. Il [était] parti de postulats qu'il s'[était] employé à démontrer, quitte à se livrer à des affirmations gratuites [Voy. *Le Populaire du centre*, 27 novembre 2001 p. 3].

Deux jours plus tard, dans un long article sur six colonnes, l'actuel directeur du Centre de la mémoire d'Oradour, Jean-Claude Peyronnet, avait lancé :

> L'historien-chercheur est fondé à émettre des hypothèses mais il ne peut les retenir que si les preuves utilisées et exploitées par le raisonnement sont indiscutables. C'est ce qui n'est pas toujours fait dans le livre de M. Fouché.

J.-C.Peyronnet accusait notamment l'auteur d'avoir extrapolé sans en avoir le droit, ce qui *s'apparent*[ait] *à de la manipulation* . Commentant le chapitre intitulé : *Oradour, un village ordinaire ?*, il utilisait des expressions comme : *problème de méthode, affirmation ambiguë, dérive préoccupante, Attention, terrain dangereux* ...

Page suivante : les deux articles parus les 27 et 29 novembre 2001 dans le *Populaire du Centre*.

Oradour-sur-Glane : Un livre qui fait débat

Critiqué par l'Association nationale des familles de martyrs et la municipalité, l'ouvrage de Jean-Jacques Fouché illustre les difficultés de la démarche historique sur un sujet douloureux.

A qui appartient la mémoire d'Oradour ? La publication récente du livre de Jean-Jacques Fouché, l'ancien chef de projet du Centre de la mémoire, repose cette question sans réponse. Au fil des quelque 200 pages de son ouvrage, l'auteur, philosophe de formation, tente une nouvelle approche historique du drame et de son contexte. Mais l'Association nationale des familles des martyrs (ANFM) n'apprécie guère, reprochant au livre trop d'approximations et de sous-entendus. S'il n'y a pas de polémique, selon le maire d'Oradour Raymond Frugier, il y a semble-t-il un certain malaise.

L'ouvrage incriminé, publié début octobre (*), évoque le contexte de l'avant-massacre, relate les moments du drame et tente d'analyser le « processus de mémorialisation » propre à Oradour. Jean-Jacques Fouché évoque certains sujets jusque-là peu ou pas abordés par les historiens : la présence de réfugiés juifs dans le bourg limousin, guère appréciée par la population locale selon l'auteur ; l'hypothèse de violences sexuelles commises pendant le massacre ; l'« oubli » du livre d'or d'Oradour, *« trace du passé refoulé de la commune »*, redécouvert « par hasard » en 1994 ; ou encore la tutelle de l'association sur la municipalité.

Si, sur le fond, l'Association nationale des familles de martyrs reconnaît à l'ouvrage un certain sérieux — *« le parcours de la division Das Reich en France y est très bien reconstitué »* — le ton adopté par l'auteur n'est ni de son goût ni de celui du maire. *« Il est trop souvent ironique,* estiment Raymond Frugier et Claude Milord, le président de l'association. *Des juifs venaient ici et en repartaient, comme cela se faisait partout ailleurs. Oradour fut effectivement un village comme les autres, peut-être pas plus innocent mais en tout cas pas plus coupable ».*

Raymond Frugier et Claude Milord : « Oradour fut effectivement un village comme les autres, peut-être pas plus innocent mais en tout cas pas plus coupable ».

« Trop fréquemment, l'auteur a fait la démarche inverse de celle de l'historien, poursuivent le maire et le président de l'ANFM. *Il est parti de postulats qu'il s'est employé à démontrer, quitte à se livrer à des affirmations gratuites. Le livre d'or oublié ? Des témoins peuvent attester que ce document avait été consulté maintes fois. Des violences sexuelles ? L'hypothèse est émise à partir du témoignage d'un rescapé, mais quatre témoins, en tout, n'ont pas vu la même chose. L'auteur en profite pour développer la philosophie du viol en milieu rural où "le silence s'impose", laissant croire au lecteur qu'à Oradour cette déviance est plus appropriée qu'ailleurs. A-t-il mesuré l'impact émotionnel désastreux que cela peut susciter dans les familles ? ».*

L'ANFM compte environ 500 membres, dont tous ont une filiation au moins indirecte avec une ou plusieurs des 642 victimes officiellement recensées à la suite du massacre du 10 juin 1944. L'association, qui se veut garante d'une mémoire collective toujours douloureuse, a travaillé plusieurs mois avec Jean-Jacques Fouché, lequel fut chargé, en 1994, du projet de Centre de la mémoire et de son exposition permanente (il en fut le directeur jusqu'en 1999). *« Nous nous demandons pourquoi certains éléments du livre ne se retrouvent pas dans l'exposition du Centre »*, s'interroge Raymond Frugier.

En dépit de ces protestations, l'ANFM et la municipalité d'Oradour n'envisagent aucune action à l'encontre de l'ouvrage ou de son auteur, et sa mise en vente dans la boutique du Centre de la mémoire n'est ni acquise ni exclue. *« Ne confondons pas : il ne s'agit pas ici de révisionnisme, et nous ne sommes pas là pour interdire un livre »*, précise Raymond Frugier. Le public est même invité à le lire, *« mais avec une grille de lecture plus objective »*.

Florence CLAVAUD.

(*) *« Oradour », par Jean-Jacques Fouché, éditions Liana-Levi (130 F).*

Le Populaire du Centre, 27 novembre 2001, p. 3

« Oradour » : Le livre pose problème à Jean-Claude Peyronnet

JEAN-CLAUDE PEYRONNET, sénateur et président du Conseil général de la Haute-Vienne, initiateur du Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, a voulu réagir à la fois au livre de Jean-Jacques Fouché sur la cité martyre, et sur la position prise par l'association des familles (notre édition de mardi). Nous publions ci-dessous son opinion.

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans votre journal les propos tenus par le président de l'Association nationale des martyrs d'Oradour et par le maire de la commune à propos du livre de Jean-Jacques Fouché, intitulé "Oradour".

» Il y a longtemps que je souhaitais m'exprimer moi aussi sur ce livre que j'avais reçu en avant-première, mais je ne souhaitais pas le faire avant que d'autres plus concernés que moi, en particulier l'Association des familles, ne l'aient fait. Je peux donc maintenant vous livrer mon sentiment qui sera moins celui du président du Centre de la mémoire que celui de l'historien de métier que je suis, formé à cette discipline que j'ai enseignée avec passion pendant un quart de siècle.

L'Histoire doit être rigoureuse

» M. Fouché est l'auteur de l'exposition permanente du Centre de la mémoire et il a réalisé là un excellent "parcours de mémoire". Il doit en être d'autant plus félicité que ce travail de vulgarisation n'était pas facile puisqu'il s'adresse à 100.000 visiteurs de niveau, de culture et d'âge fort différents. Je dois cependant rappeler qu'il a été, dans son travail, sans cesse contrôlé, corrigé, orienté par le comité scientifique. Dirais-je enfin qu'à ma place j'ai lu avec précision tous les projets successifs, qu'il m'est arrivé de batailler ferme pour corriger déjà quelques dérapages (je pense en particulier au centre d'internement de Nexon) et qu'enfin c'est Marcel Darthout, l'un des deux derniers survivants, qui a corrigé et quasi réécrit le texte du film relatant le massacre.

» L'Histoire n'est pas une science exacte, mais c'est une science rigoureuse. L'historien-chercheur est fondé à émettre des hypothèses mais il ne peut les retenir finalement comme des certitudes que si les preuves utilisées et exploitées par le raisonnement sont indiscutables. C'est ce qui n'est pas toujours fait dans le livre de M. Fouché.

» Si, comme c'est le cas ici, on réalise une monographie de micro histoire — je veux dire qu'on travaille sur un micro territoire (le village martyr) et sur une micro période (autour du 10 juin 1944) — on doit apporter des preuves qui concernent précisément ce territoire et précisément cette période, ou bien qui, de façon indiscutable, peuvent s'appliquer à eux. A ce titre, prendre comme preuve ou quasi-preuve un document qui concerne Mézières-sur-Issoire à 26 kilomètres du drame n'a pas de valeur pour Oradour. Il aurait pu en avoir s'il s'était agi d'un document de portée générale ; mais décrivant l'attitude des populations à un moment précis, il ne peut être retenu comme preuve du comportement des habitants d'Oradour. Peut-être les gens d'Oradour avaient-ils le même comportement, mais peut-être pas, et si on extrapole par simple fureur démonstrative, cela s'apparente à de la manipulation.

» Qu'on ne se méprenne pas, le livre de M. Fouché n'est pas un mauvais livre. Tout ce qui est écrit sur le parcours de la division Das Reich jusqu'en juin 44 est bon (je le crois en tout cas) ; tout ce qui concerne la construction de la mémoire, fort à la mode, et qui s'apparente d'ailleurs plus à de la philosophie qu'à de l'histoire, est très intelligent.

Problème de méthode

» Ce qui fait un réel problème pour moi, c'est le chapitre intitulé "Oradour, un village ordinaire ?". Et il ne s'agit pas de corriger quelques possibles erreurs de détail, cela serait de peu d'importance. Il s'agit d'un problème de méthode. Peut-être y suis-je plus sensible que d'autres pour avoir eu entre les mains un "état intermédiaire" de ce chapitre. Je me crois autorisé à le dire puisque l'auteur l'indique dans ses remerciements. Ce qu'il ne dit pas, c'est que j'ai par courrier très vigoureusement critiqué ce premier texte qui effectivement a été fortement et heureusement réécrit, ce dont je me félicite même si, on va le voir, le fond demeure sous-jacent. Si je m'autorise à en parler, c'est que certains ont saisi ce fil rouge peu visible et dont l'objet est de s'attacher à trouver les raisons du choix d'Oradour par les nazis (je pense à l'article des "Dernières Nouvelles d'Alsace" du 7 octobre 2001).

» On se félicitera qu'il ne soit pas suggéré que les nazis venaient éventuellement rechercher des juifs. Il est vrai qu'ils avaient été largement raflés en août 1942. Mais on est tout de même dans une dérive préoccupante lorsque l'auteur, constatant les liens entre la "délégation spéciale" présidée par Desourteaux (le nouveau maire nommé par Vichy) et la "Légion", se permet d'écrire à propos de la section locale de cette "Légion" : "la question de sa participation à une opération de dénonciation des "juifs étrangers" en réaction à la présence du Groupement de travailleurs étrangers peut au moins se poser" (page 107). Eh bien non ! chacun comprend bien que je n'ai aucune raison de défendre la "Légion", mais cette question ne peut pas se poser si aucune preuve ne l'appuie. L'historien digne de ce nom peut se la poser à lui-même, puis il vérifie et, en l'absence de preuve, il la retire. En tout cas, on ne s'en tire pas par cette affirmation ambiguë : "cet ordinaire de la Légion aurait-il épargné le président de la section d'Oradour ?". Et on le peut d'autant moins que cette phrase est immédiatement suivie d'une autre sur la rafle des juifs, laquelle se trouve ainsi associée dans l'esprit du lecteur à l'antisémitisme pourtant virtuel car non prouvé des habitants d'Oradour. Mais le but est surtout de lutter contre l'idée de "l'innocence" des martyrs d'Oradour ! !

Exonérer de quoi ?

» Et ce n'est pas le fait d'avoir trouvé dans les archives une dénonciation des juifs par un président de la section de la Légion de Mézières-sur-Issoire (pages 110-111) qui prouve qu'il en a été de même à Oradour. Encore une fois, on n'a pas le droit de faire ce type d'extrapolation. Et y a-t-il vraiment autre chose qu'une coïncidence dans le fait que des étrangers regroupés dans le GTE se trouvaient à Oradour et Saillat (deux destinations de la division Das Reich le 10 juin) ce qui laisse suggérer que les nazis avaient ainsi une raison de venir à Oradour. Or le siège de ce fameux GTE est transféré à Aixe depuis deux ans lorsque le massacre se produit ! Dans ce registre, le pire est à venir ! Il est écrit concernant les déportations à Drancy via Nexon (page 114) : "le nom d'Oradour se trouve symboliquement lié au crime contre l'humanité commis avec la complicité du gouvernement de l'Etat français". La phrase est surprenante et si l'auteur l'écrit, c'est parce que trois déportés sont rattachés au Groupement de travailleurs étrangers d'Oradour sans que l'on sache d'ailleurs s'ils sont bien issus du site même. Mais qu'en est-il des 82 autres déportés ? De combien de communes sont-ils issus ? Lesquelles ? Et sont-elles, dans l'esprit de l'auteur, associées elles aussi au "Crime contre l'humanité" de Vichy ?

» Enfin, comment peut-on écrire en conclusion de ce chapitre (page 128) : "L'extraordinaire, qui blessa Oradour, exonérerait-il du passé qui précéda le massacre".

» Exonérer ? Mais exonérer de quoi ? L'idée "d'innocence" des martyrs est contestée (sur un plan plutôt philosophique) par l'auteur. Soit ! Mais fallait-il donc qu'ils soient coupables ces gens d'Oradour pour que les Allemands les choisissent, eux et eux seuls en Haute-Vienne, pour les punir ? Est-ce cela que veut dire l'auteur ? Attention, terrain dangereux ! »

98004203
Le GROUPE CENTRE FRANCE
et MÉTÉO-FRANCE vous présentent
LES PRÉVISIONS MÉTÉO A SEPT JOURS
Départements - Régions - France
Montagne - Plaine - Mer *2,23 F la minute
08.36.68.87.63*

Le *Populaire du Centre*, 29 novembre 2001, p. 2

Certes, la quasi totalité des critiques portaient sur des assertions concernant Oradour *avant* le drame. Par exemple, l'actuel président du mémorial accusait J.-J. Fouché d'avoir voulu « *lutter contre l'idée de "l'innocence des martyrs d'Oradour* » en insinuant (sans preuve) que l'antisémitisme n'avait pas été absent au sein de la population du village jusqu'en 1944 (Voy. *Le Populaire du Centre*, 29 novembre 2001, p. 2). Pourtant, la divergence entre les versions de la déposition d'A. Lohner venait prouver que, sur le drame *en lui-même*, J.-J. Fouché avait également « *fait la démarche inverse de l'historien* ». Dès lors, pourquoi personne n'avait dénoncé une tricherie si grossière ? Fallait-il en déduire que le mensonge était accepté lorsqu'il s'agissait de défendre — comme J.-J. Fouché l'avait fait — la version officielle du drame *en lui-même* ? Mais que valait une version d'un événement défendue avec tant de légèreté ?

Une littérature qu'on nous cache...

Ces questions se posaient avec d'autant plus de force que dans son livre, J.-J. Fouché évoquait l'existence de « *négationnistes* » doutant de la thèse officielle et d'après lesquels :

> [l]a destruction [de l'église] et la mort des femmes et des enfants seraient dues à la présence de résistants qui s'y seraient cachés et qui auraient provoqué le carnage en tentant de faire une sortie ! [p. 217]

Cette version des faits, le « chef de projet » du mémorial la rejetait, accusant ceux qui la soutenaient de « *logomachie* » et d' « *affabulation* » (p. 218). Pourtant, elle nous ramenait au témoignage du Waffen SS Lohner, un témoignage que J.-J. Fouché n'avait pas suffisamment étudié au profit de la thèse officielle. Sur ce point précis et malgré ses rodomontades, J-J. Fouché paraissait en position d'extrême faiblesse.

En outre, la lecture de l'ouvrage incriminé nous apprenait que les travaux des négationnistes étaient interdits de diffusion, c'est-à-dire soustraits au public. A la page 18, ainsi, J.-J. Fouché évoquait les publications parues depuis 1944 sur Oradour avant d'écrire, sans plus de précision : « *S'ajoute une production négationniste, interdite de diffusion* » (p. 22). Plus loin, il parlait d'une brochure d'un ancien gradé de la Waffen SS, Weidinger, « *interdite de diffusion en France* » (p. 186 ; renseignements pris, il s'agit d'une brochure parue sous le titre : *Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande*). Dans les notes, enfin, il mentionnait l'ouvrage d'un certain Vincent Reynouard, intitulé : *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, et précisait que cette publication belge avait été « *interdite de diffusion en France par un arrêté du ministère de l'Intérieur* » en 1998 (note 12, chapitre 8).

...pour des raisons obscures

Personnellement, je comprends qu'on puisse interdire des livres scandaleux et/ou insultants. Mais je sais aussi que, parfois, ces prétextes sont invoqués hypocritement afin d'interdire des ouvrages intempestifs qui malmènent la version officielle des faits et mettent ainsi en danger les avantages indûment acquis.

Quels étaient donc les motifs réels de l'interdiction de ces ouvrages négationnistes ? Indignation sincère face à des écrits scandaleux et clairement mensongers ou, au contraire, panique à l'idée que le public puisse être confronté à une opinion différente ? Quelques semaines auparavant, j'aurais sans hésitation opté pour la première hypothèse. Mais la démarche oblique de J-J. Fouché m'avait désagréablement impressionné. Ma curiosité et ma prudence d'historien étaient désormais éveillées. Je voulais savoir.

Si la version officielle du drame d'Oradour était vraie, il ne fallait pas donner des armes aux négationnistes en passant sous silence des faits importants. Si cette version était fausse, le plus élémentaire respect dû aux victimes et à leurs descendants consistait à le reconnaître. En 1990, les Russes avaient bien reconnu leur responsabilité dans le massacre de Katyn...

Voilà pourquoi je me décidai à acquérir cette littérature « *négationniste* » tant décriée afin de l'étudier en toute impartialité, loin des passions. Le texte qui va suivre expose mes conclusions au terme de cette étude comparative.

CHAPITRE 2
LA LITTÉRATURE NÉGATIONNISTE

Grâce aux quelques renseignements donnés par J.-J. Fouché dans son livre et après m'être rendu dans une librairie parisienne bien informée, je parvins à me procurer de la littérature négationniste sur Oradour.

Première surprise : alors que je m'attendais à trouver deux titres, j'en découvrais sept :

- *Au clocher de leur cœur* du Français Jean-Roger Naux ;
- *En écoutant crier les pierres* du Belge Pierre Moreau ;
- *L'Affaire (réelle) d'Oradour-sur-Glane* d'un anonyme caché sous les initiales R.T.N. ;
- *Tulle et Oradour, une tragédie franco-allemande* de l'Allemand Otto Weidinger ;
- *Wo ist Kaïn* et *Wo ist Abel* de l'Allemand Herbert Taege ;
- *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène* par un « collectif de libres chercheurs » animé par le Français Vincent Reynouard.

La bibliothèque était donc plus importante que ne le laissait imaginer J.-J. Fouché.

Deuxième surprise : alors que les trois premiers titres se présentaient sous forme de petites brochures d'une trentaine de pages tout au plus, non publiées et diffusées sous forme de simples photocopies artisanales (ce qui pouvait laisser une impression de pamphlets ultra confidentiels), les quatre derniers titres avaient été légalement édités et se présentaient sous forme de livres comme on en trouve dans toutes les librairies. Les deux ouvrages de H. Taege comptaient respectivement 392 et 288 pages. Mais l'œuvre la plus impressionnante était celle du collectif dirigé par V. Reynouard. Elle se présentait comme une thèse universitaire ; près de 450 pages grand format avec de nombreuses illustrations, des croquis explicatifs, des annexes et, surtout, une bibliographie impressionnante : 113 livres et périodiques étaient cités, auxquels il fallait ajouter des sténotypies de procès ainsi que des documents d'archives. On y trouvait des titres très techniques, sur la construction des bâtiments, les poudres et les explosifs, les incendies, la détection des incendies... Enfin, rien que sur Oradour, les auteurs avaient consulté 25 ouvrages parmi lesquels 18 défendaient la version officielle. Seul point faible : les auteurs n'avaient pas eu accès aux archives militaires, ce qui les avait conduit à accepter sans discussion la copie du témoignage d'A. Lohner présente dans les dossiers de la défense au procès de Bordeaux en 1953.

Par conséquent, il était impossible de soutenir que les « négationnistes » étaient des fanatiques qui étalaient leurs fables dans des pamphlets ultra confidentiels. Certes, on pouvait contester leurs conclusions mais il était difficile de prétendre qu'ils n'avaient pas travaillé.

Naturellement, cela ne signifiait pas qu'ils aient œuvré dans un souci de vérité. Les bibliothèques sont remplies de livres dont le sérieux et l'objectivité ne sont qu'une apparence. Mais pour l'instant, je devais à la vérité de constater que la seule anomalie décelée concernait J.-J. Fouché.

Je m'attelais donc à la tâche et prenais connaissance de cette somme, véritable synthèse bibliographique de la tragédie d'Oradour. Puis je relisais l'ouvrage de J.-J. Fouché afin de savoir dans quelle mesure son argumentaire serait susceptible de dévaloriser les « découvertes » des négationnistes.

LE « NÉGATIONNISME » : NOUVEAU TABOU

Ci-contre : fragment de la page 186 du livre de J.-J. Fouché. L'auteur mentionne la brochure d'Otto Weidinger mais il s'abstient toujours d'en donner le titre et rappelle qu'elle est interdite de diffusion.

elle pas avec la guerre froide.

Weidinger a publié également une brochure sur les massacres de Tulle et d'Oradour. Il y propose de réconcilier les Allemands et les Français, après ces « regrettables affaires », en accusant des résistants, sous-entendu pour lui des communistes, d'en être la cause. La représentation des « bandits » à discriminer sera restée une constante dans l'imaginaire des nazis. Cette brochure, qui fait le miel des négationnistes français, a été interdite de diffusion en France.

Sous couvert d'associations d'anciens médaillés, Weidinger,

29. Courrier de Georges Guingouin, du 30 septe
Oradour, 6 pages).

30. Publication négationniste de Weidinger.

31. Procès-verbaux recueillis par l'OPI Pierre Arn

Ci-dessus : J.-J. Fouché mentionne en note la brochure d'O. Weidinger, mais sans donner la moindre information. Comparez avec sa façon de mentionner des livres non révisionnistes (ci-dessous).

Limoges, imprimerie A. Bontemps, 1975.

2. Camille Corot, *La Place du village*, mine de plomb, collection privée, reproduction dans *L'Occident romantique*, E. de Keyser, Genève, Skira, 1965, p. 140.

3. Cité par Albert Béguin, *L'Âme romantique et le rêve*, Paris, José Corti, 1939, p. 331.

4. Alain Corbin, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXe siècle, 1845-1880*, Limoges, PULIM, 1999, réédition.

5. *Historiettes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1960, t. 1, p. 606 et suiv. pour madame des

Ci-dessous : J.-J. Fouche indique bien le titre de l'ouvrage de V. Reynouard, mais pas la maison d'édition. De plus, il s'empresse d'informer le lecteur que le livre est interdit de diffusion.

Histoire », 1975.

12. Vincent Reynouard, *Le Massacre d'Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, publication en Belgique en 1998, interdite de diffusion en France par un arrêté du ministère de l'Intérieur. Sur l'activité militante de Reynouard, voir Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000, p. 561 et suiv.

13. Reynouard reproduit un document d'archive, qu'il dit avoir reçu de Faurisson :

CHAPITRE 3

LA MÉTHODE NÉGATIONNISTE FACE À LA MÉTHODE DE J.-J. FOUCHÉ

Les négationnistes s'attachent à la matérialité des faits

Une méthode traditionnelle

Le collectif dirigé par V. Reynouard avait commencé son enquête sur le massacre en inspectant les lieux du drame afin d'y dresser une liste de constatations matérielles (voy. la première partie de leur ouvrage, intitulée : « Étude matérielle du drame de l'église » ainsi que les pages 167-168). Cette méthode n'a rien d'exceptionnel ; bien au contraire, on l'utilise dans de très nombreux types d'affaires (qu'il s'agisse d'accidents de la route, d'incendies, de meurtres...) car elle permet de relever les indices qui serviront ensuite à :

1°) échafauder les premières hypothèses sur la nature des événements survenus ;

2°) démêler l'écheveau des témoignages toujours parcellaires et parfois contradictoires en les confrontant à la matérialité des faits.

A Oradour, certes, la difficulté résidait dans le fait que les ruines avaient subi de nombreuses modifications depuis 1944*. Toutefois, le collectif avait pallié ce problème en recourant également aux nombreux clichés d'époque. Il en était de même avec les corps des victimes ou ce qu'il en restait. Bien que ceux-ci aient disparu depuis longtemps, de nombreuses photographies immédiatement postérieures au drame existaient aussi.

Les constatations matérielles à Oradour

L'étude des lieux et des clichés leur avait permis de constater ce qui suit :

- ***A l'église*** (point central de la tragédie ; « *un massacre dans le massacre* » écrit J.-J. Fouché [p. 159]) :

- l'absence de traces de suie, notamment au niveau des ouvertures du clocher et sur une grande partie des façades intérieures ;
- la présence de la croix faîtière qui, le 10 juin 1944, se trouvait au sommet du clocher. Aujourd'hui encore, on peut la voir exposée à l'entrée du lieu saint, étonnamment bien préservée, y compris sa fine sphère en laiton qui, pourtant, aurait dû fondre si elle avait été soumise à l'intense chaleur d'un incendie dans le clocher ;
- l'étonnante préservation de la base des deux cloches de l'église sur lesquelles on peut encore voir les dessins et lire les inscriptions, alors que le haut avait totalement fondu ;
- la très surprenante préservation de deux pièces en bois : l'autel dans la chapelle Saint-Joseph et le confessionnal dans la chapelle de la Vierge, pièces qui n'ont ni trace de brûlure, ni trace de sang, ni trace d'impact ;
- la miraculeuse préservation de fleurs en tissus qui, le jour tragique, se trouvaient sur l'autel dans la chapelle de la Vierge ;
- l'aspect des cadavres des femmes et des enfants : les corps étaient déchiquetés (des débris gisaient épars, là un bras, là un tronc, là une tête...) mais nullement rôtis. Les habits avaient été préservés ainsi que les traits de certains visages et même les cheveux, ce qui rappelait l'aspect des cadavres trouvés après des bombardements. En revanche, les corps des hommes dont on sait qu'ils ont été brûlés dans des granges et des garages offraient un aspect très différent : ils étaient entiers, mais complètement carbonisés, c'est-à-dire sans habits, sans cheveux, avec un visage dépourvus de traits, les nez, les lèvres et les oreilles ayant été rongés par les flammes (Voy . *Le Massacre...*, p. 80).

- ***Dans le bourg :***

De très nombreuses maisons avaient leur toit complètement détruit (même les poutres avaient disparu) mais aucune trace de suie n'apparaissait sur les cheminées. Or, d'après le collectif — qui avait interrogé un chef pompier — l'incendie d'une toiture laissait toujours des marques très visibles

* Voy. *Oradour*, pp. 13-14 : *Devenues monument historique, entretenues pour leur conservation,* [les ruines] *avaient subi intempéries et restaurations [...]. J'effectuais une visite de professionnel de la muséographie, repérant des restaurations abusives [...]* . Voy. également *Le Massacre...*, pp. 25-26 et 34 où les auteurs donnent des exemples de modifications effectuées dans le village et dans l'église.

sur les conduits extérieurs des cheminées. En outre, certains bâtiments étaient éventrés, des plaies béantes apparaissaient dans leurs murs (Voy. *Le Massacre...*, pp. 167-8).

Pratiquement à chaque fois, des clichés accompagnaient ce compte-rendu d'investigation, si bien que le lecteur pouvait *voir* par lui-même. Lorsque c'était nécessaire, en outre, des croquis venaient illustrer les explications. En lisant l'ouvrage, on avait donc l'impression de participer physiquement à une visite guidée d'Oradour quelques jours après le massacre. On voyait notamment l'intérieur de l'église sous divers angles.

Premières conclusions

Partant de ces constats, le collectif concluait :

- que dans le bourg, de nombreuses maisons avaient été détruites non par le feu, comme le prétend la thèse officielle, « *mais par le souffle* », conséquence « *d'explosion de très forte intensité* » (*Ibid.*, p. 168). Or, l'armement des Waffen SS en opération à Oradour ne comportait pas de munitions d'une telle capacité de destruction. Il fallait donc en chercher la cause ailleurs ;
- que l'église n'avait pas été ravagée par un incendie mais par une ou probablement plusieurs fortes explosions suivies de quelques incendies secondaires dont il fallait une nouvelle fois découvrir l'origine. Le collectif émettait l'hypothèse que l'explosion principale avait eu lieu dans le clocher, au-dessus de la voûte, et il la justifiait en écrivant :

[L'explosion] engendra une forte poussée verticale qui, vers le bas, fit s'effondrer la voûte et la tribune et, vers le haut, contribua à l'éjection du toit et de la croix faîtière (figure 23). Projetée au loin, celle-ci ne subit pas les effets secondaires de l'explosion qui endommagèrent les cloches restées sur place du fait de leur masse.
On objectera qu'une telle explosion aurait détruit les murs du clocher. Ce n'est pas certain. Le croquis [ci-contre] montre effectivement un type d'explosion dont les effets sont omnidirectionnels. Mais on peut aussi disposer des explosifs pour différentier les effets selon les directions de l'espace. Par exemple, disposés circulairement, au moment de la détonation l'axe central du dispositif sera le lieu d'une élévation extraordinaire de température et de pression, d'où une gigantesque poussée qui se développera principalement selon l'axe vertical [(figure 24)]. C'est le principe de la « charge creuse ».
Or, dans le clocher de l'église, la disposition des lieux incitait naturellement au stockage des explosifs le long des murs. Dans ce cas, quand elle survient, l'explosion provoque un effet comparable à celui de la « charge creuse », selon l'axe vertical qui est, de surcroît, l'axe de moindre résistance du bâtiment : plancher et voûte vers le bas et toiture vers le haut, au lieu de murs épais latéralement. Ce qui explique l'absence de dégâts sur les murs.

Autres éléments appuyant la thèse de l'explosion

Outre la préservation de la croix faîtière, d'autres éléments appuient la thèse de l'explosion.
Citons, tout d'abord, l'absence de suie sur les murs du clocher. Si un incendie avait ravagé le clocher, un temps assez long se serait écoulé avant que la toiture ne s'effondre. Dans cet intervalle, la fumée se serait échappée par les seules ouvertures disponibles : les meurtrières, la baie donnant sous les combles du toit central et, sans doute aussi, les vitraux dont le métal de liaison est le premier à fondre [(figure 25)]. Dès lors, de la suie aurait dû se déposer sur les murs extérieurs. Or, on ne constate rien de tel sur aucune des photographies prises après la tragédie.
A ce sujet, nous renvoyons le lecteur au livre de David Irving *: La Destruction des villes allemandes*. On y voit une photographie montrant, dans les années soixante, une ville allemande totalement reconstruite. Seule, au bout de l'avenue, une cathédrale est antérieure à 1945. Celle-ci porte encore les marques des bombardements. Son clocher, construit en pierre, a subi un incendie. Toutefois, seul le haut de la flèche a été détruit. La fumée s'est donc échappée par les ouvertures, noircissant la totalité du clocher. Quinze ans plus tard, cette suie était encore visible.
Citons ensuite la fusion partielle de la cloche. En 1994, un fondeur interrogé par V. Reynouard, raconta qu'un jour il s'était rendu dans une église dont le clocher venait d'être dévasté par le feu. A l'emplacement des cloches ne subsistaient plus que des galettes de bronze sur le sol. Ce récit ne saurait surprendre. Lorsqu'un incendie fait fondre

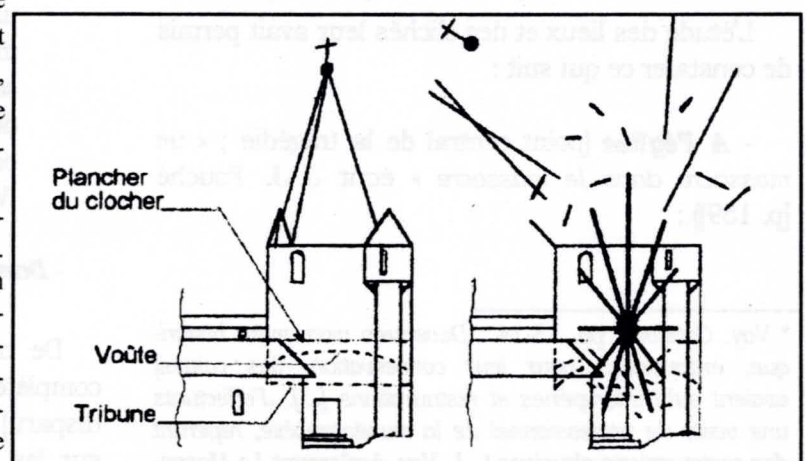

L'explosion dans le clocher de l'église d'Oradour-sur-Glane

une cloche, le phénomène est très lent car aucun foyer ne peut dégager instantanément assez de chaleur pour porter une masse de bronze à 750°C. Par conséquent, la température interne de la cloche s'élève graduellement. Les alliages étant de bons conducteurs de la chaleur, des phénomènes de diffusion interviennent, permettant à la chaleur de se répartir dans toute la cloche. Dès lors, les différences de température dans le bronze seront relativement faibles et c'est ainsi que la fusion, si elle intervient, sera totale, transformant la cloche en une flaque de métal liquéfié.

Or, à Oradour, la façon dont a été détruite la grande cloche infirme cette thèse. Nous avons vu qu'une partie de sa base était intacte mais prisonnière dans une masse informe de métal. Les parties de la cloche ont donc été portées à des températures très différentes. Les unes ont fondu, les autres ont été préservées, avec les motifs qui y étaient moulés. Par conséquent, le phénomène d'échauffement a été très violent, très rapide et très bref, ce qui concorde parfaitement avec la thèse de l'explosion. Lors d'une détonation, en effet, le volume de gaz produit est de 12 000 à 15 000 fois le volume de l'explosif à l'état solide : en quelques microsecondes, donc, la pression dans le clocher s'est élevée, entraînant une très forte augmentation de température. Une partie de la chaleur produite au moment de la détonation s'est instantanément communiquée à la cloche ou, plus exactement, aux parties de la cloche qui se trouvaient dans les régions de l'espace touchées par l'explosion. Ces parties ont fondu (ou se sont ramollies) sans que la chaleur emmagasinée ait eu le temps de se diffuser dans les autres parties de l'alliage.
Enfin, quatre autres constatations faites dans l'église renforcent la thèse de l'explosion. Il s'agit :

- des gravats visibles sur les photographies prises immédiatement après le 10 juin dans la nef centrale ;
- des dégâts occasionnés au maître-autel ;
- des larges surfaces de crépi disparues sur différents murs ;
- de la relative préservation des chapelles latérales dédiées, l'une, à saint Joseph, l'autre, à la sainte Vierge (les dégâts observés dans la chapelle Sainte-Anne ayant manifestement une autre cause).

Pour expliquer ces faits, il suffit de rappeler qu'une partie de l'énergie fournie par l'explosion a été communiquée aux pierres détachées de la voûte du clocher. Ces dernières furent alors projetées, à grande vitesse, dans l'église et plus particulièrement, pour des raisons de géométrie, dans la nef et dans le chœur. L'une d'entre elles a percuté la statue du curé d'Ars, pulvérisant sa partie supérieure ; il en fut de même pour la partie supérieure gauche du maître-autel, totalement détruite. Remarquons, d'ailleurs, que dans son rapport l'évêché de Limoges a parlé du maître-autel brisé en certains endroits par les balles et les marteaux. Or, comment croire que, le 10 juin (ou postérieurement), les SS aient perdu leur temps à taper sur cet objet avec de tels outils ? De façon très probable, les dégâts observés par les séminaristes et consignés dans le rapport de l'évêché ont été causés par des pierres venues frapper cet autel. D'autres projectiles en provenance du clocher, enfin, ont percuté les murs, entraînant la dégradation du crépi.

On comprend maintenant pourquoi les autorités d'Oradour cachent au public la destruction de la voûte du clocher. Cette tromperie en appelle d'ailleurs d'autres. Aujourd'hui, le visiteur peut encore voir, en quelques endroits de l'église, des impacts profonds dans les murs. Gravement, les guides lui expliquent qu'il s'agit des impacts de balles tirées par les SS depuis la porte principale. Or, on doit noter que bon nombre de ces dégradations se trouvent sur certains murs inaccessibles de l'entrée. On en conclut qu'au moins une partie de ces impacts n'est pas explicable par des tirs à balles, alors qu'elle le serait par l'action des pierres de la voûte lancées avec violence par le souffle de l'explosion.

Des toitures soufflées par une explosion ?

Nous avons vu qu'après la tragédie toutes les toitures de l'église, et même les poutres, avaient disparu. Or, en général, lorsqu'un incendie ravage une maison, les poutres du toit ne se consument que partiellement et, par conséquent, restent en place. Cette résistance est due à la mauvaise conductivité thermique du bois. P. Grapin écrit :

> le bois, tout en brûlant bien, est stable au feu et mauvais conducteur de la chaleur. A partir d'une certaine épaisseur, la carbonisation extérieure, relativement lente, crée une sorte d'écran protecteur.

Naturellement, il est possible de consumer une poutre entièrement si, pendant longtemps, on alimente le feu avec des matières combustibles. Cependant, rappelons qu'à Oradour les voûtes des chapelles latérales, du chœur et de la nef ont résisté. Par conséquent, aucune matière combustible (à moins de supposer les combles remplis de fagots et de bois de chauffage) n'aurait pu alimenter le feu qui se serait déclaré sous les toitures.
Portons maintenant notre attention sur une photographie publiée notamment par MM. Pauchou et Masfrand. On y voit la nef remplie de débris et de gravats suite à l'effondrement des voûtes, en octobre 1944. A supposer que, le 10 juin, les poutres de la toiture soient tombées, après combustion partielle, sur les voûtes, on devrait les apercevoir nettement, sur le cliché, au sommet des tas de pierres. Or, nous n'en voyons qu'une, et qui est intacte, sans trace d'ignition.

De plus, précisons :
- qu'aucune trace de suie n'est visible sur la façade est du clocher, ce qui n'est pas compatible avec un incendie qui se serait transmis à la toiture de la nef (figure 26) ;
- qu'aucune trace de suie n'est visible sur le mur sud de la nef.

Or, si le toit des chapelles sud avait brûlé, ce mur aurait été noirci [(figure 27)].

Enfin, rappelons que, le soir du 10 juin, les voûtes de la nef étaient crevassées. Or, aucun incendie de toiture n'aurait pu occasionner de tels dégâts. De façon plus que probable, ces voûtes ont été ébranlées par l'explosion qui provoqua le décollement de larges surfaces de crépi du plafond.

Par conséquent, les poutres des toitures surmontant les chapelles sud et la nef n'ont pas pu brûler. Comme il n'en reste rien, on en conclut qu'elles ont été soufflées par une explosion.
Remarquons aussi que le sommet du mur sud de la nef est fracturé avec de nombreuses brèches [(figures 28 et 29)]. Ce fait confirme la thèse de l'explosion et nous indique que le point central a dû se trouver dans les combles de la nef, plutôt vers le mur sud [Voy. *Le Massacre*..., pp. 49-53].

Cette hypothèse permettait en outre d'expliquer l'état des cadavres tels qu'ils apparaissent sur les clichés. A ce sujet, le collectif écrivait :

A ceux qui, parvenus à ce stade de notre étude, douteraient encore du bien-fondé de nos conclusions, nous livrerons d'autres témoignages, émanant de personnes qui ont pénétré dans l'église immédiatement après la tragédie. Ceux-ci furent recueillis en 1944 ou entendus en 1953. Tous confirment la thèse de l'explosion. En voici les extraits les plus significatifs :

> [Dans l'église] des têtes se sont détachées des troncs, des bras et des jambes gisent çà et là, épars.
>
> Nous pénétrons dans l'église [...] çà et là des morceaux de crânes, de jambes, de bras, de thorax, un pied dans un soulier.
>
> C'était une horreur gigantesque. Il n'y avait pas un corps intact. Certains étaient coupés en deux.
> Ici, de pitoyables petites mains d'enfants gisent éparses sur les dalles. Là, on découvre les pieds de pauvres gosses qui n'ont pas été entièrement consumés.
>
> Dans ce qui fut l'église, on peut voir des restes humains calcinés et des cadavres d'enfants agrippés, debout, à des débris de ce qui avait dû être le confessionnal, la moitié inférieure du corps seule rongée par le feu, le haut paraissant presque intact.
>
> Derrière l'église, il y avait un charnier où ont été retrouvés des corps, une jambe d'un côté, de l'autre la tête... Ils ont été découpés en morceaux [...].
>
> Lorsque les équipes secouristes composées d'ouvriers et de séminaristes vinrent accomplir la sublime corvée de déblaiement de cet horrible charnier, ils découvraient des corps à demi calcinés, décapités, hachés, des membres épars, des ossements informes.

Les photographies des cadavres prises après le drame confirment ce constat. On y distingue nettement des corps déchiquetés et des morceaux de membres épars. Par exemple, MM. Pauchou et Masfrand publient un cliché montrant la moitié inférieure du corps d'un enfant (bassin et jambes). Toute la partie supérieure du corps (tronc, bras et tête) a disparu [(figure 32)]. Une autre photographie saisissante se trouve dans l'ouvrage collectif intitulé : *Oradour-sur-Glane*. On y voit le cadavre d'un bébé, nu, dont les deux pieds et la tête ont disparu, broyés [Voy. cliché hors texte]. Enfin, appelons l'attention du lecteur sur une dernière photographie très caractéristique ; on y voit la tête d'une femme décapitée ainsi qu'un bras et divers restes humains [(figure 33)].
A propos des personnes partiellement brûlées, il nous faut citer particulièrement un cliché publié par MM. Pauchou et Masfrand. On y distingue nettement un enfant (tête presque totalement arrachée) dont le bas des jambes à partir de la mi-cuisse est carbonisé. Or, le haut des cuisses ainsi que le short de la victime sont intacts. L'auteur d'une brochure non publiée a effectué les mêmes remarques :

> Officiellement, on n'a recueilli dans les ruines [de l'église] aucun engin incendiaire. Pourtant, l'église a brûlé. On observe que les malheureux n'ont pas été calcinés comme, par exemple, le cadavre du Dr Desourteaux et celui d'autres hommes fusillés. Non, les corps des femmes et des enfants ont été déchiquetés, des chaussures paraissent intactes, des vêtements n'ont pas subi de lente combustion qui les aurait réduits en cendres.

Enfin, notons qu'en 1994 V. Reynouard a rencontré M. Doutre, qui avait retrouvé l'enfant à la tête et aux pieds broyés. Il lui a certifié que les mains du nouveau-né avaient disparu et que son corps était légèrement roussi comme s'il avait été passé à la flamme.
Seuls les effets d'une violente explosion permettent d'expliquer l'état des cadavres de l'église. Jamais le feu n'a déchiqueté et broyé des corps. Pour le chercheur impartial, rien, excepté les pierres que l'on retrouve partout dans la nef et dans le chœur, n'a pu occasionner les terribles mutilations visibles sur les victimes. Ces pierres appartenaient à la voûte du clocher et seule une explosion dans le clocher a pu communiquer à ces projectiles une énergie cinétique suffisante pour provoquer autant de dégâts, tant matériels qu'humains. C'est ainsi que des bras, des crânes, des jambes furent arrachés et emportés.
F. Delage avait parfaitement compris le danger mais, soucieux de préserver la thèse officielle, il tenta une explication aberrante des mutilations constatées sur les victimes. Il écrit :

> On a vu des corps coupés en plusieurs tronçons ; les rafales de balles [tirées par les SS] avaient brisé les ligatures, les muscles, les tendons, si bien que le feu avait aisément séparé les membres : ici une

tête sans corps, là un buste sans jambes, ailleurs des jambes isolées, des bras séparés, des têtes écrasées.

F. Delage omet simplement de nous préciser comment les tirs ont pu entraîner les membres aussi loin les uns des autres, de sorte qu'ils furent trouvés isolés. De même omet-il de nous préciser comment l'écrasement des crânes a été possible. Enfin, le nombre de corps disloqués est tel (voy. les photographies) qu'il faudrait imaginer une arme insolite à « tête chercheuse », programmée pour briser les muscles, les ligatures et les tendons, de façon sélective...

Quant aux corps partiellement brûlés, il suffit, pour expliquer ce phénomène, de se rappeler qu'une explosion produit une grande flamme. Celle-ci résulte de la combustion, au contact de l'oxygène de l'air, et grâce à la chaleur produite, des gaz émis lors de la décomposition des matières explosives. A Oradour, cette flamme est non seulement partie vers le haut (d'où la flamme de chalumeau aperçue par le témoin qu'évoque M. Hébras) mais aussi vers le bas. Elle s'est alors propagée, en une fraction de seconde, le long de la nef et du chœur, brûlant ceux qui s'y tenaient [(figure 34)].

Les victimes partiellement concernées par son passage furent partiellement brûlées. Voilà, par exemple, pourquoi un petit garçon a eu le bas des jambes brûlé alors que son short restait intact. A supposer qu'un feu ait été à l'origine de ses brûlures, le phénomène aurait duré assez longtemps pour que, par rayonnement calorifique, ses habits soient abîmés. En revanche, la flamme due à l'explosion n'existe qu'une fraction de seconde. Par conséquent, le phénomène de propagation ne peut exister et les dégâts occasionnés sont très localisés [*Le Massacre...*, pp. 80-2].

Recours au témoignages

A la lumière de ces constatations matérielles, le collectif avait examiné les témoignages, prenant toujours soin de les confronter à la matérialité des faits. Au sujet de l'église, il allait produire plusieurs déclarations très importantes. Sous le titre : « Les explosions dans l'église : confirmation par d'autres témoignages », on lit :

Déclarations de SS

L'officier SS Dickmann, commandant le 1er bataillon de la division Das Reich, supervisa les opérations d'Oradour-sur-Glane. Le 10 juin au soir, dans son rapport à son chef de corps, il déclara que l'église avait « brûlé [...], explosant violemment » (*Ibid.*, p. 30). Dans son journal de bord, le général allemand von Brodowsky écrivit :

> 14.6.44 : Une communication téléphonique en provenance d'Oradour[-sur-Glane] [...] signale ce qui suit : [...] L'église prit feu. Des explosifs avaient été entreposés dans l'église. Toutes les femmes et les enfants trépassèrent.

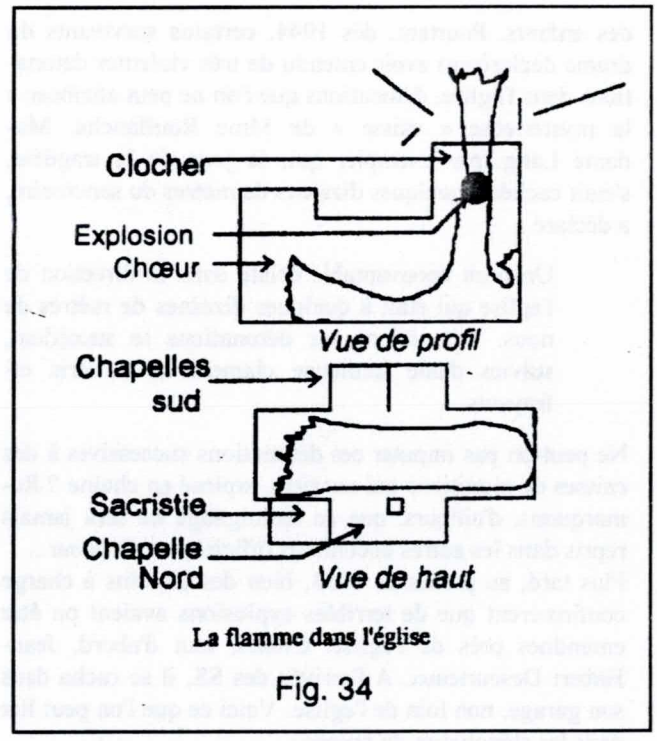

La flamme dans l'église

Fig. 34

Pour ces Allemands, donc, l'explosion dans l'église était incontestable.

Naturellement, les autorités françaises crièrent immédiatement au scandale.

Plus tard, d'autres SS qui avaient opéré à Oradour confirmèrent que l'église avait sauté. Citons par exemple Fernand Giedinger qui, dans une lettre à son avocat, écrivit :

> Nous étions à une distance d'environ 200 mètres de l'église, car l'église se trouvait, à vrai dire, en dehors [« à la lisière » serait plus exact] du bourg. Nous avons entendu tirer à une distance d'environ 400 mètres et cela ne nous a pas particulièrement émus, parce que nous avions déjà fait des exercices de Panzer et des exercices de tirs réels [...]. Nous pensâmes qu'il s'agissait d'exercices de tir. Nous n'avons changé d'avis qu'au moment où l'explosion s'est produite dans l'église [...].

Devant la commission d'instruction de Bordeaux, un autre SS, Henri Weber, déclara :

> Nous avons entendu une rafale de mitraillette puis une détonation et des cris de femmes et d'enfants que nous entendions malgré la distance.
>
> [...] nous avons entendu [...] le bruit d'une forte explosion, suivi de cris de douleur poussés par des femmes et des enfants.

Déclarations de rescapés

Par principe, certains penseront qu'en tenant de tels propos les anciens membres de la Das Reich mentaient afin de dégager leur responsabilité dans la mort des femmes et

des enfants. Pourtant, dès 1944, certains survivants du drame déclarèrent avoir entendu de très violentes détonations dans l'église, détonations que l'on ne peut attribuer à la mystérieuse « caisse » de Mme Rouffanche. Madame Lang, par exemple, qui, le jour de la tragédie, s'était cachée à quelques dizaines de mètres du sanctuaire, a déclaré :

> Un bruit épouvantable éclate dans la direction de l'église qui était à quelques dizaines de mètres de nous. Détonations sur détonations se succèdent, suivies d'une immense clameur et de cris effrayants.

Ne peut-on pas imputer ces détonations successives à des caisses de munitions qui auraient explosé en chaîne ? Remarquons, d'ailleurs, que ce témoignage ne sera jamais repris dans les autres documents officiels sur Oradour...
Plus tard, au procès de 1953, bien des témoins à charge confirmèrent que de terribles explosions avaient pu être entendues près de l'église. Citons, tout d'abord, Jean-Hubert Desourteaux. A l'arrivée des SS, il se cacha dans son garage, non loin de l'église. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies du procès :

> [J.-H. DESOURTEAUX]. - [...] j'ai entendu une rumeur dans l'église, à 150 mètres de moi [...]. Je ne pouvais discerner ce qui se passait ; ça mitraillait sans arrêt ; il y avait même les mortiers qui tiraient [...].
> M. LE PRÉSIDENT. - Vous venez de parler de « mortiers ». Avez-vous entendu un mortier ? Vous avez été militaire et vous savez ce qu'est un mortier en batterie... Cela vous a paru être un bruit de mortier ?
> [J.-H. D.]. - Absolument... un bruit de mortier ou de canon ; c'était distinct.

J.-H. Desourteaux ne fut pas le seul à percevoir distinctement des détonations en provenance de l'église. Citons également Mme Renaud, qui, le 10 juin tragique, s'était cachée avec son mari non loin du sanctuaire. Elle raconte :

> J'ai entendu des fusillades, j'ai entendu des cris, j'ai entendu des détonations [...].
> Il y a eu une grande détonation dans l'église ; une fumée épaisse sortait des vitraux ; on entendait des cris, des plaintes que vous ne pouvez imaginer.

Son mari, M. Renaud, fut encore plus net. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies du procès :

> [M. RENAUD]. - La seule plainte que j'aie entendue c'est quand l'église a sauté. J'étais à 40 mètres de la place de l'église à ce moment-là....
> M. LE PRÉSIDENT. - Qu'avez-vous entendu ? une explosion, dites-vous ?
> [M.R.]. - Une grosse explosion, une fumée se dégageant de l'église, un cri d'ensemble à ce moment de toutes les femmes et enfants qui étaient dedans [...].
> M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Est-ce que vous avez entendu au moment où il y avait le feu à l'église, ou avant qu'on mette le feu à l'église, une explosion ressemblant à un coup de mortier ?
> [M.R.]. - Oui, certainement. Mais il y a eu tellement d'explosions...
> M. LE PRÉSIDENT. - Vous dites quelque chose d'intéressant. Vous dites qu'il y a eu beaucoup d'explosions.
> [M. R.] - Oui, plusieurs explosions.
> M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Le témoin précédent [J.-H. Desourteaux] a parlé, lui aussi, de plusieurs explosions.

Les termes utilisés sont clairs. Les témoins se déclarèrent certains d'avoir entendu plusieurs détonations en provenance de l'église, dont une très forte. Surpris, le président du tribunal se tourna vers les accusés pour leur demander s'ils avaient tiré au mortier ou s'il y avait eu une explosion qui ait pu ressembler à un coup de mortier :

> M. LE PRÉSIDENT. - [...] est-ce qu'on a tiré un coup de mortier..., y a-t-il eu une explosion pouvant ressembler à un coup de mortier ?
> M. L'INTERPRÈTE. - Personne n'en a connaissance, Monsieur le président.
> M. LE PRÉSIDENT. - Qu'est-ce qui a pu ressembler à un coup de mortier ?... Personne n'en sait rien ?... La masse de grenades dont nous a parlé Boos [un accusé SS]..., vous savez, cet engin.
> BOOS. - Je ne sais pas.
> M. LE PRÉSIDENT. - Cet engin devait faire beaucoup de bruit, si vous mettiez six, sept grenades liées ?
> BOOS. - Moi, je ne l'ai jamais fait ; on l'a appris à l'instruction, mais on ne l'a jamais fait.
> M. LE PRÉSIDENT. - Mais quand on le faisait, cela devait faire beaucoup de bruit ?
> BOOS. - Pas beaucoup.

De façon évidente, la mystérieuse caisse de Mme Rouffanche, même à supposer qu'elle ait été remplie de grenades, ne pouvait expliquer les multiples détonations entendues par les témoins. A ce moment du procès, l'histoire officielle d'Oradour fut en grand péril. Le président du tribunal, d'ailleurs, dut en être conscient. Aussi, soucieux de mettre coûte que coûte ces explosions sur le compte des SS, revint-il plus tard à la charge en demandant aux accusés s'ils avaient utilisé des canons d'accompagnement avec des mortiers [...]. Mais, une fois encore, le fiasco fut total. Seul Graff lui répondit que, s'ils avaient utilisé des mines pendant l'instruction, il ne se rappelait pas en avoir utilisé à partir du mois de mai 1944.
Les déclarations et les silences des accusés ne sauraient surprendre. Les SS qui vinrent à Oradour avaient uniquement apporté, en guise d'armement lourd, des mitrailleu-

ses de modèle 42 ; ils ne possédaient ni canon ni mortier. Le président préféra donc ne pas insister et l'origine des explosions entendues par les témoins resta inconnue [*Le Massacre...* pp. 75-77] .

Je le répète : en menant ainsi leur étude, les auteurs avaient adopté une méthode traditionnelle, éprouvée et utilisée depuis des décennies par tous les enquêteurs du monde. Si les tenants de la thèse officielle comptaient rester crédibles, ils devaient répondre sur ce terrain.

La méthode de J.-J. Fouché

J.-J. Fouché se moque de la matérialité des faits

Or, dès le premier chapitre de son livre, (« Que sait-on du massacre ? »), Jean-Jacques Fouché proférait une énormité qui, si on le suivait, invaliderait tous les travaux archéologiques et toutes les enquêtes criminelles :

> Contrairement au lieu commun qui voudraient que des ruines soient parlantes, elles sont muettes sur le drame qui s'y déroula [...].
> Les ruines sont un décor propice aux vagabondages de l'imagination ; elles rendent les espaces transparents, suppriment les frontières visuelles, troublent. Elles appartiennent à l'univers poétique et pictural du romantisme. Celles d'Oradour donnent à voir les stigmates d'un drame sans rien dire de son déroulement [pp. 13-14].

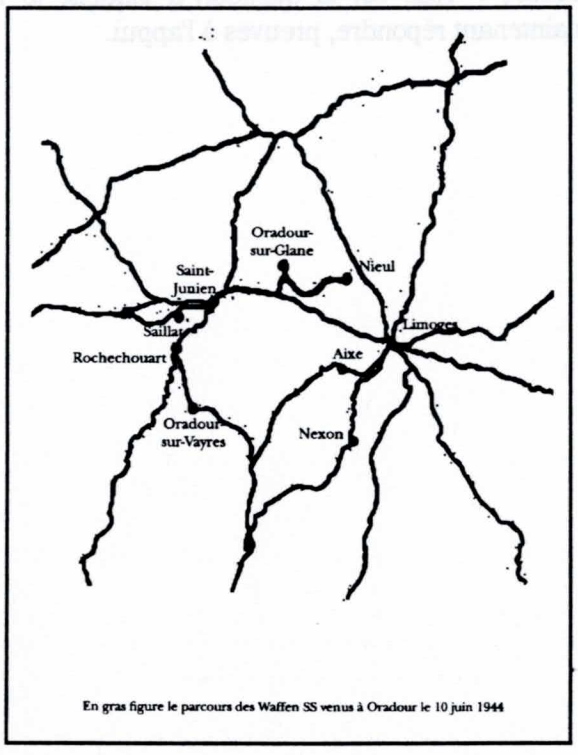

Conséquence de cette prise de position : dans son livre, on ne trouve ni plan du village, ni plan de l'église, ni cliché qui montrait soit l'intérieur du lieu saint après la tragédie, soit les cloches partiellement fondues, soit la croix faîtière préservée, soit le confessionnal intact. A aucun moment, en outre, l'auteur ne parle des cloches, de la croix faîtière préservée, de l'autel dans la chapelle St-Joseph ou des fleurs en tissus retrouvées intact sur l'autel de la Vierge.

Je le dis tout de suite : cette façon d'agir m'apparaissait d'autant plus légère que parmi les quatre clichés des ruines qu'il publiait, trois semblaient confirmer les constatations des « négationnistes ». Deux d'entre eux montraient l'extérieur de l'église après la tragédie ; on remarquait nettement l'absence de traces de suie autour des ouvertures du clocher (sur les façades nord et sud) alors qu'un terrible incendie s'y serait développé, détruisant la toiture. L'autre montrait des maisons détruites ; on distinguait nettement deux cheminées sans aucune trace de suie.

Mais à chaque fois, l'ancien « chef de projet » passait ces détails sous silence, ce qui le dispensait de donner une quelconque explication. Pourtant, les conclusions que les négationnistes en avaient tirées ne pouvaient nullement être qualifiées de vagabondages de l'imagination . La démarche était claire, rigoureuse et rationnelle. En aucun cas, on ne pouvait la qualifier de fruit de l'imagination. Dans ce cas, les contradicteurs n'avaient qu'une solution, celle de passer sous silence les indices matériels infirmant la thèse officielle. C'est celle qu'adopte J-J. Fouché et il faut bien reconnaître que c'est là une grande hardiesse dialectique de sa part puisque, à la fois, il désavoue publiquement ses prédécesseurs qui, eux, ont au moins tenté d'expliquer les indices matériels par des hypothèses si hasardeuses fussent-elles, il admet sa propre incapacité à répondre sur le fond et enfin, il inaugure une nouveauté méthodologique professant le mépris des indices matériels.

Il en allait de même avec toutes les autres conclusions des négationnistes. Pourtant, l'affirmation qu'un gigantesque incendie n'avait pu se produire dans une église où l'on avait retrouvé intacts un autel et un confessionnal en bois ainsi que des fleurs en tissu ne m'apparaissait pas à priori illogi-

Ci-contre : le seul graphique explicatif trouvé dans l'ouvrage de J.-J. Fouché. C'est peu...

que. Tout comme affirmer que des victimes dont les corps étaient déchiquetés et éparpillés avaient subi les effets d'une explosion. Par conséquent, l'ancien « chef de projet » aurait dû faire front et expliquer pourquoi, contrairement aux allégations des négationnistes, ces constatations ne remettaient nullement en cause la thèse officielle.

J'ajoute que dans l'ouvrage de J.-J. Fouché, un cliché de l'église après la tragédie montrait également, d'assez loin, un alignement de cadavres retrouvés dans le lieu saint et déposés là en attente de leur inhumation. En cette occurrence, l'auteur confirmait les constatations des négationnistes en écrivant qu'il s'agissait de corps « *démembrés* ». Cet adjectif revenait d'ailleurs deux fois dans son texte : aux pages 191 (« *...corps, calcinés et démembrés...* ») et 192 (« *...cadavres carbonisés et démembrés...* »). A la page 196, il parlait des séminaristes de Limoges qui, quelques jours après le drame, avaient transporté et déposé dans des fosses « *les corps, et le plus souvent des fragments de corps* ». Contrairement aux négationnistes qui s'étaient longuement interrogés sur ces terribles dégâts infligés aux corps et qui avaient publié des clichés bien plus évocateurs, J.-J. Fouché lui, évacuait le problème en une demie ligne, affirmant qu'il s'agissait de corps « *déchiquetés par les grenades et par la mitraille* » (p. 181), alors que manifestement, ni des grenades ni des armes légères ne peuvent occasionner de tels dégâts.

Cette manière d'éluder laissait la pénible impression que l'ancien « chef de projet » se dérobait face aux négationnistes parce qu'il n'aurait pu fournir d'autres explications que celles dictées par le bon sens.

J.-J. Fouché se fonde entièrement sur les témoignages

Quoi qu'il en soit, ayant esquivé le débat sur la matérialité des faits, J.-J. Fouché allait fonder tout son travail sur les témoignages. Page 14, il écrit :

> Comment se représenter ce qui se passa dans ce village idéal, imaginer le pire ? Ce pire, celui de tout le massacre, est pourtant accessible, transmis par les récits des victimes.

En vérité, J.-J. Fouché n'utilisera pas uniquement les récits des victimes ; il produira également ceux de Waffen SS que l'on peut trouver dans les archives. Page 26, il annonce :

> Les archives permettent de construire un récit historique du massacre en croisant témoignages des victimes et auditions des exécuteurs. Ce nouveau récit assume le risque de raconter ce qu'aucun des témoins n'a eu la possibilité de voir.

Bilan

En résumé, alors que les négationnistes nous invitaient à ouvrir les yeux dans les ruines, à écouter les témoignages et à nous interroger, J.-J. Fouché, lui, préférait que nous fermions les yeux et que nous nous concentrions sur les témoignages afin de reconstituer un récit quasi complet du massacre d'Oradour.

Allait-il ainsi me convaincre que l'étude matérielle des ruines menée par les négationnistes était malhonnête et que leurs conclusions se révélaient fausses ? Telle est la question à laquelle je vais maintenant répondre, preuves à l'appui.

CHAPITRE 4
LA THÈSE NÉGATIONNISTE

Afin de répondre à la question posée à la fin du chapitre précédent, un exposé succinct de la thèse négationniste s'impose.

Pour les négationnistes, tout commença le 9 juin 1944 quand un officier de la division Das Reich, Helmut Kämpfe, qui commandait le troisième bataillon blindé, avait été enlevé par un groupe de maquisards non loin de Saint-Léonard-de Noblat (à plusieurs dizaines de kilomètres à l'Est d'Oradour). Les premières recherches ayant échoué, l'alerte avait été transmise à Limoges, au P.C. de la division, dans la soirée du 9 (Voy. *Le Massacre...*, pp. 117-118).

Dans la soirée du 9, déjà, le bureau du SD de Limoges avait signalé qu'un « *poste de commandement des maquis* » de la région se trouvait à Oradour-sur-Glane (*Ibid.*, p. 118).

Le 10 au petit matin, un autre gradé de la division *Das Reich*, le lieutenant Gerlach, était arrivé épuisé au P.C. de Limoges. Là, il avait raconté que la veille, des maquisards l'avaient kidnappé près de Nieul en compagnie de son chauffeur et emmené à Oradour-sur-Glane (à quelques kilomètres). Après une halte dans le village, au cours de laquelle des curieux étaient venus les voir, le convoi repartait vers une sorte de P.C. du maquis, dans une forêt. Son chauffeur, prévoyant leur exécution, tentait alors de fuir et lui-même y parvenait pendant que les maquisards s'acharnaient sur le premier fuyard. Durant la nuit, il avait retrouvé la voie ferrée reliant Limoges à Bellac et c'est en la suivant qu'il était finalement parvenu sain et sauf à Limoges (*Ibid.*, pp. 119-120).

Le 10 dans la matinée, le chef du premier bataillon de la division *Das Reich*, Dickmann, qui cantonnait à Saint-Junien (à quelques kilomètres d'Oradour) était venu au P.C. de Limoges informer ses supérieurs que, selon des informateurs français, un officier était détenu à Oradour-sur-Glane et qu'il allait être exécuté dans la soirée. Très lié à H. Kämpfe et persuadé qu'il ne pouvait s'agir que de lui, Dickmann avait demandé l'autorisation de monter une expédition afin d'aller le délivrer (*Ibid.*, p. 117).

Son supérieur (le colonel SS Stadler) accédait à sa demande avec les instruc-tions suivantes :

- anéantir le P.C. du maquis ;
- fouiller le village et rechercher Kämpfe ;

en cas d'insuccès, ramener un maximum de prisonniers (si possibles des chefs maquisards) afin de pouvoir par la suite négocier un échange avec le disparu (*Ibid.*, p. 125).

Peu après 13 h., Dickmann et ses hommes quittaient St-Junien pour Oradour. Arrivés en vue du village, il formait des groupes, certains ayant pour mission de patrouiller autour du village, de prévenir toute fuite et toute attaque du maquis (*Ibid.*, p. 145), d'autres devaient fouiller les lieux et rabattre la population dans le bourg.

Une fois les gens réunis sur la place du Champ de foire, Dickmann demandait au maire de lui désigner un certain nombre d'otages (*Ibid.*, p. 129). Celui-ci ayant refusé, Dickmann le prenait à part environ un quart d'heure afin probablement de lui montrer des éléments à charge trouvés dans le village (*Ibid.*, pp. 153-162). A leur retour sur le Champ de foire, le maire s'était désigné comme otage en compagnie de ses fils mais Dickmann refusait et, selon une procédure habituelle en pareil cas, il ordonnait le regroupement des femmes et des enfants dans l'église, puisque l'affaire devait se régler entre hommes (*Ibid.*, pp. 149-150).

Ensuite, n'ayant pas obtenu d'informations sur H. Kämpfe (*Ibid.*, p. 131) et sur les dépôts d'armes clandestins, Dickmann faisait conduire ces hommes par petits groupes dans six endroits différents (garages, granges ou chais), pendant que la fouille du bourg commençait.

Les perquisitions permettaient alors la découverte de nombreux dépôt d'armes (*Ibid.*, pp. 163-8), car Oradour était une base arrière du maquis local (*Ibid.*, pp. 175-184).

Soudain, l'église explosa, un dépôt de munitions clandestin aménagé sous les combles ayant été mis à feu. Il était environ 16 h. Cet événement dramatique serait survenu au moment où des maquisards, cachés et découverts dans l'église avaient tenté une sortie, se heurtant aux Waffen SS (*Ibid.*, pp. 201-209).

Croyant à une attaque générale du maquis et, en exécution des instructions en vigueur d'abattre la population mâle au moindre signe suspect (*Ibid.*, p 196), les Waffen SS de garde ouvraient le feu sur les groupes d'otages. Dans le bourg, les soldats abandonnaient précipitamment leurs investigations pour porter secours aux sentinelles de l'église.

Plusieurs femmes et enfants auraient survécu à la tragédie de l'église, certains d'entre eux ayant même été extraits des lieux par des Waffen SS (*Ibid.*, pp. 211-2).

Telle est, très résumée, la thèse « négationniste » sur le drame d'Oradour. Je ne m'attarderai pas sur les événements postérieurs au massacre (les réactions officielles allemandes des jours suivants et le procès de 1953) pour éviter d'alourdir inutilement mon exploration.

LA THÈSE RÉVISIONNISTE SCHÉMATISÉE
(EXTRAIT DU *NOUVEAU MESSAGER*, N° 1, P. 41)

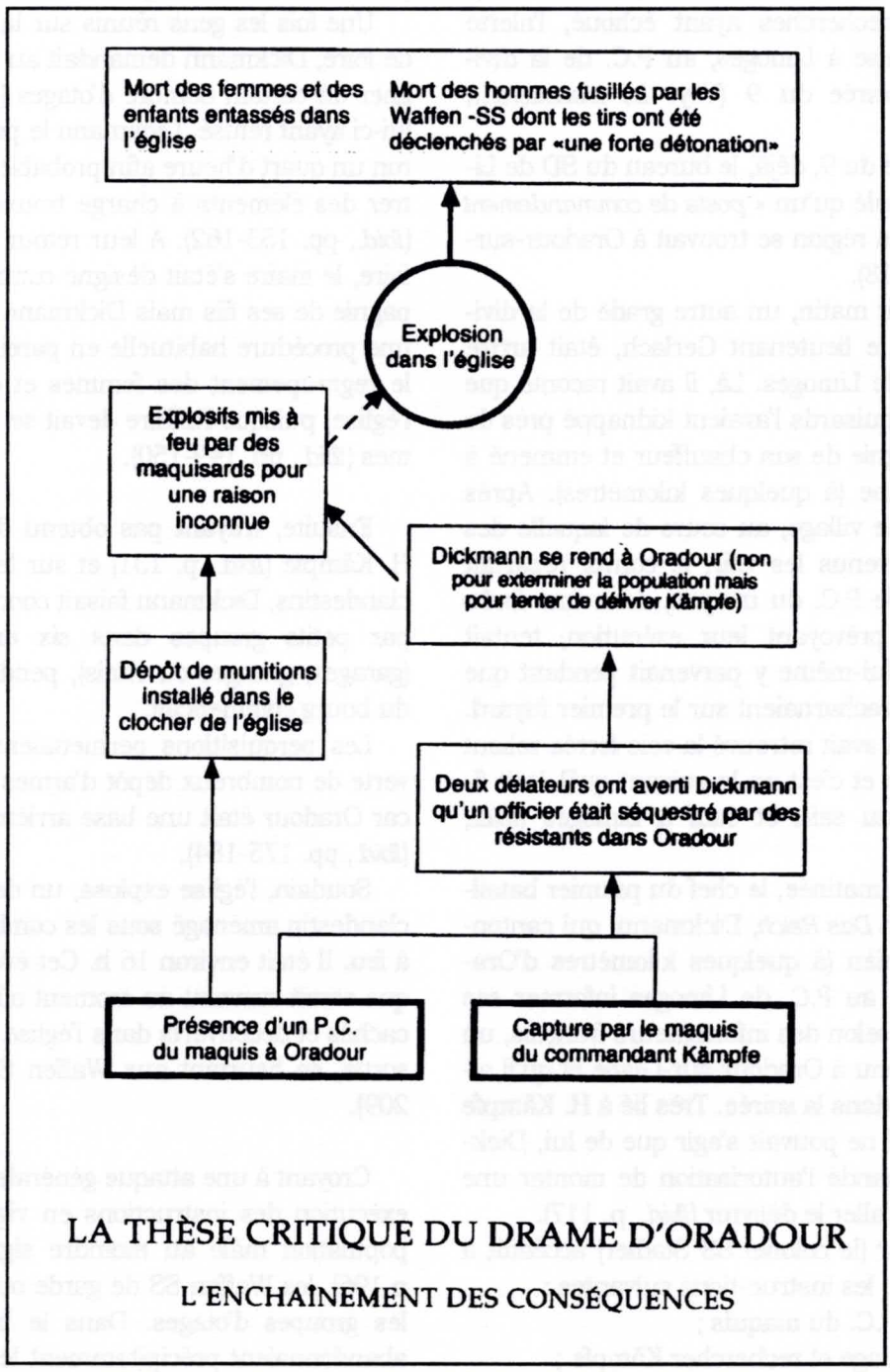

LA THÈSE CRITIQUE DU DRAME D'ORADOUR

L'ENCHAÎNEMENT DES CONSÉQUENCES

CHAPITRE 5

Y AVAIT-IL UN MAQUIS À ORADOUR ?

La version des négationnistes repose entièrement sur un fait : l'existence à Oradour d'un centre du maquis. Si cette existence est controuvée, toute leur thèse s'effondre. Or, les récits officiels ont toujours nié une quelconque présence maquisarde dans le village.

J.-J. Fouché affirme qu'il n'y avait pas de maquis à Oradour

Afin de trancher, tournons-nous vers J.-J. Fouché ? Lui qui a eu accès à tous les documents, qu'en pense-t-il ? Ses conclusions confirment la thèse officielle. Dans un sous-chapitre intitulé : « Il n'y avait pas de maquis », on lit :

> « Il n'y avait pas de maquis, et nous en étions bien heureux, souvent on s'en vantait »[59] [La note 59 renvoie à la déposition de Jean Hyvernaud en date du 15 décembre 1944].
> Les témoignages unanimes des habitants de la commune ont été confirmés par l'administration de Vichy et les trois principaux chefs de la Résistance armée du département[60]. Le village a connu à diverses reprises, en 1943 et 1944, des passages de maquisards qui emportent, après les avoir payés, des lots de cigarettes et de tabac ainsi que des réserves de carburant. Nous ne connaissons de ces intrusions que celles suivies de rapports de gendarmerie. Trop exposé, lieu de passage et de commerce, le village d'Oradour n'est pas un site propice à l'implantation d'un maquis. En revanche, un maquis s'installe dans les monts de Blonds, une forêt à peu de kilomètres au nord [pp. 121-122].

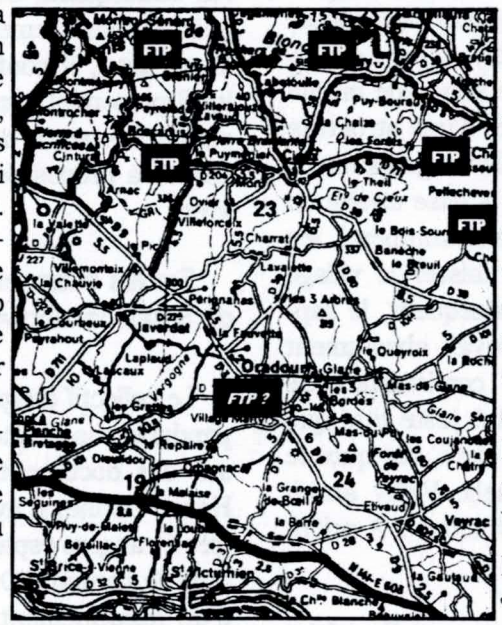

C'est clair, c'est net. Mais...

Une première dissimulation de J.-J. Fouché

Notons tout d'abord que J.-J. Fouché parle de Résistants qui, en 1943 et 1944, emportent, « *après les avoir payés, des lots de cigarettes et de tabac ainsi que des réserves de carburants* ». A l'appui de cette affirmation, il évoque des « *rapports de gendarmerie* » mais sans donner de référence précise. Or, dans son ouvrage, le collectif animé par V. Reynouard a cité quatre rapports du sous-préfet Guy Pauchou, rapports qui s'étalaient du 24 décembre 1943 au 26 juin 1944 et qui mentionnaient explicitement des vols de tabac, d'essence et même d'un véhicule à Oradour. On lit :

> - rapport du 24 novembre 1943 : « Nuit du 4 au 5 novembre. Vol dans le débit de tabac d'Oradour sur Glane. [Nuit du 12 au 13 novembre.] Cambriolage d'un bureau de tabac à Oradour-sur-Glane » ;
> - rapport du 24 décembre 1943 : « Le 18 décembre : cambriolage d'un bureau de tabac à Oradour-sur-Glane » ;
> - rapport du 24 janvier 1944 : « 27 décembre 1943 : Des individus armés se font remettre 55 litres d'essence au garage Paroutaud [erreur : Poutaraud] à Oradour-sur-Glane » ;
> - rapport du 26 juin 1944 : « [5 juin] Vol par plusieurs individus armés du camion appartenant à M. Milord, marchand de bois à Oradour-sur-Glane. » [Voy. *Le Massacre...*, p. 181].

Seul le rapport du 24 janvier ne mentionne pas explicitement un vol ; mais la formule « *des individus armés se font remettre...* » m'apparaît assez claire. De plus, ces vols concernaient des marchandises que, aux dires même de J.-J. Fouché, les maquisards recherchaient.

Ces pièces avaient été trouvées aux archives départementales de la Haute-Vienne et les négationnistes en donnaient la côte : 185 W 1/58 (voy. *Le Massacre...*, p. 186). Ces archives, J.-J. Fouché y a eu accès. Par conséquent, à supposer que le collectif ait menti sur l'existence ou la teneur de ces rapports, c'était l'occasion de le démasquer preuves à l'appui. Le « chef de projet » ne l'ayant pas fait, on en déduisait :

- que ces rapports existaient et que le collectif ne les avait pas dénaturés ;

- que J.-J. Fouché les avait écartés afin de pouvoir présenter (faussement) les maquisards comme des gens qui payaient ce qu'ils emportaient.

Cette grave malhonnêteté ne plaidait pas en faveur de l'auteur...

Esbroufe

Cela dit, venons-en à la présence éventuelle d'un maquis à Oradour. J.-J. Fouché affirme que les témoignages unanimes des habitants sur l'absence de maquis ont été confirmés, outre par la Résistance elle-même, par l'administration de Vichy. Une confirmation par Vichy ; voilà qui serait certes important. Toutefois, celui qui aura la curiosité de se reporter à la note 60 en fin d'ouvrage lira : « *Attestations signées par le lieutenant-colonel Georges Guingouin, le colonel Rousselier (Rivier) et le commandant Huart, AJM [Archives de la Justice Militaire], carton 549, liasse IV* ». Il s'agit uniquement là des trois principaux Résistants de la région ; l'auteur ne donne donc aucune référence d'une quelconque confirmation par l'administration vichyssoise. En particulier, il n'a pas mentionné le rapport rédigé le 15 juin 1944 par le préfet M. Freund-Valade. Celui-ci était en effet resté très vague, affirmant juste que « *le village d'Oradour était une des communes les plus tranquilles du département et sa population laborieuse et paisible connue pour sa modération* » (Voy. *Le Massacre...*, p. 141). Or, le fait qu'une bourgade ait été tranquille ne prouvait pas l'absence d'une structure clandestine. D'ailleurs, si, comme les négationnistes le prétendent, Oradour était une « *base arrière du maquis* » (avec des dépôts d'armes notamment), les Résistants avaient tout intérêt à laisser le village loin des foyers d'agitation. Par conséquent, le rapport de M. Freund-Valade ne pouvait absolument pas être considéré comme une confirmation de « *l'administration de Vichy* » et c'est à juste titre que J.-J. Fouché ne l'a pas cité. Mais alors, sur quoi se fondait son allégation selon laquelle Vichy aurait confirmé l'absence de maquis à Oradour ? A priori, sur rien.

J.-J. Fouché apporte de l'eau au moulin négationniste

Sur les autochtones dans la Résistance

Mais ce n'est pas tout. Dans son ouvrage, le collectif dirigé par V. Reynouard a donné les noms de six autochtones d'Oradour qui auraient eu des liens avec la Résistance. Il s'agit de :

- Mathieu Borie, membre des FTPF, d'obédience communiste ;
- M. Dupic, membre de l'Armée Secrète, Résistance de droite ;
- Paul Doire qui ravitaillait les maquis des environs en pain ;
- M. D..., membre supplétif du maquis (donc sans mission mais pouvait être contacté à tout moment) ;
- Aimé Renaud, ancien chauffeur d'un grand résistant de Lyon, revenu à Oradour avec une fausse carte d'agriculteur et qui comptait parmi les grands camarades de... Mathieu Borie ;
- Maurice Beaubreuil, réfractaire au Service de Travail Obligatoire, réfugié chez sa tante (Mme Mercier) à Oradour avec pour mission de rester en contact avec Limoges. Chaque jour, il mangeait en compagnie de... Mathieu Borie. Un Mathieu Borie qui avait lui-même fabriqué une cache chez... sa tante, Mme Mercier*.

Au dires des négationnistes, donc, des maquisards très liés entre eux vivaient à Oradour, l'un d'eux ayant même construit une cache chez un autre. Cette constatation fragilisait grandement la thèse d'un village sans maquis actif et structuré. Par conséquent, J.-J. Fouché aurait dû répondre (même indirectement) aux négationnistes. Or, loin d'agir ainsi, il confirmait le cas de Mathieu Borie (qu'il présentait comme « *un des "légaux" du maquis, mobilisable en cas de nécessité* » ; p. 124) et gardait le silence à propos des autres, ce qui équivalait à un aveu.

Sur les étrangers dans la Résistance : le destin de Sarah Jakubowicz

Le collectif dirigé par V. Reynouard ne s'était cependant pas limité aux autochtones. S'appuyant sur des documents trouvés dans les archives de Haute-Vienne, il avait prouvé la présence de réfugiés étrangers espagnols et juifs de l'Est notamment dans le canton d'Oradour jusqu'en 1944. Au terme d'un raisonnement fondé sur des disparitions momentanées et sur des concordances de dates, il avait montré que certains d'entre eux avaient adhéré aux mouvements de Résistance, avant de repa-

* Voy. *Le Massacre...*, pp. 178-180. J.-J. Fouché confirme la présence d'une « *cachette chez les Mercier* », mais sans plus de précision (voy. p. 137).

raître à la Libération (voy. *Le Massacre...*, pp. 175-8). Parmi les noms cités figurait les Jakubowicz.

S'agissant de pures spéculations, bien qu'elles n'aient pas été dénuées de tout fondement, je pensais que J.-J. Fouché aurait, cette fois, répondu. Mais là encore, il ne faisait qu'apporter une confirmation. Dans son ouvrage, en effet, il révèle que le fils Jakubowicz, David, s'est « *engag[é] dans la Résistance en rejoignant [...] une compagnie FTP* » (p. 126). Quant à sa sœur Sarah, son histoire — qui avait échappée aux négationnistes — vaut la peine d'être racontée. D'après J.-J. Fouché, elle aurait été « *mise en sécurité* » à Oradour, chez le cordonnier Machefer (« *Sa sœur Sarah est mise en sécurité dans le bourg d'Oradour, chez le cordonnier Machefer* », p. 126). Or, Martial Machefer était un communiste notoire que des rapports de police conseillaient de surveiller particulièrement et même d'appréhender immédiatement en période de tension sociale à cause de son activisme (p. 109). Le 10 juin, il prit la fuite dès l'arrivée des Waffen SS, après avoir...brûlé tous les papiers qui pouvaient lui nuire (« *Brûlant tous les papiers qui pouvaient me nuire, je quittai mon domicile vers 14 h 10 et m'enfuis sur la route de Saint-Junien* », p. 140). Tout cela avant même de savoir ce qui allait se passer ! Voilà donc un homme qui n'avait pas la conscience tranquille et qui détenait des documents jugés singulièrement compromettants. Et c'est chez cet homme que, d'après J.-J. Fouché, Sarah aurait été « mise en sécurité » afin d'échapper à la violence de la Milice ! J.-J. Fouché n'est pas sérieux. Si, vraiment, on avait voulu la mettre en sécurité, il y avait suffisamment de familles moins marquées aux alentours. La présence de Sarah chez M. Machefer a donc une autre cause.

Mais le plus révélateur reste à venir. La pauvre Sarah mourra le dix juin à Oradour. Notons qu'elle ne sera pas retrouvée dans l'église, mais dans la maison de M. Machefer (p. 205). Sera-t-elle inhumée anonymement dans une fosse commune avec les autres victimes ? Non, son cadavre sera reconnu et il sera enterré au cours d'une grande cérémonie organisée par... l'Union de Résistance et d'Entraide des Juifs de France, une organisation d'obédience communiste (pp. 205 et 206.). Six cents (voire huit cents) personnes assisteront à cette cérémonie au cours de laquelle « *un catafalque [fut] dressé, entouré d'une garde d'honneur [de FTP] en armes [...]. Des gerbes [furent] déposées au nom des formations militaires qui rendfirent] les honneurs* » (*Id.*). Ajoutons que le cercueil de S. Jakubowicz était recouvert du drapeau tricolore (voy. le cliché publié par J.-J. Fouché et que nous reproduisons hors texte).

Résumons donc. Un frère dans la Résistance communiste. Une sœur placée chez un activiste communiste d'Oradour. Elle meurt le 10 juin 1944 et est enterrée trois mois plus tard lors d'une gigantesque cérémonie organisée par des mouvements communistes de la Résistance qui lui rendent les honneurs.

Comment ne pas en déduire que S. Jakubowicz faisait elle aussi partie de la Résistance, qu'elle avait été placée chez un autre Résistant et qu'elle a été considérée comme une héroïne morte en faisant son devoir ? Qu'on l'admette ou pas, force est de constater qu'elle a été enterrée avec les honneurs réservés aux héros morts en service commandé. Si, vraiment, Sarah n'avait été qu'une jeune fille anonyme ou qu'un petit membre supplétif, sans mission précise, elle n'aurait jamais bénéficié d'une telle cérémonie.

Dans son ouvrage, d'ailleurs, J.-J. Fouché fait une constatation intéressante. Il remarque que : « *Des trois cérémonies à Oradour, juin et septembre 1944, mars 1945, deux seulement ont été mémorisées par la population. Les obsèques de Sarah, organisées par l'UREJF, ont été oubliées* » (pp. 206-207). Il l'explique en écrivant : « *La sélection entre le mémorisable et l'oubliable intervient dans la mise en place d'une grille de lecture du drame. La communauté d'Oradour n'arrive pas à nommer les Juifs victimes du massacre* » (p. 207).

Cet oubli pourrait avantageusement recevoir une autre justification qui ne semble pas avoir effleuré notre muséographe : alors que les deux autres cérémonies restaient politiquement neutres donc non susceptibles d'éveiller les soupçons, la cérémonie d'inhumation de S. Jakubowicz, avec son étalage de FTP en armes, ses honneurs rendus au mort, ses gerbes déposées, ne cadrait pas du tout avec la thèse officielle d'un Oradour sans rapport avec le maquis, et c'est pourquoi elle fut occultée afin que personne ne puisse, par la suite, se poser de question.

J.-J. Fouché dissimule l'existence de Len Cotton

Mais il y a plus grave encore. Alors qu'il menait ses recherches, le collectif animé par V. Reynouard avait fait, disait-il, une grande découverte : celle d'un aviateur britannique qui, fin 1942, aurait été caché par la Résistance à Oradour-sur-Glane. On apprenait :

Il y a quelques mois [NDLR : en 1996], un policier français, Robert Chataignier, lors d'un voyage en Australie, rencontra un vieil homme qui, dans son jardin de Canberra, avait reconstitué le village d'Oradour en miniature. Len Cotton (c'est son nom) lui raconta son histoire. Durant la guerre, il avait été pilote à la Royal Air Force. Le 25 novembre 1942, son bombardier fut touché par la DCA allemande alors qu'il effectuait une mission au-dessus de Bordeaux. L'appareil s'écrasa à Confolens, non loin d'Oradour. Les six membres de l'équipage, qui avaient survécu, furent immédiatement pris en charge par les résistants de Confolens. D'après L. Cotton, lui et ses camarades furent emmenés à... Oradour-sur-Glane où ils restèrent cachés pendant trois jours.

Revenu en France, R. Chataignier entreprit des démarches afin de retrouver, à Oradour, des personnes qui auraient pu se souvenir de ce pilote. Un article, en forme d'appel, parut dans le Populaire du Centre. L'histoire de L. Cotton y était résumée.

Soucieux de vérifier l'authenticité de ce récit, V. Reynouard, qui avait eu connaissance de l'article, mena une rapide enquête à Oradour. Là, un rescapé, Aimé Renaud, lui confirma le passage, « *vers le début de l'année 1943* », de pilotes qui, après avoir eu leur avion abattu, avaient été cachés par les résistants de Confolens dans le village martyr.

Malgré la divergence d'ordre chronologique (parfaitement explicable cinquante ans après), les propos d' A. Renaud démontraient que l'ancien aviateur n'avait pas menti.

Vivement intéressé, V. Reynouard écrivit alors à L. Cotton afin de lui demander des précisions. Quelques semaines plus tard, un fax en provenance d'Australie lui parvint [(reproduit en annexe pp. 407-409)]. L'ancien pilote déclarait notamment que,une fois arrivés à Oradour, lui et ses camarades :

- avaient été présentés au...prêtre du village (un homme petit avec des sourcils épais) et que celui-ci les avait cachés dans... la sacristie de l'église (« *Introduced Abbé in church [short man bushy eyebrows]. Stayed in sacristy* ») ;
- durant les trois jours qu'ils étaient restés à Oradour, ils avaient été nourris par... la fille de Madame Rouffanche qui se faisait appeler Danielle (« *Fed by "Danielle" daughter Madame Rouffanche* »).
- que la fille de Madame Rouffanche appartenait à la Résistance sous le pseudonyme de « Danielle ». Elle s'occupait plus particulièrement d'un réseau d'évasion appelé : *Comet Escape Line* ;
- que le prêtre d'Oradour, s'il n'appartenait pas à la Résistance, « *participait au réseau* ».

Ces révélations sont capitales car elles permettent tout d'abord de comprendre pourquoi les résistants d'Oradour ont pu constituer un important dépôt clandestin de munitions sous les combles de l'église : ils bénéficiaient de la bienveillance du prêtre [...].

Lorsqu'on mesure l'importance de ces révélations, on comprend pourquoi R. Chataignier, quand il prit contact avec les autorités officielles au sujet de son ami australien, reçut des réponses dilatoires. Devant V. Reynouard, il se déclara surpris de l'absence d'intérêt que suscitait cette affaire à Oradour ; il déplora même que certaines personnes aient, à mi-mots, accusé L. Cotton d'affabulation. Pour qui connaît les dessous du drame d'Oradour, la réaction des autorités ne saurait surprendre. L'ancien pilote de la RAF leur apparaît en effet comme un témoin encombrant, un témoin qui, plus de cinquante ans après les faits, confirme que le village martyr n'était pas cette paisible bourgade que l'on présente aujourd'hui, mais un réseau structuré et actif de Résistance dès 1942. Aujourd'hui, d'ailleurs, L. Cotton se déclare surpris lorsque les historiens français affirment qu'Oradour n'abritait aucun maquisard. D'après lui, au contraire, il y avait, là-bas, une « *grande Résistance* » [*Le Massacre...*, pp. 183-4].

Dans cette affaire, le collectif donnait tous les noms : Len Cotton (l'aviateur), Robert Chataigner (son correspondant en France), Aimé Renaud (qui avait confirmé le témoignage). De plus, il reproduisait intégralement le témoignage reçu d'Australie, avec le nom et l'adresse de celui qui l'avait envoyé pour Len Cotton. Par conséquent, J.-J. Fouché disposait de tous les éléments pour vérifier l'authenticité de cette affaire. Je ne puis croire qu'il n'en ait point profité, car si L. Cotton se révélait n'être qu'un fabulateur, il était alors facile de confondre les négationnistes qui se prétendaient assez subtils pour découvrir la vérité mais qui avaient été trompés par un vulgaire mythomane.

Or, dans son livre, J.-J. Fouché ne dit rien sur cette affaire. Il n'y consacre pas un paragraphe, pas une ligne, pas même un mot. Le nom de Len Cotton n'est jamais cité. Ce silence doit être interprété comme un aveu, l'aveu que L. Cotton n'était pas un fabulateur.

Autres dissimulations

Ce silence n'est pas le seul. Dans son ouvrage, le collectif animé par V. Reynouard a cité plusieurs témoignages et documents selon lesquels les Waffen SS avaient essuyé des coups de feu tirés d'Oradour, ce qui confirmerait la présence d'un maquis actif et armé. Le 4 janvier 1945, ainsi, le juge SS D. Okrent, qui avait enquêté sur l'affaire d'Oradour, écrivit dans son rapport : « *Dès l'approche, la compagnie essuya le feu de fusils et de mitrailleuses* » (Voy. *Le Massacre...*, p. 280). Deux ans plus tard, un ancien gradé de la Das Reich (H. Werner) interrogé déclara :

> Tard dans la soirée [du 10 juin 1944], Dickmann rendit compte de l'expédition qu'il avait conduite à Ora-

dour, dans les termes suivants : Au cours de l'approche de la localité, il avait reçu des coups de feu, à la suite desquels il a encerclé et attaqué le village de tous côtés [*Id.*].

Allégations ineptes ? Peut-être, mais je souligne que dans son ouvrage, J.-J. Fouché raconte l'histoire d'une unité allemande qui, le 10 juin 1944, investit le village de Marsoulas (à la limite des département de la Haute-Garonne et de l'Ariège) et qui fut accueillie par des tirs partis du clocher de l'église (p. 61). Preuve que les maquisards n'hésitaient pas à s'attaquer aux troupes qui arrivaient, même si le combat était perdu d'avance (les maquisards pouvant alors décrocher...).

Aux déclarations de MM. Okrent et Werner s'ajoutent celles de rescapés du drame. Dans son ouvrage, le collectif animé par V. Reynouard écrivait :

Heureusement pour l'Histoire, un témoignage capital permet d'entrevoir la vérité à ce sujet. Au procès de 1953, P. Tarnaud raconta son aventure. Le 10 juin 1944, deux SS l'avaient sommé de se rendre sur le lieu de rassemblement :

> A ce moment-là, il y avait une mitrailleuse qui tirait du côté [du hameau] des Bordes dans un petit bois qui était à 400 mètres de chez nous. J'ai profité de l'occasion, ils se sont avancés pour voir ce qui se passait ; comme il y avait des haies, on s'est enfui derrière le tournant. Et ils nous ont perdus de vue.

Cette déposition, bien oubliée aujourd'hui, n'a guère retenu l'attention des juges. Or, huit jours plus tôt, le prévenu P. Graff avait déclaré que, le 10 juin 1944, les SS en faction autour du village avaient ordre de tirer sur les habitants qui n'auraient pas obéi à leurs injonctions. Sachant que les SS avaient l'ordre de tirer, les deux gardiens de M. Tarnaud n'auraient pas dû être surpris d'entendre une mitrailleuse crépiter.
En fait, s'ils décidèrent d'abandonner leur prisonnier en hâte et d'interrompre, sans ordre, leur mission de rabattage, c'est certainement qu'ils avaient jugé la situation suspecte et assez grave pour devoir intervenir en renfort. Selon nous, ces deux SS avaient perçu le début d'une bataille.
Deux événements, d'ailleurs, viennent appuyer cette idée : rappelons que, selon le rescapé, les tirs étaient venus « *du côté des Bordes* ». Or, un autre témoin, Madame Thomas, déclara avoir vu, dans ce hameau, « *des corps un peu partout* ». Quand on sait que les SS avaient ordre non de tuer la population mais de la rabattre vers le Champ de Foire, on peut raisonnablement penser que des échauffourées ont effectivement eu lieu dans ce hameau, entraînant la mort de plusieurs civils. Notons enfin qu'un troisième témoin n'hésita pas à parler de « combat ». Il s'agit de M. Borie qui, dans son récit rédigé quelques semaines après le drame, a écrit :

> Des coups de feu claquent de partout. Je me dis : « Il y en a qui ne veulent pas suivre [les SS sur le Champ de Foire] et qui engagent le combat ».

Or, on ne peut croire que des hommes surpris dans leurs occupations par des soldats armés aient tenté de résister au point d'engager un combat. Par conséquent, les détonations entendues par M. Borie eurent une autre cause... [*Le Massacre...*, p. 284].

Certes, il s'agissait plus d'indices que de preuves, mais pourquoi J.-J. Fouché les a-t-il passés sous silence ? Pourquoi, notamment, n'a-t-il pas voulu que son lecteur ait connaissance du témoignage capital de M. Borie, lequel ne semblait pas surpris qu'à Oradour, des hommes se soient décidés à engager le combat avec des Waffen SS ?

De même, pourquoi a-t-il caché un autre fait, très important lui aussi, à savoir qu'une fois Oradour investi, les Waffen SS ont pris des mesures de sécurité afin de prévenir une éventuelle riposte extérieure du maquis. Sous le titre « Les SS prennent des mesures de sécurité », le collectif animé par V. Reynouard écrivait :

Enfin, notons que, une fois le village d'Oradour investi, les SS prirent les mesures de sécurité qu'exigeait la situation.
Des années après le drame, un Alsacien témoin des événements d'Oradour écrivit :

> Comme à Oradour, on craignait une attaque extérieure, une partie des troupes fut disposée en protection.

Ce propos confirme les déclarations que firent les différents inculpés dans les années 1944-1953. En 1947, ainsi, l'Alsacien G. Boos avait déclaré :

> Le groupe de Genari, je crois, devait assurer la sécurité sur le côté gauche de la route, en regardant le village.

Citons également :
- L. Hœhlinger selon lequel son groupe était resté en bordure de la localité avec pour mission :

> d'assurer la sécurité de la troupe opérant dans le bourg.
> [...] nous avions comme consigne de veiller pour ne pas être attaqués par derrière.

- J.-P. Elsaesser qui affirma devant la commission d'instruction :

> [A Oradour], nous avons reçu l'ordre de garder les lisières et les issues pour prévenir contre toute agression de la part des maquisards.

- L. Prestel qui, devant les juges de Bordeaux, déclara :

> On a d'abord mis les mitrailleuses en batterie, en direction d'Oradour. Puis on les a changées de position pour les mettre en direction de Limoges. Il s'agissait de prévoir une réaction du maquis, nous a-t-on dit.

Prestel était en compagnie de Weber et de Niess. Ceux-ci confirmèrent sa déclaration [*Le Massacre...*, p. 145].

Les Waffen SS savaient donc qu'ils étaient menacés en permanence par le maquis, sentiment que l'on peut comprendre s'ils avaient déjà essuyé des coups de feu. Mais là encore, J.-J. Fouché cachait ces témoignages et notamment celui de L. Prestel qui parlait de mitrailleuses changées de position pour les mettre en direction de Limoges. Cette omission lui permettait d'écrire que le bourg d'Oradour avait été ceinturé par un cordon de soldats SS armes braquées vers le village (p. 134).

Bilan

Je n'hésite donc pas à le dire : l'analyse du livre de J.-J. Fouché est catastrophique pour la thèse officielle.

1°) L'ancien « chef de projet » n'a pas répondu aux négationnistes qui affirment qu'un maquis structuré existait à Oradour. Il n'a même pas tenté de réfuter leurs allégations concernant les autochtones dans la Résistance. Il a arbitrairement écarté de nombreux témoignages, y compris ceux de rescapés. Il a complètement passé sous silence le récit de l'aviateur australien. Ces silences sont autant d'aveux implicites.

2°) Au sujet des étrangers dans la Résistance, il a confirmé les conclusions des négationnistes en citant le cas de David Jakubowicz et en rapportant l'histoire très révélatrice de sa sœur Sarah.

MATHIEU BORIE

"Mon visage et mon corps baignent dans le sang de mes camarades"

du renfort. Je suis obligé de continuer. Des coups de feu claquent de partout. Je me dis: "Il y en a quelques-uns qui ne veulent pas suivre et qui engagent le combat", mais pas du tout, c'étaient ceux qui ne voulaient pas suivre qu'on tuait sur place. Arrivé au champ de foire, je vois monsieur Depierrefiche qui bat du tambour dans les rues pour le rassemblement. On montait comme des moutons. Dans les rues, les Boches criaient comme des lions déchaînés et Depierrefiche disait : "Tout le monde au champ de foire!" Tout Oradour était en mouvement. Des rafales de mitraillettes et de mousquetons claquaient dans les maisons et les champs environnants.

cier vient de notre côté et crie : "Les hommes au premier rang, les femmes derrière et ensuite les enfants!" Il demande monsieur le maire, qui répond présent. [redacted]" Le maire ne répond pas. On l'emmène à la mairie. Les hommes, on nous fait mettre tous le long du mur. Aussitôt commandé, aussitôt fait. Le maire revient seul et reprend son rang.

Dans cet instant de détresse, un avion survole Oradour. On se disait tous : si c'étaient les Anglais ou si les maquis pouvaient venir nous délivrer? Mais rien ne venait.

Pendant ce temps, l'officier revient et dit: "Parmi vous, il y en a qui ont des

L'officier revient.
"[redacted]
– Non, ici, c'est un coin tranquille. [redacted] – Personne ne sait rien. Vous vous trompez. – Je ne me trompe pas! – Vous pouvez chercher. Vous ne trouverez rien, c'est sûr."

De tous côtés, on entend claquer les culasses des armes. "Eh bien, nous allons le chercher, ce dépôt d'armes."

Ils sont alignés devant nous avec les mitrailleuses, fusils-mitrailleurs, mousquetons, mitraillettes et, pour les gradés, pistolets automatiques. On est tous très émus et on reste tranquilles, car on est bien gardés par ces bêtes sauvages dont les yeux brillent devant leurs proies. Il était impossible de se sauver.

Arrive alors, venu de je ne sais où, un cycliste. Ils lui font signe de venir par là, dans notre groupe, et entre eux ils se lancent des sourires comme pour se dire: "Vous allez voir tout à l'heure!" Puis voilà une belle chienne de chasse. Perdue sans son maître, elle le cherche. Ils la font partir en rigolant.

Maintenant, l'officier dit: "Ce n'est pas

Ci-dessus : fragment de la page 60 du *Paris Match* M2533 (23 juin 1994).
Certes, M. Borie déclare que les coups de feu entendus au début du rassemblement furent ceux tirés sur des fuyards, mais :
- comment peut-il en être certain, puisqu'il n'était pas partout pour voir ?
- si, vraiment, Oradour avait été le village tranquille qu'on décrit, la pensée d'un combat généralisé ne lui serait même pas venue à l'esprit.

CHAPITRE 6
LES CAUSES DU DRAME ET LA MISSION DES SS À ORADOUR

Rappelons que, selon les négationnistes, les Allemands sont venus à Oradour parce qu'ils recherchaient H. Kämpfe et parce que, le 10 juin au matin, leur attention avait été attirée sur le village par le lieutenant Gerlach et par le commandant Dickmann. La décision de monter une expédition là-bas aurait été prise le 10 juin vers midi, après que Dickmann eut transmis à ses supérieurs les informations fournies par les deux indicateurs français mentionnant un gradé allemand détenu dans le bourg.

Pour tenter de contrer cette version des faits, J.-J. Fouché va opérer en quatre temps :

- il va nier que les Waffen SS soient venus à Oradour afin de rechercher H. Kämpfe ;
- il va réfuter le récit du lieutenant Gerlach ;
- il va invoquer plusieurs réunions tenues à partir du 9 juin au soir entre des Allemands et des Collaborateurs afin d'affirmer que le « massacre » a été préparé dès la veille ;
- il va s'appuyer sur le témoignage d'une femme — Yvonne Gaudy — pour alléguer que les Allemands avaient ordre de massacrer la population d'Oradour.

Le témoignage d'Y. Gaudy

Commençons par le témoignage de Y. Gaudy. Après avoir affirmé que, ce 10 juin tragique, elle avait tenté d'entrer à Oradour en début d'après-midi, J.-J. Fouché écrit :

> Un soldat SS entreprend de la dissuader de traverser la ligne dont il a la garde[...]. Devant l'insistance de la femme un « chef » est appelé, probablement un sous-officier SS : « J'ai été présentée à ce chef qui m'a demandé mes papiers. Je n'en avais pas et j'ai dit que j'étais des Bordes, un village situé à deux kilomètres. Il m'a dit de partir vers la route nationale 141. Je suis partie mais je suis revenue avec la famille Lamaud jusqu'à Puy-Gaillard. Là, l'Allemand en question m'a arrêtée et m'a dit de ne pas aller plus loin mais de revenir vers la route nationale. Il a même montré [la direction] en disant que les Bordes ne seraient pas touchées et que si je restais je serais tuée... ». Les sous-officiers et hommes de troupes ont des ordres précis. Ils connaissent, à ce moment, la finalité de l'opération. Le massacre est programmé [p. 135].

J.-J. Fouché peut formuler cette conclusion parce qu'il a caché tous les témoignages relatifs à la présence d'un maquis armé à Oradour et à l'éclatement d'escarmouches dès l'approche des Waffen SS. Mais lorsqu'on connaît ces témoignages, la réaction de l'Allemand face à Y. Gaudy s'explique ; le soldat lui recommanda certainement de ne pas s'aventurer dans une région où elle risquait fort d'être tuée dans de nouveaux engagements. Voyant en outre qu'elle s'obstinait à vouloir passer malgré les consignes de prudence, l'Allemand lui présentait sa mort comme certaine si elle persistait dans son projet : « *Ne restez pas là ou vous serez tuée !* » Il est donc téméraire de trouver dans ce témoignage la preuve d'un massacre programmé. En tant qu'historien de formation, l'explication me paraît beaucoup plus simple. D'ailleurs, on pourrait avec autant de pertinence déduire de ce témoignage qu'aucun massacre n'était programmé.

Vincent Reynouard, dans son ouvrage, mentionne Yvonne Gaudy (sous son nom d'épouse : Hyvernaud) comme une femme relâchée deux fois par les Allemands (p. 150), ce qui paraît un fait avéré. Il récuse le témoin pour tous les autres détails de sa déposition, en particulier le fait que l'Allemand lui aurait certifié qu'elle allait être tuée si elle persistait dans son attitude (p. 151, n. 8) parce que, par ailleurs, elle prétend qu'à aucun moment, il n'y a eu de maquis à Oradour (voy. sa déposition du 24 août 1949, dossier d'instruction du procès de Bordeaux, liasse VI, 2 p., p. 2). Elle déclare également avoir vu un convoi allemand arriver à Oradour, composé de camions qui « *contenaient des munitions et des explosifs* » (*Ibid.*, p. 1). Or, aujourd'hui, la thèse d'un convoi qui serait arrivé afin de fournir aux Waffen SS des explosifs de forte puissance est abandonnée. Elle avait été bâtie afin d'expliquer les destructions énormes constatées dans le village, aussi bien à l'église que dans certaines maisons. Mais une fois la thèse de l'incendie général adoptée, le convoi ne devenait plus nécessaire, d'où l'oubli dans lequel il est tombé. Le fait que Y. Gaudy ait contribué à répandre cette fable démontre qu'elle avait partie liée avec les menteurs. Voilà pourquoi nous n'avons gardé de son histoire que le seul fait avéré, à savoir qu'elle a été repoussée deux fois par les Waffen SS.

Les réunions des 9 et 10 juin 1944

Cela dit, venons-en aux réunions du 9 juin au soir et de 10 juin au matin entre Allemands et Collaborateurs. J.-J. Fouché en parle pour contrer la version allemande selon laquelle la décision de monter une expédition à Oradour aurait été prise le 10 janvier vers midi, après que Dickmann se soit rendu à Limoges. Il assène : « *le massacre d'Oradour a été préparé. Des réunions ont été identifiées, nous en connaissons trois [...]* » (p. 76). La première a eu lieu le 9 juin 1944 aux environs de 21 heures à Limoges (p. 77), la seconde le 10 juin à 9 heures toujours à Limoges et la dernière le 10 juin en fin de matinée, à Saint-Junien cette fois (pp. 77-78).

La question centrale qui se pose...

Personnellement, je ne vois aucune raison de remettre en cause l'existence de telles réunions. J.-J. Fouché lui-même raconte que, suite à la nouvelle de l'enlèvement de Kämpfe (le 9 au soir), les Allemands n'étaient pas restés inactifs. Ils avaient même libéré un Résistant prisonnier avec mission de contacter ses chefs afin de négocier un échange : Kämpfe contre des détenus de la prison de Limoges*. Je ne suis donc pas surpris que des réunions aient été organisées ici et là, entre Allemands et Collaborateurs, et cela dès le 9 juin au soir. La seule question qui se pose est la suivante : lors de ces entretiens, a-t-on effectivement pris la décision de massacrer la population d'Oradour-sur-Glane ?

... et à laquelle J.-J. Fouché ne répond pas

C'est ici que les ennuis commencent. En effet, il n'existe aucun compte rendu de ces réunions. J.-J. Fouché écrit qu'on les connaît uniquement « *par le récit qu'en a fait un milicien en poste à Limoges* » (p. 76). Il s'agit de Camille Davoine, 25 ans en 1944, qui était à l'époque inspecteur aux Questions juives (p. 77). Or, lorsque, en décembre 1944, il fut interrogé en tant que témoin sur cette affaire, il était incarcéré à la prison de Limoges ; par conséquent, il n'était pas libre et avait « *tout intérêt à être confus et à minorer sa participation en ne livrant que des bribes, en espérant qu'elles ne se retourner[aient] pas contre lui* » (*Id.*, c'est J.-J. Fouché qui écrit). Plus loin, d'ailleurs, le « chef de projet » confirme que, dans ses déclarations, Davoine est resté « *prudemment elliptique* » (p. 81).

J.-J. Fouché invoque alors un autre témoin, un certain Patry, qui était attaché à un lieutenant de la police SS (p. 77). Mais s'il a effectivement accompagné son supérieur à Saint-Junien, il n'aurait pas lui-même participé à la réunion (p. 78). Voilà donc un témoin sans grande utilité. De plus, le « chef de projet » n'est pas tendre avec ses déclarations ; il écrit : « *A l'évidence, Patry fabule, ses dépositions montrent qu'il en a l'habitude [...]* » (p. 78) ; « *Selon Patry (qui fabule) [...]* » (p. 79) ; « *Patry s'est beaucoup contredit [...]* » (p. 81).

Bref, des deux témoins qu'il invoque, le premier se révèle « *confus* » et « *elliptique* », le deuxième « *fabule* » et « *se contredit* ». On ne sera donc pas surpris qu'au terme de six pages de développements, J.-J. Fouché termine sur un constat d' échec. A propos des trois réunions, il écrit :

> Leur contenu, les participants, leur nombre et ce qu'ils se dirent demeure ignoré, à l'exception toutefois de deux indications : une demande d'otages — le chiffre de 40 a été avancé à la réunion de Saint-Junien — et la recherche d'un officier disparu [p. 81].

C'est clair : le « chef de projet » ne peut apporter aucune preuve que des décisions criminelles aient été prises lors de ces réunions. Par conséquent, c'est par pure esbroufe qu'il clame à la page 76 : « *Le massacre à Oradour a été préparé. Des réunions ont été identifiée* [...] ». Tout ce qu'il aurait pu à la rigueur écrire, c'était : « *L'expédition* d'Oradour a été préparée ». J'ajoute que les deux seules précisions qu'il donne à propos de ces réunions paraissent plutôt confirmer la thèse négationniste, à savoir que les Waffen SS partaient pour Oradour avec pour mission de délivrer un prisonnier et — en cas d'échec — de prendre des otages afin de négocier plus tard un échange.

Poursuivons avec l'affaire Gerlach.

L'affaire Gerlach

J.-J. Fouché ment sur les compte des négationnistes

Dans son ouvrage, J.-J. Fouché déclare que les négationnistes « *accordent une confiance inébranlable*

---

* Voy. p. 74. Cette tentative de conciliation resta toutefois vaine : « *L'émissaire [...] envoyé pour approcher Georges Guingouin [...] ne parvient pas à négocier* » (*Id.*)

[aux récits] des SS » (p. 217). Ce reproche est-il fondé ? Pour répondre à cette question, il est intéressant d'étudier la façon dont ces derniers traitent l'affaire Gerlach. Sous le titre : « L'épopée du lieutenant Gerlach », ils écrivent :

Aux premières heures de la matinée du 10 juin, les SS cantonnés à Limoges virent arriver, « complètement épuisé, en sous-vêtements » (*Tulle et Oradour...*, p. 14), le lieutenant SS Gerlach. Celui-ci commandait la deuxième section des canons d'assaut de la *Das Reich.*
Que lui était-il arrivé ? Tout avait commencé la veille, quand, à peine arrivé à Limoges, Gerlach avait reçu, du colonel Stadler, l'ordre de cantonner à Nieul. Il raconte :

> Je partis donc avec six hommes et trois voitures de liaison vers Nieul pour préparer notre cantonnement. Comme la localité ne suffisait pas, nous roulâmes, cartes en mains, dans les environs. Mon véhicule roulant plus vite que les deux autres, je dus m'arrêter et faire demi-tour pour les retrouver.
> Peu de temps après, je fus arrêté, en pleine route, par un camion rempli d'hommes en uniforme. A première vue, je crus reconnaître des amis, car on nous avait dit que des Français, en uniforme de miliciens, combattaient à nos côtés.
> Avant que je puisse approfondir la chose, encore bien moins me servir de ma mitraillette, 7 ou 8 hommes avaient sauté du camion, nous avaient mis en joue et, aux cris de « mains en l'air », avaient encerclé mon véhicule.
> Ils me tirèrent de la voiture, ainsi que mon conducteur, nous arrachèrent nos uniformes et, nous frappant au visage, gesticulèrent [de façon incompréhensible], disant : « SS sofort kaputt » [SS immédiatement morts].
> Nous n'avions plus que nos sous-vêtements ; dans cet accoutrement, ils nous poussèrent dans les broussailles. J'étais persuadé qu'ils allaient nous fusiller sur-le-champ ; aussi essayai-je de discuter et de m'expliquer avec eux, d'abord avec le chef, un grand maigre, la trentaine, en uniforme de milicien. Mais celui-ci, comme il ne semblait pas me comprendre, ne répondait que : « Nix SS ! SS kaputt ! ».
> Aussi m'adressai-je à un garçon plus jeune qui parlait un allemand convenable, sans doute un Alsacien, qui semblait ressentir pour nous une certaine compassion. Mais cela ne servit à rien. Je lui expliquai que j'étais officier adjoint à la Division et que je pouvais donner des renseignements importants si on me conduisait devant le chef du maquis. Ceci sembla faire impression sur l'Alsacien ; il traduisit à son supérieur. Celui-ci me regarda et me dit quelque chose que je ne compris pas.
> On ramena mon conducteur et moi au véhicule de liaison ; nous dûmes monter et rouler sous escorte. Je vis, en passant, quelques panneaux routiers, et pus ainsi m'orienter. Puis, je vis un panneau à l'entrée d'un village : Oradour-sur-Glane. Nous nous arrêtâmes dans la grande rue. Nous dûmes descendre et fûmes entourés de nombreux maquisards et de curieux ; il y avait beaucoup d'uniformes, et aussi des femmes en veste de cuir jaune et casquées. La population adoptait une attitude de plus en plus menaçante ; un homme en uniforme nous fit donc remonter en véhicule.
> Je vis qu'on sortait d'une grange, près d'une boulangerie, dans la grand'rue, des cordes. On nous fit descendre du camion, mon chauffeur et moi, et on nous ligota les bras derrière le dos, les nœuds des liens consolidés avec du fil de fer. Nous restâmes ainsi environ 3/4 d'heure.
> Puis, des civils français arrivèrent en tandem et parlèrent à la population. Nous dûmes remonter dans le véhicule.
> Les hommes qui nous avaient faits prisonniers montèrent avec nous et nous surveillèrent.
> Nous sortîmes d'Oradour, le tandem roulant devant en guise de sécurité et nous guidant constamment par gestes, à 100 mètres devant nous. Nous nous arrêtâmes une première fois devant une maison, sur la façade de laquelle il y avait un panneau téléphonique. De là, les civils du tandem passèrent un coup de fil, puis ils revinrent au camion et donnèrent à l'escorte des explications en français que je ne pus comprendre.
> Nous quittâmes la grand-route sur la gauche et entrâmes dans une zone non construite. Au bout de trois ou quatre kilomètres, un poste de garde nous arrêta, nous fit descendre, nous libéra de nos liens et nous donna un peu à manger.
> Pendant ce temps le camion était reparti avec son escorte. Il revint au bout de deux ou trois heures et, après avoir été à nouveau ligotés, nous dûmes rembarquer.
> Nous roulâmes huit ou dix kilomètres jusqu'à une allée forestière, au coin de laquelle je remarquai une borne : Bellac 6 km 5. Nous tournâmes dans l'allée forestière et rencontrâmes, 300 mètres plus loin, un camion français peint aux trois couleurs.
> On nous arracha à nouveau de notre véhicule, on nous brutalisa violemment et on nous traîna jusque devant un jeune maquisard, probablement le chef du poste. Il portait un uniforme bleu. Il ne nous écouta pas, se contentant de crier : « SS nix verhör, sofort kaputt ! ». Le jeune Alsacien voulut faire des objections, mais il fut grossièrement rabroué par son chef. Celui-ci appela quelques Français également en uniforme bleu, et leur donna l'ordre, autant que je pus comprendre leurs signes et leurs gestes, de nous mener dans le bois et de nous abattre.
> Mon conducteur se rendit clairement compte de la situation ; il se raidit et se mit à se débattre pour ne pas avancer. Les Français, fous de colère, se jetèrent sur lui et le mirent à terre. Je choisis cette seconde pour me projeter à toute vitesse dans les broussailles et m'enfuir [vers (?)] la forêt toute proche.
> Je courus aussi vite que je pus ; il s'agissait de ma vie. J'entendis des coups de feu et, me retournant, je vis mon conducteur tomber. Je me précipitai, me protégeant derrière les arbres et les haies. Ils me suivirent en criant ; quelques balles sifflèrent au-dessus de ma tête. Grâce à des changements de di-

> rection répétés et au crépuscule tombant, je réussis à m'enfuir.
> J'avais bien étudié la carte avant de quitter Limoges, et je savais que je devais rejoindre la ligne de chemin de fer Bellac-Limoges. Je réussis à la retrouver et, le lendemain matin 10 juin, j'arrivai au poste de commandement de la Division.

Ce témoignage, s'il est avéré :
- donnerait le coup de grâce à la légende qui présente Oradour-sur-Glane comme un paisible village sans maquisards;
- expliquerait la raison de la venue des SS à Oradour.

Les autorités françaises réfutent le témoignage de Gerlach

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les autorités françaises, dans leur grande majorité, le réfutent en bloc. Dès 1945, ainsi, F. Delage affirma :

> [qu'] aucun assassinat d'officier ou de soldat allemand n'a été commis sur le territoire d'Oradour, et même que, dans la période dont il s'agit [début juin 1944], aucun attentat grave n'a eu lieu dans la Haute-Vienne où se situe Oradour.

Au procès de Bordeaux, l'acte d'accusation évoqua l'épopée de Gerlach d'après la déposition d'O. Weidinger17. Les auteurs concluaient en affirmant que le renseignement fourni par Gerlach à propos d'un maquis actif à Oradour-sur-Glane :

> s'il a[vait] été vraiment donné, était en tout cas entièrement erroné [*Id.*].

A. Hyvernaud, enfin, après avoir résumé les propos de Gerlach, écrit :

> C'est du moins ce que l'on peut lire dans sa déposition devant un juge de Hambourg en 1951, sur commission rogatoire du tribunal de Bordeaux, déposition qui dut être classée comme ne contenant aucune trace de vérité puisqu'il n'en fut pas question au procès [de 1953].

Cet auteur, ici, traite le témoignage de Gerlach avec une grande légèreté. Gerlach fut effectivement interrogé à Hambourg par un juge allemand, M. Meierdres, en présence de deux capitaines (l'un français, l'autre anglais) et d'un avocat allemand, Maître Walters. L'interrogatoire terminé, le juge demanda à Gerlach s'il était prêt à venir témoigner à Bordeaux. Celui-ci accepta dans la mesure où sa déposition pouvait plaider en faveur de ses camarades. C'est alors que Maître Walters intervint et lui déclara que, même muni d'un sauf-conduit, il ne pourrait venir témoigner. Une vive discussion s'ensuivit au cours de laquelle le capitaine français, après avoir protesté contre les allégations de l'avocat, dut faire face au capitaine britannique. Finalement, Me Walters convainquit Gerlach de ne jamais révéler à quiconque le contenu de sa déposition.
La position de l'avocat allemand était compréhensible : il était chargé de défendre l'ancien SS Fritz Pfeuffer au procès de Bordeaux. Or, à l'époque, personne, ou presque, ne songeait à remettre en question l'Histoire officielle. Par conséquent, une condamnation minime ne pouvait être obtenue qu'en jouant le jeu de l'accusation, c'est-à-dire en reconnaissant la thèse officielle du drame d'Oradour et en invoquant des circonstances atténuantes pour son client. Il fallait donc à tout prix empêcher qu'un témoin soucieux de rétablir la vérité (incroyable pour l'immense majorité) ne vienne déposer devant le Tribunal de Bordeaux. Un tel comportement pourra surprendre le néophyte en matière d'histoire judiciaire ; mais il faut savoir qu'il n'a rien d'exceptionnel [...].
Revenons au cas Gerlach.
En 1985, un journaliste du Figaro mentionna, sans la réfuter, l'affaire du lieutenant allemand capturé. Mais il sembla rejeter la thèse selon laquelle le militaire serait passé dans Oradour.

Le récit de Marie-Thérèse Palan

Trois ans plus tard, une ancienne résistante, Marie-Thérèse Palan, ex-Mme Pradaud, prétendit s'être trouvée parmi ceux qui avaient capturé Gerlach. D'après ses propos, l'affaire s'était déroulée à Peyrilhac et jamais le SS n'avait été emmené à Oradour-sur-Glane. Voici ce que l'on peut lire dans le bulletin des Amis du Musée de la Résistance du Département de Haute-Vienne :

> Il se trouve que, le 9 juin 1944, j'avais été chargée d'une mission pour emmener un groupe de GMR (qui avait été recruté au Mas-Jambost, près de Limoges), en direction du maquis de la région de Blond.
> Nous avons pris la route en début d'après-midi, avec un seul véhicule (Juvaquatre) pour 9 personnes. C'est la raison pour laquelle je décidais de réquisitionner un deuxième véhicule en arrivant à Peyrilhac. Je me suis présentée chez un tailleur (collaborateur notoire) accompagnée par 2 GMR afin de prendre possession de sa traction AV — tout en prenant soin de laisser en faction les 6 autres GMR dans la rue principale du village.
> Or, au moment où nous ressortions de l'immeuble du tailleur, un véhicule allemand arrivait. A l'intérieur se trouvaient : le chauffeur et un officier SS. Ces derniers étant surpris par la présence des GMR en uniforme, ils n'ont pu s'opposer à notre intervention.
> Parmi les GMR se trouvait un Alsacien qui parlait couramment l'allemand. Je lui demandais d'interroger brièvement nos prisonniers pour savoir s'ils étaient seuls, mais ayant des doutes je donnais l'ordre de partir le plus rapidement possible.
> Leur véhicule a été remis à un groupe de résistants qui arrivaient à ce moment-là. Les deux hommes ont été séparés, l'un mis dans la Juvaquatre, l'autre dans la traction AV.
> Par la suite, j'ai appris qu'au moment où nous sortions du village des SS rentraient de l'autre côté.

> Ils ont demandé aux habitants s'ils avaient vu une voiture occupée par 2 Allemands, mais ils ont répondu par la négative.
> Or, l'officier allemand et son chauffeur étaient chargés de réquisitionner les écoles de Peyrilhac [...].
> Le lendemain, j'apprenais que l'officier allemand avait réussi à fausser compagnie aux résistants qui le détenaient et à prendre le train en direction de Limoges.
> D'autre part, je suis certaine que la camionnette qui a servi au transport des 2 SS n'est jamais passée par le bourg d'Oradour, ce n'était pas le chemin pour se rendre dans les maquis du secteur.

En 1990, V. Reynouard s'entretint avec un habitant d'Oradour-sur-Glane, M. Desourteaux ; s'appuyant visiblement sur le témoignage de M.-T. Palan, celui-ci affirma que Gerlach s'était trompé, qu'il avait simplement vu un panneau indicateur portant la mention « Oradour-sur-Glane » et que le village dans lequel il avait dû passer, si l'on en jugeait d'après l'évocation des « femmes en veste de cuir jaune et casquées », ne pouvait être que Peyrilhac, à environ 8 km de là.
Les déclarations de M.-T. Palan et Desourteaux sont très intéressantes, car elles démontrent que, pour certains partisans de la thèse officielle, le récit de Gerlach est tout à fait crédible. D'après ces personnes toutefois, l'Allemand aurait confondu Peyrilhac et Oradour...

Fragilité des arguments fondant la réfutation française

Que penser de cette thèse ? Tout d'abord, remarquons que, dans sa déposition, Gerlach parla tout d'abord de panneaux routiers qui lui auraient permis de s'orienter puis d'un panneau à l'entrée d'un village. Par conséquent, l'affirmation selon laquelle l'officier allemand aurait confondu un panneau indicateur avec le panneau signalant l'entrée du village nous paraît controuvée.
Quant au témoignage de M.-T. Palan, son caractère apocryphe nous paraît évident. Tout d'abord, notons qu'il est apparu dans la littérature trente-sept ans après la déposition de Gerlach à Hambourg. Or, comment croire que les autorités françaises aient attendu toutes ces années afin de fournir le témoignage qui, enfin, devait réduire à néant les allégations — fort gênantes pour la thèses officielle — de l'ancien SS ? Comment croire que les juges d'instruction n'aient pas pu retrouver M.-T. Palan avant le procès de Bordeaux — ce qui les avait contraints à observer un silence coupable sur le récit de Gerlach — alors que plusieurs autres résistants liés au drame d'Oradour (A. Pasquet, Jean Canou) avaient, eux, été retrouvés ?
Ensuite, il est nécessaire de remarquer les différences sensibles qui existent entre la version du SS et celle de l'ancienne résistante. Celle-ci affirme que l'enlèvement eut lieu dans l'après-midi (« *Nous avons pris la route en début d'après-midi* ») alors que, selon Gerlach, il était parti pour Nieul et sa région le 9 [juin] au matin. M.-T. Palan prétend que son groupe possédait une Juvaquatre, alors que l'ancien SS vit un camion rempli de maquisards. L'ancienne résistante allègue que l'enlèvement eut lieu dans le bourg de Peyrilhac, « *dans la rue principale du village* », alors que Gerlach prétend avoir été arrêté « *en pleine route* » puis poussé « *dans les broussailles* », preuve que l'action se déroulait en pleine campagne. M.-T. Palan raconte que les « *deux hommes ont été séparés, l'un mis dans la Juvaquatre, l'autre dans la traction AV* » alors qu'à Hambourg l'Allemand déclara : « *On ramena mon conducteur et moi dans le véhicule de liaison* ». Enfin, l'ancienne résistante prétend que Gerlach était chargé « *de réquisitionner les écoles de Peyrilhac* » alors que, dans sa déclaration, celui-ci n'a jamais prononcé le nom de ce village, affirmant tout simplement que, la ville de Nieul n'ayant pas suffi pour cantonner toute la section de canons d'assaut, ils avaient roulé, « *carte en mains, dans les environs* ».

Naturellement, on pourra soutenir que M.-T. Palan dit la vérité et que les différences constatées sont imputables aux mensonges de l'ancien SS. Cette objection n'est cependant pas recevable. En 1994, en effet, V. Reynouard se rendit à Peyrilhac. Là, il put effectivement voir une boulangerie dans la rue principale. Interrogée, la boulangère confirma l'existence de cette boutique en 1944. Toutefois, une grande mairie, située dans un parc, se trouve tout près du magasin. Il paraît déjà surprenant que Gerlach, soucieux du détail, ne l'ait pas mentionnée.
Mais il y a plus. Une petite enquête permit à V. Reynouard de retrouver deux personnes qui, en 1944, habitaient Peyrilhac, dans la grande rue, non loin de la boulangerie. Or, ces dernières (une femme et un homme) déclarèrent n'avoir jamais entendu parler d'une histoire ressemblant à celle de Gerlach. L'homme raconta qu'un jour un soldat allemand capturé avait été emmené près de la mairie par des maquisards (dont un nègre) qui avaient voulu le fusiller sur place. Un habitant de la commune était alors intervenu et, invoquant les représailles qui seraient immanquablement organisées plus tard par l'occupant, avait convaincu les excités de ne pas commettre un tel crime. Après enquête, nous découvrîmes qu'un chef résistant de la région, Pierre Dintras, alias « capitaine Lenoir », de la 2407e compagnie FTPF, mort le 7 août 1944, avait effectivement eu un adjoint de race noire.

Dès lors, la thèse invoquant une confusion entre Peyrilhac et Oradour semble pouvoir être écartée, ce qui implique le rejet du témoignage de M.-T. Palan.
Deux autres éléments, d'ailleurs, renforcent notre conviction : le premier se résume à un article paru en 1983 dans *Le Populaire du Centre*. Après avoir relaté l'enlèvement de Gerlach, l'auteur écrivait :

> Interrogé quelques années plus tard, en 1951 [...], Gerlach racontera son enlèvement et déclarera : « *A l'entrée d'un village, je vis une plaque sur laquelle était écrit "Oradour-sur-Glane"...* »
> Cette plaque Oradour-sur-Glane, il en parlera certainement au soir du 9 juin 1944 à Lammerding, et c'est peut-être à partir de là que les SS, qui

> avaient, de toute façon, prévu une opération dans le secteur de Saint-Junien (on parlera de Saillat ou de Chaillac), décidèrent d'exercer leurs représailles sur ce petit village, **traversé par le maquis alors qu'il détenait un prisonnier allemand** [souligné par nous].

En 1983, donc, un article paru dans un journal à grand tirage admettait que Gerlach était bien passé dans Oradour.

Le deuxième élément repose sur les omissions et les falsifications dont se rendent coupables les auteurs français lorsqu'ils évoquent (ou occultent) l'affaire Gerlach.

C'est ainsi que, dans son ouvrage, A. Hyvernaud ne mentionne que la déposition du lieutenant devant les juges de Hambourg en 1951. Par conséquent, il laisse croire que son cas aurait été évoqué pour la première fois sept ans après les faits. Or, il suffit de lire les documents français pour s'apercevoir que ce n'est pas le cas.

Dès le 14 juin 1944, en effet, le général von Brodowsky nota dans son journal de bord :

> 14-6-44. — Une communication téléphonique en provenance d'Oradour (30 km S-O de Limoges) signale ce qui suit : 600 personnes furent tuées. Un Untersturmführer de la SS Pz. Div. Das Reich avait été fait prisonnier. Il put s'enfuir [souligné par nous]. L'on retrouva des lettres d'un Oberzahlmeister [trésorier] et des traces de mauvais traitements. Toute la population mâle d'Oradour fut fusillée.

De même, le préfet régional de Limoges écrivit, dans un rapport daté du 15 juin 1944 :

> Selon la version allemande, qui m'a été exposée par un représentant du SD venu recueillir le témoignage de ma visite à Oradour, un attentat aurait été commis aux abords du village. Un officier allemand et son chauffeur auraient été capturés par des éléments du maquis, puis molestés à travers le village, notamment par des femmes, qui leur auraient lié les poignets avec des fils d'acier. Conduits ensuite sur le lieu de l'exécution, l'officier allemand se serait enfui, tandis que le chauffeur aurait été tué.

Ces textes, notons-le en passant, gênent les tenants de la thèse officielle car ces derniers n'hésitent pas à les occulter ou, pire, à les tronquer lorsqu'ils les citent. A l'automne 1944, ainsi, eut lieu la capture du général von Brodowsky ; voici ce que l'on put lire alors dans l'*Écho du Centre* :

> On a trouvé ces lignes écrites sur le carnet de von Brodowsky : « Au cours d'une action répressive contre Oradour la population mâle du village, 600 personnes, a été fusillée. Les femmes et les enfants s'étaient réfugiés dans l'église. Celle-ci a pris feu, tous ont péri ». Voici comment les monstres, les chefs de la division sinistre des SS rapportent, sans aucune émotion, avec une mauvaise foi odieuse, le massacre d'hommes sans armes, de femmes et d'enfants [...].

La presse ne fut cependant pas seule à tronquer le journal de bord du général allemand. Dans leur ouvrage, P. Masfrand et G. Pauchou firent de même afin de ne pas évoquer l'aventure de Gerlach ; voici, en effet, ce que l'on peut lire page 120 de leur ouvrage :

> 14 juin 1944. — Une communication téléphonique en provenance d'Oradour me signale ce qui suit. 600 personnes ont été tuées. Toute la population mâle d'Oradour a été fusillée...

De même ne citent-ils pas le rapport du préfet régional et se contentent-ils d'écrire, au détour d'un chapitre :

> Les nazis n'en sont d'ailleurs pas à une fable près. Ils se sont surpassés en ce qui concerne les raisons qu'ils ont inventées pour justifier leur crime du 10 juin. Ils ont prétexté l'existence d'une attaque à main armée contre des soldats allemands, puis contre des gradés. Selon certains, l'affaire se serait produite dans les environs d'Oradour, selon d'autres dans le bourg lui-même [*Ibid.*, p. 121].

Rappelons que P. Masfrand était le conservateur des ruines d'Oradour-sur-Glane. Par conséquent, il devait connaître la vérité sur le drame du 10 juin 1944. Dès lors, ses silences concernant l'affaire du lieutenant SS sont révélateurs.

Notons également que le général von Brodowsky mourut en des circonstances encore mal éclaircies. Emprisonné à la citadelle de Besançon, il aurait, selon les autorités, été abattu par un tirailleur sénégalais lors d'une tentative d'évasion. Or, à quoi aurait servi une telle évasion en novembre 1944 ? A cette époque, la France était aux mains des Alliés. Pour parvenir à rejoindre ses lignes, le général aurait dû tout d'abord voyager (sans aide et handicapé par son accent) dans un territoire ennemi où il aurait été activement recherché, pour ensuite traverser la ligne de front alliée. De façon évidente, la version officielle de la mort du général n'est pas crédible. En vérité, von Brodowsky, son journal le confirme, savait beaucoup de choses, sur les causes d'Oradour notamment. Témoin encombrant, les autorités françaises auront probablement décidé de le faire taire à jamais.

Tous ces faits nous persuadent que Gerlach n'a ni menti, ni commis une erreur en prétendant être passé dans Oradour-sur-Glane [*Le Massacre*..., pp. 119-124].

On le voit, les négationnistes sont loin d'accorder une « confiance inébranlable » aux récits des SS. Bien au contraire, ils prennent en compte toutes les opinions et, après avoir cité les auteurs afin qu'on

puisse les lire dans le texte, ils comparent les versions, vérifient sur le terrain et raisonnent afin de justifier leurs conclusions.

J.-J. Fouché pose en principe que la parole d'un « nazi » ne vaut rien

Maintenant, voilà comment J.-J. Fouché traite l'affaire Gerlach :

> La veille, l'après-midi du 9 juin, un officier SS d'intendance et son escorte organisent des cantonnements à l'ouest de Limoges dans le secteur de Nieul — une dizaine de kilomètres au nord-ouest entre Limoges et Saint-Junien. (C'est ce cantonnement qu'occupera, en venant de Saint-Junien, le bataillon I à partir du 10 en soirée). Dans un village proche de Nieul, Peyrilhac, l'officier SS rencontre des GMR[32] [note 32 : « *Groupes mobiles de réserve : force publique militarisée en uniforme au service du gouvernement de Vichy* »] qui le capturent. Ils désertaient et rejoignaient le maquis des monts de Blond (au sud de Bellac, et au nord d'Oradour). Sur le trajet et profitant de l'inexpérience des GMR, l'officier SS, lui très expérimenté, réussit à s'enfuir. Il regagne Limoges à l'aube, en suivant la voie de chemin de fer. Il racontera, ou plus vraisemblablement, on lui demandera de raconter, un trajet qui le faisait passer par un bourg nommé Oradour (il y en a plusieurs en Haute-Vienne). Ce récit — connu par le nom du SS comme « l'affaire Gerlach » — s'intégrera dans l'entrelacs des arguments qui pouvaient, au dire des nazis, « justifier » le massacre. Il sera ensuite à l'origine de certaines rumeurs[33] [note 33 : « *"L'affaire Gerlach" a nourri des controverses locales et négationnistes ; voir les déclarations de deux principaux acteurs : Roger Chastaing, J'étais FTP en Haute-Vienne (La Veytiou, 1990), et le témoignage de Marie-Thérèse Palan-Pradeaux qui guidait les GMR (musée de la Résistance, Limoges)* »]. Cependant, aucune déposition des accusés [les Waffen SS] ne fait mention de cet argument au moment de leur départ de Saint-Junien [le 10 juin 1944 à 13 h]. [pp. 74-5].

J.-J. Fouché a donc réussi à parler de « l'affaire Gerlach » sans citer ni même résumer le témoignage de Gerlach. Lorsqu'il prétend décrire ce qui s'est passé, il s'appuie uniquement sur les témoignages des Résistants R. Chastaing et Mme Palan-Pradeaux et utilise l'indicatif comme s'il s'agissait d'une certitude. De son côté, Gerlach a-t-il déclaré qu'il était passé par Oradour ? J.-J. Fouché, ne s'embarrasse pas. Il balaye l'objection en une demie ligne : « on » lui a vraisemblablement demandé de le raconter. C'est tout. Le lecteur ne saura ni qui se cache derrière ce « on », ni sur quoi se fonde son allégation. Il doit le croire.

Pour le « chef de projet », donc, il n'y a pas de controverse. Dans son esprit , la parole d'un « nazi » — lorsqu'elle contredit la version officielle — a si peu de valeur qu'elle ne vaut même pas la peine d'être rapportée ; c'est le Résistant qui, nécessairement, dit vrai. Le « nazi », lui, ment pour tenter de se justifier... Ce principe fonde toutes ses analyses, on le retrouvera d'ailleurs lorsqu'il traitera du cas Kämpfe.

Un argument inepte

J.-J. Fouché termine tout de même son exposé avec un semblant de raisonnement. Il argue qu'aucun des accusés (au procès de 1953) ne s'est rappelé avoir entendu parler du cas Gerlach au moment de partir pour Oradour. Cet argument est inepte : lorsque, dans l'armée, les supérieurs décident une mission, ils n'ont pas à justifier leur décision aux simples soldats qui exécutent. Dans le cas qui nous intéresse, les ordres étaient d'investir une localité afin de retrouver un gradé disparu. Dans quelles circonstances le gradé avait disparu et pourquoi les soupçons s'étaient portés sur ce village, les soldats de base n'avaient pas à le savoir. Même à supposer que Dickmann ait appris tous les événements survenus depuis la veille (enlèvement de Kämpfe, renseignements fournis par les SD, épopée de Gerlach...) on le voit mal réunir ses hommes et leur expliquer toute l'affaire afin de justifier leur mission. Ce sont là des méthodes utilisées dans les Conseils d'ouvriers et de soldats bolcheviques, pas dans les armées traditionnelles et surtout pas dans la Waffen SS. Voilà pourquoi l'argument invoqué en dernière minute par J.-J. Fouché n'a aucune valeur.

Le cas Kämpfe

La concordance des témoignages des anciens SS

Toutefois, il m'a paru intéressant de l'exposer pour la raison suivante : au sujet de Kämpfe, l'ancien « chef de projet » ne conteste pas qu'il ait été enlevé le 9 juin 1944 par un groupe de maquisards (pp. 73-4). Bien plus, il admet qu'au moment du départ pour Oradour, les officiers Waffen SS « *di[rent] aux hommes qu'ils [allaient] chercher un officier disparu* » (p. 74). Il admet également que cet argument fut répété par des Waffen SS devant des témoins à la périphérie du bourg (p. 74). Plus loin, d'ailleurs, il cite le témoignage de deux Waffen SS qui confir-

ment ces assertions. Le premier, un certain H.L., avait déclaré :

> [...] Nous avons été mis en route, toute la compagnie, sans savoir la direction que nous prendrions. Mais il avait été répété qu'il fallait chercher le chef du 3e bataillon enlevé dans des circonstances que j'ignore. C'est en arrivant près d'une commune que j'ai relevé l'inscription de « Oradour-sur-Glane » [pp. 82-83].

Quant au second, un certain Jean-Pierre E., il avait dit :

> Nous avons quitté St-Junien aussitôt après le repas du midi, aux environ de 13 heures. J'ai été surpris par ce brusque départ et j'ai demandé à l'un de mes camarades pourquoi nous n'emmenions pas nos bagages. Il m'a répondu qu'il s'agissait d'exécuter une expédition et il m'a raconté que le maquis avait capturé un capitaine SS ou un commandant SS dont on avait retrouvé l'automobile et qu'il s'agissait de rechercher cet officier [pp. 130-131].

J.-J. Fouché aurait pu citer encore sept autres témoignages concordants d'ancien Waffen SS. Ces témoignages, on les trouve dans l'ouvrage du collectif animé par V. Reynouard, aux pages 130 et 131. Les auteurs soulignent d'ailleurs que face à l'unanimité observée chez les anciens Waffen SS, les autorités françaises au procès de Bordeaux avaient dû reconnaître que « *presque tous les accusés avaient opéré un lien entre le massacre d'Oradour et l'enlèvement du major Kämpfe* » (Voy. *Le Massacre...*, p. 131. Les auteurs citent l'acte d'accusation au procès de Bordeaux).

J.-J. Fouché écarte d'autorité les témoignages

Face à une telle concordance, J.-J. Fouché aurait dû en tirer les conséquences. Lui qui invoquait les « *témoignages unanimes* » des habitants d'Oradour pour affirmer qu'il n'y avait pas de maquis dans le village, lui qui refusait de prendre en compte l'affaire Gerlach au motif que personne n'en a parlé au départ de Saint-Junien, il aurait dû être logique avec lui-même et admettre que les Waffen SS étaient venus à Oradour afin de tenter de délivrer H. Kämpfe.

Toutefois, c'était oublier le principe de base qu'il adopte, principe selon lequel un « nazi » qui contredit la version officielle ment pour tenter de se justifier. Le « chef de projet » l'invoquait ici implicitement. D'après lui, si les gradés SS avaient évoqué la disparition de Kämpfe lors du départ en mission, c'était parce qu'ils avaient « *construit leur justification du massacre avant même de le perpétrer* » ; il s'agissait « *de rendre l'opération acceptable à ceux chargés de la réaliser* ». On lit :

> Les SS ont construit leur justification du massacre avant même de le perpétrer. Elle se lit dans des indications laconiques fournies à des hommes de troupe par les officiers Waffen SS, au moment du départ de Saint-Junien : « chercher un officier disparu », « ça va chauffer », « on va voir de quoi les Alsaciens sont capables »... Ces indications suggèrent un affrontement avec les « bandes ». Il s'agit de rendre l'opération acceptable à ceux chargés de la réaliser [p. 214].

Encore une fois, J.-J. Fouché peut écrire cela parce qu'il a soigneusement caché tous les témoignages relatifs à la présence d'un maquis armé à Oradour. Il a également caché la déposition très importante d'un ancien Waffen-SS qui, le 3 mai 1947, déclara :

> Nous les avons rassemblés [les habitants] sur la grand place d'Oradour. Kahn a demandé aux gens s'il n'y avait pas un officier allemand caché. Les gens répondirent non, Kahn ne voulut pas les croire [pièce présente dans le dossier laissé par mon père ; PV d'audition de J. Busch en date du 3 mai 1947].

Peut-on sérieusement soutenir que les Waffen SS aient poussé la mise en scène jusqu'à faire semblant de rechercher un disparu devant les civils d'Oradour ? J.-J. Fouché lui-même semble ne pas le croire, sans quoi il aurait mentionné cette déposition afin de montrer à quel point les Waffen SS étaient passé maître dans l'art de mentir.

La méthode utilisée par l'ancien « chef de projet » est donc simple : elle consiste à écarter tous les témoignages qui le gênent pour ensuite interpréter des paroles dans le sens qu'il veut, allant jusqu'à parler d'une justification élaborée à l'avance. Ce n'est pas ainsi qu'on écrit l'Histoire.

Un nouvel argument inepte

Afin de renforcer sa position, l'ancien « chef de projet » invoque le fait que les déclarations de la censure militaire allemande faites quelques jours après le drame restaient muettes à propos d'un gradé SS qui aurait été recherché : « *La censure militaire allemande ne fait aucune allusion aux recherches du commandant disparu* » ; p. 215). En l'absence d'au-

tres informations, j'admettrais la cohérence de cette allégation. Je me contenterai de répondre que la censure, quelle qu'elle soit, a pour mission de gommer tout ce qui n'est pas favorable à ceux qu'elle sert. Or, l'enlèvement d'un haut gradé de la Waffen SS par un petit groupe de maquisards n'était vraiment pas en faveur de cette armée qui se considérait comme une armée d'élite, rompue à l'art de la guerre, y compris de la lutte dite « antiterroriste ». Par conséquent, il n'est pas surprenant que la censure allemande ait caché cette information. Ce n'est certes pas moral, mais il me paraît abusif d'invoquer ce silence pour en tirer des conclusions sur les motifs réels de la venue des Waffen SS à Oradour.

Bilan

Parvenu à ce stade de mon analyse, force est de constater que le bilan est nettement en défaveur de J.-J. Fouché. Non seulement il n'a pas apporté de réponse probante aux négationnistes, mais également, ses approximations, ses tricheries et ses omissions lorsqu'il recourt aux témoignages enlèvent tout crédit à ses conclusions.

Un exemple typique d'esbroufe fouchéenne :
L'auteur déclare que le « massacre » d'Oradour a été « préparé » au cours de trois réunions préliminaires...

des circonstances rencontrées ou créées.

Le massacre à Oradour a été préparé. Des réunions ont été identifiées, nous en connaissons trois par le récit qu'en a fait un milicien en poste à Limoges[34]. Camille Davoine, jeune milicien

...avant d'admettre cinq pages plus loin qu'on ne sait pas ce qui a été décidé au terme de ces réunions, à l'exception d'une demande d'orages et de la recherche d'un officier disparu.

Trois réunions préalables sont identifiées, et connues par des témoignages inclus dans des enquêtes de police. Leur contenu, les participants, leur nombre et ce qu'ils se dirent demeure ignoré, à l'exception toutefois de deux indications: une demande d'otages – le chiffre de 40 a été avancé à la sortie de la réunion de Saint-Junien – et la recherche d'un officier disparu.

CHAPITRE 7

LE RÉCIT DU DRAME

J.-J. Fouché nous a promis d'élaborer un récit complet du drame en croisant les témoignages des victimes et les dépositions des exécuteurs.

Dès le début, il montre l'efficacité de cette méthode en citant six témoignages unanimes pour démontrer que les Waffen SS sont arrivés dans le bourg vers 14 h (pp. 129-130). Une telle précision dans la démarche impressionnera sans doute le néophyte.

J.-J. Fouché dissimule le fait que les SS se sont contredits

Toutefois, il se garde bien de révéler que, sur des événements plus graves, les Waffen SS se sont beaucoup contredits que ce soit entre eux ou dans leurs propres déclarations et qu'il est devenu très difficile de démêler le vrai du faux.

P. Graff déclare avoir été battu et menacé

Prenons le cas de l'ancien Waffen-SS Paul Graff. J.-J. Fouché cite un extrait de son interrogatoire du 8 septembre 1945 où il est question du meurtre commis à Oradour sur une femme qui s'était cachée dans un pré. On lit :

> La femme était blessée à la poitrine. Elle s'est relevée, et serrant les bras autour de sa taille, elle s'est mise à hurler. Je l'ai alors personnellement achevée d'un coup de fusil tiré à bout portant [p. 157].

C'est clair : P. Graff reconnaissait avoir assassiné une femme, blessée de surcroît. Toutefois, ce que J.-J. Fouché ne dit pas, c'est que le 3 décembre 1945, l'ancien Waffen SS s'est rétracté en ces termes :

> Si j'ai déclaré à la Police judiciaire de Strasbourg que j'ai alors personnellement achevé cette femme [...] c'est que j'avais été menacé d'être frappé à coups de chaises ; j'avais d'ailleurs déjà été frappé peu auparavant lors d'un interrogatoire au deuxième bureau [PV d'audition du 3 décembre 1945 présent dans le dossier laissé par mon père].

Le 1er octobre 1946, enfin, dans un nouvel interrogatoire, P. Graff changea encore sa version pour adopter une position médiane. Il déclara :

> [La femme] s'est levée et s'est mise à crier en serrant les bras sur sa poitrine. En voyant ce spectacle, j'ai été tellement affolé que j'ai à mon tour tiré un coup de fusil dans sa direction. Je me trouvais à ce moment à trois où quatre mètres d'elle. Je ne sais pas si je l'ai atteinte. Je n'ai tiré qu'une seule fois.
> SI [Sur interpellation] Les choses se sont passées exactement comme je vous le déclare maintenant. Lors de ma déposition à Strasbourg, je n'ai pas osé demander que ma déclaration soit rectifiée, parce que j'avais peur. D'ailleurs, je n'avais pas très bien compris l'expression « à coup portant ».
> SI Si je suis revenu complètement à [lire : « sur »] cette déclaration devant le juge de Limoges, c'est parce que je craignais d'être condamné à mort. Maintenant, je veux être franc et dire toute la vérité [PV d'audition du 1er octobre 1946 présent dans le dossier laissé par mon père].

Personnellement, j'ignore quand l'ancien Waffen SS a effectivement dit la vérité, mais ses différentes déclarations démontrent qu'il a louvoyé pour sauver sa peau. Qui aurait fait autrement, surtout en 1944-1946, lorsque les passions étaient déchaînées ? L'ennui est que si l'on peut nier un crime pour tenter de se sauver, certaines fois, au contraire, la seule chance de survie est de composer au moins en partie avec l'Accusation en espérant bénéficier en contrepartie d'une certaine clémence. C'est notamment le cas lorsque l'Accusation ment, mais qu'elle le fait au nom de la raison d'État, ne laissant aucune chance à la vérité d'éclater. L'inculpé doit alors composer avec ses accusateurs s'il veut éviter d'être battu d'abord (tant qu'il aura refusé de passer aux aveux qu'on lui demande) et tué ensuite (sachant qu'en cas de refus, il sera considéré comme un gêneur à éliminer). Or, P. Graff semble avoir été battu une première fois et menacé de l'être une seconde fois ; c'est alors qu'il serait passé aux aveux. Tout cela ressemble fort à un accusé contraint de dire ce qu'on attendait de lui.

P. Graff n'est pas un cas unique.

J. Busch se contredit gravement

Le 2 janvier 1947, un autre ancien Waffen SS, J. Busch, déclara que les Waffen SS avaient tué les femmes et les enfants en faisant sauter l'église. On lit :

> [...] les femmes et les enfants ont été mis à l'intérieur de l'église et tous sont morts par suite d'une explosion produite par une dynamite qui avait été placée par un S/officier dont je ne me souviens plus le nom [PV d'audition présent dans le dossier laissé par mon père].

Quatre mois plus tard, toutefois, son récit changea radicalement. Voici ce qu'il déclara le 3 mai 1947 :

> Kahn nous fit rassembler pour nous mettre à l'abri tandis que l'église sauterait ; nous nous sommes abrités [...]. Explosion si forte que le SS X... fut envoyé contre un mur et blessé à proximité de l'église. L'église ne sauta pas [...] on m'a raconté que les SS, puisque l'église n'était pas détruite par l'explosion, ont déposé de la paille et y ont mis le feu [PV d'audition présent dans le dossier laissé par mon père].

Les contradictions sont évidentes : cette fois, l'opération avait complètement échoué, si bien que les SS avaient dû improviser un bûcher pour achever les femmes et les enfants.

La mémoire défaillante d'A. Lohner

Citons également A. Lohner. Le 12 avril 1945, il déclara qu'à Oradour, « *des petits enfants de 2 ans avaient été projetés hors de l'église par l'explosion et horriblement mutilés* » (PV d'audition du 12 avril 1945 présent dans le dossier laissé par mon père). On en déduisait qu'une explosion extrêmement dévastatrice s'était produite dans le lieu saint. Mais un an et demi plus tard, il parla d'une explosion « *n'ayant fait que peu de dégâts* » et oublia les petits enfants éjectés (PV d'audition du 12 décembre 1946 présent dans le dossier laissé par mon père).

Comment expliquer des retournements aussi radicaux autrement que par des pressions subies ? Et même à supposer qu'il n'en soit rien que vaut la parole de « témoins » si contradictoires ?

Toutes ces dépositions, J.-J. Fouché aurait dû les citer. Toutes ces questions, il aurait dû les poser. Il ne l'a pas fait, ne produisant que les pièces qui l'intéressaient afin de faire apparaître les aveux des anciens Waffen SS comme concordants et signés sans contrainte. Encore une fois, ce n'est pas ainsi qu'on écrit l'Histoire.

J.-J. Fouché tente en vain d'accréditer la version d'un village paisible

La halte des SS à proximité d'Oradour

Continuons cependant et oublions pour l'instant les propos de P. Graff ainsi que les retournements d'A. Lohner et de J. Busch. Nous avons vu que, sur un point anecdotique (l'heure d'arrivée des Waffen SS à Oradour) J.-J. Fouché a voulu démontrer l'efficacité de sa méthode. Mais les ennuis commencent immédiatement après, lorsqu'il aborde les choses sérieuses. J.-J. Fouché compare ensuite la déposition du témoin Yvonne Gaudy et celle de deux Waffen SS (Boos et Jean-Pierre E.) pour établir que la colonne militaire s'est arrêtée en vue d'Oradour « *sans précaution particulière, sans crainte d'une embuscade* », pour distribuer les ordres aux différents groupes (pp. 130-131). Puis il s'appuie sur la déposition d'un ancien Waffen SS, Paul G., pour affirmer : « *Les ordres sont donnés de tirer à vue. Des témoins entendent les premiers coups de feu* » (p. 132). Toutefois, il omet de rapporter les déclarations du juge Okrent et de H. Werner selon lesquels des coups de feu ont été tirés sur les soldats lorsque ceux-ci approchaient de la localité, ce qui aurait décidé Dickmann à encercler le village et à y faire pénétrer ses hommes de tous les côtés à la fois.

Cette omission est très regrettable, car J.-J. Fouché lui-même apporte, par bribes, des éléments qui paraissent confirmer cette version des faits. Ainsi admet-il que les groupes de Waffen SS ont coordonné leurs mouvements pour investir méthodiquement le village ; il écrit : « *Des tirs de fusées signalent aux officiers SS qu'un groupe a pris position ou bien donnent un nouvel ordre* » (p. 135). En outre, deux rescapés qu'il cite déclarent que les Waffen SS sont entrés dans le village en prenant un maximum de précautions et toujours prêts à riposter : « *Ils dirigeaient leurs armes en direction des maisons* » ; « *Ils tenaient toujours leurs armes à la main, prêts à tirer* » (p. 133). Cette façon d'agir s'accorde parfaitement avec les témoignages selon lesquels les soldats auraient essuyé des coups de feu à l'approche du village.

J.-J. Fouché cite des témoignages qui contredisent ses allégations

Afin de renforcer l'image d'un bourg totalement innocent, J.-J. Fouché prétend que l'entrée du convoi ne provoqua aucun affolement au sein de la population : « *Le passage du convoi, malgré les armes à feu braquées sur les façades des maison, n'inquiète pas outre mesure, chacun hésite entre l'expectative et la prudence* » (p. 132).

Mais l'ancien « chef de projet » se contredit immédiatement après. Un témoin qu'il cite affirme que dès l'arrivée des soldats : « *[...] la population s'est retirée. Le pharmacien et d'autres commerçants ont baissé les stores métalliques de leurs établissements* » (p. 133). C'est la preuve que de nombreuses personnes craignaient le pire. En outre, on se souvient que M. Machefer, lui, n'a pas hésité « *entre l'expectative et la prudence* ». Il a immédiatement brûlé des documents compromettants avant de prendre les jambes à son cou. Il n'est pas le seul. J.-J. Fouché cite le témoignage d'Armand Senon, un jeune d'Oradour qui, le 10 juin tragique, était immobilisé dans sa chambre, jambe plâtrée. Il déclare (je souligne) :

> Ma mère est montée me voir dans ma chambre pour m'informer qu'on rassemblait les habitants du bourg sur la place du champ de foire en vue d'une vérification des cartes d'identité. A ce moment déjà, j'ai perçu les détonations des premiers coups de fusils tirés du côté du pont de la Glane. L'une de mes tantes, qui se trouvait chez nous en visite, a alors conseillé à mon père et à mes trois oncles qui venaient d'arriver de se sauver. Ils ont aussitôt pris la fuite par la fenêtre donnant sur l'arrière, mais, à peu de distance, les Allemands qui avaient cerné le bourg ont tiré des rafales de mitraillette en leur direction [pp. 137-8].

C'est clair : alors qu'on annonçait un simple contrôle d'identité, on suggère à tous les hommes valides d'une maisonnée de fuir. Vont-ils refuser, en arguant qu'ils ont leur papiers en règle ? Vont-ils même hésiter et certains d'entre eux finalement refuser ? Non, tous prennent aussitôt la fuite par la fenêtre. C'est donc qu'il y avait urgence, et que cette urgence concernait tous les hommes.

J.-J. Fouché apporte lui-même de l'eau au moulin négationniste

Cette scène dut se répéter en de multiples endroits ; en effet, J.-J. Fouché écrit : « *De nombreux habitants tentèrent de s'enfuir ou de se cacher* » (p. 142) ; « *Il fallait avoir une expérience de la peur et une motivation forte pour ne pas obéir aux ordres des SS* » (*Id.*) ; « *Notre estimation aboutit à un chiffre compris entre 130 et 150 environ* » (note 31 du ch. 6). Si l'on admet un nombre de victimes égal à 650, et qu'on y retranche une centaine d'enfants ou de vieillards incapables de fuir, ces 130 à 150 personnes représentent environ 20 % de la population dans la force de l'âge ; 20 % de la population qui avait une motivation forte pour tenter de fuir ou de se cacher à l'arrivée des Waffen SS. La présence de quelques prisonniers évadés, réfugiés et autres jeunes hommes susceptibles d'être requis par le STO, ne permet pas d'expliquer cette si forte proportion. De façon évidente, Oradour était truffé de gens qui n'avaient pas la conscience tranquille.

Plus loin, d'ailleurs, J.-J. Fouché déclare : « *Tout le monde n'a pas obéi. L'atmosphère de soumission généralisée, qui ressort des témoignages d'une partie des rescapés, doit être reconsidérée : des gens, en grand nombre, tentèrent de se préserver* » (p. 194) ; « *Le rassemblement a été violent, avec de la casse, bris de portes et fenêtres ; avec des coups de feu, des blessés et des morts* » (p. 148). « *Tout le monde n'a pas obéi* », le rassemblement « *a été violent* » ; ces constats confirmaient admirablement le récit de M. Borie qui, entendant les premiers coups de feu, s'était dit : « *Il y en a qui ne veulent pas suivre et qui engagent le combat* ». De là à conclure que l'arrivée des Allemands avait provoqué une fuite éperdue des maquisards et une violente bataille avec ceux qui n'avaient pu s'échapper à temps, il n'y a qu'un pas. Mais comme il fallait à tout prix préserver la version officielle, J.-J. Fouché a préféré passer sous silence le témoignage —capital— de M. Borie.

J.-J. Fouché dissimule les mesures de sécurité prises par les SS

Enfin, soulignons que l'ancien « chef de projet » occulte tous les témoignages d'anciens Waffen SS qui parlaient de mesures de sécurité prises aux alentours du bourg afin d'éviter une riposte extérieure du maquis. Il passe notamment sous silence les déclarations de L. Prestel qui avait dit :

> On a d'abord mis les mitrailleuses en batterie, en direction d'Oradour. Puis on les a changées de position pour les mettre en direction de Limoges. Il s'agissait de prévoir une réaction du maquis, nous a-t-on dit [voy. *Le Massacre...*, p. 145].

Là encore, les motifs de cette occultation sont évidents : le témoignage de L. Prestel s'accorde par-

faitement avec la thèse selon laquelle les Waffen SS auraient essuyé des coups de feu à l'entrée du village. N'ignorant plus qu'il s'agissait d'un repaire de maquisards, le chef aurait ordonné la formation d'un cordon destiné à empêcher toute fuite (d'où les mitrailleuses braquées vers Oradour). Puis, une fois le village investi et la Résistance vaincue, les mitrailleuses aurait été braquées vers Limoges afin de prévenir une réaction des maquis des alentours.

Nouveaux apports d'eau au moulin négationniste

Malgré cette sélection opérée parmi les récits, J.-J. Fouché ne peut pas s'empêcher d'apporter, par bribes, de l'eau au moulin des négationnistes. Par exemple, la version officielle prétend que la demande d'otages faite par les Waffen SS au maire était juste une mise en scène destinée à calmer les esprits, puisque les Allemands eux-mêmes auraient su qu'il n'y avait pas de maquisards à Oradour. De son côté, le collectif animé par V. Reynouard rejette cette thèse comme inepte (voy. *Le Massacre...*, pp. 129-130). Quel est l'avis de l'ancien « chef de projet » ? Il écrit (je souligne) :

> Les exécuteurs voulaient-ils obtenir des otages [...] comme **le confirme** la demande faite au maire, ou s'agissait-il d'un leurre pour calmer les craintes de la population rassemblée [comme le prétend la thèse officielle] ? Il est cependant avéré que **cet épisode reproduit une procédure habituelle** de l'Est lors des opérations similaires contre les « bandes » [p. 144].

Même discours à la page 238 où on lit :

> Il est possible que cette demande soit seulement un élément de mise en scène destinée à obtenir le calme et la participation de la population rassemblée sur le champ de foire. Mais cette pratique était courante dans l'Est de l'Europe où, en s'adressant ainsi au responsable d'un village, les nazis procédaient au repérage et au tri sélectif des communistes et des juifs, qu'on exécutait immédiatement ou déportait.

Bien que prudent, l'ancien « chef de projet » est donc contraint d'admettre que les Waffen SS demandaient habituellement des otages lorsqu'ils luttaient contre le maquis et qu'ils souhaitaient se saisir de partisans. Or, je rappelle que d'après la version négationniste, Dickmann avait reçu l'ordre d'anéantir le PC du maquis et de prendre des otages parmi les maquisards afin de pouvoir négocier un échange. L'ouvrage de J.-J. Fouché m'apparaît donc confirmer la thèse qu'il combat.

Il en est de même à propos du désespoir des femmes lorsqu'elles durent se séparer de leurs maris qui, eux, devaient rester sur place afin de s'expliquer avec les SS. Dans son ouvrage, le collectif animé par V. Reynouard écrivait :

> D'après la version officielle de l'histoire, Oradour était, répétons-le, un village tranquille peuplé d'habitants paisibles. C'est ainsi qu'aujourd'hui on prétend que, excepté quelques réfractaires au STO, prisonniers évadés ou juifs réfugiés, personne, dans le village, ne s'inquiéta lorsque les SS rabattirent les habitants sur le Champ de Foire.

Dans sa brochure parue en 1992, R. Hébras écrit :

> [Sur le Champ de Foire] on parlait peu, bien que personne ne fût réellement inquiet. Les Allemands savaient nous répéter qu'il ne s'agissait que d'un simple contrôle [Le drame..., p. 14].
>
> [...] les conversations allaient toujours leur train. Nous devions être au moins six cents sur le Champ de Foire [...]. C'est à ce moment-là que j'aperçus mes camarades de foot. Je me suis frayé un chemin parmi la foule pour les rejoindre et, sans attendre, nous avons entrepris une conversation sur le match que nous allions disputer le lendemain car l'équipe adverse risquait de nous donner du fil à retordre [p. 15].

Malgré ce déploiement de forces impressionnant, personne ne s'inquiétait [p. 16].

> [Lorsque les femmes et les enfants furent séparés des hommes] Ma mère esquissa [à mon adresse] un semblant de sourire et, dans ses yeux que je n'oublierai jamais, j'ai lu de la pitié, de la révolte, de la peur [...].
> [Chez les hommes] Les conversations allaient toujours bon train car rien dans leur attitude [celle des SS] ne laissait percevoir un danger quelconque pour nos vies [p. 17].

De son côté, A. Hyvernaud écrit :

> les habitants, sachant que leur village ne recelait aucun maquis, n'avaient aucune conscience du danger qui les menaçait.

Une population inquiète

Ces affirmations sont cependant contredites par plusieurs témoignages. Durant l'instruction du procès de Bordeaux, un ancien SS, A. Lohner, affirma que, revenu place du Champ de Foire, il vit les habitants rassemblés : « *ils*

avaient l'air inquiet ». En 1994, Paul Doutre déclara à V. Reynouard que, sur le Champ de Foire, il avait vu des hommes et des femmes pleurer. Quatre ans plus tôt, R. Hébras lui-même tint des propos semblables, affirmant que des femmes pleuraient sur le lieu de rassemblement. Mais le témoignage le plus catégorique émane de J. Darthout. En 1944, celui-ci déclara :

> Tous les habitants d'Oradour furent bientôt rassemblés sur la grande place du village. Ce sont des femmes en pleurs, d'autres plus courageuses ou confiantes [...].
> Quand toute la population eut été réunie, les Allemands la divisèrent en deux groupes, l'un composé des femmes et des enfants, l'autre des hommes.
> Le premier [...] fut [...] conduit à l'église. Pendant qu'il partait, les Allemands nous ont ordonné de faire face au mur [...].
> Je risque alors un coup d'œil derrière moi, malgré l'ordre reçu, et je vois le groupe de nos mères et de nos compagnes qui s'éloigne lamentablement. Ce sont des femmes qui pleurent, d'autres qui s'évanouissent. Elles se soutiennent entre elles. J'aperçois... pour la dernière fois ma femme qui, en larmes, disparaît avec les autres au tournant de la rue.

La description ne nécessite aucun commentaire : la grande majorité des femmes d'Oradour était désespérée [*Le Massacre...*, pp. 168-169].

Là encore, J.-J. Fouché ne peut que confirmer. Deux témoignages qu'ils citent et qui émanent de rescapés parlent de « *scènes d'adieux déchirantes* », de « *cris déchirants [qui] ont été poussés par certaines femmes ou enfants* » et de femmes qui s'évanouissaient — « *J'ai vu des femmes s'évanouir* » — (p. 146). Un autre témoin, qui était caché chez lui, décrit une scène qui dut lui apparaître très pénible : « *j'ai entendu un peu plus tard des femmes et des enfants pousser des cris sur la place. Cela m'a fait de la peine et je me suis alors retiré de la fenêtre pour ne plus rien entendre ou voir* » (*Id.*).

Les négationnistes avaient donc raison lorsqu'ils affirmaient que la population était au désespoir. Mais ceux-ci ne faisaient pas que constater ; ils concluaient en disant :

> [...] on ne peut admettre que des personnes qui n'avaient rien à se reprocher réagissent ainsi. De façon évidente, certaines femmes savaient que des crimes avaient été commis et que les SS n'étaient pas venus là uniquement pour contrôler les identités [Voy. *Le Massacre...*, p. 169].

Si cette conclusion apparaissait injustifiée à J.-J. Fouché, c'était l'occasion de le dire, d'expliquer pourquoi et surtout, d'en formuler une autre. Or, non seulement l'ancien « chef de projet » n'a pas attaqué la conclusion des négationnistes qu'il a préféré ne pas citer, mais il s'est aussi contenté d'écrire :

> Épisode d'une violence déjà extrême, la séparation est un déchirement, une brisure manifestée par « des cris déchirants ». Le calme nécessaire à la poursuite de l'action des SS est rompu. Pour le rétablir, de nouveaux temps d'attente sont nécessaires.
> Un film d'archives cinématographiques de propagande nazie montre une séquence semblable dans un village de l'Est de l'Europe. Les habitants d'un village ont été rassemblés. Les hommes sont regroupés, puis séparés des femmes et des enfants qui sont alors emmenés, escortés par des soldats. La terreur se lit sur les visages.
> Des signes brefs s'échangent à distance. Les hommes regardent partir femmes et enfants [p. 147].

Autant dire que J.-J. Fouché n'explique rien et qu'en définitive, il garde un silence gêné. La simple référence à un épisode filmé de la guerre à l'Est n'est nullement démonstrative, tant qu'on ignore les motifs de l'action allemande et, surtout, le destin de ces femmes et de ces enfants. Ont-ils été massacrés ? Dans l'affirmative, J.-J. Fouché l'aurait certainement révélé, afin d'opérer un parallèle ; mais il ne l'a pas fait. De plus, si l'on admet la version d'un Oradour totalement innocent, les femmes auraient dû, malgré une certaine appréhension bien compréhensible, être persuadées qu'elles allaient retrouver les leurs dans quelques heures tout au plus. Par conséquent, elles n'auraient pas dû vivre la séparation comme une brisure semblable à celle ressentie par des êtres qui quittent un condamné à mort. Le fait que J.-J. Fouché n'ait même pas tenté d'expliquer cette contradiction ne plaide pas en faveur de sa thèse.

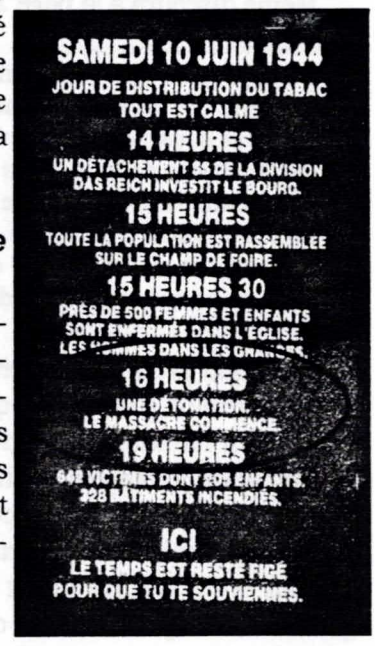

Le récit du massacre

Venons-en maintenant au massacre proprement dit, c'est-à-dire à la fusillade des hommes dans les granges et à la mort des femmes et des enfants dans l'église.

D'après la thèse officielle, une détonation survenue à 16 h aurait donné le signal du massacre, à commencer par celui des hommes dans les granges (voy. page précédente).

L'ordre du massacre des hommes dans les granges

Dans son ouvrage, le collectif animé par V. Reynouard traite cette question avec une extrême précision, comparant tous les témoignages produits au cours du temps. Son analyse s'étale sur près de onze pages (grand format). Il en ressort que la thèse officielle a gravement varié au cours du temps et qu'elle contient encore des zones d'ombre.

- **Variations dans le temps**. On pourra les considérer comme négligeables, mais il faut reconnaître que dans un après-midi aussi riche en événements (arrivée des soldats, mise en place d'un cordon de sécurité, ratissage des environs, rassemblement de la population, premiers palabres, séparation en deux groupes...) chaque quart d'heure compte. Or, les négationnistes ont démontré que les années passant, l'heure du massacre des hommes a sensiblement changée. De 15 h 30 (dans les années qui suivirent le drame) on est passé, sans raison apparente, à 16 h (thèse actuelle) (voy. *Le Massacre...*, pp. 188-189).

- **Mystère sur la personne qui donna le signal**. Certains anciens Waffen SS ont parlé du capitaine Kahn. Mais d'autres prétendent que cet officier n'a donné aucun ordre et que celui-ci est venu d'ailleurs (*Ibid.*, p. 191). En outre, si l'on croit les témoignages de ceux qui disent avoir vu Kahn donner le signal, il faut en déduire que le gradé était simultanément présent dans... trois lieux différents (*Ibid.*, pp. 191-192).

- **Variations sur la nature du signal**. Les anciens Waffen SS se sont beaucoup contredits. Certains ont parlé d'une rafale de pistolet-mitrailleur, d'autres d'un simple coup de pistolet (thèse adoptée par le tribunal militaire de Bordeaux et par l'historien Jacques Delarue ; *Ibid.*, pp. 190-191). De leur côté, les rescapés ont tout d'abord parlé d'une forte détonation qui aurait résulté de l'éclatement d'une bombe ; puis les années passant, cette forte détonation de bombe s'est généralement transformée en bruit de l'éclatement d'une grenade (*Ibid.*, pp. 192-193). Aujourd'hui, la thèse de la rafale de pistolet-mitrailleur et du coup de pistolet a été officiellement abandonnée, les panneaux officiels visibles à Oradour parlent d'une détonation, sans plus de précision. On ignore qui a donné le signal, d'où il a été donné et comment il a été donné.

Face à ce flou, les négationnistes développent une argumentation qui tend à démontrer que les Waffen SS ont fusillé les hommes non suite à un ordre, mais immédiatement après qu'une violente explosion d'origine indéterminée se soit produite à l'église. Ils écrivent :

Une question capitale, cependant, subsiste : d'où vint cette explosion ? Cinq témoignages nous permettent d'apporter la réponse. Le premier émane de l'ancien SS Boos. Le 20 janvier 1953, à Bordeaux, ce dernier déclara au tribunal :

> A un croisement de rues l'adjudant Topfer m'a dit qu'il fallait se mettre à l'abri avec les hommes car on allait faire sauter l'église.
>
> J'ai seulement entendu l'explosion et la fusillade [dans l'église] a commencé aussitôt.

Selon Boos, l'événement qu'il décrit aurait eu lieu bien après le massacre des hommes dans les granges. Cette version des faits se heurte toutefois à une contradiction. En effet, nous avons vu que, d'après la version officielle établie à Bordeaux même, les SS auraient tout d'abord tenté de dynamiter l'église, puis ils auraient apporté une caisse à gaz et, enfin, ils auraient mitraillé le groupe réuni dans l'église. Par conséquent, la fusillade dont parle Boos comme étant celle de l'église n'aurait pas pu se produire aussitôt après l'explosion de la dynamite.
Or, de façon surprenante, jamais le président du tribunal ne demanda à Boos de s'expliquer sur cette contradiction flagrante. Cette absence de curiosité est révélatrice : elle prouve que la version officielle bâtie à Bordeaux était mensongère et qu'elle se heurtait aux faits bruts lorsque ceux-ci étaient décrits par les témoins du drame.
En vérité, la fusillade que Boos évoque semble être celle qui éclata non dans l'église, mais dans les granges. Dès lors, il faudrait en conclure que jamais les SS ne tirèrent sur ordre de Kahn, mais qu'ils tirèrent lorsque, soudainement, une explosion inattendue se produisit dans l'église.
Notre interprétation pourrait sembler aventureuse, si quatre témoignages ne venaient la confirmer. Citons, tout d'abord, celui de Madame Lang :

> Un bruit épouvantable éclate dans la direction de l'église qui était à quelques dizaines de mètres de nous. Détonations sur détonations se succèdent, suivies d'une immense clameur et de cris effrayants. Les mitrailleuses crépitent.

C'est clair : le témoin entendit des rafales en même temps que des explosions se produisaient. Pour prétendre qu'il se soit agi des tirs de SS sur les femmes et les enfants, il faudrait admettre que l'église fut le siège de deux séries

d'événements concomitants : d'une part, les détonations qui secouent l'édifice et, d'autre part, les tirs des assassins qui s'y introduisent pour perpétrer leur œuvre de mort. Point n'est besoin d'être artificier pour comprendre l'inanité de cette version. De façon évidente, la fusillade entendue par Madame Lang s'est produite ailleurs que dans l'église. De là à conclure qu'elle se produisit dans les granges, il n'y a qu'un pas que nous n'hésiterons pas à franchir.

Nous hésiterons d'autant moins qu'en 1990 M. Beaubreuil fit un aveu de taille à V. Reynouard. Il révéla qu'une très forte explosion venant de la place de l'église avait déclenché toutes les fusillades dans le village, notamment celles des granges.

M. Beaubreuil ne fut cependant pas le seul à tenir de tels propos. Citons également le témoignage de Henri Weber, un inculpé. Le 19 avril 1945, celui-ci déclara à l'inspecteur qui l'interrogeait :

> Lorsque nous étions en position de combat, derrière l'église, dans les champs, nous avons entendu, une heure plus tard, environ, le bruit d'une forte explosion, suivie de cris de douleur poussés par des femmes et enfants. Puis [...] les mitrailleuses légères ont tiré des rafales saccadées dans le village .

De façon évidente, l'explosion eut lieu dans l'église (d'où les cris de douleur poussés par des femmes et enfants) et les tirs que l'inculpé a entendus provenaient des granges (dans le village).

En outre, en 1947, Mme Rouffanche elle-même fit, devant la commission d'instruction de Bordeaux, une déclaration essentielle. A notre connaissance, celle-ci n'a jamais été publiée; en voici les termes :

> Durant le temps que je suis restée dans l'église, je n'ai vu ni entendu aucune explosion.

Cette précision est capitale. En effet, selon l'histoire officielle, le « massacre » de l'église aurait eu lieu après celui des granges. Par conséquent, Mme Rouffanche aurait dû, pendant son attente, tout entendre, notamment la « détonation » qui donna aux SS le signal du tir. Le fait qu'elle n'ait rien entendu (ni détonation, ni rafales) confirme :

- que l'explosion mentionnée par les rescapés des granges eut lieu dans l'église ;
- que les SS tirèrent sur les hommes dans les granges suite à cette explosion.

Certains auteurs, d'ailleurs, savent que les dénégations de Mme Rouffanche à propos de la détonation et des fusillades consécutives dans les granges trahissent, à elles seules, tous les mensonges colportés depuis cinquante ans. Aussi n'hésitent-ils pas à prétendre que les femmes et les enfants ont tout entendu durant leur attente dans le sanctuaire. Dès 1944, P. Poitevin avait écrit :

> [A l'église] Les bébés, dans leurs landaus et dans leurs poussettes, sont placés dans la chapelle de Sainte-Anne, sous sa sauvegarde.
> Et cette foule, ignorante, sur laquelle plane une sombre anxiété, garde néanmoins une confiance ferme et inébranlable.
> Des prières ferventes s'élèvent, grandissent, s'amplifient, demandant miséricorde, implorant l'aide divine pour tous les êtres chers qui, là-bas, sur la place, en rangs serrés, escortés par des guerriers redoutables, marchent maintenant vers leur destinée.
> Le soleil filtre à travers les vitraux, projetant dans ses rayons d'or la lumière de l'espoir.
> Cet espoir qui, malgré la crainte, s'accroche à tous les cœurs, ne peut abandonner ni ici, ni là-bas, ces femmes et ces hommes séparés mais unis dans le puissant instinct de vie.
> Tout à coup, des bruits secs crépitent et déchirent l'air. Que se passe-t-il ? On tire dans le bourg, on tue des hommes, sans doute des otages ! Les femmes se regardent ; leurs traits se contractent. Certaines deviennent livides. Leurs yeux se comprennent. Les larmes coulent, les aveuglent. Mon Dieu ! Mon Dieu ! Les enfants, inquiets, veulent savoir. Déjà, ils tremblent. — Dis, maman, maman, ils n'ont pas tué, au moins, mon papa ? — Dis, maman, c'est pour nous faire peur ? Ils ne veulent pas nous faire de mal ?

Mentionnons également P. Maysounave qui, dans son livre, écrit :

> Entre 16 et 17 heures, les femmes et les enfants, dont certains s'étaient endormis, entendent le mitraillage des hommes, après que la détonation fatidique a retenti dans tout le bourg.

Ces deux auteurs ne sont cependant pas les seuls. Dans sa brochure parue en 1992, un rescapé, R. Hébras, cite le témoignage de Marguerite Rouffanche en date du 30 novembre 1944. Soudainement, l'auteur intercale une phrase que jamais la rescapée de l'église n'a prononcée. Voici ce que l'on peut lire, à la page 25 de son opuscule (l'interpolation est en italique) :

> Vers 16 heures, des soldats, âgés d'une vingtaine d'années, placèrent dans la nef, près du chœur, une sorte de caisse assez volumineuse de laquelle dépassaient des cordons qu'ils laissèrent traîner sur le sol.
>
> *Entre 16 et 17 heures, ces êtres ont dû vivre un calvaire effroyable car le vacarme intense des tirs, des explosions, de l'incendie leur parvenait sans aucun doute. Qu'ont-ils pu penser ?*
>
> Ces cordons ayant été allumés, le feu fut communiqué à l'engin dans lequel une forte explosion soudaine se produisit [...].

L'ajout de R. Hébras sert uniquement à tromper le lecteur en supprimant le lien de cause à effet entre l'explosion dans l'église et la fusillade dans les granges.

Cette altération est symptomatique ; elle prouve que les officiels connaissent la vérité et cherchent à l'occulter par tous les moyens [...].

Les SS reçurent l'ordre de tirer après l'explosion du clocher

Revenons aux granges où le véritable signal de l'exécution fut donné par l'explosion de l'église. Certains pourront s'étonner du manque de sang-froid des SS ; cependant, un simple rappel du contexte de l'époque permet de l'expliquer : à Oradour, les soldats évoluaient dans une région truffée de maquisards. Depuis des mois, des attentats étaient régulièrement commis notamment contre l'occupant, au point que les forces allemandes stationnées dans le secteur se terraient dans leurs garnisons et qu'aux carrefours des villes des blockhaus avaient été édifiés. La veille, un commandant allemand avait été enlevé et, à Tulle, plusieurs dizaines de soldats allemands tombés aux mains des maquisards avaient été retrouvés bestialement massacrés.
Ces simples rappels suffisent pour imaginer la tension qui devait régner dans le village, notamment devant les granges où la population mâle était entassée. Les SS craignaient une intervention du maquis. De façon probable, les gradés avaient décidé de fusiller les hommes au moindre signe suspect. Rappelons que, depuis le 3 janvier 1944, les gradés allemands avaient reçu des consignes très strictes de lutte contre les partisans, dénommées : « ordres Sperrle ». Celles-ci avaient été édictées après que l'occupant eut été victime d'attentats perpétrés par des bandes armées insaisissables. L'article premier stipulait :

> Nous ne sommes pas en pays occupé pour laisser nos troupes se faire abattre ou enlever impunément par des saboteurs. Les contre-mesures prises jusqu'à présent, malgré certains résultats indiscutables, ne changeront pas l'essentiel de la situation si, dans des cas d'agression et de révoltes, on n'a pas recours à la légitime défense.

Ces consignes imposaient aux gradés de prendre des mesures immédiates en cas d'attaque des maquisards. Elles se terminaient par le message suivant :

> Pour apprécier le dynamisme des jeunes chefs de troupe, la détermination et la rapidité de décision sont à placer, en toutes circonstances, en première ligne. Ne sera puni sévèrement que le chef de troupe mou et indécis, parce qu'il met en péril, ce faisant, et la troupe sous ses ordres, et le respect dû à l'armée allemande.
> La prise de mesures sévères ne peut, compte tenu de la situation présente, donner aucunement lieu à punition.

Or, l'explosion soudaine et inattendue de l'église fut sans doute assimilée à une attaque du maquis. Pour ceux qui dirigeaient l'opération, il ne pouvait être question de tergiverser ; les « ordres Sperrle » étaient clairs ; la vie de leurs hommes en dépendait ; sans réfléchir davantage, ils ordonnèrent le tir.
Remarquons d'ailleurs qu'à Bordeaux un rescapé, J. Darthout, déclara :

> On a entendu un grand bruit à l'extérieur : soit l'éclatement d'une grenade, soit un autre bruit produit par une arme, mais autre qu'un fusil. Et après, un cri... peut-être un ordre (je n'ai pas compris). Puis ils se sont mis à nous fusiller.

Ce cri entendu par le témoin ne fut-il pas, comme lui-même le suppose, cet ordre qui suivit l'explosion ?

Les falsifications découvertes et expliquées

Tous ces faits expliquent pourquoi certains auteurs ont prétendu que les tirs dans les granges avaient retenti vers 15 h 30. En effet, Mme Rouffanche affirme que l'explosion de la « caisse » dans l'église eut lieu vers 16 heures. Or, c'est précisément l'heure à laquelle les tirs dans les granges ont débuté. Dès lors, certains estimèrent plus prudent d'avancer, dans le temps, la tuerie des hommes, afin que personne ne puisse établir un lien entre celle-ci et l'explosion de l'église.
De même est-il possible d'expliquer les divergences constatées à propos du prétendu ordre qu'aurait lancé Kahn pour commander l'exécution des hommes. Certains ont allégué que les SS avaient ouvert le feu à la suite d'un coup de pistolet ou d'une rafale de mitraillette. Ce mensonge n'était pas innocent : il permettait d'occulter l'explosion qui précéda la tuerie des granges, ceci afin de ne pas éveiller l'attention du lecteur. Pourtant, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste militaire pour savoir que choisir ce genre de signal serait une vraie folie en zone d'opération où n'importe qui peut le déclencher.

Peu à peu toutefois, face à la convergence des témoignages très tôt publiés, la vérité s'est imposée. Aujourd'hui, les autorités d'Oradour admettent que le « massacre » débuta à 16 heures, suite à une « détonation » mais... à condition que cette détonation ne puisse être identifiée comme ayant été celle qui secoua le clocher. Voilà donc pourquoi :
- la voûte du clocher a été minutieusement reconstruite afin que personne ne puisse soupçonner qu'une explosion l'a partiellement détruite ;
- R. Hébras, qui avait d'abord parlé de l'explosion d'une bombe, s'est ensuite ravisé et a parlé d'un bruit occasionné par une grenade [*Le Massacre...* pp. 193-197].

Ce point étant capital et l'exposé négationniste très convaincant, J.-J. Fouché aurait dû y répondre en produisant toutes les preuves possibles.

J.-J. Fouché est incapable de contrer les négationnistes

Il ne l'a pas fait, bien au contraire. Dans un premier temps, je souligne qu'il a renoncé à toute

étude chronologique des événements. Il justifie ce choix en écrivant :

> Dès qu'elle sont rassemblées dans un lieu clos, les victimes sont [...] dépossédées de leur temps. Elles n'ont plus d'avenir. Le temps du massacre est un « présent prolongé ». Survivants et rescapés devront, dans leurs récits, reconstruire le temps du massacre. Ils le construiront par l'amalgame de « moments », en accumulant des « à ce moment-là... » [...]. [A Oradour certains survivants] firent usage, simultanément, de plusieurs références horaires en usage durant la période d'occupation : heure « allemande » ou heure « de Vichy » ; heure solaire ; heure ancienne [...]. Les victimes reconstruisent le temps du massacre, pour se réapproprier une séquence temporelle, dont elles ont été dépossédées par les exécuteurs [p. 145].

Or, la méthode qui consiste à amalgamer des « moments » est précisément celle qui est utilisée lorsque des enquêteurs souhaitent établir une chronologie des faits, et qu'elle peut donner de très bons résultats. J.-J. Fouché l'avoue d'ailleurs, lorsqu'il écrit :

> [Rescapés et survivants] donneront des horaires reconstruits sous la pression de questions « et avant ? et après ? ». Parfois ces horaires seront d'une grande précision [p. 145].

Dès lors, pourquoi ne les mentionne-t-il pas ? Est-ce parce que ces horaires donnent raison aux négationnistes ?

Mais il y a plus : trois témoignages cités par J.-J. Fouché confirment l'existence de graves contradictions sur la nature du signal des fusillades dans les granges. Un ancien Waffen SS déclare : « *Kahn donnerait le signal d'ouverture du feu par un coup de mitraillette* » (p. 150). D'après un autre : « *Le signal de la fusillade était un coup de revolver tiré par Kahn* » (p. 151). De son côté, enfin, un rescapé affirme : « *Nous avons perçu le bruit d'une détonation venant de l'extérieur* » (p. 150).

J.-J. Fouché va-t-il tenter d'expliquer ces contradictions ? Nullement ! Il les ignore et conclut : « *Le premier [ordre donné] fut celui qui commandait le tir, un coup de revolver en fut le signal, simultanément pour les différents lieux* » (p. 153). Cette thèse est d'autant plus inepte que selon deux rescapés, des fusillades auraient retenties « *de tous côtés* » entre 14 h 10 et 21 h*. On voit mal les Waffen SS distinguant, parmi ces divers claquements, celui qui donnait l'ordre de fusiller.

Pourquoi donc J.-J. Fouché privilégie-t-il la thèse inepte du « coup de revolver », sachant en outre qu'elle est officiellement abandonnée aujourd'hui ? Il ne l'explique pas, mais je crois en avoir deviné la raison : dans un paragraphe consacré au « pillage », à l'« incendie » et à la « tuerie dans les rues », il cite le témoignage d'un rescapé, M. Beaubreuil, qui déclare : « *J'ai nettement perçu [...] une explosion en provenance de l'église, suivie d'une forte mitraille provenant de tous les coins du bourg* » (p. 155). Par conséquent, si l'on adopte la thèse d'une « détonation » comme signal du massacre, il faut admettre qu'elle s'est produite à l'église et tenter de l'expliquer.

Un des frères Beaubreuil, toujours dans leur cachette à l'intérieur de l'épicerie Mercier: «J'ai [...] entendu fouiller les meubles de la maison. J'ai nettement perçu les bruits d'une scie et d'un marteau, [...] une explosion en provenance de l'église, suivie d'une forte mitraille provenant de tous les coins du bourg. Vers 17h15, la jeune bonne de ma tante [...] est revenue dans la maison qu'elle a traversée en criant "Oh mon

Or, J.-J. Fouché connaît le solide argumentaire négationniste publié en 1997. Dès lors, il veut à tout prix éviter de pénétrer sur ce terrain mouvant. Voilà pourquoi :

- il a omis de citer le témoignage capital de M. Beaubreuil lorsqu'il évoquait le massacre des hommes dans les granges ;
- il n'a pas hésité à contredire la version officielle en clamant que le signal du massacre fut un coup de revolver. Mais en agissant ainsi, il admettait implicitement le bien-fondé de l'analyse négationniste.
- il a caché le rapport très important rendu par le commissaire Massiéra, inspecteur des Renseignements généraux qui enquêta sur le drame quelques jours après les événements et qui, dans son compte rendu daté du 4 juillet 1944, concluait : « *Une forte détonation paraissant provenir d'une grenade se fit entendre vers 16 heures et marqua le commencement des mitraillades et des exécutions qui durent être concomitantes dans les granges et dans l'église* » (document déjà cité).

* Voy. le rapport du commissaire Massiéra, fonctionnaire des Renseignements généraux qui a enquêté sur le drame dans les jours qui suivirent le 10 juin 1944 et qui a rendu un rapport le 4 juillet 1944. Les deux témoins qu'ils citent, Jacques Garraud et Robert Besson, lui avaient déclaré : « *De 14 h 10 précises à 21 h 30, des fusillades retentirent de tous côtés* ». Ce rapport a été publié le 9 juin 1945 par le ministère de l'Information français

Mais en agissant ainsi, il formulait implicitement un aveu : l'aveu que les négationnistes ont raison et que leur argumentaire est inattaquable

Le drame de l'église

Cette vérité allait apparaître encore plus nettement dans le paragraphe consacré aux événements survenus à l'église. Voulant à tout prix défendre la thèse officielle, J.-J. Fouché avait refusé l'étude matérielle qui eût été indispensable, préférant « croiser » les témoignages des victimes et ceux des exécuteurs. Mais il allait tout de même connaître une véritable défaite.

D'après l'histoire officielle, une seule femme parvint à se sauver hors de l'église en flammes. Il s'agit de Marguerite Rouffanche. Dès 1944, le sous-préfet de Rochechouart et le Conservateur des ruines d'Oradour avaient écrit :

> Son témoignage constitue tout ce qu'il est possible de savoir du drame. [...] nous devons nous en tenir strictement à son récit. Tous les détails donnés en dehors de celui-ci ne sauraient être que du roman [*Le Massacre...*, p. 59].

Contradictions des Mme Rouffanche : J.-J. Fouché déclare forfait

Comme on pouvait s'y attendre, les négationnistes ont passé ce témoignage au crible. Leur analyse, très serrée, s'étale sur plus de 12 pages. Mais l'ancien « chef de projet » lui dénie toute valeur. Il écrit : « *[Les négationnistes] cherchent, et croient découvrir, des contradictions dans [les récits] des victimes, selon une méthode qui leur est propre*[11] *[...]* » (p. 217). La note 11 déclare : « *Sur cette "méthode", dite "hypercritique", et la différence avec la critique scientifique, voir Henri-Irénée Marrou, De la connaissance historique, Paris, Seuil, coll. Points-Histoire, 1975* ». C'est clair : d'après J.-J. Fouché, les négationnistes ont recouru à une démarche non scientifique qui leur a permis de découvrir en apparence seulement des contradictions dans le récit des victimes.

L'ennui est qu'aucun exemple ne vient illustrer cette affirmation, notamment lorsqu'il s'agit du témoignage central de Mme Rouffanche. J'aurais pourtant aimé que l'ancien « chef de projet » cite au moins une contradiction mentionnée par les négationnistes et démontre que ça n'en est pas une. Mais non ! Une nouvelle fois, on doit le croire sur parole, sans même pouvoir écouter la défense.

En vérité, s'il a refusé de donner un exemple, c'est parce qu'il aurait alors dû discuter les arguments révisionnistes et qu'il s'en savait incapable. Afin de le démontrer, je vais tout d'abord citer intégralement l'analyse du témoignage de Mme Rouffanche par les négationnistes. Ils écrivent :

> La déposition « officielle » de Mme Rouffanche — celle qui reste le plus souvent citée notamment par l'Association Nationale des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane — est classée au dossier d'Oradour sous la cote 2. Recueillie par... MM. Pauchou et Masfrand, elle porte une signature légalisée le 30 novembre 1944. L' « unique » rescapée décrit la tragédie de l'église comme suit :
>
> > Vers 14 h, le 10 juin 1944, après avoir fait irruption dans ma demeure, des soldats allemands me sommèrent de rejoindre le Champ de Foire en compagnie de mon mari, mon fils et mes deux filles.
> > Déjà de nombreux habitants d'Oradour y étaient assemblés, cependant que de tous côtés affluaient encore des hommes, des femmes, puis les enfants des écoles qui arrivèrent en groupe. Les Allemands nous divisèrent en deux : d'un côté les femmes et les enfants, de l'autre les hommes. Le premier groupe, dont je faisais partie, fut conduit par les soldats armés jusqu'à l'église. Il comprenait toutes les femmes de la ville, en particulier les mamans, qui entrèrent dans le lieu saint en portant leurs bébés dans les bras ou en les poussant dans leurs petites voitures. Il y avait là également tous les enfants des écoles. Le nombre des personnes présentes peut être évalué à plusieurs centaines.
> > Entassés dans le lieu saint, nous attendîmes, de plus en plus inquiets, la fin des préparatifs auxquels nous assistions.
> > Vers 16 heures, des soldats âgés d'une vingtaine d'années placèrent dans la nef, près du chœur, une sorte de caisse assez volumineuse de laquelle dépassaient des cordons qu'ils laissèrent traîner sur le sol.
> > Ces cordons ayant été allumés, le feu fut communiqué à l'engin dans lequel une forte explosion se produisit et d'où une épaisse fumée noire et suffocante se dégagea. Les femmes et les enfants à demi asphyxiés et hurlant d'épouvante affluèrent vers les parties de l'église où l'air était encore respirable. C'est ainsi que la porte de la sacristie fut enfoncée sous la poussée irrésistible d'un groupe épouvanté. J'y pénétrai à la suite, et, résignée, je m'assis sur une marche d'escalier. Ma fille vint m'y rejoindre. Les Allemands s'étant aperçus que cette pièce était envahie, abattirent sauvagement ceux qui venaient y chercher refuge. Ma fille fut tuée près de moi d'un coup de feu tiré de l'extérieur. Je dus la vie à l'idée de fermer les yeux et de simuler la mort.

> Une fusillade éclata dans l'église. Puis de la paille, des fagots, des chaises furent jetés pêle-mêle sur les corps qui gisaient sur les dalles.
> Ayant échappé à la tuerie et n'ayant reçu aucune blessure, je profitai d'un nuage de fumée pour me glisser derrière le maître-autel.
> Il existe dans cette partie de l'église trois fenêtres. Je me dirigeai vers la plus grande qui est celle du milieu et, à l'aide d'un escabeau qui servait à allumer les cierges, je tentai de l'atteindre. Je ne sais alors comment j'ai fait, mais mes forces étaient décuplées. Je me suis hissée jusqu'à elle, comme j'ai pu. Le vitrail était brisé, je me suis précipitée par l'ouverture qui s'offrait à moi. J'ai fait un saut de plus de trois mètres, puis je me suis enfuie jusqu'au jardin du presbytère.
> Ayant levé les yeux, je me suis aperçue que j'avais été suivie dans mon escalade par une femme qui, du haut de la fenêtre, me tendait son bébé. Elle se laissa choir près de moi. Les Allemands alertés par les cris de l'enfant nous mitraillèrent. Ma compagne et le poupon furent tués. Je fus, moi-même, blessée en gagnant un jardin voisin. Dissimulée parmi les rangs de petits pois, j'attendis avec angoisse qu'on vienne à mon secours. Je ne fus délivrée que le lendemain vers 17 heures.

En vérité, Mme Rouffanche n'avait pas attendu novembre 1944 pour témoigner ; rappelons que, dès le 15 juin, le préfet de Limoges avait écrit :

> Sur ce qui s'est passé à l'intérieur de l'église, nous avons le témoignage de la seule [femme] qui ait pu échapper à la mort et qui est actuellement en traitement à l'hôpital de Limoges.

Preuve que, moins d'une semaine après la tragédie, Mme Rouffanche avait déjà parlé. Pour découvrir ce que celle-ci avait alors déclaré, reportons-nous aux documents de l'époque.
Dans son rapport, M. Freund-Valade résuma ainsi ses propos :

> Les femmes et les enfants ont été enfermés dans l'église à 14 heures de l'après-midi. Jusqu'à 17 heures, elles vécurent dans l'angoisse en entendant les échos des premiers incendies et des fusillades.
> Vers 17 heures des soldats allemands pénétrèrent à l'intérieur de l'église et déposèrent sur la table de communion un engin constitué par une sorte de caisse d'où s'échappaient des mèches enflammées qui, au bout d'un instant, rendirent l'atmosphère irrespirable. Une des femmes parvint à forcer la porte de la sacristie, ce qui permit de ranimer les femmes et les enfants déjà touchés par l'asphyxie.
> Les soldats allemands se mirent alors à tirer par les vitraux de l'église puis ils pénétrèrent pour achever par les tirs de leurs mitraillettes les derniers survivants et, en même temps, répandaient sur le sol une matière inflammable.
> Au moment où le témoin parvenait à se hisser jusqu'au vitrail, les cris d'une mère qui voulait lui confier son enfant attirèrent l'attention d'une sentinelle placée au dehors qui fit feu sur la fugitive et la blessa grièvement. Elle ne dut la vie qu'en simulant la mort.

Le même jour, Jean d'Albis, industriel mandaté par la Croix-Rouge internationale et résidant à Limoges, écrivit au ministre suisse W. Stucki :

> [Après avoir tué les hommes,] vers 17 h, les Allemands sont entrés dans l'église et ont déposé sur l'autel un engin enflammé qui dégageait une fumée suffocante. Une femme ayant essayé d'ouvrir la porte de la sacristie a été immédiatement abattue. Au bout d'un certain temps, des soldats ont pénétré dans l'église et ont répandu sur le sol une matière enflammée et se sont immédiatement retirés en fermant la porte. Une femme a réussi à briser un vitrail et à se sauver dans la campagne, poursuivie à coups de fusil ; elle a pu néanmoins s'échapper malgré plusieurs blessures [...].

Nous n'insisterons pas sur les divergences de détail et en viendrons directement à la remarque principale : dans les documents rédigés en juin 1944, la « caisse » ne fait que rendre l'atmosphère irrespirable ; à aucun moment il n'est question d'une détonation qui l'aurait préalablement secouée. Or, quelques mois plus tard, Mme Rouffanche affirma que ce mystérieux objet avait été le siège d' « une forte explosion ».
Comment expliquer une telle différence ?
Certains nous répondront que, dans les premiers jours, Mme Rouffanche, probablement choquée, avait omis plusieurs détails dont l'explosion survenue dans la caisse. Cette objection n'est cependant pas recevable, car sur cette question nous possédons un texte parfaitement clair. Il s'agit du livre de P. Poitevin. Celui-ci écrit :

> C'est à l'hôpital de Limoges, salle Sainte-Elisabeth, quelques jours seulement après la tragédie d'Oradour et dès que l'état de la blessée le permit, qu'une sœur dévouée et miséricordieuse, sœur Jeanne-d'Arc, voulut bien m'introduire auprès d [e Mme Rouffanche].
> Dans la petite chambre de quatre malades, Mme Rouffanche reçut non l'étranger, non le journaliste — elle ignorait ma profession — mais l'ami, le parent.
> A vrai dire, je ne pris pas d'interview, me gardant bien de l'interroger, préférant sans l'interrompre écouter ses paroles prononcées d'une voix faible et douloureuse.

Or, voici comment elle décrivit la caisse que « des SS » auraient apportée dans l'église :

> C'était une caisse du volume et de la hauteur de ma table de nuit. Personne ne voulut s'en approcher, mais elle n'explosa pas [souligné par nous].

Aucun doute n'est désormais permis : en juin 1944, Mme Rouffanche déclarait qu'aucune détonation n'avait secoué la caisse apportée par les SS. Cinq mois plus tard, cependant, « l'unique témoin » opérait un virage à 180 degrés.
Tout cela conforte notre thèse selon laquelle Mme Rouffanche fut un témoin en service commandé, un témoin qui ne fit que répéter ce qu'on lui imposait de dire.

L'ouvrage de P. Poitevin, d'ailleurs, confirme qu'à l'hôpital la rescapée ne décrivit pas ce qu'elle avait vu, mais appris, sous la direction de l'auteur, un récit certainement destiné à devenir son témoignage définitif. En effet, P. Poitevin prétend qu'il préféra « sans l'interrompre, écouter [les] paroles prononcées » par Mme Rouffanche. Or, voici ce que nous pouvons lire, dix lignes plus bas :

> Elle raconte ce qu'elle a vécu, calmement, posément, sans jamais varier ses déclarations.
> Si elle omet un détail et qu'on le lui rappelle, elle répond simplement : « Oui, j'oubliais de le dire ».

L'auteur peut affirmer que Mme Rouffanche ne variait jamais dans ses déclarations ; c'est donc qu'il l'a écoutée plusieurs fois. Pourquoi ? Par plaisir ? Ce serait absurde. Parce qu'il n'avait pas eu le temps de tout noter ? Il se flatte d'avoir vingt ans d'expérience professionnelle en tant que journaliste. En outre, P. Poitevin ne se contenta pas d'écouter la rescapée, il l'interrompit parfois pour lui dire : « Vous oubliez ceci... ».
Tout cela démontre qu'à l'hôpital Mme Rouffanche, qui avait certainement été choisie pour être « l'unique rescapée de l'église », apprit un témoignage sous la direction de P. Poitevin.
Bien sûr, on trouvera étrange qu'un simple journaliste qui ignorait tout de l'affaire le 11 juin 1944 au matin ait été chargé ou ait pris l'initiative de suborner un témoin. En réalité, P. Poitevin n'était pas un simple civil. Dans son ouvrage, il se décrit comme :

> Adhérent au groupement Libération, puis membre, dès leur fondation, des MUR (Mouvements Unis de Résistance), sous le pseudonyme de Jean Guiton, envoyant des « papiers » à la presse clandestine, fournissant des renseignements politiques et militaires sur plusieurs départements [...].

P. Poitevin était un résistant important. Il se trouvait donc parfaitement désigné pour participer à la subornation du témoin.
Ensuite, on se demandera pourquoi Mme Rouffanche (ou ceux qui la manipulaient) adopta subitement la thèse de l'explosion survenue dans la caisse. A vrai dire, ce changement obéissait, au moins, à deux impératifs.
Tout d'abord, il faut savoir que, peu après la tragédie, certains témoins, interrogés par les Renseignements généraux, parlèrent d'une forte détonation qu'auraient immédiatement suivie des cris provenant de la direction de l'église. Il devenait donc urgent d'expliquer ce mystérieux phénomène.
Mais il y a plus. Dans les jours qui suivirent le drame, la délégation du Gouvernement provisoire de la République française publia un compte rendu des événements d'Oradour daté du 15 juin 1944. Son auteur, non identifié, affirmait que : « *la caisse déposée dans l'église [avait fait] explosion* ».

Donc, un document officiel de la République mentionnait la détonation survenue dans le mystérieux engin confectionné par les SS. Une mise à jour de la première version des faits se révélait urgente pour les manipulateurs de Mme Rouffanche. Telle est la raison pour laquelle, durant l'été 1944, l'unique rescapée de l'église adopta définitivement la thèse de l'explosion.

A ceux qui, malgré nos arguments, conserveraient encore quelques doutes, nous rappellerons qu'un tel récit, forgé dans l'affolement général, laissera fatalement transparaître le mensonge. En effet :

- il ne tient pas compte de certaines réalités matérielles indélébiles inscrites sur les lieux du drame (ici l'église) ;
- ceux qui le racontent tombent, tôt ou tard, dans le piège de la contradiction en voulant y apporter des précisions.

Afin, donc, de lever les derniers doutes qui pourraient subsister quant à la valeur du récit de Mme Rouffanche, analysons de près ses différentes déclarations.

Marguerite Rouffanche : témoin fragile et embrouillé

Une mystérieuse caisse

Vers 16 h, nous dit-on, des SS apportèrent une « caisse » dans l'église. Où la placèrent-ils ? Déjà, les versions divergent. D'après le rapport de M. Freund-Valade, celle-ci fut déposée sur la table de communion (rapport du 15 juin 1944 déjà cité). D'après J. d'Albis, les SS choisirent l'autel (rapport du 15 juin déjà cité). Quelques mois plus tard, en novembre, Mme Rouffanche affirma que l'engin avait été déposé « *dans la nef, près du chœur* ». Au procès de 1953, enfin, le « *témoin sacré* » précisa : la caisse avait été placée « *sur deux chaises devant la sainte table* ».
Quelles sont ses dimensions ? L'unique rescapée ne répondit jamais clairement à cette question. En 1944, elle parla d'une « *sorte de caisse assez volumineuse* » et neuf ans plus tard, à Bordeaux, aucun détail supplémentaire ne fut apporté. Les seules précisions auraient été données à P. Poitevin. La caisse, lui dit-elle, était « *du volume et de la hauteur de [s]a table de nuit* », ce que l'auteur traduit par « *énorme caisse [...] haut[e] d'au moins un mètre* ».
Quant à son contenu, le mystère le plus complet demeure. La quasi-totalité des documents que nous avons eus entre les mains sont muets à ce sujet. Parmi les auteurs d'ouvrages ou d'articles, Jacques Delarue écrit :

> On devait savoir plus tard que la caisse était pleine de grenades spéciales appelées "Panzervernebelungsgranaten". Ces grenades de verre sont emplies d'un liquide fumigène asphyxiant et servent à déloger les équipages de chars.

L'auteur ne cite aucune source. Peut-être s'est-il inspiré d'un rapport de gendarmerie, le « rapport Bord », où il était affirmé que :

> les boches avaient déposé dans le milieu de l'église une bombe lacrymogène [...].

Notons toutefois qu'aucune expertise d'un quelconque débris d'engin ne fut jamais entreprise afin de confirmer cette allégation. En réalité, l'adjudant chef Bord ne faisait ici que reprendre, en extrapolant certainement, les propos de Mme Rouffanche.
Quant aux SS qui furent jugés plus tard, seul, parmi eux, l'Alsacien Jean-Pierre Elsaesser déclara :

> Je n'ai pas bien vu comment la charge d'explosifs [mise dans l'église] avait été confectionnée, car je me trouvais assez loin des lieux. Le chef de Bataillon Dickmann nous avait fait mettre au garde-à-vous sur la route durant cette opération. Je suppose néanmoins qu'on avait utilisé des grenades à manche pour confectionner l'engin explosif. [...] ce procédé nous avait été enseigné pour combattre éventuellement les chars d'assaut.

Une telle déposition, émanant d'un homme qui se trouvait « *assez loin des lieux* » et qui en est réduit à des suppositions, a peu de valeur. Remarquons d'ailleurs que l'engin décrit par J.-P. Elsaesser est très différent d'une bombe lacrymogène destinée à asphyxier.
Quoi qu'il en soit, le silence entretenu au sujet du contenu de cette mystérieuse boîte nous paraît révélateur du mensonge ambiant.
Les seuls détails précis que livra Mme Rouffanche à propos de cette caisse concernent :
- les cordons qui en seraient sortis ;
- la mise à feu de son contenu.

Mais il convient alors de remarquer le flou et, plus grave, les contradictions qui furent celles du témoin.
A propos des mèches, Mme Rouffanche parla tout d'abord de « ficelles » qui auraient entouré la caisse. En novembre 1944, les termes utilisés furent plus clairs ; d'après l'unique rescapée, « *des cordons* » sortaient de la boîte, qui furent « *allumés* », provoquant une « *forte explosion* ». Neuf ans plus tard, à Bordeaux, Mme Rouffanche s'embrouilla. Elle déclara tout d'abord qu' « *un cordon blanc* » (seulement) sortait de l'engin infernal. Puis elle se ravisa et parla « *des cordons blancs* ». Quant à savoir si les SS les allumèrent, les termes de sa déposition furent très vagues : « *Je ne peux connaître l'engin que c'était* », déclara-t-elle, « *au bout d'un laps de temps, la caisse a éclaté* ». « *Cette caisse est partie d'elle-même. Évidemment, il devait y avoir un certain temps pour donner la détonation [sic], il fallait bien que ces messieurs se retirent [...]* » (*Ibid.*, p. 4). A aucun moment Mme Rouffanche ne précisa si les cordons avaient été mis à feu. Ce silence sembla gêner le président du tribunal. Celui-ci, en effet, après avoir habilement profité d'une question de détail pour rappeler au témoin que les SS avaient allumé les mèches, lui demanda franchement : « *Ils ont allumé les mèches blanches qui pendaient de la boîte ?* » (*Ibid.*, p. 4). Question à laquelle il fut finalement répondu par l'affirmative. On compte environ deux pages de transcription entre le moment où Mme Rouffanche parla pour la première fois de la caisse et le moment où, sur interpellation du tribunal, elle déclara enfin que les mèches avaient été mises à feu.
Mais le plus grave survient lorsqu'on étudie les déclarations relatives à la mise à feu du contenu de la caisse. En 1944, l'unique témoin de l'église déclara que :

> le feu fut communiqué à l'engin dans lequel une forte explosion se produisit et d'où une épaisse fumée noire et suffocante se dégagea.

Or, trois ans plus tard, devant la commission d'instruction de Bordeaux, cette même personne déclara :

> La caisse [...] a dégagé une fumée épaisse et asphyxiante, sans dégager aucune flamme.

On ne saurait être plus clair : sans dégager aucune flamme ; par conséquent, la caisse n'avait pas pris feu. Mme Rouffanche, en voulant apporter des détails à ses premières déclarations, s'est tout simplement contredite.
Venons-en maintenant à la détonation.

La détonation, ses effets

Après avoir déclaré, en juin 1944 comme nous l'avons vu plus haut, que la caisse n'explosa pas , Mme Rouffanche déclara en novembre 1944, que « *l'engin* » fut le siège d' « *une forte explosion* ». Trois ans plus tard, devant la commission d'instruction de Bordeaux, elle parla d'un « *bruit sourd* ». Le 31 janvier 1953, enfin, elle lança : « *La caisse a éclaté d'un bruit très sourd* ». On remarquera qu'au fil des années les termes utilisés devinrent moins forts. Toutefois, ils sont suffisamment explicites pour en déduire qu'il n'y aurait pas eu déflagration mais détonation. Ces deux termes, en effet, ne sont pas synonymes. La déflagration, qui concerne des substances explosives à vitesse de décomposition lente, n'engendre ni phénomène mécanique (onde de choc) ni bruit notable. En revanche, une détonation engendre non seulement un « *claquement aigu* » mais aussi une « *très forte élévation de pression* » qui sera responsable d'une onde de choc dévastatrice.
D'après le bruit qu'a entendu Mme Rouffanche, seule une explosion aurait pu se produire. Cependant, quels en fu-

rent les effets mécaniques destructeurs ? Le témoin n'en mentionne aucun. En novembre 1944, elle parla d'une « *fumée noire et suffocante* » qui se serait dégagée de la caisse, puis des « *femmes et des enfants à demi asphyxiés* ».
Neuf ans plus tard, devant le tribunal, elle se contenta de dire : « *une fumée noire nous a entourés, on étouffait, et on ne se voyait plus dans l'église* ». P. Poitevin, pour sa part, écrit : « *La fumée pique et rougit les yeux, assèche les muqueuses, devient suffocante* ».
Étrange explosion qui n'engendre aucune onde de choc et ne produit qu'une fumée noire ! Depuis cinquante ans, d'ailleurs, cette histoire de fumée suffocante sert à fonder l'accusation selon laquelle les SS avaient tenté d'asphyxier les femmes et les enfants. En 1953, ainsi, les anciens SS jugés à Bordeaux furent accusés d'avoir confectionné une caisse d'où se seraient échappés « *des gaz asphyxiants* ». Mais, pour expliquer l'échec de cette tentative, les auteurs et les guides sont contraints d'invoquer... l'onde de choc qui aurait brisé les vitraux, permettant au gaz de s'échapper. Il faudrait donc en conclure que les SS étaient parvenus à synthétiser des substances explosives intelligentes, capables de produire une onde de choc qui aurait épargné les humains pour se diriger vers les vitres. C'est se moquer du monde.
Poursuivons.
Épouvantés par l'explosion, les femmes et les enfants auraient afflué « *vers les parties de l'église où l'air était encore respirable* ». Malgré l'obscurité qui régnait (« *on ne se voyait plus dans l'église* »), un « *groupe épouvanté* » parvint à atteindre, dans le chœur, la porte de la sacristie. Sous la « *poussée irrésistible* », la porte « *fut enfoncée* », permettant aux victimes, parmi lesquelles les filles de Mme Rouffanche avec leur mère, de pénétrer dans le local. Notons qu'en 1953, devant les juges de Bordeaux, Mme Rouffanche ne parla plus de porte enfoncée. Elle déclara simplement :

> Nous nous sommes réfugiées avec les filles dans la sacristie, cette pièce nous a donné de l'air, ça nous a permis de respirer.

[...] De nouvelles invraisemblances

Que s'est-il passé ensuite ? En novembre 1944, Mme Rouffanche déclara :

> [...] résignée, je m'assis sur une marche d'escalier. Ma fille vint m'y rejoindre. Les Allemands, s'étant aperçus que [la sacristie] était envahie, abattirent sauvagement ceux qui y venaient chercher refuge. Ma fille fut tuée près de moi d'un coup de feu tiré de l'extérieur. Je ne dus la vie qu'à l'idée que j'eus de fermer les yeux et de simuler la mort.
> Une fusillade éclata dans l'église. Puis de la paille, des fagots, des chaises furent jetés pêle-mêle sur les corps qui gisaient sur les dalles.
> Ayant échappé à la tuerie et n'ayant reçu aucune blessure, je profitai d'un nuage de fumée pour me glisser derrière le maître-autel.

Remarquons tout d'abord une première invraisemblance. Les femmes qui pénétrèrent dans la sacristie fuyaient une mort certaine. Or, en de tels moments, l'instinct de conservation s'empare des individus et les dirige vers la première issue. C'est ainsi que, dans des incendies d'immeubles, on a vu des personnes en proie à la panique sauter du quinzième étage dans une chute, à coup sûr, mortelle. Dès lors, il paraît étrange que Mme Rouffanche ait interrompu sa fuite éperdue pour s'asseoir, « *résignée* », sur une marche d'escalier. C'est psychologiquement inconcevable. Et quand bien même on prétendrait qu'elle ait soudain retrouvé son sang-froid, comment croire qu'elle n'ait pas été piétinée par la foule qui se ruait dans l'escalier pour gagner la sortie du sous-sol ?
Mais il y a plus encore.
Le récit de 1944 ne permet pas de connaître les événements qui survinrent dans la sacristie entre le moment où le témoin prétend avoir fait la morte et l'instant où elle aurait choisi de se relever pour fuir par le vitrail. Si l'on analyse son récit, on en déduit qu'après avoir mitraillé les femmes dans la sacristie les SS ont mis en place un bûcher avant de l'allumer. Le feu aurait alors commencé à se propager et c'est le moment qu'aurait choisi Mme Rouffanche pour fuir, cachée par la fumée.
Pourtant, voici les propos de la rescapée, tels qu'ils furent rapportés par les Renseignements généraux dans leur rapport du 4 juillet :

> Je m'assis sur les marches de l'escalier [de la sacristie], et ma fille qui était également assise à mes côtés fut tuée par une balle provenant de l'extérieur et qui l'atteignit à la gorge.
> J'entendis, à plusieurs reprises, des bruits de mitraillade dans l'église.
> Je vis ensuite les Allemands jeter des chaises et des fagots sur les corps qui jonchaient le sol dans la nef droite [...] et y mettre le feu.
> Quelques instants après, les Allemands se dirigèrent vers la sacristie et nous mitraillèrent à bout portant.
> Je fermai les yeux, je ne fis aucun mouvement et je ne fus pas atteinte par les balles.
> Dès que les soldats furent partis, je gagnai le chœur de l'église [...].

Bien que les deux récits décrivent les mêmes événements, on constate des divergences d'ordre chronologique, d'autant plus graves que six mois, tout au plus, séparaient les deux dépositions. C'est suffisant pour nous convaincre que nous suivons la bonne piste, car nous devons en inférer que Mme Rouffanche n'a pas dit la vérité sur le drame de la sacristie. Cette hypothèse se confirme à l'étude des comptes rendus d'audiences du tribunal militaire de Bordeaux.
Au procès de 1953, Mme Rouffanche fit des révélations très intéressantes. Voici ce que l'on peut lire dans les sténotypies qui nous sont parvenues :

> M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes donc allée vous réfugier dans la sacristie, d'autres personnes vous

ont suivie. A ce moment-là, les SS sont venus vous mitrailler dans la sacristie, ils vous ont mitraillés en venant de l'extérieur ou de l'intérieur ?
Mme ROUFFANCHE. - De l'intérieur.
M. LE PRÉSIDENT. - Par conséquent, ils sont donc entrés dans l'église et ont tiré sur vous de cette porte ?
Mme ROUFFANCHE. - C'est exact.
M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'à un moment donné le plancher de la sacristie ne s'est pas effondré ?
Mme ROUFFANCHE. - C'est ce que je voulais vous dire.
M. LE PRÉSIDENT. - Dans quelles conditions s'est-il effondré ?
Mme ROUFFANCHE : - C'est une flamme qui est arrivée et qui l'a fait s'effondrer [...].
.....
M. LE PRÉSIDENT. - Ce qui nous intéresse, c'est qu'au cours du tir le plancher a pris feu ?
Mme ROUFFANCHE. - Oui.
M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a eu une explosion au moment de l'effondrement ?
Mme ROUFFANCHE : - Oui, il y a eu une explosion. Les gens qui étaient dans la sacristie sont passés sous le plancher. Ma fille aînée et d'autres voisines ont brûlé vivantes. Il ne faut pas oublier que plus de la moitié des personnes ont brûlé vives
.....
M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que vous avez assisté au moment où des SS sont entrés dans l'église pour porter de la paille et des fagots pour mettre le feu ? et je dis bien vous étiez derrière le maître autel ?
Mme ROUFFANCHE. - J'étais assise au fond d'un escalier dans la sacristie, j'ai fait la morte [...].
M. LE PRÉSIDENT. - Et cet escalier, pouvez-vous le situer sur le plan ?
Mme ROUFFANCHE. - Il était dans la sacristie, du côté gauche juste en entrant.
M. LE PRÉSIDENT. - Et c'est de cet escalier que vous avez pu voir ce qui se passait dans l'église ?
Mme ROUFFANCHE. - Et je suis entrée au moment où la flamme entrait dans l'église.
M. LE PRÉSIDENT. - Alors ils avaient tiré ? Nous supposons qu'il y avait un certain nombre de femmes et d'enfants blessés ou tués ? Alors qu'avez-vous vu ?
Mme ROUFFANCHE. - A ce moment, j'ai vu Mme Dupic qui rendait le dernier soupir et moi je suis partie me cacher et alors c'est là que je suis sortie.
M. LE PRÉSIDENT. - Alors les avez-vous vus entrer avec des fagots et de la paille ? Étaient-ils nombreux ?
Mme ROUFFANCHE. - Ils étaient deux.
M. LE PRÉSIDENT. - Vous en avez vu deux porter de la paille et des fagots et vous avez vu mettre ces matières sur les cadavres qui étaient dans la nef ?
Mme ROUFFANCHE. - Pas à ce moment-là, Monsieur le président.
M. LE PRÉSIDENT. - Et où les avez-vous vus mettre ces fagots ?
Mme ROUFFANCHE. - Je dis bien à l'entrée de la sacristie [...].
.....
M. LE PRÉSIDENT. - Qu'avez-vous fait ensuite ?
Mme ROUFFANCHE. - Je suis montée par l'escabeau et je me suis lancée par la fenêtre47.

Au cours de ce dialogue, Mme Rouffanche a donné une multitude de détails qui, jusqu'alors, n'avaient pas été révélés.
Son témoignage de novembre 1944, par exemple, ne donnait aucun renseignement sur l'endroit d'où les SS auraient mitraillé ceux qui s'étaient réfugiés dans la sacristie. Cette pièce, en effet, comportait deux accès : on pouvait y pénétrer, soit en venant du chœur de l'église [(accès n° 1 sur le schéma ci-contre)], soit en venant du sous-sol, grâce à un escalier sur lequel nous reviendrons [(accès n ° 2 sur le schéma)]. Par conséquent, les SS auraient pu tirer en venant soit de l'intérieur, soit de l'extérieur de l'église [(figure 31)].
Peu après la tragédie, un rapport de l'évêché semblait accréditer la première hypothèse et rejeter la seconde. En effet, les séminaristes qui procédèrent au déblaiement de l'église déclarèrent que : « *des centaines de douilles jonchaient le sol jusqu'au premier tiers de l'église* ». Or, seul un homme parvenu à la porte de la sacristie, c'est-à-dire bien après « *le premier tiers du sanctuaire* », aurait pu tirer à l'intérieur. Il fallait en déduire que les SS avaient pénétré à l'intérieur de la sacristie en venant du sous-sol.
Cette hypothèse fut d'ailleurs reprise par P. Poitevin qui prétendit que :

> les bourreaux allemands [étaient] entrés par une porte d'un débarras [le sous-sol de la sacristie] donnant de plain pied place de l'église.

Mais tout changea à Bordeaux lorsque Mme Rouffanche elle-même avoua que des SS, après être entrés dans l'église, avaient tiré de l'intérieur. Bien que ces propos ne soient nullement contradictoires avec ceux de P. Poitevin, il fallait en conclure que des soldats étaient également arrivés à la sacristie après avoir traversé l'église.
Contrairement à ce qu'on pourrait penser, un tel détail est très important. En effet, rappelons que, selon la thèse officielle, les SS auraient déposé une caisse dont se seraient échappés des gaz asphyxiants. Par conséquent, et même à supposer que les vitraux se soient brisés lors de l'explosion, l'église aurait dû, pendant un laps de temps relativement long, être saturée de vapeurs nocives. Sachant que jamais il ne fut question de masque à gaz chez les SS, comment croire que ces derniers aient pu pénétrer dans le sanctuaire jusqu'au fond et tirer sans être eux-mêmes incommodés ?
Certes, en 1953, Mme Rouffanche prit soin de préciser que les soldats avaient passé le seuil de la porte après cette fu-

mée dispersée. Toutefois, cette simple phrase ne suffit pas à nous convaincre. Ni sa déposition de 1944, ni celle de 1953 ne laissent supposer qu'une longue attente s'est déroulée entre le moment où les femmes auraient pénétré dans la sacristie et celui où les SS auraient tiré. Bien au contraire, on y apprend que l'unique témoin aurait juste eu le temps de s'asseoir sur une marche et d'être rejointe par sa fille aînée. Pour que le récit de Mme Rouffanche puisse être considéré comme véridique, il faudrait que les lois physico-chimiques aient été suspendues en attente d'une aération miraculeuse de l'église.

Mais ce n'est pas tout. Même à supposer que, par miracle, les vapeurs nocives se soient rapidement dispersées, comment croire que des SS aient entrepris de mitrailler les survivants en pénétrant jusqu'au fond de l'église ? De façon évidente, une telle entreprise eût été folle considérant la géométrie des lieux et le matériau de construction (granit du Limousin) ; les balles tirées auraient en effet ricoché en tous sens, faisant courir aux tueurs un risque mortel.

Parvenus à ce stade de notre étude, aucun doute ne saurait désormais subsister :

Mme Rouffanche fut un témoin commandé qui apprit un récit globalement inexact, destiné à maquiller les faits et à masquer la vérité. Mais, comme la grande majorité des faux témoins, celle-ci s'est démasquée en voulant plus tard donner de nouveaux détails, des détails qui devaient se révéler invraisemblables ou contradictoires.

Un détail capital : l'explosion dans la sacristie

A présent, intéressons-nous aux déclarations entendues au procès de Bordeaux. En 1953, l' « unique témoin » de l'église fit une révélation capitale. Elle parla de l'explosion dans la sacristie, une explosion qui entraîna l'effondrement du plancher et la mort de nombreuses femmes.

A notre connaissance, jamais le tribunal n'a tenté de découvrir ce qui avait provoqué cette détonation. Rappelons, en effet, que le plancher de la sacristie était soutenu par de grosses poutres dont les traces sont encore visibles dans les murs. Or, des poutres de cette section ne peuvent se briser que sous l'effet d'une poussée considérable. Des grenades jetées dans le sous-sol étaient incapables de générer une onde de choc aussi puissante et, donc, d'occasionner de tels dégâts.

Mme Rouffanche déclare avoir vu une « flamme » lors de l'explosion, preuve que le phénomène fut extrêmement violent. Le gaz peut-il, ici, être à l'origine du sinistre ? Il faudrait alors admettre qu'une ou plusieurs bouteilles de gaz étaient entreposées dans le sous-sol de la sacristie, ce qui, d'après les déclarations mêmes du témoin, est inexact.

En revanche, l'hypothèse fondée sur la mise à feu d'explosifs, au sous-sol — en quantité insuffisante pour souffler les murs et le toit mais suffisante pour provoquer l'effondrement du plancher —, nous semble, ici, davantage plausible. L'explosion aurait été suivie d'un incendie causé par la combustion du plancher tombé au sol et du bois de chauffage entreposé en cet endroit. La porte donnant sur la place de l'église aurait permis le tirage nécessaire pour activer la combustion. Ainsi pourraient s'expliquer :

- les traces de suie visibles sur le mur nord de la sacristie et notamment sur la fenêtre rectangulaire ;
- l'absence de traînée noire au-dessus de la porte du sous-sol (c'est par là que s'effectuait le tirage) ;
- la destruction, par le feu, du toit nord.

Reste une question majeure : les explosifs ont-ils été apportés puis mis à feu par les SS ? Beaucoup seront tentés de répondre par l'affirmative. On peut opposer une grave objection. A supposer que les Allemands aient volontairement provoqué la destruction du plancher, ce méfait n'aurait pas attendu neuf ans avant d'être dévoilé au public. Bien au contraire, les officiels auraient clamé haut et fort cette preuve que les SS possédaient bien des explosifs. Or, à propos du drame de la sacristie, c'est un silence coupable qu'observent depuis plus de cinquante ans les autorités françaises. En effet, rappelons les anomalies suivantes :

- aucune photographie montrant l'état de la sacristie après le 10 juin 1944 n'existe ni n'a été publiée ;
- dans son témoignage recueilli en 1944, Mme Rouffanche est restée très évasive au sujet des événements survenus dans ce local et elle n'a pas évoqué l'explosion qui s'y était produite ;
- P. Poitevin excepté, aucun tenant de la thèse officielle n'a, avant P. Maysounave en 1996, tenté d'expliquer ce qui s'était passé dans la sacristie ;
- pour tenter d'expliquer la destruction du local, P. Poitevin a été contraint d'inventer un récit selon lequel les SS auraient établi « *sous la sacristie un foyer dont la porte extérieure de la cave [aurait servi] de tirage pour activer la combustion* » ;
- encore aujourd'hui, les guides d'Oradour passent sous silence l'explosion qui détruisit l'intérieur du local. Cette discrétion se comprend, car l'existence d'un dépôt de munitions dans l'église anéantirait définitivement la thèse officielle qui présente Oradour comme un village paisible.

Ainsi, aujourd'hui, nous pouvons affirmer que, le 10 juin 1944, la sacristie de l'église d'Oradour a été le siège d'une détonation qui détruisit son plancher et qui ne fut certainement pas le fait des SS.

Pour terminer, notons que cette explosion infirme le récit de Mme Rouffanche qui prétend être restée sur l'escalier de la sacristie jusqu'au moment où les SS auraient apporté des fagots dans l'église. En effet, si vraiment le témoin s'était trouvé là où il le prétend, il n'aurait pas survécu aux terribles effets de la détonation : le souffle et la flamme [*Le Massacre...* pp. 60-70].

D'après l'histoire officielle, le plus grand [des trois vitraux du mur est], le vitrail central, aurait livré passage à Mme Rouffanche. Elle aurait été suivie par une jeune mère qui lui aurait tendu son bébé. Alerté par les cris de celui-ci, un SS en faction aurait fait usage de son arme, tuant la jeune mère et son poupon et blessant Mme Rouffanche.

La façon dont le grillage du vitrail central est tordu semble confirmer qu'une ou plusieurs personnes ont tenté de

fuir par cette issue. S'agit-il de Mme Rouffanche ? L'étude des lieux nous persuade de répondre par la négative. En effet, la pente herbue située au bas dudit vitrail rend la réception difficile ; de plus, elle se termine par un abrupt de 2,50 m sur la route principale [(figures 44 et 45)]. On le voit nettement sur le cliché publié par P. Poitevin à la page 49 de son ouvrage. De plus, on remarque que, tout comme aujourd'hui, aucune végétation (ronces, haie...) n'existait sur ce talus. Un homme en bonne condition physique spécialement entraîné pourrait peut-être sauter par l'emplacement du vitrail et parvenir à arrêter sa chute au prix d'un effort intense. Mais il paraît impossible que Mme Rouffanche (qui avait quarante-sept ans au moment du drame) et Mme Joyeux (qui portait vraisemblablement son bébé dans les bras) aient pu franchir sans dommages corporels ce dénivelé de presque dix mètres qui sépare le vitrail de la route. Par ailleurs, il faut remarquer que, dans sa déposition, Mme Rouffanche parle de son « *saut de plus de trois mètres* », mais n'explique jamais la méthode utilisée pour interrompre sa roulade intermédiaire.

Certains objecteront que le danger donne des ailes. Nous les renvoyons à un ouvrage vieux de quarante ans, écrit par un auteur, très officiel celui-là, qui s'est interrogé sur la façon dont notre héroïne avait arrêté sa chute. Cet auteur s'appelle Camille Mayran et, dans son livre *Larmes et Lumière à Oradour*, on lit page 223 :

> Comment, tombant de la fenêtre sur l'étroite corniche sans parapet qui contourne l'abside, n'était-elle pas tombée encore de cette corniche jusqu'à la route ? On s'en rend compte en examinant l'endroit : elle devait tomber sur la route d'une chute mortelle, qui l'eût livrée en tout cas au revolver d'un SS;

Preuve que le récit de l' « unique rescapée » n'apparaît pas à tout le monde comme parfaitement limpide. C. Mayran n'a toutefois pas eu le courage d'aller jusqu'au bout de son raisonnement. C'est bien dommage pour l'Histoire.

Pour nous qui n'avons pas les mêmes motifs d'esquiver le débat, notre conviction sort renforcée par le fait que les différents documents rendus publics se révèlent vagues et contradictoires. Ainsi, le 15 juin 1944, se fondant sur les dires de la rescapée, M. Freund-Valade écrivit dans son rapport :

> Au moment où le témoin parvenait à se hisser jusqu'au vitrail, les cris d'une mère qui voulait lui confier son enfant attirèrent l'attention d'une sentinelle placée au dehors qui fit feu sur la fugitive et la blessa grièvement. Elle ne dut la vie qu'en simulant la mort [p. 3].

Dans son livre, P. Poitevin, qui écouta Mme Rouffanche quelques jours seulement après la tragédie, rendit compte de son récit dans les termes suivants :

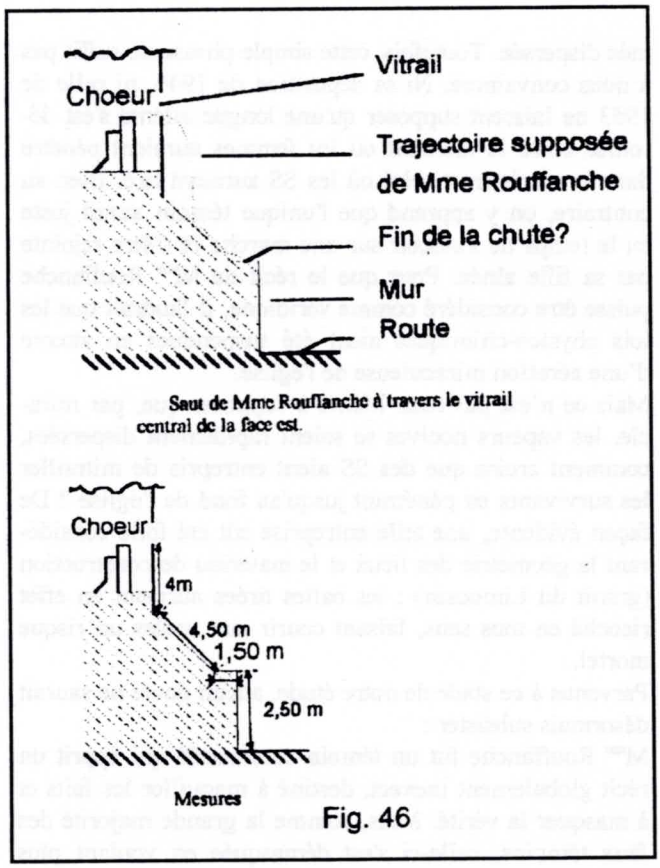

Fig. 46

Le vitrail se brise et, à travers les barreaux, le grillage se soulève, une tête [...] apparaît [...].

Un moment d'hésitation, puis un corps s'accroupit et s'élance dans le vide.

D'une chute de trois mètres, il tombe lourdement sur un remblai, entre les soubassements de l'édifice.

Déjà, à ces appels suppliants, deux bras se sont tendus. Dans un geste de désespoir, une maman jette par la fenêtre un bébé de quelques mois.

Hélas ! le chérubin gît maintenant, masse inerte, sur les pierres [Trente-neuf pages plus loin, P. Poitevin écrit : Mme Rouffanche « *se lamente de n'avoir pu [...] saisir dans ses bras l'enfant de Mme Joyeux* »]. La mère saute à son tour. Elle reprend et étreint sa précieuse progéniture [...] et les deux femmes, malgré leurs contusions, leurs meurtrissures, longent la cure donnant sur un jardin surplombant la route.

[...] les Allemands veillent et épient leurs mouvements. Ils épaulent leurs armes, visent ces cibles mouvantes et font feu.

Une salve de détonation claque dans leur direction. Après avoir escaladé une murette, [Mme Rouffanche,] atteinte de plusieurs balles, s'affale dans un potager, au milieu de rames de petits pois, dont la voûte de verdure recouvre son corps.

A une vingtaine de mètres derrière elle, la jeune mère a voulu se réfugier dans les cabinets du jardin du presbytère. Elle s'effondre à son tour, frappée à mort. Son sang éclabousse le crépit de l'intérieur des latrines, rougit son corsage et, près d'elle, son ange chéri meurt, étendu, la tête fracassée.

Voici maintenant comment, au mois de novembre 1944, Mme Rouffanche elle-même raconta sa fuite :

> Le vitrail étant brisé, je me suis précipitée vers l'ouverture qui s'offrait à moi. J'ai fait un saut de plus de trois mètres.
> Ayant levé les yeux, je me suis aperçue que j'avais été suivie dans mon escalade par une femme qui, du haut de la fenêtre, me tendait son bébé. Elle se laissa choir près de moi. Les Allemands, alertés par les cris de l'enfant, nous mitraillèrent. Ma compagne et le poupon furent tués. Je fus moi-même blessée en gagnant un jardin voisin. Dissimulée parmi des rangs de petits pois, j'attendis dans l'angoisse qu'on vienne à mon secours.

En 1953, enfin, l'unique rescapée déclara devant les juges :

> C'est pendant l'escalade [vers le vitrail] que j'ai été suivie et blessée. Mme Hyvernaud m'a suivie avec son bébé, mais elle a été tuée en sautant par le vitrail avec son bébé. C'est en fuyant que j'ai été blessée dans un carré de petits pois.
> J'étais blessée de cinq balles et on ne m'a retrouvée que le dimanche soir.

On notera les différences sensibles qui existent entre les différentes versions ci-dessus ainsi que les bizarreries qu'elles contiennent :

- L'unique rescapée prétend avoir fui, blessée, dans un jardin voisin. Comment expliquer qu'elle soit parvenue à échapper aux SS avec cinq balles dans le corps ? Comment expliquer que les SS qui, nous dit-on, avaient l'ordre de supprimer tous les témoins, n'aient pas pris l'initiative d'aller vérifier si cette femme, qui avait tout vu, avait bien expiré ? A ce sujet, citons une nouvelle fois C. Mayran qui, dans le même livre, exprime son incompréhension : « *Comment avait-elle pu, de la corniche, se relever, courir sous les balles, disparaître aux yeux de ceux qui, la visant, l'avaient touchée cinq fois ? La pauvre Marguerite ne le sait pas* ».
- Henriette Joyeux (née Hyvernaud) a-t-elle lancé son enfant à Mme Rouffanche ou a-t-elle sauté, elle aussi, d'une hauteur de trois mètres en le tenant dans ses bras ? En 1944, Mme Rouffanche parla d'une mère qui lui tendit son poupon — un poupon qu'elle n'aurait pu attraper — et, neuf ans plus tard, tout changea lorsqu'on put entendre que Mme Joyeux avait sauté avec son bébé ;
- De plus, la jeune mère a-t-elle été tuée en sautant par le vitrail ainsi que l'a affirmé Mme Rouffanche en 1953 ou est-elle parvenue au sol (« *elle se laissa choir près de moi* ») avant d'être, par la suite, tuée alors qu'elle tentait de fuir (version de 1944) ?
- A supposer que H. Joyeux ait été tuée alors qu'elle fuyait, a-t-elle été tuée non loin de l'endroit où elle avait touché le sol (ainsi que le laissent croire les dépositions de Mme Rouffanche en novembre 1944 et janvier 1953) ou a-t-elle été tuée dans les toilettes du presbytère (ainsi qu'on l'apprend dans le livre de P. Poitevin) ?

Le mystère s'épaissit encore lorsqu'on observe, dans le livre édité par le Service de recherche des crimes de guerre ennemis, deux clichés montrant, dit-on, le corps du nourrisson. Son aspect ne s'accorde pas avec la description qu'en a donnée M. Machefer. Celui-ci a parlé d'un bébé au « *crâne largement ouvert* » alors que, sur le cliché, on s'aperçoit que la tête entière manquait, ainsi que l'extrémité des membres inférieurs.

Notons enfin qu'en 1946 l'inculpé Graff a déclaré qu'à Oradour le SS Pakowski lui avait dit :

> qu'il venait de tuer à coups de crosse une jeune femme et son bébé qu'il avait découverts dans les cabinets d'aisance situés près de l'église.

Si ce témoignage est exact, celui de Mme Rouffanche s'effondre car il n'est nullement question ici d'une fuyarde tuée à coups de fusil, mais d'une femme qui, s'étant cachée, a été tuée à coups de crosse. De plus, à supposer que le SS ait effectivement tué le jeune Hyvernaud et sa mère, on ne comprend pas pourquoi, si l'on en croit M. Machefer, seul le corps de la maman aurait été ramené dans le jardin du presbytère pour y être enterré.

Toutes ces ambiguïtés, ces incohérences et ces contradictions jettent le doute sur la thèse officielle qui concerne la fuite de Mme Rouffanche, l'assassinat de H. Joyeux et de son bébé. Nous sommes persuadés que ni Mme Rouffanche, ni H. Joyeux n'ont sauté par le vitrail central du mur est. On pourra objecter :

- qu'au soir du drame une traînée de sang apparaissait au-dessous du vitrail central du mur est, prouvant qu'une personne avait bien été blessée en sautant par cette ouverture ;
- que le cadavre de H. Joyeux fut retrouvé hors de l'église, dans le jardin du presbytère, près du mur est de l'église.

Nous ne contestons pas ces faits qui ne contredisent nullement notre thèse.

Que H. Joyeux ait été retrouvée hors de l'église près du presbytère ne prouve pas qu'elle se soit échappée par le vitrail. Le rapport du docteur Bapt mentionne dix cadavres, huit d'enfants et deux de femmes, qui ont été retrouvés dans un appentis sous le presbytère (*Dans l'Enfer...*, p. 149). Or, personne ne prétend que ces dix personnes se soient échappées de l'église.

Quant à la traînée de sang, elle est mentionnée dans la brochure *Souviens-toi/Remember*, où un cliché, page 19, porte la légende suivante :

> La fenêtre de l'église par où s'échappa Mme Rouffanche. On voit la traînée claire du chlorure de chaux que les secouristes répandirent sur les traces de sang de la pauvre jeune mère qui fut blessée en suivant Mme Rouffanche et achevée plus loin.

Or, rien ne prouve que ce sang ait effectivement appartenu à H. Joyeux. Nous sommes même persuadés qu'il ap-

partenait à des maquisards qui furent mitraillés par les SS alors qu'ils tentaient de fuir par ce vitrail.
Remarquons, en effet, que, d'après le rapport des Renseignements généraux en date du 4 juillet 1944 :

> De nombreux points d'impact entourent également extérieurement la fenêtre de la sacristie.

La fenêtre dont il est ici question est certainement celle du mur est (il en existe en effet deux autres sur le mur nord mais les clichés pris après la tragédie semblent ne montrer aucun impact. Nous ne possédons en revanche aucune photographie d'époque montrant la fenêtre du mur est). D'après l'histoire officielle, ces impacts auraient résulté des tirs effectués de l'extérieur par les SS afin de tuer les femmes qui s'étaient réfugiées dans la sacristie. Or, il faut savoir que non seulement cette fenêtre est très étroite, mais qu'elle est située à 3 m environ du sol extérieur. Si, vraiment, les SS avaient voulu tuer les femmes et les enfants réfugiés dans ce local, il aurait été beaucoup plus simple d'y pénétrer par la porte et de mitrailler à travers le plancher.
En réalité, de tels impacts sont parfaitement explicables si l'on considère que cette fenêtre était l'endroit idéal pour, de l'intérieur, tirer sur des sentinelles qui se seraient trouvées à l'extérieur de l'église. Il est dès lors possible d'imaginer qu'un maquisard s'était posté à cet endroit afin de couvrir ses camarades qui s'échappaient par les vitraux du mur est [*Le Massacre...* pp. 205-209].

Que l'on soit d'accord où non avec les conclusions des révisionnistes, on doit reconnaître à cet exposé un grande force. J.-J. Fouché, d'ailleurs, l'admet implicitement, car face à cet avalanche d'arguments, il renonce à discuter les conclusions des négationnistes à propos des variations observées chez Mme Rouffanche. Aussi ne cite-t-il qu'un seul de ses témoignages, trouvé dans les archives militaires et daté du 16 novembre 1944. Jamais il n'avertit le lecteur que d'autres dépositions existent, dont celle — capitale — entendu lors du procès de 1953. On comprend donc pourquoi il n'a donné aucun exemple à l'appui de l'affirmation selon laquelle les négationnistes « croyaient » découvrir des contradictions dans les récits des victimes. S'il en avait donné un, il aurait été obligé d'informer son lecteurs que plusieurs dépositions existaient, ce qui l'aurait ensuite contraint à les étudier une par une, avec les inévitables conséquences que l'on imagine.

J.-J. Fouché réduit à tronquer

On pourra répondre que J.-J. Fouché n'a cité qu'un témoignage vraiment « officiel », celui conservé aux archives militaires, alors que les négationnistes ont analysé des pièces de valeur très différente, afin de pouvoir exploiter les contradictions qu'ils y trouveraient fatalement.

Cet argument doit cependant être rejeté pour deux raisons :

- si, vraiment les négationnistes avaient utilisé des documents sans valeur afin de les exploiter illégitimement, J.-J. Fouché l'aurait certainement fait remarquer, afin de dénoncer leur méthode. Il ne l'a pas fait ;

- lorsqu'on étudie la façon dont l'ancien « chef de projet » a recopié le témoignage de Mme Rouffanche datée du 16 novembre 1944, on s'aperçoit qu'il a omis quatre passages. Je vais démontrer qu'en deux occurrences, ces omissions ne sont pas innocentes : elles permettent à J.-J. Fouché d'éluder deux graves questions soulevées par les négationnistes.

Voici donc le témoignage de Mme Rouffanche tel qu'on le trouve — avec les coupures ! — dans le livre incriminé :

> Pour aller à l'église, des Allemands nous ont encadrés de chaque côté. Nous sommes restés une heure et demie dans cette église. Nous attendions anxieusement le sort qui allait nous être réservé. Personne ne parlait plus guère. Je me trouvais réunie avec mes deux filles et le petit garçon de sept mois. J'ai vu ma nièce de cinq ans s'endormir [...] ; des Allemands apparaissaient de temps à autre pour voir ce qui se passait à l'intérieur de l'église. Toutes les portes avaient été fermées et aucun Allemand ne nous surveillait à l'intérieur. Toute la nef était pleine. Je me trouvais au milieu et je ne voyais pas bien ce qui se passait à la sortie. Au bout d'une heure et demie, les Allemands ont ouvert la porte et ont commencé à faire évacuer l'église de ce côté. Des femmes et des enfants ont gagné l'extérieur. À ce moment, deux Allemands, âgés également d'une trentaine d'années, faisant écarter les femmes et les enfants pour passer, ont déposé une boîte, mesurant 0,80 mètre de long, devant la sainte table. Cette boîte, qui paraissait lourde puisqu'ils l'ont portée à deux, était garnie de ficelles blanches qui dépassaient de l'emballage. je l'ai vue, cette boîte, non loin de moi, et j'ai vu les deux Allemands l'ouvrir. C'est en l'ouvrant que j'ai constaté qu'elle était garnie de ficelles blanches. Aussitôt après, les Allemands sont ressortis sans nous adresser la moindre parole et sans avoir l'air de se préoccuper de nous. Je me suis alors imaginée qu'on allait faire sauter l'église et nous autres avec. Cependant tout le monde est resté calme. Quelques instants après, une petite détonation est partie de la boîte et aussitôt une fumée noire, âcre et piquante s'en est dégagée, remplissant toute l'église. Cette fumée était asphyxiante, et des cris, des clameurs ont été poussés par femmes et enfants. Tout le monde

s'est affolé et chacun a essayé de se garer. Nous avions avec nous tous les enfants des écoles, y compris les garçons de 13 et 14 ans.
Je me suis réfugiée vers la sacristie pour échapper à l'asphyxie, avec mes deux filles et mes voisines. Les cris se prolongeant, les clameurs s'élevant, ils ont fini par irriter sans doute les Allemands. Ils ont alors tiré des rafales à travers les fenêtres de la sacristie. À côté de moi, ma fille la plus jeune a été tuée par les balles qui lui ont tranché la carotide. J'ai alors fait la morte. Je me suis couchée sur le plancher. Au bout d'un instant, des Allemands sont arrivés à l'intérieur de la sacristie et depuis la porte ils ont mitraillé. Les victimes ont alors poussé des grands cris. Heureusement, je n'ai pas été blessée et je n'ai pas bougé de ma place. Aussitôt les rafales tirées, les Allemands sont entrés à l'intérieur de l'église où ils ont placé un bûcher, apportant de la paille, des fagots et renversant par-dessus les bancs et les chaises de l'église pour y mettre le feu. Lorsque j'ai aperçu les flammes, j'ai quitté la sacristie pour m'abriter derrière le saint autel. J'y ai remarqué l'escabeau servant à l'office sur lequel je suis montée pour atteindre l'une des fenêtres, celle de gauche, d'où je me suis jetée dehors. [...] Une voisine, [...] mère d'un petit bébé de sept mois m'a suivie par la fenêtre. Elle m'avait passé son enfant, mais je n'ai pu le saisir à temps et, entendant les balles crépiter autour de moi, je me suis relevée pour me réfugier dans le jardin. [...] J'ai été mitraillée et blessée de cinq balles aux jambes et à l'épaule [pp.160-161].

Première coupure

Dans son ouvrage, le collectif animé par V. Reynouard a souligné que le témoignage de Paul Graff selon lequel le SS Pakowski avait tué à coups de crosse une femme et son enfant dans les cabinets d'aisance du presbytère ne s'accordait pas avec celui de Mme Rouffanche selon lequel la femme et son enfant avaient été tués par balles non loin de l'endroit où ils avaient touché le sol. Avec logique, les négationnistes ont écrit : « *Si ce témoignage [celui de Graff] est exact, celui de Mme Rouffanche s'effondre [...]* » (*Le Massacre...*, p. 208).

Bien entendu, J.-J. Fouché accepte le témoignage du Waffen SS qui décrit un de ses camarades comme un abject meurtrier. Il écrit :

> Pakowski (un Waffen SS du peloton de commandement de la compagnie) « nous a dit qu'il venait de tuer à coups de crosse une jeune femme et son bébé, qu'il avait découverts dans des cabinets d'aisance situés près de l'église [...]60» [note 60 : PV d'audition de Paul G., du 26 juillet 1945. Il s'agit probablement de la jeune femme qui tenta avec son bébé de suivre Mme Rouffanche dans sa fuite [p. 158].

Mais en même temps, il tronque le témoignage de Mme Rouffanche afin de gommer toute contradiction. On trouvera ci-dessous :

- la fin de la déposition de Mme Rouffanche telle que J.-J. Fouché la cite ;
- la déposition de Mme Rouffanche portant la date du 30 novembre 1944 ;

Chez J.-J. Fouché (la coupure importante a été signalée en gras) :

> Une voisine, [...] mère d'un petit bébé de sept mois m'a suivie par la fenêtre. Elle m'avait passé son enfant, mais je n'ai pu le saisir à temps et, entendant les balles crépiter autour de moi, je me suis relevée pour me réfugier dans le jardin. **[...]** J'ai été mitraillée et blessée de cinq balles aux jambes et à l'épaule.

Extrait de la déposition datée du 30 novembre 1944 :

> Ayant levé les yeux, je me suis aperçue que j'avais été suivie dans mon escalade par une femme qui, du haut de la fenêtre, me tendait son bébé. Elle se laissa choir près de moi. Les Allemands alertés par les cris de l'enfants nous mitraillèrent. **Ma compagne et le poupon furent tués**. Je fus moi-même blessée en gagnant un jardin voisin.

De façon évidente, le passage omis dans le passage du haut a le sens de la phrase soulignée en gras dans le passage du bas. Si, vraiment, l'argumentaire révisionniste avait été inepte, s'il n'y avait eu aucune contradiction entre le témoignage de Mme Rouffanche et celui de Graff, J.-J. Fouché n'aurait pas eu besoin de recourir à ce procédé malhonnête.

Deuxième coupure

Dans son témoignage daté du 30 novembre 1944, Mme Rouffanche prétendait s'être extraite de l'église en sautant à travers le vitrail de la façade est. On lisait :

> Je me dirigeai vers la plus grande [fenêtre] qui est celle du milieu et, à l'aide d'un escabeau qui servait à allumer les cierges, je tentai de l'atteindre. Je ne sais alors comment j'ai fait, mais mes forces étaient décuplées. Je me suis hissée jusqu'à elle, comme j'ai pu. Le vitrail était brisé, je me suis précipitée par l'ouverture qui s'offrait à moi. **J'ai fait un saut de plus de trois mètres**, puis je me suis enfuie jusqu'au jardin du presbytère.

> Ayant levé les yeux, je me suis aperçue que j'avais été suivie dans mon escalade par une femme qui, du haut de la fenêtre, me tendait son bébé.

Dans son ouvrage, le collectif animé par V. Reynouard a contesté que l'unique rescapée de l'église ait pu sauter à travers le vitrail de la façade est sans s'occasionner de dégâts corporels et sans tomber sur la route en contrebas (voy. *Le Massacre...*, p. 206). Pour lui, donc, jamais Mme Rouffanche n'avait sauté par ce vitrail.

Or, voici comment J.-J. Fouché cite le témoignage de Mme Rouffanche (l'omission importante a été signalée en gras) :

> [Derrière le maître-autel] J'y ai remarqué l'escabeau servant à l'office sur lequel je suis montée pour atteindre l'une des fenêtres, celle de gauche, d'où je me suis jetée dehors. **[...]** Une voisine, [...] mère d'un petit bébé de sept mois m'a suivie par la fenêtre.

Le passage omis dans le deuxième extrait a le sens de la phrase soulignée en gras dans le premier extrait. Là encore, si l'argumentation négationniste avait été inepte et le saut de Mme Rouffanche vraisemblable, J-J. Fouché n'aurait jamais supprimé cette précision.

J'ajoute que l'ancien « chef de projet » a également tronqué le témoignage d'un Waffen SS qui, interrogé plus tard par la Police, a déclaré que personne n'avait pu fuir de l'église . Le lecteur lira ci-après :

- l'extrait complet du témoignage de ce Waffen SS (il s'agit de Jean-Pierre Elsaesser, entendu par la Police le 24 septembre 1945) tel que j'ai pu le lire dans le dossier laissé par mon père ;
- l'extrait tronqué tel qu'il est cité par J.-J. Fouché, à la page 163 de son livre ;

Extrait complet (je souligne) :

> Je me rappelle que sur la place, à côté de l'église, sous une charrue, gisait le corps d'un enfant d'environ un an. **Je n'ai pas remarqué qu'une personne ait pu s'échapper de l'église au moment de ce massacre**. Plus tard, j'ai demandé à un SS Allemand [...].

Extrait gravement tronqué par J.-J. Fouché :

> Je me rappelle que sur la place, à côté de l'église, sous une charrue, gisait le corps d'un enfant d'environ un an **[...]**. Plus tard, j'ai demandé à un SS Allemand [...].

Que cet ancien Waffen SS ait eu raison ou non, il n'est reste pas moins que J.-J. Fouché a tout simplement omis une phrase gênante pour sa thèse.

Ces trois coupures constituent un aveu : l'aveu que, pour J.-J. Fouché, les arguments des négationnistes sont inattaquables et que pour défendre la thèse officielle, l'unique solution est de les ignorer en tronquant les témoignages.

Mais ce n'est pas tout.

« Il existe dans cette partie de l'église trois fenêtres. Je me dirigeai vers la plus grande qui est celle du milieu et à l'aide d'un escabeau qui servait à allumer les cierges, je tentai de l'atteindre. Je ne sais alors comment j'ai fait, mais mes forces étaient décuplées. Je me suis hissée jusqu'à elle, comme j'ai pu. Le vitrail était brisé, je me suis précipitée par l'ouverture qui s'offrait à moi. J'ai fait un saut de plus de trois mètres, puis je me suis enfuie jusqu'au jardin du presbytère.

« Ayant levé les yeux, je me suis aperçue que j'avais été suivie dans mon escalade par une femme qui, du haut de la fenêtre me tendait son bébé. Elle se laissa choir près de moi. Les All-

aperçu les flammes, j'ai quitté la sacristie pour m'abriter derrière le saint autel. J'y ai remarqué l'escabeau servant à l'office sur lequel je suis montée pour atteindre l'une des fenêtres, celle de gauche, d'où je me suis jetée dehors. [...] Une voisine, [...] mère d'un petit bébé de sept mois m'a suivie par la fenêtre. Elle m'avait passé son enfant, mais je n'ai pu le saisir

Une grave dissimulation de J.-J. Fouché

En haut : la déposition « officielle » de Mme Rouffanche datée du 30 novembre 1944 et reproduite dans la littérature sur Oradour

En bas : la déposition de Mme Rouffanche en date du 16 novembre 1944 et reproduite par J.-J. Fouché.

Notez l'habile coupure qui, de façon évidente, a été pratiquée pour dissimuler le fait que l'unique rescapée de l'église aurait effectué un saut impressionnant. .

Une autre malhonnêteté de J.-J. Fouché

Dans l'expression, le témoignage cité par J.-J. Fouché diffère sensiblement de la déposition portant la signature légalisée du 30 novembre 1944. Il ne s'agit donc évidemment pas de la même pièce. Toutefois, si l'expression diffère, le sens est toujours le même, à une exception près : le document du 30 novembre parle d'une « *forte explosion* »; celui du 16 novembre d'une « *petite détonation* », ce qui est très différent. Dès lors :

- soit les deux documents sont la retranscription exacte des paroles de Mme Rouffanche, et le nouveau témoignage produit par J.-J. Fouché confirme que l'unique rescapée de l'église se contredisait gravement d'une déclaration à l'autre lorsqu'il s'agissait de la « caisse » mythique ;
- soit J.-J. Fouché a utilisé avec une grande légèreté une version falsifiée du témoignage du 16 novembre afin d'éluder le problème soulevé par les négationnistes. Ceux-ci avaient en effet souligné le caractère suspect du témoignage de Mme Rouffanche, laquelle n'avait mentionné aucun effet destructeur qui aurait été dû à cette « *forte explosion* » (« *Étrange explosion*, avaient-il écrit, *qui n'engendre aucune onde de choc et ne produit qu'une fumée noire* », voy. *Le Massacre...*, p. 66) ;

Quelle que soit l'hypothèse envisagée, la malhonnêteté de J.-J. Fouché apparaît au grand jour car :

- dans le premier cas, il a volontairement écarté une déposition afin de cacher les contradictions du témoin dans le temps ;
- dans le deuxième cas, il est pris en flagrant délit d'utilisation de témoignages falsifiés ;

J.-J. Fouché détruit lui-même la thèse qu'il soutient

Cependant, admettons que Mme Rouffanche ait effectivement parlé d'une « *petite détonation* » et oublions toutes ses contradictions. J.-J. Fouché s'en sert pour soutenir la thèse selon laquelle les Allemands auraient d'abord voulu faire sauter l'église afin d'y tuer ceux qui y étaient enfermés. Mais la manœuvre ayant échoué, ils auraient ensuite massacré les femmes et les enfants en les mitraillant et en lançant des grenades dans le lieu saint. Enfin, ils auraient mis le feu à l'église afin de la détruire et d'achever ceux qui vivaient encore.

Afin d'accréditer cette version de la tragédie, l'ancien « chef de projet » croise les déclarations de Mme Rouffanche avec les « aveux » de plusieurs anciens Waffen SS. Les premiers qu'il cite sont ceux de « L. » (Lohner). On lit :

> J'avais entendu dire par le Hauptsturmführer Kahn que l'église dans laquelle les femmes et les enfants avaient été enfermés devait être détruite par des explosifs. L'explosion n'avait pas provoqué l'effondrement de l'église ainsi que les Allemands l'avaient espéré, et les femmes et les enfants se trouvant à l'intérieur avaient été massacrés à coups de mitraillettes et avec des grenades de forme ovoïde qui étaient lancées par le portail d'entrée à l'intérieur de l'église.
> Lorsque les gens avaient été suffisamment mitraillés à l'intérieur de l'église, nous avions tous été obligés d'y porter du bois et de la paille et ensuite le feu avait été mis à ces combustibles [pp. 161-162].

J.-J. Fouché cite ensuite d'autres « aveux » qui paraissent confirmer. Mais lorsqu'on y regarde de près, ces multiples citations sonnent le glas de sa thèse .

Un certain « B. », Busch, déclara le 3 mai 1947 :

> Kahn nous fit rassembler pour nous mettre à l'abri tandis que l'église sauterait ; nous nous sommes abrités [...]. L'explosion fut si forte que le SS Gnug fut envoyé contre un mur et blessé à proximité de l'église. L'église ne sauta pas [...]. Au moment de l'explosion de l'église, j'ai entendu des cris des femmes et des enfants. A mon retour, on m'a raconté que les SS, puisque l'église n'était pas détruite par l'explosion, ont disposé de la paille et y ont mis le feu [pp. 163-4].

Si je comprend bien ce « B. », les Waffen SS ont déposé une charge à l'église et la détonation fut si forte que Gnug, qui était à l'extérieur (« *à proximité* »), fut blessé. Sachant que, d'après les propos de Mme Rouffanche rapportés par J.-J. Fouché, la caisse déposée dans l'église par deux Waffen SS aurait été le siège d'une « *petite détonation* » sans autre effet que le dégagement d'une fumée asphyxiante, il est logique de supposer que l'épisode décrit par « B. » est antérieur à celui décrit par l'unique rescapée et n'a donc aucun rapport avec lui. Dans ce cas, les négationnistes ont raison lorsqu'ils soulèvent une objection de taille, à savoir que jamais Mme Rouffanche n'a parlé d'une explosion qu'elle aurait entendu avant celle de la « caisse ».

Pour s'en sortir, il faut admettre que l'épisode décrit par « B » correspond à celui de la « caisse » amenée dans l'église par les deux jeunes Waffen SS.

Mais alors, comment expliquer que Mme Rouffanche n'ait parlé que d'une « *petite détonation* » qui n'aurait eu aucun effet destructeur notable à l'intérieur de l'église, alors qu'à l'extérieur, elle aurait été si forte qu'elle aurait causé une grave blessure chez un Allemand qui ne s'était pas sauvé assez vite ?

J.-J. Fouché manipule les déclarations de G. Boos

Dans un cas comme dans l'autre, on finit dans une impasse. Mais J.-J. Fouché ne le relève même pas. Pire, il manipule une déposition d'un ancien Waffen SS afin de gommer d'autres contradictions. Le 3 mai 1947, en effet, G. Boos déclara :

> L'adjudant de la compagnie Gnug fit sauter l'église dans laquelle se trouvaient les femmes et les enfants. Cet assassinat des femmes et des enfants dans l'église fut exécuté par quelques hommes de plusieurs sections, et qui avaient été envoyés dans l'église par Kahn, Dickmann et Toepfer. Je me souviens encore du sergent SS Picha, l'armurier de la compagnie, qui participa à l'affaire dans l'église. Pendant l'explosion de l'église, une pierre tomba sur la tête de l'adjudant Gnug [...]. [PV d'audition du 3 mai 1947, présent dans le dossier laissé par mon père].

C'est clair : G. Boos parlait de la (prétendue) tentative de faire exploser l'église, affirmant que quelques hommes de plusieurs sections, dont Picha, avaient été envoyés « *dans* » le bâtiment afin de réaliser cette sinistre besogne.

A supposer que cet événement ait eu lieu avant l'arrivée de la « caisse », comment expliquer que Mme Rouffanche n'ait jamais signalé que des Waffen SS étaient tout d'abord entrés *dans* l'église avec une mission bien précise ?

A supposer que cet événement corresponde à l'arrivée de la « caisse », comment expliquer que Mme Rouffanche ait parlé de « deux Allemands », alors qu'ils étaient apparemment plusieurs ?

Peut-être m'accusera-t-on de pratiquer l'« hypercritique ». Je répondrai en constatant que, comme par hasard, J.-J. Fouché a tronqué et falsifié la déposition de G. Boos. Voici la façon dont il rapporte ses propos (les mots entre crochets et soulignés ont été supprimés par J.-J. Fouché, celui en italique a été ajouté) :

> L'adjudant de la compagnie Gnug fit sauter l'église dans laquelle se trouvaient les femmes et les enfants [...]. [Cet assassinat des femmes et des enfants dans l'église fut exécuté par quelques hommes de plusieurs sections, et qui avaient été envoyés dans l'église par Kahn, Dickmann et Toepfer]. Je me souviens [encore] du sergent SS Picha, l'armurier de la compagnie, qui participa à l'affaire [dans] *de* l'église. Pendant l'explosion de l'église, une pierre tomba sur la tête de l'adjudant Gnug [...]. [p. 165].

On le voit, J.-J. Fouché a omis la phrase où il était question de « *quelques hommes de plusieurs sections* ». Il n'en restait dès lors plus que deux, Gnug et Picha, ce qui correspondait au témoignage de Mme Rouffanche. Et pour les lecteurs qui auraient vu que l'épisode de Gnug était antérieur à celui de la caisse, J.-J. Fouché prenait soin de faire disparaître tous les « *dans l'église* », remplaçant le deuxième par « *de l'église* », ce qui pouvait laisser croire que les Waffen SS chargés de dynamiter le lieu saint étaient restés au dehors.

J.-J. Fouché s'embrouille

L'affaire s'obscurcit un peu plus lorsque l'ancien « chef de projet » cite les aveux d'un quatrième exécuteur, « Jean-Pierre E. » (Elsaesser) qui déclare :

> De l'intérieur de [l'église], on percevait des cris et des hurlements de femmes et d'enfants. Des SS s'affairaient à porter des fagots et de la paille dans l'édifice, et, durant cette opération, j'ai vu deux Unterscharführer, sergents SS, Maurer et Boos, entrer à l'intérieur de l'église où ils ont tiré ensuite des rafales de mitraillettes, tandis que d'autres SS ont lancé des grenades à main à l'intérieur du même édifice, sans aucun doute pour achever la population [...]. En dernier on a été rassemblés dans la rue, face à l'église, pour assister à la destruction de cette église. J'ai vu le sous-officier Boos venir mettre au capitaine Kahn une charge d'explosifs. Kahn, accompagné de quelques SS armés, est entré dans l'église. Aussitôt une explosion s'est produite et, en quelques instants, tout l'intérieur de l'édifice était en flammes, la fumée s'échappant par les vitraux [pp. 162-163].

On passera rapidement cette étonnante description qui laisse penser que des Waffen SS mitraillaient et jetaient des grenades dans l'église en même temps que d'autres y entreposaient des fagots. L'important est ailleurs : cette fois, il faut admettre que la « *charge d'explosifs* » a été amenée en tout dernier lieu, après le mitraillage des femmes et des enfants, et qu'elle servait uniquement à mettre à feu les combustibles amenés à l'église. C'est totalement contradictoire avec les « aveux » cités précédemment.

On comprend maintenant pourquoi J.-J. Fouché a définitivement renoncé à toute étude chronologique.

J.-J. Fouché n'ose s'aventurer sur le terrain matériel

Mais cela ne suffit pas pour sauver sa thèse. Car le caractère flou et contradictoire des « aveux » formulés par les anciens Waffen SS leur ôtent toute valeur. D'ailleurs, à supposer qu'ils aient vraiment utilisé une charge d'explosif, un expert pourrait, en regardant les clichés d'époque, en déduire la nature de la charge et l'endroit où elle a été placée. Or, J.-J. Fouché est contraint de le reconnaître : cinquante ans après les faits, bien qu'on ait à notre dispositions de nombreux clichés et de nombreux « aveux », « *on ne peut déterminer s'il s'agissait de dynamite ou de mines, deux types de munitions dont disposait la compagnie SS, ou d'une fabrication spéciale de l'armurier* » (p. 165). Quant à l'emplacement, il n'en parle même pas, il n'ose même pas aborder une discussion à ce sujet. Est-ce parce que les négationnistes ont situé l'épicentre de l'explosion dans le clocher et sous les combles et qu'il sait leurs arguments inattaquables ?

La destruction de la voûte obstinément niée au prix de plusieurs dissimulations

Quoi qu'il en soit, J.-J. Fouché est sûr d'une chose : « *La destruction de la voûte de l'église échoua* » (p. 165), l'explosion ne blessa que l'artificier chargé de la mise à feu, si bien que les Waffen SS durent tuer les femmes et les enfants en les mitraillant et en jetant dans l'église « *au moins une demi-douzaine de grenades* » (déposition de A. Lohner, citée par J.-J. Fouché p. 162). Admettons, mais alors, comment expliquer qu'un Résistant qui visita les lieux le surlendemain de la tragédie ait vu « *une église à l'entrée effondrée* » * ? Comment expliquer que, dans son ouvrage, Pierre Poitevin parle du « *bronze de la cloche fondue et amalgamée dans les pierres de la voûte du clocher effondré* »** ? Comment expliquer que le commissaire Massiéra ait écrit dans son rapport : « *la voûte du clocher qui surplombait l'église s'est effondrée et la cloche a fondu sous l'action de la chaleur* » (Document déjà cité) ? S'il avait agi honnêtement, J.-J. Fouché aurait dû citer ces témoignages et expliquer ensuite pourquoi il les considérait comme erronés. Il ne les a même pas cités...

J.-J. Fouché cache habilement au lecteur
la destruction de la voûte du clocher de l'église

concordantes sont nombreuses.
La destruction de la voûte de l'église échoua. La suite du massacre releva-t-elle d'un ordre ou d'initiatives de sous-offi-

▲ P. 165 du livre de J.-J. Fouché. Comparez avec...

par les flammes, et le confessionnal en bois se dresse encore intact. Néanmoins, la voûte du clocher qui surplombait l'église s'est effondrée et la cloche a fondu sous l'action de la chaleur.
est à noter qu'un témoin, boucher à Oradour, place

...le « rapport Massiéra »

Le bronze de la cloche fondue et amalgamée dans les pierres de la voûte du clocher effondré

...les constatations de Pierre Poitevin
(légende d'un cliché publié dans son livre)

D'autres témoignages capitaux dissimulés

De plus, comment expliquer que les corps retrouvés dans l'église étaient le plus souvent réduits à l'état de « *fragments* » (p. 196), ainsi que le montrent les photographies et ainsi que le confirment les multiples témoignages cités par les négationnistes (« *C'était une horreur gigantesque. Il n'y avait pas un corps intact. Certains étaient coupés en deux* » ; voy. *Le Massacre...*, pp. 80-81) ? L'ancien « chef de projet » élude le problème en une ligne ; il parle de « *restes, déchiquetés par les grenades et la mitraille* » (p. 181). Or, il est patent qu'une dizaine de grenades et des balles ne peuvent occasionner de tels dégâts.

Un élément, d'ailleurs, montre que J.-J. Fouché sait sa thèse contredite par des témoignages irrécusables. Dans un paragraphe intitulé : « La recherche des disparus », il cite le témoignage de Jean Pallier,

* Voy. le tract signé de plusieurs organisations de Résistance et intitulé : « Un Éditorial que Philippe Henriot ne fera pas. Les Huns sont passés par là ».

** Voy. P. Poitevin, *Dans l'Enfer d'Oradour*, légende du troisième cliché entre les pages 64 et 65

une des premières personnes qui pénétra dans le bourg après le drame et qui rédigea un rapport circonstancié. L'ancien « chef de projet » le qualifie de « *témoignage d'une personne disposant d'une culture scientifique. Il distingue constamment ce qu'il a vu des informations de seconde main et des hypothèses interprétatives* » (p. 179).

Or, il faut savoir qu'ayant pénétré dans l'église et contemplé les corps, Jean Pallier avait conclu :

> Il ne semble pas que les femmes et les enfants aient subi le même sort [que les hommes qui ont été mitraillés puis brûlés] puisque l'on a retrouvé dans l'église des corps que la mort a surpris dans une attitude normale.

C'est net : à supposer que le témoignage de Mme Rouffanche et que les « aveux » des SS soient exacts, à supposer qu'il y ait eu les scènes de panique si bien décrites, aucune femme, aucun enfant n'aurait été « *surpris* » par la mort dans une attitude normale. Par conséquent, les constatations matérielles de J. Pallier s'opposaient radicalement à la thèse officielle. Mais elles s'accordaient parfaitement avec la thèse d'une explosion soudaine et imprévue, celle invoquée par les négationnistes pour expliquer la fusillade des hommes dans les granges.

Si J.-J. Fouché avait été sûr de sa thèse, il aurait dû faire front courageusement, c'est-à-dire citer la conclusion de J. Pallier et expliquer pourquoi le témoin s'était trompé. Il ne l'a pas fait. Si l'extrait recopié ci-dessus apparaît bien dans le livre du collectif animé par V. Reynouard (voy. *Le Massacre...*, p. 82), J.-J. Fouché, lui, interrompt sa citation quelques lignes auparavant, afin de ne pas avoir à le recopier (voy. p. 179). C'est l'aveu qu'il connaît l'importance des déclarations de J. Pallier mais qu'il ne peut rien lui opposer de consistant.

Il n'est pas le seul. Plus loin, il écrit : « *Jean Pallier n'a pas été interrogé au cours des enquêtes de police, ni appelé à témoigner lors du procès des anciens Waffen SS en 1953* » (*Id.*). En guise d'explication, il déclare que le témoin avait quitté la France pour travailler en Indochine (*Id.*). Irrecevable : en 1950, des liaisons régulières existaient entre la France et l'Indochine. Par conséquent, J. Pallier aurait pu être interrogé là-bas et convoqué à Bordeaux pour déposer au procès. A mon avis, s'il n'a été ni interrogé ni convoqué, c'est que son témoignage seul suffisait à anéantir la thèse officielle. On l'aura donc tout simplement écarté, comme aujourd'hui J.-J. Fouché l'écarte...

J. Pallier ne fut pas le seul témoin important à avoir été délaissé durant l'enquête et lors du procès. Dans une note en fin d'ouvrage, J.-J. Fouché mentionne un couple de rescapé, M. et Mme Lang. On lit :

> Le couple Lang s'était réfugié à Oradour. Madame Lang est citée par Pauchou et Masfrand (*Vision d'épouvante* ; *op. cit.*, p. 30) : « Cachés derrière une fenêtre [les époux] ont assisté au début du drame. Les Boches, nous dit madame Lang, entrent brusquement dans les maisons ouvertes, gardent les issues, font sortir les gens... ». Les époux Lang n'ont pas été auditionnés par la police et la justice [n. 32 du chapitre 6].

Cette fois, l'ancien « chef de projet » n'avance aucune explication. Pour le comprendre, il fait savoir que dans la première édition de leur ouvrage (1945), MM. Pauchou et Masfrand avaient commis une grave erreur ; ils avaient cité Mme Lang lorsqu'elle racontait :

> Un bruit épouvantable éclate en direction de l'église qui était à quelques dizaines de mètres de nous. Détonations sur détonations se succèdent, suivies d'une immense clameur et de cris effrayants.

Ces propos, repris par les négationnistes (voy. *Le Massacre...*, p. 76), ne s'accordaient absolument pas avec le témoignage de Mme Rouffanche. En effet, lorsqu'elle parlait d'une détonation, elle n'en mentionnait qu'une seule, et de faible intensité, produite par la mystérieuse « caisse » allemande.

En outre, Mme Lang affirmait que de multiples détonations avaient été entendues dans un fracas épouvantable, ce qui ne s'accordait pas avec les « aveux » des anciens Waffen SS, ceux-ci ayant parlé d'une seule grosse explosion provoquée par la charge allumée par Gnug (« *L'explosion n'avait pas provoqué l'effondrement de l'église* » [p. 161] ; « *L'explosion fut si forte que [...]* » [p. 164] ; « *J'ai vu le sous-officier Boos venir remettre au capitaine Kahn une charge d'explosifs [...]. Je n'ai pas bien vu comment la charge d'explosifs avait été confectionnée [...]* » [p. 163] ; « *Une charge explosive a été préparée* » écrit J.-J. Fouché, p. 165).

Dès lors, seul restait l'hypothèse de caisses bourrées de munitions et d'explosifs et qui auraient explosé en chaîne. Or, personne ne prétend que les Waffen SS sont arrivés à Oradour avec un tel arsenal. Par conséquent, il fallait l'admettre : ces caisses avaient été déposées là avant le 10 juin, il s'agissait d'un dépôt clandestin organisé par le maquis.

J.-J. FOUCHÉ TRONQUE LE « RAPPORT PALLIER » POUR NE PAS CITER LE PASSAGE CAPITAL

assis, la tête penchée en avant. Dans une voiture d'enfant reposaient les restes d'un bébé de huit ou dix mois.

«Je ne pus en supporter davantage et c'est en marchant comme un homme ivre que je regagnai [...] ».

Jean Pallier s'éloigne et quitte Oradour.

Son texte, daté du 23 juin 1944 et rédigé immédiatement

Ci-dessus : fragment de la page 179 du livre de J.-J. Fouché

Ci-dessous : bas de la quatrième page et haut de la cinquième page du « rapport Pallier ». J.-J. Fouché a interrompu sa citation au bas de la page 4, évitant ainsi de citer le passage capital de la page 5.

garçonnet était assis la tête penchée en avant. Dans une voiture d'enfant reposaient les restes d'un bébé de 8 à 10 mois.

Je ne pus en supporter davantage, et c'est en marchant comme un homme ivre que je regagnai le village des Bordes.

[illegible] hommes que moi ont vu cela mais ils ne sont [illegible] Lundi matin les Allemands sont revenus pour effacer le plus possible de leurs oeuvres.

Ici s'arrête l'exposé des faits dont j'ai été personnellement le témoin. Mais je crois bon d'y ajouter la déclaration d'un rescapé que je n'ai pas vu mais dont les paroles m'ont été rapportées par une personne digne de foi.

Lorsque les Allemands ont pénétré dans ORADOUR vers 14 heures, ils ont obligé tous les habitants à sortir de leur demeure et les ont rassemblés sur la place du pays, le champ de foire.

Un interprète les a alors avisés qu'un Commandant allemand portant beaucoup de décorations avait été tué à quelques Kms de là et que les autorités allemandes savaient qu'il existait un dépôt de munitions dans la localité.

L'interprète a alors demandé où se trouvait le dépôt. N'ayant pas obtenu de réponse, la population a alors été avisée que le feu allait être mis aux maisons afin de faire sauter le dépôt clandestin.

Le maire prit alors la parole pour donner l'assurance que tout le monde ignorait l'existence d'un dépôt de munitions à ORADOUR. Il s'offrit comme otage afin d'éviter la destruction de l'agglomération ; mais les Allemands décidèrent de mettre leur projet à éxécution.

Ils firent entrer un premier groupe d'hommes dans une grange, puis les mitraillèrent. Ensuite, sur les corps tués ou simplement blessés, ils amassèrent du bois, de la paille du foin et mirent le feu. Ils procédèrent de la même façon pour les autres hommes.

Le rescapé dont il s'agit est une personne qui a subi le sort commun mais qui, au moment du mitraillage, a eu la présence d'esprit de tomber et qui, par la suite, a attendu que l'incendie soit suffisamment violent pour sortir de la grange sans être vu des Allemands.

Il ne semble pas que les femme et les enfants aient subi le même puisque l'on a retrouvé dans l'église des corps que la mort a surpris dans une attitude normale.

On comprend donc pourquoi le témoignage de Mme Lang a disparu dans les éditions postérieures du livre de MM. Pauchou et Masfrand et pourquoi le couple n'a jamais été entendu ni par la Police, ni par la Justice. Il fallait à tout prix le cacher pour sauvegarder la thèse officielle. C'est si évident que J.-J. Fouché n'a même pas essayé de justifier le peu d'intérêt suscité par le couple Lang au moment du procès ; il ne souhaitait pas pénétrer sur un terrain qu'il savait très mouvant.

J.-J. Fouché utilise un faux d'origine communiste et ment lorsqu'il tente d'en prouver l'authenticité

Mais J.-J. Fouché veut tout de même sauver la version officielle. Afin de réfuter la thèse d'un dépôt de munitions qui aurait explosé, occasionnant tous les dégâts matériels et humains constatés à l'église, il recourt à un argument massue : les Allemands eux-mêmes auraient avoué que cette thèse était un mensonge de propagande répandu pour la circonstance. Il écrit :

> Les SS diffusent deux versions pour justifier le massacre.
> La première l'explique par la présence d'une « bande » à l'intérieur du bourg, voire de l'église : les combats qui s'y seraient déroulés auraient provoqué le massacre puis l'incendie. La destruction du village serait accidentelle. Le 13 juin, le responsable allemand de la censure militaire diffuse un communiqué : « Par le truchement d'environ cinq cents hommes de confiance, nous procédons à la diffusion de la version suivante concernant les événements d'Oradour. Les femmes et les enfants de la localité avaient été rassemblés dans l'église en vue d'assurer leur sécurité. Les terroristes avaient installé un dépôt d'explosifs et de munitions sous l'église, qui a pris feu pendant les combats et a provoqué une explosion qui détruisit l'église[2]. » Le 19 juin, cette version est répétée devant la presse locale3. Selon un officier, dépendant du ministère de Goebbels, la troupe allemande n'est pas allée là-bas au hasard. Pierre Poitevin a rendu compte de cette réunion destinée aux représentants de la censure française et aux directeurs de journaux.
> La seconde version [se rapporte à l'enlèvement de Kämpfe] [p. 214].

Je le dis tout de suite : l'existence d'un tel communiqué allemand, si elle était attestée, ne remettrait nullement en cause tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Les constatations matérielles démentent la thèse officielle et quelques phrases écrites sur du papier n'y peuvent rien. La réalité du communiqué allemand poserait uniquement des questions subsidiaires du genre : qui l'a rédigé ? Pourquoi les services de propagande allemande ont-ils présenté la version à diffuser comme si elle avait été choisie parmi d'autres (donc qu'elle était mensongère) ? Pourquoi cet empressement à la répandre ? Qui étaient ces 500 personnes de confiance ? Ont-elles effectivement accompli leur mission ? A la troisième question, on pourrait répondre en invoquant la nécessité, pour les Allemands, de contrer la propagande alliée qui, en France, se servait du drame d'Oradour pour soulever les masses contre l'Occupant.

Mais personnellement, je n'entrerai pas en discussion. Pourquoi ? Parce que l'existence de ce communiqué n'est nullement démontrée, bien au contraire. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à la note 2, où J.-J. Fouché indique ses références. Il écrit : « *Document publié, en fac-similé, par l'*Humanité *le 4 février 1953, au cours des audiences du procès* » ; puis vient la précision importante : « *Il ne se trouve pas dans le dossier remis par le quotidien aux archives départementales* ». Nous sommes donc en présence d'un document apparu soudainement neuf ans après les faits, qui a été publié par un organe communiste (et seulement lui !) et dont l'original reste introuvable, même pour J.-J. Fouché qui se flatte d'avoir pu consulter toutes les archives. Que faut-il de plus pour conclure qu'il s'agit d'un faux d'origine communiste — ils n'étaient pas à leur coup d'essai, surtout depuis Katyn —, publié alors que le procès se terminait afin de faire pression sur la Justice ?

On m'opposera que, si l'original est introuvable, J-J. Fouché prouve indirectement la réalité de ce communiqué en rappelant que, six jours plus tard, le responsable de la propagande à Limoges a diffusé la version imposée. Ma réponse sera simple : lorsqu'il prétend cela, J.-J. Fouché ment. En effet, comme référence, il indique (note 3) : « *Pierre Poitevin*, op. cit., *p. 116 et suiv.* ». Il s'agit de l'ouvrage intitulé : *Dans l'enfer d'Oradour* et publié dès 1944. Je l'ai consulté. Voici ce que le responsable de la propagande à Limoges a déclaré :

> Bien entendu, nous n'excusons pas ce qui s'est passé [à Oradour] et le ou les officiers de ce régiment seront punis, s'ils ne l'ont pas déjà été.
> La troupe allemande n'est pas allée là-bas au hasard. C'était un bourg plein de maquis, un asile du maquis [...].

> En ce qui concerne ce qui s'est passé à l'église, où les femmes et les enfants avaient été envoyés pour y être mis en sécurité, nous ne comprenons pas ce qui est arrivé, nous essayons de le savoir !...
> Après tout, messieurs, il y a davantage de femmes et d'enfants victimes des bombes anglaises qu'à Oradour [P. Poitevin, *op. cit.*, p. 119].

On le voit, s'il était effectivement question de femmes et d'enfants amenés à l'église pour leur sécurité, on ne trouvait aucune mention d'un dépôt clandestin de munitions qui aurait été aménagé sous l'église et qui aurait explosé. L'élément central du prétendu communiqué du 13 juin n'était donc pas repris. Les services de propagande restaient très prudents.

Par conséquent, J.-J. Fouché ment afin d'apporter un semblant de crédibilité au document apocryphe qu'il produit. Et pour que son mensonge passe inaperçu, il ne cite pas le texte reproduit par P. Poitevin, se contentant d'en donner la référence en espérant que le lecteur lui fera confiance et qu'il n'ira pas vérifier.

Nouvelle manipulation d'un témoignage de SS

Refusant d'envisager la thèse d'une forte explosion destructrice, J.-J. Fouché entreprend d'expliquer comment les Waffen SS ont finalement détruit l'église. On lit :

> Pour la mise en place du bûcher dans la nef et sous la sacristie, les soldats Waffen SS ont apporté de la paille et des fagots dont, en juin, les habitants ont reconstitué les réserves en vue de l'hiver suivant. Ils ont aussi allumé un feu dans la charpente, au-dessus de la voûte [pp. 165-166]

J.-J. Fouché peut raconter ce qu'il veut, puisqu'il a refusé toute étude matérielle. Pourtant, rappelons que :

- la croix faîtière qui était au sommet du clocher, a résisté, y compris la fine sphère en laiton qui constituait sa base, alors qu'elle aurait du fondre intégralement sous la chaleur de la charpente en flamme ;
- les cloches ne sont que partiellement fondues, alors qu'elles auraient dû être réduites à l'état de flaques de bronze si la structure du clocher s'était consumée ;
- le confessionnal en bois, l'autel de la chapelle Saint-Joseph et les fleurs en tissu sur l'autel de la Vierge n'auraient pu résister à un incendie généralisé. Or, on peut les voir encore aujourd'hui, intacts ;
- aucune trace de suie n'est visible, notamment au niveau des ouvertures du clocher et des toitures des chapelles latérales ;
- les victimes auraient été complètement carbonisées, c'est-à-dire qu'on n'aurait retrouvé ni habits sur les corps, ni traits sur les visages. Or, les clichés disponibles montrent le contraire.

Afin de donner un semblant de poids à ce qu'il écrit, J.-J. Fouché cite le témoignage d'un ancien Waffen SS, P. Graff, qui déclare :

> Toute la compagnie se trouvait près de l'église [...] ; nous avons vu tomber l'église. Nous sommes restés là jusqu'à ce que le toit de l'église s'effondre. [pp. 165-166].

Mais là encore, il a gravement tronqué. Voici l'extrait reproduit sans coupure (je souligne) :

> Au moment où je vous parle, presque toute la Compagnie se trouvait près de l'église, c'est pourquoi j'ai pu rencontrer Metz, Scheer, Schwartz et Hoehlinger. Ensuite, je suis parti avec cinq Alsaciens et un Allemand sur le pont de la Glane, car nous voulions quitter les lieux. **Vingt minutes après environ**, nous avons vu tomber l'église. Nous sommes restés là jusqu'à ce que le toit de l'église s'effondre, **c'est-à-dire à peu près une demie-heure** [Déposition de Paul Graff en date du 10 octobre 1946, présente dans le dossier laissé par mon père].

Les deux passages signalés en gras ont été omis par J.-J. Fouché. Une nouvelle fois, cette omission n'est pas innocente car elle permettait de supprimer des précisions chronologiques qui rendaient le témoignage absurde. En effet, comment croire que le toit d'une église, avec son énorme charpente, puisse s'effondrer en trente minutes. C'est tout simplement impossible ! L'ancien « chef de projet » en est donc réduit aux artifices les plus honteux afin de sauver une thèse indéfendable.

Bilan provisoire

Pour conclure, je pense avec les négationnistes qu'une énorme explosion survenue à l'église, explosion subite et imprévue, a tout déclenché. La déposition de Mme Lang confirme qu'il s'agissait non d'une simple charge, mais de nombreuses charges qui ont explosé en chaîne. Afin d'expliquer ce phénomène, les autorités françaises ont invoqué, par le biais de leur témoin Mme Rouffanche, une « caisse » que deux Allemands auraient apportée dans l'église

et qui aurait explosé plus ou moins fortement. Lorsqu'ils furent interrogés au début, les anciens Waffen SS ont repris cette histoire, affirmant qu'un des leurs avait dynamité l'église, provoquant une forte explosion qui aurait éjecté des enfants hors de l'église (Lohner, 12 avril 1945) et entraîné la mort de la quasi-totalité des femmes et des enfants (Busch, 2 janvier 1947). Mais c'était contradictoire avec le récit de Mme Rouffanche selon lequel la caisse n'avait eu aucun effet destructeur autre qu'une fumée suffocante et que les meurtriers avaient dû finir leur sinistre besogne en mitraillant les femmes et les enfants. Alors les anciens Waffen SS ont sensiblement changé leur récit : ils ont oublié la forte explosion ainsi que les enfants éjectés et ont déclaré que la tentative de faire sauter l'église avait échoué (Lohner, 12 décembre 1946 et Busch, 3 mai 1947), les contraignant à improviser.

L'ennui est que ces récits changeants laissent apparaître des contradictions insurmontables (que J.-J. Fouché ne relève pas !) et sont démentis par les constatations matérielles (que J.-J. Fouché ne fait pas !). La vérité est donc ailleurs, j'y viendrai dans ma conclusion.

Pour finir, J.-J. Fouché se couvre de ridicule

J.-J. Fouché termine son « récit du massacre » en accusant les Waffen SS de viol à Oradour. Mais il se ridiculise purement et simplement, qu'on en juge.

Lui qui prétend fonder son « récit » sur le recoupement des témoignages, il commence en écrivant :

> Les témoignages sont muets à propos de violences sexuelles. Dans les enquêtes de polices, les accusés du massacre ne pouvaient faire état de violences aggravantes. Les témoins se sont tus dans les enceintes publiques, n'abordant ce sujet qu'en privé [p. 182].

Bref, il n'y a rien, ni d'un côté ni de l'autre. Afin de soutenir son accusation, l'ancien « chef de projet » exhume un témoignage oublié de Martial Machefer (l'activiste communiste qui, le 10 juin, s'est empressé de brûler des papiers compromettants avant de prendre les jambes à son cou). Celui-ci déclare (je souligne) :

> Le dimanche vers 15 h, j'ai vu le spectacle effrayant de l'église où des corps carbonisés gisaient sur le sol à une hauteur d'un mètre cinquante sur place, surtout du côté d'une petite porte de sortie de l'église. Une femme que je n'ai pu identifier ne portant aucune blessure apparente, ni trace de brûlure, dévêtue dans sa partie inférieure, le sexe nettement apparent, était placée dessus les corps carbonisés. Cette femme avait dû, à mon avis, avoir été apportée morte après l'incendie. J'ai eu nettement l'impression, au moment où je la vis, que cette femme avait été violée [p. 182].

On conviendra que c'est bien maigre pour attester un viol. J.-J. Fouché le sait, aussi s'empresse-t-il d'écrire : « *Ce témoignage est confirmé par quatre personnes qui pénétrèrent dans l'église l'après-midi du dimanche 11 juin* » (*Id.*). Quatre ? Diable, voilà une éclatante confirmation. Mais que disent ces témoignages ? J.-J. Fouché en cite des extraits :

Jean Hyvernaud parle d'un « *cadavre de femme qui aurait pu être reconnu par sa famille [et qui] se trouvait étendu sur le dos, les vêtements complètement brûlés* » (*Id.*). René Hyvernaud, pour sa part, déclare : « *A quelques mètres de l'entrée principale, à l'intérieur de l'église, j'ai vu le corps d'une femme complètement dévêtu* » (*Id.*). C'est clair, la femme était entièrement nue. Or, M. Machefer parlait d'une femme « *dévêtue dans sa partie inférieure* ». J'ajoute qu'il n'y a ici plus aucun indice de viol. Jean Hyvernaud, en particulier, parle d'une femme qui aurait été dénudée par accident, ses vêtements ayant brûlé.

Quant à Sénamaud il dit avoir vu « *le corps carbonisé d'une femme sans doute, couché sur le dos, bras et jambes écartés* » (pp. 182-3). Un « *corps carbonisé* » au point de ne plus pouvoir être sûr de son sexe ? Pourtant, M. Machefer parlait d'une femme qui ne portait aucune trace de brûlure !

Le quatrième témoin, enfin, s'appelle Tarnaud. De sa déposition, J.-J. Fouché extrait la simple phrase suivante : « *Au milieu de l'église se trouvait le corps d'une femme* » (p. 182). Où est la confirmation du témoignage de M. Machefer ?

L'inconsistance de la démonstration était telle qu'à Oradour, des protestations s'élevèrent. Le président de l'Association nationale des Familles de Martyrs, Claude Milord, déclara :

> Des violences sexuelles ? L'hypothèse est émise à partir du témoignage d'un rescapé, mais quatre témoins, en tout, n'ont pas vu la même chose [voy. *Le Populaire du Centre*, 27 novembre 2001, p. 3]

Ce désaveu quasi officiel achevait de déconsidérer J.-J. Fouché, l'homme qui avait prétendu écrire un « récit du massacre » en croisant les témoignages.

CONCLUSION

L'ouvrage de J.-J. Fouché est une catastrophe pour les tenants de la version officielle. Par conviction intime ou par nécessité, il a voulu défendre la thèse d'un village rayé de la carte par des brutes sanguinaires. Mais la méthode de travail qu'il adopte consiste essentiellement à ignorer les réalités matérielles : ruines de l'église, préservation d'objets en bois ou en tissus, absence de traces de suie, aspect des cadavres. Quant à sa méthode d'exposition, elle consiste à occulter, à tronquer et à tricher : occulter tous les témoignages qui le gênent, tronquer les dépositions retenues afin de masquer les contradictions et les impossibilités qu'elles contiennent, tricher en faisant dire à certains ce qu'ils n'ont pas dit.

Le bilan de son travail est extrêmement pauvre. La seule information intéressante concerne l'enterrement oublié de Sarah Jakubowicz. Elle confirme la présence d'un maquis à Oradour et annonce probablement des révisions déchirantes de la thèse officielle.

En outre, par ses silences et ses tricheries, J.-J. Fouché confirme que les négationnistes ont raison sur bien des points, à savoir :

- qu'un réseau structuré de Résistance était implanté à Oradour ;
- que les Waffen SS ne sont pas venus dans le bourg afin d'y perpétrer un massacre prémédité ;
- que le témoignage de Mme Rouffanche est sujet à caution ;
- que les hommes n'ont pas été fusillés sur un ordre allemand ;
- que les récits des Waffen SS sur la cause et les circonstances de la mort des femmes et des enfants sont inacceptables ;
- que l'église a été endommagée par une explosion en chaîne et que la « caisse » mentionnée par l'unique rescapée ne permet pas de l'expliquer.

Les négationnistes pensent que des maquisards s'étaient cachés dans l'église et qu'ils ont tenté de sortir, provoquant une bataille et l'explosion d'un dépôt de munitions qui avait été caché sous les combles ainsi que dans la sacristie. Cette thèse est plausible, mais nullement prouvée. Pour ma part, je me contenterai de dire qu'aujourd'hui, et surtout depuis le livre de J.-J. Fouché, force est d'admettre que la thèse officielle du drame d'Oradour est fausse sur bien des points. Mais la vérité n'est pas connue pour autant. L'enchaînement des événements à l'église reste plongé dans l'obscurité. La lumière jaillira peut-être lorsque les documents seront enfin en accès libre et qu'un débat ouvert s'instaurera.

Dernière remarque pour finir : les conséquences morales et financières de l'exploitation du massacre d'Oradour sont indéniables. Cette exploitation des morts m'apparaît comme un véritable proxénétisme. Il me choque profondément. Et qu'on ne vienne pas me parler d'une juste cause (la dénonciation de la « barbarie »). On ne sert pas une cause juste par le mensonge. Une juste cause ne craint pas la vérité.

Le collectif animé par V. Reynouard a terminé son livre en écrivant :

On nous répondra qu'en Histoire, la vérité peut blesser parce qu'elle rouvre des plaies mal cicatrisées. C'est vrai mais a-t-on pensé aux traumatismes engendrés par le Mensonge institutionnalisé chez nos frères européens ? Peut-on construire l'Europe sur une telle iniquité ? Qu'en est-il de la justice ? Peut-on indéfiniment vivre du mensonge, même si le mensonge se fait enjeu économique? Que deviendrait Oradour sans le massacre? Non seulement le nouveau village (avec ses hôtels, ses restaurants, ses magasins...) mais aussi la région avoisinante vivent du drame survenu en 1944. Il nous faut bien tenir compte des réalités matérielles.

C'est pourquoi notre objectif n'est pas la dévalorisation du site d'Oradour, la fermeture du musée souterrain et l'annulation du projet de construction d'un mémorial. La tragédie survenue dans ce bourg appartient à l'Histoire de France et même européenne. Il ne saurait être question de l'effacer. Toutefois, nous pensons que la vérité historique donnerait à Oradour un second souffle comme temple de la réconciliation entre les vaincus et les vainqueurs d'hier, dans l'Europe d'aujourd'hui. Que les habitants de la région, devenus nos amis, y songent ! Pour la première fois, en effet, il serait admis que les méthodes employées pour combattre les Allemands n'ont pas toujours été loyales (soldats tués dans le dos par des civils armés) et que, de leur côté, les Alliés ont aussi commis des crimes. Aux jeunes qui viendraient se recueillir à Oradour, on parlerait des hommes fauchés dans les granges par des balles allemandes, mais également des femmes et des enfants brûlés et déchiquetés par la faute de quelques maquisards. On parlerait des morts d'Auschwitz et de Dachau mais aussi des morts de Dresde et de Hiroshima. On évoquerait

la déportation des juifs d'Europe mais aussi des atrocités commises sur le sol allemand, par les libérateurs.

Débarrassée de son aspect blessant et déstabilisateur, la vérité historique deviendrait alors occasion de réflexion positive. Éteignant les haines et les rancunes accumulées, elle se ferait l'instrument d'un avenir apaisé, d'un avenir où, personne ne pouvant prétendre à l'innocence, le pardon et la compréhension mutuels deviendraient réalités [*Le Massacre...* p. 333].

Finalement, je dois une certaine reconnaissance à M. Fouché. Grâce à son ouvrage dont les grossiers défauts aiguisent la curiosité, j'ai entrepris cette plongée dans le dossier d'Oradour, ce mélange de sang, d'idéologie et d'argent, malheureusement assez représentatif de l'histoire humaine. C'est ainsi que j'ai acquis la conviction que la vérité et la justice triompheront à un moment indépendant de notre pauvre volonté.

Pages 3 et 4 de l'arrêt rendu le 22 janvier 2002 par la Cour administrative d'appel de Paris et autorisant à nouveau la vente, la distribution et la circulation du livre de Vincent Reynouard : *Le Massacre d'Oradour : un demi-siècle de mise en scène.*

Après avoir entendu au cours de l'audience publique du 23 octobre 2001 :

- le rapport de M. EVEN, premier conseiller,

- les observations de Me DELCROIX, avocat, pour M. REYNOUARD et LA FONDATION EUROPEENNE POUR LE LIBRE EXAMEN HISTORIQUE,

- et les conclusions de M. HEU, commissaire du Gouvernement ;

Considérant qu'aux termes de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, dans sa rédaction issue de l'article 1er du décret du 6 mai 1939 : "La circulation, la distribution ou la mise en vente en France des journaux ou écrits, périodiques ou non, rédigés en langue étrangère peut être interdite par décision du ministre de l'intérieur. Cette interdiction peut également être prononcée à l'encontre des journaux et écrits de provenance étrangère rédigés en langue française, imprimés à l'étranger ou en France" ;

Considérant que le ministre de l'intérieur s'est fondé sur ces dispositions pour interdire, par l'arrêté attaqué du 2 septembre 1997, la circulation, la distribution et la mise en vente sur l'ensemble du territoire de l'ouvrage d'un collectif de chercheurs animé par M. REYNOUARD, intitulé "Le massacre de l'Oradour, un demi-siècle de mise en scène", au motif que la mise en circulation en France dudit ouvrage, publié à l'étranger et d'inspiration étrangère, faisait courir un risque de trouble à l'ordre public ;

Sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête :

Considérant qu'aux termes de l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : "1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations. 2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité d'un pouvoir judiciaire" ;

Considérant que le régime d'interdiction administrative institué en 1939 et

inséré à l'article 14 précité de la loi du 29 juillet 1881 attribue compétence au ministre de l'intérieur pour interdire, par dérogation au droit commun et de manière générale et absolue sur l'ensemble du territoire français, la circulation, la distribution ou la mise en vente de toutes publications en langue étrangère ou de provenance étrangère ; que les motifs pour lesquels de telles publications peuvent être interdites ne sont pas précisés ; que si la situation très particulière régnant en 1939 pouvait justifier un contrôle renforcé desdites publications, un régime à ce point dérogatoire, discriminatoire et contraire à la liberté d'expression ne présente plus, dans les circonstances actuelles, le caractère d'une mesure nécessaire dans une société démocratique au sens de l'alinéa 2 de l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; qu'ainsi les dispositions précitées de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 ne sont pas compatibles avec les stipulations dudit article 10 ; qu'il s'ensuit que l'arrêté attaqué du ministre de l'intérieur du 2 septembre 1997, qui a été pris sur le fondement de ces dispositions, est dépourvu de base légale ; que M. REYNOUARD et la FONDATION EUROPEENNE POUR LE LIBRE EXAMEN HISTORIQUE sont, dès lors, fondés à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif de Paris a rejeté leur demande tendant à l'annulation dudit arrêté ;

Sur les frais irrépétibles :

Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de faire application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative et de condamner l'Etat à payer à M. REYNOUARD et à l'association FONDATION EUROPEENNE POUR LE LIBRE EXAMEN HISTORISQUE la somme globale de 1.000 euros au titre des frais exposés par eux et non compris dans les dépens ;

D E C I D E :

Article 1er : Le jugement du tribunal administratif de Paris en date du 29 mai 1998 et l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 2 septembre 1997 sont annulés.

Article 2 : L'Etat versera la somme globale de 1.000 euros à M. REYNOUARD et à la FONDATION EUROPEENNE POUR LE LIBRE EXAMEN HISTORIQUE au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Le présent arrêt sera notifié à M. REYNOUARD, à la FONDATION EUROPÉENNE POUR LE LIBRE EXAMEN HISTORIQUE et au ministre de l'intérieur.

DOSSIER ORADOUR-SUR-GLANE

Le « dossier Oradour » comporte deux tomes.

Le premier reprend six parties de l'ouvrage que nous avons publié en mai 1997 sous le titre : *Le massacre d'Oradour : un demi-siècle de mise en scène.* La septième partie, consacrée aux crimes commis par les Alliés entre 1940 et 1945 en Allemagne et au Japon, ainsi que tous les documents annexes n'ont pas été reproduits.

Le deuxième tome est consacré à la polémique qui a suivi la parution de l'ouvrage. On y trouvera les attaques que nous avons essuyées, y compris sur le plan judiciaire, ainsi que nos réponses. La publication de ce tome supplémentaire nous a parue indispensable pour la raison suivante : la valeur d'une thèse peut facilement être jugée lorsqu'elle subit la critique et que deux camps en viennent à s'opposer. Il suffit pour cela de constater qui use de faux-fuyants, qui refuse de répondre aux questions, qui fuit le débat loyal... Le lecteur découvrira que, dans la polémique sur la tragédie d'Oradour-sur-Glane, les défenseurs de la version officielle ont eu sans cesse recours à cinq armes principales : la caricature de nos raisonnements, le silence face aux questions précises que nous posions, l'attaque *ad hominem*, l'insulte et, surtout, la répression judiciaire. Un tel comportement suffit pour conclure de quel côté est la vérité.

L'auteur principal : Né en 1969, Vincent Reynouard est chimiste de formation. Il a enseigné les maths-sciences au lycée professionnel de Honfleur (France) avant d'être révoqué en avril 1997 pour révisionnisme. Depuis, il publie des travaux au sein du V.H.O. (Vision historique objective) et collabore trimestriel *Le Révisionniste*.

Outre ses travaux sur la tragédie d'Oradour, il est l'auteur de deux ouvrages : *Les Crimes « Libérateurs » contre la Paix* (1995), *Julius Streicher à Nuremberg ou à la source de l'imposture « antiraciste » (2001).* Il a enfin rédigé la première partie du *Manifeste pour le salut de la vraie droite*, partie intitulée : « Les raisons de l'échec électoral de J.-M. Le Pen et du FN » (2002).

Vincent Reynouard se revendique ouvertement d'ultra droite, anti-démocrate et catholique intégralement traditionaliste (pour lui, K. Wojtyla, *alias* Jean-Paul II, n'est pas pape mais un antipape).

Diffusion : VHO – B.P. 256 – B-1050 Bruxelles 5
Édition Vincent Reynouard – dépôt légal : février 2002 – ISBN : 2-9509607-7-4